

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Version du 02/10/2006 à 13:51:07

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2007 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2007 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

La présentation stratégique de ce projet.

La présentation du programme et de ses actions.

La présentation des objectifs et des indicateurs de performance.

La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre ne figure pour 2005 que lorsque l'information est disponible.

Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

La présentation des coûts associés.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2005 au format LOLF ne peut être fournie.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	9
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	10
Récapitulation des crédits par programme et action	11
Présentation des crédits par programme et titre	15
Programme 150	
FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	19
Présentation stratégique du projet annuel de performances	20
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	23
Présentation du programme et des actions	28
Objectifs et indicateurs de performance	42
Justification au premier euro	58
Opérateurs	94
Analyse des coûts du programme et des actions	124
Programme 231	
VIE ÉTUDIANTE	129
Présentation stratégique du projet annuel de performances	130
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	132
Présentation du programme et des actions	136
Objectifs et indicateurs de performance	142
Justification au premier euro	147
Opérateurs	159
Analyse des coûts du programme et des actions	163
Programme 194	
RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES	167
Présentation stratégique du projet annuel de performances	168
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	170
Présentation du programme et des actions	176
Objectifs et indicateurs de performance	183
Justification au premier euro	189
Opérateurs	203
Analyse des coûts du programme et des actions	228
Programme 187	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	233
Présentation stratégique du projet annuel de performances	234
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	236
Présentation du programme et des actions	241
Objectifs et indicateurs de performance	246
Justification au premier euro	253
Opérateurs	260
Analyse des coûts du programme et des actions	292
Programme 193	
RECHERCHE SPATIALE	297
Présentation stratégique du projet annuel de performances	298
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	300
Présentation du programme et des actions	303
Objectifs et indicateurs de performance	309
Justification au premier euro	314

Opérateurs	322
Analyse des coûts du programme et des actions	329
Programme 172	
ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE	333
Présentation stratégique du projet annuel de performances	334
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	336
Présentation du programme et des actions	340
Objectifs et indicateurs de performance	346
Justification au premier euro	354
Opérateurs	364
Analyse des coûts du programme et des actions	370
Programme 189	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS	375
Présentation stratégique du projet annuel de performances	376
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	378
Présentation du programme et des actions	381
Objectifs et indicateurs de performance	392
Justification au premier euro	397
Opérateurs	407
Analyse des coûts du programme et des actions	410
Programme 188	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	415
Présentation stratégique du projet annuel de performances	416
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	418
Présentation du programme et des actions	422
Objectifs et indicateurs de performance	428
Justification au premier euro	435
Opérateurs	444
Analyse des coûts du programme et des actions	450
Programme 192	
RECHERCHE INDUSTRIELLE	455
Présentation stratégique du projet annuel de performances	456
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	459
Présentation du programme et des actions	464
Objectifs et indicateurs de performance	471
Justification au premier euro	477
Opérateurs	483
Analyse des coûts du programme et des actions	488
Programme 190	
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT	493
Présentation stratégique du projet annuel de performances	494
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	497
Présentation du programme et des actions	502
Objectifs et indicateurs de performance	508
Justification au premier euro	512
Opérateurs	521
Analyse des coûts du programme et des actions	530

Programme 191	
RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)	535
Présentation stratégique du projet annuel de performances	536
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	537
Présentation du programme et des actions	540
Objectifs et indicateurs de performance	544
Justification au premier euro	546
Opérateurs	551
Analyse des coûts du programme et des actions	553
Programme 186	
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE	557
Présentation stratégique du projet annuel de performances	558
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	559
Présentation du programme et des actions	562
Objectifs et indicateurs de performance	568
Justification au premier euro	572
Opérateurs	581
Analyse des coûts du programme et des actions	586
Programme 142	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES	591
Présentation stratégique du projet annuel de performances	592
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	594
Présentation du programme et des actions	598
Objectifs et indicateurs de performance	604
Justification au premier euro	607
Opérateurs	617
Analyse des coûts du programme et des actions	625

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Plafond d'emplois autorisé exprimé en ETPT
Formations supérieures et recherche universitaire	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	10 514 808 924	10 664 507 723	146 129
Vie étudiante	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 846 786 704	1 846 786 704	1 507
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	3 725 598 355	3 725 598 355	
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 163 116 925	1 163 116 925	
Recherche spatiale	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 261 947 058	1 261 947 058	
Orientation et pilotage de la recherche	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	121 053 129	121 053 129	
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	Ministre de l'écologie et du développement durable	278 746 383	278 746 383	
Recherche dans le domaine de l'énergie	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	663 640 184	663 640 277	
Recherche industrielle	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	648 115 796	580 265 796	
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	382 765 266	380 510 455	
Recherche duale (civile et militaire)	Ministre de la défense	200 000 000	200 000 000	
Recherche culturelle et culture scientifique	Ministre de la culture et de la communication	152 115 102	150 855 102	607
Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ministre de l'agriculture et de la pêche	273 169 979	276 614 979	2 670
Totaux		21 231 863 805	21 313 642 886	150 913

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
150 Formations supérieures et recherche universitaire	9 907 409 423	10 514 808 924	31 400 000	10 096 579 230	10 664 507 723	50 400 000
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 067 705 931	2 217 429 503	860 000	2 067 705 931	2 217 429 503	860 000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 786 857 416	1 924 789 478	540 000	1 786 857 416	1 924 789 478	540 000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	485 311 201	496 633 283		485 091 864	496 413 946	
04 Établissements d'enseignement privés	50 393 852	51 703 852		50 393 852	51 703 852	
05 Bibliothèques et documentation	372 109 835	378 358 222		372 109 835	378 358 222	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	784 118 286	805 306 158		784 587 240	805 306 158	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	413 204 045	424 754 223		413 492 879	424 754 223	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 786 019	441 241 161		430 287 850	441 241 161	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	1 262 966		1 262 966	1 262 966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 247 142	122 889 460		119 392 500	122 889 460	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	925 237 480	951 338 117		925 622 995	951 338 117	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	176 411 966	400 936 775		174 621 704	400 936 775	
13 Diffusion des savoirs et musées	79 763 715	85 720 949		79 763 715	85 720 949	
14 Immobilier	722 618 452	1 094 642 693	30 000 000	912 007 366	1 244 560 829	49 000 000
15 Pilotage et support du programme	745 481 101	727 654 277		745 481 101	727 654 277	
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	747 900 016	390 147 807		747 900 016	390 147 807	
231 Vie étudiante	1 738 414 465	1 846 786 704	5 000 000	1 738 414 465	1 846 786 704	5 000 000
01 Aides directes	1 376 480 629	1 441 276 892	5 000 000	1 376 480 629	1 441 276 892	5 000 000
02 Aides indirectes	227 213 239	228 958 239		227 213 239	228 958 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	75 590 144	111 972 507		75 590 144	111 972 507	
04 Pilotage et animation du programme	59 130 453	64 579 066		59 130 453	64 579 066	
194 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 601 649 274	3 725 598 355		3 601 649 274	3 725 598 355	
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 051 649 137	1 089 570 218		1 051 649 137	1 089 570 218	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455 857 100	449 653 073		455 857 100	449 653 073	

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490 835 516	510 805 759		490 835 516	510 805 759	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	296 401 642	303 594 823		296 401 642	303 594 823	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	264 774 904	276 639 990		264 774 904	276 639 990	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	277 508 521	290 070 329		277 508 521	290 070 329	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52 803 739	55 179 876		52 803 739	55 179 876	
08 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	48 828 391	64 169 759		48 828 391	64 169 759	
09 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	200 107 000	211 642 000		200 107 000	211 642 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462 883 324	474 272 528		462 883 324	474 272 528	
187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925	
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202 715 664	250 050 372		202 715 664	250 050 372	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 384 390	243 022 351		228 384 390	243 022 351	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98 213 645	82 315 666		98 213 645	82 315 666	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 221 417	69 477 944		114 221 417	69 477 944	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140 418 377	153 963 520		140 418 377	153 963 520	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	65 110 854	64 960 966		65 110 854	64 960 966	
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	63 654 738	53 198 698		63 654 738	53 198 698	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	224 066 492	246 127 408		224 066 492	246 127 408	
193 Recherche spatiale	1 243 188 000	1 261 947 058		1 243 188 000	1 261 947 058	
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	157 810 000	127 544 962		157 810 000	127 544 962	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	102 809 500	207 946 202		102 809 500	207 946 202	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	94 270 500	139 265 116		94 270 500	139 265 116	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	424 424 149	428 866 396		424 424 149	428 866 396	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	300 760 000	217 391 009		300 760 000	217 391 009	

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	126 525 851	107 203 373		126 525 851	107 203 373	
07 Développement des satellites de météorologie	36 588 000	33 730 000		36 588 000	33 730 000	
172 Orientation et pilotage de la recherche	376 983 793	121 053 129	7 810 000	377 166 293	121 053 129	7 810 000
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	14 726 000	15 176 770	810 000	14 726 000	15 176 770	810 000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation	16 578 000	17 378 000	7 000 000	16 760 500	17 378 000	7 000 000
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	343 345 786	79 538 771		343 345 786	79 538 771	
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	2 334 007	8 959 588		2 334 007	8 959 588	
189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	278 746 383	278 746 383		278 746 383	278 746 383	
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000	4 900 000		4 900 000	4 900 000	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000	1 100 000		1 100 000	1 100 000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400	236 779 400		236 779 400	236 779 400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884	28 422 884		28 422 884	28 422 884	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 544 099	7 544 099		7 544 099	7 544 099	
188 Recherche dans le domaine de l'énergie	653 827 984	663 640 184		654 676 484	663 640 277	
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	414 806 102	439 600 000		415 654 602	439 600 000	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	56 693 033	76 251 459		56 693 033	76 251 459	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	182 328 849	147 788 725		182 328 849	147 788 818	
192 Recherche industrielle	575 065 942	648 115 796		524 765 942	580 265 796	
01 Recherche publique sur les technologies de base	82 819 096	85 418 950		82 819 096	85 418 950	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	229 300 000	167 150 000		241 000 000	167 150 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique	262 946 846	395 546 846		200 946 846	327 696 846	
190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	401 025 858	382 765 266	156 000	390 954 858	380 510 455	156 000
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 584 264	45 191 744	0	44 045 283	45 652 764	0
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	284 319 344	262 147 000		272 771 316	258 415 000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	46 898 829	48 863 101	22 000	47 818 180	49 782 612	22 000
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 223 421	26 563 421	134 000	26 320 079	26 660 079	134 000

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
191	Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
01	Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	20 000 000		20 000 000	20 000 000	
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000	
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	165 000 000		165 000 000	165 000 000	
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000	
186	Recherche culturelle et culture scientifique	147 503 440	152 115 102	40 000	147 251 440	150 855 102	40 000
01	Recherche en faveur des patrimoines	12 979 856	7 121 371	40 000	12 828 634	6 965 396	40 000
02	Recherche en faveur de la création	2 482 187	2 067 912		2 443 187	2 027 148	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	100 208 244	105 891 949		100 208 244	104 891 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	31 833 153	37 033 870		31 771 375	36 970 609	
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	259 962 530	273 169 979		261 743 530	276 614 979	
01	Enseignement supérieur	219 824 703	230 962 497		220 608 703	232 562 497	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	40 137 827	42 207 482		41 134 827	44 052 482	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	9 907 409 423	10 514 808 924	31 400 000	10 096 579 230	10 664 507 723	50 400 000
Titre 2. Dépenses de personnel	7 660 151 491	8 092 355 625		7 660 151 491	8 092 355 625	
Autres dépenses :	2 247 257 932	2 422 453 299	31 400 000	2 436 427 739	2 572 152 098	50 400 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 106 794 708	2 172 798 175	1 400 000	2 231 657 515	2 267 169 823	1 400 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	60 293 000	102 724 900	30 000 000	124 600 000	170 072 051	49 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	80 170 224	84 710 224		80 170 224	84 710 224	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		62 220 000			50 200 000	
231 / Vie étudiante	1 738 414 465	1 846 786 704	5 000 000	1 738 414 465	1 846 786 704	5 000 000
Titre 2. Dépenses de personnel	44 173 405	73 000 068		44 173 405	73 000 068	
Autres dépenses :	1 694 241 060	1 773 786 636	5 000 000	1 694 241 060	1 773 786 636	5 000 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	334 779 268	343 123 398		334 779 268	343 123 398	
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 352 412 812	1 423 614 258		1 352 412 812	1 423 614 258	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	7 048 980	7 048 980	5 000 000	7 048 980	7 048 980	5 000 000
194 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 601 649 274	3 725 598 355		3 601 649 274	3 725 598 355	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 376 512 613	3 490 662 984		3 376 512 613	3 490 662 984	
Titre 6. Dépenses d'intervention	225 136 661	234 935 371		225 136 661	234 935 371	
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925	
193 / Recherche spatiale	1 243 188 000	1 261 947 058		1 243 188 000	1 261 947 058	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	521 600 000	543 217 058		521 600 000	543 217 058	
Titre 6. Dépenses d'intervention	721 588 000	718 730 000		721 588 000	718 730 000	
172 / Orientation et pilotage de la recherche	376 983 793	121 053 129	7 810 000	377 166 293	121 053 129	7 810 000
Titre 2. Dépenses de personnel	274 254 825	300 000		274 254 825	300 000	
Autres dépenses :	102 728 968	120 753 129	7 810 000	102 911 468	120 753 129	7 810 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	32 014 586	40 415 438		32 014 586	40 415 438	
Titre 6. Dépenses d'intervention	70 714 382	80 337 691	7 810 000	70 896 882	80 337 691	7 810 000
189 / Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	278 746 383	278 746 383		278 746 383	278 746 383	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	271 502 253	271 536 383		271 502 253	271 536 383	
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 244 130	7 210 000		7 244 130	7 210 000	
188 / Recherche dans le domaine de l'énergie	653 827 984	663 640 184		654 676 484	663 640 277	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	645 571 959	655 384 215		646 420 459	655 384 215	
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 256 025	8 255 969		8 256 025	8 256 062	
192 / Recherche industrielle	575 065 942	648 115 796		524 765 942	580 265 796	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	129 469 096	140 568 950		129 469 096	140 568 950	
Titre 6. Dépenses d'intervention	445 596 846	507 546 846		395 296 846	439 696 846	
190 / Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	401 025 858	382 765 266	156 000	390 954 858	380 510 455	156 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	105 111 516	109 028 547	156 000	105 096 908	109 025 205	156 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	73 794 998	67 789 719		67 666 634	61 650 250	

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	222 119 344	205 947 000		218 191 316	209 835 000	
191 / Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000	
186 / Recherche culturelle et culture scientifique	147 503 440	152 115 102	40 000	147 251 440	150 855 102	40 000
Titre 2. Dépenses de personnel	34 429 408	34 273 153		34 429 408	34 273 153	
Autres dépenses :	113 074 032	117 841 949	40 000	112 822 032	116 581 949	40 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	105 646 121	110 958 171	40 000	105 489 121	109 801 651	40 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 204 000	1 112 496		1 028 000	947 662	
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 223 911	5 771 282		6 304 911	5 832 636	
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	259 962 530	273 169 979		261 743 530	276 614 979	
Titre 2. Dépenses de personnel	160 706 941	158 935 032		160 706 941	158 935 032	
Autres dépenses :	99 255 589	114 234 947		101 036 589	117 679 947	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	55 392 334	77 579 103		56 331 334	79 469 103	
Titre 6. Dépenses d'intervention	43 863 255	36 655 844		44 705 255	38 210 844	
Totaux pour la mission	20 520 562 669	21 231 863 805	44 406 000	20 651 921 476	21 313 642 886	63 406 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	8 173 716 070	8 358 863 878		8 173 716 070	8 358 863 878	
Autres dépenses :	12 346 846 599	12 872 999 927	44 406 000	12 478 205 406	12 954 779 008	63 406 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	9 021 180 031	9 318 389 347	1 596 000	9 147 658 730	9 413 491 133	1 596 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	61 497 000	103 837 396	30 000 000	125 628 000	171 019 713	49 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 035 001 244	3 175 557 204	7 810 000	2 979 678 380	3 103 184 182	7 810 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	229 168 324	275 215 980	5 000 000	225 240 296	267 083 980	5 000 000

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	20
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	23
Présentation du programme et des actions	28
Objectifs et indicateurs de performance	42
Justification au premier euro	58
Opérateurs	94
Analyse des coûts du programme et des actions	124

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Marc MONTEIL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Le programme rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'Etat aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur relevant de l'autorité du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Au sein des 13 programmes constituant la mission recherche et enseignement supérieur, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (150) représente plus de la moitié des moyens financiers totaux de cette mission.

La politique conduite en la matière vise globalement à responsabiliser les établissements, compte tenu de leurs spécificités, pour l'exercice le plus efficace de leurs missions en renforçant leurs capacités d'initiative, en incitant à l'élaboration de stratégies au niveau de l'établissement comme sur chaque site et en stimulant les démarches d'auto-évaluation. L'Etat, pour sa part, améliore les dispositifs nationaux d'évaluation et met en œuvre les orientations nationales par une répartition adaptée des moyens et une démarche généralisée de contrats pluriannuels avec les établissements.

Dans le domaine de la formation, sont poursuivis deux objectifs majeurs : amener 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur et améliorer les conditions de l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur. Cela implique de renforcer les capacités de formation et, surtout, d'améliorer l'efficacité interne du système par une réduction de l'échec en licence et le développement des formations professionnelles à ce niveau.

La mise en place du système européen Licence-Master-Doctorat (LMD) concourt à cet objectif par la flexibilité qu'il offre au niveau licence. Dans le même temps, il permet, aux niveaux master et doctorat, de valoriser les atouts spécifiques de chaque établissement, pour construire une offre de grande qualité, attractive aux plans national, européen et international. La politique LMD se propose ainsi de concilier, dans un cadre renouvelé, l'accueil du plus grand nombre de bacheliers en licence et l'excellence scientifique aux plus hauts niveaux pour répondre à la palette des besoins de qualification du pays comme à la place de l'enseignement supérieur français dans la compétition internationale. Cette politique s'applique aujourd'hui dans toutes les universités et dans nombre d'écoles supérieures (écoles d'ingénieurs, écoles de gestion, écoles d'architecture...). Elle a vocation en 2010 à concerner l'intégralité des formations supérieures.

Dans le domaine de la recherche, la recherche universitaire tient aujourd'hui toute sa place. Dominante dans certaines disciplines, notamment en sciences humaines et sociales, elle structure aujourd'hui l'ensemble des champs scientifiques par le développement et la généralisation des « unités mixtes de recherche » avec les grands organismes (CNRS, INSERM, INRA...). Elle dispose en outre de l'atout majeur que constituent les études doctorales pour la formation des futures générations de scientifiques et le rayonnement international de la France.

Les objectifs définis pour la recherche universitaire sont ceux de la loi de programme pour la recherche : promotion de l'excellence, structuration renforcée sur les sites, développement des liens avec la demande économique et sociale et valorisation des résultats de la recherche.

La mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur permettra désormais d'évaluer les unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur dans les mêmes conditions et avec les mêmes critères que celles des organismes.

D'ores et déjà le dynamisme de la recherche universitaire a été démontré par les succès obtenus auprès des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche. Il sera conforté par la politique des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et par la rénovation désormais achevée des formations doctorales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
- INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD

■ OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

- INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.
- INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine
- INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

■ OBJECTIF 3 : Maîtriser l'offre de formation

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs
- INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

■ OBJECTIF 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.
- INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

■ OBJECTIF 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

- INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).
- INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
- INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.
- INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

■ OBJECTIF 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

- INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
- INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

■ OBJECTIF 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

- INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

OBJECTIF 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

-INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

OBJECTIF 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

-INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne

-INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

-INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

OBJECTIF 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

-INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.

-INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

-INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

-INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	253 062 663				2 217 429 503	860 000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 715 011				1 924 789 478	540 000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 780 267				496 633 283	
04 Établissements d'enseignement privés				51 703 852		51 703 852	
05 Bibliothèques et documentation	268 351 486	110 006 736				378 358 222	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 909 886				805 306 158	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 981 992				424 754 223	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 943 912				441 241 161	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966				1 262 966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 187 128				122 889 460	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 894 758				951 338 117	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	54 596 458				400 936 775	
13 Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	64 426 168		16 190		85 720 949	
14 Immobilier	377 772 025	551 925 768	102 724 900		62 220 000	1 094 642 693	30 000 000
15 Pilotage et support du programme	571 707 440	122 956 655		32 990 182		727 654 277	
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		390 147 807				390 147 807	
Totaux	8 092 355 625	2 172 798 175	102 724 900	84 710 224	62 220 000	10 514 808 924	31 400 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	253 062 663				2 217 429 503	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 715 011				1 924 789 478	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 560 930				496 413 946	
04	Établissements d'enseignement privés				51 703 852		51 703 852	
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486	110 006 736				378 358 222	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 909 886				805 306 158	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 981 992				424 754 223	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 943 912				441 241 161	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966				1 262 966	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 187 128				122 889 460	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 894 758				951 338 117	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	54 596 458				400 936 775	
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	64 426 168		16 190		85 720 949	
14	Immobilier	377 772 025	646 516 753	170 072 051		50 200 000	1 244 560 829	49 000 000
15	Pilotage et support du programme	571 707 440	122 956 655		32 990 182		727 654 277	
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		390 147 807				390 147 807	
Totaux		8 092 355 625	2 267 169 823	170 072 051	84 710 224	50 200 000	10 664 507 723	50 400 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710	131 252 221			2 067 705 931	860 000
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411	166 873 005			1 786 857 416	540 000
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934	17 280 267			485 311 201	
04 Établissements d'enseignement privés				50 393 852	50 393 852	
05 Bibliothèques et documentation	263 701 542	108 408 293			372 109 835	
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400	75 909 886			784 118 286	
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053	46 981 992			413 204 045	
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107	73 943 912			429 786 019	
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966			1 262 966	
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014	20 187 128			119 247 142	
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722	102 894 758			925 237 480	
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508	137 109 458		100 000	176 411 966	
13 Diffusion des savoirs et musées	20 906 303	58 681 222		176 190	79 763 715	
14 Immobilier	371 219 230	291 106 222	60 293 000		722 618 452	30 000 000
15 Pilotage et support du programme	588 977 557	127 003 362		29 500 182	745 481 101	1 500 000
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016			747 900 016	
Totaux	7 660 151 491	2 106 794 708	60 293 000	80 170 224	9 907 409 423	32 900 000

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710	131 252 221			2 067 705 931	860 000
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411	166 873 005			1 786 857 416	540 000
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934	17 060 930			485 091 864	
04	Établissements d'enseignement privés				50 393 852	50 393 852	
05	Bibliothèques et documentation	263 701 542	108 408 293			372 109 835	
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400	76 378 840			784 587 240	
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053	47 270 826			413 492 879	
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107	74 445 743			430 287 850	
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966			1 262 966	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014	20 332 486			119 392 500	
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722	103 280 273			925 622 995	
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508	135 319 196		100 000	174 621 704	
13	Diffusion des savoirs et musées	20 906 303	58 681 222		176 190	79 763 715	
14	Immobilier	371 219 230	416 188 136	124 600 000		912 007 366	57 400 000
15	Pilotage et support du programme	588 977 557	127 003 362		29 500 182	745 481 101	1 500 000
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016			747 900 016	
Totaux		7 660 151 491	2 231 657 515	124 600 000	80 170 224	10 096 579 230	60 300 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		7 660 151 491	8 092 355 625		7 660 151 491	8 092 355 625
Rémunérations d'activité		4 767 850 234	5 100 184 644		4 767 850 234	5 100 184 644
Cotisations et contributions sociales		2 840 210 282	2 940 096 688		2 840 210 282	2 940 096 688
Prestations sociales et allocations diverses		52 090 975	52 074 293		52 090 975	52 074 293
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		2 106 794 708	2 172 798 175		2 231 657 515	2 267 169 823
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 829 133	5 090 860		4 829 133	5 090 860
Subventions pour charges de service public		2 101 965 575	2 167 707 315		2 226 828 382	2 262 078 963
Titre 5. Dépenses d'investissement		60 293 000	102 724 900		124 600 000	170 072 051
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		60 293 000	102 724 900		124 600 000	170 072 051
Titre 6. Dépenses d'intervention		80 170 224	84 710 224		80 170 224	84 710 224
Transferts aux ménages		25 238 756	28 738 756		25 238 756	28 738 756
Transferts aux autres collectivités		54 931 468	55 971 468		54 931 468	55 971 468
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			62 220 000			50 200 000
Dotations en fonds propres			62 220 000			50 200 000
Totaux hors fonds de concours prévus		9 907 409 423	10 514 808 924		10 096 579 230	10 664 507 723
Fonds de concours		32 900 000	31 400 000		60 300 000	50 400 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		9 940 309 423	10 546 208 924		10 156 879 230	10 714 907 723

Formations supérieures et recherche universitaire

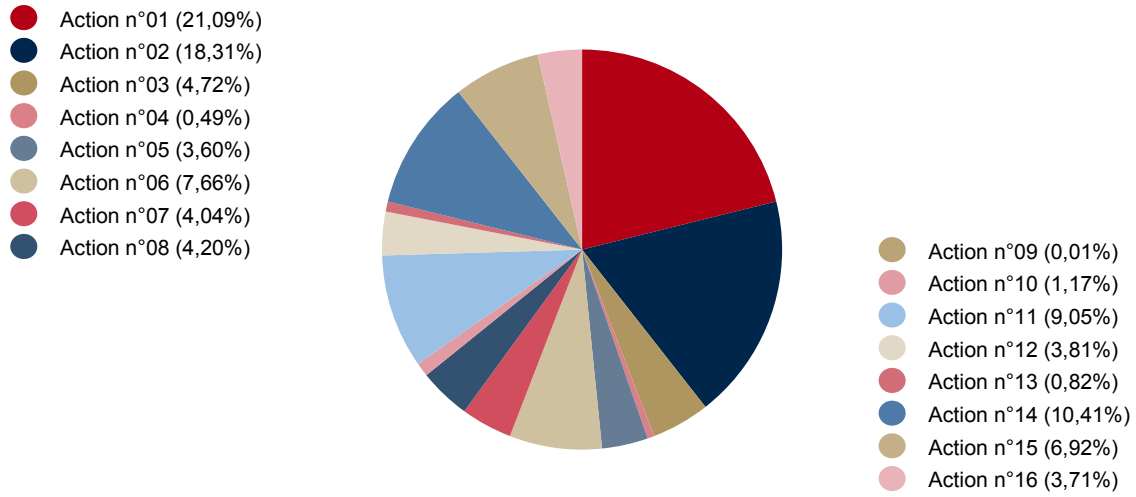
Programme n° 150 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 217 429 503	2 217 429 503
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 924 789 478	1 924 789 478
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	496 633 283	496 413 946
04	Établissements d'enseignement privés	51 703 852	51 703 852
05	Bibliothèques et documentation	378 358 222	378 358 222
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	805 306 158	805 306 158
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	424 754 223	424 754 223
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	441 241 161	441 241 161
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	1 262 966
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	122 889 460	122 889 460
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	951 338 117	951 338 117
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	400 936 775	400 936 775
13	Diffusion des savoirs et musées	85 720 949	85 720 949
14	Immobilier	1 094 642 693	1 244 560 829
15	Pilotage et support du programme	727 654 277	727 654 277
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	390 147 807	390 147 807
Totaux		10 514 808 924	10 664 507 723

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur : la production et la transmission des connaissances ainsi que la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants un niveau de connaissance et de qualification élevé, reconnu au niveau international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens et de former les cadres de la Nation.

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans (37 % en 2003) nous place actuellement devant le Royaume Uni (33 %) et l'Allemagne (22 %), au même niveau que les Etats-Unis, mais à plus de 10 points en deçà du Canada et du Japon.

La France a consacré, en 2002, 7.302 ppad (parité de pouvoir d'achat en dollars) à la dépense annuelle [publique plus privée] par étudiant pour les activités d'éducation supérieure hors recherche, soit une dépense légèrement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE (7.299 ppad), devant l'Allemagne (6.617 ppad) mais en deçà de celle des Etats-Unis (18.574 ppad) et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni (8.966 ppad)¹. En France, le financement est très majoritairement public (85,7%, contre 78,1 % en moyenne pour les pays de l'OCDE – Allemagne : 91,6 %, Royaume-Uni : 72 %, Etats-Unis : 45,1 %).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la recherche universitaire, au développement de la formation à et par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2005, 3.337 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux, soit par l'Etat seul (1.800 équipes), soit conjointement par l'Etat et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 45.829 enseignants-chercheurs et 13.909 chercheurs soutenus par 20.081 personnels ITA et IATOS et encadrant environ 80.000 doctorants dont près de 12.000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), les IUFM et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

Pilotage

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en 16 actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les actions de la recherche universitaire correspondent aux sept premières actions du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage et l'animation du système universitaire, et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés). Une action concerne les dotations globalisées déléguées aux établissements supérieurs.

¹ L'indicateur OCDE rapporte les dépenses des établissements universitaires aux effectifs étudiants exprimés en équivalent temps plein (ETP). A défaut de données précises, la France considère que tous ses étudiants sont à temps plein, ce qui a pour effet d'augmenter le dénominateur de l'indicateur et de réduire mécaniquement le montant de la dépenses par étudiant.

LES ACTIONS DE FORMATION

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2005, 2.281.241 étudiants étaient inscrits dont 1.802.884 dans des formations publiques relevant du MENESR. Parmi ces derniers 1.582.300 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (150.993 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (62.080 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire ».

Sur les 1.469.238 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1.383.137 sont en formation initiale (dont 14.491 en apprentissage) et 86.101 en formation continue diplômante.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé) ont basculé en « L.M.D » au 1^{er} septembre 2006. Pour permettre la mise en place des moyens correspondant à chacune des actions : cursus Licence, cursus Master et cursus Doctorat, une classification des formations a été réalisée suivant le niveau de sortie des diplômes préparés :

- cursus Licence : DUT, DEUG, DEUST, licence, et 1^{ère} année des formations de santé (médecine, odontologie et pharmacie)...
- cursus Master : maîtrise, master, DESS, DEA, magistère, et les formations de santé de la 2^{ème} (médecine, odontologie et pharmacie)...
- cursus Doctorat : doctorat (hors doctorat d'exercice), DRT, HDR,...

Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2004-2005		2005-2006				
	Étudiants (en milliers)	établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements
Universités	1411,3	86	1408,4	64%	31%	5%	86
...dont universités	1406,0	81	1402,0	64%	31%	5%	81
...dont CUFR*	5,4	2	5,7	94%	6%	0%	2
...dont sans effectif	n.d.	3	0				3
IEP	14,4	8	15,1	3%	88%	5%	8
...dont IEP indépendants	5,0	1	5,5	5%	86%	9%	1
...dont IEP rattachés	9,4	7	9,6	7%	90%	2%	7
IUFM	83,9	31	82,0	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	48,9	39	49,5	<1%	95,4%	5%	39
...dont EPSCP	39,5	19	39,8	<1%	94%	6%	19
...dont EPA	9,5	20	9,7	0 %	100%	0%	20
Établissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	24,4	11	24,0	n.d.	n.d.	n.d.	11
	24,4	10	24,0	n.d.	n.d.	n.d.	10
...dont sans effectif connu	n.d.	1	0				1
Autres établissements à vocation principale de recherche	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
ENS	3,1	4	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	4
Ecoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
TOTAL	1586,2	189	1582,3				189

*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP

Champ : opérateurs principaux du programme 150

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme
- ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

21,1 %



Plus de 1 200 000 étudiants sont inscrits dans une formation supérieure entre le baccalauréat et la licence. 900 000 étudient à l'université, dont 112 000 dans un institut universitaire de technologie (IUT). A ces étudiants s'ajoutent les élèves en sections de techniciens supérieurs (STS) et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Accueillant un public hétérogène, issus des baccalauréats généraux, technologiques ou professionnels, les cursus relevant du cycle Licence doivent contribuer de façon décisive à l'objectif suivant lequel 50 % d'une classe d'âge devra en 2010 être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils ont une double vocation : assurer une formation professionnelle répondant à un besoin de recrutement à un niveau de technicien supérieur ou d'encadrement intermédiaire, d'une part ; permettre une poursuite d'études en cycle Master pour les étudiants qui en ont les capacités, d'autre part.

Les indicateurs relatifs à l'origine des étudiants (baccalauréat, catégories socio-professionnelles des parents), au déroulement des études et à leur issue conduisent à fixer à cette action plusieurs objectifs : promouvoir l'égalité des chances, réduire les taux d'échec qui restent trop élevés (20 % de sorties sans diplômes en 2003), permettre une insertion professionnelle réussie des diplômés et faciliter les transitions vers le cycle Master. A ces titres, les orientations suivantes sont privilégiées :

- développer l'orientation des nouveaux bacheliers, tant par une meilleure information sur les filières et leurs débouchés que par une augmentation du nombre de bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes professionnalisées (STS et IUT) qui, par leur fort potentiel d'encadrement, favorisent la réussite.
- mettre en œuvre une meilleure ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles, en favorisant notamment l'accès des boursiers qui en ont les capacités ;
- poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation centrée sur l'aide à la réussite, à la fois en renforçant l'encadrement et l'accompagnement personnalisé de l'étudiant par les équipes pédagogiques et en permettant en cours de cursus, grâce à la mise en place de parcours diversifiés, une réorientation progressive en fonction des aptitudes et à mesure que s'affine le projet personnel et professionnel de chacun ;
- renforcer le dispositif des licences professionnelles (LP) dont plus de 1 400 sont habilitées pour la rentrée 2006, ce qui représente un potentiel de 40 000 étudiants. Celles-ci sont fondées sur une identification précise des emplois visés et des débouchés ainsi que sur un partenariat fort avec les milieux professionnels et doivent conduire à une insertion professionnelle immédiate. Très majoritairement alimentées par des titulaires de BTS ou de DUT, les licences professionnelles sont appelées à diversifier l'origine de leur public et à permettre la réorientation d'une proportion plus élevée d'étudiants issus du L2.

L'offre de formation initiale et continue doit être bien entendu en cohérence avec les besoins de la nation et des différents secteurs économiques et sociaux. A cet égard, l'inscription de toutes les formations universitaires au Répertoire national des certifications professionnelles impose aux universités de décliner désormais leurs formations non seulement en termes d'acquisition de savoirs mais aussi en termes de compétences.

La généralisation du processus d'évaluation interne et externe doit enfin permettre de garantir la qualité des formations quant aux acquis et compétences nécessaires à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.

ACTION n° 02

Formation initiale et continue de niveau master

18,3 %



Le cursus master forme les cadres nécessaires au développement social, économique et culturel.

Il s'agit d'organiser une offre de formation initiale et continue étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, lisible et attractive au niveau national et international.

Au niveau de ce cursus, l'identification, la consolidation et la valorisation différenciées de pôles de compétences sur le territoire conduisent d'une part à encourager les partenariats et à inciter aux regroupements et aux rapprochements fonctionnels d'établissements et d'autre part à favoriser la mobilité internationale, la création de formations conjointes avec les établissements étrangers et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

La qualité des formations doit être garantie par la mise en place de processus d'évaluation interne et externe.

Le diplôme de master permet aux universités d'organiser les études entre le grade de licence et le grade de master dans le cadre d'un cursus débouchant sur un nouveau diplôme national : le master dont le niveau correspond à 120 crédits européens au-delà de la licence.

Il ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Ce cursus dans un même domaine de formation, permet d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants.

Ce nouveau diplôme relève d'une habilitation nationale fondée sur une évaluation périodique dans le cadre de la politique contractuelle.

L'offre de formation doit être en liaison avec les compétences scientifiques reconnues de l'établissement qui la propose, quel que soit le niveau du diplôme. A l'issue de la campagne d'habilitation 2006, on constate que 100 % des universités proposent à leurs étudiants une offre renouvelée. Cette réforme a reçu l'adhésion sans réserve de l'ensemble des établissements universitaires sans qu'aucun délai n'ait été imposé.

Outre les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, on constate une demande d'établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres départements ministériels, pour que soit conféré le grade de master aux diplômes de niveau équivalent. Des réformes pédagogiques sont entreprises dans certains cursus pour permettre cette reconnaissance (par exemple : les écoles d'architecture).

En ce qui concerne les disciplines médicales (médecine, odontologie, maïeutique) et pharmaceutiques, leur intégration dans le parcours L.M.D. exige que soient conciliés les principes de souplesse, d'ouverture et d'autonomie du processus de Bologne et l'exigence d'une formation conforme aux directives européennes, conduisant à la délivrance d'un diplôme d'Etat autorisant l'exercice d'une profession réglementée. Un groupe de travail présidé par le Professeur Thuilliez, doyen de la Faculté de Médecine de Rouen, vient de remettre aux ministres délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la santé un rapport dont les propositions visent à assurer une meilleure gestion des flux d'inscrits en 1ère année par une limitation des possibilités de redoublement, une réorientation possible en fin de premier semestre de L1, à éviter les choix par défaut en fin de 1ère année et donc les abandons en cours de cursus, par l'instauration de quatre concours à l'issue d'une année commune permettant la mutualisation des enseignements. Tout ceci serait rendu possible par un découpage de l'enseignement actuellement délivré au cours des premier et deuxième cycles en six semestres conduisant à la Licence et en quatre ou six semestres en vue du Master, en identifiant des unités d'enseignement permettant de valider 180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le master.

La nouvelle architecture des diplômes LMD s'applique à l'ensemble de l'enseignement supérieur français dès lors que sa qualité est reconnue par l'Etat, garant de la valeur des diplômes. Cela concerne les universités, comme les grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce et de gestion. Celles-ci sont soumises à une évaluation périodique menée par des commissions spécialisées.

S'agissant des masters dans les écoles d'ingénieurs, l'un des principaux objectifs du LMD est de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site, les offres de formation des établissements étant conçues en termes de complémentarité. Les établissements peuvent ainsi délivrer des masters recherche et des masters professionnels.

La voie privilégiée de la structuration de l'offre de formation est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités, ou « cohabilitation », impliquant une équipe de formation commune et des enseignements communs s'adressant à une même promotion d'étudiants.

Par ailleurs, les écoles d'ingénieurs peuvent, en complément de leurs filières traditionnelles, créer de nouveaux cursus de master conçus spécifiquement pour les étudiants étrangers, afin de développer l'attractivité internationale des établissements.

64 masters professionnels ont ainsi été créés depuis 2003 par les écoles d'ingénieurs.

L'offre master des écoles d'ingénieurs ne se substitue pas à la formation d'ingénieur. Il est rappelé que le titre d'ingénieur diplômé confère désormais à son titulaire le grade de master.

Concernant les écoles supérieures de commerce et de gestion, la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est compétente pour évaluer les masters proposés par ces écoles.

Le grade de master créé par le décret n° 99.747 du 30 août 1999 modifié certifie un niveau élevé de formation, indépendamment des disciplines ou spécialités, permettant ainsi d'assurer une lisibilité internationale immédiate. Le haut niveau de formation tant sur le plan professionnel que sur le plan académique doit être garanti. L'évaluation de ces formations s'attache donc particulièrement à l'appréciation de la production scientifique en sciences de gestion des écoles,

Depuis 2003, 40 écoles ont été autorisées à conférer le grade de master aux étudiants titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les **instituts universitaires de formation des maîtres** sont inscrits dans cette action. Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire alliée à une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

La loi pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités, sous le statut d'école interne, ce qui rend compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens.

Cette disposition sera mise en œuvre prochainement à travers l'expérimentation du processus d'intégration menée dès le 1er janvier 2007 avec quelques académies. Cette expérimentation devra être suivie dès 2008 de la généralisation de l'intégration à l'ensemble des IUFM.

Dès l'instant où le haut conseil de l'éducation aura rendu son avis sur le cahier des charges national de la formation des enseignants, l'ensemble des IUFM devra le mettre en œuvre et orienter la formation dans le sens d'un approfondissement de la culture disciplinaire, de la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et de la formation du fonctionnaire du service public de l'éducation.

Le plan de formation construit par les IUFM sur la base de ce cahier des charges sera soumis à une expertise menée dans le cadre de la procédure contractuelle, qui évaluera la qualité de la formation dispensée et des procédures d'alternance mises en place, et formulera éventuellement des recommandations.

ACTION n° 03
Formation initiale et continue de niveau doctorat

4,7 %



Action n°3 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

La formation à et par la recherche des doctorants s'effectue au sein de plus de 300 écoles doctorales qui maillent le territoire national. L'objectif des écoles doctorales est de former des spécialistes et des chercheurs de très haut niveau en vue d'irriguer le service public d'enseignement supérieur et de recherche, les administrations et le secteur économique privé. L'action a pour objectif majeur l'organisation d'une offre de formation initiale et continue fondée sur des pôles de recherche et des réseaux d'excellence, lisible et compétitive aux plans européen et international. Les écoles doctorales concourent ainsi au rayonnement européen et international du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

La qualité scientifique de l'offre de formation est garantie par un processus d'accréditation qui permet de vérifier, dans le cadre du contrat quadriennal des établissements d'enseignement supérieur et sur la base d'indicateurs de performance, la qualité des équipes et de l'offre de formation ainsi que la cohérence globale de cette offre dans le cadre d'une politique de site. L'évaluation scientifique des projets est effectuée par les experts de la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La généralisation progressive de l'architecture licence-master-doctorat (LMD) dans les universités françaises et son extension rapide à de nombreux établissements a fait sensiblement évoluer les contours des études doctorales induisant du même coup la nécessaire adaptation et la mise en cohérence de la réglementation. L'expérience acquise

depuis l'année 2000 et le souci de garantir une formation d'excellence, lisible, attractive et favorisant une bonne insertion professionnelle ont permis d'identifier trois orientations majeures :

- 1) la réaffirmation des écoles doctorales, dont l'existence est désormais inscrite dans la loi, comme lieux de structuration de l'offre de formation doctorale et d'élaboration d'un projet contribuant à son excellence : l'accréditation d'une école doctorale devient la condition nécessaire à l'inscription des doctorants et à la délivrance des doctorats ;
- 2) la primauté accordée à « l'assurance qualité » par la mise en place, au sein des établissements, d'outils d'auto-évaluation et dans le cadre d'une accréditation nationale pour un ou plusieurs champs scientifiques ;
- 3) l'attention portée au statut du doctorant et à ses conditions d'encadrement : formation doctorale désormais désignée par la loi comme « une expérience professionnelle de recherche », renforcement de la représentation des doctorants au sein du conseil de l'école doctorale, réaffirmation du rôle régulateur de la charte des thèses et importance accordée à la préparation du projet professionnel.

En mai 2005 à Bergen, les ministres de l'enseignement supérieur des quarante-cinq pays engagés dans le processus de mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur ont confirmé le caractère central de la formation doctorale dotée de programmes doctoraux structurés, d'un encadrement de haut niveau et d'une évaluation transparente des travaux de recherche. Ils ont en outre recommandé que les programmes doctoraux garantissent une formation interdisciplinaire et le développement de compétences transférables répondant ainsi aux besoins du marché de l'emploi le plus large possible et ont invité à une mobilité accrue aux niveaux doctoral et post-doctoral.

ACTION n° 04

Établissements d'enseignement privés

0,5 %



Le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient financièrement les établissements privés reconnus par l'Etat, réunis, pour la plupart, en fédérations ou unions. Parmi celles-ci, on distingue :

- l'Union Des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA), d'obédience confessionnelle (catholique) qui regroupe les 5 instituts catholiques de Paris, d'Angers, de Lille, de Lyon et de Toulouse, totalisant 18.161 étudiants (2006).

- la Fédération d'Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres, FESIC, de sensibilité catholique, (14.000 étudiants), est composée d'écoles d'ingénieurs et de commerce et de gestion.

L'UDESCA et la FESIC ont signé, le 30 avril 2002, un protocole d'accord avec le Ministère chargé de l'éducation nationale.

- l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (10.658 étudiants) représente l'enseignement privé laïc dispensé au sein d'écoles d'ingénieurs et de commerce-gestion

- l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur Libre (APPESL, 460 étudiants) regroupe les facultés libres de Paris d'enseignement laïque.

Par ailleurs, le ministère finance une vingtaine d'établissements « non affiliés », dont des écoles de journalisme.

58 établissements d'enseignement supérieur privés, érigés en associations « loi 1901 » ou en fondations, reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement de la part de l'Etat qui a pour objectif de promouvoir une formation de qualité, complémentaire aux missions du service public.

Un groupe de réflexion a été mis en place à la demande du Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche avec pour mission la remise d'un rapport en 2006 sur les problématiques suivantes :

- la révision des procédures de contractualisation sur les diplômes
- la participation des établissements d'enseignement supérieur privé à l'effort national de recherche
- les modalités d'attribution du financement public et les fondements d'une politique contractuelle
- l'accès aux bourses des étudiants.

ACTION n° 05

Bibliothèques et documentation

3,6 %



Le développement des ressources documentaires et de leur accessibilité dans de bonnes conditions correspond à des enjeux à la fois pédagogiques et scientifiques. La mise en œuvre d'une pédagogie de plus en plus fondée sur le travail personnel de l'étudiant exige que celui-ci soit en mesure de recourir à des documents en nombre, diversifiés et faciles

d'accès. Par ailleurs, les activités de recherche ne peuvent être conduites qu'à la condition de disposer des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international.

Longtemps marquée par son émiettement et son faible niveau de développement, la documentation des établissements d'enseignement supérieur s'est progressivement améliorée à partir du début des années 90 tant en termes de moyens que d'organisation. Avec la constitution des services communs de documentation, les universités ont été en situation de conduire une politique documentaire et d'introduire davantage de cohérence dans le développement de leurs ressources. L'émergence très forte depuis 1997 des revues électroniques et des bases de données - dont les coûts progressent cependant de façon préoccupante - a contribué à accélérer la rationalisation de l'offre documentaire.

Les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 57 heures par semaine. En 2004, 68,5 % des étudiants y étaient inscrits contre 56 % dix ans plus tôt. 1.313.000 lecteurs étaient inscrits dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, IUFM), dont 1.173.755 en bibliothèques universitaires. L'usage était également plus intensif : chaque inscrit est venu en moyenne 49 fois par an en B.U. contre 34 en 1990.

Le développement et la modernisation de la fonction documentaire ainsi que la consolidation du fonctionnement en réseau des bibliothèques constituent un enjeu majeur. Le premier outil du réseau est constitué par le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc) qui comprend plus de 6 millions de notices bibliographiques et 25 millions de documents localisés. Il fait l'objet d'1,5 million de connexions par mois via internet.

ACTION n° 06

Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

7,7 %



Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi une force essentielle au développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec les organismes de recherche, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

ACTION n° 07

Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

4 %



Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines. Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 08

4,2 %



Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec les organismes de recherche dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée.

ACTION n° 09

0 %



Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies en collaboration avec le CNRS et le CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.

ACTION n° 10

1,2 %



Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre », du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre. En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie. Cette action se développe en liens étroits avec le CNRS - avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) -et l'institut Paul-Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur les continents Antarctique et Arctique.

ACTION n° 11**Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société****9 %**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel. L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création des maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale. Le progrès de la connaissance repose, tout autant que sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 12**Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale****3,8 %**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine. La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^{ème} siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.

Enfin, cette action est le support des allocations de recherche qui fait l'objet d'un transfert du programme 172 vers le programme 150.

ACTION n° 13**Diffusion des savoirs et musées****0,8 %**

Cette action s'inscrit dans la mission de diffusion de la culture scientifique dévolue aux établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à assurer une meilleure diffusion des travaux effectués au sein des établissements dans une perspective de valorisation et d'information à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes. Elle comprend également les actions de conservation et de valorisation des collections des musées sous tutelle du MENESR, des musées universitaires et des collections scientifiques dont le ministère assume la tutelle technique (universités, muséums d'histoire naturelle en région, autres musées) et les actions de formation et d'information des professionnels des musées et de la culture scientifique et technique par l'intermédiaire de l'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) de l'université de Bourgogne.

Les collections scientifiques et techniques se trouvent dans :

- les musées scientifiques nationaux : musée des arts et métiers (80.000 objets), muséum national d'histoire naturelle (65.000.000 spécimens de zoologie, botanique, géologie notamment et des collections vivantes), musée national de l'éducation à Rouen (400.000 objets), musée du quai Branly (300.000 objets) ;
 - les 60 muséums en région (15.000.000 spécimens, 38.000 objets ethnologiques, 32.000 objets scientifiques et techniques) ;
 - les musées universitaires et les collections des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, observatoires...) et des organismes de recherche (IRD, INSERM, INRA, BRGM,...) et d'autres musées.
- Trois opérations nationales pour la sauvegarde et la valorisation des collections sont en cours :

- un inventaire du patrimoine des observatoires soutenu par les ministères en charge de la recherche et de la culture ;
- un programme de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain, confié au musée des arts et métiers du CNAM ;
- un programme de gestion des collections naturalistes en France piloté par le muséum national d'histoire naturelle en phase d'étude.

La fréquentation des musées en 2005 est la suivante :

- Muséum national d'histoire naturelle : 1.795.097 visiteurs tous sites confondus ;
- Musée des arts et métiers du CNAM : 185.828 visiteurs;
- Musée national de l'éducation : 12.763 visiteurs;
- Les muséums d'histoire naturelle en région : La fréquentation totale a été mesurée en 1999 et en 2003. Elle est restée stable à 1.500.000 visiteurs environ (dont 326.000 scolaires en 1999).

ACTION n° 14 10,4 %
Immobilier



Cette action regroupe les moyens financiers et humains que l'Etat consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur, dont l'objectif principal est de leur permettre de disposer d'un patrimoine de qualité, répondant aux besoins induits par les activités d'enseignement et de recherche.

Cette politique doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du parc immobilier et une bonne maîtrise de sa gestion. A cet effet, les établissements doivent se doter d'un schéma directeur immobilier qui constitue à la fois un diagnostic de l'état de leur patrimoine, de son utilisation et de ses insuffisances au regard de la politique de formation et de recherche, ainsi qu'une vision prospective des opérations à entreprendre pour en améliorer la qualité et l'adéquation aux besoins. Il constitue un outil essentiel de pilotage et de dialogue de gestion avec les établissements pour le développement, l'amélioration et l'entretien du parc immobilier bâti et non bâti : constructions, restructurations, acquisitions, maintenance, logistique immobilière (locations, entretien et fonctionnement courants), et mise en sécurité de locaux et espaces extérieurs.

L'approche prospective d'un tel schéma correspond à une étape préalable nécessaire à la mise en œuvre et au financement des contrats de projets Etat - régions 2007-2013, pour lesquels la priorité est de renforcer la recherche et la modernisation des structures d'enseignement supérieur, ce qui se traduit par :

- la mise au standard international de l'immobilier universitaire qui comprend des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants mais aussi des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration de la vie étudiante afin de conforter et développer l'offre de logements en faveur des étudiants (seul le financement des opérations des contrats de projets est rattaché à cette action, les autres moyens concernant l'immobilier de la vie étudiante étant imputés sur le programme « vie étudiante »).

Les diagnostics techniques permettent, pour leur part, d'appréhender l'état du parc immobilier universitaire et d'estimer les moyens nécessaires à sa remise à niveau par le biais d'une programmation pluriannuelle de maintenance. Associées à des indicateurs portant sur la qualité du pilotage de la gestion immobilière, ces informations constituent des éléments importants de la démarche contractuelle dont l'objectif est d'inciter les établissements à mener une politique garantissant un niveau satisfaisant de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs et contribuant à une amélioration significative de leur état.

En outre les schémas directeurs peuvent présenter des éléments d'appréciation du coût de l'entretien et du fonctionnement courant des bâtiments, des installations techniques et espaces extérieurs : il s'agit ici d'améliorer et d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier à travers le financement de la logistique immobilière. L'adéquation aux besoins immobiliers n'étant pas satisfaite pour tous les établissements, ceux qui ne disposent pas de surfaces suffisantes (en cours de restructuration par exemple) pour répondre à leurs besoins peuvent être amenés à recourir à des locations que l'Etat peut soutenir dans le cadre de l'enveloppe destinée au financement de la logistique immobilière.

Enfin les schémas directeurs permettent également d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour lever les avis défavorables émis par les commissions de sécurité, principalement pour une mise aux normes de sécurité incendie des

bâtiments universitaires. Etant donné le risque que peut faire encourir aux usagers un défaut de mise en sécurité de locaux, il est accordé aux établissements un financement favorisant la mise en conformité des bâtiments, très sensible s'agissant de santé publique : essentiellement l'amiante sur le campus de Jussieu avec le financement de l'établissement public de Jussieu.

ACTION n° 15
Pilotage et support du programme

6,9 %



Cette action comprend les moyens consacrés :

- au pilotage du système universitaire (administration centrale, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), Conseil national des universités (CNU) : tutelle et pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur, en particulier la responsabilité du cadre général, du financement et du contrôle de la qualité des formations ;
- à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE) chargée, dans le cadre de la modernisation des établissements, de la mise au point d'outils de gestion et de pilotage ;
- au pilotage opérationnel des établissements (fonctions de direction, d'administration, de gestion financière et de GRH des établissements) pour une gestion performante des établissements, une maîtrise de la cohérence entre leurs objectifs à atteindre et l'allocation de leurs ressources ;
- à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur (EDUFRANCE, SOCRATES, LEONARDO, bourses de mobilité, dotations aux établissements dans le cadre des relations contractuelles) ;
- à la formation des personnels enseignants chercheurs et Personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service (IATOS) (Centre d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES), formation professionnelle) d'une part pour constituer, parmi les doctorants, le vivier nécessaire au recrutement des futurs enseignants-chercheurs et assurer une formation de qualité des moniteurs et des nouveaux enseignants à leur métier et à l'environnement universitaire et d'autre part, pour assurer la formation continue des personnels IATOS ;
- aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en place dans les établissements des services numériques pour l'ensemble des activités et services.

ACTION n° 16
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

3,7 %



Cette action comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) destinées aux établissements publics d'enseignement supérieur. Toutefois, suite aux observations de la Cour des comptes et des commissions parlementaires lors de l'examen du PAP 2006 et conformément aux recommandations de la mission du comité interministériel d'audit des programmes relative au programme 150, il est envisagé à court terme de supprimer l'action 16 qui a vocation à être répartie entre les autres actions du programme 150, principalement les actions 1, 2, 3 et 14.

Dans cet objectif et dès cette année, les subventions qu'il est possible de rattacher aux autres actions du programme soit de par la typologie de l'établissement destinataire, soit de par la nature du financement ont été identifiées. Elles s'élèvent à 386,7 millions d'euros, soit près de la moitié de l'action 16 dans le cadre de la loi de finances 2006.

Il s'agit pour l'essentiel d'une part des dotations versées aux Instituts Universitaires de technologie rattachées à l'action 1

« formation initiale et continue de niveau licence », des dotations versées aux IUFM, aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux Instituts d'Etudes Politiques rattachées à l'action 2 « formation initiale et continue de niveau master », d'autre part de la quote-part de la DGF affectée à la prise en charge des coûts de fonctionnement logistique pour un montant de 160 millions d'euros qui est rattachée à l'action 14 « immobilier ».

Ne subsiste plus dans cette action que la DGF des universités calculée selon le modèle SANREMO, la compensation boursière due au titre des étudiants boursiers des universités ainsi que la dotation de fonctionnement des grands établissements et des pôles universitaires, hors la quote-part des coûts de fonctionnement logistique.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existantes permettent cependant de viser une meilleure insertion des jeunes diplômés dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

Les études de prospective à l'horizon 2010 prévoient peu d'écart entre les niveaux de recrutement et de sortie des diplômés de l'enseignement supérieur. Les diplômés à bac+2 seraient même en légère insuffisance par rapport à la demande des entreprises.

Actuellement environ 280.000 jeunes par an, soit 37 % des sortants de formation initiale, terminent leurs études titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ce diplôme sanctionne pour 53,6 % d'entre eux la réussite d'un cursus long (licence, maîtrise, doctorat, grandes écoles) et pour 46,4 % la réussite d'un cycle court [essentiellement brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)].

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, bien rémunéré, correspondant à leur niveau de qualification. Pour améliorer l'insertion des diplômés, l'Etat dispose de plusieurs leviers :

- offrir des formations bénéficiant d'une assurance qualité en termes d'acquis et de compétences ;
- professionnaliser les formations : développer les stages en entreprise, développer le partenariat avec le monde économique ;
- veiller à une répartition équilibrée des formations professionnalisées sur l'ensemble du territoire ;
- développer les évaluations sur la qualité de la relation formation-emploi ;
- mieux informer et orienter les étudiants.

Le rapport d'étape déposé à la fin juin 2006 par la commission du débat national Université-Emploi, présidée par le recteur Hetzel, préconise toute une série de mesures, dont certaines sont déjà en cours de mise en oeuvre. C'est ainsi qu'un délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelle a été désigné et doit présenter à court terme un calendrier de travail. Par ailleurs, le portail étudiant ouvert en avril 2006 informe les étudiants sur les taux de réussite selon les formations envisagées au niveau national. De même, la dénomination des diplômes est rendue plus lisible pour les étudiants et les employeurs grâce à une simplification de l'architecture de l'offre de formation et à un resserrement des mentions et spécialités au sein des différents domaines. La généralisation dans tout parcours de licence d'un module « projet personnel et professionnel » de l'étudiant, d'un module de langue vivante et d'un module d'informatique contribue également à favoriser l'employabilité des diplômés. Enfin, la charte des stages signée par les organisations patronales et étudiantes ainsi que les textes en cours de publication contribueront à la valorisation des stages et à un meilleur encadrement des stagiaires.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	43,2			43	44,7	50

Précisions méthodologiques : C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération, qui ne peut être calculé annuellement et serait fourni par un recensement de la population.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%	78			81	86	88
dont CDI	%	69			71	72	75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	63			67	69	75
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession libérale (tous types d'emplois, tous domaines)	%	80			83	85	90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	87			90,7	90	92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%	90,8				90	92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%	69			72	73,5	78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%	83			86,5	88,5	94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%	81			84,7	86,5	92

Précisions méthodologiques : Enquête génération réalisée tous les trois ans. Champ : élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement scolaire en 2000-2001 et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail, interrogés en 2004.

Source des données : CEREQ

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
% niveau licence	%	11				12,5	14
% niveau master	%	12				13	14
% niveau doctorat	%	1				1,5	2

Précisions méthodologiques

Source de données : INSEE

Les « sortants de formation initiale » sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête. En 2004, 58% des sortants de formation initiale interrompent leurs études avant d'accéder à l'enseignement supérieur ou sans aucun diplôme de l'enseignement supérieur. Il faut ajouter à ces 3 niveaux L, M et D, 18% de sortants diplômés de niveaux inférieurs à la licence. 30 % d'une classe d'âge atteint donc un niveau au moins égal à la Licence.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation (du point de vue du citoyen et du contribuable)

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux.

L'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus Licence, ainsi que l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes constituent un enjeu majeur.

Indicateurs de résultats :

- mesure de l'amélioration de l'orientation et des taux de réussite dans le cursus Licence ;
- mesure de l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes.

INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et en STS	%	69,2		69,5	71,5	73	77

Précisions méthodologiques : Champ : enseignement public et privé sous contrat – Universités, IUT, STS et CPGE

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en % de l'ensemble des sortants du supérieur	%	20	21		19	18	15

Source des données : INSEE

Valeur données 2004 : Les données sont disponibles en été de l'année n+2 pour les sortants de l'année n.

INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	54,7			59	60,5	65

Précisions méthodologiques : Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Ensemble en STS	%	74,7		74,3		76,3	78
dont BAC général (en STS)	%	84,2		83,9		84,6	85
dont bac technologique (en STS)	%	73,5		73,6		74,7	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	57,6		56,1		58,8	60
Ensemble en DUT	%						
dont BAC général (en DUT)							
dont BAC technologique (en DUT)	%						
dont BAC professionnel (en DUT)	%						

Précisions méthodologiques : Les données DUT seront disponibles au PLF 2008.

Source de données : DEPP

Mode de calcul : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves.

INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	37				40	50

Précisions méthodologiques

Source de données : DGES

Mode de calcul : Pour chaque promotion recrutée pendant la période, dénombrement des allocataires qui ont soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année universitaire. Le résultat est ensuite rapporté au nombre d'allocataires recrutés à la rentrée correspondante.

OBJECTIF n°3 : Maîtriser l'offre de formation (du point de vue du contribuable)

Le système français d'enseignement supérieur souffrait de deux maux : d'une part, une superposition et un enchevêtrement de dispositifs diplômants le rendait peu compréhensible en France et à l'étranger, d'autre part, une pression interne aux établissements et des pressions externes, notamment locales, conduisait à une inflation non maîtrisée de l'offre de diplômes voire à la multiplication d'établissements de taille réduite.

La politique licence-master-doctorat (LMD) a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire
- le cursus master vise à mobiliser des compétences de grande qualité afin d'accroître l'attractivité du système en se fondant sur les capacités scientifiques spécifiques des établissements dans un but de haute qualification professionnelle ou de préparer à la recherche
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique

Cette politique s'accompagne de mesures pour en assurer l'efficacité :

- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- à chaque fois que possible, regrouper des établissements de taille trop réduite, s'agissant notamment des écoles d'ingénieurs,

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- à terme, articuler l'offre pédagogique et la politique des moyens pour éviter les dérives inflationnistes et favoriser « un cercle vertueux ».

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	78,9			76	73	70

Précisions méthodologiques : Un site universitaire correspond à une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation universitaire.

Un site universitaire secondaire est une implantation des enseignements d'une ou plusieurs universités hors de l'agglomération qui accueille le siège de cet(s) établissement(s).

Les sites secondaires ayant moins de 1 000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MENESR et les IUFM (hors Ile de France).

Source des données : DEPP

INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nbre	3	3	2	3	0	2

Précisions méthodologiques : l'indicateur traite des regroupements institutionnels effectués concernant les écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR. La notion de regroupement correspond à des intégrations d'écoles dans des structures existantes. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est engagé dans une politique de rationalisation et de structuration du paysage technologique français, en encourageant les regroupements d'écoles. L'indicateur ne doit pas être considéré comme une fin en soi : les évolutions, transformations, regroupements des écoles s'effectuent dans le cadre de politiques concertées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Source des données : DGES

INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,2		31,7	30	28,3	23
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	37,1		33,1	32,5	31,9	30

Précisions méthodologiques : Mode de calcul : Nombre de mentions L (ou M) présentant un nombre d'inscrits inférieur à 50 (à 30) / Nombre de mention L (ou M). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en 3^{ème} année de L ou en 2^{ème} année de M. L'indicateur a été ajusté par rapport au PLF 2006.

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (du point de vue du citoyen)

Plusieurs facteurs se conjuguent pour faire de la formation tout au long de la vie un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur :

-L'évolution accélérée des sciences et des techniques comme la difficulté croissante de la maîtrise de dispositifs de plus en plus complexes dans les sociétés développées conduisent à générer des besoins de formation supérieure sur toute la durée des vies professionnelles ;

-L'élévation des niveaux de la formation initiale fait de plus en plus de l'enseignement supérieur la clef de la mobilité sociale et de la promotion professionnelle ;

-La gestion du temps, traditionnellement scandée par le triptyque formation initiale/travail/retraite, est probablement appelée à évoluer vers une alternance tout au long de la vie.

L'enseignement supérieur a de longue date perçu ce besoin, par exemple en instituant le premier des procédures de validation d'acquis. Cependant, bien que significatifs, les résultats obtenus ne se situent pas encore à la hauteur des espérances.

Le schéma licence-master-doctorat (LMD) en ouvrant de larges capacités de parcours diversifiés de formations modulaires, en généralisant les dispositifs de validation d'acquis et en permettant la création de nouveaux diplômes doit, dans l'avenir, favoriser un développement substantiel des activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ce développement sera mesuré par :

-la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue et le degré de diffusion des pratiques de validation des acquis de l'expérience ;

-le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les Universités et au CNAM en attendant un indicateur de retour à l'emploi, mesuré par le taux des titulaires d'un diplôme par VAE ayant amélioré leur situation professionnelle.

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
numérateur	Effectifs					so	so
dénominateur	Effectifs					so	so
ratio	%	6,6			7	7,75	10

Précisions méthodologiques : Cet indicateur rapporte le nombre de diplômés inscrits en formation continue ou en reprise d'étude dans les universités et établissements assimilés au nombre total de diplômés de ces établissements.

La variable "régime d'inscription" qui devrait permettre de repérer les étudiants en formation continue est une variable très fragile. Le nombre d'étudiants en formation continue est largement sous-estimé. La fiabilité de cette variable doit être encore consolidée avant la publication de ces effectifs.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Validation décret 1985 (décret 85-906) - VAP	Nombre	13 695		12 254	(1)	(1)	(1)
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 165		3 838	4 500	5 000	8 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 282		1 655	1 900	2 200	3 000

(1) : du fait de l'incidence du LMD et de la VAE, le nombre de VAP est en baisse régulière

Précisions méthodologiques :

Le dispositif mis en place par le décret n°85-906 du 23 août 1985 permet par l'octroi d'une dispense, la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat aux candidats qui n'ont pas les titres et diplômes requis pour s'inscrire à une formation. La dispense est accordée par une commission pédagogique au vu des acquis personnels et professionnels des candidats

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) crée par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial (du point de vue du citoyen)

Tout système d'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition européenne et mondiale. Le système français doit donc offrir à ses ressortissants une qualité qui leur garantit une bonne comparaison avec les systèmes étrangers ; il doit également être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française et continuer à « compter » dans l'offre mondiale.

L'ouverture et l'action internationales comportent un développement de la mobilité, un accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Le développement de la mobilité sera mesuré par le nombre d'étudiants français poursuivant une part de leurs études à l'étranger ainsi que par le nombre d'étudiants étrangers se formant en France aux niveaux master et doctorat, niveaux retenus pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre.

S'agissant de l'accroissement des partenariats, il sera évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers mis en œuvre aux niveaux master et doctorat. En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'accélérer ce processus d'internationalisation et d'éviter qu'il ne revête un contenu superficiel. De ce point de vue, une forme élaborée de partenariat se traduit par la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ».

La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'Etat, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

Afin de mesurer la profondeur de l'internationalisation du système français d'enseignement supérieur, il a été choisi de retenir l'indicateur du nombre de diplômes conjoints. Cet indicateur nécessairement faible en 2006, compte tenu de l'évolution récente de la réglementation, devrait être particulièrement sensible pour mesurer les résultats de la politique d'ouverture internationale.

INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	%	2,5			3,2	3,4	4
Moyenne OCDE	%	4,0				-	-
% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	%	2,5			3,2	3,4	4
Moyenne OCDE	%	3,2				-	-

Source des données : OCDE.

Les données sont disponibles en septembre de l'année n+2 pour l'année universitaire n-1/n. L'OCDE ne se livre pas à des prévisions.

INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
inscrits en master	%	14,9		16,5	17	17,5	20
inscrits en doctorat	%	28		30	30,5	31	33

Précisions méthodologiques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Cursus Licence	%	48,3			51	53	60
Cursus Master	%	72,3			74,7	75,9	80

Précisions méthodologiques : Le ratio est le suivant : (nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence(ou d'un master)/nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence(ou d'un master) / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus). L'indicateur a été réajusté par rapport au PLF 2006 pour tenir compte d'une erreur relative au nombre d'inscrits en master.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre de thèses délivrées sous co-tutelle	Nbre	546		682 *	700	750	900
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre					-	200

*Sur les 682 co-tutelles de thèse réalisées en 2005, 219 sont des co-tutelles avec les 45 pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES).

Nombre de cursus en master conjoint : disponible PLF 2008

Source des données : DGES.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche (du point de vue de l'utilisateur)

Afin que la documentation soit un élément majeur d'attractivité dans les constitutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur, plusieurs objectifs doivent être poursuivis de façon conjointe :

- renforcer la culture de l'évaluation et de l'analyse de la demande afin d'être au plus près des besoins des usagers ;
- améliorer les services, grâce en particulier à la généralisation de l'accès direct ou à distance aux ressources, à l'adaptation et à l'élargissement des horaires d'ouverture et à la mise en œuvre d'actions de formation des étudiants à la recherche d'information ;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- développer les ressources dans le cadre d'une organisation cohérente par l'intégration des bibliothèques de composantes dans le service de documentation et par l'élaboration de plans de développement des collections ;
- favoriser la mise en œuvre de systèmes d'information documentaire, donnant accès à un ensemble riche de ressources électroniques ;
- structurer le réseau national autour de bibliothèques de référence et de recours ainsi que d'outils collectifs favorisant notamment les achats groupés, le signalement et l'accès direct aux documents, ainsi que la conservation et l'archivage.

INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Heure/semaine	4h24			4h40	4h45	4h50

Précisions méthodologiques :

Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire.

Méthode de calcul : Nombre de places de travail * durée hebdomadaire d'ouverture/Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

Source des données : DGES.

INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Communications et prêts : Nombre de documents	Nombre	19 325 631	19 800 000		20 500 000	21 000 000	22 000 000
taux de réponses	%	96	97		98	98	100
Bases de données : Nombre de documents téléchargés	Nombre	4 057 333	5 600 000		8 300 000	12 000 000	15 000 000
taux de réponses	%	28	50		75	80	90
Périodiques électroniques : Nombre de documents téléchargés	Nombre	9 462 623	11 500 000		16 000 000	22 000 000	30 000 000
taux de réponses	%	50	55		75	80	90
Consultation du site Web (internet) : Nombre de documents téléchargés	Nombre	10 347 373		15 370 574	20 000 000	25 000 000	32 000 000
taux de réponses	%	16		21	60	80	90

Précisions méthodologiques : Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Source des données : DGES.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international. Deux indicateurs mesurent la position internationale de la production scientifique des opérateurs du programme.

INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	66,2			65,5	66,3	66,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,7			8,7 à 9,3	8,6 à 9	8,5 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,9			2,8 à 3	2,7 à 3	2,6 à 2,9

Précisions méthodologiques :

Indicateur ajusté par rapport à l'année dernière pour tenir compte des données consolidées qui n'étaient pas disponibles lors du PLF 2006.

Cet indicateur permet de mesurer la production des opérateurs du programme dans la recherche de niveau international au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données de la base éditée par ISI Thomson Scientific, Philadelphie, qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs/ nombre d'articles de référence (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

* Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Cette année encore, le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme. Cette méthode devra être remplacée à terme par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements.

Sources des données : ISI-OST

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2011 Cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,92			0,91	0,93	0,93 à 0,95

Valeur 2002 : 0,90

Disponibilité : pour les citations à deux ans, l'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3.

Précisions méthodologiques :

Mesure : Cet indice mesure l'écart entre le nombre moyen de citations par publication des opérateurs et celui du monde (IC = part de citations reçues à deux ans par les articles des opérateurs du programme (%) / part des publications des opérateurs du programme (%)-en référence monde-). Il exprime l'impact, sur la recherche internationale, des connaissances produites par les établissements du programme.

Sources des données : Thomson scientific Institute for scientific information, indicateurs OST

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire (du point de vue du citoyen)

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité thématique de la recherche publique.

INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%	67			65,3	67	67,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	8			8,3	8	8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,8			2,7 à 3	2,6 à 2,8	2,5 à 2,8

* Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Précisions méthodologiques :

Indicateur ajusté par rapport à l'année dernière pour tenir compte des données consolidées qui n'étaient pas disponibles lors du PLF 2006.

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie (SDV) et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). Le champ de ce dernier domaine étant actuellement en cours de définition, les publications référentes ne sont pas pris en compte actuellement.

Mode de calcul : nbre d'articles des opérateurs du programme/ nombre d'articles dans le domaine considéré comme prioritaire (en référence France)

Source des données : OST

OBJECTIF n°9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Les opérateurs de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Trois indicateurs permettent de rendre compte de la politique de valorisation des opérateurs du programme.

INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1		1	1,1	1,1	1,2
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,3		1,2	1,1	1,2	1,3

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme calculées dans la base brevets de l'OST à partir des données enregistrées à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) d'une part, à l'Office européen de brevets (OEB) par voie directe et Patent Cooperation Treaty (PCT), de l'autre.

Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : Nombre de demandes des opérateurs à l'INPI et à l'OEB / Nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,18			0,18	0,19	0,2

Source des données : DEPP

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	3,3			3,4	3,5	3,5

Précisions méthodologiques : Numérateur: ressources contrats de recherche. Dénominateur: ressources recherche totales des établissements

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française (du point de vue du citoyen)

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenu un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des postdoctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second axe est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,7			6,8	6,9	7
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	3,9			2,5	4	4

Précisions méthodologiques :

Numérateur : nombre de chercheurs étrangers (DR, PR, CR, MCF, IR, Ingénieurs et cadres confirmés et non confirmés, hors boursiers)
Dénominateur : total des chercheurs (étrangers + français + non ventilés).

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche (du point de vue du citoyen)

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer au bon niveau à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne

Unité	5 ^e PCRD 1998-2002 Réalisation	6 ^e PCRD 2002-2006 Prévision	6 ^e PCRDmipar cours Réalisation	7 ^e PCRD 2007-2013 Prévision	2007 Prévision	7 ^e PCRD 2007-2013 Cible
%	1,9		1,5	1,5		1,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre de participation des opérateurs dans les projets financés par le x^{ème} PCRD / nombre total de participation aux projets financés par le x^{ème} PCRD

Source des données : OST-CORDIS

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

Unité	5 ^e PCRD 1998-2002 Réalisation	6 ^e PCRD 2002-2006 Prévision	6 ^e PCRDmipar recours Réalisation	7 ^e PCRD 2007-2013 Prévision	2007 Prévision	7 ^e PCRD 2007-2013 Cible
%	1,3		1	1,3	1,3	1,3

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre de projets coordonnés par les opérateurs/nombre de projets financés

Source des données : OST-CORDIS

Pour les indicateurs OST-CORDIS : La commission européenne maintient une base de données des projets financés dans le cadre de ses programmes : CORDIS. Ces données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte. Les programmes de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme et ramenés à une moyenne annuelle.

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	22,4			23	23,5	25

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production des opérateurs du programme qui est publiée en collaboration entre un laboratoire français et un laboratoire de l'Union européenne. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données éditées par (ISI Thomson Scientific Philadelphie), qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilités. L'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul :

Nombre d'articles des opérateurs écrits publiés en collaboration avec un pays de l'UE 25/Nombre total d'articles des opérateurs

Nombre total d'articles des opérateurs

Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme. Cette méthode devra être remplacée à terme par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements.

Source des données : ISI-OST

OBJECTIF n°12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

L'optimisation de la gestion des établissements et l'évolution du patrimoine immobilier supposent :

- la mesure du degré de mise en œuvre des démarches d'évaluation de la qualité par les établissements eux-mêmes, l'autoévaluation apparaissant au niveau international comme le fondement le plus adapté pour assurer la pérennité des dispositifs d'évaluation.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- La capacité des établissements à générer des ressources propres leur permettant de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire.

- Une meilleure connaissance par les établissements de leur patrimoine immobilier en mesurant les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité).

INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Politique de formation: Cote 0	%			29,4		25	0
Politique de formation: Cote 1	%			52,9		55	60
Politique de formation: Cote 2	%			14,7		15	30
Politique de formation: Cote 3	%			2,9		5	10
Politique scientifique: Cote 0	%			21,2		15	0
Politique scientifique: Cote 1	%			63,6		55	40
Politique scientifique: Cote 2	%			12,1		20	40
Politique scientifique: Cote 3	%			3		10	20
Management: Cote 0	%			22,9		15	0
Management: Cote 1	%			65,7		65	60
Management: Cote 2	%			8,6		15	30
Management: Cote 3	%			2,9		5	10

Précisions méthodologiques : % d'établissements relevant des cotations suivantes :

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Les données seront collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle. Mesure annuelle sur ¼ des établissements : ceux de la vague contractuelle en cours.

Le constat 2005 a été fait sur la base des réponses transmises par les établissements de la première vague contractuelle, soit un quart environ des établissements concernés.

Source des données : DGES.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
M€	1078	1 100		1 130	1 150	1 240

Précisions méthodologiques : Recettes du compte financier (cadre 3) des établissements hors subventions des collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux

Y compris les services à comptabilité distincte

Source des données : DGES.

INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	34,46			35,54	36,08	38

Précisions méthodologiques : Numérateur : Somme des recettes du cadre 3 des comptes financiers des établissements hors droit de scolarité des diplômes nationaux et prestations internes, mais y compris les droits perçus au titre des diplômes propres et les ressources exceptionnelles .
Dénominateur : Ensemble des ressources des établissements observés hors droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux et prestations internes.

Source des données : DGES

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques : L'indicateur est en cours de définition dans la mesure où les ratios m² par étudiants prévus dans le référentiel des constructions universitaires 1997 ont été établis sur la base des maquettes pédagogiques servant de référence au système de répartition des moyens « San Remo », dont la refonte est en cours d'étude. Date de livraison de l'indicateur PLF 2008.

Source des données : DGES.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	253 062 663	2 217 429 503	1 964 366 840	253 062 663	2 217 429 503
02 Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 715 011	1 924 789 478	1 638 074 467	286 715 011	1 924 789 478
03 Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 780 267	496 633 283	478 853 016	17 560 930	496 413 946
04 Établissements d'enseignement privés		51 703 852	51 703 852		51 703 852	51 703 852
05 Bibliothèques et documentation	268 351 486	110 006 736	378 358 222	268 351 486	110 006 736	378 358 222
06 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 909 886	805 306 158	729 396 272	75 909 886	805 306 158
07 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 981 992	424 754 223	377 772 231	46 981 992	424 754 223
08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 943 912	441 241 161	367 297 249	73 943 912	441 241 161
09 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966	1 262 966		1 262 966	1 262 966
10 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 187 128	122 889 460	102 702 332	20 187 128	122 889 460
11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 894 758	951 338 117	848 443 359	102 894 758	951 338 117
12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	54 596 458	400 936 775	346 340 317	54 596 458	400 936 775
13 Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	64 442 358	85 720 949	21 278 591	64 442 358	85 720 949
14 Immobilier	377 772 025	716 870 668	1 094 642 693	377 772 025	866 788 804	1 244 560 829
15 Pilotage et support du programme	571 707 440	155 946 837	727 654 277	571 707 440	155 946 837	727 654 277
16 Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		390 147 807	390 147 807		390 147 807	390 147 807
Totaux	8 092 355 625	2 422 453 299	10 514 808 924	8 092 355 625	2 572 152 098	10 664 507 723

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré		447	438	-9	24 179 790
Enseignants du 2nd degré		13 467	13 524	+57	879 519 816
Enseignants stagiaires		2 814	2 814	0	79 639 014
Enseignants chercheurs et assimilés		62 561	75 204	+12 643	4 979 838 024
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		36	36	0	1 503 720
Personnels d'encadrement		1 957	2 129	+172	147 467 314
Personnels administratif, technique et de service		47 657	47 613	-44	1 736 731 788
Personnels des bibliothèques et des musées		4 377	4 371	-6	187 751 934
Totaux		133 316	146 129	+12 813	8 036 631 400

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	5 100 184 644	5 100 184 644
Cotisations et contributions sociales	2 940 096 688	2 940 096 688
Prestations sociales et allocations diverses	52 074 293	52 074 293

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

A – EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 146.129 ETPT.

A structure constante, le nombre d'ETPT augmente de 209 correspondant à la création de 1.000 emplois pour l'année 2007.

A structure courante, compte tenu des transferts entre missions, entre programmes et entre titres, il augmente de 12 813, dont 11 988 sont dus au transfert d'imputation de la rémunération des allocataires de recherche du programme 172 sur l'action 12 « recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » du programme 150. La variation des ETPT de 2006 à 2007 résulte de la modification de la répartition du plafond 2006, des créations d'emplois 2007, de l'impact des créations d'emplois 2006 et des mesures de changement de périmètre et des entrées et sorties.

1 - Modification de la répartition du plafond 2006 et présentation du plafond 2007

En préalable à la prise en compte des mesures du PLF 2007 ayant un impact sur le plafond d'emplois, il a été procédé à une nouvelle décomposition du plafond d'emplois 2006 du programme 150 afin de fiabiliser la répartition des effectifs au sein des catégories d'emplois : il s'agit d'une part, de corriger les imputations initiales de certains corps dans les catégories d'emplois, notamment les professeurs, les chefs de travaux pratiques de l'ENSAM et les enseignants du 2nd degré et d'autre part, de préciser la ventilation des emplois, notamment du Conservatoire national des arts et métiers, non décomptés par l'outil de décomptes des emplois (ODE) jusqu'en 2005.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au total, cet ajustement technique conduit à redéfinir le socle 2006 de la façon suivante :

Catégorie d'emplois	Flux	Nouvelle ventilation du plafond d'emplois 2006
Enseignants du 1er degré	-10	437
Enseignants du 2nd degré	+ 198	13 665
Enseignants stagiaires	0	2 814
Enseignants chercheurs et assimilés	- 152	62 409
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0	36
Personnels d'encadrement	70	2 027
Personnels administratif, technique et de service	- 100	47 557
Personnels des bibliothèques et des musées	- 6	4 371
TOTAL	0	133 316

2 - Créations d'emplois

Le présent projet de finances prévoit, au titre de l'année universitaire 2007-2008, 450 emplois d'enseignants-chercheurs, 50 emplois de personnels d'encadrement et 500 emplois d'IATOS supplémentaires, ce qui représente, en tenant compte des dates de recrutement, 209 ETPT sur l'exercice 2007.

3 – Mesures de transferts entre programmes et entre missions**Transferts entre programmes :**

Ils majorent le plafond d'autorisation d'emplois inscrits sur ce programme de 11.347 ETPT.

Par souci de cohérence avec la réalité des affectations des personnels dans les établissements, il est proposé les deux mouvements de transferts suivants :

- les allocataires de recherche : + 11 988 ETPT en provenance du programme 172 « orientation et pilotage de la recherche » ;
- un transfert de - 2 ETPT vers le programme 172 au titre de la création de l'Académie des technologies ;
- un transfert de - 639 ETPT sur le programme 231 « Vie étudiante », correspondant à 150 enseignants du 2nd degré, 487 emplois d'IATOS et 2 emplois de personnel d'encadrement. Initialement imputés sur le programme 150, des enquêtes menées auprès des établissements ont mis en évidence que les fonctions assurées par ces personnels sont destinées à concourir à la politique destinée à la vie étudiante.

Transferts entre missions :

Ils majorent le plafond d'autorisation d'emplois inscrits sur ce programme de 6 ETPT (à compter du 1er janvier 2007).

Il s'agit des mesures suivantes :

- transferts vers la mission « Enseignement scolaire » (-30 ETPT) : soit 26 ETPT correspondant à des emplois de vigiles sont transférés aux académies de Créteil et Versailles, 2 ETPT de l'université de Corse vers le rectorat de Corse et une régularisation d'imputation de 2 ETPT implantés actuellement dans des établissements universitaires.
- transferts en faveur de la mission « Enseignement supérieur et recherche universitaire » (+36 ETPT) : soit la création de l'AERES (cf : supra) conduit à regrouper sur le programme 17 ETPT au titre des moyens affectés à l'AERES en provenance du CNER et de l'administration centrale ; 8 ETPT sont transférés vers des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du reclassement de personnels administratifs consécutif à la fermeture de l'antenne du CNED de Draguignan. Le solde de ces transferts entrants résulte de régularisations d'imputation.

B – STRUCTURE DU PROGRAMME

Les personnels concourant à ce programme sont des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires intervenant dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, grands établissements, écoles

d'ingénieurs...) de l'éducation nationale. Il s'agit principalement de personnels enseignants, administratifs, techniques et de bibliothèque.

Parmi ces personnels, environ 71% appartiennent à la catégorie A, 8% à la catégorie B et 21% à la catégorie C.

Hypothèses d'entrées et de sorties par catégories d'emplois hors transferts - 2007 (en emplois)

Catégorie	Entrées	Sorties	Solde
Enseignants du 1er degré	20	20	0
Enseignants du 2nd degré	455	455	0
Enseignants stagiaires	690	690	0
Enseignants chercheurs et assimilés	2 453	2 003	+ 450
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	1	1	0
Personnels d'encadrement	228	178	+ 50
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	2 238	1 738	+ 500
Personnels des bibliothèques et des musées	167	167	0

1 - Les personnels non enseignants

Des études réalisées sur la base de la législation précédente portant sur les retraites et sur une hypothèse d'effectif constant révèlent que 32,5% des personnels IATOSS et de bibliothèques relevant de la section de l'enseignement supérieur pourraient partir à la retraite entre 2006 et 2013, soit environ 2.100 départs par an. Les départs seront plus nombreux à partir de 2007. En l'absence de recul suffisant sur la réforme du régime de retraite dans la fonction publique, la prévision des départs des personnels est fondée sur des comportements de départs IATOSS enregistrés précédemment.

Projection des départs à l'horizon 2013 des personnels IATOSS, de Bibliothèques et des Musées

Filières	Effectifs 2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	total départs 2006-2013	% total départs / effectifs physiques 2004
ATOSS	1 8612	596	708	786	816	826	820	779	748	6 079	32,7%
ITARF	29 290	1 068	1 209	1 226	1 249	1 263	1 212	1 201	1 159	9 587	32,7%
BIBLIOTHEQUE	4 428	169	180	177	180	170	163	160	141	1 340	30,3%
TOTAL	52 330	1 833	2 097	2 189	2 245	2 259	2 195	2 140	2 048	17 006	32,5%

2 - Les personnels enseignants

Les professeurs des universités sont au nombre de 18 371 (année universitaire 2005-2006). D'ici 2016, 9 842 partiront à la retraite, soit 53,6%, pour une moyenne annuelle de 1050 entre 2007 et 2011, et de 917 entre 2012 et 2016. Les disciplines les plus touchées sont les lettres et les sciences humaines (70,5%), puis l'odontologie (59,1%) et la pharmacie (56,3%). Toutefois, les sciences humaines et les lettres devraient enregistrer une baisse du nombre de départs à la retraite à compter de 2009. Dans les autres disciplines, la tendance à la hausse du nombre de départs devrait se poursuivre et atteindre un palier en 2012-2013 ; à partir de cette date, on devrait observer une tendance à la baisse comme en lettre et en sciences.

Les maîtres de conférences sont au nombre de 35 438. D'ici à 2016, 9 481 partiront à la retraite, soit un peu plus du quart de l'effectif actuel des maîtres de conférences, pour une moyenne annuelle de 1018 entre 2007 et 2011, et de 877 entre 2012 et 2016. Les disciplines les plus touchées seront par ordre décroissant, la médecine, la pharmacie puis les lettres. Les disciplines scientifiques connaîtront un taux de départ en retraite le plus faible, soit 23,2%.

Dans les disciplines scientifiques, le nombre de départs en retraite de maîtres de conférences diminuera à compter de 2009, soit un mouvement analogue à celui prévisible pour les professeurs des universités.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emplois (vp 2007) hors CAS pensions

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 1er degré,	33 252	39 943	38 684
Enseignants du 2nd degré	39 602	48 397	45 504
Enseignants stagiaires (coût unique)			28 301
Personnels enseignants-chercheurs et assimilés	44 994	63 978	49 696
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 025	30 906	29 396
Personnels d'encadrement	39 062	65 795	49 421
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 279	27 445	25 915
Personnels des bibliothèques et des musées	24 575	44 041	30 727

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent ; les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des coûts « entrants » et « sortants », les indices retenus sont respectivement, les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

2 – Eléments transversaux

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1er janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1er février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71% par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point 2006, ce qui représente un montant total de 38,78 M€ hors CAS pensions (CAS : 14,69 M€).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1er novembre 2006 représente 8,35 M€ hors CAS pensions (CAS : 3,68 M€) en 2007.

Une dotation globale de 3,98 M€ hors CAS pensions (CAS pensions : 1,75 M€) a été affectée au titre du GVT solde du programme (progression de l'indice réel moyen).

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4 %) est de 234,94 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement, intégrant la cotisation additionnelle de 0,2 % est de 12,32 M€.

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 2073,79 M€, dont 2061,20 M€ au titre des personnels civils (taux de 50,74%) et 12,59 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31%). Ce montant intègre l'impact des créations d'emplois et des mesures de transferts.

3- Décomposition et évolution de la dépense de personnel :

Le montant global de la masse salariale de ce programme s'élève à **6.018,57 M€** hors CAS pensions (CAS pensions : **2 073,79 M€**).

Les mesures justifiant l'évolution de la masse salariale sont les suivantes :

- les créations d'emplois au cours de l'année universitaire 2007 pour 6,76 M€ hors CAS (CAS : 2,62 M€),
- les extensions en année pleine des créations d'emplois 2006 pour 41,05 M€ hors CAS pensions (CAS : 16,71 M€),
- les extensions en année pleine des mesures catégorielles 2006 pour 3,12 M€ hors CAS pensions (CAS : 0,49 M€),
- les autres mesures notamment la mesure négative sur le congé de fin d'activité et la cessation progressive d'activité pour -12,38 M€,

- les mesures de transfert entre programmes pour un montant global de 285,58 M€ hors CAS pensions, (CAS pensions - 8,13 M€), dont les principales portent d'une part, sur le transfert de la rémunération des allocataires de recherche pour 304,44 non soumis au CAS pensions, et d'autre part, sur le transfert d'emplois de ce programme vers le programme « Vie étudiante » pour un montant de -19,37 M€ hors CAS pensions.

- des mesures de périmètre du titre 2 : 25 M€ au titre des cotisations sociales assises sur le paiement des heures complémentaires des personnels non titulaires supportées depuis 2006 par les établissements, 7 M€ pour le financement des aides au retour à l'emploi consécutif au transfert de la responsabilité de la gestion de certains personnels non titulaires aux établissements et 0,4 M€ au titre des contrôles médicaux obligatoires s'imputant sur le titre 3 et non sur le titre 2.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de 12,77 M€ hors CAS pensions (CAS pensions : 4,53 M€) est prévue pour la mise en œuvre des mesures suivantes :

- le financement de la tranche 2007 du plan d'amélioration des carrières contenu dans l'accord salarial conclu avec le ministre de la fonction publique mobilise un montant de crédits de 4,89 M€ hors CAS pensions (CAS pensions : 2,16 M€) ;

- le financement de nouvelles mesures statutaires et indemnitaires au titre des engagements pris dans le cadre du pacte pour la recherche, notamment, la poursuite de la revalorisation de la prime d'encadrement doctorale et de recherche (PEDR), l'accélération des carrières des chercheurs, des enseignants chercheurs et des personnels administratifs techniques et de services, ainsi que le financement des bourses Descartes pour un montant de 7,88 M€ hors CAS pensions (CAS pensions : 2,37 M€).

AUTRES ÉLÉMENTS

Les prestations sociales inscrites sur le programme concernent le congé de longue durée, le congé de fin d'activité, le capital-décès, l'allocation d'invalidité temporaire, la prise en charge des trajets domicile travail et les allocations de retour à l'emploi.

Elles représentent pour 2007, **52,1 M€**

A titre indicatif, les montants estimatifs des principaux postes sont les suivants :

29 M€ pour les allocations de retour à l'emploi,

11 M€ de prestations au titre des congés de longue durée,

12 M€ au titre notamment du capital-décès, de la prise en charge des trajets domicile travail et des accidents de service ou de travail, les contrôles médicaux obligatoires faisant l'objet d'un transfert décrit plus haut.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	32 469
02	Formation initiale et continue de niveau master	26 389
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	7 164
04	Établissements d'enseignement privés	
05	Bibliothèques et documentation	5 649
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11 469
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 689
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 503
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 680

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 077
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	12 829
13	Diffusion des savoirs et musées	472
14	Immobilier	9 745
15	Pilotage et support du programme	13 994
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	
Total		146 129

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre de l'enseignement supérieur, hormis pour les actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ...).

La répartition des ETPT entre les différentes actions des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » résulte essentiellement des données du système analytique de répartition des moyens (SAN REMO) qui permet notamment de mesurer les besoins en personnels enseignants et IATOS. A titre d'illustration, en ce qui concerne les enseignants chercheurs, les ETPT sont répartis, compte tenu des obligations de services, à parité entre la recherche et l'enseignement.

Le calcul des charges d'enseignement théoriques correspondant aux différentes formations permet ensuite un rattachement aux actions licence et master. Pour l'action Doctorat, 10% des ETPT d'enseignants chercheurs lui sont rattachés.

La répartition des ETPT des personnels IATOS est fondée, pour sa part, sur la ventilation des activités de ces personnels entre les 9 grandes fonctions identifiées dans le système de répartition des moyens (à l'exemple de la scolarité ou de la logistique immobilière).

Les flux de créations ont été répartis selon les mêmes modalités.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX**1° Les moyens alloués sous forme de dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs de l'Etat, destinés à assurer le financement des actions de formation et de recherche**

La spécificité de ce programme porte sur le fait que les crédits (hors titre 2) inscrits dans les différentes actions sont majoritairement utilisés pour allouer des subventions globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur.

Ce financement représente 50 % environ des ressources de fonctionnement perçues par les établissements, les autres ressources ayant pour origine principale les subventions des collectivités territoriales ou autres organismes, les recettes issues de prestations de services (formation continue, recherche), les droits d'inscription versés par les étudiants. 189 opérateurs sont concernés par ce financement et accueillent 1 582 300 étudiants.

Les crédits inscrits au PLF 2007 vont permettre d'abonder de **62,57 M€** les subventions globalisées (DGF et contrats) des établissements destinées à participer au financement des actions de formation et de recherche universitaire.

Cette hausse des crédits devrait permettre :

- d'augmenter de **30,57 M€** les moyens des établissements. Cette augmentation intègre d'une part l'impact de l'accord salarial signé avec le ministre de la Fonction publique (**5,05 M€**) et l'augmentation des cotisations patronales de pensions civiles des fonctionnaires de l'État payés sur le budget des opérateurs (**8,95 M€**), et d'autre part une hausse de **10 M€** de la DGF des établissements et de **6,57 M€** des moyens de la recherche universitaire et des formations de niveau doctorat ;

- de consolider à hauteur de **32 M€** le transfert de certaines charges aux établissements d'enseignement supérieur effectué en 2006 (cotisations patronales sur les cours complémentaires assurées par les agents non titulaires des établissements, versement des allocations de retour à l'emploi des agents non titulaires).

Par ailleurs, les trois actions de formation voient leurs crédits augmenter de **2,68 M€** pour prendre en compte l'impact des décisions en matière de recrutement de moniteurs :

1,99 M€ au titre du complément de financement de la mesure de création de 500 postes de moniteurs à la rentrée universitaire 2006 (coût annuel d'un moniteur rentrée 2006 à 5 305 € financé sur 9 mois),

0,69 M€ en vue de la création de 500 nouveaux postes de moniteurs à la rentrée 2007 (coût annuel rentrée 2007 à 5499 € financé sur 3 mois).

En prenant en compte l'ensemble des mouvements (abondement net, mesures de transferts et de périmètre), c'est un montant global de **1 316,68 M€**, hors action immobilier, qui a vocation à être redistribué entre les établissements d'enseignement supérieur pour concourir au financement des activités de formation et de recherche, mises en œuvre par ces établissements et relevant des différentes actions de ce programme.

En outre les crédits relatifs à la maintenance et à la logistique immobilière, inscrit à l'action 14 « Immobilier », d'un montant de **413,37 M€** contribuent également au financement des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur en vue de l'amélioration des conditions de mise en œuvre des activités de formation et de recherche.

2° Les mesures de périmètre communes à plusieurs actions

Le ministère entend donner une suite aux recommandations exprimées par la Cour des comptes et les commissions parlementaires lors de l'examen du PAP 2006, ainsi que par la mission du comité interministériel d'audit des programmes. Le ministère envisage donc à court terme de supprimer l'action 16 qui a vocation à être répartie entre les autres actions du programme, principalement les actions 1, 2, 3 et 14.

Aussi, dès cette année, les subventions qu'il est possible de rattacher aux autres actions du programme soit en fonction de la typologie de l'établissement destinataire, soit en fonction de la nature du financement ont été inscrites sur les actions concernées. Elles s'élèvent à 386,7 millions d'euros, soit près de la moitié de l'action 16 dans le cadre de la loi de finances 2006.

Il s'agit pour l'essentiel :

- d'une part des dotations globalisées versées aux Instituts universitaires de technologie (106 M€) rattachées à l'action 1 « Formation initiale et continue de niveau licence », des dotations globalisées versées aux Instituts universitaires de formation des maîtres (43,5 M€), aux Écoles d'ingénieurs (50,7 M€), aux Écoles normales supérieures (7,3 M€) et aux Instituts d'études politiques (18,3 M€) rattachées à l'action 2 « Formation initiale et continue de niveau master »,
- d'autre part de la quote-part de la DGF affectée à la prise en charge des coûts de fonctionnement logistique pour un montant de plus de 160 millions d'euros qui est rattachée à l'action 14 « Immobilier ».

Suivant cette même logique, le montant des crédits de la recherche universitaire interdisciplinaire et transversale (action 12) est diminué, par rapport à la loi de finances initiale pour 2006, de 87,4 M€ correspondant aux crédits d'infrastructures de recherche transférés sur l'action 14 « Immobilier » afin de globaliser les crédits de maintenance et de logistique immobilière.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 964 366 840	253 062 663	2 217 429 503
Crédits de paiement	1 964 366 840	253 062 663	2 217 429 503

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	226	7 568	0	14 571	19	332	9 731	1	32 448

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 022	165 022
Subventions pour charges de service public	252 897 641	252 897 641

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à **0,17 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Examens et concours

Les crédits inscrits permettent de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières) pour un montant de 0,17 M€.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **252,90 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les moyens versés aux établissements d'enseignement supérieur publics par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont principalement répartis suivant deux modalités : une dotation

globalisée basée sur des critères et une dotation contractuelle assise sur l'évaluation d'un projet. Les modalités de calcul et de répartition de la dotation globalisée sont décrites dans l'action 16 infra.

- Les dotations globalisées (hors dotation liée à la maintenance et à la logistique)

Ne sont retracés à ce titre sur cette action que les crédits versés aux Instituts Universitaires de Technologie, calculés selon les critères du modèle de répartition San Rémo (présentation dans l'action 16), hors dotation liée à la logistique (figurant désormais dans l'action 14). Ces crédits s'élèvent à **106 M€**.

- Le financement de dépenses de rémunérations supportées par le budget des établissements d'enseignement supérieur

Un montant de **86,9 M€** est consacré à la prise en charge des dépenses de rémunérations de personnels contribuant à cette action et payées sur le budget des établissements. Il s'agit principalement d'agents non titulaires comme les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langues et de façon plus marginale des agents titulaires.

En outre, **1,5 M€** sont inscrits d'une part pour l'extension en année pleine des 500 créations de moniteurs de l'année 2006 (coût total : 2,0 M€), d'autre part au titre de la création de 500 moniteurs supplémentaires à compter de la rentrée universitaire (coût total : 0,7 M€). Ces crédits sont pris en compte pour partie sur cette action (56% sur l'action Licence et 44% sur l'action Master).

- Les dotations contractuelles

Au niveau licence, les crédits négociés dans le cadre des contrats quadriennaux servent prioritairement à soutenir les efforts faits par les universités pour mettre en œuvre une politique pédagogique innovante et volontariste. L'objectif est de les inciter, à travers les contrats, à rendre le dispositif plus performant au regard des objectifs qui lui sont assignés : faire réussir au mieux les étudiants et leur assurer une formation généraliste de qualité pour préparer l'insertion professionnelle au niveau L en proposant des diplômes de « sortie » reconnus et permettre la poursuite des études au niveau M.

Dans ce cadre, les crédits viennent en appui à la mise en œuvre d'actions concrètes en matière pédagogique : mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'orientation des bacheliers, soutien aux dispositifs d'aide à la réussite, tutorat, développement des technologies de l'information et de la communication.

Le montant des crédits consacrés à cette action dans le cadre de la contractualisation s'élèvent à **50,9 M€**.

- Les actions spécifiques

Au-delà des dotations critérisées et des dotations contractuelles, des financements sont également attribués aux établissements pour financer des actions spécifiques. Il s'agit essentiellement de la prise en charge de primes de responsabilité pédagogique attribuées aux personnels enseignants au titre des charges pédagogiques qu'ils effectuent en sus de leurs obligations de service. Est également financé sur cette action le système RAVEL.

Au total, les actions spécifiques représentent **7,6 M€**.

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 638 074 467	286 715 011	1 924 789 478
Crédits de paiement	1 638 074 467	286 715 011	1 924 789 478

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 02 : Formation initiale et continue de niveau master	212	5 935	0	14 004	17	214	6 007	0	26 389

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	412 583	412 583
Subventions pour charges de service public	286 302 428	286 302 428

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Examens et concours

Les crédits de fonctionnement courant inscrits sur cette action permettent de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (écoles nationales d'ingénieurs, ENSAM, ENSAIT et concours communs polytechniques) pour un montant de **0,41 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **286,3 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

A l'instar des pays au niveau de développement comparable, les moyens versés aux établissements d'enseignement supérieur publics par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont principalement répartis suivant deux modalités de répartition : une dotation globalisée basée sur des critères et une dotation contractuelle assise sur l'évaluation d'un projet. Les modalités de calcul et de répartition de la dotation globalisée sont décrites dans l'action 16 infra.

- Les dotations de fonctionnement (hors dotation liée à la maintenance et à la logistique)

Sont inscrits sur cette action les dotations:

- des instituts universitaires de formation des maîtres pour un montant global de **61 M€**, correspondant à leurs dotations globalisées (43,5 M€) et aux indemnités de stage dues aux professeurs stagiaires (17,5 M€).
- des quatre Écoles normales supérieures (**7,3 M€**) ;
- des Écoles d'ingénieurs (hors logistique immobilière inscrite sur l'action « Immobilier ») (**50,7 M€**) ;
- des Instituts d'études politiques (**3,8 M€**) (hors logistique immobilière) ;
- de la Fondation nationale des sciences politiques (y compris crédits de rémunération) pour **39,0 M€** ;

- de l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (**0,3 M€**).

- Le financement de dépenses de rémunérations supportées par le budget des établissements d'enseignement supérieur

Un montant de **76,6 M€** est consacré à la prise en charge des dépenses de rémunérations de personnels contribuant à cette action payée sur le budget des établissements. Il s'agit d'agents non titulaires comme les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langues et, de façon plus marginale, des agents titulaires.

En outre, **1,2 M€** sont inscrits d'une part pour l'extension en année pleine des 500 créations de moniteurs de l'année 2006 (coût total : 2,0 M€), d'autre part au titre de la création de 500 moniteurs supplémentaires à compter de la rentrée universitaire (coût total : 0,7 M€). Ces crédits sont pris en compte pour partie sur cette action (56% sur l'action Licence et 44% sur l'action Master).

Par ailleurs, les crédits de rémunération de certaines Écoles d'ingénieurs, en particulier Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA) représentent **2,1 M€**

- Les dotations contractuelles

Au niveau Master, qui est le niveau qui permet aux universités d'affirmer leurs compétences et leurs spécificités, les crédits contractuels permettent de reconnaître et soutenir la qualité de l'offre pédagogique et scientifique. L'objectif est notamment d'inciter les établissements à se recentrer sur leurs pôles forts, à rechercher une plus grande cohérence de leur offre dans une perspective, au niveau national, de régulation de l'offre de formation et de maîtrise de la carte universitaire. Cette appréciation de la qualité intrinsèque de l'offre, qui est un élément déterminant dans la décision de soutien financier, s'appuie notamment sur les résultats des expertises externes pratiquées dans le cadre des campagnes d'habilitations des diplômes. Le montant des dotations contractuelles liées à cette action s'élève à **32,3 M€**

- Les actions spécifiques

Il s'agit pour l'essentiel de primes de responsabilité pédagogique attribuées aux personnels enseignants au titre des charges pédagogiques qu'ils effectuent en sus de leurs obligations de service ainsi que du financement de formations en micro électronique. Enfin certains examens et concours organisés par les établissements universitaires sont financés à hauteur de 4,8 M€.

Cette action assure également le financement des boursiers étrangers en formation dans les écoles normales supérieures. Ainsi, 120 élèves étrangers perçoivent sur 10 mois une bourse de 1.000 € mensuels, soit un montant de 1,2 M€.

Au total, les actions spécifiques représentent **12 M€**

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	478 853 016	17 780 267	496 633 283
Crédits de paiement	478 853 016	17 560 930	496 413 946

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encadrement	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	0	0	6 053	0	29	1 082	0	7 164

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	17 780 267	17 560 930

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à 17,8 M€ en autorisation d'engagement et 17,6 M€ en crédits de paiement.

- les dotations contractuelles

Les crédits destinés à la formation initiale et continue de niveau doctorat sont principalement attribués dans le cadre du processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur pour **16,4 M€**. La majeure partie de ces crédits sont attribués aux écoles doctorales (12 M€), les autres crédits (4,4 M€) allant aux formations doctorales délivrées dans un autre cadre que ces écoles. Les critères sont purement qualitatifs (cf présentation de l'action).

Comme au niveau Master, le niveau des financements contractuels des écoles – qui sont depuis 2004 globalisés par établissement – est déterminé en prenant en compte les expertises scientifiques externes.

- les actions spécifiques

A compter de cet exercice budgétaire, **0,5 M€** sont prévus au titre du financement des « doctoriales », programme destiné à faciliter l'insertion des jeunes docteurs.

Enfin, une part de ces crédits permet le financement de dotations de fonctionnement de certains établissements où le niveau doctoral est particulièrement important, tels que l'école pratique des hautes études (0,07 M€), le Muséum national d'histoire naturelle (0,42 M€) ou l'École des hautes études en sciences sociales (0,21 M€), soit un total de **0,7 M€**.

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		51 703 852	51 703 852
Crédits de paiement		51 703 852	51 703 852

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	51 703 852	51 703 852

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits de cette action s'élèvent à **51,70 M€** : ils permettent de subventionner 56 associations « loi 1901 » et 2 fondations, qui gèrent des établissements d'enseignement supérieur privés, en vue de financer la scolarité de 49 569 étudiants (soit environ 2,2% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur).

2 M€ de crédits en 2007 permettront de poursuivre, d'une part, la politique de rééquilibrage entre associations (ou fondations), d'autre part, la contractualisation des établissements d'enseignement supérieur privés.

En miroir de la politique de contractualisation avec les établissements universitaires publics, le MENESR a procédé à une mise en place de contrats d'objectifs. Cette politique contractuelle présente un enjeu réel en matière de tutelle pédagogique et de maîtrise de la carte des formations ; en outre, on observe une multiplication des partenariats avec les établissements publics dans les formations L ou M et une participation accrue à des écoles doctorales.

Le montant 2007 des crédits pour l'enseignement supérieur privé (titre 6) sera ainsi de **51,7 M€** (50,39 M€ en 2006) ce qui représentera un financement moyen par étudiant de 1.038 € (1.011 € en 2006).

	2005	2006	2007
Montant des crédits de l'action 4	44,75 M€	50,39 M€	51,70 M€
Effectifs*	46 924	49.569	49.767
Coût de l'étudiant	953 €	1.011 €	1.039 €

Coût de l'étudiant = Total des crédits de l'action 04 'Etablissement d'enseignement privés' rapporté aux effectifs

(*) Source :

2005 : Effectifs 2004-2005 DEP

2006 : Effectifs 2005-2006 DGES

2007 : Projection effectifs 2005-2006 + 0,4% (progression population étudiante)

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	268 351 486	110 006 736	378 358 222
Crédits de paiement	268 351 486	110 006 736	378 358 222

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 05 : Bibliothèques et documentation	0	2	0	31	0	49	1 348	4 219	5 649

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 760 916	1 760 916
Subventions pour charges de service public	108 245 820	108 245 820

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

1,76 M€ permettent de financer les moyens de fonctionnement des services. Au sein de cette enveloppe une part importante des crédits (1,2 M€) sont consacrés à la numérisation des catalogues manuels des bibliothèques et la génération d'un catalogue collectif de l'enseignement supérieur qui comporte actuellement plus de 6 millions de notices bibliographiques, dans le cadre du système universitaire de documentation.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions de charges pour service public s'élèvent à **108,25 M€** répartis comme suit :

- dotations aux bibliothèques : **97,0 M€** (normées : 49 M€ ; contractuelles : 48 M€) ;
- dotations aux établissements et services de coopération : **6,0 M€** ;
- actions spécifiques : **2,15 M€** ;
- concours : **0,25 M€** ;
- formation continue des personnels : **0,65 M€**
- crédits destinés à la mise en œuvre de la loi relative au droit de prêt des bibliothèques (**1,2 M€**).

Un financement complémentaire de **1 M€** permettra :

- d'améliorer la couverture documentaire,
- d'accroître les horaires d'ouverture des bibliothèques.

L'amélioration de la couverture documentaire des bibliothèques universitaires représente un montant global de **0,6 M€**. Ces moyens permettront

- d'améliorer légèrement le ratio volume acquis / étudiant qui est de 0,65, soit + 6 500 volumes, pour une dépense supplémentaire de (6 500 x 30 €) : 0,2 M€.
- de compléter, ainsi que le recommande la Cour des Comptes, le réseau des bibliothèques de référence et de recours (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), notamment dans les disciplines suivantes : sociologie, philosophie, psychologie, langues et littérature anglaises, soit une dépense de 0,2 M€.
- de limiter l'impact de l'évolution des coûts des ressources électroniques (+ 6,5 % par an), soit une dépense de 0,2 M€.

Enfin, pour **accroître les horaires d'ouverture des bibliothèques**, il faut porter la moyenne actuelle de 57 heures hebdomadaires en 2005 à 57 heures 15 en 2007 ; il faut en conséquence prévoir, outre les emplois de titulaires, 125 vacataires ou moniteurs à quart temps sur 10 mois à répartir entre 100 bibliothèques, soit une dépense de **0,4 M€** (125 vacataires ou moniteurs x 3.250 € = 406.250 €).

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	729 396 272	75 909 886	805 306 158
Crédits de paiement	729 396 272	75 909 886	805 306 158

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 06 : R.U. en sciences de la vie, biotechnologies et santé	9 385	97	1 987	11 469

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	75 909 886	75 909 886

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **75,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche. Les priorités en matière de recherche sont :

la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche qui suppose une visibilité des établissements d'enseignement supérieur et leur coopération sur un même site géographique ;

l'amélioration de la compétitivité des équipes de recherche par le soutien accru aux projets, l'association renforcée des universités et des organismes de recherche, la mise en place de structures fédératives ;

le développement de la valorisation de la recherche ;

la structuration de la recherche dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;

la préparation du renouvellement des générations dans les équipes de recherche et le soutien apporté à toute forme d'émergence et à la constitution des jeunes équipes.

En 2005, cette action regroupait 1 058 unités de recherche (soit 32% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 12 840 enseignants chercheurs et chercheurs (21%) et 7 843 autres personnels (39%). Près des 2/3 des unités de recherche (61%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 31% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 48 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 12.087 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3.961 €, soit 850 € de plus que le financement moyen toutes disciplines confondues. L'ensemble représente 17% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 52,4 M€ Les crédits scientifiques sont alloués, pour les seules équipes reconnues au terme de l'évaluation scientifique, en fonction des moyens en enseignants-chercheurs des équipes de recherche. Pour la moitié des équipes de recherche, ces moyens sont complétés par des dotations apportées par les organismes de recherche.

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances (2,5 M€). Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles.

crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de projet signés entre l'État et les Régions pour un montant de **5,5 M€**

crédits pour des organismes spécifiques :

laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg **1,2 M€**

instituts fédératifs de recherche (**3 M€**) : les IFR (94 en 2004) ont pour objectif de fédérer des unités de recherche des universités, des hôpitaux, des organismes de recherche, autour d'une stratégie scientifique commune. Ils sont orientés et coordonnés par un comité de pilotage national, appuyé sur un conseil scientifique, qui évalue les demandes de financement national.

crédits de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements (**11,3 M€**).

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	377 772 231	46 981 992	424 754 223
Crédits de paiement	377 772 231	46 981 992	424 754 223

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 07 : R.U. en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologies	4 057	75	1 557	5 689

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	46 981 992	46 981 992

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologies.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

En 2005, cette action regroupait 260 unités de recherche (soit 8% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 8.177 enseignants chercheurs et chercheurs (14%) et 1.424 autres personnels (7%). Plus de la moitié des unités de recherche (55%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 13% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 39 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9.352 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3.617 €, soit 505 € de plus que le financement moyen toutes disciplines confondues. L'ensemble représente 10% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **47,0 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 32,6 M€

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacations d'un montant de **1,6 M€**. Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles.

crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de projet signés entre l'État et les Régions pour un montant de **3,1 M€**. La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipées par rapport à leur potentiel.

crédits de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements **9,7 M€**

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	367 297 249	73 943 912	441 241 161
Crédits de paiement	367 297 249	73 943 912	441 241 161

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 08 : R.U. en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 925	73	1 505	5 503

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	73 943 912	73 943 912

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie, et sciences pour l'ingénieur.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

En 2005, cette action regroupait 260 unités de recherche (soit 8% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 8.177 enseignants chercheurs et chercheurs (14%) et 1.424 autres personnels (7%). Plus de la moitié des unités de recherche (55%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 13% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 39 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9.352 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 3.617 €, soit 505 € de plus que le financement moyen toutes disciplines confondues. L'ensemble représente 10% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **73,94 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux :

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 54,5 M€ ;

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances d'un montant de **2,6 M€** Ces crédits permettent de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles.

crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de projet signés entre l'État et les Régions pour un montant de **5,4 M€** La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipées par rapport à leur potentiel.

crédits de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements pour **11,4 M€**.

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 262 966	1 262 966
Crédits de paiement		1 262 966	1 262 966

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 262 966	1 262 966

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Sur cette action, sont inscrits en subventions pour charges de service public **1,26 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

A ce stade, seuls sont imputés sur cette action les crédits du laboratoire français de rayonnement synchrotron (LURE) de l'université Paris 11.

D'autres moyens concourant à cette action (en crédits et en effectifs) sont inscrits de façon conventionnelle sur l'action 08 « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur ».

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	102 702 332	20 187 128	122 889 460
Crédits de paiement	102 702 332	20 187 128	122 889 460

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 10 : R.U. en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	897	45	738	1 680

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	25 915
Subventions pour charges de service public	20 161 213	20 161 213

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense de fonctionnement de l'action 10 est de 25.915 € en AE et CP et concerne le bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

En 2005, cette action regroupait 106 unités de recherche (soit 3% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 2.850 enseignants chercheurs et chercheurs (5%) et 1.835 autres personnels (9%). Plus de 8 unités de recherche sur 10 (81%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 9% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 15 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 2.407 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 5.352 €, soit 2.240 € de plus que le financement moyen toutes disciplines confondues. L'ensemble représente 5% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **20,16 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 16,2 M€

crédits alloués aux équipes de recherche pour vacations d'un montant de **0,8 M€**. Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles.

crédits d'équipements scientifiques inscrits dans le cadre des contrats de projet signés entre l'État et les Régions pour un montant de **1,7 M€**. La répartition régionale de ces crédits est présidée par un réel souci de rééquilibrage et de soutien aux régions encore peu équipées en recherche ou sous-équipées par rapport à leur potentiel.

crédits pour l'Institut de Mécanique céleste et de calcul des éphémérides pour **0,1 M€**, Unité Mixte de Recherche du CNRS, qui a deux activités principales: une mission de recherche dans les domaines de la mécanique céleste sous ses aspects tant mathématiques que dynamiques, de l'astrométrie et de la planétologie et une mission de service consacrée à l'élaboration d'éphémérides.

crédits de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements : 1,3 M€

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	848 443 359	102 894 758	951 338 117
Crédits de paiement	848 443 359	102 894 758	951 338 117

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 11 : R.U. en sciences de l'homme et de la société	9 173	191	3 713	13 077

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	102 894 758	102 894 758

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action concerne le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en sciences de l'homme et de la société.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

En 2005, cette action regroupait 1.348 unités de recherche (soit 40% des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 23.413 enseignants chercheurs et chercheurs (39%) et 2.548 autres personnels (13%). Plus de 2 unités de recherche sur 10 (22%) étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 9% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 145 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 47.949 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 1.673 €, soit 1.438 € de moins que le financement moyen toutes disciplines confondues. L'ensemble représente 16% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **102,9 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux

Cf action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques : 42,4 M€**crédits alloués aux équipes de recherche pour vacances** d'un montant de **2 M€** Ces crédits permettent aux opérateurs de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles.**crédits d'équipements scientifiques** inscrits dans le cadre des contrats de projet signés entre l'État et les Régions pour un montant de **4,5 M€****crédits pour des organismes spécifiques (11,7 M€)**, notamment :

la **Maison des sciences de l'homme (MSH)**. La MSH est une fondation reconnue d'utilité publique, chargée d'exercer auprès de la recherche française en sciences sociales une mission de soutien et d'accompagnement. La MSH constitue une plate-forme de collaboration scientifique nationale et internationale entre institutions, disciplines et chercheurs.

Le **Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)** ; Le CNAM est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté du statut de « grand établissement ». Sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, il remplit 3 missions :

la formation tout au long de la vie ;

la recherche technologique et l'innovation ;

la diffusion de la culture scientifique et technique.

Sont également inscrits des crédits pour le fonctionnement de l'**École des hautes études en sciences sociales (EHESS)** pour 0,6 M€. L'EHESS est un grand établissement relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Elle a pour mission la formation à la recherche par la recherche. Entièrement vouée aux sciences sociales, l'EHESS accueille des étudiants de master et de doctorat, mais offre également à des étudiants, admis sur dossier, un cursus sanctionné par un diplôme spécifique.

Au-delà de ces crédits, sont également inscrits sur cette action les moyens destinés à la rémunération des personnels des écoles françaises à l'étranger (**20,5 M€** pour La Casa de Vélasquez à Madrid, l'école française de Rome, l'école française d'Athènes, l'institut d'archéologie orientale du Caire et l'école française d'Extrême-Orient). Les EFE disposent à la fois de personnels titulaires (184) et de personnels locaux (350) qui relèvent du droit privé local.

crédits de rémunérations de personnels payés sur le budget des établissements pour 21,2 M€**ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	346 340 317	54 596 458	400 936 775
Crédits de paiement	346 340 317	54 596 458	400 936 775

VENTILATION DES EFFECTIFS

	Enseignants chercheurs	Personnels d'encadrement	Personnels ATOS	ETPT 2007
Action 12 : R.U. interdisciplinaire et transversale	174	69	577	820

L'allocation de recherche constitue un mécanisme d'aide financière accordé aux doctorants pour préparer leur thèse tout en enseignant dans les universités. Il s'agit d'un contrat de travail de droit public de 3 ans prévoyant un montant forfaitaire d'allocation.

Après revalorisation de 8% au 1^{er} janvier 2006 et de 0,5% au 1^{er} juillet 2006, le coût mensuel chargé de l'allocation de recherche se monte à 1918,81 €. Une nouvelle augmentation de 8 % de ce taux de base est prévue au 1^{er} février 2007, ce qui la porte à 2072,32 €.

Par ailleurs, la troisième année d'allocation est revalorisée à hauteur de 1,5 SMIC au 1^{er} octobre 2007. Sur la base du SMIC mensuel brut revalorisé de 3% au cours de l'année 2006, le coût mensuel chargé d'un allocataire en troisième année représente 2547,35 €.

Le coût budgétaire théorique du dispositif prend en compte l'effet dit « de cohorte » dû au fait qu'un contrat d'allocataire de recherche dure 36 mois avec effet au 1^{er} octobre. Il en résulte que l'impact sur l'année 2007 des recrutements nouveaux est de 3 mois, celui des recrutements effectués les années N -1 et N - 2 est de 12 mois (année pleine) et celui des recrutements faits en N - 3 est de 9 mois.

Il y a lieu de noter que, compte tenu de ce mécanisme et avec 4000 recrutements à la rentrée 2007, le stock de mois d'allocations s'accroît mécaniquement en 2007 (142 200 en 2006, 144 000 en 2007). Cet accroissement représente 1.800 mois d'allocations, soit 150 ETPT, ce qui porte le plafond d'emplois à 12 000 ETPT.

Sous les hypothèses de coût mensuel chargé précédentes, le coût budgétaire théorique des allocations de recherche représentera 302,425 M€ en 2007.

A ce montant s'ajoute celui de l'aide au retour à l'emploi (ARE), indemnisation du chômage due à l'allocataire de recherche en fin d'allocation. Son coût global annuel est évalué à 4,75 % du coût budgétaire théorique (données issues de l'exécution des années antérieures), soit 14,365 M€.

Enfin, on observe un taux d'abandon et de sortie anticipée du dispositif des allocataires de recherche qui représente - 3,92 % du coût budgétaire théorique (données issues de l'exécution des 6 premiers mois de 2006), soit -11,855 M€.

Les crédits ouverts au projet de loi de finances 2007 au titre des allocataires de recherche s'élèvent donc à **304,935 M€**, soit une progression de 31,064 M€ par rapport à la LFI 2006 (dont 4,746 M€ pour les 150 ETPT supplémentaires hors effet prix ; 18,729 M€ pour la progression de 8% du taux de base au 1^{er} février 2007 ; 5,903 M€ pour la revalorisation de la 3^{ème} année à 1,5 SMIC ; 1,686 M€ d'ajustement des taux d'ARE et d'attrition compte tenu des données d'exécution 2005 et 2006).

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	206 065
Subventions pour charges de service public	54 390 393	54 390 393

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le financement des crédits de fonctionnement courant de l'Institut universitaire de France est inscrit sur cette action pour un montant de 0,2 M€.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de cette action concernent le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

2007 est l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 48 établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

Outre le financement des recherches interdisciplinaires et transversales, la majeure partie de ces crédits est affectée au financement des politiques d'établissement dans le cadre du renforcement de leur gouvernance, incluant les crédits de soutien des politiques de valorisation de la recherche et les crédits d'informatique et réseau. L'ensemble représente 35% des crédits notifiés pour l'année 2006 dans le cadre des contrats d'établissement.

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à 54,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les contrats quadriennaux :

Cf. action 06

La répartition prévisionnelle des crédits intégrés dans les contrats pour cette action est la suivante :

crédits scientifiques et crédits de soutien aux politiques scientifiques de recherche : 17,3 M€ incluant une mesure nouvelle de 5 M€ de façon à permettre une meilleure prise en compte des besoins liés aux renouvellements des contrats pour l'ensemble des actions relevant de la recherche universitaire.

crédits informatiques (7,3 M€), répartis sur la base des expertises de besoins réalisées par la direction générale de la recherche et de la technologie.

crédits de vacances (0,4 M€ en crédits de paiement). Ces crédits permettent de recruter des vacataires pour réaliser des études et des enquêtes ponctuelles et sont fléchés par équipe de recherche.

crédits de soutien à la valorisation de la recherche (2,3 M€).

crédits pour des organismes spécifiques : 1,07 M€ est prévu pour l'Institut universitaire de France (IUF) afin d'augmenter le nombre de ses membres de 70. Ainsi le nombre de membres de l'IUF passera de 268 membres (125 juniors et 143 seniors) à 338 (175 membres juniors et 163 membres seniors). L'objectif, à moyen terme (2010), est de 250 membres juniors et 200 seniors. Chaque membre, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat de 5 ans, une subvention de 15 245 € attribuée au laboratoire dans lequel il effectue sa recherche, soit une dotation totale pour l'Institut universitaire de France de 5,1 M€ (338 membres à 15.245 €).

Le financement de l'**observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)** est également assuré pour 3,1 M€.

Sont également inscrits sur cette action les moyens relatifs au financement du séjour des **post-doctorants étrangers** (9,4 M€ = 40.800 € * 230 post doctorants), à la modification du **régime des libéralités** attribuées aux doctorants par les associations caritatives (à l'exemple de la ligue nationale contre le cancer) pour 3,4 M€ : ces crédits sont destinés à transformer ces « libéralités » en rémunérations servies dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, ce qui permet d'assurer l'ensemble de la couverture sociale, en particulier en termes de maladie et de retraite.

3,1 M€ sont consacrés à des **actions spécifiques interdisciplinaires**.

Enfin il est prévu un effort particulier en faveur de **GENCI** (Grand équipement national de calcul intensif) à hauteur de 3 M€, afin de disposer d'une structure capable de mettre en œuvre et de développer le calcul intensif pour la recherche fondamentale et industrielle. Pour mémoire, le financement total de cette structure sera de 22 M€ en 2007 dont 12,5 M€ à la charge de l'Etat.

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	21 278 591	64 442 358	85 720 949
Crédits de paiement	21 278 591	64 442 358	85 720 949

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 13 : Diffusion des savoirs et musées	0	8	0	121	0	10	333	0	472

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	64 426 168	64 426 168

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **64,4 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Sur cette action sont regroupés :

- les crédits alloués au titre des activités de muséologie des établissements d'enseignement supérieur pour un montant de **4,6 M€** ;
- la totalité de la subvention de fonctionnement de l'institut national de recherche pédagogique pour un montant de **17,8 M€** ;
- la quasi totalité de la subvention de fonctionnement du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour **8,8 M€**, le reliquat étant imputé sur l'action doctorat.
- les crédits de fonctionnement du musée des arts et métiers (**5,1 M€**) ;
- la participation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au fonctionnement de l'établissement public du musée du quai Branly pour **28,1 M€**

Les crédits d'investissement de ces établissements sont inscrits au sein de l'action 14 « Immobilier ».

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	16 190	16 190

16.190 € sont attribués à des associations dans le secteur de la muséologie.

ACTION n° 14 : Immobilier

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	377 772 025	716 870 668	1 094 642 693
Crédits de paiement	377 772 025	866 788 804	1 244 560 829

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens. stagiaires	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. IATS	Bib musées	ETPT 2007
Action 14 : Immobilier	0	0	0	39	0	259	9 447	0	9 745

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	551 925 768	646 516 753

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'action « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Il peut s'agir de constructions nouvelles, d'acquisitions, d'améliorations des constructions existantes, de restructurations ou de réhabilitations lourdes ou encore d'opérations relevant de la maintenance ou de grosses réparations.

Les crédits de cette action sont répartis entre le titre 3-catégorie 2 pour les subventions pour charges de service public et, pour les dépenses d'investissement de l'État, le titre 5-catégorie 1 (dépenses pour immobilisations corporelles de l'État). Les crédits inscrits en catégorie 32 recouvrent non seulement des subventions de fonctionnement pour les établissements, mais encore des subventions d'investissement.

Toutefois, dans le cadre d'une expérimentation engagée au cours de la gestion 2006, le ministère du budget et de la réforme de l'État a ouvert la possibilité pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'inscrire sur le titre 7- catégorie 2 certaines opérations d'investissement ou apports en capital constituant des mises de fonds initiales ou des compléments de mises de fonds initiales et qui ont vocation à être inscrit au bilan de l'établissement. Il ne s'agit pas de reconstituer l'ancien titre 6 (subventions d'investissement) de l'ordonnance organique de 1959. En revanche, le nouveau cadre prévu par la LOLF permet de distinguer les opérations relevant d'une logique subventionnelle et les opérations relevant d'opérations financières de l'État. Dans le premier cas, les crédits inscrits en catégorie 32 recouvrent des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement : le

versement de la subvention se fait pour solde de tout compte, sans contrepartie autre que l'accomplissement de la charge de service public. Dans le second cas, l'État, en inscrivant des opérations sous forme de dotations en fonds propres, choisit de réaliser une participation financière de laquelle il retire une contrepartie.

Les crédits inscrits en catégorie 32 couvrent les dépenses de personnel et de fonctionnement, les dépenses de maintenance et d'entretien, d'investissement courant et de grosses réparations - qui sont considérés comme des charges d'exploitation. Ainsi, les opérations de réhabilitation, les opérations de mise en sécurité, les opérations de désamiantage et les opérations de restructuration sont assimilables à de grosses réparations qui n'ont pas pour effet d'augmenter significativement la valeur des actifs des établissements, mais plutôt de la reconstituer.

Les crédits inscrits en catégorie 72 couvrent des opérations d'investissement choisies et identifiées, d'un montant suffisamment important pour augmenter significativement la valeur de l'actif de l'établissement et qui correspondent à des mises de fonds initiales ou des compléments de mises de fonds initiales pour des biens contrôlés par l'opérateur ou mis à sa disposition. A la différence de simples subventions, les dotations en fonds propres doivent se traduire par une contrepartie pour l'État qui peut être sous forme de titre dans le cas de sociétés, de créances dans le cas de prêts ou de droits sur une entité dont l'actif garantit la non-dégradation de la créance. En matière immobilière, il s'agit d'imputer sur le titre 7 d'importantes mises de fonds initiales et d'en suivre la contrepartie notamment au moyen de l'amortissement des biens immobiliers.

A ce stade, à titre expérimental, il a été procédé à une inscription limitée de crédits en titre 7 dès la programmation en loi de finances initiale. Ces crédits correspondent à des opérations d'investissement dont les caractéristiques peuvent faire l'objet d'un financement sous forme d'une dotation en fonds propres. Ce travail d'identification sera poursuivi dans le cadre de l'expérimentation en cours. L'imputation des crédits inscrits en catégorie 72 en gestion fera l'objet d'une justification particulière dans le rapport annuel de performances qui sera annexé au projet de loi de règlement pour 2007.

Pour mémoire, sur cette action 1,5 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ont été transférés au programme des « Interventions territoriales de l'Etat » au titre de la contribution au plan exceptionnel d'investissement pour la Corse.

Sont financés par le biais de subventions pour charges de service public, les dépenses de maintenance et de logistique immobilière, de constructions nouvelles, d'acquisitions, d'améliorations des constructions existantes, de restructurations ou de réhabilitations lourdes ou encore de grosses réparations réalisées par les établissements d'enseignement supérieur, la subvention attribuée à l'établissement public du campus de Jussieu et les crédits destinés au nouvel établissement public d'aménagement universitaire.

Maintenance et logistique immobilière

Le montant global consacré à la maintenance, la logistique immobilière et les infrastructures de recherche s'élève à 413,37 M€ en AE et CP et se répartit comme suit :

Mode de calcul pour la maintenance immobilière (133,75 M€) :

Les crédits inscrits au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. En 2007, la dotation moyenne de l'Etat s'élèvera à 7,27 €/m² (soit 133,75 M€ de crédits de maintenance pour 18,4 M de m²).

Mode de calcul pour la logistique immobilière (279,62 M€) :

Les crédits dédiés à la logistique immobilière recouvrent désormais les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits d'infrastructures de recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur. En 2007, la dotation moyenne de l'Etat au titre de la logistique immobilière s'élèvera à 15,20 € par m², ce qui, compte tenu du parc immobilier de l'enseignement supérieur (18,4 M de m²), représente une dépense prévisionnelle de 279,6 M€ en AE et CP.

Ce montant prend en compte les éventuels surcoûts liés aux activités de recherche universitaire des établissements (surconsommation de fluides, entretien spécifique, sécurité réglementaire renforcée, par exemple).

Mise en sécurité

- Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu

Il est prévu pour l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) 52,29 M€ en AE et 73,69 M€ en CP afin de poursuivre et d'accélérer le désamiantage et la remise en sécurité du campus (ceci tient compte des crédits qui seront sur le budget de l'établissement fin 2006).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu

Si le plan de mise en sécurité 2000-2006 a permis de faire face à de nombreuses difficultés, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, il n'a néanmoins pas réglé tous les problèmes. Certains établissements, dont l'état des bâtiments s'est dégradé au cours des dernières années, nécessitent aujourd'hui un financement particulier.

Il est prévu d'ouvrir à ce titre une enveloppe de 23,68 M€ en AE au titre du PLF 2007 et de 63,7 M€ en CP (dont 15,9 M€ au titre des AE nouvelles et 47,8 M€ au titre des AP et AE antérieures du plan exceptionnel sécurité 2005 et des moyens de sécurité inscrits au budget 2006).

Les opérations majeures de mise en sécurité concernent les établissements suivants ;

l'université Paris 11 ;

l'université de Clermont Ferrand 2 ;

l'université de Paris 12.

Etablissement public d'aménagement universitaire

L'année 2007 verra la mise en place d'un établissement public d'aménagement universitaire chargé, par son expertise, d'appuyer l'Etat et ses établissements dans les politiques menées en faveur du patrimoine immobilier universitaire.

La montée en charge de cet établissement s'effectuera de façon progressive. Dans un premier temps, il sera adossé à l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et bénéficiera ainsi de l'expérience acquise par celui-ci sur des opérations complexes. Cet adossement permettra en outre une mutualisation des moyens des deux établissements. La mesure présentée pour l'EPAU ne concerne que son budget de fonctionnement, soit 1,84 M€ en AE et CP.

Opérations hors CPER et contrats de projets (MNHN, Collège de France et opérations urgentes)

20 M€ sont globalement prévus en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour des opérations non inscrites dans les contrats de projets (principalement la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle, la poursuite de la rénovation du Collège de France et le financement d'opérations urgentes telle que la reconstruction de l'école de chimie de Mulhouse rattachée à l'université de Haute Alsace). 13,3 M€ sont imputés en titre 3 et 6,7 M€ sur le titre 5.

Les crédits de paiement se répartissent entre 12,38 M€ destinés à couvrir les autorisations d'engagement ouvertes antérieurement et 7,62 M€ pour accompagner les nouvelles autorisations d'engagement à mettre en place.

Opérations CPER

Au titre des opérations CPER, 47,4 M€ en AE et 80,6 M€ en CP sont imputés sur le titre 3.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	102 724 900	170 072 051

CRÉDITS CONTRACTUALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS ET DES CONTRATS DE PROJET 2007-2013**CPER, contrats de projet et collectivités d'outre mer**

2007 est une année charnière pour les constructions et les restructurations de bâtiments universitaires ; en effet la couverture en crédits de paiement des Contrats de Plan Etat Régions (CPER) 2000-2006 se poursuivra tandis que d'une part, les nouveaux contrats de projets 2007-2013 débiteront et d'autre part, les projets immobiliers des collectivités d'outre mer se poursuivront.

Il est prévu un montant total de crédits de paiement de **243,99 M€** dont 15 M€ au titre de la couverture en CP des nouvelles AE prévues à hauteur de **143,47 M€** pour démarrer les contrats de projets 2007-2013, et le solde (228,99 M€) au titre de la couverture en CP des AE déjà mises en place dans le cadre des CPER 2000-2006.

96,10 M€ d'AE et 163,40 M€ de CP sont imputés sur le titre 5.

La mise en œuvre et le financement des contrats de projets Etat - régions 2007-2013 sur l'enseignement supérieur, dont l'axe prioritaire est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire, se traduisent par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants - des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- et enfin l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants.

Le rattachement du financement des opérations « vie étudiante » au présent programme (les autres moyens concernant l'immobilier de la vie étudiante étant imputés sur le programme « vie étudiante ») a pour but d'éviter une gestion sur deux programmes qui paraît complexe à mettre en œuvre pour des raisons de :

- calendrier (un éclatement des crédits « constructions universitaires » sur deux programmes nécessiterait que les besoins en financement sur chaque programme soient connus antérieurement à la préparation du PLF, soit environ six mois avant l'élaboration de la programmation annuelle des constructions universitaires au niveau déconcentré) ;
- déconcentration de la gestion des enveloppes CPER : il appartient en effet à l'échelon déconcentré d'arrêter la répartition définitive par opération de l'enveloppe globale annuelle d'autorisations d'engagement notifiée aux préfets de région et recteurs. Un éclatement des crédits sur deux programmes ne ferait que rigidifier la gestion de ces crédits.

Il est prévu de rattacher les opérations relatives au logement étudiant au programme 231 au travers de la comptabilité d'analyse des coûts.

	AE	CP sur AE nouvelles	CP sur AE antérieures	Total CP
TITRE 3	47,4	5,0	75,6	80,6
TITRE 5	96,1	10,0	153,4	163,4
TOTAL	143,5	15,0	229,0	244,0

Au titre des opérations hors CPER, 6,7 M€ en AE =CP sont imputés sur le titre 5.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	62 220 000	50 200 000

A titre expérimental, un certain nombre d'opérations de mise en sécurité identifiées correspondant à des mises de fonds initiales (ou leurs compléments) et augmentant significativement la valeur de l'actif de l'établissement seront financées en 2007 par des dotations en fonds propres.

Mise en sécurité

- Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il est prévu pour l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) 40,9 M€ en AE et 40,9 M€ en CP de dotations en fonds propres.

- Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu

Il est prévu d'ouvrir à ce titre une enveloppe de 21,32 M€ en AE au titre du PLF 2007 et de 9,3 M€ en CP.

Les opérations de mise en sécurité concernent les établissements suivants ;

l'université Rennes 2 ;

la faculté de pharmacie de l'université Paris 5 ;

le conservatoire national des arts et métiers ;

l'école normale supérieure.

COÛTS SYNTHÉTIQUES**Décomposition de la dépense immobilière**

	2005		2006		2007	
	AP	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses relatives aux Contrats de projets 2007-2011					143,47	15,00
Dépenses relatives aux CPER 2000-2006	198,04	270,75	146,81	268,91		228,99
<i>dont logement et restaurant universitaires</i>	<i>20,50</i>	<i>20,39</i>	<i>20,50</i>	<i>30,00</i>		<i>25,00</i>
Dépenses hors CPER (MNHN, INHA, Collège de France, Musée du quai Branly, ...)	8,00	44,81	46,80	12,38	20,00	20,00
TOTAL CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS	206,04	315,56	193,61	281,29	163,47	263,99
Dépenses de maintenance (1)	141,18	136,29	54,39	135,19	133,75	133,75
<i>Coût au m2 des dépenses de maintenance</i>	<i>7,76</i>	<i>7,49</i>	<i>8,27</i>	<i>8,27</i>	<i>7,27</i>	<i>7,27</i>
Dépenses de logistique immobilière (2)			13,64	13,64	279,62	279,62
dont crédits de logistique auparavant inclus dans la DGF					160,00	160,00
dont crédits de maintenance des infrastructures de recherche					87,40	87,40
dont crédits afférents à la DGD des IUFM					18,22	18,22
<i>Coût au m2 des dépenses de logistique</i>					<i>15,2</i>	<i>15,2</i>
TOTAL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	141,18	136,29	68,03	148,83	413,37	413,37
Dépense de mise en sécurité	206,00	204,00	88,87	109,97	140,03	189,43
Mise en sécurité	43,00	73,00	43,00	73,00	45,00	73,00
<i>dont plan de mise en sécurité des CROUS (4)</i>	<i>5,54</i>	<i>7,96</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
EP Campus de Jussieu	163,00	131,00	45,87	36,97	93,19	114,59
EP Aménagement universitaire					1,84	1,84
TOTAL SECURITE	206,00	204,00	88,87	109,97	140,03	189,43
TOTAL ACTION IMMOBILIER	553,22	655,85	350,51	540,09	716,87	866,79
Etat actualisé des surfaces (en m²) :						
Total (hors crous) (3)		18,2		18,3 (est.)		18,4 (est.)

(1) en 2006, les CP tiennent compte des 81 M€ de solde d'AP 2005

(2) avant 2007, les crédits de logistique immobilière étaient inclus dans l'action DGF

(3) enquête surfaces DESB10

(4) A partir de 2007, les crédits de mise en sécurité des CROUS relèvent du programme "vie étudiante"

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	571 707 440	155 946 837	727 654 277
Crédits de paiement	571 707 440	155 946 837	727 654 277

VENTILATION DES EFFECTIFS

	1er degré	2nd degré	Ens stagiaires.	Ens. chercheurs	suivi des étudiants	Pers. Encad.	Pers. ATOS	Bib musées	ETPT 2007
Action 15 : Pilotage et support du programme	0	-138	2 814	12 765	0	682	9 571	151	25 845

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 520 359	2 520 359
Subventions pour charges de service public	120 436 296	120 436 296

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action correspondent à **2,52 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il s'agit de crédits de fonctionnement de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) pour un montant de **0,72 M€**. Dans le cadre de la loi de programme pour la recherche, dont l'un des objectifs est de bâtir un système unifié d'évaluation, cette autorité administrative indépendante a pour mission d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement supérieur de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle regroupe les activités exercées précédemment par le comité national d'évaluation de la recherche (dont les crédits, auparavant inscrits sur le programme 172 « Orientation et pilotage de la recherche », font l'objet d'un transfert d'un montant de 0,26 M€) et par le comité national d'évaluation des EPSCP (dont les crédits étaient déjà imputés sur le présent programme (0,46 M€).

S'imputent également sur cette action certains moyens de documentation et de fonctionnement des services (**1,1 M€**) ainsi que les dépenses liées aux actions de formation et de coopération internationale pour **0,7 M€**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **120,4 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cinq grandes catégories d'opérations sont financées dans le cadre de cette action.

- Accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur : **12,1 M€**

En premier lieu, l'Etat soutient les politiques d'ouverture internationale menées par les établissements d'enseignement supérieur via les contrats d'établissement (3 M€) et le développement des bourses de mobilité (voir infra en dépenses d'intervention).

Par ailleurs, des crédits à hauteur de 6,7 M€ concernent des actions spécifiques (soutien à la mobilité et aux échanges internationaux des étudiants, des enseignants et des chercheurs, développement des formations vers l'international et soutien à la mise en œuvre de projets communautaires et multilatéraux).

Enfin, les GIP EDUFRANCE et SOCRATES/LEONARDO bénéficient de subventions pour un montant total de 2,4 M€.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Modernisation des établissements d'enseignement supérieur et développement des technologies de l'information et de la communication : **25,5 M€**

La modernisation des établissements d'enseignement supérieur et le développement des technologies de l'information et de la communication sont soutenus à la fois par des actions conduites sur les usages des technologies nouvelles (8,7 M€) et par le développement des réseaux et des matériels (16,8 M€), en particulier le réseau RENATER

- Appui au pilotage opérationnel des établissements d'enseignement supérieur : **60,5 M€**

Pour l'essentiel l'appui qu'apporte le ministère au pilotage opérationnel des établissements se fait dans le cadre des contrats quadriennaux. 47,4 M€ sont affectés à cet appui. Il s'agit en particulier du développement des technologies de l'information et de la communication et d'un système de pilotage par la performance qui implique que les établissements d'enseignement supérieur se dotent prioritairement des outils nécessaires à un véritable contrôle de gestion interne, permettant de fixer et de suivre la réalisation d'objectifs ciblés. La démarche contractuelle s'inscrit dans cette perspective et soutient l'élaboration des outils appropriés : dispositifs d'autoévaluation, indicateurs d'activités, de résultats et d'analyse des coûts notamment.

En outre, sont financées les primes de charges administratives (6,8 M€) attribuées aux personnels enseignants au titre de responsabilités administratives ou de missions temporaires annuelles qui leurs sont attribuées par leur établissement.

Enfin, les établissements bénéficient d'un accompagnement de l'Etat dans diverses opérations qu'ils mettent en œuvre (6,3 M€). Il s'agit notamment pour les opérations les plus significatives ou récurrentes du programme de mobilité INSERM/universités, du financement des rémunérations des coopérants techniques.

- Appui au pilotage du système universitaire : **14,5 M€**

Cette action comporte les moyens financiers permettant de renforcer les capacités de gouvernance et de gestion des établissements pour 10,73 M€. Elle intègre également le financement du GIP AMUE (3 M€), les crédits nécessaires au fonctionnement des chancelleries des rectorats (1,3 M€), et les subventions versées à certains établissements à statut spécifique (Institut de France, CNHI ...).

Cette dotation comprend également la prise en charge de la pénalité prévue pour le non respect de l'obligation d'emploi de personnels handicapés à hauteur de 2,78 M€ ainsi qu'une mesure nouvelle correspondant à la dépense induite par le paiement des droits forfaitaires désormais dus au titre du protocole d'accord sur l'utilisation des œuvres de l'esprit (droits d'auteurs) pour 1 M€.

- Formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS : **7,8 M€**

La formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS est principalement soutenue via les contrats quadriennaux pour un montant de 5 M€.

Dans cette action figurent également les crédits destinés à soutenir les Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) pour un montant de 1,5 M€. Ces crédits visent notamment à permettre aux CIES de garantir aux allocataires-moniteurs une offre de formation de qualité pour les préparer à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

Enfin, quelques actions spécifiques sont conduites au niveau central pour 1,3 M€.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	28 738 756	28 738 756
Transferts aux autres collectivités	4 251 426	4 251 426

Le montant des dépenses d'intervention est de **33 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Il s'agit des crédits destinés à financer les bourses de mobilité pour lesquelles un **abondement de 3,5 M€** est prévu. Ceci doit permettre à 19 150 étudiants boursiers d'obtenir une bourse trimestrielle à un taux mensuel de 389 € (soit plus de 4 000 nouveaux bénéficiaires) pour un montant de **22,35 M€**

Il s'agit également des crédits relatifs aux compléments de bourses ERASMUS versés par le GIP Socrates Leonardo (**4,6 M€** à raison de 45 € par mois et par étudiant).

De plus, des aides sont versées aux étudiants engagés dans des formations professionnalisantes pour accomplir leurs stages industriels ou commerciaux dans des pays étrangers (**1,8 M€**). Les bourses de voyage, gérées par les services des rectorats, sont attribuées à des étudiants devant effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger. Les effectifs d'étudiants concernés étaient en 2005 de 4 819 bénéficiaires pour un montant moyen de 362,21 euros par bourse de voyage.

Enfin, cette dotation comprend le financement de la participation du MENESR au GIP Réseau national de l'Enseignement et de la Recherche (RENATER) pour **4,25 M€**

ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		390 147 807	390 147 807
Crédits de paiement		390 147 807	390 147 807

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	390 147 807	390 147 807

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **390,1 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Par rapport à 2006, un certain nombre de transferts ont modifié le périmètre de cette action.

Ainsi les dotations globalisées aux instituts universitaires de technologie (106 M€) sont désormais inscrits sur l'action Licence, les dotations globalisées aux écoles d'ingénieurs (50,7 M€) et aux instituts universitaires de formation des maîtres (43,5 M€) sont désormais inscrites sur l'action Master, de même que les subventions des écoles normales supérieures et de la fondation nationale des sciences politiques (25,6 M€). Avec le transfert des crédits de logistique immobilière (160,0 M€) évoqué plus haut au sein de l'action immobilier et la réimputation technique sur l'action bibliothèques de 0,6 M€, c'est plus de 386 M€ qui ont fait l'objet d'un transfert dans le cadre du PLF 2007.

Dotations globalisées (y compris compensation boursière) Les dotations globalisées versées aux établissements d'enseignement supérieur sont calculées selon différents modèles. Le modèle auquel il est le plus recouru est celui dit « San Rémo » (Système Analytique de Répartition des Moyens), utilisé pour les universités et leurs IUT, les écoles d'ingénieurs et les IEP. Pour le calcul de la dotation des IUFM, un modèle spécifique est utilisé.

Le système San Rémo qui a pour but de mesurer les besoins théoriques en personnels enseignants et IATOS et en crédits de fonctionnement s'applique aux 84 universités et centres universitaires de formation et de recherche, aux 115 IUT, aux 7 Institut d'études politiques et aux 39 écoles d'ingénieurs.

Le système prend en compte les étudiants inscrits à la préparation d'un diplôme national ou à la préparation d'un concours (à l'exception des préparations aux CAPES qui sont comptabilisés dans les IUFM). Ces préparations sont regroupées dans 43 classes de formation et dans deux secteurs (secondaire qui regroupe les formations scientifiques et de santé, tertiaire qui regroupe les formations juridiques, économiques, littéraires et de sciences humaines). A

chacune de ces classes, exceptées celles de médecine et d'odontologie, correspond une charge d'enseignement exprimée en heures/étudiants (dit H/E).

La dotation théorique d'un établissement en crédits de fonctionnement s'obtient par la somme de trois éléments :

- la compensation du sous encadrement en personnels enseignants ;
- la compensation du sous encadrement en personnels IATOS ;
- le fonctionnement pédagogique.

Une retenue forfaitaire correspondant aux droits d'inscription payés par les étudiants est déduite de cette dotation théorique.

La compensation du sous encadrement en personnels enseignants :

Pour un établissement donné, la charge totale d'enseignement est égale à la somme des produits des effectifs des classes de formation par le H/E correspondant à chaque classe. Pour chacune des trois grandes disciplines, des charges complémentaires d'enseignement sont calculées pour les établissements se trouvant en dessous d'un certain seuil de charges (35 000 heures en droit/sciences économiques et gestion/AES ; 50 000 heures en lettres/langues/sciences humaines et sociales ; 65 000 heures en sciences/pharmacie/STAPS).

Cette charge est comparée au potentiel enseignant de l'établissement, un enseignant en équivalent temps d'enseignement étant comptabilisé pour 192 heures de travaux dirigés (TD).

La compensation du sous encadrement en personnels enseignant est égale à la différence entre la charge totale d'enseignement et le potentiel enseignant valorisée au taux de l'heure complémentaire majorée de 4,25 de charges fiscales. Le besoin en personnels enseignants est égal à 90 % de la charge pour les filières non professionnelles et à 80 % pour les filières professionnalisantes.

En 2007, la part de la DGF destinée à permettre cette compensation est de l'ordre de **98 M€**

La compensation du sous encadrement en personnels IATOS :

Ce calcul est effectué en comparant la dotation théorique et la dotation réelle de l'établissement en personnels IATOS. La dotation théorique est calculée à partir de 9 fonctions :

- la fonction scolarité calculée par rapport aux effectifs étudiants ;
- la fonction aide à l'enseignement correspondant à un IATOS pour 50 à 300 étudiants selon les secteurs disciplinaires ;
- la fonction aide à la recherche liée aux effectifs d'enseignants chercheurs et aux secteurs disciplinaires concernés ;
- la fonction administration qui calcule le personnel IATOS selon les structures d'accueil et les effectifs étudiants ;
- la fonction gestion financière calculée sur la base des dépenses (fonctionnement et investissement) de la structure ;
- la fonction gestion des ressources humaines rapportée aux personnels de l'établissement (enseignants ou non) ;
- la fonction logistique immobilière, sur la base des surfaces et du nombre de sites délocalisés ;
- la fonction vie étudiante en lien avec les effectifs étudiants (médecine préventive et activités physiques et sportives).

Le total des résultats obtenus pour ces neuf fonctions donne la dotation théorique en personnels IATOS, à partir de laquelle est calculée une compensation pour les établissements dont le potentiel est inférieur à la charge théorique.

Pour 2007, la part de la DGF destinée à permettre la compensation du sous encadrement en personnels IATOS est de **86 M€**

Le fonctionnement pédagogique :

Le total des charges d'enseignement est calculé pour chacun des deux secteurs secondaire et tertiaire. Le total des heures du secteur secondaire est multiplié par 21 €, celui des heures du secteur tertiaire par 12 €. Au titre du tutorat, un H/E de 0,2 est appliqué aux effectifs des classes de formation correspondant aux deux premières années du cursus L et aux premières années de Médecine et Pharmacie. Cette charge est valorisée uniformément à 16 € par heure.

Le fonctionnement pédagogique est égal à la somme de ces trois éléments, et correspond dans la prévision 2007 à **206 M€**

Pour mémoire, le **fonctionnement logistique** est égal au total des produits des surfaces SHON (hors surfaces recherche) par 16,5 €, des surfaces de parkings couverts par 4 € et des surfaces non bâties par 1.000 € par hectare. Ces crédits figurent désormais dans l'action 14 supra.

Type	Comp° enseignants	Comp° IATOS	Fonct pédagogique	Droits	Total
Total DGF	138 843 300	121 905 100	291 655 800	- 162 256 400	390 147 800
%	35,59%	31,25%	74,76%	-41,59%	100,00%
Total corrigé	98 061 182	86 098 210	205 988 408		390 147 800
% corrigé	25,13%	22,07%	52,80%		100,00%

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
318 722 653	1 046 868 679	9 914 341 011	10 514 808 924	10 104 343 201	373 958 136	10 290 549 587	1 025 890 343

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			2 101 965 575	2 226 828 382	2 167 707 315	2 262 078 963
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			0	0	62 220 000	50 200 000
Transferts (titre 6)			29 500 182	19 500 182	32 990 182	32 990 182
Totaux			2 131 465 757	2 246 328 564	2 262 917 497	2 345 269 145

Les établissements d'enseignement supérieur concourent à tous les objectifs du programme.

Le ministère a choisi de faire de la politique contractuelle l'instrument principal de la mise en œuvre de la LOLF dans les établissements d'enseignement supérieur.

C'est ainsi que les dernières circulaires relatives à la contractualisation inscrivent la logique de performance au cœur du nouveau dispositif contractuel. L'inscription des contrats dans une logique de performance implique en particulier :

- des objectifs stratégiques clairs, affichés par l'établissement et leur déclinaison en objectifs opérationnels, en actions programmées à moyen terme avec des indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs fixés et de l'ensemble des moyens mobilisés ;
- un dialogue Etat - opérateurs qui veille à la prise en compte des priorités de la politique nationale dans la stratégie de chaque établissement ;
- des moyens alloués aux établissements qui tiendront compte de leur performance au regard des objectifs assignés et de leur situation propre, c'est à dire des résultats obtenus au cours de la période précédente tels qu'ils peuvent être évalués.

La réforme en cours du mode d'allocation des moyens, en renforçant la part des crédits contractuels attribués à partir d'une évaluation qualitative des résultats obtenus, par rapport aux crédits attribués sur des critères purement quantitatifs, va permettre de soutenir davantage les établissements qui se seront montrés plus efficaces et efficients par rapport aux objectifs fixés dans les contrats.

C'est donc sur des bases profondément renouvelées que seront conduites les prochaines campagnes contractuelles : il s'agit en effet de redonner, dans le cadre de la LOLF, tout son sens à l'instrument contractuel et d'en faire :

- un contrat d'objectifs au plein sens de la LOLF, outil de mesure de la performance qui vienne enrichir le dialogue de gestion annuelle et permette de replacer l'établissement et son évolution dans son contexte socio-économique, avec ses atouts et ses contraintes ;
- un véritable instrument de pilotage et de dialogue, sur lequel le ministère s'appuiera pour mettre en œuvre les grandes orientations de la politique nationale en matière de recherche et d'enseignement supérieur ;
- un outil de pilotage interne, qui permette aux présidents de renforcer la cohésion, et donc l'efficacité et le rayonnement de leur établissement.

En outre, afin d'améliorer le pilotage financier au regard de la LOLF, une réforme du suivi des comptes financiers des établissements d'enseignement supérieur est actuellement menée et devra aboutir à la mise en place d'une application renouvelée des comptes financiers ; cet outil devra permettre d'obtenir une vision consolidée, sur le plan national, de l'utilisation des moyens financiers par les établissements sur l'année n (et non pas en n-2 comme actuellement).

Les différences entre les financements de l'Etat en LFI 2006 et les subventions d'Etat mentionnées dans les tableaux de ressources des opérateurs résultent de la nature des remontées d'informations des établissements dans le cadre d'une enquête déclarative réalisée en 2006 agrégeant des données des comptes financiers 2004 qui ne correspondent pas directement aux dotations inscrites en LFI 2006. Ce décalage sera explicité dans les rapports annuels de performances annexés au PLR 2007.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		133 316	146 129
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		20 677	26 819

Le recensement porte sur la totalité des établissements d'enseignement supérieur.

Les écarts sur les ETPT entre les années 2005-2006 et la prévision 2007 s'explique par le fait que les résultats de 2005 et 2006 demeuraient incomplets.

2006 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Universités	19183		
IUFM	286		
Instituts d'études politiques	752		
Écoles normales supérieures	400		
Écoles françaises à l'étranger	722		
Écoles et formations d'ingénieurs	2679		
Autres établissements à vocation principale de recherche	439		
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	2061		
Établissement public du campus de Jussieu	41		
Institut national de la recherche pédagogique	256		
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés	nd		
Totaux	26819		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

UNIVERSITÉS

Cette catégorie regroupe quatre-vingt-une universités, trois instituts nationaux polytechniques (INP), deux centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et trois établissements de documentation.

Les missions

Les universités et les INP sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régis par les livres VI et VII du code de l'éducation. Ces établissements chargés du service public de l'enseignement supérieur disposent de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont dotés d'organes dirigeants élus, prennent des décisions créatrices de droit engageant leur responsabilité, disposent d'un patrimoine propre, ont un budget distinct de celui de l'État, peuvent agir en justice, et détiennent des prérogatives de puissance publique. Ces établissements publics sont soumis à la tutelle de l'État et aux règles de la comptabilité publique.

Le président d'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs propositions, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent être habilitées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. Elles définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre des orientations nationales et dans le respect de leurs engagements contractuels avec l'État.

Les CUFR sont des établissements publics administratifs (EPA) autonomes dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière : le Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion et le CUFR de Nîmes. Les deux CUFR ont pour mission de dispenser en formation initiale un enseignement supérieur généraliste et professionnel. Ils peuvent conduire des activités de recherche et assurer des missions de formation continue. Ils organisent des formations préparant aux divers diplômes nationaux délivrés par les universités.

Les trois établissements de documentation sont également des EPA : l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). L'ABES recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents. Elle veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, édite sur tout support les produits dérivés des catalogues. Le CTLES et la BNUS assurent la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt patrimonial et scientifique qui lui sont confiés en dépôt notamment par les universités.

Les actions

Les EPSCP et les CUFR se rapportent, au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'ensemble des actions, hormis l'action 4 relative aux établissements d'enseignement supérieur privé, ainsi que l'action 3 du programme « Vie étudiante » (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives). L'ABES, le CTLES et la BNUS se rattachent aux actions 5, 13 et 15 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les liens avec les opérateurs

Le recteur d'académie, en qualité de chancelier des universités, représente le ministre chargé de l'enseignement supérieur auprès de ces établissements. A ce titre, le recteur d'académie assiste ou se fait représenter au conseil d'administration et, dans le cadre de l'exercice de sa tutelle, il effectue notamment un contrôle de légalité. Les deux universités des Collectivités d'Outre-mer (Nouméa et Papeete) ne sont pas concernées par ces dispositions car elles sont sous la responsabilité directe du ministre, qui assure une tutelle budgétaire.

Par ailleurs, la politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur du dialogue entre l'Etat et les universités. Le contrat mis en œuvre par le ministère détermine avec les établissements les objectifs concernant, d'une part, la politique de

formation initiale et continue et, d'autre part, le lien entre la formation et la recherche. Le contrat constitue ainsi le cadre des décisions d'habilitation des établissements à délivrer les diplômes nationaux et d'accréditation des écoles doctorales ; il reconnaît la qualité des équipes de recherche par la délivrance de labels ; il assure l'accompagnement financier du projet de l'établissement par la programmation quadriennale des moyens accordés (hors emplois).

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements. Aujourd'hui, tous les opérateurs de l'enseignement supérieur sont contractualisés au sein de quatre vagues quadriennales.

■ FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence			131 121	131 121		
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			44 642	44 642		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			16 157	16 157		
P150 - Bibliothèques et documentation			94 231	94 231		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			59 017	59 017		
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			37 793	37 793		
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			57 698	57 698		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			12 733	12 733		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			70 468	70 468		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			98 088	98 088		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			1 193	1 193		
P150 - Immobilier			220 586	354 304		
P150 - Pilotage et support du programme			106 502	106 502		
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			618 177	618 177		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			16 057	16 057		
Totaux			1 584 463	1 718 181		

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

2006 BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR**Ressources de l'opérateur**

(en milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 269 305	379 628		942 729	2 591 662

Dépenses de l'opérateur

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	325 978	148 353	50 300	524 631
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	126 311	92 628	24 873	243 812
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	15 705	15 224	3 412	34 341
P150 - Bibliothèques et documentation	16 279	89 847	9 877	116 003
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	28 940	91 083	43 444	163 467
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	11 388	31 231	17 767	60 386
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	14 109	40 651	37 107	91 867
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	333	4 330	379	5 042
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 100	13 726	9 443	28 269
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	20 768	41 257	10 486	72 511
P150 - Diffusion des savoirs et musées	14 123	36 691	25 432	76 246
P150 - Immobilier	11 091	12 322	590	24 003
P150 - Pilotage et support du programme	31 656	287 962	347 123	666 741
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	155 140	217 574	62 208	434 922
P231 - Aides directes	2 225	18 142	97	20 464
P231 - Aides indirectes	1 056	2 499	339	3 894
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	8 932	13 459	777	23 168
P231 - Pilotage et animation du programme	900	900	72	1 872
Totaux	790 034	1 157 879	643 726	2 591 639

Sources des données : comptes financiers 2004 et enquête 2006 déclarative des établissements pour la répartition par actions

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		19 183	19 500
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		107 013	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

IUFM ET ASSIMILÉS

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont des établissements d'enseignement supérieur à finalité professionnelle. Il existe trente et un IUFM, soit un par académie et un dans le Pacifique pour les territoires de Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna (IUFM du Pacifique créé par le décret n°92-1180 du 30 octobre 1992).

Les missions

La formation initiale des enseignants du premier et du second degré, des conseillers principaux d'éducation, et depuis 1993, des enseignants du second degré des établissements privés sous contrat constitue la mission première des IUFM. Définie par une circulaire d'avril 2002, cette formation prévoit :

des enseignements

- disciplinaires complétant les connaissances acquises à l'université ;
- relatifs à la connaissance du développement des enfants et des adolescents ainsi qu'à la gestion des apprentissages ;
- portant sur les droits et devoirs des fonctionnaires ;
- portant sur les contextes scolaires particuliers.

des stages

- en responsabilité (professeur seul devant une classe) ;
- en pratique accompagnée (sous la responsabilité du professeur de la classe) ;
- inter degrés : école / collège ou collège / lycée

Tous les stages sont préparés et exploités en IUFM au sein de groupes de formation encadrés par des professeurs et des tuteurs.

Des travaux et des temps de travail personnel

- rédaction d'un mémoire ;
- élaboration de projets pédagogiques.

Les IUFM assurent également

- la formation des enseignants souhaitant se spécialiser dans le secteur de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS). Depuis la rentrée 2004, ces formations, jusqu'alors réservées aux enseignants du premier degré sont ouvertes aux professeurs du second degré.
- la préparation aux concours de recrutement des corps de personnels visés ci-dessus, ouverte aux étudiants disposant d'un diplôme de niveau licence.
- la mise en œuvre de la formation continue des enseignants des premier et second degrés, réalisée en accord avec les instances académiques et départementales.

L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaire une évolution rapide des contenus et des méthodes. L'intégration des IUFM aux universités, prévue dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, est de nature à favoriser cette évolution.

Les actions

La formation initiale des enseignants relève de l'action 2 « Formation initiale et continue de niveau master ».

D'autres actions du programme (bibliothèques, recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société, immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

Créés par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle directe du ministre de l'éducation nationale et organisés selon des règles fixées par le décret n°90-867 du 28 septembre 1990.

1) La démarche contractuelle quadriennale

Le contenu des formations assurées par les IUFM fait l'objet de plans de formation soumis à l'agrément ministériel au cours d'une procédure de contractualisation définie par une circulaire parue au BOEN n°22 du 3 juin 1999.

Cette démarche contractuelle vise notamment à assurer l'harmonisation des plans de formation des IUFM avec les programmes nationaux, les référentiels de compétences et les orientations ministérielles sans faire obstacle aux innovations proposées par chaque institut.

Pour chaque IUFM concerné par la vague contractuelle en cours de négociation, la première étape de la démarche contractuelle consiste en un bilan de réalisation du plan de formation initiale des quatre années précédentes. Ce travail d'évaluation interne a pour objectif de souligner les points forts et les faiblesses de chaque établissement au regard des priorités pédagogiques nationales.

2) Perspectives

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit l'intégration dans un délai de trois ans des IUFM aux universités, sous le statut d'école interne, avec pour objectif de rendre compatible le système de formation des enseignants français avec celui de la plupart des pays européens. Les premières intégrations concerneront trois établissements (les IUFM de Reims, de Limoges et de la Réunion) et auront lieu au 1er janvier 2007. La généralisation de l'intégration se fera courant 2008.

De par la nature des missions qui leur sont dévolues, les IUFM contribuent à la réalisation des objectifs de plusieurs programmes. En effet, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves des premier et second degrés est fortement liée à la qualité de la formation reçue par les enseignants lors de leur passage par l'IUFM. Les IUFM participent aux performances des programmes de l'enseignement supérieur mais aussi à celles des programmes de l'enseignement scolaire. Les principaux objectifs des IUFM sont donc l'amélioration :

- de leur taux de réussite aux concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation ;
- de la capacité de délivrer une formation en adéquation avec la politique éducative du ministère.

L'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés constitue dans cette catégorie un établissement particulier. Créé par décret du 30 décembre 2005, l'Institut est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il succède au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI).

L'Institut contribue par ses activités d'enseignement et de recherche à la prévention des difficultés scolaires, à la scolarisation des enfants et des adolescents qui présentent des besoins éducatifs particuliers, notamment en lien avec des difficultés graves d'apprentissage, à l'éducation et à la formation des enfants, adolescents et adultes qui présentent des besoins éducatifs particuliers découlant d'un handicap ou d'une maladie invalidante. Il participe également à l'enseignement aux personnes placées en main de justice, notamment les mineurs et les jeunes détenus. A ce titre, l'Institut apporte son concours à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation correspondantes.

Le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre chargé de l'enseignement supérieur assurent la tutelle de l'établissement.

Le ministère (direction générale de l'enseignement scolaire et direction générale de l'enseignement supérieur) siège au conseil d'administration de l'établissement.

A ce titre, il participe aux délibérations relatives aux orientations relatives aux formations ainsi qu'à la politique de coopération extérieure, au budget et ses modifications et au compte financier.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			81 478	81 478		
P150 - Bibliothèques et documentation			1 830	1 830		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			299	299		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			33	33		
P150 - Immobilier			33.425	43.426		
P150 - Pilotage et support du programme			2 321	2 321		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			362	362		
Totaux			119.748	129 749		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
123 721	6 065		13 387	143.173

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	0	586	62	648
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	23 578	48 615	3 326	75 519
P150 - Bibliothèques et documentation	800	5 999	317	7 116

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	300	606	44	950
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	50	250	8	308
P150 - Diffusion des savoirs et musées	5	70	0	75
P150 - Immobilier	1 581	13 665	12 757	28 003
P150 - Pilotage et support du programme	3 772	13 997	2 078	19 847
P231 - Aides directes	20	86		106
P231 - Aides indirectes	84	1 748		1 832
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	30	428		458
Totaux	30 220	86.050	18 592	134 862

Source des données : Comptes financiers 2004 et enquête 2006 déclarative des établissements pour la répartition par actions.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		286	290
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		7 207	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements. La baisse significative des ETPT entre 2005 (495) et 2006 (286) résulte de la comptabilisation erronée, en 2005, de certains personnels rémunérés à la tâche dans les effectifs de contractuels.

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Instituts d'études politiques (IEP) sont placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont au nombre de neuf : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Les IEP de province, sauf celui de Strasbourg qui possède le statut d'école interne à l'université Strasbourg III et n'est donc pas intégré dans ce regroupement, sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif.

Tous bénéficient de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et pédagogique et sont, sauf pour l'IEP de Paris entièrement autonomes et rattachés par convention à une université.

Les missions

Les IEP ont pour objet de former en cinq ans des cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Ils dispensent une formation pluridisciplinaire de haut niveau centrée sur l'analyse du monde contemporain (droit, économie, gestion, histoire, sciences politiques, langues vivantes).

Ils préparent les étudiants aux carrières de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hospitalière), à la gestion des entreprises publiques et privées, aux activités de communication et d'études.

Ils délivrent un diplôme propre et lorsqu'ils y sont habilités, des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. A cet effet, ils coopèrent avec les universités et des organismes de recherche, notamment en sciences sociales. Les conditions d'obtention de ces diplômes sont prises par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les actions

Les IEP se rapportent, au sein du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », aux actions 2 (formation initiale et continue de niveau master), 3 (formation initiale et continue de niveau doctorat) et 11 (recherche en sciences sociales) ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 « Aides médicales et socio-éducatives », comprenant les activités relatives à la santé des étudiants et celles des associations culturelles et sportives.

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Les liens avec l'opérateur

Le directeur d'un IEP est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement (le conseil de direction pour l'IEP de Paris).

Pour les IEP de province, les recteurs, représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur, assurent la tutelle de ces établissements. S'agissant de l'IEP de Paris, le ministre assure directement ce rôle.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Remarque relative à la Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) est régie par son texte fondateur, l'ordonnance n° 45-2284 du 9 octobre 1945, dont le décret n°46-492 du 22 mars 1946 a fixé les règles d'organisation.

La Fondation est une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public. Dépourvue de capital, elle est donc privée de l'indépendance financière qui caractérise habituellement les fondations d'utilité publique.

La FNSP assure la gestion administrative et financière de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle fixe notamment les moyens de fonctionnement de l'Institut et les droits de scolarité pour les diplômés propres à l'Institut.

L'Institut d'études politiques de Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Son budget intègre la rémunération de l'intégralité des personnels qui lui sont affectés.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			2 727	2 727		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			8	8		
P150 - Bibliothèques et documentation			88	88		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			1 161	1 161		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			274	274		
P150 - Immobilier			4 878	6 038		
P150 - Pilotage et support du programme			2 067	2 067		
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			46 540	46 540		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			44	44		
Totaux			57 743	58 903		

2006 BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
7 953	1 785		6 766	16 504

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	126	38	0	164
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	5 666	2 830	316	8 812
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	53	62	2	117
P150 - Bibliothèques et documentation	226	562	81	869
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	501	583	15	1 099
P150 - Immobilier	155	1 613	893	2 661
P150 - Pilotage et support du programme	272	1 201	129	1 602
Aides directes	0	80	10	90
Aides indirectes	519	523	8	1 050
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	0	37	0	37
Totaux	7 518	7 529	1 454	16 501

Source des données : comptes financiers 2004 et enquête déclarative des établissements pour la répartition par actions. Difficulté de périmètre liée à la FNSP.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		752	760
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		496	nd

Sources des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

ECOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne, « Ulm », a été créée en 1795. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

Les missions et actions de rattachement

Les quatre ENS ont pour mission de préparer par une formation culturelle et scientifique de haut niveau des élèves recrutés sur concours, généralement après deux années de classes préparatoires aux grandes écoles, et se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Elles doivent permettre aux élèves ainsi sélectionnés d'obtenir les diplômes universitaires ou de recherche nécessaires pour accéder aux postes d'encadrement et aux emplois supérieurs de la fonction publique.

Les actions

Au titre du programme 150, les ENS contribuent aux actions suivantes :

Master (action 2)

- par la mise en place et le suivi d'un programme d'études fixé pour chacune des quatre années de scolarité suivant la formation initiale de niveau master dispensée dans les universités. Les élèves sont tenus d'acquérir les diplômes universitaires (L et M) sanctionnant le cursus choisi au sein de l'université dans laquelle ils se sont obligatoirement inscrits.

Bibliothèques et documentation (action 5)

- par la mise à la disposition des élèves de fonds documentaires, de services de production et de bibliothèques en tant qu'outils de recherche.

Doctorat (action 3) et Recherche (actions 6 à 8 et 10 à 12)

- par la préparation de leurs élèves ainsi que d'étudiants auditeurs libres à de nombreuses formations doctorales. Treize écoles doctorales (ED) sont ouvertes en co-accréditation, cinq en partenariat et une de site, propre à Cachan. Elles rassemblent un potentiel de 46 laboratoires de recherche.

- par l'organisation de colloques, séminaires, stages, l'animation et le développement de l'espace culturel de la formation, nécessaire à la facilitation de l'accès à la recherche, et à la préparation d'une thèse de doctorat ;

- par l'accueil de chercheurs étrangers ;

- par la recherche pluridisciplinaire ;

- par un accès prioritaire aux allocations de recherche permettant à 440 élèves normaliens de bénéficier d'une allocation couplée qui leur est spécifiquement réservée.

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au titre du programme 231, les ENS contribuent à l'action 3 « santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Nature des liens avec l'opérateur :

Les décrets du 26 août 1987 portant respectivement statut des quatre écoles normales supérieures placent ces établissements sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et lui confèrent, de ce fait, les actes suivants :

- nomination du directeur ainsi que des directeurs adjoints ;
- nomination d'une partie des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique ;
- nomination les élèves déclarés admis à l'issue des concours de recrutement ;
- radiation définitive des élèves susnommés.

Le ministère fixe également par voie d'arrêté toutes les procédures relatives à la réglementation et à l'organisation des concours (nombre de postes, programmes et épreuves).

Chaque ENS a conclu un contrat quadriennal avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cet engagement permet de fixer les objectifs en termes d'offre de formation, de diversification des parcours, d'ouverture internationale, de développement et de rayonnement de l'école.

Les deux ENS d'Ile-de-France appartiennent à la vague contractuelle D (2006-2009). Les deux ENS situées sur le site lyonnais appartiennent à la vague contractuelle A (2007-2010).

Les écoles seront invitées à renforcer leurs dispositifs de suivi des normaliens tant pendant leur scolarité, particulièrement en cas de congés pour convenances personnelles, qu'à leur sortie de l'école.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			6 003	6 003		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			23	23		
P150 - Bibliothèques et documentation			678	678		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			3 321	3 321		
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			1 323	1 323		
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			3 247	3 247		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			524	524		
11-Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			2 216	2 216		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			6 301	6 301		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			10	10		
P150 - Immobilier			5 557	5 898		
P150 - Pilotage et support du programme			633	633		

P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			9 625	9 625		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			50	50		
Totaux			39 511	39 852		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
30 000	12 500		19 535	62 035

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
1-Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 508	1 317	274	3 099
2-Formation initiale et continue de niveau master	7 490	2 071	782	10 343
3-Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	302	206	508
5-Bibliothèques et documentation	0	2 689	165	2 854
11-Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 044	4 397	2 851	8 292
12-Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 000	3 000	797	4 797
13-Diffusion des savoirs et musées	527	2 812	1 000	4 339
14-Immobilier	174	10 345	6 269	16 788
15-Pilotage et support du programme	1 097	8 534	1 372	11 003
Totaux	12 840	35 467	13 716	62 023

Source des données : comptes financiers 2004 et enquête 2006 déclarative des établissements pour la répartition par actions (taux de réponse : 80 %).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur ETPT)		400	390
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		4 391	nd

Source des données :

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

ECOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq Écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Les missions

Leurs principaux champs d'activité sont :

- pour l'École française d'Athènes : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine ainsi qu'aux civilisations du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain et des Balkans ;
- pour l'École française de Rome : toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours ;
- pour l'Institut français d'archéologie orientale du Caire : les recherches et fouilles relatives aux cultures et civilisations qui se sont succédées en Égypte ;
- pour La Casa de Velázquez à Madrid : les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques ;
- pour l'École française d'Extrême-Orient : les civilisations de l'Asie, principalement de la Chine, du Japon, de la Haute-Asie, de l'Asie et sud-est de la péninsule indienne.

Les actions

Les EFE relèvent principalement de l'action 11 « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec l'opérateur

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur prévoit en son article 37 que des décrets en conseil d'Etat fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des écoles françaises à l'étranger.

Les cinq écoles sont placées sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les contrats quadriennaux fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

Les cinq écoles françaises à l'étranger appartiennent à la vague contractuelle B 2004-2007 (renouvellement 2008-2011). Compte tenu de la spécificité des écoles françaises à l'étranger, deux objectifs du programme sont privilégiés pour la mesure de la performance : la valorisation des activités scientifiques (publications d'ouvrages et d'articles, opérations donnant lieu à des rencontres scientifiques) et l'accès aux ressources documentaires.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			17 739	17 739		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			8 222	8 222		
P150 - Immobilier			2 270	5 108		
P150 - Pilotage et support du programme			1 769	1 769		
Totaux			30 000	32 838		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
32 838	258		2 197	35 293

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
2-Formation initiale et continue de niveau master	0	1	675	677
3-Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	366	3 542	3 908
5-Bibliothèques et documentation	3	663	1 722	2 389
11-Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	227	4 031	11 298	15 556
14-Immobilier	6 464	725	490	7 680
15-Pilotage et support du programme	129	1 165	3 786	5 081
Totaux	6 823	6 953	21 516	35 292

Source des données : comptes financiers 2005 et enquête déclarative auprès des établissements pour la répartition par actions.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		722	725
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		XX	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

ECOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière.

Ces établissements peuvent être également regroupés selon une classification réglementaire :

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

- 3 instituts nationaux polytechniques (INP) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA), 3 universités de technologie (UT), 3 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes), 3 autres EPSCP ;
- 2 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers – ENSAM ; école centrale des arts et manufactures - ECAM).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) rattachées à un EPSCP (13) ;
- 4 écoles nationales d'ingénieurs (ENI) ;

- 3 autres EPA autonomes.

Les missions

Ces missions sont comprises dans le cadre général des objectifs et missions du service public de l'enseignement supérieur définis par le code de l'éducation. Elles sont développées dans le cadre des décrets constitutifs des écoles.

De façon générale, les missions dévolues aux écoles d'ingénieurs sont les suivantes :

- la formation initiale et continue des ingénieurs ;
- le développement de la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale.

Les actions

Les missions de ces établissements sont principalement rattachées aux actions relatives à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche et la diffusion des savoirs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Formation initiale et continue de niveaux Master (action 2)

Cette action concerne l'ensemble des écoles. Il est rappelé que le titre d'ingénieur diplômé confère à son titulaire le grade de master. Les écoles peuvent également délivrer le diplôme de master dans le cadre général des procédures nationales d'habilitation.

- Formation initiale et continue de niveaux Doctorat (action 3)

En l'état actuel de la réglementation, certaines écoles d'ingénieurs sont autorisées à délivrer le doctorat, seules (arrêté du 27 juin 1985) ou conjointement avec une université ou un INP (arrêté du 21 août 2000). Dans ce cadre, ces écoles peuvent avoir une école doctorale ou être co-accréditées avec un établissement autorisé à délivrer le doctorat. Les écoles d'ingénieurs non autorisées à délivrer le doctorat peuvent également être partenaires d'une école doctorale lorsque les forces de recherche le justifient.

Recherche (actions 6 à 12)

S'agissant de la recherche, les écoles d'ingénieurs définissent leur politique de recherche dans le cadre d'unités de recherche et de programme qu'elles développent seules ou en partenariat avec les universités et/ou les organismes de recherche. Les écoles participent ainsi pleinement aux différentes actions de recherche, non seulement dans les domaines traditionnels (physique, chimie et sciences pour l'ingénieur ; mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication), mais aussi dans des nouveaux secteurs pour ce type d'établissements (biotechnologies, sciences de l'environnement, recherche interdisciplinaire et transversale).

Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Au sein du programme 231 « Vie étudiante », ces établissements interviennent sur l'action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives".

Nature des liens avec l'opérateur

Les liens entre les établissements et le ministère relèvent essentiellement de la politique contractuelle et des procédures d'habilitation nationale des diplômés.

Politique contractuelle

Tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat quadriennal :

- L'école définit son projet, c'est-à-dire sa stratégie et ses priorités pour quatre ans dans tous les secteurs de son activité (formations, recherche, politique internationale, vie étudiante, gestion de l'établissement...).
- La direction générale de l'enseignement supérieur analyse et évalue ce projet, puis définit au sein d'un contrat les termes de l'accord réalisé, notamment les habilitations (formations et diplômes), les reconnaissances et les labels (équipes et programmes de recherche) ainsi que les financements afférents.

Évaluation des formations et habilitation nationale des diplômés

Les demandes d'habilitations sont également examinées hors procédure contractuelle.

- L'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé est accordée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur après évaluation périodique de la commission des titres d'ingénieur (CTI). La CTI examine les formations d'ingénieur et évalue leur qualité. Sur la base des avis qu'elle émet, les formations d'ingénieurs sont habilitées par la direction de l'enseignement supérieur pour une durée maximale de six ans.
- Les établissements délivrent également des masters recherche et des masters professionnels. Ces diplômes relèvent des procédures nationales d'habilitation fondées sur une évaluation périodique. La voie privilégiée est celle de l'habilitation conjointe entre écoles et universités (ou « cohabilitation ») afin de favoriser les collaborations entre les établissements dans le cadre d'une politique de site.

En tant qu'opérateurs, les écoles concourent à la plupart des objectifs identifiés au sein des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « vie universitaire », pour ce qui les concerne.

Les écoles d'ingénieurs participent notamment à la réalisation des actions de formation initiale et continue de niveau master et doctorat du programme 150, dans le cadre des objectifs identifiés suivants :

- répondre aux besoins de qualification supérieure (indicateurs : diplômes d'ingénieurs délivrés, insertion professionnelle) ;
- Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier (indicateur : mise en place de dispositif d'auto évaluation et assurance qualité) ;
- faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (indicateurs : développement de la formation continue et de la VAE) ;
- accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation (indicateurs : part des étudiants étrangers inscrits aux niveaux M et D, diplômes conjoints).

Un indicateur est spécifiquement dévolu aux écoles dans le cadre de l'objectif « maîtrise de l'offre de formation » : le regroupement des écoles d'ingénieurs. Cet indicateur dépasse la notion d'opérateur car il concerne également les écoles d'ingénieurs universitaires. Dans la continuité des années précédentes, différentes opérations se poursuivent en 2006 (intégration de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse dans l'Université de Haute Alsace ; création de l'Ecole polytechnique universitaire de Savoie...).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			30 019	30 019		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			702	702		
P150 - Bibliothèques et documentation			2 651	2 651		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			13 609	13 609		
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			7 498	7 498		
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			13 305	13 305		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			243	243		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			275	275		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			16 876	16 876		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			13	13		
P150 - Immobilier			13 431	23 038		
P150 - Pilotage et support du programme			21 876	21 876		
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			86 597	86 597		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			1 312	1 312		
Totaux			194 976	218 014		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
200 481	67 412		174 821	442 715

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	4 096	3 121	195	7 412
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	52 194	43 331	18 926	114 451
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	808	4 252	404	5 464
P150 - Bibliothèques et documentation	1 154	5 258	216	6 628
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologie	11 432	12 487	9 387	33 306
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	19 278	38 880	32 804	90 962
P150 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	3 028	13 442	4 793	21 263
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	184	717	159	1 060
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	844	3 986	2 274	7 104
P150 - Diffusion des savoirs et musées	43	1 470	90	1 603
P150 - Immobilier	4 045	42 095	26 631	72 771
P150 - Pilotage et support du programme	18 816	36 203	8 061	63 080
P231 - Aides directes	33	403	0	436
P231 - Aides indirectes	3 592	12 568	0	16 160
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	66	876	0	942
P231 - Pilotage et animation du programme	0	68	0	68
Totaux	119 613	219 157	103 940	442 710

Source des données : Enquête 2006 déclarative des établissements (taux de réponse : 99%) et comptes financiers 2004.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		2679	2700
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		8 573	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE**Autres établissements à vocation principale de recherche**

Cette catégorie regroupe cinq établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire.

Institut de physique du globe de Paris

L'Institut de Physique du Globe de Paris, créé en 1921, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui a le statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation. Ses missions sont l'observation et l'étude des phénomènes naturels, la recherche, l'enseignement, et la diffusion et la valorisation des connaissances dans le domaine des sciences physiques de la terre. L'IPGP a également la responsabilité de cinq observatoires (observatoire magnétique créé en 1936 à Chambon-la-Forêt, observatoire sismologique et trois observatoires volcanologiques en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion).

Muséum national d'histoire naturelle

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation) placé sous tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'écologie, le Muséum National d'Histoire Naturelle exerce des missions de recherche, de conservation et d'enrichissement des collections, d'enseignement, d'expertise, de valorisation et de diffusion des connaissances par le biais notamment d'actions éducatives et culturelles à l'intention de tous les publics. Il conjugue ainsi des compétences dans les domaines variés des sciences de la vie, des sciences de la terre et des sciences humaines et sociales, compétences au service de l'inventaire, de la description et de la compréhension de la diversité ainsi que de l'analyse des relations entre les activités humaines et cette diversité biologique.

Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art (INHA), créé en juillet 2001, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté du statut de grand établissement au sens de l'article L 717-1 du code de l'éducation, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

L'INHA a pour mission de développer l'activité scientifique et de contribuer à la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine.

Il exerce des activités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances et assure :

- la constitution, la conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections propres et des collections qui lui sont confiées, réunies en bibliothèques ;
- l'accès aux ressources documentaires sous toutes leurs formes et leur diffusion ;
- l'initiation à la recherche, à l'utilisation des techniques documentaires et à la conservation des collections ;
- l'entretien, la gestion et la mise en valeur des biens qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disposition pour l'accomplissement de ses missions.

Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un centre de recherches en astronomie et en astrophysique localisé sur 3 sites (Paris, Meudon, Nançay), doté du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (grand établissement au titre de l'article 37 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur).

Conformément au décret n°85-715 du 10 juillet 1985, il remplit trois missions fondamentales :

- la recherche, en contribuant au progrès de la connaissance de l'univers. Il est également chargé de fournir à la communauté nationale et internationale des services liés à son activité de recherche et de mettre en œuvre des activités de coopération internationale ;
- la formation initiale et continue ;
- la diffusion des connaissances.

La recherche menée à l'Observatoire de Paris s'organise autour des principaux thèmes en astronomie et en astrophysique (métrologie de l'espace et du temps, soleil et système soleil-terre, systèmes planétaires, milieu interstellaire, physique des étoiles, physique des galaxies, cosmologie, objets compacts et ondes gravitationnelles, histoire des sciences).

L'Observatoire de Paris est composé de six départements, d'un service scientifique situé à Nançay, d'un institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides qui lui est rattaché, de quatre services communs et d'une unité de formation et d'enseignement. Dans le cadre des responsabilités de service qui lui ont été confiées au niveau national ou international, il abrite le laboratoire primaire du temps et des fréquences, le service des éphémérides, les services de surveillance et prévision de l'activité solaire et le bureau central du Service International de la Rotation de la Terre.

Observatoire de la Côte d'Azur

L'Observatoire de la Côte d'Azur résulte de la fusion de l'Observatoire de Nice et d'un service interuniversitaire géré par l'Observatoire de Paris : le Centre d'études et de recherches en géodynamique et astrométrie.

Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, il est doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour principales missions :

- de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, de la géophysique, des sciences connexes et de leurs applications ;
- de fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- de contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;
- de concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
- de mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Les actions

Ces établissements sont rattachés au titre du programme 150 aux actions relatives à la formation initiale et continue de niveau Master (action 2) et de niveau Doctorat (action 3), aux actions de recherche universitaire 5, 6, 8, 10, 11, 12 ainsi qu'à l'action 13 « diffusion des savoirs ». Les actions transversales du programme (immobilier, pilotage et support du programme) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec les opérateurs

Tous les établissements de cette catégorie disposent d'un contrat conclu au cours de vagues successives. Les négociations quadriennales conduites, notamment avec la direction de la recherche, fixent les objectifs de la politique scientifique de ces établissements, dont l'évaluation est réalisée lors de chaque renouvellement de contrat.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			126	126		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			30	30		
P150 - Bibliothèques et documentation			4 637	4 637		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			104	104		
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			102	102		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			6 822	6 822		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			1 095	1 095		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			6 765	6 765		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			9 489	9 489		
P150 - mmobilier			32 688	19 712		
P150 - Pilotage et support du programme			1 868	1 868		

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			749	749		
Totaux			64 476	51 499		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
51 500	1 226		7 274	60 000

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 290	0	0	1 290
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	1 744	0	0	1 744
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	1 674	0	1 674
P150 - Bibliothèques et documentation	2 441	18 739	8 179	29 359
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	4 185	7 621	0	11 806
P150 - Diffusion des savoirs et musées	0	2 040	0	2 040
P150 - Immobilier	0	4 429	4 517	8 946
P150 - Pilotage et support du programme	0	2 860	0	2 860
Totaux	9 660	37 363	12 696	59 719

Source des données : comptes financiers 2004 et enquête 2006 déclarative des établissements pour la répartition par actions. Ajustement des ressources propres à la baisse pour cette catégorie par rapport aux comptes financiers 2004 pour tenir compte de la situation particulière du MNHN (zoo de Vincennes).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		439	439
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		1 619	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs dont l'importance relative est limitée au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Grands établissements

-L'Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine, est l'appellation attribuée au grand établissement créé à partir de l'université Paris IX.

-L'Institut national des langues et civilisations orientales assure des formations initiales et continues portant sur l'étude des langues et des civilisations et contribue, par la diffusion de ses productions scientifiques et pédagogiques, à la connaissance des pays concernés.

-L'École pratique des hautes études a pour mission dans les champs scientifiques qu'elle couvre, le développement de la recherche et la formation par la pratique. L'école comporte aujourd'hui trois sections : sciences de la vie et de la terre, sciences historiques et philologiques, sciences religieuses.

-L'École des hautes études en sciences sociales a pour mission la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales, les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.

-Le Conservatoire national des arts et métiers assure principalement la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.

-L'École nationale des Chartes prépare, à des concours de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques ou ayant en charge le patrimoine national, des élèves ayant le statut de fonctionnaires stagiaires rémunérés par l'État. Les cours organisés reposent sur des formations à et par la recherche en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation, la communication des sources historiques.

-L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques accueille à la fois des élèves conservateurs stagiaires et des étudiants non fonctionnaires en Master. Les modules organisés reposent sur des formations à et par la recherche et préparent aux concours et fonctions scientifiques et d'encadrement dans les bibliothèques et dans les services de documentation et d'information scientifique et technique.

Établissements publics administratifs (EPA)

-L'Institut d'administration des entreprises de Paris dispense un enseignement de spécialisation axé sur la gestion des entreprises et des organisations publiques ou privées.

-L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre dispense une formation à finalité professionnelle dans le théâtre.

-L'École nationale supérieure Louis Lumière dispense une formation à finalité professionnelle pour le cinéma.

-Le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) est un établissement public national créé par décret n° 99-318 du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Cet établissement est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le centre assure pour le compte des établissements publics d'enseignement supérieur et, dans la mesure de ses moyens, des organismes de recherche, un service informatique dans les domaines suivants :

-le calcul numérique intensif ;

-l'exploitation des bases de données d'information et de documentation, notamment celles utilisées dans le secteur des bibliothèques ;

-l'expertise et la formation en matière de réseaux informatiques nationaux et internationaux et en matière de technologies associées.

L'activité du CINES en matière de calcul intensif devrait, courant 2007, être ajustée à la baisse parallèlement au développement du GENCI.

Les actions

Dans le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », ces établissements se rapportent aux actions 1, 2, 3 (Licence, Master, Doctorat), 10 (recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

l'environnement) et 11 (recherche universitaire en sciences de l'Homme et de la société), ainsi que, au sein du programme 231 « Vie étudiante », à l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ». Les actions transversales du programme 150 (immobilier, pilotage et support du programme, dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) comportent également des crédits destinés à ces établissements.

Nature des liens avec les opérateurs

Tous ces opérateurs disposent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière.

La tutelle des grands établissements est assurée directement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'université de technologie Paris-Dauphine, qui relève du recteur de l'académie de Paris. S'agissant des EPA, la tutelle est assurée par le recteur de l'académie compétente.

Leurs activités de formation, de recherche et de documentation font l'objet, dans le cadre de la carte des formations supérieures, de contrats d'établissement quadriennaux avec l'État. Ils délivrent des diplômes propres et sont pour la plupart d'entre eux également habilités par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux.

Chaque renouvellement de contrat donne lieu à une évaluation des établissements.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence			131	131		
P150 - Formation initiale et continue de niveau master			1 730	1 730		
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat			142	142		
P150 - Bibliothèques et documentation			3 691	3 691		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			328	328		
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			657	657		
P150 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			95	95		
P150 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			10	10		
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			10 127	10 127		
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			3 759	3 759		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			2 985	2 985		
P150 - Immobilier			28 474	51 840		
P150 - Pilotage et support du programme			1 081	1 081		
P150 - Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur			26 034	26 034		
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			69	69		
Totaux			79 313	102 679		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
104 780	4 638		42 940	152 358

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	26 038	5 016	1 145	32 200
P150 - Formation initiale et continue de niveau master	13 275	17 638	2 276	33 189
P150 - Formation initiale et continue de niveau doctorat	0	454	76	530
P150 - Bibliothèques et documentation	663	7 799	2 220	10 681
P150 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologie	345	899	227	1 472
P150 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 368	3 109	483	4 960
P150 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	0	33	24	57
P150 - Diffusion des savoirs et musées	0	47	0	47
P150 - Immobilier	1 278	14 832	34 178	50 287
P150 - Pilotage et support du programme	9 483	6 116	1 079	16 678
P231 - Aides directes	0	71	0	71
P231 - Aides indirectes	100	24	0	124
P231 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	6	51	5	62
Totaux	52 556	56 089	41 713	150 358

Source des données : comptes financiers 2004 et enquête 2006 déclarative des établissements pour la répartition par actions.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		2061	2071
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		3224	nd

Sources des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été créé par le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 modifié par les décrets n° 99-329 du 29 avril 1999 et n° 2000-1105 du 14 novembre 2000.

Actuellement un projet de texte portant sur l'évolution du statut de l'EPCJ est en cours d'examen et devra s'articuler avec la création du nouvel établissement public d'aménagement universitaire (EPAU) dont le statut est également en cours d'élaboration.

Les missions

Aux termes du décret précité, l'EPCJ a pour mission de conduire les opérations d'aménagement des locaux du campus de Jussieu aux fins d'assurer leur désamiantage, leur mise en sécurité et toute opération concourant à la réalisation de cet objectif. Il intègre ces interventions dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du site.

L'établissement exerce les missions de maître d'ouvrage, et assure notamment :

- les travaux préparatoires nécessaires au désamiantage et à la mise en sécurité ;
- la programmation et la coordination des déménagements liés aux travaux ;
- la construction et la gestion des locaux de substitution ;
- les opérations liées au désamiantage, aux travaux de sécurité et à la remise en état des locaux.

Pour l'exercice de ces missions, l'établissement réalise ou coordonne les études, consultations ou concours nécessaires et prend toutes les décisions issues des études techniques préalables. Il est responsable de la sécurité dans les enceintes et locaux qui, pour les besoins des opérations mentionnées ci-dessus, cessent provisoirement d'être à la disposition des usagers. Il a pleine autorité sur le déroulement du chantier. Enfin, l'établissement assure, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'information du public, des personnels et des étudiants sur le déroulement des travaux.

Le bilan des réalisations fin 2005 est le suivant : les surfaces désamiantées (21 barres du secteur ouest et la Tour) représentent une surface de 118 700 m² SHON, soit un taux de désamiantage de 62 % par rapport à la surface totale amiantée de 190 268 m² SHON. Les surfaces rénovées et réoccupées s'élèvent à 48 000 m² SHON, soit un taux de 20,8 % par rapport à la surface totale du Gril initial de 229 000 m² SHON. Il s'agit du secteur 1 réoccupé par l'université Paris 6 en 2000 pour la barre expérimentale 65-66 et en 2003 pour 7 autres barres. Par ailleurs, deux constructions nouvelles définitives sur site ont été livrées pour permettre le relogement des activités de l'université Paris 6 présentes sur le secteur Ouest et la Tour : le bâtiment Esclangon et le bâtiment « Atrium » (16 700 m² SHON) dans lesquels les premiers emménagements auront lieu à la rentrée universitaire 2006.

Les actions

L'EPCJ relève au sein du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de l'action 14 « Immobilier ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le ministère siège au conseil d'administration de l'établissement public du campus de Jussieu.

A ce titre, il participe aux délibérations relatives :

- aux orientations de l'établissement et son programme d'activités et d'investissements ;
- au budget et ses modifications ;
- au compte financier.

Le ministère alloue à l'établissement public du campus de Jussieu les crédits d'investissement inscrits en loi de finances au vu des informations que celui-ci lui communique périodiquement sur la gestion de l'année en cours. Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2005, l'EPCJ a bénéficié (toutes sources de financement confondues) et principalement sur le chapitre 66-72-40, d'un montant d'autorisations de programme de 623,46 M€ couverts à hauteur de 495,65 M€ en crédits de paiement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14-Immobilier			45 800	36 900		
Totaux			45 800	36 900		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
36 900				36 900

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
P150 - Immobilier			36 900	36 900
Totaux			36 900	36 900

Source des données : Enquête 2006 déclarative des établissements

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)		41	41
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		XX	XX

Observations

Source des données ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)

L'institut national de recherche pédagogique (INRP), régi par le décret n°93-288 du 5 mars 1993 modifié, a pour mission :

- d'effectuer des travaux portant sur les méthodes éducatives, en association avec les personnels éducatifs et en liaison avec d'autres établissements, notamment les instituts universitaires de formation des maîtres, ou avec d'autres organismes de recherche, au plan national et international ;
- de réunir et diffuser les résultats de la recherche en éducation au profit de la communauté éducative : 18.500 publications ont été diffusées et près d'un million téléchargées. Le nombre de consultations du site Web de l'établissement et des fonds patrimoniaux a atteint 55 millions ;
- de signaler les thèmes de recherche qui lui paraissent prioritaires. En outre, parce que la recherche en éducation est très dispersée, l'établissement assure une veille scientifique et documentaire pour recomposer une vue d'ensemble exhaustive et logiquement structurée de ce domaine de la connaissance. L'INRP développe cette mission de veille par un accroissement des signalements d'études, de recherches et de publications en éducation en France et très prochainement en Europe en réponse aux nombreuses demandes des usagers ;
- d'assurer la conservation et le développement des collections muséographiques et bibliographiques en matière de recherche en éducation et les met à la disposition du public, notamment par l'intermédiaire de sa bibliothèque et du Musée national de l'éducation.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Le fonds documentaire de la bibliothèque de l'INRP compte 600 000 ouvrages et s'accroît chaque année de 4 000 acquisitions. Le fonds patrimonial du centre de ressources et de recherche du Musée compte 950 000 pièces. A la fin de l'année 2006, l'établissement offrira aux usagers un accès en ligne de l'ensemble de ses ressources imprimées.

Un contrat d'objectifs (2002-2006) a été passé entre l'INRP et le ministère de tutelle en 2003. Ce premier contrat a défini les contours de la nouvelle politique scientifique de l'établissement, liée à la recherche universitaire qui s'organise autour d'unités mixtes de recherche (UMR) et d'équipes de recherche technologique éducation (Erté).

Le bilan du premier contrat d'objectifs de l'INRP et l'élaboration d'un nouveau contrat interviendront en 2006.

Cinq objectifs sont assignés à l'établissement :

- valoriser sa production scientifique ;
- renforcer l'articulation entre la recherche et le système éducatif ;
- inscrire l'action de l'établissement dans le champ international et en priorité européen ;
- améliorer l'accès aux ressources documentaires du musée et de la bibliothèque ;
- développer la mission de veille scientifique et documentaire

Les actions

L'INRP est inscrit sur l'action 13 « Diffusion des savoirs et musées », 5 « Bibliothèques et documentation » et 15 « Pilotage et support » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Il est implanté à Lyon, le Musée national de l'éducation est à Rouen. La plupart des équipes scientifiques sont implantées dans la région Rhône-Alpes, trois sont en Ile-de-France et une dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Nature des liens avec l'opérateur

L'INRP, établissement public sous la tutelle du ministre chargé de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Actions	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 - Bibliothèques et documentation			39	39		
P150 - Diffusion des savoirs et musées			17 531	17 531		
P150 - Pilotage et support du programme			10	10		
Totaux			17 580	17 580		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)**Ressources de l'opérateur**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 745	67		691	15 503

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Totaux	11 898	3 267	338	15 503

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT°)		256	nd
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)		20	nd

Source des données

ETPT : La collecte des données s'est effectuée directement auprès des établissements d'enseignement supérieur depuis le début de l'année 2006. Les effectifs agrègent les agents sur contrat occupant des fonctions d'enseignement, de recherche ou administratives et techniques rémunérés sur le budget des établissements.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

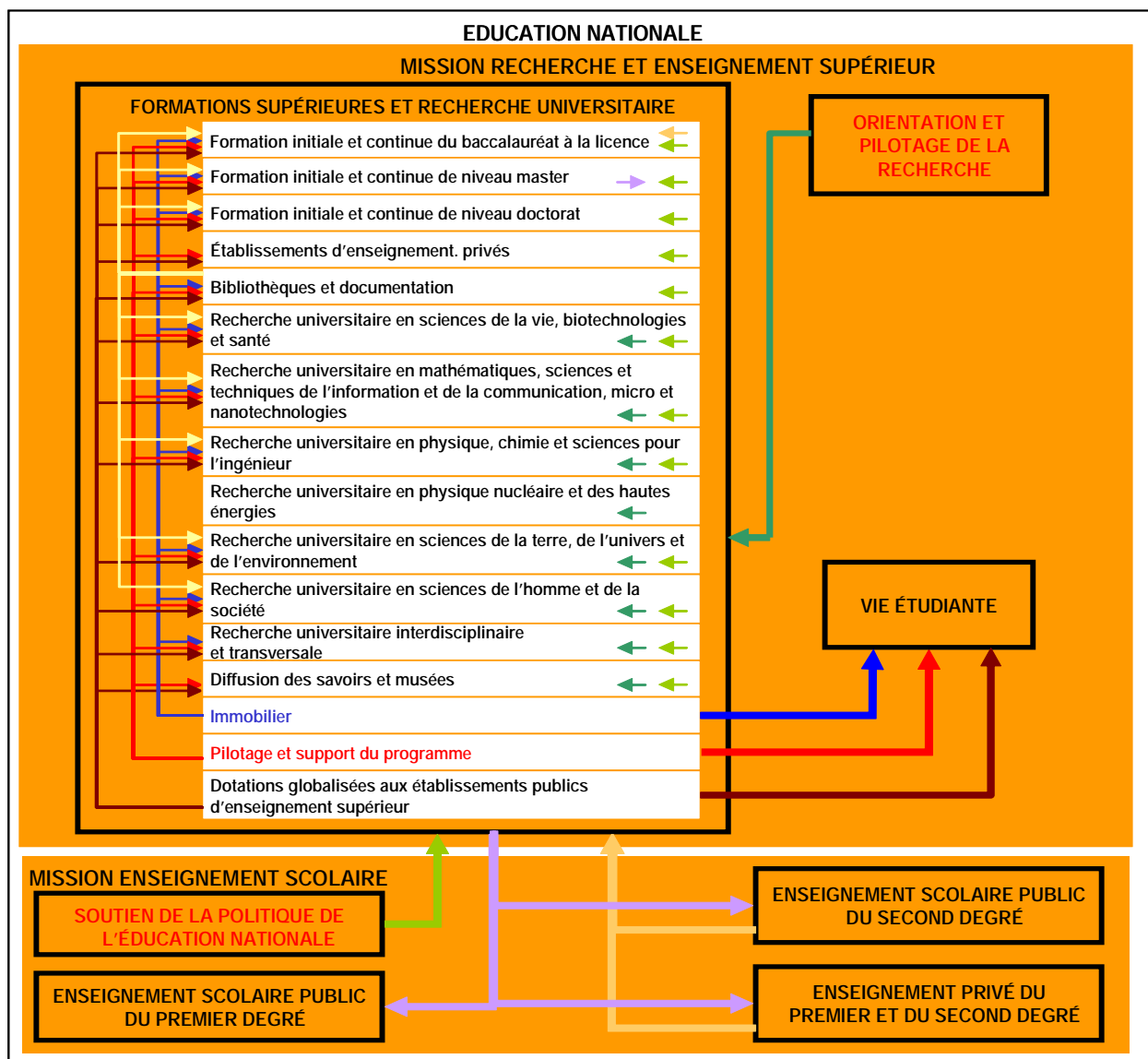
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 218 289 503	+1 065 471 485	+2 503 774 041	+5 787 535 029	+5 548 938 573
Formation initiale et continue de niveau master	1 925 329 478	+977 284 310	-37 237 662	+2 865 376 126	+2 685 542 190
Formation initiale et continue de niveau doctorat	496 413 946	+181 399 494	+3 774 525	+681 587 965	+569 214 309
Établissements d'enseignement privés	51 703 852	+552 764	+289 015	+52 545 631	+50 974 467
Bibliothèques et documentation	378 358 222	-378 358 222	0	0	+476 219 417
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	805 306 158	+148 343 786	+13 573 759	+967 223 703	+970 906 228
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	424 754 223	+77 557 048	+14 263 441	+516 574 712	+537 456 385
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	441 241 161	+141 704 901	+24 471 410	+607 417 472	+618 791 328
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	0	+1 600	+1 264 566	+1 262 966
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	122 889 460	+41 906 428	+2 137 271	+166 933 159	+160 127 505
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	951 338 117	+108 487 566	+15 102 247	+1 074 927 930	+1 110 460 863
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	400 936 775	+3 912 311	+1 100 695	+405 949 781	+179 346 340
Diffusion des savoirs et musées	85 720 949	+2 206 488	+1 707 732	+89 635 169	+83 201 445
Immobilier	1 293 560 829	-1 257 341 126	-36 219 703	0	0
Pilotage et support du programme	727 654 277	-725 635 450	-2 018 827	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	390 147 807	-387 491 783	-2 656 024	0	0
Total	10 714 907 723	0	+2 502 063 520	13 216 971 243	12 992 442 016

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	-2 502 063 520
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission Enseignement scolaire)	-308 242 523
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission Enseignement scolaire)	+25 650 665
Enseignement scolaire public du second degré (Mission Enseignement scolaire)	-2 136 800 996
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-59 066 126
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-64 499 094
Vie étudiante (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+40 894 554

OBSERVATIONS

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme

Suivant les recommandations du CIAP, l'action « Bibliothèques et documentation » est traitée comme fonction de soutien en comptabilité d'analyse des coûts à partir du projet de loi de finances 2007. Cette action regroupe les crédits et emplois consacrés par l'Etat aux développements des ressources documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur et à leur accessibilité dans de bonnes conditions pour les étudiants, ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes et de niveau international pour les chercheurs.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et terrains des opérateurs du programme. Pour suivre les recommandations du CIAP et ventiler une partie des crédits des Contrats de plan Etat Région sur le programme « Vie étudiante », l'enquête « surface » de la DGES a été améliorée afin d'identifier des surfaces au titre de l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des surfaces bâties des établissements de l'enseignement supérieur. Pour la comptabilité d'analyse des coûts de ce projet de loi de finances, 500 289 m² sont répertoriés, ce qui représente 2,8 % du total des surfaces bâties 2005. Les crédits de l'action « Immobilier » du programme sont ventilés à cette hauteur sur l'action « Aides indirectes » du programme « Vie étudiante ».

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire (Administration centrale, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES, Conseil national des universités - CNU, technologies de l'information et de la communication), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service).

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) destinées aux établissements publics d'enseignement supérieur. La partie de la DGF allouée aux établissements d'enseignement supérieur et relative à la vie étudiante n'est pas incluse dans cette action. Elle est inscrite au programme « Vie étudiante ». Il est rappelé que cette action a vocation à disparaître à court terme conformément aux recommandations de la Cour des comptes, des commissions parlementaires et du CIAP. Le montant de l'action a été diminué de moitié par rapport à la loi de finances initiale 2006 grâce à une imputation au présent projet de loi de finances de 386,7 M€ sur : l'action « Licence » pour les dotations versées aux IUT, l'action « Master » pour les dotations versées aux IUFM, aux écoles d'ingénieurs, aux ENS et aux IEP, sur l'action « Immobilier » pour la part de la DGF destinée à prendre en charge les coûts de fonctionnement logistique.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions.

L'action « Immobilier »

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties soit :

- Action « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » : 38 %
 - Action « Formation initiale et continue de niveau Master » : 37 %
 - Action « Formation initiale et continue de niveau Doctorat » : 3 %
 - Action « Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé » : 6 %
 - Action « Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies » : 2 %
 - Action « Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur » : 7 %
 - Action « Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » : 2 %
 - Action « Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société » : 2 %
- et sur l'action « Aides indirectes » du programme « Vie étudiante » : 3 %.

L'action « Pilotage et support du programme »

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est opérée sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ». Une partie des crédits a été ventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction générale de l'enseignement supérieur.

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur »

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein d'une action spécifique, (« Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur ») les dotations globales de fonctionnement allouées aux établissements. Les crédits de cette action ont été établis sur la base du modèle « San Rémo » (cf. partie « justification au premier euro » de l'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur ») ; ils sont ventilés sur les autres actions du programme selon les modalités suivantes :

le fonctionnement pédagogique sur les actions « L » et « M », à partir des charges d'enseignement et « D », à partir du ratio de l'effectif des doctorants rapporté aux effectifs étudiants totaux, soit 4,65 % ;

la compensation du sous-encadrement en personnels enseignants sur l'ensemble des actions « L » et « M » sur la même base ;

la compensation du sous-encadrement en personnels IATOS sur l'ensemble des actions selon la structure retenue pour la répartition du titre 2.

Commentaire sur les résultats obtenus

Pour reconstituer un coût complet du programme :

- des crédits venant des programmes « Orientation et pilotage de la recherche » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et du programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) vis à vis de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire ;

- les crédits de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) inscrits sur les programmes « Enseignement scolaire public du second degré » et « Enseignement privé du premier et second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été déversés sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Parallèlement, une part des moyens des IUFM contenus dans le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », correspondant au poids des étudiants ayant réussi le concours et des stagiaires de deuxième année d'IUFM, a été déversée sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré », « Enseignement scolaire public du second degré » et « Enseignement privé du premier et second degré ».

PROGRAMME 231

VIE ÉTUDIANTE

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	130
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	132
Présentation du programme et des actions	136
Objectifs et indicateurs de performance	142
Justification au premier euro	147
Opérateurs	159
Analyse des coûts du programme et des actions	163

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Marc MONTEIL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

Le système d'aide sociale relevant de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants, a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'est constitué en accompagnement de l'augmentation des effectifs étudiants qui ont doublé au cours des vingt dernières années en s'articulant, d'une part, autour d'aides financières que perçoivent désormais 30% des étudiants issus pour l'essentiel des familles les plus modestes et d'autre part, sur un ensemble de dispositifs améliorant leurs conditions de logement et de restauration, de santé, de travail et les soutenant dans leurs engagements et leur vie citoyenne.

De plus, afin de permettre aux étudiants en situation de handicap de poursuivre leurs études, des moyens particuliers sont mis en oeuvre dans les établissements d'enseignement supérieur. A partir de la rentrée 2006, des mesures nouvelles s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » viendront renforcer les actions pour favoriser l'intégration et le déroulement des études des étudiants handicapés.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sont les principaux opérateurs de ce programme. Ils ont pour mission de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants. A ce titre, leurs principaux champs d'action sont les bourses, les aides sociales, la restauration et le logement. En matière de logement, le réseau contribue directement à la mise en oeuvre des orientations définies dans le plan Anciaux : il finance l'équipement et l'ameublement des nouveaux logements et il participe au financement des réhabilitations.

Un récent rapport du député Laurent Wauquiez propose un certain nombre de mesures destinées à simplifier le système d'aides actuel et à le rendre plus efficace. Une concertation a été ouverte sur l'ensemble des préconisations contenues dans ce rapport. Une synthèse des résultats de cette concertation servira de base de réflexion pour conduire l'évolution du système d'aides financières aux étudiants.

Enfin, l'effort de démocratisation n'est pas réductible au système d'aides sociales et l'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle, la diversification des publics accueillis en filières sélectives, toutes actions relevant du programme « formations supérieures et recherche universitaire ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

- INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.
- INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.
- INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

-INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

■ **OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

-INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

-INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

-INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

■ **OBJECTIF 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé**

-INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

■ **OBJECTIF 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles**

-INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02 Aides indirectes		222 485 814	6 472 425		228 958 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 369 066		111 972 507	
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066			64 579 066	
Totaux	73 000 068	343 123 398	1 423 614 258	7 048 980	1 846 786 704	5 000 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Aides directes		22 455 145	1 411 772 767	7 048 980	1 441 276 892	5 000 000
02 Aides indirectes		222 485 814	6 472 425		228 958 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	33 603 373	5 369 066		111 972 507	
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066			64 579 066	
Totaux	73 000 068	343 123 398	1 423 614 258	7 048 980	1 846 786 704	5 000 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Aides directes		22 455 145	1 346 976 504	7 048 980	1 376 480 629	6 000 000
02 Aides indirectes		226 065 820	1 147 419		227 213 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405	27 129 350	4 287 389		75 590 144	
04 Pilotage et animation du programme		59 128 953	1 500		59 130 453	
Totaux	44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	6 000 000

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Aides directes		22 455 145	1 346 976 504	7 048 980	1 376 480 629	6 000 000
02 Aides indirectes		226 065 820	1 147 419		227 213 239	
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	44 173 405	27 129 350	4 287 389		75 590 144	
04 Pilotage et animation du programme		59 128 953	1 500		59 130 453	
Totaux	44 173 405	334 779 268	1 352 412 812	7 048 980	1 738 414 465	6 000 000

Vie étudiante

Programme n° 231 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		44 173 405	73 000 068		44 173 405	73 000 068
Rémunérations d'activité		28 664 749	46 129 129		28 664 749	46 129 129
Cotisations et contributions sociales		15 260 098	26 620 281		15 260 098	26 620 281
Prestations sociales et allocations diverses		248 558	250 658		248 558	250 658
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		334 779 268	343 123 398		334 779 268	343 123 398
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public		331 779 268	340 123 398		331 779 268	340 123 398
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 352 412 812	1 423 614 258		1 352 412 812	1 423 614 258
Transferts aux ménages		1 348 123 923	1 412 920 186		1 348 123 923	1 412 920 186
Transferts aux autres collectivités		4 288 889	10 694 072		4 288 889	10 694 072
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		7 048 980	7 048 980		7 048 980	7 048 980
Prêts et avances		7 048 980	7 048 980		7 048 980	7 048 980
Totaux hors fonds de concours prévus		1 738 414 465	1 846 786 704		1 738 414 465	1 846 786 704
Fonds de concours		6 000 000	5 000 000		6 000 000	5 000 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		1 744 414 465	1 851 786 704		1 744 414 465	1 851 786 704

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES²

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus	-	1	5
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur	160	160	165
120132	Exonération des salaires perçus par les jeunes exerçant une activité pendant leurs congés scolaires ou universitaires	-	30	30

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
120109	Exonération du salaire des apprentis	190	200	220
120110	Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants	30	30	30
410102	Exonération de la taxe sur les salaires afférente au personnel des cantines	20	1	1
730207	Taux de 5,5 % pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations, ainsi que pour les repas livrés par des fournisseurs extérieurs aux cantines, scolaires et universitaires notamment, qui restent exonérées de TVA	730	750	780

2 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

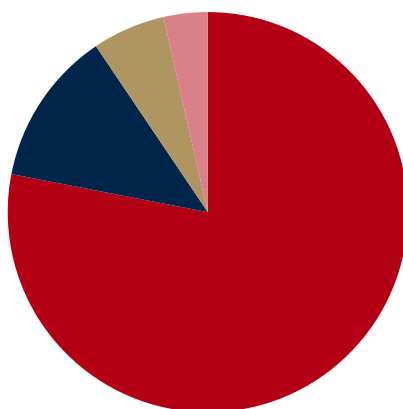
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides directes	1 441 276 892	1 441 276 892
02	Aides indirectes	228 958 239	228 958 239
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	111 972 507	111 972 507
04	Pilotage et animation du programme	64 579 066	64 579 066
Totaux		1 846 786 704	1 846 786 704

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (78,04%)
- Action n°02 (12,40%)



- Action n°03 (6,06%)
- Action n°04 (3,50%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme concourt à la promotion de l'égalité des chances, objectif majeur de l'enseignement supérieur. Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle est ainsi dédié à cet objectif.

Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut un suivi sanitaire efficace de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études et prêts d'honneur.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles, associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Pilotage

Le pilotage repose notamment sur les contrats entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en quatre actions : - action 1: Aides directes ; - action 2 : Aides indirectes ; - action 3 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ; - action 4 : Pilotage et animation du programme.

L'action « **Aides directes** » concerne les bourses d'études mais également les prêts d'honneur, et l'allocation unique d'urgence qui intègre le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

Les bourses d'enseignement supérieur sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures des étudiants dont la situation familiale ou matérielle peut constituer un obstacle à une poursuite d'études. Ces aides sont attribuées pour suivre des formations publiques ou privées habilitées à recevoir des boursiers du ministère chargé de l'enseignement supérieur et sont accordées par les recteurs d'académie, après instruction des dossiers par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Les crédits de l'action « **Aides indirectes** » financent le fonctionnement et la réhabilitation des cités et des restaurants universitaires. Les rémunérations des personnels des CROUS qui concourent à la réalisation de cette action sont reprises ici.

L'action « **Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives** » couvre le secteur de la santé, financement des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS), et le secteur des activités

Vie étudiante

Programme n° 231 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

socio-culturelles des étudiants, financement d'une partie des activités culturelles étudiantes, des services (inter-)universitaires des activités physiques et sportives (S(I)UAPS) ainsi que le subventionnement aux associations étudiantes.

L'action « **Pilotage et animation du programme** » reprend les crédits du CNOUS pour la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ainsi que ceux de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides directes
- ACTION n° 02 : Aides indirectes
- ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives
- ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 78 %
Aides directes

Le dispositif d'aides sociales aux étudiants est destiné à permettre à ceux-ci d'entreprendre des études du baccalauréat au master auxquelles ils auraient été contraints de renoncer sans cette aide. Ce dispositif est principalement fondé sur une logique de rattachement de l'étudiant à sa famille et d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter.

Le dispositif des aides directes allouées aux étudiants, dont les crédits sont repris dans cette action, est le suivant :

- **Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux**, réparties en 6 échelons (de 0 à 5), sont attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national.
- **Les bourses de mérite** : pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, les bourses de mérite ont été mises en place afin de permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures : école nationale d'administration (ENA), école nationale de la magistrature (ENM), grandes écoles scientifiques, études médicales (1^{er} et 2nd cycle). Les bénéficiaires doivent être titulaires du baccalauréat mention «très bien» à la session immédiatement antérieure à l'inscription dans l'enseignement supérieur et être éligibles à une bourse sur critères sociaux.

Le dispositif de bourses de mérite est conforté pour l'année universitaire 2006-2007. Toutefois, pour donner un nouvel élan à la politique d'égalité des chances, un programme plus ambitieux est étudié pour la rentrée 2007 visant à élargir le champ des formations concernées et à renforcer l'équité du dispositif tout en lui conservant l'objectif de la promotion de l'excellence pour les étudiants de condition modeste.

- **Les bourses sur critères pédagogiques** sont accordées en fonction de critères universitaires et sociaux. On distingue deux catégories de bourses :

- les bourses sur critères universitaires attribuées aux étudiants préparant les diplômes d'études approfondies (DEA), d'études supérieures spécialisées (DESS) et de master recherche et professionnel (3^{ème} et 4^{ème} semestres) ou l'agrégation,

- les bourses de service public attribuées aux étudiants qui suivent certaines préparations à des concours externes de recrutement de la fonction publique et de la magistrature,

- **Les allocations d'études** permettent de répondre à des situations particulières, notamment des situations de rupture familiale, jusque là non prises en compte dans le cadre du dispositif boursier.

• **L'allocation unique d'urgence** englobe le fonds de solidarité universitaire (FSU) et la part sociale du FSDIE. Dans le cadre de la mission confiée aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, l'allocation unique d'urgence apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à des étudiants momentanément en difficulté.

- **Les prêts d'honneur** sont accordés aux étudiants non boursiers. Exempts d'intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études, ils sont attribués par un comité académique spécialisé selon la situation sociale du candidat dans la limite des crédits prévus à cet effet.

Enfin, pour soutenir des actions engagées par les établissements de l'enseignement supérieur pour développer l'égalité des chances, ce programme prévoit un dispositif incitatif dédié au soutien de projets des établissements d'enseignement supérieur mettant en œuvre des mesures spécifiques visant à l'amélioration des taux de réussite en 1^{er} cycle.

Le gouvernement a demandé au député Laurent Wauquiez un rapport sur l'ensemble du dispositif des aides sociales aux étudiants. Remis à l'été 2006, ce rapport comporte une série de propositions dont une est mise en œuvre à la rentrée 2006 : une nouvelle aide destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux pour faire face aux frais engendrés par une première installation hors du domicile familial. Au premier semestre de l'année universitaire 2006-2007, le gouvernement tirera le bilan de la nouvelle aide à l'installation. De plus, un audit de modernisation a été conduit par l'inspection générale des finances et par l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche (IGAENR) afin de rationaliser le système de gestion des bourses. Sur ces bases, une rénovation du dispositif d'aides sociales aux étudiants pourra être conduite.

ACTION n° 02 12,4 %
 

Aides indirectes

Cette action concerne le logement étudiant, la restauration universitaire ainsi que le transport des étudiants (voyages de port à port pour les étudiants boursiers des DOM).

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est un des principaux acteurs de la politique du logement étudiant et de la restauration universitaire :

- La restauration universitaire poursuit une mission de service public et de santé publique en offrant des prestations équilibrées à prix réduit. A ce titre, elle intéresse l'ensemble de la communauté universitaire et contribue à la qualité de vie sur les sites. Les étudiants issus de tous les milieux ont la possibilité de prendre à l'extérieur de chez eux deux repas par jour pour un prix par repas de 2,75 € (prix du ticket des restaurants universitaires de la rentrée 2006).
- Le logement étudiant : la question du logement étudiant s'inscrit principalement dans un contexte de développement de la mobilité (intra-nationale) des étudiants, de l'objectif d'accueil d'un nombre accru d'étudiants étrangers et des enjeux de l'aménagement du territoire universitaire. La politique menée en faveur du logement étudiant, définie à la suite du Plan « Anciaux », s'appuie sur des programmes de construction de résidences nouvelles et de réhabilitation des cités universitaires traditionnelles gérées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

ACTION n° 03
6,1 %
 

Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

La santé des étudiants constitue une dimension importante de l'intégration et de la réussite universitaires. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possibles le suivi sanitaire de la population étudiante, incluant une approche médico-psycho-sociale.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'efforce d'apporter des réponses aux difficultés d'adaptation et de santé que les étudiants peuvent rencontrer au cours de leur scolarité. A cet effet, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) prennent une part de plus en plus active dans la réalisation de campagnes de prévention et d'éducation sanitaire portant sur le SIDA, les MST, le tabagisme et autres toxicomanies, la contraception, l'information dans les domaines de la nutrition et de la diététique.

Qui plus est, les SMPPS conduisent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants en situation de difficultés psychologiques et proposent des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement.

L'intégration et la réussite des étudiants handicapés représentent également un enjeu de première importance qui se traduit par la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer de meilleures conditions d'accueil et un suivi personnalisé de ces étudiants.

Par ailleurs, le temps des études doit être aussi celui de l'enrichissement de la personnalité et de l'exercice autonome de la citoyenneté : ainsi, il est important d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant notamment leurs projets artistiques et à développer les pratiques sportives. A ce titre, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de service d'activités physiques et sportives qui offrent de plus en plus une palette d'activités collectives ou individuelles très variées et correspondant aux attentes actuelles des étudiants. De même, il convient de susciter l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et de les encourager à y consacrer du temps.

Afin de mener à bien ces actions, les établissements d'enseignement supérieur, comme le réseau des œuvres universitaires et scolaires, disposent de crédits du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui sont regroupés sur cette action.

ACTION n° 04
3,5 %
 

Pilotage et animation du programme

Les moyens de cette action sont ceux du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Ils correspondent au fonctionnement :

- du CNOUS, à savoir les rémunérations de ses personnels administratifs ainsi que son fonctionnement propre.

Le CNOUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur ont établi un contrat d'objectifs pour la période 2004-2007. Les axes stratégiques de ce contrat sont les suivants : amélioration et simplification du dispositif des aides sociales, renforcement des pôles logement et restauration et de la politique d'accueil international.

Dans ce cadre,

-les CROUS engageront des démarches qualité : celles-ci permettront de préciser les engagements réciproques du CROUS et de ses usagers en vue d'une amélioration des services offerts et d'une labellisation progressive des services ;

-des contrats spécifiques seront conclus entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur (qui figureront en annexe aux contrats quadriennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur) ;

-le CNOUS, tête de réseau assurant des fonctions de pilotage, impulsera sur l'ensemble du réseau une modernisation de la gestion. Elle aura pour conséquence directe la rénovation des outils informatiques de manière à obtenir de véritables instruments d'analyse permettant la mise en place d'un contrôle de gestion efficace ;

•de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) : cette instance, adossée au CNOUS, a pour mission de donner une information aussi complète et aussi détaillée que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur (du point de vue du citoyen)

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, près d'un tiers des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale (les cadres représentent près de 9 % de la population active, *source DEP et INSEE - recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire*) et un sur dix est enfant d'ouvriers (les ouvriers représentent 19 % de la population active). Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1er cycle à 37 % en 3ème cycle ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3ème cycle.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue un objectif prioritaire.

Qui plus est, il est important que les étudiants boursiers puissent bénéficier le plus rapidement possible en début d'année universitaire de leur bourse d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, 90 % des étudiants perçoivent leur bourse avant la mi-décembre. L'objectif, à horizon 2010, est que ce pourcentage soit atteint avant la mi-novembre afin d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiants.

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	78			78,5	78,5	80
Employés, Ouvriers	%	41			43	45	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55			55	56	60

Précisions méthodologiques : Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Enquête emplois INSEE

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	27,3		27	28,9	29,5	32
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	17		16,9	17,5	18	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	9,2		9,9	10,7	10,9	12

Précisions méthodologiques : Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Source des données : DEPP

Lecture : en 2004, les étudiants de pères ouvriers, employés représentent 27,3% des étudiants de niveau Licence, 17 % des étudiants de niveau Master et 9,2% des étudiants au niveau Doctorat.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%						
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%						
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%						
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%						

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009. Ce délai est lié à la généralisation pour l'année universitaire 2006-2007 de la nouvelle version de l'application de gestion des aides sociales par les CROUS. Elle intègre dorénavant un numéro identifiant national pour chaque étudiant avec une codification par niveau d'études. En attendant, un indicateur provisoire pourra être proposé pour 2008 : il s'appuiera sur un échantillon d'établissements disposant du logiciel de gestion de la scolarité APOGEE et sur des enquêtes spécifiques.

Ecart a-b

a : nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.4 : Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre	Nombre	370 659		364 419		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	84,4		81,4	85	86	90
Nombre	Nombre	402 127		405 857		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	91,5		90,7	93	94	96

NB : A partir de ce PLF, le taux de paiement des bourses prend en compte les boursiers sur critères sociaux (BCS), hors les boursiers à taux 0, et le nombre total de BCS est donné par l'enquête DEPP de mars de l'année N.

Source des données : CNOUS, DEPP.

OBJECTIF n°2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts (du point de vue de l'usager et du contribuable)

Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30.

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert environ 56 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31.000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales que l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

INDICATEUR 2.1 : Répartition de la couverture des besoins en logements.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,8	30,3	30,5	30,4	30,5	31,2
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	8	9	7	6	5
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	7	7	6	7	7	7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution. La réalisation 2004 a été réajustée par rapport au PLF 2006.

Source des données : CNOUS/CROUS

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5				3,6	3,7	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5				3	3,2	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble. En 2003, les notes attribuées étaient : 3,5/5 pour la qualité des restaurants universitaires et 2,8/5 pour la qualité des logements.

Source des données : Observatoire de la étudiante (OVE)

INDICATEUR 2.3 : Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas (1)	€/lit	1819	1820	1839	1820	1820	1820

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Coût du repas (2)	€/repas	4,59	4,68	4,67	4,76	4,85	4,85

Précisions méthodologiques :

- (1) – La gestion directe correspond aux logements des étudiants gérés directement par le réseau des œuvres universitaires
– Les charges de fonctionnement par lit comprennent : les frais de personnel, les frais de fonctionnement et l'amortissement
(2) Les charges de fonctionnement par repas comprennent : les frais de personnels sur ressources propres, les frais de fonctionnement courant et l'amortissement des investissements et du gros œuvre sur ressources propres

Source des données : CNOUS/CROUS

OBJECTIF n° 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé (du point de vue de l'utilisateur)

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) et la création de services dans les universités qui n'en disposent pas encore.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. Le recours à des étudiants relais volontaires permettra d'y contribuer dans de bonnes conditions.

Au niveau académique, la politique de prévention de la santé contribuera à assurer un meilleur suivi des élèves passant des études secondaires aux études supérieures.

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'universités sans fumée et sans tabac

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre d'universités sans fumée	Nbre	9		14	16	19	30
Nombre d'universités sans tabac	Nbre	27		35	41	45	60

Précisions méthodologiques :

Université sans tabac : Dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre le tabagisme en direction de l'ensemble de leurs usagers, les universités signataires de la charte s'engagent à mettre en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences du tabac, ainsi que des consultations d'aide à l'arrêt du tabac.

Université sans fumée : Outre le tabac, les universités sans fumée mettent en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences de la consommation de cannabis.

Source de données : Recensement initié par la DGES en Juin 2006 auprès des services de médecine préventive des universités

Mode de calcul : Les indicateurs renseignés reposent sur les réponses des 3/4 des universités

OBJECTIF n° 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles (du point de vue du citoyen)

Il convient d'adapter l'offre de pratiques sportives et culturelles à la demande en facilitant la pratique d'activités collectives ou individuelles diversifiées et en améliorant l'accessibilité des équipements.

Parallèlement, l'engagement des étudiants dans le fonctionnement démocratique des établissements, notamment par la participation aux élections et par l'amélioration des conditions d'exercice du mandat des élus, est encouragé (formation, autorisations d'absence, moyens matériels et de communication).

Vie étudiante

Programme n° 231 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Enfin, les initiatives étudiantes dans le domaine associatif sont soutenues et encouragées par des mesures de validation de l'engagement : prise en compte dans les crédits ECTS, mise en place de diplôme d'université, création d'unités d'enseignement optionnelles.

INDICATEUR 4.1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%	8,25			11	so	15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%	13,85			14,5	so	18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%	7,31			7,7	so	10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%	13,89			14,6	so	18

Précisions méthodologiques :

- (1) Les élections ont lieu tous les deux ans mais à des dates variables. En 2006, le taux de participation a été de 4,45 %
 (2) Il est difficile de fixer une périodicité de la mesure dès lors que les élections des représentants des étudiants n'ont pas lieu à la même date dans tous les établissements. Le mandat des étudiants est de deux ans. Les élections sont organisées par établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81.

Source des données :

- (1) CNOUS
 (2) DGES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Aides directes		1 441 276 892	1 441 276 892		1 441 276 892	1 441 276 892
02 Aides indirectes		228 958 239	228 958 239		228 958 239	228 958 239
03 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	73 000 068	38 972 439	111 972 507	73 000 068	38 972 439	111 972 507
04 Pilotage et animation du programme		64 579 066	64 579 066		64 579 066	64 579 066
Totaux	73 000 068	1 773 786 636	1 846 786 704	73 000 068	1 773 786 636	1 846 786 704

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Enseignants du 2nd degré		381	531	+150	24 162 624
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		426	426	0	12 522 696
Personnels d'encadrement		0	2	+2	98 842
Personnels administratif, technique et de service		61	548	+487	14 201 420
Totaux		868	1 507	+639	50 985 582

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	46 129 129	46 129 129
Cotisations et contributions sociales	26 620 281	26 620 281
Prestations sociales et allocations diverses	250 658	250 658

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

A – EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS

Le programme comprend 1 507 ETPT.

A structure courante, le nombre d'ETPT augmente de 639.

Cette augmentation est due au transfert en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », de 150 ETPT correspondant à des emplois d'enseignants du 2nd degré et de 487 ETPT de personnels administratifs, techniques et de service et de 2 ETPT de personnels d'encadrement.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Parmi ces personnels, environ 47 % appartiennent à la catégorie A, 31 % à la catégorie B et 22 % à la catégorie C.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

1 - Coût annuel en euros par catégorie d'emploi (valeur du point 2007) hors CAS pensions

Catégories d'emplois	Coût entrant	Coût sortant	Coût moyen
Enseignants du 2nd degré	39 602	48 397	45 504
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	22 025	30 906	29 396
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	25 279	27 445	25 915
Personnels d'encadrement	39 062	65 795	49 421

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le MENESR, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent. Les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des 'coûts entrants' et 'coûts sortants', les indices retenus sont respectivement les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels qui partent en retraite.

2 – Eléments transversaux

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point 2006, ce qui représente un montant total de **0,2 M€** hors CAS pensions (CAS : **0,11 M€**).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente **0,66 M€** hors CAS pensions (CAS : **0,03 M€**) en 2007.

Une dotation globale de **0,14 M€** hors CAS pensions (CAS pensions : **0,06 M€**) est affectée au titre du GVT solde du programme (progression de l'indice réel moyen).

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de **2,18 M€**

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de **0,05 M€**

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de **21,57 M€** (taux de 50,74%) au titre des personnels civils et 0,13 M€ au titre de l'ATI (0,31%). Ce montant intègre l'impact de la mesure de transfert.

3 – Décomposition et évolution de la dépense de personnel

Le montant global de la masse salariale de ce programme s'élève à **51,30 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **21,70 M€**).

L'évolution du montant de la masse salariale est principalement due au transfert d'emplois en provenance du programme 150, soit un montant de **19,37 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **8,18 M€**).

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe catégorielle de **0,06 M€** hors CAS pensions (Cas pensions : **0,03 M€**) est provisionnée pour la mise en œuvre du plan d'amélioration des carrières contenu dans l'accord salarial conclu avec le ministre de la fonction publique le 26 janvier 2006.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Aides directes	
02	Aides indirectes	
03	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 507
04	Pilotage et animation du programme	
Total		1 507

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels intervenant au titre des actions relevant de la vie de l'étudiant (activités physiques et sportives, médecine préventive, ..).

La répartition des ETPT entre les différentes actions des programmes « formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » résulte essentiellement des données du système analytique de répartition des moyens (SAN REMO) qui permet notamment de mesurer les besoins en personnels enseignants et IATOS. A titre d'illustration, en ce qui concerne les enseignants chercheurs, les ETPT sont répartis, compte tenu des obligations de services, à parité entre la recherche et l'enseignement.

Pour ce qui est du programme Vie étudiante, une seule action est concernée par cette répartition, l'action 3 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives ».

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides directes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 441 276 892	1 441 276 892
Crédits de paiement		1 441 276 892	1 441 276 892

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	22 455 145	22 455 145

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires consacre **22,46 M€** sur la subvention pour charges de service public qu'il reçoit de l'Etat au titre de cette action. Cette part correspond au financement de la rémunération et des charges connexes des personnels administratifs chargés des questions relatives aux aides directes (gestion du dossier social unique) dans les 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Sur les 2 856 personnels administratifs titulaires rémunérés sur le budget des établissements du réseau, 653 assurent l'instruction des dossiers de bourses.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 411 772 767	1 411 772 767

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Le titre 6 regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère, pour un montant de **1 411,77 M€**

Les crédits relatifs aux dépenses d'intervention se répartissent de la façon suivante.

1° - Bourses d'enseignement supérieur :

On distingue plusieurs types de bourses :

- les bourses sur critères sociaux (BCS) : 1272,29 M€

Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont destinées à aider les étudiants issus des milieux les plus modestes qui, sans cette aide, renonceraient à la poursuite d'études supérieures. Elles sont accordées en fonction d'un barème national qui prend en considération les ressources des parents et les charges familiales.

En 2006, l'effectif des bénéficiaires des bourses sur critères sociaux, soit 496 412 se ventile comme suit : échelon 0 : 49 796, 1er échelon : 93 270, 2ème échelon : 51 042, 3ème échelon 51 238, 4ème échelon : 52 103, 5ème échelon : 198 963. Le taux moyen pondéré s'établit à 2 775 euros. La dépense 2007, avant la mesure de revalorisation des taux et des plafonds de ressources des bourses, s'établit à **1 239,36 M€** (496 412 – 49 796 (échelon 0)) x 2 775 euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2007, le montant de la mesure de rentrée 2007 de revalorisation de 1,5 % des taux des bourses et des plafonds de ressources, soit **6,3 M€** en tiers d'année pour les BCS.

Les étudiants peuvent également obtenir, selon leur situation, des compléments de bourses : il s'agit principalement d'un complément transport pour les étudiants d'Ile-de-France ou un 4ème terme de bourses pour les étudiants originaires des départements ou territoires d'outre-mer qui restent en métropole pendant les vacances universitaires. Ces compléments représentent **26,63 M€**

- les bourses sur critères universitaires : 50,25 M€

Les bourses sur critères universitaires sont accordées sur proposition des présidents d'université, en fonction de critères universitaires et sociaux et du type de formation suivie. Elles comprennent les bourses de service public, les bourses de master 2 recherche et professionnel, les bourses d'agrégation.

Le contingent actuel de bourses sur critères universitaires est de 12 779 (bourses de service public : 746, master 2 recherche et professionnel : 10 418, agrégation : 1 615). Le taux moyen de ces bourses pour 2006 est de 3 913 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, s'établit donc à **50 M€** soit 12 779 x 3 913 euros.

Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2007, le montant de la mesure de rentrée 2007 de revalorisation des taux des bourses de 0,74 M€ en tiers d'année soit **0,25 M€** (3 913 € x 1,5 % x 12 779 sur trois mois).

- les allocations d'études, 32,16 M€

Cette aide est destinée aux étudiants qui rencontrent, durant leur année universitaire, des difficultés particulières (rupture familiale, indépendance familiale avérée...) ou qui se trouvent en reprise d'études après l'âge de 26 ans.

Le contingent actuel des allocations d'études est de 11 000. Le taux moyen de ces bourses est de 2 909 euros. La dépense, avant la mesure de rentrée 2007 de revalorisation des taux des bourses, s'établit à **32 M€**, soit 11 000 x 2 909 euros. Il convient d'ajouter, pour aboutir à la dépense prévisionnelle 2006, le montant de la mesure de rentrée 2006 de revalorisation des taux des bourses, soit **0,16 M€** (2 909 € x 1,5 % x 11 000 sur trois mois).

- Le dispositif des bourses de mérite : 8,85 M€

Il a pour objectif de soutenir les étudiants particulièrement méritants et de condition modeste dans des études supérieures longues. Actuellement, les bourses de mérite concernent les étudiants éligibles à une bourse sur critères sociaux qui ont obtenu le baccalauréat avec mention très bien lors de leur première présentation à cet examen et à la session correspondant à l'année d'inscription à l'université. Elles sont réservées aux étudiants qui s'engagent à entreprendre certains types d'études comme les études de médecine, les études permettant l'accès aux concours des grandes écoles. La bourse de mérite est acquise durant la durée des études. Le contingent des bourses de mérite a été augmenté de 350 à la rentrée universitaire 2006. 1 450 bourses de mérite pourront être allouées en 2007 pour un montant annuel unique de 6 102 €, soit une dépense prévisionnelle de 8,85 M€ (6 102 € x 1 450 bourses).

L'appel à projet « promouvoir l'égalité des chances » : 1,19M€

Sur les 104 propositions présentées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets « promouvoir l'égalité des chances », le jury de sélection des projets a choisi 54 projets pour une mise en œuvre à la rentrée universitaire 2006 dont le montant s'élève à 3,68 M€ dont 1,19 M€ correspond au solde à financer en 2007.

Afin d'accompagner la rénovation et l'évolution du dispositif des aides directes aux étudiants, une provision de **41,73 M€** est inscrite au PLF 2007. Elle est globalement destinée à l'amélioration des dispositifs existants, au financement complémentaire des crédits alloués aux bourses sur critères sociaux ainsi qu'à la couverture des dépenses consécutives à la mise en place pour 2006-2007 d'une allocation d'installation étudiante. Cette dernière a

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

été créée à la rentrée 2006 pour les étudiants boursiers bénéficiant, pour la première fois, d'une aide au logement. Elle représente un coût en année pleine de 24 M€, dont 4,8 M€ de restes à payer au titre de 2006. La mobilisation de cette provision sera répartie au cours de la gestion 2007.

2° - Allocations uniques d'aide d'urgence, pour un montant de 4,6 M€ :

Ces crédits, délégués au CNOUS, permettent d'apporter rapidement une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. Ils sont complétés par des participations d'universités venant du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), de collectivités territoriales, d'autres organismes, ou de ressources propres des CROUS. Deux types d'aides sont accordés à ce titre : des dons ou des prêts.

En 2005, 46 500 étudiants ont sollicité une aide financière auprès des services sociaux des CROUS. 38 600 étudiants ont bénéficié d'un don pour un montant moyen de 154 €. 1 668 prêts ont été accordés pour un montant moyen de 194 €.

Les aides d'urgence sont financées à hauteur de 73 % par l'Etat. Le complément du financement est apporté par les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur, le réseau des œuvres et le remboursement des prêts.

3° - Le versement de financement au CNASEA :

Des crédits, d'un montant de **0,7 M€**, permettent d'apporter à des demandeurs d'emplois les moyens de s'inscrire dans une démarche de formation continue. Ce dispositif est pris en charge par le CNASEA.

Principales mesures de l'année

Trois mesures prises à la rentrée universitaire 2006 sont consolidées au PLF 2007 pour un montant de **16,37 M€** :

- l'augmentation du contingentement des bourses de mérite (2,14 M€)
- l'appel à projet « promouvoir l'égalité des chances » (1,19 M€)
- l'extension en année pleine de la revalorisation de 1,5% des taux des bourses et des plafonds de ressources (13,04 M€) à la rentrée 2006.

6,7 M€ vont permettre le financement de l'augmentation de 1,5 % des taux des bourses et des plafonds de ressources à la rentrée 2007.

Dans la perspective de mesures prises en 2007 destinées à accompagner la rénovation et l'évolution du dispositif des aides, une provision de **41,73 M€** est inscrite au PLF 2007.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	7 048 980	7 048 980

PRETS ET AVANCES

Les crédits d'un montant de **7 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondent aux prêts d'honneurs accordés aux étudiants, auxquels s'ajoutent des rattachements de crédits de fonds de concours liés aux remboursements de ces prêts (prévision 2007 : 5 M€). Il s'agit de prêts, sans intérêt, remboursables au plus tard dix ans après la fin des études.

Les crédits consacrés aux prêts d'honneur vont permettre de satisfaire 3 200 demandes de prêts pour un montant moyen de 3 750 €.

ACTION n° 02 : Aides indirectes

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		228 958 239	228 958 239
Crédits de paiement		228 958 239	228 958 239

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	222 485 814	222 485 814

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'Etat verse en subvention pour charges de service public **222,48 M€** au réseau des œuvres universitaires, opérateur unique de cette action, pour financer les dépenses relatives à la gestion du logement et de la restauration universitaires.

Sur ces crédits, peuvent être principalement identifiés :

34,6 M€ pour les rémunérations de 1 048 emplois de personnels administratifs des CROUS (540 affectés sur l'hébergement et 508 affectés sur la restauration) ;

125,9 M€ affectés principalement à la rémunération des personnels ouvriers des CROUS assurant le fonctionnement des résidences et des restaurants universitaires ;

59,4 M€ de crédits pour l'investissement : en 2006, 48 M€ ont été dépensés pour le logement étudiant ;

1,9 M€ pour l'informatique du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;

0,6 M€ pour la formation des personnels du CNOUS et des CROUS.

Le logement étudiant

Les actions conduites concernent en premier lieu la mise en œuvre du plan gouvernemental pour le logement étudiant (Plan Anciaux) qui représente un effort considérable de la part du gouvernement visant à réduire l'écart qui existe jusqu'à présent entre les besoins et les offres en logements étudiants. Il prévoit d'une part la création de places nouvelles (50 000 en 10 ans) et d'autre part, la réhabilitation des résidences existantes aux normes actuelles de confort et d'équipement (70 000 en 10 ans).

Il est également prévu de poursuivre l'engagement de remise en décence des résidences les plus dégradées ainsi que les travaux de sécurité les plus indispensables sur les bâtiments non susceptibles de réhabilitation à bref délai (2 M€ ont été investis en 2004, 7 M€ en 2005 et en 2006).

Pour la rentrée 2005, 8 000 nouveaux logements à loyer modéré ont été mis à disposition des étudiants. Il en sera de même à la rentrée 2006.

S'agissant de la réhabilitation, le plan gouvernemental prévoit de financer les remises aux normes de confort et d'équipement des chambres en cités universitaires par la mobilisation, d'une part des ressources des CROUS (29 M€ en 2006) auxquels s'ajoutent les 48 M€ apportés par le CNOUS via la subvention pour charges de service public et d'autre part, des crédits inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat Régions (CPER). 4 388 chambres ont été réhabilitées en 2005 et 4 600 sur l'exercice 2006, en 2007, 5 000 réhabilitations sont prévues (coût moyen par chambre rénovée : 17 000 euros).

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La restauration

Les actions conduites visent à poursuivre l'effort de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité mené ces dix dernières années et, via la nouvelle politique de restauration arrêtée par le conseil d'administration du CNOUS, de reconquérir des usagers.

Un quart des structures de restauration des CROUS nécessitent encore des investissements lourds. En 2006, le réseau consacre 20,3 M€ à la rénovation des restaurants universitaires. Des restructurations ou des constructions nouvelles sont également prévues dans le cadre des CPER.

Après dix années de recul régulier (2% en moyenne par an), le réseau s'est doté d'une nouvelle politique mieux adaptée aux attentes des étudiants et, dans le cadre de son projet stratégique pour la période 2004/2007, s'est fixé des objectifs de performance : arrêt de la dégradation de la fréquentation en 2003 et reconquête de 1% par an à partir de 2004. Ces objectifs ont été atteints avec une amélioration de 1,4% en 2004 et 2005. A la fin de 2006, la fréquentation aura baissé de 1% sur l'année qu'il est prévu de récupérer en 2007 avec un objectif de croissance de 2,5 % (55,4 millions de repas).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	1 147 419	1 147 419
Transferts aux autres collectivités	5 325 006	5 325 006

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Ce titre représente **1,15 M€** de crédits destinés à financer les voyages port à port (ou réquisitions de passage) pour les étudiants des départements d'outre-mer. Ce dispositif consiste en la prise en charge d'un voyage aller vers la métropole au début des études et d'un voyage retour à la fin des études.

En 2005, 1 628 (contre 1 828 en 2004) prises en charge vers la métropole ont été effectuées qui se répartissent de la manière suivante : 717 de La Réunion et 911 des Antilles-Guyanne. Pour la même année 2005, on relève 230 réquisitions de passage retour (235 en 2004). Le nombre total de voyages pris en charge par l'Etat s'élève à 1 858, à un taux moyen de 620 €.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus au titre des transferts aux autres collectivités s'élèvent à **5,32 M€** et se décomposent comme suit :

4,82 M€ afin d'assurer le fonctionnement et la maintenance de la Cité internationale universitaire de Paris. Cette fondation a pour mission de favoriser les échanges entre étudiants de toutes nationalités, accueillir les chercheurs, professeurs, artistes poursuivant en France des missions temporaires de recherche ou d'enseignement supérieur, organiser des manifestations qui présentent prioritairement un caractère international ;

0,5 M€ pour les frais de fonctionnement de la fondation santé des étudiants de France (FSEF).

Pour une meilleure prise en compte de la nature de la dépense, des transferts de crédits ont été réalisés dans ce présent projet de loi de finances :

- d'une part, du titre 3 (dépenses de fonctionnement) vers le titre 6 (dépenses d'intervention) pour un montant global de 3,58 M€ correspondant à la dotation de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), qui n'est pas classée dans les opérateurs de l'Etat ;

- et d'autre part, pour 1,74 M€ de crédits en provenance du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » recouvrant les frais de maintenance de la CIUP et ceux de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF).

ACTION n° 03 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	73 000 068	38 972 439	111 972 507
Crédits de paiement	73 000 068	38 972 439	111 972 507

VENTILATION DES EFFECTIFS

	2006	2007
ETP rattachés à l'action par catégorie	868	1507
Personnels enseignants du second degré(*)	381	531
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	426	426
Personnels d'encadrement	0	2
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	61	548
(*) SIUAPS		
NB: effectifs en ETPT		

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public	30 603 373	30 603 373

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits inscrits sur cette catégorie (**3 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement) correspondent aux crédits relatifs aux cotisations et aux rentes versées par l'Etat pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV de la sécurité sociale.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public, d'un montant de **30,60 M€**, couvrent le secteur de la santé, celui des activités socio-éducatives des étudiants (activités sportives et culturelles notamment), et le financement des mesures en faveur des handicapés.

Une part des **dotations contractualisées des établissements d'enseignement supérieur** est imputée sur cette action au titre du volet « vie étudiante » des contrats des établissements pour **13,48 M€**

Par ailleurs ; les établissements d'enseignement supérieur reçoivent des subventions pour financer des actions de médecine préventive et des activités physiques et sportives. Les moyens alloués par l'Etat au titre de la subvention pour charges de service public s'élèvent à **7,8 M€**

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La médecine préventive (2,48 M€)

Le décret n° 88-520 du 3 mai 1988 prévoit que les universités doivent se doter d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ou s'associer pour créer des services inter - universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS). Il existe actuellement 42 services universitaires et 10 services inter-universitaires.

La protection médicale des étudiants inscrits dans des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) autres que des universités est assurée par convention entre l'établissement concerné et un SMPPS. Ces services ont pour mission d'assurer un suivi médical de l'étudiant afin de dépister les affections médicales et les troubles de santé dont l'étudiant peut être atteint, un contrôle de son état vaccinal et la dispense de soins d'urgence. Ils développent également des programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé notamment dans le domaine des conduites addictives.

Ces services bénéficient de moyens constitués par le financement attribué par l'Etat et par le droit spécifique payé par chaque étudiant (4,58 €).

Les activités physiques et sportives (4,29 M€)

La pratique sportive étudiante connaît très peu d'évolution depuis plusieurs années et se situe aux alentours de 20 % dans les universités. Aussi afin de développer la participation des étudiants aux activités sportives, le ministère finance les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Toutes les universités en sont dotées, ainsi que les grandes écoles (bureau des sports). Ces services sont chargés de coordonner et d'organiser les pratiques des associations sportives (pluridisciplinaires) des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin sont imputés sur l'action 3, les crédits destinés au financement des **activités en matière culturelle** menées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires pour un montant de **2,84 M€**

L'accompagnement des étudiants handicapés

Des crédits à hauteur de **7,5 M€** sont prévus dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit assurer dorénavant la prise en charge financière d'une partie des missions qui incombent à l'AGEFIPH. A ce titre, un financement de **2,5 M€** est prévu.

De plus, le ministère entend consacrer **5 M€** à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Il s'agit de financer la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique des étudiants handicapés. Ce dispositif comprend des prestations d'accueil, de soutien, et la mise en place d'équipements pédagogiques.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	5 369 066	5 369 066

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les transferts aux autres collectivités de cette action s'élèvent à **5,37 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour les activités associatives et culturelles. Ces crédits se répartissent de la façon suivante.

Suite à un transfert de crédits en provenance du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », **0,08 M€** sont destinés dans le cadre de cette action à la Fondation santé des étudiants de France.

5,29 M€ permettent l'attribution de subventions allouées à des associations étudiantes.

Ce financement correspond :

- à la prise en charge de la formation des élus des associations étudiantes, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction de leurs résultats électoraux aux scrutins du CNOUS et du CNESER ;
- au soutien financier du ministère sur des appels à projets ponctuels d'associations étudiantes ;
- à une subvention attribuée par le ministère à titre de participation au fonctionnement des associations, notamment celles visées ci-dessous ;
- au financement de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre le ministère et différentes associations telles que ANIMAFAC, la FAGE, l'AFEV, la LMDE et l'USEM afin de participer à la mise en place d'opérations ciblées.
- au financement de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU), les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes. (1,03 M€).

ACTION n° 04 : Pilotage et animation du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		64 579 066	64 579 066
Crédits de paiement		64 579 066	64 579 066

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	64 579 066	64 579 066

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette action « pilotage et animation du programme » regroupe les crédits :

- du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) destinés à la rémunération de ses personnels administratifs et son fonctionnement propre, ainsi que des actions spécifiques menées en direction du réseau des œuvres universitaires et scolaires (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication) ;
- de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), destinés à couvrir son fonctionnement.

64,58 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont imputés sur cette action. Ce montant se décompose de la façon suivante.

50,41 M€ sont destinés à assurer le paiement des rémunérations des personnels des œuvres universitaires et scolaires concourant au pilotage du réseau et de ses établissements (1.096 personnes). Ce montant intègre :

- une mesure de périmètre de **3,74 M€** correspondant à la prise en charge de l'augmentation du taux de la part patronale des pensions civiles des fonctionnaires de l'Etat employés au sein du réseau des œuvres universitaires ;
- un abondement de **1,50 M€** pour permettre la prise en compte dans le réseau des œuvres universitaires de l'accord salarial conclu avec le ministre de la fonction publique en janvier 2006 et comprenant l'augmentation de la valeur du point indiciaire (augmentations de la valeur du point au 1er janvier et au 1er juillet 2006, l'attribution d'un point supplémentaire d'indice à tous les agents au 1er novembre 2006), ainsi que le volet statutaire.

Vie étudiante

Programme n° 231 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

13,96 M€ sont destinés au fonctionnement du Centre national, dont **1,91 M€** au titre de l'informatisation du réseau et **0,7 M€** destiné à financer la formation continue des agents du réseau.

0,21 M€ ont été transférés sur cette action au titre des activités internationales du CNOUS envers les boursiers du gouvernement français (BGF) et les boursiers des gouvernements étrangers (BGE).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performances.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Affectées non engagées au 31/12/2005	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Différence
	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	1 739 133 643	1 846 786 704	1 739 133 643	0	1 846 786 704	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			331 779 268	331 779 268	340 123 398	340 123 398
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			331 779 268	331 779 268	340 123 398	340 123 398

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		868	1 507
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		12 722	12 842

2006 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT
CNOUS –CROUS	12 722
Total	12 722

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

RÉSEAU DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Le CNOUS et le réseau des CROUS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est composé d'un établissement national, et de 28 établissements régionaux.

Le Centre national (CNOUS) et les centres régionaux (CROUS) sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le CNOUS anime le réseau des 28 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. L'ensemble du réseau représente un budget consolidé de 997 millions d'euros et plus de 12 800 personnels dont près de 10 000 agents contractuels permanents de droit public.

La nature des missions et actions de rattachement

Le CNOUS poursuit une mission de service public. A ce titre il anime le réseau des CROUS, anime et pilote la politique du réseau des œuvres conformément aux objectifs fixés par l'Etat et inscrits dans un contrat pluriannuel.

Il contribue :

- à la répartition entre les CROUS des aides publiques et privées ;
- à la mise en place des dispositifs d'encouragement à la mobilité internationale et à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, en facilitant notamment l'accueil des étudiants, chercheurs ou stagiaires étrangers ;
- au développement de l'initiative étudiante et des activités culturelles ;
- à l'étude des conditions de vie des étudiants, par l'intermédiaire de l'observatoire de la vie étudiante ;
- à la définition d'une politique de logement permettant d'assurer la réhabilitation et la création de cités universitaires ;
- à la dynamisation de la politique de restauration universitaire ;
- à la modernisation du réseau des œuvres sous tous ces aspects.

Les CROUS ont pour mission d'améliorer et de faciliter les conditions de vie des étudiants.

Ils contribuent ainsi à :

- l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants ; à cet égard, ils gèrent le dossier social étudiant (DSE) qui permet à l'étudiant de faire simultanément une demande d'aide financière et une demande de logement ;
- la gestion des aides financières directes et, notamment, les bourses d'enseignement supérieur et l'action sociale ;
- la gestion de l'offre de logement ;
- la restauration étudiante.

Action

Le réseau des œuvres se rattache à l'ensemble des actions du programme « Vie étudiante ».

Nature des liens avec l'opérateur

Le décret du 5 mars 1987, modifié par le décret du 29 janvier 1996 porte sur l'organisation et les missions des œuvres universitaires.

Ce décret confère la nomination du directeur du CNOUS et de quatre membres du conseil d'administration au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur a conclu le 14 décembre 2004 un contrat d'objectifs avec le CNOUS pour la période 2004-2007.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Aides directes			27 030 983	27 030 983	27 030 983	27 030 983
Subventions pour charges de service public			22 455 145	22 455 145	22 455 145	22 455 145
Transferts			4 575 838	4 575 838	4 575 838	4 575 838
Aides indirectes			222 485 814	222 485 814	222 485 814	222 485 814
Subventions pour charges de service public			222 485 814	222 485 814	222 485 814	222 485 814
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401
Subventions pour charges de service public			2 843 401	2 843 401	2 843 401	2 843 401
Pilotage et animation du programme			59 128 953	59 128 953	64 579 066	64 579 066
Subventions pour charges de service public			59 128 953	59 128 953	64 579 066	64 579 066
Total			311 489 151**	311 489 151**	316 939 264**	316 939 264**

**En 2006, le réseau des œuvres universitaires a reçu 43 769 409 € de subventions des autres ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Outre-mer).

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR

Ressources du CNOUS et des CROUS

(En euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
369 728 476	17 204 275		610 226 987	997 159 738

Dépenses du CNOUS et des CROUS

(En euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Aides directes	18 666 459	77 062 203	16 896	95 745 558
Aides indirectes	268 789 261	371 190 763	131 060 558	771 040 582
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 481 512	4 199 212	692 786	6 373 510
Pilotage et animation du programme	59 407 458	54 607 970	9 984 660	124 000 088
Totaux	348 344 690	507 060 148	141 754 900	997 159 738

Vie étudiante

Programme n° 231 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (en ETPT)	12 573	12 722	12 722
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)			
Total	12 573	12 722	12 722

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

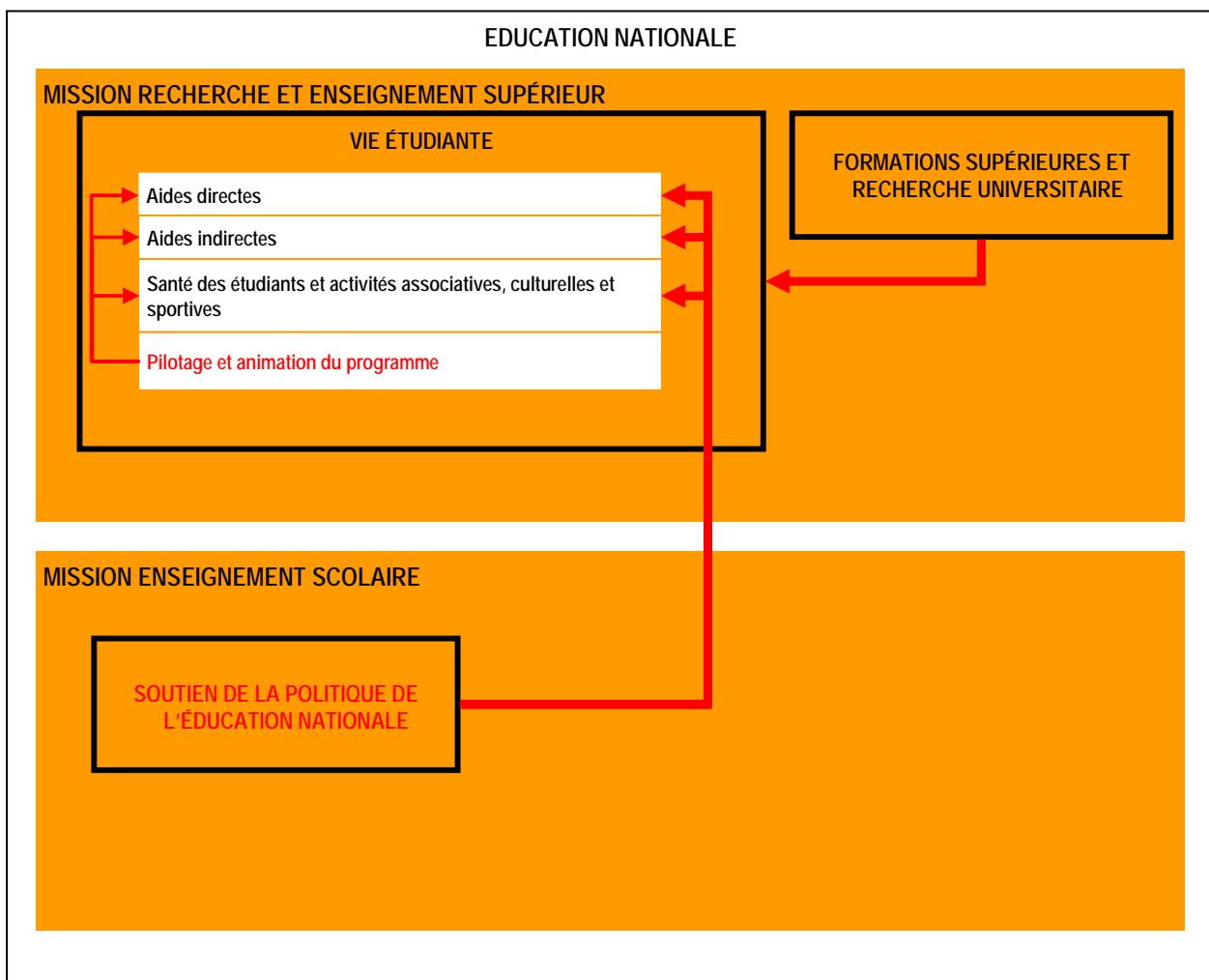
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation	LFI 2006 après ventilation
	(y c. fonds de concours)	au sein du programme	entre programmes	(y c. fonds de concours)	(y c. fonds de concours)
Aides directes	1 446 276 892	+1 069 429	+2 077 642	+1 449 423 963	+1 384 435 680
Aides indirectes	228 958 239	+63 509 637	+39 622 566	+332 090 442	+286 129 356
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	111 972 507	0	+744 515	+112 717 022	+76 036 205
Pilotage et animation du programme	64 579 066	-64 579 066	0	0	0
Total	1 851 786 704	0	+42 444 723	1 894 231 427	1 746 601 241

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-42 444 723
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-40 894 554
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-1 550 169

OBSERVATIONS

LA FONCTION DE SOUTIEN

Présentation de la fonction de soutien

L'action « Pilotage et animation du programme » est une action support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique menée dans le domaine de la vie étudiante. Elle comprend les moyens du réseau des œuvres universitaires et scolaires (le Centre national – CNOUS – et les 28 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires - CROUS). Ils correspondent au fonctionnement de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), du CNOUS ainsi qu'à des actions spécifiques menées en direction du réseau (informatisation, formation continue, œuvres sociales, communication). Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier du programme « Vie étudiante ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions

Dans un premier temps, les crédits de l'action « Pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les autres actions du programme sur la base de la répartition des effectifs en ETP (équivalents temps plein) des personnels en charge des fonctions de pilotage et d'évaluation (soit selon les attributions des structures auxquelles ces personnels sont affectés, soit selon leur activité principale) :

- Action « Aides directes » : 1,1% ;
- Action « Aides indirectes » : 98,9% ;
- Action « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » : 0% (données non significatives).

Dans un deuxième temps, des crédits correspondant à des actions ou des programmes support venant d'autres programmes ont été ventilés entre les actions du programme « Vie étudiante » hors l'action « Pilotage ». Ces modalités conduisent à la ventilation suivante :

- L' action « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été ventilée pour sa partie pilotage du système universitaire des établissements de l'enseignement supérieur en fonction de la proportion des personnels de la Direction Générale de l'enseignement supérieur chargés de la vie étudiante ;

- de même, le programme « Soutien de la politique de l'Education nationale » de la mission « Enseignement scolaire » a aussi contribué à la reconstitution des coûts complets du programme « Vie étudiante » avec la prise en compte des rémunérations du personnel de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur dont les missions sont liées à la vie étudiante.

Commentaire sur les résultats obtenus

Dans ce projet de loi de finances, l'action « Immobilier » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » a été ventilée, pour la première fois, en partie sur l'action « Aides indirectes » du programme « Vie étudiante » pour les crédits, notamment des CPER, au prorata des surfaces d'hébergement recensées par la direction générale de l'enseignement supérieur dans les établissements de l'enseignement supérieur.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (iv) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (v) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- (vi) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (vii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (viii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- (ix) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (x) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (xi) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- (xii) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

PROGRAMME 194

RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	168
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	170
Présentation du programme et des actions	176
Objectifs et indicateurs de performance	183
Justification au premier euro	189
Opérateurs	203
Analyse des coûts du programme et des actions	228

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 194 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le dispositif de recherche français, comme celui des autres pays de l'OCDE, est amené à s'adapter pour répondre à l'évolution rapide des disciplines, à l'impact de la science sur le développement économique et social du pays et à la concurrence internationale.

De nombreux rapports ont cependant montré que la France avait un effort particulier de rénovation de son modèle organisationnel à conduire, afin de lui donner plus de lisibilité et pour renforcer sa capacité à déboucher sur la mise au point de nouvelles technologies.

Les objectifs retenus pour le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » concernent directement les opérateurs qui participent à la construction d'un pôle de recherches scientifiques et techniques de niveau mondial couvrant tous les champs du savoir. Ces objectifs ont été choisis en fonction des grands enjeux auxquels est confronté le système national de recherche : maintien de la production scientifique au meilleur niveau international, développement de la valorisation, ouverture sur l'Europe et l'international. Les indicateurs retenus répondent aux meilleurs standards internationaux et ont le mérite de pouvoir être à la fois comparés de programme à programme et agrégés au niveau de la mission interministérielle pour permettre des comparaisons internationales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 2 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique

- INDICATEUR 2.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.

■ OBJECTIF 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 3.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 3.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 3.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

■ OBJECTIF 4 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

- INDICATEUR 4.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

■ OBJECTIF 5 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

- INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

-INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 004 043 992	85 526 226	1 089 570 218	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 653 073		449 653 073	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759		510 805 759	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	198 391 552	105 203 271	303 594 823	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	249 334 116	27 305 874	276 639 990	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 329		290 070 329	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876		55 179 876	
08 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 169 759		64 169 759	
09 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	194 742 000	16 900 000	211 642 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	474 272 528		474 272 528	
Totaux	3 490 662 984	234 935 371	3 725 598 355	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 004 043 992	85 526 226	1 089 570 218	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 653 073		449 653 073	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759		510 805 759	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	198 391 552	105 203 271	303 594 823	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	249 334 116	27 305 874	276 639 990	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 329		290 070 329	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876		55 179 876	
08 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 169 759		64 169 759	
09 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	194 742 000	16 900 000	211 642 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	474 272 528		474 272 528	
Totaux	3 490 662 984	234 935 371	3 725 598 355	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	958 634 519	93 014 618	1 051 649 137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455 336 100	521 000	455 857 100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490 835 516		490 835 516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	192 184 113	104 217 529	296 401 642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	238 701 011	26 073 893	264 774 904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	276 198 900	1 309 621	277 508 521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52 803 739		52 803 739	
08 Information scientifique et technique	48 828 391		48 828 391	
09 Très grandes infrastructures de recherche	200 107 000		200 107 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462 883 324		462 883 324	
Totaux	3 376 512 613	225 136 661	3 601 649 274	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	958 634 519	93 014 618	1 051 649 137	
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	455 336 100	521 000	455 857 100	
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	490 835 516		490 835 516	
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	192 184 113	104 217 529	296 401 642	
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	238 701 011	26 073 893	264 774 904	
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	276 198 900	1 309 621	277 508 521	
07 Recherches interdisciplinaires et transversales	52 803 739		52 803 739	
08 Information scientifique et technique	48 828 391		48 828 391	
09 Très grandes infrastructures de recherche	200 107 000		200 107 000	
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche	462 883 324		462 883 324	
Totaux	3 376 512 613	225 136 661	3 601 649 274	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		3 376 512 613	3 490 662 984		3 376 512 613	3 490 662 984
Subventions pour charges de service public		3 376 512 613	3 490 662 984		3 376 512 613	3 490 662 984
Titre 6. Dépenses d'intervention		225 136 661	234 935 371		225 136 661	234 935 371
Transferts aux autres collectivités		225 136 661	234 935 371		225 136 661	234 935 371
Totaux		3 601 649 274	3 725 598 355		3 601 649 274	3 725 598 355

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES³

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
110201	Réduction d'impôt au titre des dons	700	800	800
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général	150	150	150

3 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

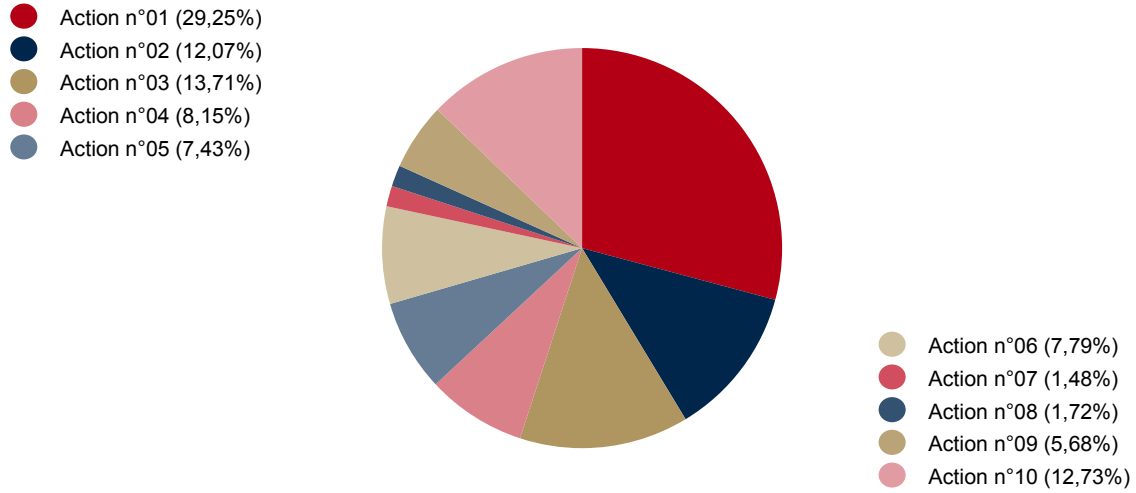
Programme n° 194 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 089 570 218	1 089 570 218
02	Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 653 073	449 653 073
03	Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759	510 805 759
04	Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	303 594 823	303 594 823
05	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 639 990	276 639 990
06	Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 329	290 070 329
07	Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876	55 179 876
08	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 169 759	64 169 759
09	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	211 642 000	211 642 000
10	Moyens généraux et d'appui à la recherche	474 272 528	474 272 528
Totaux		3 725 598 355	3 725 598 355

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité du programme est de constituer un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir à l'instar des autres grands pays de l'OCDE en vue de produire des connaissances pouvant déboucher sur de nouvelles applications technologiques. Les évolutions rapides des disciplines, une compétition internationale élargie avec notamment la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde, la circulation croissante des chercheurs, exigent une adaptation vigoureuse du système français de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis.

Le programme est mis en œuvre par des établissements publics de recherche (le CNRS, le CEA civil, l'INSERM, l'INRIA, l'INED), les instituts Pasteur (Lille, Paris et réseau international) et Curie et plusieurs groupements d'intérêt public (institut Paul Emile Victor -IPEV -, Génopole, Consortium national de recherche en génomique -CNRG - agence nationale de la recherche sur le SIDA -ANRS -, centres anticancéreux) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle. Il regroupe également les moyens destinés au financement de leurs très grandes infrastructures scientifiques (TGI) et les contributions de la France aux programmes de recherche internationaux comme le centre européen de recherche nucléaire (CERN). Outre l'excellence scientifique, l'ensemble des acteurs institutionnels du programme poursuit le but commun de faire évoluer la lisibilité et l'attractivité du dispositif de recherche français, dans un cadre européen d'abord, mais plus généralement au niveau mondial, en favorisant les partenariats avec la recherche universitaire et les autres établissements de recherche plus finalisés. Du fait de sa dimension interdisciplinaire, le programme vise aussi un développement plus rapide des nouvelles technologies dans les secteurs stratégiques des sciences du vivant et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le pilotage d'objectifs stratégiques, généralement sur une période de quatre ans, est défini par des contrats entre l'Etat et les établissements du programme. Ils précisent les objectifs poursuivis prioritairement ainsi que les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent annuellement d'en suivre la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

Le programme est structuré en dix actions :

- sept actions qui déclinent les différents champs thématiques de recherche ;
- deux actions transversales qui concernent l'information scientifique et technique et les moyens de gestion de la recherche des établissements ;
- une action spécifique concernant les très grandes infrastructures scientifiques.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 06 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 07 : Recherches interdisciplinaires et transversales
- ACTION n° 08 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 09 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

29,2 %



Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements globaux sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux comprendre le fonctionnement unitaire du vivant. Elle implique une approche fonctionnelle, littéralement physiologique avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration à toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie constituent aussi un facteur essentiel du développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, du biomédical et de la santé avec leurs interfaces avec la recherche clinique et le monde hospitalier.

Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherches en génomique ou sur le SIDA (ANRS). Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP...). Il s'agit des programmes « technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies » et « radiobiologie-toxicologie nucléaire ». Cette action inclut enfin les contributions de la France aux organisations scientifiques internationales du domaine : Centre européen de biologie moléculaire (CEBM), Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM), Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

ACTION n° 02

Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

12,1 %



Cette action concerne les recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), micro et nanotechnologies, et se fait en synergie avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques, notamment en informatique, télécommunications et multimédia. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA, et le CEA, sans oublier que, le plus souvent, les recherches sont menées en partenariat avec les universités ou l'industrie. Ces travaux de recherche sont également présents dans les laboratoires de certaines écoles d'ingénieur, en particulier celles du groupe des écoles des télécommunications (GET).

Parmi les grandes orientations scientifiques actuelles du domaine, on notera le développement des nanosciences, des recherches concernant l'interaction homme-machine, l'indexation multimédia, les systèmes enfouis, la sécurité des systèmes informatiques, le traitement interactif des grandes masses de données, la mise au point de grilles de calcul, enfin les nouvelles interfaces des mathématiques avec les autres disciplines.

Les applications attendues dans le domaine des technologies sont toujours aussi importantes du fait de la miniaturisation des composants et de leur capacité intégrative dans des systèmes de plus en plus complexes. Ces développements reposent sur des plateformes de recherche technologique associant les industriels de la micro-électronique, le CEA/LETI et les universités. Leur contribution à l'efficacité de la politique de valorisation et surtout au maintien d'une industrie européenne compétitive est fondamentale.

ACTION n° 03

13,7 %

**Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur**

Cette action concerne la recherche scientifique et technologique en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur et se fait en liaison avec la recherche universitaire dans les mêmes domaines. Elle a pour but tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière que leur application dans le domaine de l'ingénierie des nouveaux matériaux et des interfaces avec la biologie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la mise en œuvre de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (DSM et DRT) et les écoles d'ingénieur.

ACTION n° 04

8,1 %

**Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies**

Cette action concerne les programmes de physique nucléaire et des hautes énergies du CNRS et du CEA. Elle a pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN (Centre européen de recherches nucléaires) et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action. Parmi les grands projets d'infrastructures du CERN figure le collisionneur de protons LHC (Large Hadron Collider) dont la réalisation sera achevée en 2007. A l'horizon 2015, l'Europe doit se doter d'une source de spallation deux fois plus puissante que la source américaine qui sera opérationnelle en 2006.

En complément, cette action comprend, souvent en relation avec des entreprises de haute technologie, des développements sur le traitement intensif des données (calculateurs mis en réseaux), sur l'instrumentation de l'infiniment petit et de l'extrêmement rapide, sur les techniques d'accélération, sur des recherches amont dans le domaine de l'énergie nucléaire, et sur d'autres ouvertures interdisciplinaires qui font appel à la physique nucléaire et des hautes énergies.

ACTION n° 05

7,4 %

**Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**

Cette action concerne les programmes de recherche de géochimie, géophysique, astronomie, astrophysique et les recherches fondamentales sur les problèmes environnementaux. De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, à la dynamique de la biosphère continentale, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution générés par une pression anthropique de plus en plus forte.

Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du système « Terre » du centre de la planète jusqu'au comportement de l'écorce terrestre.

En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies sont de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs, de caractériser les exoplanètes, ouvrant ainsi la voie à de futures recherches en exobiologie.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS -avec en son sein l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) - et l'institut Paul Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche sur les continents Antarctique et Arctique.

Cette action inclut également les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie, principalement liés à l'instrumentation comme l'ESO (European Southern Observatory) et le VLT (Very Large Telescope).

ACTION n° 06**Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société****7,8 %**

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leurs environnements physique et social d'un point de vue spatial et temporel.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une articulation entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données. L'un des instruments privilégiés de cette dynamique est la création de maisons des sciences de l'homme (MSH) pour développer les synergies entre les équipes, favoriser l'émergence de projets originaux, répondre aux exigences d'une participation à l'espace européen de la recherche tout en préservant une réelle implication locale.

Le progrès de la connaissance repose, tout autant sur l'existence de territoires disciplinaires solidement balisés, que sur l'ouverture des frontières entre les savoirs par le développement de l'interdisciplinarité.

ACTION n° 07**Recherches interdisciplinaires et transversales****1,5 %**

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de continent disciplinaire de la science qui soit isolé des autres.

Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXIème siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire afin de polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et pour leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes. Cette action comprend notamment les moyens du CEA consacrés à l'enseignement et à la formation (INSTN) et à la diffusion de la culture scientifique et technique.

ACTION n° 08**Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies****1,7 %**

L'information scientifique et technique (IST) vise à assurer une meilleure diffusion des travaux de recherche effectués au sein des établissements et à constituer des outils efficaces de valorisation et de transfert des connaissances pour l'ensemble de la communauté des chercheurs. Elle s'attache à développer l'utilisation de l'espace électronique par la communauté scientifique, à travers notamment le réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (RENATER), compte tenu des avantages qu'il présente en termes de réactivité et de performance technique.

Cette action comprend les moyens d'IST des quatre EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INED) du programme.

ACTION n° 09

Grandes infrastructures de recherche

5,7 %



Les liens entre la science et la technologie tendent à se renforcer dans la recherche contemporaine. Il n'existe plus une seule discipline qui n'ait pas besoin d'un appareillage ou d'un mode de traitement des données performant pour pouvoir développer ses expériences et produire des connaissances nouvelles. L'objet de l'action vise les instruments dont la réalisation a un fort impact scientifique en structurant l'activité d'une communauté avec parfois des retombées technologiques, économiques et sociales.

Ces instruments se situent à la pointe du développement scientifique et technologique et sont porteurs d'innovations qui diffusent ensuite dans d'autres secteurs.

Du fait de leur coût et de leur taille, ils sont le plus souvent partagés au niveau national, voire international. Leur conception et leur développement se déroulent sur une longue période et nécessitent une programmation rigoureuse reposant sur une participation de l'Etat et de partenaires internationaux. L'analyse de la matière condensée s'effectue, par exemple, au moyen de la source de neutrons européenne de l'Institut Laue-Langevin à Grenoble (ILL), avec une participation française de 34 %, ainsi que par les machines de rayonnement synchrotron : le laboratoire LURE à Orsay et la machine européenne ESRF à Grenoble (participation de la France : 27,5 %).

ACTION n° 10

Moyens généraux et d'appui à la recherche

12,7 %



Cette action concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et pour administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour fortifier son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)

La qualité de la science française se manifeste principalement par sa capacité à produire des connaissances de niveau international dans le champ des disciplines couvert par le programme. Deux indicateurs bibliométriques mesurent la part de la science française par rapport au reste du monde.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	52,4				52,4	52,4
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 25)	%	7,2				7,4	7,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,5				2,6	2,7

L'ambition du responsable du programme est de contribuer à faire progresser dans sa globalité le dispositif national de recherche dans la compétition internationale. Cette démarche conduit à fixer des cibles 2008 ambitieuses, s'agissant des parts européenne et mondiale des opérateurs du programme. A l'inverse en ce qui concerne la production scientifique française, le responsable de programme est attentif à respecter les équilibres existants entre les différentes composantes de la recherche publique et retient de ce fait une valeur cible identique à la dernière valeur connue.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production scientifique des opérateurs du programme de niveau international au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données maintenue par L'OST, en sciences de la matière et de la vie.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de donnée européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans la production française, européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence internationale (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles. Afin de lisser les chocs éventuels liés à l'évolution constante du périmètre de la base de référence, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. **Ce changement de mode de calcul justifie un ajustement des valeurs cibles par rapport à celles figurant dans le projet annuel de performances du PLF 2006.**

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sources des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été pris en compte.

Les chiffres bruts de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Indice	n. d.				1,15	1,15

Précisions méthodologiques :

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication. Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les opérateurs du programme.

Disponibilité : immédiate, à partir de l'indicateur précédent (indicateur de production). Il convient de noter que cet indicateur impose un délai de deux années avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel pour évaluer la performance du programme. **Les données les plus récentes disponibles concernent par construction les publications de l'année n-3** pour lesquelles l'indice d'impact à 2 ans n'est définitif qu'au terme de l'année n-1 et n'est donc procurable qu'en année n. Les chiffres concernant des publications de l'année 2004 ne seront donc procurés qu'en 2007. L'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme s'élevait respectivement à 1,12 pour les publications de 2002 et 1,15 pour les publications de 2003. La prévision pour les articles de 2007 a été extrapolée au regard des valeurs connues et de la cible.

Mode de calcul : L'indice calculé est la part de citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Thomson Scientific-Institute Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

OBJECTIF n° 2 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique (du point de vue du citoyen)

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité de la recherche publique.

INDICATEUR 2.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence française	%	35,5				36	37
Part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence européenne (UE25)	%	4,3				4,7	4,9
part des publications des opérateurs du programme dans le domaine des sciences de la vie en référence mondiale	%	1,5				1,6	1,7

Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Les chiffres 2002 et 2003 disponibles sont respectivement les suivants :

- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence française : 33,9 % et 33,2 % ;
- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence UE25 : 4,3 % et 4,2 % ;
- part des publications des opérateurs du programme en SDV en référence monde : 1,6 % et 1,5 %.

Ceux qui figuraient au PAP 2006 pour 2003 étaient provisoires car basés sur des données incomplètes.

L'ambition du responsable du programme est de contribuer à faire progresser dans sa globalité le dispositif national de recherche dans la compétition internationale sur le segment des sciences de la vie. Cette démarche conduit à fixer des cibles 2008 ambitieuses, s'agissant notamment des parts européenne et mondiale des opérateurs du programme.

Précisions méthodologiques :

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). En 2006, seuls les indicateurs relatifs aux sciences de la vie sont identifiés. Le repérage de données pour les STIC est en cours mais pose des problèmes de définition de périmètre et d'insuffisance de couverture du domaine dans la base de référence, en sorte que les données observables rendent mal compte de la production nationale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs en SDV / nombre d'articles de référence internationale (France, UE25, monde) en SDV.

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : données Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

OBJECTIF n°3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Les organismes de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Trois indicateurs permettent de rendre compte de la politique de valorisation des établissements du programme.

INDICATEUR 3.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par rapport à l'ensemble des déposants français	%	3,3		3,5		3,5	3,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants français	%	5		5,2		5,2	5,3
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par rapport à l'ensemble des déposants européens	%	0,7		0,7		0,73	0,75

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE 25), enregistrées à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et à l'OEB (Office européen de brevets), en demande directe et en PCT (Patent Cooperation Treaty) - cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays. La date utilisée est ici celle de la publication de la demande de dépôt. Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son tendancier au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : nombre de demandes des opérateurs du programme/nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française et européenne.

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les dépôts de marque ne sont pas pris en compte.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,9				1,9	2,1
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	3,4				3,9	4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), à partir d'enquêtes menées auprès des organismes et services publics. Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche. En tout état de cause, l'indicateur devra être rapproché des autres indicateurs relatifs à la propriété intellectuelle.

Mode de calcul : ressources apportées par les redevances sur brevets et logiciels / ressources recherche totales des établissements.

INDICATEUR 3.3 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST)	%	1,6				2	3
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (autres établissements)	%	9,7				9,9	10

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEPP sur la base d'une enquête sur les organismes de recherche et les services publics. Il ne prend toutefois en compte que la recherche sur le territoire français (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). Par ailleurs, la progression de l'indicateur ne signifie pas automatiquement une évolution du volume des contrats, mais peut traduire une évolution des subventions. L'indicateur devra donc être systématiquement rapproché des volumes de subventions et dotations.

Mode de calcul : ressources contrats de recherche / ressources recherche totales des établissements.

OBJECTIF n° 4 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française (du point de vue du citoyen)

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des post-doctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second objectif est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

INDICATEUR 4.1 : Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	12,4				13	13,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit par la DEPP à partir d'une enquête réalisée auprès des organismes et services publics et concerne les effectifs en personnes physiques rémunérées par les opérateurs du programme. L'indicateur sera affiné par la suite et distinguera les ressortissants de l'UE 25 des autres nationalités.

Mode de calcul : Nombre de chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche étrangers / Nombre total des chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche étrangers+français+non ventilés.

OBJECTIF n° 5 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche (du point de vue du citoyen)

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier, par grand domaine, les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires de participer à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	2,2			2,2	n.s.	2,4

Précisions méthodologiques :

La commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS. Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques). Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul : le chiffre de réalisation pour 2004 est le nombre de participations des opérateurs du programme sur le nombre total des participations aux projets financés à mi-parcours du 6^{ème} PCRD (données provisoires : cf. infra).

Pour mémoire, les chiffres qui figuraient dans le PAP 2006 étaient comptés en pourcentage de projets avec participations des opérateurs du programme. A titre indicatif, la réalisation actualisée pour le 5^{ème} PCRD était de 12,8% et à mi-parcours du 6^{ème} PCRD, elle était de 20,6%. L'écart important entre les 2 valeurs est lié à un différentiel de structure (sur la taille des projets et les thématiques des programmes) entre les 2 PCRD. Le changement de mode de calcul permet de réduire fortement cet effet de structure et justifie un ajustement de la cible qui correspond au mi-parcours du 7^{ème} PCRD (2007-2013).

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les programmes de l'Union européenne sont exécutés en continu sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont renseignés pour l'exécution à mi-programme et en fin de programme, par exemple, pour le 5^{ème} PCRD (1999-2002), pour 2000 et 2002. La donnée 2002 concerne l'ensemble des projets retenus dans le cadre du 5^{ème} PCRD. Le calendrier de déroulement des appels d'offres et de l'alimentation de la base CORDIS est tel que la donnée définitive pour le 5^{ème} PCRD n'a été stabilisée qu'en 2006. Elle est de 2,4. La donnée 2004 (2,2) qui concerne le mi-parcours du 6^{ème} PCRD (2002-2006) est à ce stade provisoire. **La prévision 2007 n'est pas renseignable, s'agissant de l'année initiale du 7^{ème} PCRD (2007-2013).**

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%			3,1		3,8	4,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur, comme l'indicateur de participation, est construit à partir de la base CORDIS.

Mode de calcul : nombre de projets coordonnés par les opérateurs / nombre de projets financés.

INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	26,9				28,5	30

Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Les chiffres disponibles pour 2002 et 2003 sont respectivement 25,6 % et 25,9 %.

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de co-signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE / nombre d'articles total des opérateurs.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 089 570 218	1 089 570 218		1 089 570 218	1 089 570 218
02 Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		449 653 073	449 653 073		449 653 073	449 653 073
03 Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		510 805 759	510 805 759		510 805 759	510 805 759
04 Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies		303 594 823	303 594 823		303 594 823	303 594 823
05 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		276 639 990	276 639 990		276 639 990	276 639 990
06 Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société		290 070 329	290 070 329		290 070 329	290 070 329
07 Recherches interdisciplinaires et transversales		55 179 876	55 179 876		55 179 876	55 179 876
08 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)		64 169 759	64 169 759		64 169 759	64 169 759
09 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)		211 642 000	211 642 000		211 642 000	211 642 000
10 Moyens généraux et d'appui à la recherche		474 272 528	474 272 528		474 272 528	474 272 528
Totaux		3 725 598 355	3 725 598 355		3 725 598 355	3 725 598 355

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 089 570 218	1 089 570 218
Crédits de paiement		1 089 570 218	1 089 570 218

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 004 043 992	1 004 043 992

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 1.004,044 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 469,341 M€ ; INSERM : 374,267 M€ ; CEA : 89,136 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les subventions versées aux GIP concernent le CNRG et le GIP Genopole (31,450 M€), ainsi que l'ANRS (39,850 M€).

CNRG et le GIP Genopole : 31,450 M€.

Le soutien au réseau des génopoles s'opère désormais dans le cadre d'un GIP « Consortium national de recherche en génomique ». Ce GIP, créé le 17 avril 2002 pour une durée de 12 ans par trois ministères (recherche, santé, industrie) et quatre établissements de recherche (CEA, CNRS, INRA, INSERM), regroupe trois composantes : d'une part, les deux grands centres nationaux CNS (centre national de séquençage) et CNG (centre national de génotypage), et d'autre part le réseau national des génopoles (RNG). Sont également associés le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne, la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne (CAECE), la Ville d'Évry, l'université d'Évry-Val d'Essonne et l'Association française contre les myopathies.

Ses missions sont de :

- constituer et animer un pôle de recherche en génomique, post-génomique et dans les sciences connexes ;
- renforcer un pôle d'enseignement des sciences du vivant ;
- favoriser l'essor des biotechnologies ;
- promouvoir le site d'Évry et la génomique.

En 2006, les dotations de ces deux groupements d'intérêt public étaient de 41,000 M€ (38,000 M€ pour le CNRG et 3,000 M€ pour Génopole).

Pour 2007, la subvention versée à ces deux organismes sera de : (- 9,550 M€ ; - 23,3 %) en raison du transfert à l'ANR de la subvention versée à la composante RNG.

L'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) : 39,850 M€.

L'ANRS est un groupement d'intérêt public (GIP) associant le Ministère de la Recherche, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Etrangères, l'INSERM, le CNRS et l'Institut Pasteur. L'agence a pour mission d'animer et de financer l'ensemble des recherches sur le Sida. L'ANRS a également reçu pour mission de financer la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique sur l'hépatite C, mission qui a été étendue depuis le 1er janvier 2004 au financement de l'ensemble des recherches cliniques, thérapeutiques, en santé publique et fondamentales sur les hépatites virales. A cette date, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a rejoint le GIP ANRS.

L'activité de l'Agence porte sur 7 grands secteurs d'activité :

- la recherche biologique fondamentale sur l'infection par le VIH ;
- les recherches sur le vaccin préventif de l'infection par le VIH ;
- la recherche clinique et thérapeutique dans l'infection par le VIH ;
- la recherche en santé publique et en sciences de l'homme et de la société dans l'infection VIH ;
- la recherche fondamentale, clinique et thérapeutique des hépatites virales ;
- la recherche en santé publique et en sciences de l'homme et de la société dans l'infection par les hépatites ;
- la recherche dans les pays en développement.

Le ministère de la recherche finance l'ANRS à hauteur de 40,240 M€ TTC (38,823 M€ HT), soit 90,1 % des recettes du groupement.

A volume courant, les dotations versées par le MENESR seront minorées de 0,390 M€ en 2007 par rapport à 2006, soit un total de 39,850 M€. Cette minoration est liée au retraitement de la subvention à la suite de son changement de régime TVA : - 0,417 M€ pour l'abandon de la TVA antérieurement collectée sur la subvention et + 0,027 M€ en compensation de l'assujettissement à la taxe sur les salaires au 1^{er} janvier 2007. Cette modification du régime TVA sera neutre pour l'établissement en termes de pouvoir d'achat. La subvention est reconduite à structure constante.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	85 526 226	85 526 226

Les crédits d'intervention de cette action (85,526 M€) couvrent les participations financières françaises au bénéfice de trois organisations internationales (15,537M€) et de fondations et associations (69,989M€).

Organisations internationales

Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)

L'EMBL est un exemple significatif de structure de recherche non centrée autour d'un grand instrument. Ce laboratoire réparti sur 5 sites (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) regroupe actuellement environ 1 400 scientifiques et administratifs issus des 18 pays membres. Le site Allemand de Heidelberg, principal laboratoire, abrite en outre les structures administratives de l'organisation.

L'EMBL a été créé afin de promouvoir les recherches en biologie moléculaire à travers l'Europe et d'offrir une alternative face au leadership américain dans ce domaine.

La contribution de la France (10,497 M€ pour 2006) représente 15,9% des dotations (66,135 M€). Pour 2007, le financement français s'élèvera à 12,259 M€

La Conférence européenne de Biologie moléculaire (EMBC)

Cette organisation intergouvernementale regroupe 25 pays et finance un programme visant au développement de l'excellence européenne en sciences de la vie (bourses postdoctorales, cours pratiques, conférences,...).

La contribution française (1,907 M€ en 2006) représente 15,3% du total des contributions nationales (12,42 M€). Elle représentera 1,998 M€ en 2007.

Le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC)

Basé à Lyon, le CIRC est l'une des composantes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes de cancer chez l'homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, ainsi qu'à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer. Le Centre participe à des recherches épidémiologiques et expérimentales, et assure la diffusion de l'information scientifique au moyen de publications, de conférences, de cours, et de bourses d'études.

Les effectifs du CIRC se composent de 150 agents permanents et d'environ 600 chercheurs et stagiaires accueillis plus ponctuellement au sein de l'organisme.

Les recherches menées par le CIRC s'articulent autour de deux thèmes :

- a) l'incidence des facteurs géographique et démographique sur l'apparition de la maladie et le taux de mortalité ;
- b) de façon plus ciblée, le CIRC mène des études analytiques sur l'influence de facteurs spécifiques (régime alimentaire, exposition à certaines substances lors de l'activité professionnelle, par exemple) en matière de cancer.

Le budget du CIRC (18,692 M€) est financé à hauteur de 1,052 M€ (6,9%) par la France. Pour 2007, la contribution française sera portée à 1,279 M€. Si le CIRC est financé à hauteur de 1,052 M€ par la France, pourquoi la contribution française est de 1,279 M€.

Fondations et associations

Institut Pasteur de Paris : 48,054 M€.

L'Institut Pasteur, fondation privée créée en 1887, a pour mission de contribuer à la prévention et au traitement des maladies par la recherche, l'enseignement et des services de santé publique, en France et dans le monde, notamment par l'étude des maladies infectieuses.

Aux activités liées à la santé publique sont notamment associés 22 centres nationaux de référence pour la surveillance des maladies transmissibles en liaison avec la direction générale de la santé et l'Institut de veille sanitaire et 9 centres collaborateurs de l'OMS.

Un nouveau schéma directeur destiné à accompagner la stratégie de modernisation de l'Institut Pasteur est en cours de définition. Il s'articule autour de deux objectifs : assurer par des regroupements d'unités une meilleure cohérence des départements de recherche et permettre le développement du potentiel de recherche de l'Institut.

Il intègre également la rénovation et mise aux normes d'une partie importante des bâtiments anciens. Le projet de transfert partiel d'activité à court terme vers un site de la proche banlieue parisienne a quant à lui été abandonné.

En 2007, la subvention versée par le MENESR à l'Institut Pasteur de Paris fera l'objet d'un retraitement destiné à assurer la mise en conformité de son régime TVA avec la législation en vigueur. Pour 2007, le montant de la subvention à verser s'élèvera à 48,054 à volume courant, soit un recul apparent de 7,931M€ (-9,175M€ de TVA non collectée, +0,651M€ destinés à compenser la charge fiscale supplémentaire engendrée par la modification du prorata général de déduction, +0,593M€ permettant de compenser l'incidence du changement de régime TVA de la subvention sur le paiement de la taxe sur les salaires). A structure constante, le montant de la subvention est reconduit. L'impact du changement de régime TVA est neutre pour l'établissement en termes de pouvoir d'achat.

Les instituts Pasteur du réseau international : 7,993 M€

Modèle unique des actions de recherche entre la France et les pays du Sud, le réseau international des instituts Pasteur poursuit une démarche de développement basée sur la mise en place de pôles régionaux associant plusieurs

instituts autour de thématiques communes : à titre d'exemple le pôle régional d'Asie du Sud-Est regroupant les instituts de Corée du Sud, du Vietnam, du Cambodge et le centre Hong Kong Pasteur, plus particulièrement tourné vers la recherche sur les agents viraux respiratoires (grippe aviaire, SRAS), le sida et les hépatites.

Le développement d'autres pôles régionaux est en projet : en Afrique, au Maghreb et en Amérique du Sud dans le cadre des accords AMSUD-Pasteur.

Comme en 2006, les instituts Pasteurs du réseau international recevront en 2007 une dotation de 7,993 M€ TTC.

Les priorités du réseau international pour 2007 s'inscriront dans la continuité des années précédentes :

- la poursuite des grands programmes de recherche biomédicale (paludisme, épidémiologie, parasitologie...);
- la mise en place ou la pérennisation des outils nécessaires à ce type de recherche (mise en place de plates-formes technologiques, développement d'outils de diagnostic, démarche qualité..);
- le renforcement du réseau de surveillance et de réponse aux épidémies et veille microbiologique ;
- la politique de formation des cadres et l'évaluation.

Institut Pasteur de Lille : 5,955 M€.

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) n'a cessé d'adapter ses champs de compétences à l'étude des grandes questions de la biologie et de la médecine d'aujourd'hui : maladies cardio-vasculaires, neurodégénératives et métaboliques, cancers, impact de l'environnement sur la santé.

L'institut emploie 1 100 personnes dont 630 chercheurs, ingénieurs et techniciens. L'IPL soutient 17 unités de recherche dont douze ont obtenu une reconnaissance de l'INSERM ou du CNRS. La plupart sont contractualisées avec les universités régionales.

La valorisation de la recherche se traduit par le dépôt et l'entretien de brevets et par le soutien à la création d'entreprises.

En raison de la modification de son régime TVA, la subvention allouée à l'Institut Pasteur de Lille par el MENESR sera de 5,955M€ en 2007, contre 6,412M€ TTC, en 2006. Le retraitement de la subvention (-0,457M€) intègre la suppression de la TVA anciennement collectée sur la subvention (-1,051M€), la compensation du surcroît de TVA non déductible (+0,396M€) et la prise en charge de l'assujettissement à la taxe sur les salaires (+0,197M€). A périmètre constant, la subvention est en reconduction.

L'IPL s'est fixé un certain nombre d'orientations stratégiques à engager ou à poursuivre en 2007 :

- la poursuite de la constitution d'un pôle de recherche et de formation d'envergure européenne permettant d'attirer en son sein de jeunes équipes et des post-doctorants ;
- la poursuite du développement et de l'ouverture de plates-formes technologiques ;
- le développement des formations et enseignements de haut niveau, notamment par l'accueil de jeunes chercheurs ;

Institut Curie : 6,033 M€.

L'Institut Curie, créé en 1920 pour favoriser une étroite collaboration entre physiciens, chimistes, biologistes et médecins comprend depuis la réforme de ses statuts (arrêté du 26 janvier 1995) deux sections : la section médicale et la section de recherche.

La section de recherche regroupe à Paris et à Orsay 768 personnes. Celles-ci se répartissent en 172 chercheurs et universitaires statutaires, appartenant tous à l'INSERM, au CNRS ou à l'Université, 58 DEA, 125 thésards, 103 post-doctorants, 55 autres étudiants, ainsi que 255 ingénieurs, techniciens et administratifs statutaires.

L'ensemble des recherches est regroupé en huit axes majeurs : la Biologie cellulaire et biologie du développement, l'Immunothérapie, la Génétique et oncogénèse, l'Epigénétique et Génotoxicologie, la Pharmacochimie, la Physicochimie du vivant, les Mécanismes moléculaires de l'oncogénèse, l'Imagerie cellulaire et moléculaire.

Pour 2007, les objectifs de la fondation demeurent inchangés par rapport à 2006 :

- produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau ;
- favoriser une recherche scientifique interdisciplinaire à visée diagnostique et thérapeutique ;
- développer tous les types de formation à et par la recherche ;

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- valoriser les innovations et développer les coopérations européenne et internationale.

Bien qu'en reconduction à volume constant, la subvention allouée à l'Institut Curie fait l'objet d'un retraitement lié à la réforme du régime TVA. Cette mesure se solde par un réajustement global de -1,136M€ destiné à prendre en compte la suppression de la TVA antérieurement collectée sur la subvention (-1,175M€), la compensation de la TVA non déductible (+0,030) et l'assujettissement à la taxe sur les salaires (+0,009M€).

Centre d'étude du polymorphisme humain (Fondation Jean Dausset) : 1,955M€ TTC

Créé en 1982, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) a été transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993. La fondation a joué un rôle déterminant pour l'établissement de la carte des chromosomes de l'homme et a ainsi contribué à l'identification des gènes dont les altérations sont responsables de pathologies humaines.

En 2006, le financement du CEPH par le MENESR a été établi à 1,955 M€ TTC (soit 1,635 M€ HT), ce qui représente 47 % des recettes de la fondation. Pour 2007, la subvention du CEPH sera conduite.

ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		449 653 073	449 653 073
Crédits de paiement		449 653 073	449 653 073

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	449 653 073	449 653 073

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 449,653 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 238,105 M€ ; INRIA : 70,039 M€ ; CEA : 140,988 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Deux organismes, n'ayant pas la qualité d'opérateur principal, perçoivent en outre une subvention pour charge de service public, le CIRM et le CIMPA :

Le Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) a été créé en 1970 afin de permettre la tenue de séminaires internationaux de recherches en mathématiques. Le Centre peut accueillir environ 40 personnes. Il est financé à hauteur de 0,170 M€ ;

Le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) est une association internationale (loi de 1901) créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en

développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, informatique notamment. Il reçoit une subvention de 0,351 M€.

ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		510 805 759	510 805 759
Crédits de paiement		510 805 759	510 805 759

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	510 805 759	510 805 759

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 510,806 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 448 ,735 M€ ; CEA : 62,070 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		303 594 823	303 594 823
Crédits de paiement		303 594 823	303 594 823

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	198 391 552	198 391 552

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 198,392 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 160,263 M€ ; CEA : 38,129 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	105 203 271	105 203 271

Les crédits d'interventions de cette action (105, 203 M€) sont exclusivement versés au CERN.

Implanté en Suisse, le CERN compte aujourd'hui vingt États membres européens. Il a pour objet l'étude des particules élémentaires constitutives de la matière. Le CERN fournit les outils que rend nécessaire ce type de recherche : les accélérateurs de particules.

L'organisation du CERN repose sur le conseil des représentants des Etats membres, responsable en dernier ressort de toutes les décisions importantes. Il définit la politique scientifique, technique et administrative de l'organisme, et approuve le programme d'activité ainsi que le budget. Il est assisté dans sa tâche par deux comités, l'un chargé des questions scientifique, l'autre des problèmes financiers.

Le CERN mène actuellement un programme ambitieux d'investissement : la construction du LHC (Large hadron collider (Grand collisionneur de hadrons) prévu pour démarrer en 2007. Celle ci a débuté en 2002 et coûtera au total environ 1 650,000 M€ sur huit ans. Le CERN a obtenu d'un certain nombre de pays non-membres mais partenaires (États-Unis, Japon) une contribution significative.

En 2006, la participation française représentait 104,218 M€, soit 15,1% du budget de l'organisation (environ 631,3 M€). En 2007, le financement français atteindra 105,203 M€.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		276 639 990	276 639 990
Crédits de paiement		276 639 990	276 639 990

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	249 334 116	249 334 116

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 249,334 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 217,499 M€ ; CEA 25,271 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les subventions pour charges de service public de cette action sont en outre versées à l'IPEV (6,563M€ pour cette action).

GIP placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche, l'IPEV a pris la suite début 2002 de l'IFRTP (Institut français pour la recherche et la technologie polaires), constitué en 1992. Les principaux membres de l'IPEV sont les ministères chargés de la recherche et des affaires étrangères, le CNRS, l'IFREMER, le CNES, le CEA, Météo-France et les TAAF. La mission de cette agence de moyens est de sélectionner, coordonner et mettre en œuvre les activités de recherche des organismes publics et privés nationaux dans les îles subantarctiques françaises, sur le continent Antarctique et en Arctique.

Les programmes soutenus par l'IPEV s'inscrivent dans les grandes questions sociétales et embrassent un vaste champ scientifique avec des thématiques prédominantes en sciences de l'univers, en sciences de la vie et aussi en sciences de l'homme et de la société. L'institut s'assure que les activités sélectionnées sont compatibles avec les lois nationales et les traités internationaux relatifs à la protection de l'environnement (notamment dans le cas de l'Antarctique).

L'Institut a également pour mission de réaliser des campagnes océanographiques à partir des moyens navals qui lui sont confiés dont le « Marion Dufresne », navire de relève des TAAF, affectées pendant 217 jours par an à la recherche scientifique.

La subvention de 19,423 M€ TTC versée par le MENESR en 2006 représente 73 % des recettes de l'IPEV.

Pour 2007, la dotation de l'IPEV sera portée à 19,958 M€ TTC, soit une augmentation de 2,7 %.

La révision du montant de la subvention pour 2007 inclut tout d'abord une mesure de périmètre permettant d'assurer la prise en compte de la modification du régime TVA de la subvention (- 0,208 M€). Ce montant inclut la disparition de la TVA antérieurement collectée sur la partie fonctionnement de la subvention (- 1,258 M€), la compensation du surcroît de TVA non déductible (+ 0,840 M€) et la prise en compte de l'assujettissement de l'établissement à la taxe sur les salaires (+ 0,210 M€).

Il est en outre prévu de revaloriser la subvention à hauteur de 0,742 M€ afin d'assurer le financement des très grandes infrastructures de recherche exploitées par l'IPEV, à savoir le navire d'exploration océanique Marion Dufresne et la base antarctique Concordia.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	27 305 874	27 305 874

Les crédits d'intervention de cette action (27,306 M€) sont versés à deux organisations internationales : l'ESO et le CEPMMT.

L'Observatoire européen austral (ESO) : 20,381 M€.

Les installations opérationnelles de l'observatoire sont implantées au Chili et réparties sur trois sites. Le principal d'entre eux est le VLT (very large telescope) opérationnel depuis 2000. Il s'agit du plus grand télescope terrestre. Cet instrument est idéalement placé. A l'écart des zones habitées, il est à l'abri des interférences engendrées par les activités humaines (pollutions « classiques » ou lumineuses). Les installations sont en outre implantées dans une zone désertique (par définition peu nuageuse) permettant de bonnes conditions d'observation.

En dehors des installations scientifiques situées au Chili, le siège de l'ESO est implanté en Allemagne près de Munich. Il assure l'activité administrative ainsi que la coordination des programmes d'observation menés sur le site opérationnel chilien. L'ESO emploie 320 personnes auxquelles s'ajoutent 160 employés chiliens affectés sur les 3 sites opérationnels.

La France contribue à hauteur de 18% au budget de l'ESO (112,3 M€ environ), soit une participation de 19,822 M€ en 2006. La contribution française sera de 20,381 M€ en 2007.

Le Centre européen de prévision météorologique à moyen terme (CEPMMT) : 6,925 M€.

Il participe aux efforts mondiaux visant à étendre à des périodes plus longues les capacités prévisionnelles des modèles qui décrivent la dynamique de l'atmosphère terrestre.

Implanté en Angleterre, le CEPMMT regroupe 18 Etats adhérents auxquels s'ajoutent 6 Etats coopérants. 170 personnes sont employées en permanence au sein de l'organisation.

Le CEPMMT utilise un modèle de calcul « à chaîne variable » implanté sur un supercalculateur permettant de fournir des prévisions à 10 jours. Les données et produits de prévision sont ensuite transmis aux Etats membres, mais aussi cédés ou vendus aux Etats coopérants et à la communauté internationale.

La contribution de la France (6,251 M€) représente 15,2 % de son budget (29,400 M€ environ). Le financement français atteindra 6,925 M€ en 2007.

ACTION n° 06 : Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		290 070 329	290 070 329
Crédits de paiement		290 070 329	290 070 329

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	290 070 329	290 070 329

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 290,070 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS 281,604 M€ ; INED : 7,111 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Il est en outre prévu le versement d'une subvention pour charges de service public au profit du CEPREMAP (CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses Applications, placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche), qui assure une interface entre le monde académique et les administrations économiques. Le CEPREMAP est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires.

Entérinant une mesure de rééquilibrage décidée en exécution 2006, le PLF 2007 prévoit un financement du CEPREMAP à hauteur de 1,355 M€ (contre 1,310 M€ en LFI 2006).

ACTION n° 07 : Recherches interdisciplinaires et transversales

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		55 179 876	55 179 876
Crédits de paiement		55 179 876	55 179 876

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	55 179 876	55 179 876

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 55,180 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 34,342 M€ ; CEA : 20,838 M€).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 08 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		64 169 759	64 169 759
Crédits de paiement		64 169 759	64 169 759

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	64 169 759	64 169 759

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 64,170 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 38,921 M€ ; INSERM : 11,742 M€ ; INRIA : 11,883 M€ ; INED : 1,624 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 09 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		211 642 000	211 642 000
Crédits de paiement		211 642 000	211 642 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	194 742 000	194 742 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 194,742 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 127,721 M€ ; CEA : 54,600M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

En outre, 12,421 M€ sont versés à l'IPEV, dont la présentation des dépenses est développée à l'action 5 « recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement ».

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	16 900 000	16 900 000

Les crédits d'interventions de cette action (16,900 M€) couvrent le financement de l'agence ITER-France.

Le projet ITER réunit actuellement l'Union européenne, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, les Etats-Unis et la fédération de Russie. L'Union européenne a retenu le 26 novembre 2003 le site français de Cadarache pour accueillir ITER.

Afin de coordonner la mise en œuvre des engagements français dans le cadre de la mise en place du projet ITER, l'« Agence ITER France » a été créée au sein du CEA. Elle assure la mise en œuvre du projet au niveau local et joue un rôle d'interface vis à vis des instances internationales. Bien qu'émanant du CEA, l'agence dispose d'une relative autonomie de gestion et d'un budget propre.

Les crédits d'interventions seront versés pour ordre au CEA qui est chargé de rassembler, au sein du budget de l'agence ITER France, l'ensemble des participations financières nationales (Etat, collectivités locales, CEA...) au projet.

ACTION n° 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		474 272 528	474 272 528
Crédits de paiement		474 272 528	474 272 528

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	474 272 528	474 272 528

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs d'un montant de 474,273 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (dont opérateurs principaux : CNRS : 292,229 M€ ; INSERM : 103,229 M€ ; INRIA : 57,877 M€ ; INED : 5,897 M€ ; CEA : 11,527 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

1 M€ sont par ailleurs versés à l'IPEV, dont la présentation des dépenses est développée à l'action 5 « recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement ».

Pour information, l'enveloppe de crédits du programme 194 inclut quatre mesures afférentes aux EPST (dont ceux relevant des programmes 187 - INRA, IRD et CEMAGREF), à ce stade non réparties.

Dans l'attente d'une reventilation, sous forme de subventions pour charges de service public entre les différents établissements bénéficiaires, les crédits (2,540 M€) ont été positionnés sur l'action 10 du programme, à titre conservatoire (imputation pour ordre).

L'ensemble des crédits recouvre les quatre mesures suivantes :

- la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens (0,099 M€), destinés à servir de « points de contact nationaux » assurant le relais entre les EPST principalement investis dans les appels d'offre du 7^{ème} programme-cadre européen de recherche et développement technologique (PCRD) et les instances européennes ;
- le financement de 100 indemnités spécifiques pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) supplémentaires (1,200 M€), la modification réglementaire du dispositif (décret n° 2006-491 et arrêté du 26 avril 2006) nécessitant une explicitation de la part des établissements sur leur politique d'attribution désormais mise en œuvre, préalable à toute notification de moyens supplémentaires inscrits au projet de loi de finances ;
- le lancement de 75 « bourses Descartes » (0,900 M€), mesure prévue par le Pacte pour la Recherche (et dont le régime réglementaire est en cours de finalisation) visant à l'attribution, sur critères d'excellence, d'une indemnité pour projet de recherche aux chargés de recherche recrutés depuis deux ans au plus (une mesure équivalente est inscrite au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ») ;
- le lancement de 100 primes d'incitation destinées aux chercheurs-enseignants (0,341 M€), aux fins d'encourager les chercheurs des EPST à s'investir dans de véritables charges d'enseignement universitaire (principalement les chargés de recherche acceptant de consacrer durablement un tiers-temps à une activité d'enseignement dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires), en parallèle à l'intensification de l'accueil d'enseignants-chercheurs au sein des unités mixtes de recherche.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	3 601 649 274	3 725 598 355	3 601 649 274	0	3 725 598 355	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			3 376 512 613	3 376 512 613	3 490 662 984	3 490 662 984
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			3 376 512 613	3 376 512 613	3 490 662 984	3 490 662 984

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		49 955	50 631

Commentaires : Le PLF 2007 prévoit la création au 1^{er} octobre 2007 de 676 emplois, dont 121 postes de chercheurs, 341 emplois d'ITA, 164 supports de contractuels de haut niveau en EPST et 50 postes de contractuels en EPIC (soit 169 ETPT).

Il intègre en outre les mesures d'extensions en année pleine des mesures salariales 2006 (516 ETPT) et le transfert de 9 emplois (8 en provenance du CNRS et 1 en provenance de l'INSERM) vers l'administration centrale (- 9 ETPT).

L'ensemble de ces mesures se concrétise par une variation positive de 676 ETPT entre 2006 et 2007.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
CNRS	32 066,3		
INSERM	6 511,3		
INRIA	1 860,0		
CEA	11 456,0		
INED	200,8		
Totaux	52 094,4		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Textes institutifs

Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, modifié par les décrets des 1er mars 1984, 22 décembre 1989, 3 juin 1992, 25 octobre 2000, 22 février 2002.

Missions

Le CNRS est un EPST placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. Il a pour mission :

- d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science, ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation des résultats de ces recherches ;
- de développer l'information scientifique, en favorisant l'usage de la langue française ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale en ce domaine ;
- dans le cadre de la politique scientifique définie par le Gouvernement, en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de la nation et en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur.

Organisation

Pour faire face à ses missions, le CNRS soutient en 2005 :

- 1 145 unités de recherche (89 unités propres; 1 032 unités mixtes de recherche ou unités mixtes internationales ; 24 unités de recherche associées),
 - 119 formations de recherche en évolution et 97 unités de service (33 unités propres et 64 unités mixtes),
- soit un total de 1361 unités implantées sur le territoire métropolitain, les DOM (6 unités de recherche) et l'étranger (14 unités).

Le conseil d'administration du 19 mai 2005 avait approuvé une modification de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement conduisant à :

- réorganiser les départements scientifiques en six départements dont deux « transverses » : mathématiques, informatique, physique, planète et univers ; chimie ; vivant ; homme et société ; environnement et développement durable ; ingénierie, et deux instituts nationaux, IN2P3 et INSU, reliés au premier département. Les unités de recherche peuvent désormais être rattachées à plusieurs départements ;
- mettre en place, auprès du Président et du Directeur général, une mission de la stratégie et de la prospective ;
- mettre en place auprès du directeur général une direction scientifique générale regroupant les départements scientifiques et les instituts nationaux ;
- mettre en place cinq directeurs interrégionaux.

Le conseil d'administration du 22 juin 2006 a infléchi cette organisation en supprimant la direction scientifique générale ainsi que les directions interrégionales et créant une direction des partenariats regroupant trois directions déléguées de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche / les collectivités territoriales / les autres organismes de recherche.

Actions du programme

Le CNRS contribue à toutes les actions du programme.

Contrat d'action pluriannuel

Le contrat d'action pluriannuel signé le 21 mars 2002 pour la période 2002-2005 est articulé autour des priorités suivantes :

- privilégier l'interdisciplinarité, notamment dans cinq secteurs prioritaires qui représentent des enjeux à la fois pour l'avancement des connaissances, le traitement des questions complexes de société et le développement économique et technologique : le vivant et ses enjeux sociaux ; l'information, la communication et la connaissance ; l'environnement, l'énergie et le développement durable ; les nanosciences, les nanotechnologies et les nanomatériaux ; les astroparticules ;
- promouvoir la construction d'un espace européen de la recherche en s'attachant à y inclure la dimension de la recherche fondamentale ;
- responsabiliser les acteurs internes et déconcentrer les modes d'organisation du centre, en se fondant sur une articulation efficace entre contrat d'action et évaluation.

Ce contrat renforce, à l'échelon national et local, le partenariat avec les universités grâce à la mise en œuvre de politiques concertées au niveau des responsables d'établissements dans une logique de volonté partagée et d'engagements réciproques.

Un travail est en cours au sein de l'organisme pour élaborer un plan stratégique 2007-2011 qui servira de base à la préparation d'un nouveau contrat.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat positif (+ 42,371 M€, soit un montant de 2 473,043 M€ de recettes nettes, dont 2 046,662 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 2 394,672 M€, dont 1 571,102 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une majoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 316,955 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (313,653 M€), est ramené à 3,302 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Voté par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2005, le budget primitif s'établit à 2 738,218 M€, en progression de 14,6% (+ 349,617 M€).

Il est financé à hauteur de 81,4% (2 227,891 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 194 (subvention récurrente ; 2 216,373 M€) et 172 (dispositif post-doctoral ministériel ; 11,518 M€) de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme, 482,845 M€, représentent 17,6% des financements.

Outre la priorité accordée à l'emploi statutaire, le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. En outre, le CNRS s'efforce de maintenir sa capacité d'accueil des chercheurs étrangers. Continuant à maintenir les moyens affectés au soutien de base des unités de recherche, la première priorité porte sur les moyens affectés au fonctionnement et à l'équipement mi-lourd des laboratoires réservés, pour l'essentiel, aux meilleurs d'entre eux et aux équipes se situant au meilleur niveau international, en s'appuyant sur les avis des instances d'évaluation.

La seconde orientation marquante concerne les investissements collectifs. L'effort est porté sur les très grandes infrastructures de recherche (« SOLEIL », « SPIRAL 2 », « ADONIS », « IDRIS » et le CC IN2P3).

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2006 sont de 26 657 ETPT annuels. Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 11 692 ETPT et les ingénieurs et techniciens 14 922 ETPT, soit un ratio chercheurs / IT de 0,78. Pour information, les personnels non titulaires (boursiers, chercheurs étrangers, CDD) représentent 3 721 ETPT.

La masse salariale totale pour 2006 est de 1 676,407 M€, dont 894,607 M€ de rémunération brute du personnel permanent. Les rémunérations diverses (chapitre 646 du budget primitif ; 83,458 M€) recouvrent principalement les rémunérations forfaitaires des contractuels sur crédits (20,083 M€), les dispositifs de formation à et par la recherche

(26,277 M€ pour les post-doctorants et les allocataires de recherche propres de l'établissement), les crédits d'accueil de chercheurs étrangers (7,520 M€) et d'enseignants-chercheurs en délégation d'enseignement.

Les dépenses de fonctionnement (60,677 M€) peuvent être affectées à deux usages. Elles sont, d'une part, directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses financent principalement les charges de siège, c'est à dire le fonctionnement courant des unités de recherches (1 260 environ) réparties au sein de 19 délégations régionales.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en troisième section. Dans le cas du CNRS, elles ne concernent que le soutien de base aux unités. Celui ci atteint 810,350 M€ (dont 521,628 M€, soit 52,5%, financé par le ministère de la recherche). Le CNRS mène une politique de relations internationales active, celle ci prend principalement deux formes. Elle concerne, d'une part, les échanges entre chercheurs français et étrangers, et, d'autre part, la participation aux très grands équipements internationaux. Ces opérations absorbent 45,237 M€.

Dans le cadre des dépenses d'investissement en 2006, le CNRS a consacré 91,738 M€ dans le domaine des gros équipements (hors TGIR). Le montant des investissements est particulièrement élevé cette année en raison de la dotation de plusieurs opérations jusque là repoussée (47,417 M€). Les opérations immobilières reflètent assez fidèlement la répartition des surfaces par type d'activité scientifique. Le CNRS possède un patrimoine immobilier développant une superficie de 77 800 m² dont 24,5 % sont consacrés aux sciences de la vie, 13,6 % à la chimie, 10,5% pour les sciences physiques et mathématiques et 9,2% pour les sciences de l'univers. Bien qu'en plein essor, les activités liées aux STIC n'occupent que 0,2 % de la surface immobilière du CNRS. Les moyens communs occupent quant à eux 18,6 % de la surface disponible.

Les très grandes infrastructures de recherche sur le budget propre 2006 du CNRS, représentent 132,851 M€ (en CP), dont 41,067 M€ aux projets internationaux et 32,750 M€ pour le synchrotron « SOLEIL ». Quatre nouveaux projets sont en cours de développement : « HESS 2 » et « SPIRAL 2 » en physique nucléaire, « ADONIS » (accès aux données et aux documents numériques) en sciences humaines et sociales, et l'instrument « MUSE » d'observation des galaxies.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 2 308,760 M€ au projet de loi de finances, contre 2 216,373 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 4,2%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) le relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 60,671 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 15,188 M€) ;
- c) l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire au 1^{er} novembre 2006 : + 2,318 M€ ;
- d) les extensions en année pleine des 293 emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006 (+ 212 ETPT et + 10,403 M€) : 40 chercheurs statutaires (+ 30 ETPT ; + 1,914 M€), 160 ingénieurs et techniciens statutaires (+ 120 ETPT ; + 5,007 M€) et 93 CDD de haut niveau (+ 62 ETPT ; + 3,482 M€).

Le soutien du ministère aux actions du CNRS s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 274 emplois (50 chercheurs statutaires, 150 ingénieurs et techniciens statutaires, 74 contractuels de haut niveau, soit un total de 68,5 ETPT) au 1^{er} octobre 2007 (+ 3,247 M€).

Par ailleurs, et dans le cadre de la régularisation de la situation d'agents actuellement mis à disposition par certains EPST auprès de l'Administration centrale de la Recherche, 8 emploi (ETPT) font l'objet d'une mesure de transfert vers le programme 214 de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (89 transformations d'emplois, soit 33 chercheurs et 56 IT : + 0,965 M€) ; pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes » dont le régime juridique est en cours de définition et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 5,300 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants : renforcement des partenariats avec d'autres institutions de recherche, actualisation des dépenses de formation et d'action sociale, poursuite et approfondissement des actions incitatives notamment au niveau européen et international.

■ FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	468 529	468 529	448 318	448 318	469 341	469 341
Subventions pour charges de service public	468 529	468 529	448 318	448 318	469 341	469 341
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	237 693	237 693	227 439	227 439	238 105	238 105
Subventions pour charges de service public	237 693	237 693	227 439	227 439	238 105	238 105
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	447 960	447 960	428 636	428 636	448 735	448 735
Subventions pour charges de service public	447 960	447 960	428 636	428 636	448 735	448 735
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 04	159 986	159 986	153 084	153 084	160 263	160 263
Subventions pour charges de service public	159 986	159 986	153 084	153 084	160 263	160 263
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	217 123	217 123	207 757	207 757	217 499	217 499
Subventions pour charges de service public	217 123	217 123	207 757	207 757	217 499	217 499
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	281 118	281 118	268 991	268 991	281 604	281 604
Subventions pour charges de service public	281 118	281 118	268 991	268 991	281 604	281 604
Dotations en fonds propres						

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						
Action n° 07	34 283	34 283	32 804	32 804	34 342	34 342
Subventions pour charges de service public	34 283	34 283	32 804	32 804	34 342	34 342
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	38 854	38 854	37 178	37 178	38 921	38 921
Subventions pour charges de service public	38 854	38 854	37 178	37 178	38 921	38 921
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 09	108 240	108 235	133 028	133 028	127 721	127 721
Subventions pour charges de service public	108 240	108 235	133 028	133 028	127 721	127 721
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 10	291 724	291 729	279 139	279 139	292 229	292 229
Subventions pour charges de service public	291 724	291 729	279 139	279 139	292 229	292 229
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 194	2 285 509	2 285 509	2 216 373	2 216 373	2 308 760	2 308 760
Post-doctorants	11 518	11 518	11 902	11 902	NC	NC
Totaux	2 297 027	2 297 027	2 228 275	2 228 275	2 308 760	2 308 760

■ 2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État (1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
2 227 891	89 505	0	420 822	2 738 218

(1) L'écart entre les subventions de l'Etat indiquées dans le budget prévisionnel de l'opérateur et celles apparaissant dans le tableau relatif au financement de l'Etat en LFI 2006 s'explique par le fait, qu'au moment du vote du budget primitif, la ventilation définitive entre établissements de la dotation post-doctorants n'était pas connue et a été estimée à titre conservatoire par l'établissement.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
1 682 798	871 027	184 392	2 738 218

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	32 066,3	30 378,0	30 650,5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	44,0	44,0	NC

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

Textes institutifs

Décret n°83-975 du 10 novembre 1983, modifié par les décrets des 13 février 1986, 28 décembre 1992, 08 mars 1996, 30 juillet 2001, 22 février 2002 ;

Décret n°84-278 du 12 avril 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable.

Placé sous la double tutelle du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et du ministre de la santé et des solidarités, l'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme.

Missions

L'INSERM a pour mission principale d'effectuer des recherches ayant pour objectifs :

- la connaissance de la santé de l'homme et des facteurs qui la conditionnent, sous leurs aspects individuels et collectifs, dans leurs composantes physiques, mentales et sociales ;
- l'acquisition ou le développement des connaissances dans les disciplines de la biologie et de la médecine, ainsi que dans l'ensemble des disciplines qui concourent au progrès sanitaire et médical ;
- la découverte et l'évaluation de tous moyens d'interventions tendant à prévenir et à traiter les maladies ou leurs conséquences et à améliorer l'état de santé de la population.

Organisation et actions prioritaires

Afin de répondre aux enjeux de santé publique et de société, l'INSERM met en œuvre le « continuum de recherche », visant à produire de nouvelles connaissances pour ensuite favoriser leur transfert vers le développement de nouveaux moyens de prévention, de diagnostic et de traitement.

Pour cela, l'INSERM dispose de :

- 365 unités de recherche implantées, dans leur quasi-totalité, au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ;
- des instituts fédératifs de recherche, en partenariat avec les hôpitaux, les universités et les autres institutions de recherche ;
- 41 centres d'investigation clinique (interface entre services cliniques hospitaliers et laboratoires de recherche de l'INSERM) ;
- en coordination avec le CEA (commissariat à l'énergie atomique), l'INRA (institut national de la recherche agronomique), le CNRS et les universités, de 63 plates-formes de recherche mutualisées.

L'animation de la recherche s'effectue notamment au travers d'une recherche thématisée grâce aux actions thématiques concertées et aux cinq Programmes Nationaux de Recherche : maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies ostéo-articulaires, nutrition humaine, Institut Virtuel de Recherche en Santé Publique, ainsi qu'à travers le réseau national inter-organismes des plates-formes (Rio).

En matière de recherche clinique, une cellule de « fast track » a été créée pour alléger les travaux du COSSEC (Comité d'orientations stratégiques et de suivi des essais cliniques) et accélérer des essais. De même, la création du nouveau Département Recherche Clinique et Thérapeutique (DRCT) permet de mieux soutenir la recherche clinique tandis que se poursuit la politique d'éthique à travers les réunions du comité ERMES (place de l'expertise collective, rôle des associations de malades et enjeu des tests génétiques).

Le développement des partenariats concerne à la fois des partenariats institutionnels (cohorte d'enfants avec l'INED, appel d'offre conjoint en 2005 avec le CNRS et l'INRIA « santé, information et technologies ») et le développement des partenariats public/privé. Il inclut également une poursuite de la politique de sites pour une

meilleure structuration et une meilleure visibilité de la recherche ainsi que l'ouverture à l'international (création d'un nouveau Département pour la Politique Régionale et Européenne, participation au 6^{ème} PCRD à travers 11 nouveaux projets dont 8 à coordination INSERM avec une forte implication d'Inserm Transfert SA et à l'élaboration du 7^{ème} PCRD (infrastructures de recherche en sciences de la vie), création d'une cellule Amérique du nord et mise en place de laboratoires associés et l'implantation d'unités INSERM hors UE).

En matière de transfert des connaissances, le Département Valorisation et Transferts de Technologie a mis l'accent sur la protection optimale des inventions, la mise au point d'outils pour identifier des projets porteurs et a multiplié les contacts avec les industriels pour accroître le nombre de contrats de R&D.

Créée en 2001 pour favoriser l'accompagnement des chercheurs entrepreneurs, Inserm Transfert SA s'est fortement diversifiée dans la gestion des projets européens, le soutien à la pré-valorisation et le partenariat industriel.

L'ensemble des activités de valorisation a été transféré au sein d'Inserm Transfert SA par fusion du DVTT dans la filiale.

Actions du programme

L'INSERM contribue à trois actions au sein du programme : science de la vie-biotechnologie-santé, information scientifique et technique et moyens généraux d'appui.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat positif (+ 18,445 M€, soit un montant de 536,728 M€ de recettes nettes, dont 428,690 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 518,283 M€, dont 285,346 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une majoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 76,115 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (74,836 M€), est ramené à 1,278 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 de l'INSERM est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Voté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2005, il s'établit à 557,251 M€, en progression de 11,6% (+ 58,089 M€).

Il est financé à hauteur de 83,7% (466,507 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 194 (subvention récurrente ; 464,283 M€) et 172 (dispositif post-doctoral ministériel ; 2,224 M€) de la MIRES. Les ressources propres affichées par l'organisme, 90,744 M€, représentent 16,3% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financées pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (325,667 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (277,022 M€ ; 73,4% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (148,002 M€ ; 26,6% des crédits ouverts).

Outre la priorité accordée à l'emploi statutaire, le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. En outre, l'INSERM s'efforce de maintenir sa capacité d'accueil des chercheurs étrangers. Continuant à maintenir les

moyens affectés au soutien de base des unités de recherche, l'INSERM oriente prioritairement la répartition de ses ressources et la croissance de l'enveloppe globale vers les crédits d'infrastructures (mise en service de nouveaux locaux et rénovations attendues de bâtiments anciens) et la constitution de « centres de recherche » permettant une mutualisation des moyens. Il vise également l'achèvement de la mise en place des programmes d'émergence (« Avenir » et « Esprit »). En matière de valorisation de la recherche, l'exercice 2006 est marqué par la réalisation de la fusion des activités du Département de valorisation et de transfert technologique et de la filiale INSERM-Transfert.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 6 900,9 ETPT ; les personnels titulaires représentent 5 195,0 ETPT et les non titulaires 1 705,9 ETPT (répartis entre 757,1 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 948,8 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 2 254,5 ETPT et les ingénieurs et techniciens 2 940,5 ETPT, soit un ratio chercheurs / IT de 0,76.

La masse salariale totale pour 2006 est de 352,667 M€, dont 325,667 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 27,000 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 277,022 M€, répartis entre 250,472 M€ de masse salariale plafonnée et 26,550 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 16,331 M€ de masse salariale répartie entre 16,066 M€ sous plafond et 0,265 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 59,314 M€ de masse salariale répartie entre 59,129 M€ sous plafond et 0,185 M€ hors plafond.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges de siège (6,074 M€), c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant des 8 sites d'implantations de l'INSERM, le solde étant dévolu à l'action sociale et à la formation permanente (3,811 M€) et à l'informatique (3,811 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 365 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui-ci atteint 132,227 M€, réparti entre trois thématiques : santé publique (11,070 M€), médecine clinique et physiopathologique (54,695 M€) et médecine moléculaire et cellulaire (64,461 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 19,217 M€, et concernent à titre principal les dépenses de valorisation de la recherche (4,800 M€) et d'information scientifique et technique (3,390 M€).

Les dépenses d'investissement représentent pour l'INSERM 10,800 M€, concentrées uniquement sur le troisième agrégat, dont 3,000 M€ affectés aux dépenses informatiques.

Les moyens affectés aux opérations immobilières représentent 7,800 M€ correspondant à des opérations de constructions nouvelles, à la mise en conformité des bâtiments au regard du code du travail, ainsi qu'à la poursuite du développement des plates-formes technologiques (Nice, Marseille, Angers) et la restructuration des sites du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 489,238 M€ au projet de loi de finances, contre 464,283 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 5,4%).

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | OPÉRATEURS

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) le relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 11,504 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 2,666 M€) ;
- c) l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire au 1^{er} novembre 2006 : + 0,459 M€ ;
- d) les extensions en année pleine des 176 emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006 (+ 129 ETPT et + 6,485 M€) : 30 chercheurs statutaires (+ 22,50 ETPT ; + 1,558 M€), 110 ingénieurs et techniciens statutaires (+ 82,50 ETPT ; + 3,579 M€) et 36 CDD de haut niveau (+ 24 ETPT ; +1,348 M€).

Le soutien du ministère aux actions de l'INSERM s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 170 emplois (20 chercheurs statutaires, 100 ingénieurs et techniciens statutaires, 50 contractuels de haut niveau, soit un total de 42,5 ETPT) au 1^{er} octobre 2007 (+ 1,971 M€).

Par ailleurs, et dans le cadre de la régularisation de la situation de 11 agents actuellement mis à disposition par certains EPST auprès de l'Administration centrale de la Recherche, 1 emploi (ETPT) fait l'objet d'une mesure de transfert vers le programme 214 de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (27 transformations d'emplois, soit 14 chercheurs et 13 IT : + 0,411 M€) ; pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes » dont le régime juridique est en cours de définition et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 1,500 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants : renforcement des partenariats avec d'autres institutions de recherche, actualisation des dépenses de formation et d'action sociale, poursuite et approfondissement des actions incitatives notamment au niveau européen et international.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	356 874	356 874	348 677	348 677	374 267	374 267
Subventions pour charges de service public	356 874	356 874	348 677	348 677	374 267	374 267
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	5 702	5 702	5 571	5 571	11 742	11 742
Subventions pour charges de service public	5 702	5 702	5 571	5 571	11 742	11 742
Dotations en fonds propres						

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						
Action n° 10	112 622	112 622	110 035	110 035	103 229	103 229
Subventions pour charges de service public	112 622	112 622	110 035	110 035	103 229	103 229
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 194	475 198	475 198	464 283	464 283	489 238	489 238
Post-doctorants	2 478	2 478	2 757	2 757	NC	NC
Totaux	477 676	477 676	467 040	467 040	489 238	489 238

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
466 507	59 806	0	30 938	557 251

(1) L'écart entre les subventions de l'Etat indiquées dans le budget prévisionnel de l'opérateur et celles apparaissant dans le tableau relatif au financement de l'Etat en LFI 2006 s'explique par le fait, qu'au moment du vote du budget primitif, la ventilation définitive entre établissements de la dotation post-doctorants n'était pas connue et a été estimée à titre conservatoire par l'établissement

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des unités de recherche	277 022	132 227	0	409 249
Actions communes	16 331	19 217	0	35 548
Fonctions support	59 314	42 340	10 800	112 454
Dotations à répartir	0	0	0	0
Totaux	352 667	193 784	10 800	557 251

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	6 511,3	6 900,9	7 071,4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	599,3	622,8	NC

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)**Textes institutifs**

Décret n°85-831 du 2 août 1985 portant organisation et fonctionnement de l'institut national de recherche en informatique et en automatique, modifié par les décrets des 30 juillet 2001, 22 février 2002, 4 avril 2002.

Organisme de recherche dédié aux sciences et technologies de l'information et de la communication, l'INRIA est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'industrie.

Missions

Ses principales missions sont les suivantes :

- entreprendre des recherches fondamentales et appliquées ;
- réaliser des systèmes expérimentaux ;
- organiser des échanges scientifiques internationaux ;
- assurer le transfert et la diffusion des connaissances et du savoir-faire ;
- contribuer à la valorisation des résultats de la recherche ;
- contribuer, notamment par la formation, à des programmes de coopération pour le développement ;
- effectuer des expertises scientifiques ;
- contribuer à la normalisation.

Organisation

L'INRIA est composé d'un nombre restreint d'unités de recherche regroupant des moyens humains, matériels et logistiques importants. Cinq unités de recherche sont localisées à Rocquencourt, Grenoble, Sophia Antipolis, Rennes, Nancy et une sixième unité de « préfiguration », FUTURS, est implantée sur les sites de Lille, Bordeaux et Saclay.

Au sein de l'INRIA, l'entité de base de l'activité scientifique est le « projet de recherche », équipe constituée de 15-20 personnes : chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, visiteurs étrangers.

138 « projets de recherche » menés par 170 équipes (dont plus de la moitié communes avec d'autres organismes de recherche ou des universités) ; 131 d'entre elles sont mobilisées sur les sept défis scientifiques et technologiques du plan stratégique :

- concevoir et maîtriser les futures infrastructures des réseaux et des services de communication ;
- développer le traitement des informations et données multimédia ;
- garantir la fiabilité et la sécurité des systèmes à logiciel prépondérant ;
- coupler modèles et données pour simuler et contrôler les systèmes complexes ;
- modéliser le vivant ;
- intégrer les STIC dans les technologies médicales.

Du fait de son très fort impact économique et social, et notamment parce qu'elle est créatrice d'emplois, la recherche dans le domaine des STIC est devenue un secteur d'activité absolument stratégique et extrêmement concurrentiel. La nécessité d'un lien fort entre la recherche et l'enseignement supérieur prend donc dans ce secteur une importance toute particulière.

L'INRIA met en réseau les compétences de l'ensemble des organismes de recherche et de formation français dans le domaine des sciences et technologies de l'information. Ainsi, la plupart de ses équipes-projets de recherche sont communes avec des universités, des grandes écoles et d'autres organismes de recherche (une trentaine établissements partenaires).

L'INRIA est présent dans 13 pôles de compétitivité et 25% de ses projets de recherche y sont impliqués.

Valorisation

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel (730 contrats de partenariat avec des entreprises) et favorise le transfert et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. Dans ce but, l'INRIA a créé

une filiale en 1998 INRIA-transfert dont l'objectif est l'accompagnement et le financement de jeunes entreprises. Globalement, 80 start up ont été créées en 20 ans et 4 fonds d'amorçage mis en place.

Relations internationales et européennes

Le développement des relations internationales est un domaine d'investissement prioritaire de l'établissement dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer l'attractivité, notamment par l'accueil de doctorants, d'ingénieurs, et de chercheurs étrangers ;
- étendre les relations de partenariat avec les meilleurs laboratoires étrangers (nombreuses collaborations bilatérales, notamment avec l'Amérique du Nord) ;
- s'engager sur des priorités géographiques en particulier les relations avec les pays d'Asie, en particulier la Chine (création du laboratoire de recherche Liama).

L'INRIA s'implique fortement dans la construction de l'espace européen de la recherche à travers le 6ème PCRD et l'activité du consortium ERCIM (European research consortium in informatics and mathematics) dont il a été l'initiateur et qui réunit 18 organismes européens de recherche.

Actions du programme

L'INRIA contribue à trois actions au sein du programme : mathématiques-STIC-micro et nanotechnologies, information scientifique et technique, moyens généraux d'appui.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat positif (+ 15,391 M€, soit un montant de 142,365 M€ de recettes nettes, dont 110,209 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 126,975 M€, dont 61,864 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une majoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 38,591 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (27,324 M€), est ramené à 11,267 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 de l'INRIA est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Le budget primitif 2006 de l'INRIA, voté par le Conseil d'administration du 6 décembre 2005, s'établit à 159,111 M€, en progression de 17,0% (+ 23,104 M€).

Il est financé à hauteur de 79,0% par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 194 (subvention récurrente ; 125,686 M€) de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme, 33,425 M€, représentent 21,0% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financés pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (75,722 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (64,912 M€ ; 40,8% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (94,199 M€ ; 59,2% des crédits ouverts).

Outre la priorité accordée à l'emploi statutaire, le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. En outre, l'INRIA s'efforce de maintenir sa capacité d'accueil des chercheurs étrangers. Continuant à maintenir les moyens affectés au soutien de base des unités de recherche, l'INRIA oriente prioritairement la répartition de ses ressources et la croissance de l'enveloppe globale vers l'ambitieux objectif de croissance de l'Institut, décidé en 1999 (doublement du budget et des effectifs).

Sur le plan scientifique, les grandes priorités de l'INRIA se portent sur le calcul intensif ainsi que sur l'implication croissante de l'Institut dans le domaine des sciences de la vie et des technologies médicales. L'implication de l'INRIA au sein des différents pôles de compétitivité est, elle aussi, l'une des priorités de l'organisme. Parmi les 67 pôles retenus par le CIADT de juillet 2005, l'INRIA est partenaire de 4 des 6 « projets mondiaux », de 4 pôles à vocation mondiale et de 4 pôles à vocation nationale.

Dans le cadre des dépenses de personnel, les emplois inscrits au budget 2006 sont de 1 796,4 ETPT annuels ; les personnels titulaires représentent 1051,7 ETPT et les non titulaires 774,7 ETPT (répartis entre 176,8 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 567,9 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 478,7 ETPT et les ingénieurs et techniciens 573 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,83.

La masse salariale totale pour 2006 est de 95,691 M€, dont 75,722 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 19,969 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 53,559 M€, répartis entre 37,793 M€ de masse salariale plafonnée et 15,766 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 15,744 M€, de masse salariale répartie entre 13,729 M€ sous plafond et 2,046 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 26,358 M€ de masse salariale répartie entre 24,200 M€ sous plafond et 2,158 M€ hors plafond.

Les charges de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Ces dépenses financent principalement les charges de siège (1,127 M€) c'est à dire les frais de fonctionnement courant des 9 sites d'implantations de l'INRIA mais aussi le soutien des partenariats liant l'INRIA avec environ 40 universités, grandes écoles et organismes de recherche (6,376 M€). Le solde est majoritairement dévolu aux actions immobilières (7,474 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 365 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui ci atteint 11,352 M€, réparti entre les 6 unités de recherche que compte l'Institut. D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 16,365 M€, et concernent à titre principal les moyens scientifiques communs des unités de recherche (4,220 M€), les échanges internationaux (4,066 M€) et les moyens d'information et de communication (4,308 M€).

Les dépenses d'investissement de l'INRIA représentent 17,242 M€, concentrés uniquement sur le troisième agrégat, quasiment exclusivement consacrées aux dépenses immobilières (12,394 M€) le solde étant attribué aux dépenses informatiques (0,775 M€).

Les moyens affectés aux opérations immobilières correspondent au développement des sites de l'UR « Futurs », mais aussi à des opérations d'extension sur pratiquement tous ses sites, la rénovation des sites les plus anciens de Rocquencourt et de Sophia-Antipolis étant par ailleurs considérée comme prioritaire.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 139,799 M€ au projet de loi de finances, contre 125,686 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 11,2%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) le relèvement, à compter du 1er janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 2,322 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 0,589 M€) ;
- c) l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire au 1er novembre 2006 : + 0,104 M€ ;
- d) les extensions en année pleine des 176 emplois financés en fraction d'année au budget 2006 (+ 129 ETPT ; + 6,911 M€) : 52 chercheurs statutaires (+ 39 ETPT ; + 2,468 M€), 88 ingénieurs et techniciens statutaires (+ 66 ETPT ; + 3,095 M€) et 36 CDD de haut niveau (+ 24 ETPT ; + 1,348 M€) ;

Le soutien du ministère aux actions de l'INRIA s'inscrit à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française, mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international, poursuite des partenariats stratégiques avec les grandes entreprises, développement européen.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 180 emplois (50 chercheurs statutaires, 90 ingénieurs et techniciens statutaires, 40 contractuels de haut niveau, soit un total de 45 ETPT) au 1er octobre 2007 (+ 2,181 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (10 transformations d'emplois, soit 10 IT : + 0,006 M€) ; pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes », dont le régime juridique est en cours de définition, et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1er juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 2,000 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants : renforcement des partenariats avec d'autres institutions de recherche publics et privés, développement et diffusion des logiciels, poursuite des investissements dans le domaine des gros équipements (projet de calculateur déconcentré « GRID 5000 », remise à niveau des postes de travail et des infrastructures réseau).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02	88 424	88 424	90 997	90 997	70 039	70 039
Subventions pour charges de service public	88 424	88 424	90 997	90 997	70 039	70 039
Dotations en fonds propres						
Transferts						

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 08	4 397	4 397	4 525	4 525	11 883	11 883
Subventions pour charges de service public	4 397	4 397	4 525	4 525	11 883	11 883
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 10	29 312	29 312	30 165	30 165	57 877	57 877
Subventions pour charges de service public	29 312	29 312	30 165	30 165	57 877	57 877
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 194	122 133	122 133	125 686	125 686	139 799	139 799
Post-doctorants	2 094	2 094	2 304	2 304	NC	NC
Totaux	124 227	124 227	127 990	127 990	139 799	139 799

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
125 686	12 369	0	21 056	159 111

(1) La subvention de l'Etat inscrite en budget primitif n'intègre pas la dotation en faveur des post-doctorants.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des unités de recherche	53 559	11 352	0	64 912
Actions communes	15 774	16 365	4 074	36 213
Fonctions support	26 358	18 460	13 168	57 986
Dotations à répartir	0	0	0	0
Totaux	95 691	46 177	17 242	159 111

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	1 860	1 796	1 970
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	1 001	1 037	NC

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Textes institutifs

Ordonnance n°45 2563 du 18 octobre 1945 modifiée, décret n° 70-878 du 29 septembre 1970 modifié par les décrets n°84-279 du 13 avril 1984, n°91-99 du 26 septembre 1991, n°94-450 du 3 juin 1994.

Missions

Le CEA est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel. Créé en 1945, il exerce ses missions en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, et de la défense.

Dès sa création, le CEA a développé une recherche à visée cognitive, nécessaire à la compréhension fondamentale des phénomènes mis en jeu dans les technologies de l'électronucléaire et de la défense. La culture croisée ingénieurs-chercheurs constitue, depuis lors, une spécificité de l'organisme. Cette originalité lui a permis de contribuer efficacement au succès du programme électronucléaire dans le domaine de l'énergie, à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française dans le domaine de la défense, et de jouer un rôle de premier plan aux niveaux français et international à la fois en recherche fondamentale et en recherche technologique. La particularité du CEA réside donc dans le couplage fort, au sein des activités de recherche, entre, d'une part, une recherche finalisée, fortement couplée aux besoins des industriels, qui repose sur la maîtrise des coûts industriels et sur des développements technologiques guidés par les besoins des marchés, et, d'autre part, une recherche fondamentale, qui nourrit cette recherche finalisée en préparant les « ruptures technologiques » nécessaires.

Programmes concernés et tutelles

A compter de 2006, la subvention dite « civile » du CEA provient de 3 programmes différents : programme 194 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, géré par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), le programme 188 (Recherche dans le domaine de l'énergie, géré par le ministère chargé de l'Industrie), programme 191 (Recherche duale, géré par le ministère de la Défense).

Organisation

Le CEA civil est organisé autour de quatre grands programmes et une mission :

- le segment « Energie », qui comprend l'énergie nucléaire, les nouvelles technologies de l'énergie et la recherche fondamentale pour l'énergie et la radiobiologie toxicologie nucléaire ;
- le segment « Technologies pour l'information et de la santé », qui comprend les micro nanotechnologies et technologies logicielles, la recherche fondamentale pour l'innovation industrielle et les technologies nucléaires pour la santé et les biotechnologies ;
- les « très grands équipements d'accueil (TGE) » (« ESRF », « ILL », « ORPHEE », « GANIL » et « SOLEIL ») ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) et la lutte contre le terrorisme ;
- la mission d'enseignement et les thèses (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

Particularités

Concernant le secteur du nucléaire civil, le CEA a comme objectif stratégique de répondre, à court et moyen terme, à de nouveaux défis d'ordre scientifique, technique ou socio-économique. Il s'agit, d'une part, de l'optimisation technico-économique recherchée par les industriels et, d'autre part, de l'acceptabilité de l'électronucléaire ; cette acceptabilité repose sur la capacité à mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs, des solutions optimales de gestion à long terme des déchets nucléaires, nécessite un effort permanent dans le démantèlement et l'assainissement des

anciennes installations nucléaires, et repose dans l'acquisition des connaissances des effets sur l'homme et sur l'environnement des rayonnements ionisants.

À plus long terme, la stratégie de recherche du CEA est de préparer l'émergence de générations futures de réacteurs (dits de « génération IV »), qui seraient de nature à satisfaire durablement les besoins énergétiques du pays tout en préservant l'environnement.

La stratégie du CEA s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les autres organismes de recherche, les établissements d'enseignement, et les industriels.

Au terme d'un chantier lancé conjointement entre le ministère et l'établissement, les projets annuels de performance ultérieurs décriront de manière plus fine la contribution de cet opérateur à l'atteinte des objectifs du programme.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

Le budget primitif 2006 du CEA « civil », voté par le Conseil d'administration du 21 décembre 2005, s'établit à 1 960,400 M€, en progression de 16,6% (+ 278,400 M€).

Il est financé à hauteur de 47,9% (942,900 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites aux programmes 194 (subvention MENESR : 455,400 M€), 188 (subvention MINEFI : 452,500 M€) et 191 (subvention du ministère de la Défense : 35,000 M€) de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme, 1 027,300 M€, représentent 52,1% des financements.

La programmation 2006

Pour information, le CEA est scindé entre CEA « civil » et CEA « militaire ». Le périmètre pris en compte ici est celui du CEA « civil ». Le budget total du CEA est de 3 345,900 M€. Les subventions civiles (programmes 194 Recherche, 188 Industrie et 191 Défense) représentent 942,900 M€. Les subventions du ministère de la Défense consacrées au CEA militaire (programmes 146 : 1 212,500 M€ ; programme 178 : 61,200 M€ ; programme 212 : 12,800 M€) se montent à 1 286,6 M€. Les autres ressources (ressources propres : 608,400 M€ ; fonds dédiés assainissement : 467,000 M€ ; solde de la gestion précédente : 33,100 M€ ; partenarial mondial G8 financé par le programme 134 Industrie : 7,9M€) s'élèvent à 1 116,4 M€.

Outre la priorité accordée à l'emploi statutaire, le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents élaborées dans le cadre du PMLT (Plan à Moyen et Long Terme) : recherche sur les déchets nucléaires, développement des énergies du futur, micro et nanotechnologies, imagerie fonctionnelle en science du vivant. Il intègre également des programmes, confiés au CEA par les pouvoirs publics en 2005, qui font l'objet d'un suivi budgétaire particulier : lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), coopération avec la Russie pour la destruction des armes de destruction massive dans le cadre du G8, gestion administrative et financière des délégations de l'ANR.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 (effectif moyen budgété) sont de 10 681 ETPT annuels. Au sein de ces personnels, 6 094 ETPT sont consacrés aux programmes de recherche. Le solde (4 587 ETPT) est consacré au support des programmes (dont 2 013 ETPT au support administratif et technique et 1 373 ETPT à la sécurité et sûreté).

La masse salariale totale pour 2006 est de 824,100 M€, dont 704,400 M€ affectés au personnel CEA et 65,100 M€ attribués au personnel hors convention. Le solde est consacré aux retraites anticipées (21,800 M€) ainsi qu'aux transports et déplacements (32,800 M€).

Les charges de fonctionnement du CEA (878,900 M€ soit 44,9% du budget) recouvrent principalement les dépenses de support administratif et technique des 9 implantations sur le territoire (5 centre civils : Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache et Valhro ; 4 centres militaires : DAM Ile-de-France, Cesta, Valduc et Le Ripault).

Ces dépenses regroupent aussi les charges liées au fonctionnement des laboratoires et à l'exploitation d'infrastructures lourdes telles que le réacteur « PHENIX ». Les charges de fonctionnement supportent partiellement le coût des activités de démantèlement d'installations nucléaires.

Les dépenses d'équipement du CEA s'élèvent à 249,500 M€ (12,7% du budget), dont 147,100 M€ pour les segments « Energie » et « TIS ».

Les Très Grands Equipements auquel le CEA a recours dans le cadre de ses recherches en physique nucléaire et des particules sont généralement financés en collaboration avec le CNRS. En coûts complet (personnel ; fonctionnement ; investissement), les très grands équipements représentent une opération de 58,500 M€. De façon non exhaustive, le CEA dispose du synchrotron « SOLEIL », de l'Institut Laue-Langevin (étude de la matière au niveau des neutrons), de « GANIL » (étude de la structure des noyaux atomiques), du réacteur « ORPHEE », de « SPIRAL 2 » (nouvel instrument de l'accélérateur d'ions lourds)

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme 194 s'établit à 459,459 M€ au projet de loi de finances, dont 16,900 M€ consacrés exclusivement au projet ITER. Sur l'ensemble du périmètre, la subvention de l'Etat progresse de 0,4%.

L'évolution de la subvention intègre le financement de mesures salariales à caractère technique ou général : extensions en année pleine des emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006, soit 60 chercheurs statutaires (+45 ETPT ; + 2,739 M€)

Le soutien du ministère aux actions du CEA s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 50 emplois (soit 12,5 ETPT supplémentaires ; + 0,769 M€), le transfert de 0,041 M€ vers le programme 172 au titre des sommes versées à l'ANAEM, ainsi que diverses mesures de transfert (- 16,281 M€), dont un rééquilibrage de la subvention CEA entre programmes 194 et 188 afin de la mettre en cohérence avec la comptabilité en coût complet du CEA (-12,7 M€). Les objectifs scientifiques du CEA seront structurés suivant la même taxinomie que lors des années précédentes : segment Energie 28% des dépenses, segment technologies de l'information et de la santé, 17%, très grands équipements 3%, enseignement, 1,5%, lutte contre le terrorisme, 0,6%, démantèlement et assainissement ; 23%.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	91 313	91 313	80 400	80 400	89 136	89 136
Subventions pour charges de service public	91 313	91 313	80 400	80 400	89 136	89 136
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	134 472	134 472	136 900	136 900	140 989	140 989
Subventions pour charges de service public	134 472	134 472	136 900	136 900	140 989	140 989
Dotations en fonds propres						

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 194 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						
Action n° 03	66 600	66 600	62 200	62 200	62 070	62 070
Subventions pour charges de service public	66 600	66 600	62 200	62 200	62 070	62 070
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 04	42 818	42 818	39 100	39 100	38 129	38 129
Subventions pour charges de service public	42 818	42 818	39 100	39 100	38 129	38 129
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	24 423	24 423	24 200	24 200	25 271	25 271
Subventions pour charges de service public	24 423	24 423	24 200	24 200	25 271	25 271
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 07	21 576	21 576	20 000	20 000	20 838	20 838
Subventions pour charges de service public	21 576	21 576	20 000	20 000	20 838	20 838
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 09	55 400	55 400	55 400	55 400	71 500	71 500
Subventions pour charges de service public	55 400	55 400	55 400	55 400	54 600	54 600
Dotations en fonds propres						
Transferts					16 900	16 900
Action n° 10	39 000	39 000	37 173	37 173	11 527	11 527
Subventions pour charges de service public	39 000	39 000	37 173	37 173	11 527	11 527
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 194	475 602	475 602	455 373	455 373	459 459	459 459
Programme n° 188	304 300	304 300	449 239	450 086	472 400	472 400
Programme n° 191	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Post-doctorants	1 753	1 753	1 540	1 540	NC	NC
Totaux	816 655	816 655	941 152	941 999	966 859	966 859

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
942 900	0	0	1 027 300	1 970 200

(1) L'écart entre les subventions de l'Etat indiquées dans le budget prévisionnel de l'opérateur et celles apparaissant dans le tableau relatif au financement de l'Etat en LFI 2006 s'explique par le fait, qu'au moment du vote du budget primitif, la ventilation définitive entre établissements de la dotation post-doctorants n'était pas connue et a été estimée à titre conservatoire par l'établissement.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
824 100	919 800	249 500	1 993 400*

*Les dépenses du secteur civil (1.993,4 M€) comportent 33 M€ de dépenses financées par des ressources du secteur défense. Hors ce flux civil-défense, les dépenses du secteur civil s'élèvent à 1.960,4 M€.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	11 456	10 681	10 738
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Textes institutifs

Ordonnance n° 45-2499 du 24 octobre 1945.

Décret n°86-382 du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'INED, modifié par le décret n° 2001-596 du 3 juillet 2001 et par l'article 7 du décret n° 2002-251 du 22 février 2002.

L'INED est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe des ministres délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et chargé de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Missions

L'INED a pour mission :

- d'entreprendre, développer et encourager, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ;
- d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes recherches utiles à la science démographique et à sa contribution au progrès économique, social et culturel du pays ;
- recueillir, centraliser et valoriser l'ensemble des travaux de recherche, tant français qu'étrangers relevant de son champ d'activité, et tenir le Gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises ;
- apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence ;
- assurer l'information du public sur les questions démographiques ;
- assurer au niveau international la diffusion des travaux démographiques français et le développement de l'information démographique en favorisant l'usage de la langue française.

Organisation

Pour faire face à ses missions, l'INED est structuré en 12 unités de recherche 2 pôles méthodologiques, 4 services (enquêtes et sondages, informatique, documentation et bibliothèque, éditions) auquel va s'ajouter un service nouveau dès 2007, le service des méthodes, ainsi que 4 délégations confiées à des chercheurs : relations internationales, communication scientifique, études doctorales, déontologie.

La majeure partie des activités de recherche est regroupée sur une trentaine de « projets-phares ».

Orientations stratégiques et contrat d'objectifs

Les orientations stratégiques de l'INED 2006-2009 ont fait l'objet d'une réflexion qui a abouti à l'élaboration d'un document qui constituera une base solide pour la négociation du contrat d'objectifs qui doit se conclure cette année.

L'approche familialiste disparaît au profit d'une approche individuelle à travers l'étude des parcours de vie dont le mécanisme met en jeu plusieurs théories développées sur des techniques statistiques différentes.

A travers l'un des instruments que l'INED maîtrise le mieux, l'enquête biographique et dans une perspective prospective plutôt que rétrospective, une part importante des activités de recherche sera consacrée à des enquêtes de suivi à passages répétés grâce notamment à quatre grandes enquêtes longitudinales (la constitution d'une cohorte d'enfants en liaison avec l'INSERM et la statistique publique ; le programme Générations et genre (GGP) lancé en 2000 par la commission européenne de l'ONU ; les observations suivies de population en Afrique subsaharienne ; la participation au projet européen MAGGIE sur les futures conditions de vie des personnes âgées en Europe).

Les priorités en matière de recherche comprendront également le suivi et la compréhension des migrations internationales, au Nord comme au Sud, l'étude des mutations de la famille et la reproduction, des interactions nouvelles entre vie familiale et vie professionnelle et des nouvelles problématiques liées au vieillissement de la population.

Actions du programme

L'INED contribue à trois actions du programme :

- action 6 : recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société ;
- action 8 : Information scientifique et technique (IST) ;
- action 10 : Moyens généraux et d'appui à la recherche.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat négatif (- 0,433 M€, soit un montant de 14,009 M€ de recettes nettes, dont 13,087 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 14,442 M€, dont 8,868 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une minoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 1,090 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (0,374 M€), est ramené à 0,568 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 de l'INED est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Vote par le Conseil d'administration du 3 novembre 2005, il s'établit à 15,191 M€, en progression de 10,0% (+ 1,382 M€). Il est financé à hauteur de 93,0% (14,134 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au

programmes 194 (subvention récurrente ; 14,134 M€) de la MIRES. Les ressources propres affichées par l'organisme, 1,057 M€, représentent 7,0% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financés pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (9,473 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (7,567 M€ ; 53,1% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (6,685 M€ ; 46,9% des crédits ouverts).

Outre la priorité accordée à l'emploi statutaire, le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. Au-delà de la pérennité de ses missions et de ses programmes phares, l'INED met l'accent sur trois grands programmes de recherche :

- la poursuite de l'enquête « Genre et génération », version française de l'étude menée par la Commission des Nations-Unies pour l'Europe, débutée en 2005 ;
- la poursuite de la réorganisation des observatoires démographiques en Afrique subsaharienne ;
- la contribution aux GIS (Groupements d'Intérêt scientifique).

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 198,4 ETPT ; les personnels titulaires représentent 156,1 ETPT et les non titulaires 42,3 ETPT.

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 54,6 ETPT et les ingénieurs et techniciens 101,5 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,53.

La masse salariale totale pour 2006 est de 10,023 M€, dont 9,473 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 0,550 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 6,720 M€, répartis entre 6,170 M€ de masse salariale plafonnée et 0,550 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 1,298 M€, de masse salariale répartie entièrement sous plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 2,005 M€ de masse salariale entièrement sous plafond.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent majoritairement les charges de siège (0,807 M€ ; 43,3% des dépenses de l'agrégat), c'est-à-dire les frais de fonctionnement courant, le solde étant dévolu au fonctionnement immobilier (0,872 M€) et de manière marginale à l'action sociale (0,206 M€) et à l'informatique (0,130 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et répartis entre les 13 unités de recherche que compte l'Institut. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui ci atteint 0,847 M€, réparti entre l'alimentation directe des unités de recherche (0,730 M€) et les actions d'enquêtes et de sondage (0,117 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 1,368 M€, et concernent à titre principal l'édition (0,429 M€), les partenariats scientifiques (0,300 M€), les relations internationales (0,239 M€) et les dépenses concernant la documentation et la bibliothèque (0,204 M€).

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement l'INED consacre 0,938 M€, concentrés uniquement sur le troisième agrégat, dont 0,693 M€ affectés au remboursement des emprunts. Aucun investissement pluriannuel n'a été budgété pour l'année 2006.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 14,632 M€ au projet de loi de finances, contre 14,134 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 3,5%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) le relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 0,340 M€ ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 0,084 M€) ;
- c) l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire (+ 0,014 M€) ;
- d) l'extension en année pleine de l'emploi supplémentaire financé en fraction d'année au budget 2006, soit 1 ingénieur statutaire (+ 0,75 ETPT ; + 0,036 M€) ;

Le soutien du ministère aux actions de l'INED s'inscrit à la fois dans les priorités nationales et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique, soutien de l'activité éditoriale, continuité de la politique en matière de formation professionnelle et d'œuvres sociales, poursuite de l'accueil de partenaires étrangers.

Au-delà de la poursuite de ses actions phares, au nombre de 32, qui représentent 80% de ses crédits de recherche, l'INED met en place deux projets d'envergure : « Genre et générations » ainsi que « Trajectoires et origines des immigrés et de leurs descendants »

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 2 emplois (1 chercheur statutaire et 1 ingénieur, soit un total de 0,5 ETPT) au 1^{er} octobre 2007 (+ 0,025 M€).

Pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes » dont le régime juridique est en cours de définition et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06	7 776	7 776	7 208	7 208	7 111	7 111
Subventions pour charges de service public	7 776	7 776	7 208	7 208	7 111	7 111
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	1 677	1 677	1 555	1 555	1 624	1 624
Subventions pour charges de service public	1 677	1 677	1 555	1 555	1 624	1 624
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 10	5 794	5 794	5 371	5 371	5 897	5 897
Subventions pour charges de service public	5 794	5 794	5 371	5 371	5 897	5 897

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 194	15 247	15 247	14 134	14 134	14 632	14 632
Post-doctorants	35	35	35	35	NC	NC
Totaux	15 282	15 282	14 169	14 169	14 632	14 632

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 134	0	0	1 057	15 191

(1) La subvention de l'Etat inscrite en budget primitif n'intègre pas la dotation en faveur des post-doctorants.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des unités de recherche	6 720	847	0	7 567
Actions communes	1 298	1 368	0	2 666
Fonctions support	2 005	2 015	938	4 958
Dotations à répartir	0	0	0	0
Totaux	10 023	4 230	938	15 191

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	201	198	200
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	27	26	NC

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

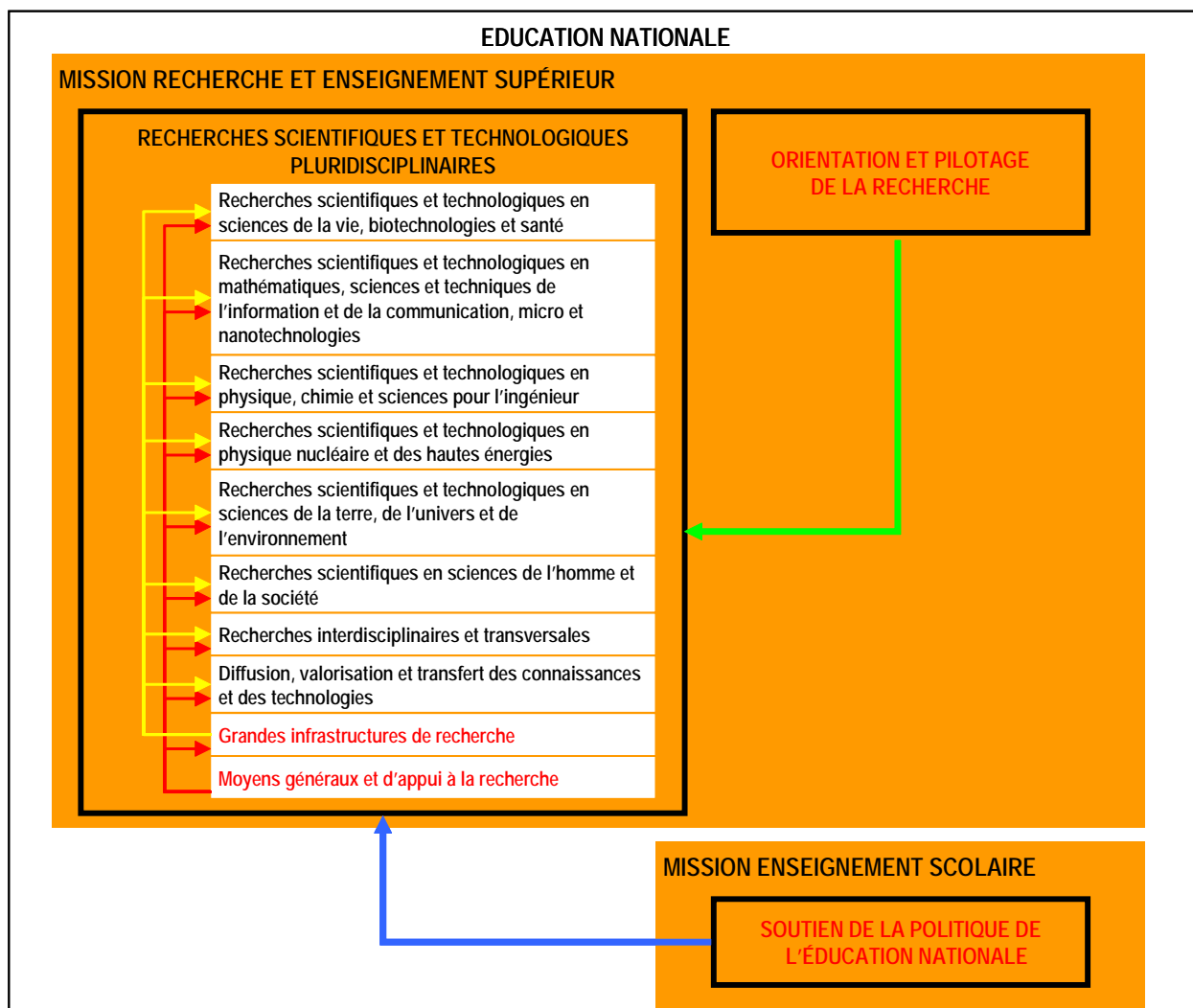
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 089 570 218	+179 275 379	+15 208 418	+1 284 054 015	+1 265 213 899
Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	449 653 073	+171 223 878	+6 741 097	+627 618 048	+621 659 423
Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	510 805 759	+122 309 004	+7 323 047	+640 437 810	+618 726 351
Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies	303 594 823	+86 228 145	+4 449 966	+394 272 934	+373 812 554
Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	276 639 990	+76 915 209	+3 891 402	+357 446 601	+331 625 017
Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société	290 070 329	+42 848 825	+4 060 055	+336 979 209	+330 987 081
Recherches interdisciplinaires et transversales	55 179 876	+3 319 908	+677 333	+59 177 117	+55 541 112
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 169 759	+3 794 180	+1 505 951	+69 469 890	+59 680 284
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	211 642 000	-211 642 000		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche	474 272 528	-474 272 528		0	0
Total	3 725 598 355	0	+43 857 269	3 769 455 624	3 657 245 721

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-43 857 269
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-34 704 357
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-9 152 912

OBSERVATIONS

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires :

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (CNRS, CEA et Institut Paul-Émile Victor) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance,

sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Le déversement opéré à partir des crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») correspond aux activités des services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui bénéficient aux actions de recherche.

Ces crédits, distribués sur quatre actions du programme (« Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives », « Evaluation et contrôle », « Communication » et « Logistique, système d'information, immobilier »), comprennent les moyens en personnel et de fonctionnement de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ainsi qu'une partie des moyens (personnel et fonctionnement) des directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général du ministère.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche (Très grandes infrastructures de recherche – TGIR– et autres équipements et instruments scientifiques structurants, réseaux technologiques, centres et réseaux de calcul scientifique, observatoires, banques de données et collections), et à leurs fonctions support (échanges internationaux, formation permanente, action sociale, moyens informatiques communs scientifiques et de gestion, hors TGIR, fonction immobilière, moyens généraux des services centraux et territoriaux, à l'exclusion des moyens généraux des unités de recherche). Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement une maquette en coûts complets. A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs, selon les clés suivantes :

- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé : 35,1%
- Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies : 18,5%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur : 15,3%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies : 5,2%
- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement : 9%
- Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société : 8,1%
- Recherches interdisciplinaires et transversales : 0,7%
- Information scientifique et technique : 0,8%
- Très grandes infrastructures de recherche : 7,3%

Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Très grandes infrastructures de recherche » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche ») sont eux-mêmes ventilés vers les actions restantes du programme :

- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé : 5,2%
- Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies : 33,9%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur : 20,2%
- Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies : 25%
- Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement : 13,9%
- Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société : 1,8%

PROGRAMME 187

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	234
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	236
Présentation du programme et des actions	241
Objectifs et indicateurs de performance	246
Justification au premier euro	253
Opérateurs	260
Analyse des coûts du programme et des actions	292

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Le programme finalisé « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » répond aux enjeux sociétaux et économiques en matière de gestion durable des milieux et des ressources, à plusieurs échelles, du local au planétaire.

Parmi ces enjeux figurent les technologies environnementales (gestion de l'eau et assainissement par exemple), le secteur agricole et alimentaire, la gestion des territoires et des espaces, la prévention des risques naturels, l'attractivité des territoires et donc les effets positifs sur le tourisme et le bien être des populations.

Dans ces domaines, les opérateurs du programme sont appelés à travailler avec un secteur socio-économique majeur pour la France (agro-alimentaire, tourisme, eau et environnement), mais qui n'a pas toujours une image forte en termes de recherche et technologie. La recherche y joue pourtant un rôle croissant, en réponse à des menaces (maîtrise des risques) ou pour développer la qualité des produits et services (passage du quantitatif au qualitatif).

La recherche conduite dans le cadre du programme permet à la France d'exercer en matière d'environnement un rôle actif qui constitue désormais l'un des axes majeurs des engagements multilatéraux de la France, y compris au niveau communautaire. Au plan international, la France est engagée dans plus de 500 traités et autres accords internationaux relatifs à l'environnement dont 323 ont un caractère régional.

Chacun des opérateurs du programme s'inscrit dans cette démarche en développant une politique de partenariat avec les acteurs socio-économiques : au plan local, ils sont des acteurs importants des contrats de plan Etat - Région ; au plan national, ils assurent pour certains d'entre eux des missions spécifiques d'expertise et d'appui aux politiques publiques conduites par les ministères techniques chargés de l'agriculture, de l'environnement, de l'industrie et de l'équipement ; au plan communautaire, ils sont très présents dans les projets du Programme cadre de recherche et de développement (PCRD) et actifs en matière d'appui scientifique à la mise en œuvre des politiques communautaires. Ils se sont fortement impliqués dans les pôles de compétitivité et ont une attitude dynamique pour la constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur et de réseaux technologiques de recherche avancée.

Les effets attendus du programme sont la production de connaissances, la conception de « trajectoires d'innovation » valorisant les acquis, la surveillance et l'alerte, l'expertise et la mise à disposition de données complexes et structurées.

Les objectifs et les indicateurs sont pour l'essentiel des indicateurs d'efficacité socio-économique, traduisant la nature finalisée des recherches menées par les opérateurs du programme. Ils sont construits pour mesurer, d'une part, l'amélioration de la place des opérateurs du programme dans l'espace de la recherche en France, en Europe et dans le monde, notamment en direction des pays du Sud et, d'autre part, l'efficacité et l'efficacé des recherches pour les utilisateurs et clients directs, et en particulier pour une catégorie particulière d'utilisateurs et de clients de la recherche que sont les autorités publiques en charge de la gestion des milieux et des ressources.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation
- INDICATEUR 2.2 : Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"
- INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).

■ OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

- INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

■ OBJECTIF 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

- INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.
- INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.

■ OBJECTIF 5 : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche

- INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408	
Totaux	1 163 116 925	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408	
Totaux	1 163 116 925	

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202 715 664	
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 384 390	
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98 213 645	
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 221 417	
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140 418 377	
06 Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65 110 854	
07 Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63 654 738	
08 Moyens généraux	224 066 492	
Totaux	1 136 785 577	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	202 715 664
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	228 384 390
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	98 213 645
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	114 221 417
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	140 418 377
06	Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences	65 110 854
07	Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques	63 654 738
08	Moyens généraux	224 066 492
Totaux		1 136 785 577

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925
Subventions pour charges de service public		1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925
Totaux		1 136 785 577	1 163 116 925		1 136 785 577	1 163 116 925

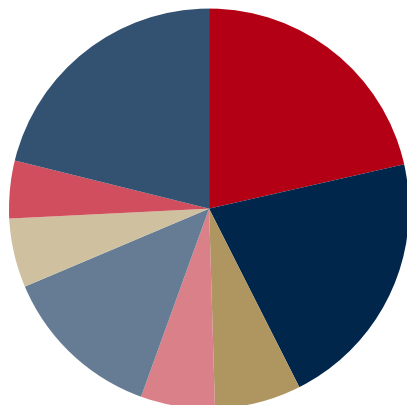
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	250 050 372
02	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	243 022 351
03	Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	82 315 666
04	Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	69 477 944
05	Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	153 963 520
06	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	64 960 966
07	Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	53 198 698
08	Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408	246 127 408
Totaux		1 163 116 925	1 163 116 925

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (21,50%)
- Action n°02 (20,89%)
- Action n°03 (7,08%)
- Action n°04 (5,97%)



- Action n°05 (13,24%)
- Action n°06 (5,59%)
- Action n°07 (4,57%)
- Action n°08 (21,16%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité du programme « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » est de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord et du Sud.

Tout en s'inscrivant dans la dynamique générale de la production scientifique, les acteurs du programme fondent leurs orientations stratégiques sur les enjeux des sociétés du Nord et du Sud, qu'ils traduisent en questions et en objets de recherche. En appui aux politiques publiques, les champs couverts par le programme concernent l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et les interactions entre les sociétés humaines et les milieux.

Le programme est mis en œuvre par six établissements publics de recherche finalisée (INRA, IRD, CEMAGREF, BRGM, CIRAD, IFREMER) dont les ressources proviennent de l'Etat et de leur activité contractuelle.

Le pilotage d'objectifs stratégiques, sur une période de quatre ans, est défini par des contrats entre l'Etat et ces établissements. Ils précisent les objectifs poursuivis prioritairement, ainsi que les engagements réciproques des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre annuellement la réalisation. Le responsable de la performance globale du programme est le directeur de la technologie.

Le programme est structuré en 8 actions :

- cinq actions qui déclinent les domaines de recherche associés à des enjeux de société ;
- trois actions transversales qui concernent la valorisation, l'expertise et la gestion de la recherche par les établissements.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité
- ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés
- ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés
- ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être
- ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels
- ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies
- ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche
- ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité**

21,5 %



La finalité de l'action est de développer une gestion durable des différents milieux, qu'ils soient anthropisés ou non, grâce à une connaissance écosystémique de leurs ressources et de leurs usages, au bénéfice des populations qui y vivent. Elle est fondée sur un partage durable et négocié des revenus générés, aux échelles locale, régionale ou mondiale. Elle prend en compte la diversité des enjeux économiques, écologiques et sociaux, en particulier le respect de la qualité des milieux, en relation avec les engagements internationaux de la France.

Les opérateurs du programme hiérarchiseront les impacts anthropiques sur les milieux et les ressources dans un contexte prévisible de changements globaux et d'exploitation renforcée des ressources, notamment en vue d'établir un corpus de connaissances pour la constitution d'une véritable ingénierie des systèmes écologiques.

Les opérateurs du programme mettront à disposition des gestionnaires les connaissances et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion durable de la biodiversité, compatibles avec la pérennité des systèmes de production et dans le respect des équilibres économiques et naturels.

ACTION n° 02**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés**

20,9 %



La finalité de l'action est de faire évoluer les modes de production vers l'exploitation durable des ressources et des milieux, grâce à des pratiques et des technologies adaptées, qui réduisent les impacts négatifs sur les ressources, les habitats et l'environnement en général, tout en améliorant la sécurité des acteurs. Les domaines d'intervention sont multiples : agriculture, aquaculture, pêche, élevage, exploitation des ressources minérales et naturelles.

L'accent est mis sur la maîtrise de la qualité des produits, et en particulier des aliments, lors de la mise en œuvre des procédés de transformation et de conservation.

ACTION n° 03**Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés**

7,1 %



Tout système technique de production s'inscrit dans un champ social et économique qui conditionne ses relations avec son environnement et son efficacité productive.

La finalité de l'action est de transformer les rapports entre les divers acteurs, socio-économiques, professionnels, publics et décideurs, pour définir une nouvelle approche des conflits d'usage des ressources et des milieux dans une perspective de gestion durable. Il s'agira de concilier biens publics et productions marchandes dans une optique multifonctionnelle et respectueuse de chacun, de gérer des processus de développement local diversifiés, d'aider les acteurs à affronter de nouveaux arbitrages pour l'occupation de l'espace et l'accès aux ressources.

Pour mieux évaluer l'impact des mesures de gestion actuelles ou prévisibles, les opérateurs du programme renforceront le réseau de gestion des données d'observation des ressources, des milieux et des usages, développeront l'information économique, amélioreront les diagnostics sur l'état de l'exploitation et de l'évolution des ressources. A titre d'exemple, une nouvelle gouvernance de l'eau devrait permettre de concilier décentralisation et solidarités financières, sociales, environnementales aux diverses échelles de temps, notamment à moyen-long terme.

ACTION n° 04

6 %


Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

La finalité de l'action est de mieux connaître la qualité des aliments, leur mode d'assimilation et les phénomènes associés à l'appétence qu'ils créent au niveau individuel et collectif.

Un premier aspect concerne la nutrition, en relation avec les besoins physiologiques des individus et la capacité des aliments, naturels ou transformés, à satisfaire leurs besoins essentiels, concentration en nutriments, oligo-éléments, vitamines... Leurs effets, négatifs ou positifs sur la santé, sont étudiés.

La traçabilité des produits, la protection et la promotion des appellations d'origine contrôlée, notamment au niveau européen, la connaissance des éléments qui déterminent le goût constituent un autre aspect de l'action. Une meilleure compréhension des déterminants socio-économiques de la consommation entre également dans le champ de cette action.

ACTION n° 05

13,2 %


Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

La finalité de l'action est de maîtriser les éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus et des populations, à tous les niveaux d'intervention possibles, y compris d'approvisionnement dans les diverses ressources qui conditionnent la croissance économique et la satisfaction des besoins des populations, en particulier pour les pays du Sud.

Compte tenu des effets attendus du changement climatique sur l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), il s'agira de comprendre et prévoir les risques naturels, d'élaborer des stratégies de prévention et des outils de gestion de crise.

Les recherches concernent également la qualité des produits alimentaires en vue de la protection de la santé des consommateurs, par exemple l'amélioration et la surveillance de la santé des cheptels, ainsi que la mise au point de systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

La mise en œuvre de systèmes de surveillance, notamment dans le cadre des grands programmes internationaux sur le climat et la surveillance de la Terre, formeront la base du corpus de connaissances nécessaires, qui intégrera également les retours d'expérience et les analyses historiques de ces phénomènes. On développera les outils, indicateurs et modèles permettant d'évaluer et gérer les risques pour l'homme et les écosystèmes, notamment dans le cadre des politiques européennes et de l'application des règlements et directives cadres auxquels la France est tenue.

ACTION n° 06

5,6 %


Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

La production de connaissances, notamment en recherche finalisée, doit contribuer à une meilleure compréhension du monde et de l'impact des actions humaines. Ceci implique un partage des connaissances avec chacun des acteurs qui peuvent en tirer bénéfice, accompagné des questionnements mutuels nécessaires à un partenariat renforcé.

La diffusion de la connaissance nouvellement acquise au sein de la communauté scientifique nationale et internationale est une première exigence. Elle permet de situer la compétitivité de la France, par la mesure de la qualité des publications et leur taux d'impact. Elle doit également s'exercer aux divers niveaux du transfert du savoir, de l'école primaire à l'Université et à la formation par la recherche, par la participation à l'enseignement, mais également à des actions de sensibilisation et d'animation, à des expositions, permanentes ou temporaires, à des journées portes ouvertes. L'ouverture de nos laboratoires à l'accueil de chercheurs européens et d'autres pays du monde, juniors et seniors, contribue également au rayonnement de la France. A cet égard, les acteurs du programme affirment leur responsabilité particulière vis-à-vis des pays moins favorisés.

Elle doit permettre aux décideurs publics, collectivités, représentants de l'Etat, ministères, de s'appuyer sur les connaissances les plus récentes, selon une approche garantissant la prise en compte de l'ensemble des éléments pertinents de la chaîne des causes et des effets. L'expertise collective, dont la pratique sera développée, permettra de remplir au mieux ces conditions, et offrira un cadre de réponse pertinent aux acteurs du programme.

Par leurs questionnements, notamment au travers de contrats de collaboration, les professionnels concernés par les activités du programme apportent leur concours à la définition de nouveaux objets de recherche, et, en retour, bénéficient des réponses qu'une communauté scientifique bien structurée peut leur offrir. Cette réponse prend de multiples formes : expertises spécifiques, transferts de savoir-faire, licences d'exploitation, formation concertée par la recherche. La prise de brevets et de certificats d'obtention végétale protège le savoir-faire français, ainsi que la participation aux réflexions sur la normalisation européenne. La production de guides à usage des professionnels, de manuels techniques et de publications dans des revues spécialisées participe également de cette action.

ACTION n° 07**4,6 %****Grandes infrastructures de recherche**

La finalité de l'action est de diffuser à la communauté scientifique nationale, et en collaboration avec elle, les moyens propres à l'acquisition et la qualification de données sur les ressources et les milieux, d'en assurer la disponibilité ainsi que de faciliter l'accès aux grandes banques de données mondiales.

Les très grands équipements, comme la flotte océanographique et les engins d'exploration du milieu marin, constituent des exemples d'infrastructures mutualisées et ouvertes.

Les banques de données ou les collections, mises à la disposition de la communauté scientifique, des responsables des politiques publiques ou du grand public sont des instruments essentiels pour le développement des connaissances et de l'expertise, en particulier dans le domaine de l'environnement et des risques. Elles s'appuient sur des observatoires de recherche en environnement et des réseaux de surveillance, dont l'efficacité est tributaire des progrès de la science et de la technologie, notamment dans le domaine de la mesure.

En 2007 comme en 2006, cette action concerne le BRGM, l'IFREMER et l'IRD.

ACTION n° 08**21,2 %****Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Les moyens généraux du programme regroupent les moyens généraux de chaque opérateur. Les objectifs à atteindre sont une harmonisation des systèmes d'information de gestion, de contrôle de gestion et de gestion des emplois et des compétences, malgré les disparités actuelles liées, notamment, aux différents statuts des opérateurs.

Par ailleurs, les modes de gouvernance et de gestion des opérateurs devraient évoluer progressivement avec la mise en place de l'espace européen de la recherche et le développement des partenariats scientifiques au niveau mondial.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)

La production de connaissances nouvelles en recherche à dominante finalisée résulte d'une démarche intégrative d'éléments disciplinaires soumis aux mêmes approches et aux mêmes critères que ceux émanant de travaux plus fondamentaux, mais construits en réponse à des besoins exprimés par des tiers. Elle est confrontée à un besoin croissant de conceptualisation et de modélisation et crée les connaissances « amont » qui lui sont nécessaires. La recherche finalisée partage avec la recherche non orientée l'impératif d'excellence et de compétitivité internationale, qui se mesure avec les mêmes indicateurs de performance : publications et indices d'impact.

Le maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte-tenu de l'entrée en concurrence directe de nouveaux acteurs au niveau européen et surtout, au niveau mondial, des pays d'Asie tels que la Chine.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	6,0			6,1	6,1	6,2
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	0,8			0,8	0,8	0,9
exprimée par la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	0,3			0,3	0,3	0,35

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. Chacun des établissements du programme identifie les articles qu'il a produits dans la base de données, en sciences de la matière et de la vie.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de donnée européenne des SHS.

Une fois le repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits par les opérateurs du programme dans la production française, européenne (UE25) et mondiale.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs / nombre d'articles de référence (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles. Afin de lisser les chocs éventuels liés à l'évolution constante du périmètre de la base de référence, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante comme il est d'usage en bibliométrie : la valeur indiquée en année n est la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2. **Ce changement de mode de calcul justifie un ajustement des valeurs cibles.** Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific- Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

Les chiffres bruts de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Indice					0,87	0,9

Précisions méthodologiques

Cet indice est la valeur moyenne de la part de citations recueillies par chaque article, dans la base maintenue par l'OST, pour l'ensemble des articles du programme, au cours des deux années suivant leur publication.

Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

Disponibilité : immédiate, à partir de l'indicateur précédent (indicateur de production). Il convient de noter que cet indicateur impose un délai supplémentaire de deux années avant l'obtention des données, mais qu'il constitue un indicateur essentiel de la performance du programme. **Les données les plus récentes disponibles concernent par construction les publications de l'année n-3** pour lesquelles l'indice d'impact à deux ans n'est définitif qu'au terme de l'année n-1 et n'est donc procurable qu'en année n. Les chiffres concernant les publications de l'année 2004 ne seront donc procurés qu'en 2007. L'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme s'élevait à 0,85 (chiffre définitif) pour les publications de 2002 et à 0,86 (chiffre provisoire) pour les publications de 2003. La prévision pour les articles de 2007 a été extrapolée au regard des valeurs connues et de la cible.

Mode de calcul :

L'indice calculé est la part des citations à 2 ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%). Il est en compte fractionnaire, c'est à dire en tenant compte du nombre des laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Limites et biais connus : la base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base de données ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France métropolitaine ont été ici pris en compte.

OBJECTIF n°2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Cet objectif se propose d'analyser l'activité des six opérateurs du programme dans leur relation avec les secteurs professionnels concernés, en fonction des finalités socio-économiques de leurs travaux. Leur performance sera mesurée grâce à plusieurs indicateurs qui intègrent leur capacité d'innovation dans les domaines de la gestion des milieux et des ressources, mais aussi de l'impact sur les filières économiques. Au-delà de la prise en compte des brevets, des licences et des logiciels ainsi que des redevances qui en résultent, les certificats d'obtention végétale (COV) constituent un marqueur original et spécifique au programme. L'importance accordée au partenariat s'accompagne dans ce programme de recherche finalisée d'une analyse des transferts de savoir faire, qui constituent une demande forte du secteur privé.

Le maintien de la part des dépôts de brevet des opérateurs du programme constitue en soi une performance, compte tenu de la croissance prévue des nouveaux pays membres en Europe.

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la politique de valorisation

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	0,2		0,2	0,2	0,2	0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	0,2		0,3	0,2	0,22	0,22
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants européens	%	0,03		0,05	0,03	0,03	0,03

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre de brevets, certificats d'obtention végétale et logiciels déposés par les opérateurs du programme	Nombre	77	85	97	91	108	124

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE 25), enregistrées à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et à l'OEB (Office européen des brevets) en demandes directes et en PCT (Patent Cooperation Treaty) - cette voie permet à tout déposant, où qu'il soit dans le monde, de déposer une demande de brevets simultanément dans 120 pays.

Mode de calcul : nombre de demandes déposées par les opérateurs du programme/ nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française.

Limites et biais connus : toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Sous indicateur n°4 : nombre de brevets, certificats d'obtention végétal (COV) et logiciels déposés par les opérateurs du programme.

Mode de calcul :

Les données sont fournies par les opérateurs et agrégées par le coordinateur du programme.

Sont totalisés les nombres annuels de brevets et demandes prioritaires déposés en France ou à l'étranger (à l'exclusion des extensions géographiques), de logiciels déposés à l'Agence de protection des programmes et commercialisés, et de certificats d'obtention végétale.

Limites et biais connus :

Les dépôts de marques ne sont pas pris en compte.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Ratio	3		3,3	3,6	3,7	3,8

Précisions méthodologiques :

Source des données : Les données sont extraites par les opérateurs de leurs systèmes de gestion et agrégées par le coordinateur du programme.

Mode de calcul :

Numérateur : produit des redevances.

Dénominateur : dépenses externes liées au frais de propriété intellectuelle (dépôt, recherche d'antériorité, maintien).

Les données sont hors taxes.

A partir de la réalisation 2005, les chiffres sont présentés sous forme de moyenne triennale glissante avec deux chiffres significatifs. La réalisation 2005 est la moyenne des années 2003 à 2005.

Limites et biais connus : cet indicateur ne prend pas en compte les coûts internes des opérateurs liés à la valorisation.

INDICATEUR 2.3 : Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
EPST	%	1,6			2	2	3
Autres établissements	%	4,3			4,4	4,5	5

Précisions méthodologiques

Ces données sont obtenues par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) par une enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes et services publics.

Mode de calcul

Numérateur : ressources des contrats de recherche passés avec les entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères. Ces ressources intègrent les contrats passés avec des groupements d'entreprises (groupements professionnels, filières spécialisées, centres techniques ...).

Dénominateur : ressources des opérateurs pour travaux de recherche et développement. Les ressources totales prises en compte sont les ressources externes y compris les dotations budgétaires (fonctionnement et investissement).

Limites et biais connus

La progression de l'indicateur ne signifie pas automatiquement une évolution du volume des contrats mais peut traduire une évolution des subventions.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques (du point de vue du citoyen)

Dans un monde complexe où les choix locaux peuvent entraîner des conséquences globales, créant des solidarités de fait aux diverses échelles spatiales et temporelles, les décideurs publics souhaitent disposer des éléments nécessaires à la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques. L'écoute de la demande sociale, et les besoins de connaissance qu'elle sollicite, constitue une des missions premières de ce programme, dont les domaines de recherche portent largement sur des biens collectifs. Cette demande est par nature multidisciplinaire et concerne, pour chaque discipline mobilisée, une part de l'activité de chacun des organismes. Cet effort essentiel du programme s'apprécie par la création des outils nécessaires et le nombre d'expertises, collectives ou non, d'avis, ainsi que par la constitution de recueils et banques de données, en appui aux politiques publiques. Sa performance se mesure par le nombre d'agents impliqués dans la réponse à la demande de donneurs d'ordre publics. Les principaux leviers d'actions pour atteindre cet objectif sont les programmes nationaux inter établissements, les GIP ou les GIE.

INDICATEUR 3.1 : Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	6	6	6	6	6	6

Précisions méthodologiques :

Sont pris en compte les conventions avec les ministères techniques pour des opérations sortant du cadre de la recherche, les activités de surveillance (réseaux, sismique...) et les observatoires, ainsi que les contrats avec les directions générales techniques de la commission européenne hors DG recherche, et les contrats d'expertise avec les organisations publiques étrangères et internationales.

Sources des données

Ces données sont fournies par les opérateurs, à partir des systèmes de suivi des temps intégrés à la comptabilité analytique ou d'enquêtes sur la répartition des personnels de recherche, et consolidées par le responsable du programme.

Méthode de calcul

Numérateur : ETP annuels des opérateurs du programme consacrés aux expertises, avis et production de données pour les donneurs d'ordre publics, français ou étrangers.

Dénominateur : ETP totaux des opérateurs.

Limites et biais connus :

Le dénominateur prend en compte, dans les effectifs totaux, des populations qui ne contribuent pas à l'activité d'expertise, notamment les doctorants, ce qui conduit à sous estimer l'effort réel de l'opérateur de recherche.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique (du point de vue du citoyen)

La plus grande partie de la biodiversité se trouve dans les pays du Sud, qui sont d'autre part confrontés à des défis majeurs en matière de développement, dont les conséquences ont également un impact sur le Nord. Par ailleurs, la France s'est toujours donnée pour mission d'accompagner les pays moins favorisés dans leur développement selon une conception bien comprise de la solidarité et de la sécurité de la planète. Deux opérateurs principaux participent à

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

cette action, considérée statutairement comme leur responsabilité première, le CIRAD et l'IRD. Les quatre autres opérateurs du programme, à des degrés divers et dans des champs d'application variés, participent de cette mission. Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance du programme, qui mettent l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud. L'indicateur n° 2 est complémentaire de celui conçu par le ministère des affaires étrangères dans le cadre du programme « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat », mais il mesure l'apport spécifique de la communauté scientifique au développement.

INDICATEUR 4.1 : Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre	413	393	477	398	395	400

Précisions méthodologiques :

Le partenariat est une implantation locale des opérateurs du programme, avec présence effective de scientifiques (chercheurs, ingénieurs, techniciens) ou de doctorants, post-doctorants, traduite par un accord formel avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.

La liste des pays du Sud correspond à celle des pays en développement établie par le Ministère des affaires étrangères qui figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

La révision à la baisse des données chiffrées par rapport à celles du PAP 2006 résulte d'une modification de la réalisation 2004 (517 en 2006) dans la mesure où cette donnée était, l'année dernière, encore provisoire.

Méthode de calcul

L'indicateur est construit à partir des données de gestion fournies par les opérateurs du programme.

Il s'agit du nombre de contrats en vigueur au cours de l'année

Les doubles comptes sont éliminés.

La base a été réajustée en éliminant du décompte une centaine d'accords en vigueur mais sans activité notable.

Limites et biais connus

Cet indicateur peut ne pas mettre en évidence des variations de la volumétrie réelle des échanges (en temps passé ou en montants financiers). De même la variation constatée du nombre d'accord ne varie pas nécessairement avec une variation de la volumétrie des échanges. Par ailleurs, il ne prend pas en compte les formations d'étudiants de pays du Sud dans les laboratoires des opérateurs du programme.

INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	12,4	12,9		13,0	13,2	13,5

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud. La liste des pays du Sud retenue correspond à celle des pays en développement qui figure dans le programme « solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences de la matière et de la vie. La base OST est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage fait avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateurs OST.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud/ nombre d'articles total des opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne triennale : la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002, 2003 et 2004. Les chiffres bruts annuels sont respectivement 10,9 % pour 2002, 12,8 % pour 2003, et 13,5 % pour 2004.

Limites et biais connus

Le chiffre brut de l'année 2004 (13,5%) est provisoire car basé sur des données incomplètes.

OBJECTIF n° 5 : Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche (du point de vue du citoyen)

La construction de l'offre de recherche du programme implique la prise en compte de la gestion durable des ressources et des milieux, de la réponse à la demande sociétale et à celle du secteur professionnel associé. Elle ne se conçoit pas sans l'intégration de la dimension européenne, pertinente aussi bien en termes de gestion globale des systèmes sociaux et des écosystèmes, qu'en termes de compétitivité scientifique et économique.

L'espace européen constitue une opportunité unique de rassembler les compétences et les outils nécessaires pour gérer un monde dont la complexité doit de plus en plus être prise en compte. C'est un espace privilégié pour nos marchés et pour concrétiser la valorisation de nos recherches.

C'est également l'espace dans lequel se construisent la plupart des politiques publiques, dont les conséquences se mesurent au niveau local. C'est à tous les niveaux, des chefs d'Etat aux chercheurs, que la concertation des acteurs définit la politique de gestion durable et la participation aux grandes actions et aux grands programmes européens et internationaux qui en résultent.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance des opérateurs du programme, d'une part en termes de participation aux instruments du PCRD, d'autre part en termes de coordination, c'est-à-dire de reconnaissance de la France comme chef de file du domaine, capable d'en assumer l'animation et la dynamique.

INDICATEUR 5.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	0,5			0,5	n.s.	0,6

Précisions méthodologiques :

La commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD) : la base CORDIS. Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques). Les projets sont agrégés sans double compte.

Mode de calcul : le chiffre de réalisation pour 2004 est le nombre de participations des opérateurs du programme sur le nombre total des participations aux projets financés à mi-parcours du 6^{ème} PCRD (données provisoires : cf. infra).

Pour mémoire, les chiffres qui figuraient dans le PAP 2006 étaient comptés en pourcentage de projets avec participations des opérateurs du programme. A titre indicatif, la réalisation actualisée pour le 5^{ème} PCRD était de 3,5% et à mi-parcours du 6^{ème} PCRD, elle était de 5,8%. L'écart important entre les 2 valeurs est lié à un différentiel de structure (sur la taille des projets et les thématiques des programmes) entre les 2 PCRD. **Le changement de mode de calcul permet de réduire fortement cet effet de structure et justifie un ajustement de la cible qui correspond au mi-parcours du 7^{ème} PCRD (2007-2013).**

Source des données : base Cordis, indicateurs OST.

Limites et biais connus : les programmes de l'Union européenne sont exécutés en continu sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont renseignés pour l'exécution à mi-programme et en fin de programme, par exemple, pour le 5^{ème} PCRD (1999-2002), pour 2000 et 2002. La donnée 2002 concerne l'ensemble des projets retenus dans le cadre du 5^{ème} PCRD. Le calendrier de déroulement des appels d'offres et de l'alimentation de la base CORDIS est tel que la donnée définitive pour le 5^{ème} PCRD n'a été stabilisée qu'en 2006. Elle est de 0,6. La donnée 2004 (0,5) qui concerne le mi-parcours du 6^{ème} PCRD (2002-2006) est à ce stade provisoire. **La prévision 2007 n'est pas renseignable, s'agissant de l'année initiale du 7^{ème} PCRD (2007-2013).**

INDICATEUR 5.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	1,1		1,3	1,4	1,4	1,5

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques

Source des données : données Cordis, indicateur OST

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement (PCRD); la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques).

Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés pour chaque programme cadre à mi-programme et en fin de programme.

Mode de calcul

Numérateur : nombre de projets coordonnés par des opérateurs du programme.

Dénominateur : nombre total de projets (= nombre total de coordinations).

Le chiffre de réalisation pour 2004 est la part cumulée des projets coordonnés par les opérateurs du programme parmi les projets financés entre 1998 et 2002 dans le cadre du 5^{ème} PCRD

Le chiffre de réalisation pour 2005 est la part cumulée des projets coordonnés par les opérateurs du programme parmi les projets à mi-parcours du 6^{ème} PCRD.

Limites et biais connus

Chaque programme cadre a une philosophie et une structure qui diffère des précédents.

INDICATEUR 5.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	20,3				21,3	22

Précisions méthodologiques :

La communauté scientifique est fortement interconnectée, une partie de ces relations gardant une trace exploitable dans les publications, notamment sous forme de co-signatures d'articles (co-publications).

La quantification des co-publications suppose une série de choix méthodologiques. Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence : le fait de signer suppose l'établissement d'un « lien » entre co-signataires, indépendamment de la présence d'autres co-signataires. On prendra toutefois garde à l'interprétation des valeurs et des évolutions de cet indicateur très sensible.

Source des données

Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Mode de calcul

Nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE 25/ nombre d'articles total des opérateurs.

Les données sont fournies sous forme de moyenne trisannuelle : la réalisation 2004 est la moyenne des réalisations 2002. Les chiffres bruts sont respectivement de 19,9 % pour 2002, 20,1 % pour 2003, et 21,0 % pour 2004.

Limites et biais connus

Le chiffre brut de l'année 2004 (21,0%) est provisoire car basé sur des données incomplètes.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité		250 050 372	250 050 372		250 050 372	250 050 372
02 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés		243 022 351	243 022 351		243 022 351	243 022 351
03 Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés		82 315 666	82 315 666		82 315 666	82 315 666
04 Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être		69 477 944	69 477 944		69 477 944	69 477 944
05 Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels		153 963 520	153 963 520		153 963 520	153 963 520
06 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)		64 960 966	64 960 966		64 960 966	64 960 966
07 Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)		53 198 698	53 198 698		53 198 698	53 198 698
08 Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)		246 127 408	246 127 408		246 127 408	246 127 408
Totaux		1 163 116 925	1 163 116 925		1 163 116 925	1 163 116 925

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		250 050 372	250 050 372
Crédits de paiement		250 050 372	250 050 372

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	250 050 372	250 050 372

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 250,050 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 115,429 M€ ; CEMAGREF : 15,817 M€ ; IRD : 49,734 M€ ; CIRAD : 23,994 M€ ; IFREMER : 33,077 M€ ; BRGM : 11,999 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 02 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		243 022 351	243 022 351
Crédits de paiement		243 022 351	243 022 351

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	243 022 351	243 022 351

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 243,022 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 158,337 M€ ; CEMAGREF : 9,127 M€ ; IRD : 16,049 M€ ; CIRAD : 35,028 M€ ; IFREMER : 15,539 M€ ; BRGM : 8,943 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 03 : Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		82 315 666	82 315 666
Crédits de paiement		82 315 666	82 315 666

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	82 315 666	82 315 666

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 82,316 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 33,239 M€ ; CEMAGREF : 5,065 M€ ; IRD : 15,696 M€ ; CIRAD : 9,238 M€ ; IFREMER : 19,077 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 04 : Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		69 477 944	69 477 944
Crédits de paiement		69 477 944	69 477 944

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	69 477 944	69 477 944

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 69,478 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 58,621 M€ ; IRD : 2,645 M€ ; CIRAD : 8,212 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 05 : Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		153 963 520	153 963 520
Crédits de paiement		153 963 520	153 963 520

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	153 963 520	153 963 520

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 153,964 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 90,046 M€ ; CEMAGREF : 7,789 M€ ; IRD : 26,102 M€ ; CIRAD : 19,503 M€ ; IFREMER : 2,769 M€ ; BRGM : 7,754 M€).

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 06 : Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		64 960 966	64 960 966
Crédits de paiement		64 960 966	64 960 966

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	64 960 966	64 960 966

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 64,961 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 14,504 M€ ; CEMAGREF : 1,147 M€ ; IRD : 26,454 M€ ; CIRAD : 8,212 M€ ; IFREMER : 6,154 M€ ; BRGM : 8,490 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 07 : Grandes infrastructures de recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		53 198 698	53 198 698
Crédits de paiement		53 198 698	53 198 698

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	53 198 698	53 198 698

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 53,199 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (IRD : 3,805 M€ ; IFREMER : 41,300 M€ ; BRGM : 8,094 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ACTION n° 08 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		246 127 408	246 127 408
Crédits de paiement		246 127 408	246 127 408

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	246 127 408	246 127 408

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public aux opérateurs principaux d'un montant de 246,127 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement (INRA : 134,163 M€ ; CEMAGREF : 8,841 M€ ; IRD : 39,682 M€ ; CIRAD : 24,122 M€ ; IFREMER : 28,000 M€ ; BRGM : 11,320 M€).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	1 136 785 577	1 163 116 925	1 136 785 577	0	1 163 116 925	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			1 136 785 577	1 136 785 577	1 163 116 925	1 163 116 925
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			1 136 785 577	1 136 785 577	1 163 116 925	1 163 116 925

La régularisation des modalités d'assujettissement à la TVA des subventions pour charges de service public versées aux EPIC est entrée en vigueur au 1er janvier 2006. Cette mesure est consolidée au budget de l'Etat dans le projet de loi de finances pour 2007. En conséquence, ces subventions sont inscrites au PLF 2007 pour un montant HT alors qu'elles étaient présentées TTC en exécution 2005 et en LFI 2006.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		17 146	17 562

Commentaires : Le PLF 2007 prévoit la création au 1^{er} octobre 2007 de 164 emplois, dont 19 postes de chercheurs, 59 emplois d'ITA, 36 supports de contractuels de haut niveau en EPST et 50 postes de contractuels en EPIC (soit 41 ETPT).

Il intègre en outre les mesures d'extensions en année pleine des mesures salariales 2006 (157 ETPT), le transfert de 2 emplois, en provenance de l'INRA vers l'administration centrale (- 2 ETPT), ainsi que le transfert des administratifs, ingénieurs et techniciens du MAP au bénéfice du CEMAGREF (220 ETPT).

L'ensemble de ces mesures se concrétise par une variation positive de 416 ETPT entre 2006 et 2007.

■ 2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
INRA	10 100,0		
CEMAGREF	947,4		
IRD	2 210,8		
CIRAD	1 817,0		
IFREMER	1 455,0		
BRGM	838,0		
Totaux	17 368,2		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)

Textes constitutifs

Décrets n°59-1204 et n°59-1205 modifiés par les décrets n°66-849 du 14 novembre 1966, n°77-976 du 20 août 1977, n°84-450 du 14 juin 1984, n°98-561 du 1er juillet 1998, n°99-47 du 22 janvier 1999, n° 2004-991 du 20 septembre 2004, décret n°2006-402 du 4 avril 2006.

Missions

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'industrie et de l'écologie.

Il intervient dans les domaines suivants : géologie, ressources minérales, eau souterraine, réduction des émissions de gaz à effet de serre, risque géologique, environnement et procédés industriels, métrologie environnementale, et le projet terre virtuelle (simulation numérique et systèmes d'information en réseau).

Il contribue à proposer des solutions en apportant à la collectivité un potentiel de recherche et une expertise dans le domaine de la géologie et des sciences de la terre.

Ses prestations viennent en appui aux politiques publiques de gestion des territoires, des ressources minérales, de l'eau, de l'environnement et de la prévention des risques naturels.

Le BRGM est implanté dans chacune des régions françaises et intervient dans plus de 40 pays où il concourt à la politique de coopération de la France dans le monde.

Au titre du programme, il contribue à six actions dont trois dans des domaines de recherche associés à des enjeux de société (actions 1, 2 et 5) et deux transversales concernant la valorisation, l'expertise et la gestion d'infrastructure (Action 6, 7 et 8).

Les objectifs du contrat entre l'État et BRGM 2005 – 2008, ambitieux tant en ce qui concerne la recherche et l'expertise qu'au plan des paramètres économiques qui en découlent, concernent la recherche et le développement technologique, l'appui aux politiques publiques, l'activité internationale et l'après mine.

Pour la recherche et le développement, ce contrat retient quatre axes :

- les connaissances scientifiques de base en sciences de la terre et le développement de la recherche appliquée à l'expertise ;
- l'amélioration des connaissances concernant des objets géologiques spécifiques ;
- la création de nouveaux outils d'acquisition et de mise à disposition de connaissances et d'aide à la décision ;
- la valorisation économique, la diffusion de l'information scientifique et technique et la formation par la recherche.

En matière de service public, quatre axes figurent dans le contrat :

- le développement des systèmes de connaissance et d'observation ;
- la valorisation des données issues de ces observatoires avec des services en ligne et des systèmes d'information ;
- l'appui technique et opérationnel et le développement des actions de formation et d'expertise (formation par la recherche et formation des agents du service public) ;
- le développement des prestations techniques de proximité.

Pour l'activité internationale, les actions définies sont :

- la prévention des risques naturels ; la gestion des ressources (eau, matériaux et minéraux, géothermie) ;
- la démultiplication des résultats acquis en matière de recherche et d'expertise ;

Au titre de l'après mine, le contrat retient, à la suite de la mission de préfiguration en coordination avec les charbonnages de France réalisée en 2005, la prise en charge progressive de cette nouvelle mission pour le compte de l'État depuis 2006. Cette mission a fait l'objet d'une dotation en 2006 à partir du programme 174 « Passifs financiers miniers » de la mission « Développement et régulation économique ». Les missions que le BRGM poursuit dans ce cadre sont décrites dans le projet annuel de performance associé à ce programme.

Au plan des moyens, le contrat s'articule autour de quatre grands axes :

- les ressources humaines : une légère croissance des effectifs reste possible en fin de période contractuelle (838 ETP actuellement, 850/860 à l'horizon 2008)
- les ressources financières : l'établissement affiche sa volonté de faire croître vigoureusement ses financements contractuels qui devraient passer de 8,7 M€ à 12,5 M€ pour la recherche, de 14,8 M€ à 18 M€ pour le service public et de 16,4 M€ à 19,7 M€ pour les activités de services notamment à l'international.
- la qualité (certification ISO 9001 version 2000 allouée en décembre 2004).
- les questions d'évaluation.

Partie "JPE"

La programmation 2006

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2006, voté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2005, s'établit à 94,800 M€ HT, en progression de 11,1% (+9,500 M€). Il a été ramené à 93,580 M€ en recettes (- 1,220 M€) et à 92,887 M€ en dépenses (- 1,124 M€) à la suite d'une décision budgétaire modificative adoptée par le Conseil d'administration du 22 juin 2006.

Il est financé à hauteur de 49,8% (47,200 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme (47,600 M€ ; 50,2% des ressources du BRGM) représentent le solde des financements.

L'EPRD 2006, en matière de recherche et développement, s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs 2005-2008, privilégiant sur ses neuf programmes les actions « Eaux » (5,326 M€), « Géothermie et stockage du CO₂ » (5,645 M€), « Connaissances géologiques » (5,899 M€) et « Environnements pollués » (6,320 M€).

En outre, le budget 2006 porte deux projets entièrement nouveaux :

a) « Aléa retrait-gonflement » : ce programme de cartographie concerne les sites susceptibles d'être touchés par ce phénomène, au niveau national. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un projet de loi « visant à améliorer la transparence et l'équité du régime d'assurance des catastrophes naturelles » ;

b) « Après-mine » : le BRGM se voit confier dès 2006 la gestion de certaines installations hydrauliques de sécurité de pompage et de traitement des eaux mises en places par les exploitants miniers qui ne seraient pas reprises par les collectivités locales.

Les dépenses consacrées au personnel (considérées dans l'EPRD de l'organisme dans les dépenses dites de charges structurelles) s'élèvent à 54,317 M€, soit 57,3% du budget général. L'établissement comptait début 2006 835 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Les dépenses de fonctionnement peuvent se diviser en deux catégories. Elles représentent d'une part celles qui sont directement liées aux activités de recherche et, d'autre part, celles liées au fonctionnement indivis de l'établissement. Ces charges de structure s'établissent pour 2006 à 16,179 M€, liées aux dépenses de siège ou aux représentations du BRGM en France (29 représentations régionales et 7 dans les DOM) ainsi qu'à l'étranger, l'établissement ayant des activités dans 40 pays.

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en charges opérationnelles et suivies au sein des trois activités auxquelles elles se rattachent, à savoir Programmes de recherche scientifique, Opérations de services publics, la troisième, Projets des activités de services, ne donnant pas lieu à une recherche scientifique.

Hors charges de structure (4,691 M€) la part de recherche et développement s'élevait en 2006 à 5,551 M€ sur l'activité de « Programmes de recherche scientifique ».

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

Outre cette R&D stricto sensu, le BRGM fonde son effort de recherche sur les Activités de service public qui regroupent l'ensemble des collaborations de l'établissement sur des actions spécifiques entreprises avec l'État les établissements publics ou les collectivités locales. Elle se montait pour 2006 à 4,691 M€.

Enfin, le BRGM a prévu en 2006 le démarrage de deux activités nouvelles qui de part leurs natures spécifiques sont comptabilisées sur des lignes distinctes, à savoir le programme « Aléa retrait gonflement » pour 2,612 M€ ainsi que le programme « Après mine » pour 1,783 M€.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 56,599 M€ au projet de loi de finances, contre 56,127 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 0,8%). En sa qualité de redevable intégral non assujéti à la taxe sur les salaires, le BRGM n'a pas été concerné par la modification du régime TVA de sa subvention. Celle-ci n'a donc fait l'objet d'aucun retraitement.

L'évolution de la subvention intègre les extensions en année pleine des emplois supplémentaires créés au 1^{er} octobre 2006 financés en fraction d'année au budget 2006 soit 8 CDI (+ 6 ETPT ; + 0,365 M€) ;

Le soutien aux actions du BRGM s'inscrira à la fois dans les missions dévolues à l'établissement en matière de service public l'observation du sol et du sous-sol (capitalisation et diffusion de la connaissance), la réalisation d'études méthodologiques et de synthèse, la fourniture d'une expertise indépendante, la formation et le transfert de savoir ainsi que dans le cadre du développement d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et de la mise en valeur des meilleures équipes de recherche et du savoir faire technique spécifique du BRGM au niveau international.

Les programmes prioritaires du BRGM ciblés sont les suivants :

Gestion des ressources aquifères souterraines et projet de modélisation « Terre virtuelle » ;

Programme de stockage souterrain du CO² ;

Recherche sur les risques géologiques, météorologie environnementale et après mine ;

Mise en place d'un centre de ressources techniques spécifiques pour appuyer le plan de relance de la géothermie en Ile de France et inventaires de la ressource géothermique en régions.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 7 CDI au 1^{er} octobre 2007 (soit 1,8 ETPT supplémentaires ; + 0,108 M€).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	11 536	11 512	11 563	11 563	11 999	11 999
Subventions pour charges de service public	11 536	11 512	11 563	11 563	11 999	11 999
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	10 354	10 346	10 383	10 383	8 943	8 943
Subventions pour charges de service public	10 354	10 346	10 383	10 383	8 943	8 943
Dotations en fonds propres						
Transferts						

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05	6 655	6 642	6 960	6 960	7 754	7 754
Subventions pour charges de service public	6 655	6 642	6 960	6 960	7 754	7 754
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	7 449	7 468	8 307	8 307	8 490	8 490
Subventions pour charges de service public	7 449	7 468	8 307	8 307	8 490	8 490
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 07	7 228	7 246	7 689	7 689	8 094	8 094
Subventions pour charges de service public	7 228	7 246	7 689	7 689	8 094	8 094
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	10 796	10 804	11 225	11 225	11 320	11 320
Subventions pour charges de service public	10 796	10 804	11 225	11 225	11 320	11 320
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 187	54 018	54 018	56 127	56 127	56 599	56 599
Programme n° 153	920	604	3 000	3 000	12 000	4 000
Programme n° 174	0	0	2 262	2 262	7000	7000
Programme n° 181	0	0	0	0	0	0
Programme n° 172 - Post- doctorants	42	42	125	125	NC	NC
Totaux	54 980	54 664	61 514	61 514		

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
47 200	0	0	47 600	94 800

(1) L'écart entre la subvention inscrite au budget primitif et celle apparaissant dans le tableau retraçant les financements s'explique par le fait que les subventions du budget primitif sont hors taxe et ne prennent pas en compte les subventions des programmes 174 et 181.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
56 521	37 490	0	94 011

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	838,0	839,0	846,8
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

**CENTRE NATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE, DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS
(CEMAGREF)**
Textes constitutifs du Cemagref

- Décret n°85-1401 du 27 décembre 1985
 - Décret n° 89-84 du 6 février 1989 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable
- Le Cemagref est sous la double tutelle des Ministères chargés de la recherche, et de l'agriculture et de la pêche.

Missions

Le Cemagref est un établissement public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Outre la contribution au progrès des connaissances, le Cemagref diffuse des méthodes de diagnostic et de contrôle, il développe des outils de négociation et de gestion, il conçoit des technologies innovantes et apporte son expertise aux services publics et aux entreprises.

Le Cemagref est une référence en sciences pour l'ingénierie de la gestion durable des eaux et des territoires. Il contribue à l'ensemble des actions du programme. Il centre ses recherches sur les ressources en eau de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les espaces à dominante rurale, les technologies pour l'eau, les agrosystèmes et la sûreté des aliments.

Nature des liens avec l'opérateur

Dans le cadre du contrat Etat-CEMAGREF 2005 - 2008, signé le 10 février 2005, l'Etat s'engage à consolider la dynamique du Cemagref et à soutenir quatre orientations :

- accroître la place des sciences humaines et sociales,
- mieux articuler les recherches portant sur les systèmes territoriaux et les systèmes eau,
- développer les travaux sur les risques,
- faire porter les recherches sur des systèmes aux échelles intermédiaires de temps et d'espace.

Pour la période 2005 - 2008 le Cemagref s'attachera à renforcer les recherches sur la gestion de l'eau et des services publics associés, les risques liés à l'eau, les technologies et procédés de l'eau et des déchets, la qualité des systèmes écologiques aquatiques, les systèmes écologiques terrestres, l'agriculture multi-fonctionnelle et les nouvelles ruralités, les technologies pour des systèmes agricoles durables, les méthodes pour la recherche sur des systèmes environnementaux, les technologies et procédés physiques pour la sûreté des aliments.

Les autres priorités, en appui à la recherche et à l'expertise, mises en œuvre dans le cadre de ce contrat concernent :

- le renforcement de l'insertion de l'organisme dans la communauté scientifique nationale et européenne,

- la valorisation de la recherche et l'appui à l'action publique,
- le renforcement du potentiel scientifique et la gestion des compétences par le renforcement des qualifications, la mobilité et la formation,
- la poursuite de l'adaptation des modalités de financement à travers une évolution raisonnée de la structure des ressources,
- la maîtrise des charges de fonctionnement, le renforcement des capacités d'initiative scientifique,
- la modernisation de la gestion,
- la création en Rhône Alpes d'un pôle régional environnement et développement durable associant le CNRS, le CEMAGREF et quatre établissements d'enseignement supérieur.

Des indicateurs d'efficacité, d'efficience, d'intensité et des indicateurs à caractère mixte ont été établis.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat positif (+ 0,414 M€, soit un montant de 58,037 M€ de recettes nettes, dont 40,276 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 57,623 M€, dont 37,292 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une majoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 13,750 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (7,182 M€), est ramené à 6,118 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 du CEMAGREF est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Voté par le Conseil d'administration du 22 novembre 2005, il s'établit à 65,700 M€, en progression de 6,6% (+ 4,085 M€).

Il est financé à hauteur de 68,4% (49,699M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 (subvention récurrente ; 44,945 M€) et 142 (4,754 M€) de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme, 16,001 M€, représentent 24,3% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financés pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (39,476M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (50,676M€ ; 73,4% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2ème et 3ème agrégats (14,737 M€ ; 26,6% des crédits ouverts).

Le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 941,5 ETPT ; les personnels titulaires représentent 714,9 ETPT et les non titulaires 226,7 ETPT (répartis entre 816,1 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 125,4 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement). Pour information, 36,0 ETPT imputés sur les emplois de titulaires sont des mises à disposition du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187

OPÉRATEURS

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 100,4 ETPT et les ingénieurs et techniciens 614,5 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,16.

La masse salariale totale pour 2006 est de 42,701 M€, dont 39,476 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 3,225 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 35,265 M€, répartis entre 32,290 M€ de masse salariale plafonnée et 2,975 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 1,142 M€, de masse salariale répartie entre 1,072 M€ sous plafond et 0,070 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 6,009 M€ de masse salariale répartie entre 5,828 M€ sous plafond et 0,180 M€ hors plafond.

Une réserve pour hausse de rémunérations de 0,286 M€ a été provisionnée.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges de siège (2,392 M€), c'est-à-dire les moyens généraux du CEMAGREF (2,024 M€), les moyens informatiques communs (0,621 M€) et les autres dépenses générales (0,034 M€). Le solde est dévolu à l'action sociale (0,621 M€) et aux travaux immobiliers (0,030 M€)

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et ventilées entre les 26 unités de recherche que compte l'organisme, elles-mêmes réparties au sein de 10 groupements géographiques dont 9 métropolitains.

Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui ci atteint 15,412 M€, réparti entre neuf thématiques :

- a) Gestion de l'eau et des services publics associés : 0,620 M€ ;
- b) Risques liés à l'eau : 1,936 M€ ;
- c) Technologies et procédés de l'eau et des déchets : 1,711 M€ ;
- d) Qualité des systèmes écologiques aquatiques : 2,553 M€ ;
- e) Systèmes écologiques terrestres : 1,354 M€ ;
- f) Agriculture multifonctionnelle et nouvelles ruralités : 0,992 M€ ;
- g) Technologies pour des systèmes agricoles durables : 2,177 M€ ;
- h) Méthodes pour la recherche : systèmes environnementaux : 0,558 M€ ;
- i) Technologies et procédés : sûreté des aliments : 1,017 M€.

D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 1,521 M€. Elles concernent à titre principal l'information scientifique et technique (0,599 M€) et la formation permanente (0,674 M€).

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement le CEMAGREF consacre 1,046 M€, concentrés uniquement sur les constructions et travaux immobiliers. Les opérations immobilières inscrites sur la programmation 2006 sont l'Institut des Sciences analytiques de Lyon, les études préalables au pôle « Risques naturels et vulnérabilité des ouvrages » à Grenoble et la poursuite des travaux de rénovation du patrimoine immobilier (mise en conformité de la sécurité des bâtiments et des installations).

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 47,787 M€ au projet de loi de finances, contre 44,945 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 6,3%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) le relèvement, à compter du 1er janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30% ; + 1,354 M€) ;
- b) la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 0,330 M€) ;
- c) l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire (+ 0,063 M€) ;
- d) les extensions en année pleine des 38 emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006 (16,25 ETPT ; + 0,771 M€), soit 5 chercheurs statutaires (+ 3,75 ETPT ; + 0,178 M€), 14 ingénieurs et techniciens statutaires (+ 10,5 ETPT ; + 0,480 M€) et 3 CDD de haut niveau (+ 2 ETPT ; + 0,112 M€).

Le soutien du ministère aux actions du CEMAGREF s'inscrit à la fois dans les priorités nationales et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique, poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international. L'ensemble de ces objectifs passe par l'accomplissement des opérations suivantes :

Mise en place de l'Institut des Sciences Analytiques ;

Installation de simulateurs dans le cadre de la plate forme « Risques naturels et vulnérabilité des ouvrages », sur le site de Grenoble ;

Installation de nouveaux outils d'exploration moléculaire pour la plate forme « Microbiogéochimie » ;

Remotorisation et remise à niveau du navire de recherche l'Esturial ;

Développement des laboratoires de la plate forme d'ichtyologie.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 19 emplois (5 chercheurs statutaires, 9 ingénieurs et techniciens statutaires, 5 contractuels de haut niveau, soit un total de 4,8 ETPT) au 1er octobre 2007 (+ 0,218 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (8 transformations d'emplois, soit 3 chercheurs et 5 IT : + 0,149 M€) ; pour information, les mesures du PLF relatives au financement de 100 indemnités spécifiques pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de 100 primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes », dont le régime juridique est en cours de définition, et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1er juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

Pour information, le CEMAGREF a bénéficié de deux mesures de transfert localisées sur le programme 142. Ces mesures concernent l'incorporation au sein du CEMAGREF de personnels administratifs, d'ingénieurs et de techniciens jusque là mis à disposition par le MAP. La rémunération de ces personnels, auparavant assurée par les crédits de titre 2 du programme 142, sera désormais supportée par la subvention pour charge de service public versée au CEMAGREF au titre du programme 142.

Cette mesure se traduit par le transfert de 220 ETPT au profit du CEMAGREF entre 2006 et 2007 (36 ETPT d'agents administratifs et techniques et 184 ETPT d'ingénieurs transférés en gestion 2006).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	14 003	14 003	13 484	13 484	15 817	15 817
Subventions pour charges de service public	14 003	14 003	13 484	13 484	15 817	15 817
Dotations en fonds propres						
Transferts						

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02	10 301	10 301	9 618	9 618	9 127	9 127
Subventions pour charges de service public	10 301	10 301	9 618	9 618	9 127	9 127
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	3 211	3 211	3 326	3 326	5 065	5 065
Subventions pour charges de service public	3 211	3 211	3 326	3 326	5 065	5 065
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	2 141	2 141	5 528	5 528	7 789	7 789
Subventions pour charges de service public	2 141	2 141	5 528	5 528	7 789	7 789
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	5 351	5 351	1 483	1 483	1 147	1 147
Subventions pour charges de service public	5 351	5 351	1 483	1 483	1 147	1 147
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	9 588	9 588	11 506	11 506	8 841	8 841
Subventions pour charges de service public	9 588	9 588	11 506	11 506	8 841	8 841
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 187	44 595	44 595	44 945	44 945	47 787	47 787
Programme n° 142	5 143	5 143	5 143	5 143	22 331	22 331
Programme n° 172 - Post- doctorants	314	314	558	558	NC	NC
Totaux	50 052	50 052	50 646	50 646	70 118	70 118

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
49 699	4 268	0	11 733	65 700

(1) L'écart entre les subventions de l'Etat indiquées dans le budget prévisionnel de l'opérateur et celles apparaissant dans le tableau relatif au financement de l'Etat en LFI 2006 s'explique par le fait, qu'au moment du vote du budget primitif, la ventilation définitive entre établissements de la dotation post-doctorants n'était pas connue et a été estimée à titre conservatoire par l'établissement.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des unités de recherche	35 265	13 275	2 137	50 676
Actions communes	1 142	1 521	1 052	3 715
Fonctions support	6 009	3 063	1 950	11 022
Dotations à répartir	286	0	0	286
Totaux	42 701	17 859	5 139	65 700

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	947	942	1 183
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	227	227	NC

CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)**Textes constitutifs**

Décret n° 84-429 du 5 juin 1984, modifié par le décret 2005-1524 du 8 décembre 2005.

Missions

Le CIRAD est un EPIC placé sous la co-tutelle du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement. Il a pour missions :

- de contribuer au développement des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales, principalement dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ;
- d'apporter son concours, à la demande des gouvernements étrangers, aux institutions nationales de recherche dans ces domaines ;
- d'assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés ;
- de participer à la formation de français et d'étrangers à la recherche et par la recherche ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines de sa compétence, notamment par l'analyse de la conjoncture scientifique internationale.

Pour accomplir ses missions, le CIRAD a mis en place une nouvelle organisation opérationnelle depuis 1er janvier 2005, basée sur 66 unités de recherche ou de service organisées en 7 départements eux mêmes structurés selon une logique triple : les filières agricoles (cultures annuelles, cultures pérennes, élevage, forêt, production fruitière et horticole), les territoires (environnement et acteurs), et l'appui scientifique et méthodologique.

Les 66 unités de recherche, rattachées chacune à un ou plusieurs départements, sont chargées de la conception et de la mise en œuvre des projets. Elles peuvent prendre la forme d'unités propres de recherche (40), d'unités de service (3), d'unités mixtes associées à d'autres organismes, écoles ou universités (20) ainsi que d'unités en partenariat à l'étranger (3).

Le CIRAD assure une présence pérenne sur le terrain en milieu tropical et subtropical dans une cinquantaine de pays et au premier chef en Afrique.

Le contrat d'objectifs signé le 26 avril 2002 pour la période 2002-2005 est articulé autour des priorités suivantes :

- renforcer l'ancrage dans les régions tropicales et subtropicales avec un dispositif viable à long terme et équilibré ;
- contribuer à ouvrir le système français de recherche et d'enseignement supérieur à la coopération scientifique avec le Sud ;
- appliquer une approche intégrée aux objets et thématiques de recherche liée au développement ;
- jouer un rôle d'interface pour l'élaboration des politiques d'aide au développement ;
- choisir le développement durable comme ligne de force ;
- inscrire l'action du CIRAD au croisement des réseaux européens de recherche et de développement ;
- réduire la dispersion thématique et géographique, les thématiques prioritaires étant l'approche durable de la production agricole, la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la qualité et la sûreté des produits ;
- partager davantage les choix de programmation avec l'environnement, renforcer la flexibilité de l'organisme, moderniser le système d'information ;
- partager l'élaboration des savoirs et favoriser leurs échanges.

Le CIRAD prépare pour la fin de l'année 2006 un projet d'orientations stratégiques actualisées qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et qui traduira les priorités fixées par le gouvernement, notamment la définition d'une stratégie commune d'offre de recherche en agronomie et en gestion des ressources biologiques avec l'INRA en liaison avec le Cemagref, et le renforcement de la présence des chercheurs du CIRAD en zone tropicale et subtropicale.

Partie "JPE"

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 du CIRAD, voté par le Conseil d'administration du 5 janvier 2006, s'établit à 198,964 M€, en progression de 5,7% (+ 10,655 M€).

Il est financé à hauteur de 62,5% par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 (subvention récurrente de 124,296 M€) de la MIREC. Les ressources propres affichées par l'organisme, 74,668 M€, représentent 37,5% des financements.

Le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. Les orientations du CIRAD pour 2006 s'intègrent à la fois dans les stratégies gouvernementales en matière de développement durable et d'aide publique au développement, et dans une réflexion sur ses priorités à moyen terme en vue d'actualiser son projet d'établissement 2001-2010, lui-même préparant le prochain contrat d'objectifs avec l'Etat pour la période 2006-2009. La mise en oeuvre de la stratégie de l'établissement destinée à accélérer ses inflexions thématiques, à préparer les évolutions de son dispositif géographique, à consolider les partenariats au Sud et à mettre en cohérence les activités des unités s'appuie sur la politique incitative interne rendue plus transparente, selon quatre grands axes :

- l'animation scientifique (Direction scientifique ; DS), dont les actions thématiques programmées (ATP), l'appui aux doctorants et les allocations financières pour les équipements scientifiques contribueront à orienter, de façon ciblée, les travaux de recherche des UR et de leurs partenaires ;
- l'enseignement et le renforcement des compétences, à travers le soutien aux PCP afin de faciliter l'émergence de communautés scientifiques ou par l'accueil et la formation de doctorants du Sud ;
- la présence internationale et les interactions avec l'Europe (Direction des Relations européennes et internationales ; DREI), par la poursuite du renforcement de l'expatriation et la diversification des implantations en zone inter-tropicale ;
- l'information scientifique et technique et la valorisation (Direction de l'Innovation et de la Communication ; DIC), en développant quantitativement et qualitativement le portefeuille de brevets, de logiciels et de certificats d'obtention végétale (COV) et en soutenant l'incubation et l'essaimage de jeunes entreprises.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 1 819,2 ETPT ; les cadres représentent 1043,7 ETPT (dont 1 009,4 CDI et 34,3 CDD) et les non cadres 775,5 ETPT (dont 764,2 CDI et 11,3 CDD).

La masse salariale totale du CIRAD est de 118,708 M€ soit 59,7% du budget général. L'une des spécificités du CIRAD est le fort taux d'expatriation de ses agents (43%) répartis dans plus de 40 pays. Les charges d'expatriation qui regroupent l'ensemble des charges liées à l'affectation des agents et de leurs familles à l'outre-mer ou l'étranger (transferts aériens, frais de bagages, frais de scolarisation, participation aux loyers...) représentent à elles seules 6,9% de la masse salariale soit 8,141 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2006 à 76,955 M€ (y compris opérations d'ordre ; 15,396 M€) soit 38,7% du budget général.

Du fait de la forte implantation du CIRAD à l'étranger, le tiers des dépenses de fonctionnement concerne les implantations hors métropole. L'organisme dispose de 51 unités de recherche, dont 15 unités mixtes. Le CIRAD mène une politique extrêmement volontariste d'économies par la maîtrise des charges de fonctionnement. Les contrats de fournitures courantes sont renégociés à la baisse, et les frais de mission de réception et de publicité sont réduits.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,301 M€ soit 2,2% du budget général, organisés selon trois axes :

- a) une attention particulière est portée aux équipements scientifiques et informatiques (2,400 M€) hors métropole, dans l'outre-mer français (engagements du CIRAD dans les DOCUP et les CPER) ou à l'étranger (Pôles d'excellence régionaux) ;
- b) l'entretien du patrimoine immobilier (1,080 M€), inscrit dorénavant au plan triennal d'investissement, repose sur une démarche de programmation à partir d'un inventaire systématique de l'état réel du patrimoine (élaboration de « carnets de santé » pour chaque bâtiment et infrastructure) ;
- c) la définition de priorités claires (démarche « QSE » : qualité, sécurité, environnement), tant pour l'entretien que pour les opérations de construction (0,722 M€) permettra d'optimiser les montages financiers et de mieux préparer la consultation des fournisseurs. La principale opération nouvelle, en 2006, concerne la plate-forme de biotechnologie végétale sur le campus de Lavalette qui permettra de regrouper des équipes de l'IRD, de l'INRA et de l'université de Montpellier II.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 128,308 M€ au projet de loi de finances, contre 124,296 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 3,2%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord la compensation, pour solde de tout compte, de la TVA non déductible payée par le CIRAD (+ 2,000 M€). Le Cirad avait engagé la réforme du régime TVA de sa subvention avant les autres EPIC, les charges fiscales supplémentaires étaient estimées à 3 M€. L'établissement avait reçu 1,000 M€ en LFI 2006, comme compensation des charges fiscales nouvelles. Le solde complémentaire de 2,000 M€ prévu au PLF 2007 assurera la compensation définitive de la charge de TVA supplémentaire assumée par le CIRAD.

Elle intègre ensuite le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) les extensions en année pleine des emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006, soit 15 CDI (11,25 ETPT ; + 0,685 M€) ;
- b) le financement par l'Etat d'une fraction de la progression encadrée des rémunérations en 2007 (+ 0,762 M€), sur la base des ETPT permanents inscrits au budget de l'établissement en 2006 (1 819,1 ETPT).
- c) le transfert de 2 emplois (2 ETPT) en provenance de l'INRA et de l'IRD (+ 0,120 M€).

Le soutien du ministère aux actions du CIRAD s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, sciences et technologies de l'information et de la communication, environnement et développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique, poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

En outre, le CIRAD a reconduit les trois secteurs prioritaires identifiés en 2005 :

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

- a) évaluation des risques environnementaux, sanitaires et alimentaires en liaison avec les changements climatiques ;
 b) sécurité et sûreté alimentaire contre les risques environnementaux et sanitaires dans les pays du Sud ;
 c) agro-écologie et politiques publiques agricoles et environnementales.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 29 CDI à compter du 1^{er} octobre 2007 (soit 7,3 ETPT supplémentaires ; + 0,446 M€), dont 20 consolidant les emplois dans les DOM.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	21 125	21 125	20 634	20 634	23 994	23 994
Subventions pour charges de service public	21 125	21 125	20 634	20 634	23 994	23 994
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	30 703	30 703	29 955	29 955	35 028	35 028
Subventions pour charges de service public	30 703	30 703	29 955	29 955	35 028	35 028
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	10 172	10 172	10 814	10 814	9 238	9 238
Subventions pour charges de service public	10 172	10 172	10 814	10 814	9 238	9 238
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 04	4 995	4 995	6 463	6 463	8 212	8 212
Subventions pour charges de service public	4 995	4 995	6 463	6 463	8 212	8 212
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	17 165	17 165	17 526	17 526	19 503	19 503
Subventions pour charges de service public	17 165	17 165	17 526	17 526	19 503	19 503
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	7 655	7 655	7 706	7 706	8 212	8 212
Subventions pour charges de service public	7 655	7 655	7 706	7 706	8 212	8 212
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	27 532	27 532	31 198	31 198	24 122	24 122
Subventions pour charges de service public	27 532	27 532	31 198	31 198	24 122	24 122
Dotations en fonds propres						
Transferts						

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme n° 187	119 347	119 347	124 296	124 296	128 308	128 308
Programme n° 172 - Post- doctorants	125	125	142	142	NC	NC
Totaux	119 472	119 472	124 438	124 438	128 308	128 308

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
124 296	723	0	73 945	198 964

(1) La subvention de l'Etat inscrite en budget primitif n'intègre pas la dotation en faveur des post-doctorants.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
119 941	75 722	4 301	199 964

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	1 817	1 819	1 840
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Textes constitutifs

Décret n°84-428 du 5 juin 1984 modifié par les décrets n° 98-90 du 18 février 1998 et n°2002-380 du 14 mars 2002.

Missions

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER (institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) est le seul organisme français à vocation entièrement maritime. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche, de l'agriculture et de la pêche, de l'équipement, des transports et du logement, de l'écologie et du développement durable.

L'IFREMER compte plus de 1380 cadres, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, affectés dans 72 laboratoires ou services de recherche répartis dans 24 stations ou centres, sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM.

Il dispose notamment des matériels suivants :

- 4 navires hauturiers, et 3 navires côtiers,
- 1 submersible habité,
- un engin téléopéré, ROV Victor 6000 m.

Il assure les missions suivantes :

- connaître, évaluer, mettre en valeur des ressources de l'océan et permettre leur exploitation durable;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision de l'évolution, et de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime ;

L'IFREMER poursuit une démarche systématique de partenariats avec les établissements universitaires, les autres organismes nationaux, les ministères en charge de la défense, de l'industrie et de l'outre mer, les collectivités locales, et également les industriels et les organisations professionnelles. Il s'est engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche en sciences de la mer, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement de la politique commune de la pêche et l'application des conventions internationales dans le domaine de l'environnement et de la pêche.

L'IFREMER contribue aux 7 actions du programme.

Le contrat pluriannuel Etat-IFREMER 2005 - 2008 signé le 25 mai 2005 met en œuvre les priorités suivantes.

L'établissement développera des programmes de recherche et de technologie dans les domaines suivants :

- en matière d'usage et de mise en valeur des zones côtières (dynamique et santé des écosystèmes côtiers et estuariens ; aspects sanitaires de l'environnement marin, développement durable et gestion des zones côtières) ;
- en matière d'exploration des ressources aquacoles (durabilité des systèmes de production, qualité des procédés et des produits) ;
- en matière d'exploitation durable et de valorisation des ressources halieutiques (démarche écosystémique des pêches) ;
- en matière d'exploration, de connaissance et d'exploitation des fonds océaniques et de leur biodiversité (interfaces entre fluides, minéraux et écosystèmes dans les environnements extrêmes, processus sédimentaires et les écosystèmes associés aux ressources minérales et énergétiques, valorisation biotechnologique des ressources biologiques de la mer) ;
- en matière d'évolution et de prévision de la circulation et des écosystèmes marins (étude de la circulation océanique à toutes les échelles, développements des outils d'observation et de simulation numérique nécessaire à la prévision des océans).

Il contribuera dans la durée à la surveillance de l'océan et de ses ressources et fournira des expertises aux institutions publiques sur les problèmes de la mer

L'établissement entretiendra des services pour la recherche océanographique par :

- un plan d'évolution de la flotte océanique et des engins d'observation sous marine cohérents avec ceux des autres flottes nationales et européennes ;
- un redéploiement de la flotte qui devra en priorité viser à son utilisation scientifique dans le cadre d'un soutien de l'Etat et qui veillera à en réduire les coûts et à renforcer les démarches de coordination européenne ;
- un renforcement de l'accès à ses bases de données pour les utilisateurs scientifiques et publics.

L'établissement valorisera ses connaissances et ses savoirs-faire.

Il engagera une politique ouverte de partenariats scientifiques et technologiques qui concernera particulièrement les organismes du programme, le Ministère de la défense, les partenaires régionaux au travers des pôles de compétence ou de compétitivité, quelques grands établissements homologues hors d'Europe.

La politique de management mettra l'accent sur les ressources humaines, au travers d'une gestion renforcée des compétences, sur l'introduction de nouvelles idées et de nouvelles technologies et l'incitation en faveur des partenariats, des projets européens et de la valorisation, sur l'amélioration de la qualité de son évaluation, sur un renforcement des démarches de prospective sectorielle et thématique.

Un plan à moyen terme sur les investissements prioritaires sera mis en place en privilégiant l'évolution de la flotte et la modernisation des infrastructures.

L'évolution des activités de services dépendra de l'évolution des ressources correspondantes : financement de l'augmentation des services d'intérêt public par les maîtres d'ouvrage.

Le contrat inclut des indicateurs de performance.

Partie "JPE"

La programmation 2006

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2006 de l'IFREMER, voté par le Conseil d'administration du 30 novembre 2005, s'établit à 176,677 M€ HT en progression de 4,4% (+ 7,412 M€).

Il est financé à hauteur de 80,5% (142,052 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programme 187 de la MIRE. Hors MIRE, les ressources étatiques proviennent des ministères de l'Ecologie et du Développement durable (programme 153 ; 1,672 M€) et de l'Agriculture et de la Pêche (programme 154 ; 1,608 M€).

L'EPRD 2006 de l'IFREMER s'inscrit dans le cadre des 6 grands programmes (GP) pluridisciplinaires identifiés par l'organisme :

- le GP 1 « Grands équipements au service de l'océanographie » avec pour objectif de mettre au service de la communauté scientifique nationale les moyens à la mer appropriés à l'acquisition et la qualification de données océanographiques, géophysiques et halieutiques ;
- le GP 2 « Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières » est axé sur la compréhension des processus et la construction d'outils d'observation permettant une surveillance et une prévision de la qualité des eaux, des ressources et des biotopes côtiers ;
- le GP 3 « Surveillance et optimisation des productions aquacoles » avec l'objectif de mettre au point des technologies utiles au développement d'une aquaculture capable de produire et maintenir durablement un apport de protéines complémentaire de celui de la pêche ;
- le GP 4 « Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation » centré sur la définition des moyens et méthodes permettant d'assurer à échéance décennale la restauration des pêcheries à un niveau optimal de production ;
- le GP 5 « Exploration et exploitation des fonds océaniques » visant à l'exploration des domaines océaniques peu ou mal connus afin d'en comprendre le fonctionnement géophysique et biologique et de pouvoir y favoriser un développement maîtrisé des activités d'exploitation ou d'utilisation de ses ressources vivantes, minérales et énergétiques ;
- le GP 6 « Circulation et écosystèmes marins, mécanismes, évolution et prévision » dont l'objectif est de développer la recherche en physique et bio-géochimie des océans dans les domaines côtiers et hauturiers et de recueillir les observations nécessaires en réponse aux besoins de la société, aux utilisateurs scientifiques et aux acteurs socio-économiques.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 1 325 ETPT ; les cadres représentent 677 ETPT, les non cadres 563 ETPT. Le solde consiste en 85 ETPT détachés d'EPST (43 cadres, 42 non cadres). La masse salariale totale pour 2006 est de 87,819 M€ soit 49,7% de l'EPRD.

Les salaires versés par l'IFREMER sont calculés sur la base d'un coefficient en points multiplié par la valeur du point auxquels s'ajoutent une prime de rendement majorant le coefficient de 10% pour les cadres et de 12% pour les techniciens, une prime d'ancienneté ne concernant que les techniciens et une prime de fin d'année (13ème mois).

Aux effectifs de l'IFREMER s'ajoutent les 320 salariés de l'armateur GIE GENAVIR dont les charges apparaissent en dépenses de fonctionnement (18,011 M€) au budget de l'IFREMER. Ces effectifs se répartissent en deux tiers de marins officiers et d'exécution, le tiers restant étant des sédentaires. Il convient de relever que cette flotte a fait l'objet d'un audit de modernisation en avril 2006 relatif aux moyens navals d'exploration maritime des organismes de recherche.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2006 à 60,394 M€ HT (hors opérations d'ordre) soit 34,2% du budget général. Elles se décomposent en 2 grandes catégories :

Les dépenses d'opération de la flotte (contrat GENAVIR) se montent à 29,473 M€ en 2006 (dont 18,011 M€ de dépenses de personnel). Elles concernent l'ensemble des 7 navires dont dispose actuellement l'Institut (dont 4 hauturiers) et sont directement impactées par l'augmentation du prix du baril de pétrole. Elles seront vraisemblablement majorées en cours d'exécution 2006, en raison notamment de l'utilisation du nouveau navire livré en 2005 : le « Pourquoi Pas ? » et de l'évolution du prix des carburants.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élevaient quant à elles à 28,464 M€ se répartissant entre :

- a) les dépenses de fonctionnement des programmes ;
- b) les dépenses de fonctionnement général ;
- c) les dépenses de fonctionnement associées aux politiques incitatives et à la formation.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2006 à 28,464 M€ HT soit 16,1% du budget général.

Le programme d'investissement de l'Institut est principalement consacré aux dépenses des programmes scientifiques (13,731 M€), réparties entre équipements de laboratoires et actions de sous-traitance.

Les points marquants pour 2006 s'inscrivent dans le cadre du CPER Bretagne (remplacement d'un microscope électronique et acquisition d'une microsonde). Les moyens de la flotte (7,500 M€) et les dépenses envisagées dans le cadre des fonds d'incitations et des programmes nationaux (2,070 M€) sont identiques à ceux consacrés l'année précédente.

La hausse des dépenses d'investissement est majoritairement ciblée sur les dépenses de soutien et support (5,163 M€) ; les principales opérations envisagées en 2006 concernent la construction du « pôle Oolithes » de Boulogne, la poursuite du remplacement des transformateurs sur le centre de Brest ainsi que la construction de locaux provisoires pour le laboratoire de Nantes.

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 145,917 M€ au projet de loi de finances, contre 161,279 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (- 9,5%). Ce recul intègre le retraitement de la subvention lié à la réforme de la TVA. L'IFREMER, déclaré redevable intégral, fait l'objet d'une mesure d'ajustement de -14,297 M€. Ce montant global prend en compte la disparition de la TVA antérieurement collectée sur la subvention de fonctionnement (- 19,227 M€) et la compensation de la taxe sur les salaires (+ 4,931 M€).

L'évolution de la subvention intègre ensuite le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- a) les extensions en année pleine des emplois supplémentaires financés en fraction d'année au budget 2006, soit 7 CDI (5,25 ETPT ; + 0,320 M€) ;
- b) le financement par l'Etat d'une fraction de la progression encadrée des rémunérations en 2007 (+ 1,290 M€), sur la base des ETPT permanents inscrits au budget de l'établissement en 2006 (1 325,0 ETPT).

Le soutien du ministère aux actions de l'IFREMER s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, développement durable) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique, poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 14 CDI (soit 3,5 ETPT supplémentaires ; + 0,215 M€).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	36 332	36 332	34 675	34 675	33 077	33 077
Subventions pour charges de service public	36 332	36 332	34 675	34 675	33 077	33 077
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	18 140	18 140	16 289	16 289	15 539	15 539
Subventions pour charges de service public	18 140	18 140	16 289	16 289	15 539	15 539
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	19 749	19 749	19 999	19 999	19 077	19 077
Subventions pour charges de service public	19 749	19 749	19 999	19 999	19 077	19 077
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	3 565	3 565	2 903	2 903	2 769	2 769
Subventions pour charges de service public	3 565	3 565	2 903	2 903	2 769	2 769
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	8 096	8 096	6 451	6 451	6 154	6 154
Subventions pour charges de service public	8 096	8 096	6 451	6 451	6 154	6 154
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 07	42 653	42 653	51 609	51 609	41 300	41 300
Subventions pour charges de service public	42 653	42 653	51 609	51 609	41 300	41 300
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	29 742	29 742	29 353	29 353	28 000	28 000
Subventions pour charges de service public	29 742	29 742	29 353	29 353	28 000	28 000
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 187	158 277	158 277	161 279	161 279	145 917	145 917
Programme n° 153			2 000	2 000	2 500	2 500
Programme n° 154			1 923	1 923	2 450	2 450
Programme n°172 - Post- doctorants	83	83	157	157	NC	NC
Totaux	158 360	158 360	165 359	165 359	150 867	150 867

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
145 332	0	0	31 345	176 677

(1)Subvention Hors taxe (TTC dans le tableau précédent).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
88 910	59 303	28 464	176 677

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	1 455	1 474	1 483
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Textes constitutifs de l'INRA

1946 : Création de l'institut national de la recherche agronomique INRA

Décret n°84-1120 du 14 décembre 1984 modifié par les décrets des 13 juillet 1990, 30 juillet 2001, 22 février 2002, 17 juillet 2004.

L'INRA est un EPST placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche et de l'agriculture.

Missions

- œuvrer au service de l'intérêt public tout en maintenant l'équilibre entre les exigences de la recherche scientifique, les demandes de la société et les besoins des professionnels ;
- produire et diffuser des connaissances scientifiques et des innovations, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement dans la perspective du développement durable ;
- contribuer à l'expertise, à la formation, à la promotion de la culture scientifique et technique, au débat science/société.

Organisation

- 14 départements de recherche touchant l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- 21 centres régionaux regroupant près de 200 sites dans toute la France ;
- 265 unités de recherche (dont 145 associées à d'autres organismes, écoles et universités) ;
- 70 unités expérimentales ;
- 70 unités d'appui et de service.

Partenariats

- avec les organismes de recherche (Cemagref, Cirad, CNRS, Ifremer, Inserm, IRD, Institut Pasteur, AFSSA) et l'enseignement supérieur (40 universités, 15 écoles d'enseignement supérieur agronomique ou vétérinaire). Il participe à 30 instituts fédératifs de recherche et à des plateformes « réseaux inter-organismes » ;
- avec les acteurs socio-économiques par des actions d'appui au développement agricole et de soutien à l'innovation technologique. Dans ce dernier cas, l'INRA sera vigilant et responsable quant à ses applications grâce aux travaux de son comité d'éthique ;
- Au niveau territorial l'INRA est largement implanté en région (74% de ses effectifs sont en province), et participe notamment au développement de pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Au niveau européen, l'INRA participe à la construction de l'espace européen de la recherche en renforçant son rapprochement avec ses principaux partenaires européens (Wageningen University and Research Centre, aux Pays-Bas ; Fondation nationale de la recherche agronomique, en Grèce par exemple) et une forte implication dans les programmes au 6^{ème} PCRD.
- Au niveau international, l'INRA mène une politique de coopération et d'échanges conduisant notamment à la construction d'un espace méditerranéen de la recherche agronomique et au renforcement des liens avec des pays dits émergents (Chine, Inde, Brésil) en liaison avec le CIRAD.

Valorisation

L'INRA construit une politique active de valorisation au travers de ses filiales Agri-obtention (innovations variétales) et INRA-transfert (pré valorisation, création d'entreprises, 250 contrats de licences sur brevets).

Il a mis en place des programmes fédérateurs de recherche finalisés, ouverts à l'ensemble des acteurs, portant sur l'alimentation, l'écologie (ECOGER), l'agriculture et le développement durable.

Il conduit une action en matière de diffusion de la culture scientifique et technique et poursuit sa participation au débat science et société.

Un projet de contrat d'objectifs a été adopté en juin 2006. Il reprend les six axes scientifiques stratégiques retenus dans le document d'orientation 2006-2009 et se fixe notamment comme priorités la prise en compte de l'échelle européenne, la conception et l'animation de grands programmes nationaux et le renforcement de l'offre de compétences à l'international de la recherche française en agronomie et gestion des ressources biologiques avec le CIRAD et en liaison avec le Cemagref.

L'INRA participe à l'ensemble des actions du programme sauf l'action 7.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat positif (+ 10,603 M€, soit un montant de 632,695 M€ de recettes nettes, dont 531,758 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 622,092 M€, dont 406,191 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une majoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 46,553 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (38,237 M€), est ramené à 8,317 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 de l'INRA est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Le budget primitif 2006 de l'INRA, voté par le Conseil d'administration du 14 décembre 2005, s'établit à 680,393 M€, en progression de 5,7% (+ 36,387 M€).

Il est financé à hauteur de 84,9% (577,326 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 (subvention récurrente ; 574,829 M€) et 142 (2,496 M€ ; subvention du MAP) de la MIRE. Les ressources propres affichées par l'organisme, 103,068 M€, représentent 15,1% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financées pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (431,058 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (520,895 M€ ; 76,6% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (156,342 M€ ; 23% des crédits ouverts).

Le budget 2006 reprend les lignes directrices des budgets précédents : accueil des chercheurs nationaux et garantie des moyens de la compétitivité des meilleures unités de recherche. En outre, l'INRA s'efforce de maintenir les recrutements sur les profils de compétences déterminés en fonction des priorités retenues au sein des six grands axes stratégiques de l'établissement. La politique d'accueil et l'ouverture à l'international seront renforcées, notamment en direction de l'enseignement supérieur, des filières professionnelles agricoles et alimentaires et de quelques grands opérateurs européens de la recherche dans la perspective de la construction de l'espace européen de la recherche. Continuant à maintenir les moyens affectés au soutien de base des unités de recherche, l'INRA oriente prioritairement la répartition de ses ressources et la croissance de l'enveloppe globale vers la poursuite des investissements en matériel scientifique. Relayant les opérations inscrites aux contrats de plan Etat-régions 2000-2006, des projets structurants sont lancés dans le cadre du contrat d'objectifs, afin de renforcer l'attractivité et la lisibilité des implantations régionales de l'INRA : consolidation des dispositifs scientifiques existants, projets de structuration avec l'enseignement supérieur et de grandes écoles agronomiques et vétérinaires sur des sites retenus par le ministère chargé de l'Agriculture (l'INRA étant porteur de la composante recherche).

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 9 829,2 ETPT ; les personnels titulaires représentent 8 292 ETPT et les non titulaires 1 536,8 ETPT (répartis entre 348,4 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 948,8 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 1 795,5 ETPT et les ingénieurs et techniciens 6 496,9 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,27.

La masse salariale totale pour 2006 est de 464,476 M€, dont 431,858 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 32,618 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 390,763 M€, répartis entre 359,084 M€ de masse salariale plafonnée et 31,679 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 19,314 M€, de masse salariale répartie entre 19,283 M€ sous plafond et 0,032M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 51,319 M€ de masse salariale répartie entre 80,411 M€ sous plafond et 0,908 M€ hors plafond.

Une réserve pour hausse de rémunérations de 0,480 M€ a été provisionnée.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche et les dépenses affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure). Ces dépenses (45,617 M€) sont positionnées sur l'agrégat 3 et regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les charges des services centraux (8,897 M€) et territoriaux (17,486 M€), l'INRA comptant 21 centres et 200 sites de recherches répartis sur l'ensemble du territoire. Le solde est principalement consacré à l'action sociale (6,851 M€), les opérations immobilières (6,111 M€) et les moyens informatiques communs (3,769 M€).

Les dépenses liées aux activités de recherches sont positionnées en premier et second agrégats et réparties entre les 257 unités de recherche dont 145 unités mixtes de recherche (UMR) auxquelles s'ajoutent 22 unités sous contrat. Elles sont d'une part composées du soutien de base aux unités (agrégat 1). Celui-ci atteint 130,133 M€, réparti entre 14 thématiques de recherche (regroupées en 6 axes stratégiques). Parmi celles-ci, les thématiques « génétique animale et végétale » (26,565 M€), « physiologie animale et système d'élevage » (14,258 M€) et « environnement et agronomie » (10,216 M€) absorbent 39,2% des crédits.

D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 15,290 M€. Elles concernent à titre principal les dépenses de valorisation de la recherche (6,101 M€) et d'information scientifique et technique (3,129 M€) et les dépenses de formation permanente (3,371 M€).

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement l'INRA consacre 24,803 M€ à ses dépenses d'investissement pluriannuel, concentrées uniquement sur le troisième agrégat.

La majorité des investissements est effectuée au titre des opérations immobilières (20,292 M€). Les principales opérations immobilières concernent les Centres de Dijon (CMSE : Centre de Microbiologie du Sol et de l'Environnement, commun avec le CNRS et l'Université de Bourgogne), Montpellier (CBGP : Centre de Biologie et de Gestion des Populations, commun avec l'IRD et le CIRAD sur le campus Agropolis de Baillarguet), Tours (INPREST : Installations nationales protégées pour la Recherche sur les Encéphalopathies spongiformes transmissibles, qui seront mises à la disposition des équipes universitaires, de l'AFSSA, du CEA, de l'INSERM, de l'Institut Pasteur et des écoles vétérinaires) et Versailles (BIOGER).

Au titre des moyens informatiques communs, la réalisation du système d'information (4,510 M€) sera poursuivie sur les deux volets principaux des systèmes d'informations que constituent « S2I Finances » et « S2I RH ».

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 604,338 M€ au projet de loi de finances, contre 574,829 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 5,1%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- le relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 16,013 M€ ;
- la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 4,153 M€) ;
- l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire : + 0,721 M€ ;
- les extensions en année pleine des 150 emplois financés en fraction d'année au budget 2006 (+ 110,2 ETPT ; + 5,457 M€) : 21 chercheurs statutaires (+ 15,75 ETPT ; + 1 052 M€), 101 ingénieurs et techniciens statutaires (+ 75,75 ETPT ; + 3,357 M€) et 28 CDD de haut niveau (+ 18,7 ETPT ; + 1,048 M€) ;

Le soutien du ministère aux actions de l'INRA s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique (développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs et de chercheurs étrangers, rattrapage progressif du déficit de personnels technique et administratif dans les unités de recherche), poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 90 emplois (14 chercheurs statutaires, 50 ingénieurs et techniciens statutaires, 26 contractuels de haut niveau, soit un total de 22,5 ETPT) au 1^{er} octobre 2007 (+ 1,079 M€).

Par ailleurs, et dans le cadre de la régularisation de la situation d'agents actuellement mis à disposition par certains EPST auprès de l'Administration centrale de la Recherche, 2 emplois (ETPT annuels) font l'objet d'une mesure de transfert vers le programme 214 de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES). En outre, dans le cadre de la régularisation progressive du contingent d'emplois antérieurement créés à l'ORSTOM (devenu IRD) et à l'INRA pour le compte du GERDAT (devenu CIRAD) par voie de mises à disposition, un emploi (ETPT annuel) fait l'objet d'une mesure de transfert au profit du CIRAD (- 0,060 M€).

La situation des personnels titulaires sera améliorée par deux mesures significatives, permettant de fluidifier les carrières (43 transformations d'emplois, soit 10 chercheurs et 33 IT : + 0,725 M€) ; pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes », dont le régime juridique est en cours de définition, et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure.

Les moyens hors personnel affectés aux unités de recherche (+ 1,500 M€) doivent aider à la réalisation des objectifs suivants : revalorisation des moyens de fonctionnement des unités de recherche, mise en place d'un fonds spécifique d'accélération de transfert de technologies, mise aux normes des réseaux informatiques, modernisation des équipements scientifiques lourds. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

L'INRA procédera à un transfert d'activité au profit de l'AFFSA dans le cadre de la création d'un observatoire de la qualité nutritionnelle des produits.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	76 236	76 236	74 153	74 153	115 429	115 429
Subventions pour charges de service public	76 236	76 236	74 153	74 153	115 429	115 429
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 02	150 699	150 699	146 581	146 581	158 337	158 337
Subventions pour charges de service public	150 699	150 699	146 581	146 581	158 337	158 337
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	50 233	50 233	48 860	48 860	33 239	33 239
Subventions pour charges de service public	50 233	50 233	48 860	48 860	33 239	33 239
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 04	108 149	108 149	105 194	105 194	58 621	58 621
Subventions pour charges de service public	108 149	108 149	105 194	105 194	58 621	58 621
Dotations en fonds propres						
Transferts						

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05	84 510	84 510	82 201	82 201	90 046	90 046
Subventions pour charges de service public	84 510	84 510	82 201	82 201	90 046	90 046
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	15 956	15 956	15 520	15 520	14 504	14 504
Subventions pour charges de service public	15 956	15 956	15 520	15 520	14 504	14 504
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	105 194	105 194	102 320	102 320	134 163	134 163
Subventions pour charges de service public	105 194	105 194	102 320	102 320	134 163	134 163
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 187	590 977	590 977	574 829	574 829	604 338	604 338
Programme n° 142	2 911	2 911	2 831	2 831	2 661	2 661
Programme n°172 - Post- doctorants	2 338	2 338	2 618	2 618	NC	NC
Totaux	596 226	596 226	580 278	580 278	606 999	606 999

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
577 326	507	0	102 560	680 393

(1) L'écart entre les subventions de l'Etat indiquées dans le budget prévisionnel de l'opérateur et celles apparaissant dans le tableau relatif au financement de l'Etat en LFI 2006 s'explique par le fait, qu'au moment du vote du budget primitif, la ventilation définitive entre établissements de la dotation post-doctorants n'était pas connue et a été estimée à titre conservatoire par l'établissement

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des UR et des UE	390 763	130 133	0	520 895
Actions communes	19 314	15 290	0	34 604
Fonctions support	51 319	45 617	24 803	121 738
Dotations à répartir	3 080	76	0	3 156
Totaux	464 476	191 115	24 803	680 393

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	10 100	9 829	9 959
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

Institué en tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de la coopération et du développement par le décret n° 84-430 du 5 juin 1984, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération qui avait alors conservé son ancien sigle ORSTOM, est devenu l'Institut de recherche pour le développement (IRD) par le décret n° 98-995 du 5 novembre 1998. Ce décret a été modifié par les décrets 2001-687 du 30 juillet 2001 et 2002-251 du 22 février 2002.

Il a pour mission, en France et hors de France, en particulier par des actions de recherche en coopération de longue durée, en accord avec les Etats avec lesquels sont établis des protocoles et des conventions :

- de promouvoir et de réaliser tous travaux de recherche scientifique et technologique susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel des pays en développement ;
- d'assurer l'information scientifique et technique dans les divers milieux sociaux, professionnels et culturels concernés ;
- de contribuer à l'application et à la valorisation sociale, économique et culturelle des résultats des recherches ;
- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche de français et d'étrangers ;
- de favoriser, par la conclusion de contrats, l'action en commun des organismes travaillant dans son domaine de compétence ;
- de participer à l'analyse de la conjoncture nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale dans ce domaine ;
- d'accueillir des chercheurs appartenant à des organismes extérieurs.

L'Institut mène des recherches en Afrique, dans l'océan Indien, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique. Il dispose pour ce faire de 35 implantations dont 5 en métropole et 5 dans les collectivités territoriales d'outre-mer (Guyane, La Réunion, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).

Les 79 unités de recherche de l'IRD, dont 28 unités mixtes de recherche, sont rattachées à trois départements de recherche, " milieux et environnement ", " ressources vivantes " et " sociétés et santé ". Deux autres départements sont chargés, l'un du soutien et de la formation des communautés scientifiques du Sud, et l'autre de l'expertise et de la valorisation.

L'IRD participe à l'ensemble des actions du programme 187.

L'activité scientifique est structurée en six grands programmes de recherche correspondant aux défis majeurs pour le développement des pays du Sud :

- risques naturels, climats, ressources non renouvelables : impact sur l'environnement et les populations du Sud
- gestion durable des écosystèmes du Sud

- eaux continentales et côtières : ressources et usages au Sud
- sécurité alimentaire dans le Sud
- sécurité sanitaire, politiques de santé et accès aux soins
- développement et mondialisation : dynamiques socioéconomiques identitaires et spatiales.

Le nouveau contrat d'objectifs 2006-2009 a été signé le 28 juin 2006. Il fixe les priorités scientifiques de la recherche pour le développement autour de six défis : lutte contre la pauvreté, migrations internationales, maladies infectieuses émergentes, changement climatique, ressources et accès à l'eau, écosystèmes et ressources naturelles, et les priorités géographiques sur l'Afrique et la Méditerranée, l'Europe de la recherche, les dynamiques régionales dans le Sud et le partenariat Sud/Sud.

La principale novation de ce contrat est la mise en place au sein de l'IRD d'une fonction d'agence de moyens pour mobiliser l'ensemble de la communauté scientifique nationale au service du développement ainsi que la coopération renforcée avec le CNRS, l'INSERM et les universités.

Partie "JPE"

L'exécution du budget d'intervention 2005

L'exécution budgétaire de 2005 s'est traduite par un résultat négatif (- 1,192 M€, soit un montant de 180,245 M€ de recettes nettes, dont 166,905 M€ de subventions de l'Etat, pour un volume de dépenses mandatées de 181,437 M€, dont 131,248 M€ de dépenses de personnel), correspondant à une minoration équivalente du fonds de roulement « brut » (ainsi porté à 31,221 M€ au 31 décembre 2005). Le fonds de roulement « net », après prélèvement opéré en décision modificative n° 1 de 2006 au titre des reports de crédits issus de la gestion 2005 (8,665 M€), est ramené à 22,556 M€ fin 2005.

La programmation 2006

Le budget primitif 2006 de l'IRD est présenté dans le format du nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) défini par les décrets n° 2002-251 et 2002-252 du 22 février 2002, dont la présentation matricielle vise à clarifier et simplifier la lecture du budget, les recettes étant établies par grande typologie des financements et les dépenses détaillées à la fois par destination (pilotage des activités) et par nature (lien avec la comptabilité générale). Dans l'esprit de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (« LOLF »), applicable en 2006, cette présentation organise le vote du budget autour de la finalité des activités financées pour permettre la mise en cohérence des choix budgétaires de l'Etat avec les orientations scientifiques de chaque organisme, selon trois agrégats communs aux EPST : « activités conduites par les unités de recherche » (agrégat 1), « actions communes » (agrégat 2) et « fonctions support » (agrégat 3).

Le budget primitif 2006 de l'IRD, voté par le Conseil d'administration du 6 décembre 2005, s'établit à 189,514 M€, en progression de 3,6% (+ 6,545 M€).

Il est financé à hauteur de 92,6% (175,435 M€) par les subventions pour charges de service public inscrites au programmes 187 (subvention récurrente ; 175,309 M€) et 172 (0,125 M€ ; dispositif postdoctoral) de la MIREs. Les ressources propres affichées par l'organisme, 14,080 M€, représentent 7,4% des financements.

Conformément aux dispositions réglementaires, sont limitatifs et ne peuvent être augmentés que par décision modificative approuvée par les tutelles et le Conseil d'administration : le montant total des dépenses inscrites au budget, le montant des dépenses de personnels financés pour tout ou partie sur subvention(s) pour charges de service public (133,721 M€), le montant de dépenses de l'agrégat 1 (114,520 M€ ; 60,4% du total) et le montant global de l'ensemble formé par les 2^{ème} et 3^{ème} agrégats (74,294 M€ ; 39,2% des crédits ouverts).

La première priorité de l'IRD est accordée à l'emploi statutaire ; en matière de personnel, le budget 2006 s'inscrit dans la continuité du budget précédent en garantissant une priorité à l'emploi technique afin de répondre aux besoins

exprimés par les unités. En outre, l'organisme affiche une préservation des moyens affectés aux unités de recherche à hauteur de 21,516 M€ (soutien de base : 11,518 M€ ; crédits finalisés : 1,028 M€ ; conventions de recherche : 8,970 M€). D'autre part, le budget 2006 rend prioritaires les moyens destinés à l'expertise et aux actions de valorisation (+ 51,0%). En outre, des efforts particuliers sur les crédits à caractère incitatif à travers les contributions à partenariat (+ 20,3%) ont été entrepris. Enfin la modernisation de la flotte est engagée.

Dans le cadre des dépenses de personnel les emplois inscrits au budget 2006 sont de 2 243,6 ETPT ; les personnels titulaires représentent 1 513,5 ETPT et les non titulaires 730,1 ETPT (répartis entre 2 199,6 ETPT rémunérés en tout ou partie par la subvention pour charge de service public et 44 ETPT rémunérés par les ressources propres de l'établissement).

Au sein des personnels titulaires, les chercheurs représentent 747,3 ETPT et les ingénieurs et techniciens 766,2 ETPT, soit un ratio chercheurs / ITA de 0,97.

La masse salariale totale pour 2006 est de 135,203 M€, dont 133,721 M€ de masse salariale limitative (personnels financés pour tout ou partie à partir des subventions pour charges de service public) et 1,482 M€ de masse salariale indicative (financement exclusif sur ressources propres).

La décomposition par agrégat est la suivante :

- agrégat 1 (activités des unités de recherche) : 93,004 M€, répartis entre 91,582 M€ de masse salariale plafonnée et 1,422 M€ de masse salariale indicative ;
- agrégat 2 (actions communes) : 18,107 M€, de masse salariale répartie entre 18,046 M€ sous plafond et 0,060 M€ hors plafond ;
- agrégat 3 (fonctions support) : 23,892 M€ de masse salariale entièrement sous plafond.

Une réserve pour hausse de rémunérations de 0,200 M€ a été provisionnée.

Les dépenses de fonctionnement, réparties sur les trois agrégats qui composent désormais le budget propre des EPST, recouvrent à la fois celles qui sont directement liées aux activités de recherche (agrégat 1), celles qui relèvent des autres missions de l'institut (agrégat 2) et enfin celles affectées au fonctionnement indivis de l'établissement (frais de structure en agrégat 3).

Les dépenses positionnées sur l'agrégat 3 regroupent les prestations de services internes et les moyens communs de l'établissement. Elles financent principalement les frais de fonctionnement courant des services centraux et des 9 centres et représentations de l'IRD en métropole et collectivités d'outre-mer (7,836 M€). Le solde est presque entièrement dévolu au système d'information (3,900 M€) et à l'action sociale (1,150 M€). Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) est le projet structurant majeur de l'IRD dans le cadre des fonctions support (hors activités de recherche). Le nouveau système d'information de l'IRD est progressivement mis en place depuis 2002. Pour un montant total estimé proche de 17,000 M€ sur huit ans (2002-2009), ce nouvel outil constitue l'application support des efforts de rationalisation budgétaire effectués par l'organisme.

Les dépenses liées aux missions de recherches sont positionnées en premier et second agrégats. Elles sont d'une part composées du soutien de base et de l'équipement moyen des 79 unités de recherche que compte l'institut (agrégat 1). Celui ci atteint 21,516 M€, réparti entre trois thématiques : milieux et environnement (6,007 M€), ressources vivantes (6,501 M€) et société et santé (7,018 M€). D'autre part elles concernent les actions transversales qui soutiennent et prolongent la recherche (agrégat 2). Elles atteignent 13,930 M€. Elles concernent à titre principal les dépenses à caractère international soulignant la vocation particulière de l'établissement à travailler avec les pays du Sud :

- a) soutien et formation des communautés scientifiques du Sud (2,760 M€) ;
- b) les relations internationales, comprenant les moyens de fonctionnement des 35 représentations à l'étranger (2,542 M€) ;
- c) contribution aux partenariats (1,990 M€) ;
- d) la majeure partie du solde est dévolue aux moyens navals spécifiques à l'Institut (1,110 M€), à l'information scientifique et technique (2,005 M€), ainsi qu'à l'expertise et à la valorisation (0,920 M€).

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement, l'IRD consacre 1,431 M€, répartis sur le second agrégat s'agissant des moyens navals et des grands équipements scientifiques (1,066M€) et sur le troisième agrégat,

s'agissant des gros travaux (0,365M€). Les gros travaux immobiliers imputés sur l'agrégat 3 concernent l'extension du pavillon d'accueil du centre d'Île-de-France à Bondy (0,230 M€) ainsi que la participation de l'IRD à la création d'un Pôle « Océanographique opérationnelle » à vocation européenne dans le cadre du projet « Emergence de l'Europôle Mer » inscrit CPER 2000-2006 Bretagne (0,135 M€). Sur l'agrégat 2, 0,726M€ sont consacrés à la modernisation de la flotte scientifique. 0,340M€ sont dédiés aux grands équipements scientifiques (spectromètres, réseau accélérométrique mobile, appareil de chromatographie).

Perspectives 2007

La subvention pour charges de service public inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 180,168 M€ au projet de loi de finances, contre 175,309 M€ en loi de finances initiale pour 2006 (+ 2,8%).

L'évolution de la subvention intègre tout d'abord le financement de mesures salariales à caractère technique ou général :

- le relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2007, des taux de cotisations aux pensions civiles (de 33% à 39,5%) et au FNAL (de 0,10% à 0,30%) : + 3,775 M€ ;
- la prise en compte de l'évolution du point Fonction publique, dont la valeur pondérée annuelle est portée à 54,2270 € annuels en 2007 (+ 1,151 M€) ;
- l'attribution d'un point d'indice uniforme supplémentaire : 0,132 M€ ;
- les extensions en année pleine des 10 ingénieurs et techniciens statutaires financés en fraction d'année au budget 2006 (+ 7,50 ETPT ; + 0,342 M€) ;

Le soutien du ministère aux actions de l'IRD s'inscrira à la fois dans les priorités nationales (sciences du vivant, micro et nanotechnologies) et les évolutions stratégiques de l'établissement : politique pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique, poursuite du programme d'équipements structurants pour la communauté scientifique française et mise en valeur des meilleures équipes de recherche au niveau international.

L'ensemble de ces objectifs passe par la mise à niveau du soutien de base aux unités de recherche, la mise en place de l'École de Mathématiques appliquées, le soutien à la flotte hauturière, l'actualisation et l'acquisition de matériel spécifique (entretien de l'accélérateur).

Dans ce cadre, le projet de budget pour 2007 intègre la création de 5 contractuels de haut niveau au 1^{er} octobre 2007 (+ 1,3 ETPT ; + 0,070 M€).

Par ailleurs, dans le cadre de la régularisation progressive du contingent d'emplois antérieurement créés à l'ORSTOM (devenu IRD) et à l'INRA pour le compte du GERDAT (devenu CIRAD) par voie de mises à disposition, un emploi (ETPT annuel) fait l'objet d'une mesure de transfert au profit du CIRAD (- 0,060 M€).

Pour information, les mesures du PLF relatives au financement d'indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), à la mise en place de primes de mobilité pour les chercheurs-enseignants, à l'attribution de « bourses Descartes », dont le régime juridique est en cours de définition, et au financement de 100 post-doctorants supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2007 (programme 172) feront l'objet d'une répartition ultérieure. Le PLF 2007 prévoit par ailleurs la création de 10 postes d'ingénieurs et de techniciens dont la répartition entre les différents EPST n'a pas encore été effectuée.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	48 441	48 441	48 209	48 209	49 734	49 734
Subventions pour charges de service public	48 441	48 441	48 209	48 209	49 734	49 734
Dotations en fonds propres						

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme n° 187 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						
Action n° 02	14 365	14 365	15 557	15 557	16 049	16 049
Subventions pour charges de service public	14 365	14 365	15 557	15 557	16 049	16 049
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 03	14 866	14 866	15 215	15 215	15 696	15 696
Subventions pour charges de service public	14 866	14 866	15 215	15 215	15 696	15 696
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 04	2 775	2 775	2 564	2 564	2 645	2 645
Subventions pour charges de service public	2 775	2 775	2 564	2 564	2 645	2 645
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 05	24 555	24 555	25 301	25 301	26 102	26 102
Subventions pour charges de service public	24 555	24 555	25 301	25 301	26 102	26 102
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 06	25 390	25 390	25 643	25 643	26 454	26 454
Subventions pour charges de service public	25 390	25 390	25 643	25 643	26 454	26 454
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 07	2 905	2 905	4 356	4 356	3 805	3 805
Subventions pour charges de service public	2 905	2 905	4 356	4 356	3 805	3 805
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Action n° 08	33 742	33 742	38 465	38 465	39 682	39 682
Subventions pour charges de service public	33 742	33 742	38 465	38 465	39 682	39 682
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Programme n° 187	167 039	167 039	175 309	175 309	180 168	180 168
Programme n°172 - Post- doctorants	125	125	157	157	NC	NC
Totaux	167 164	167 164	175 466	175 466	180 168	180 168

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
175 435	150	0	13 930	189 514

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Activités des unités de recherche	93 004	21 516	0	114 520
Actions communes	18 107	13 930	1 066	33 103
Fonctions support	23 892	16 935	365	41 191
Dotations à répartir	200	500	0	700
Totaux	135 203	52 881	1 431	189 514

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	2 211	2 244	2 251
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	8,0	10,0	10,0

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

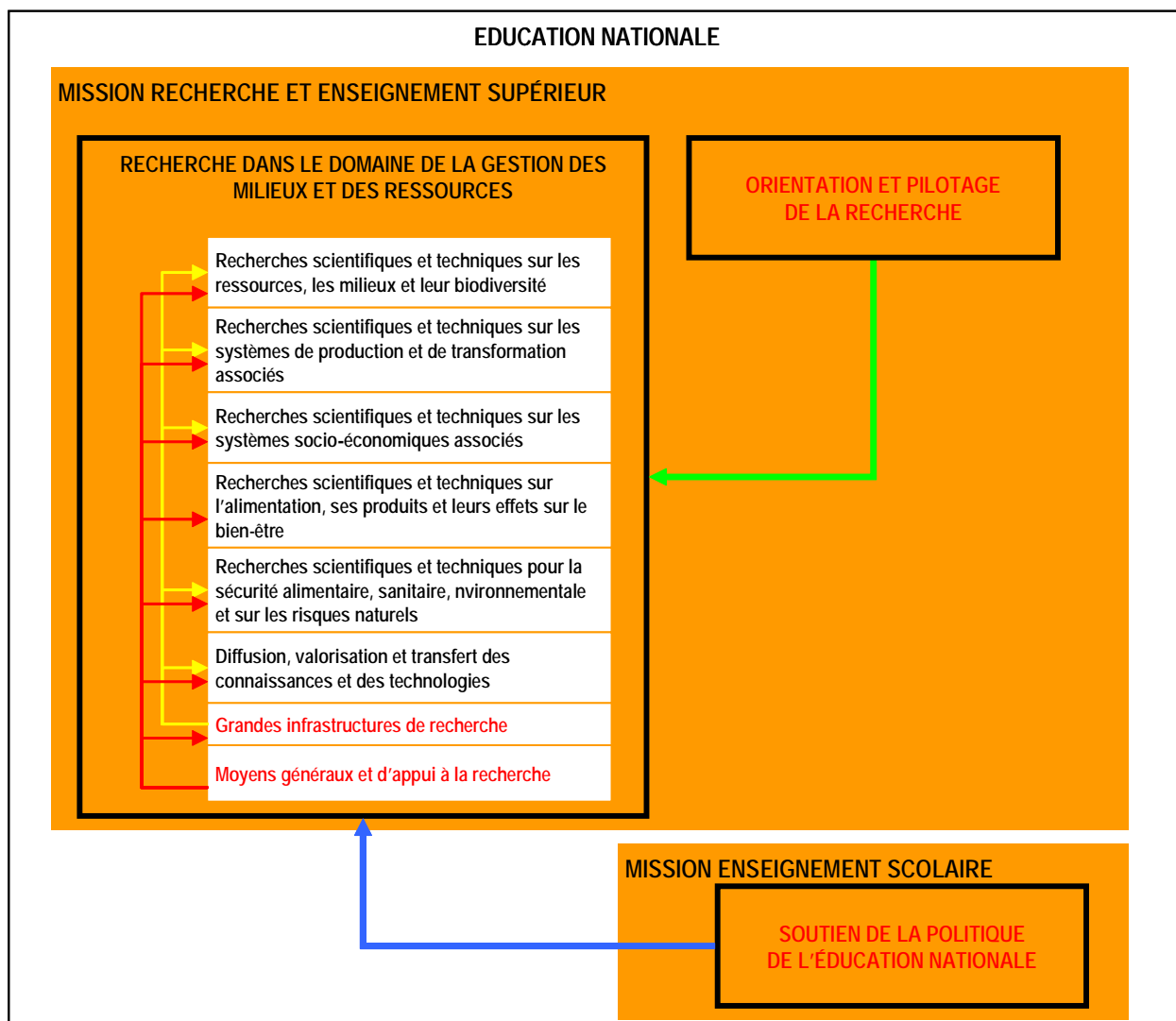
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	250 050 372	+104 630 037	+3 288 233	+357 968 642	+302 537 321
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés	243 022 351	+70 510 299	+3 684 816	+317 217 466	+296 858 506
Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés	82 315 666	+30 483 304	+1 512 465	+114 311 435	+135 249 635
Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	69 477 944	+18 213 428	+1 795 154	+89 486 526	+141 233 368
Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels	153 963 520	+42 558 876	+2 155 703	+198 678 099	+179 444 933
Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies (libellé modifié)	64 960 966	+32 930 162	+1 053 076	+98 944 204	+100 666 909
Grandes infrastructures de recherche (libellé modifié)	53 198 698	-53 198 698		0	0
Moyens généraux et d'appui à la recherche (libellé modifié)	246 127 408	-246 127 408		0	0
Total	1 163 116 925	0	+13 489 447	1 176 606 372	1 155 990 672

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-13 489 447
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-8 154 081
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-5 335 366

OBSERVATIONS

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources :

L'action « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'Etat consacrés par certains des opérateurs du programme (IRD, IFREMER, BRGM) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (flotte océanographique, engins d'exploration du milieu marin...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs ainsi que les banques de données ou les collections qu'ils mettent à la disposition de la communauté scientifique.

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Le déversement opéré à partir des crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») correspond aux activités des services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui bénéficient aux actions de recherche.

Ces crédits, distribués sur quatre actions du programme (« Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives », « Evaluation et contrôle », « Communication » et « Logistique, système d'information, immobilier »), comprennent les moyens en personnel et de fonctionnement de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ainsi qu'une partie des moyens (personnel et fonctionnement) des directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général du ministère.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein des actions « Grandes infrastructures de recherche » et « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que les opérateurs du programme affectent respectivement à leurs infrastructures communes de recherche (très grandes infrastructures de recherche – TGIR– et autres équipements et instruments scientifiques structurants, réseaux technologiques, centres et réseaux de calcul scientifique, observatoires, banques de données et collections) et à leurs fonctions support (échanges internationaux, formation permanente, action sociale, moyens informatiques communs scientifiques et de gestion, hors TGIR, fonction immobilière, moyens généraux des services centraux et territoriaux, à l'exclusion des moyens généraux des unités de recherche). Cette option a été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions pour charges de service public des opérateurs du programme s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement une maquette en coûts complets. A cet effet, dans une première étape, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les autres actions du programme, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion des opérateurs, selon les clés suivantes :

- Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources les milieux et leur biodiversité : 28,7%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés : 26,8%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés : 9,2%
- Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être : 7,4%
- Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels : 16,1%
- Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences : 9,1%
- Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques : 2,7%.

Dans une seconde étape, les crédits de l'action « Conception et gestion d'infrastructures pour la recherche et l'appui aux politiques publiques » (abondés d'une partie des crédits de l'action « Moyens généraux ») sont eux-mêmes ventilés vers les actions restantes du programme :

- Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources les milieux et leur biodiversité : 56,8%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés : 7,6%
- Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés : 13,1%
- Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels : 4,9%
- Diffusion, transfert et valorisation des connaissances scientifiques, des technologies et des compétences : 17,6%

PROGRAMME 193

RECHERCHE SPATIALE

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	298
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	300
Présentation du programme et des actions	303
Objectifs et indicateurs de performance	309
Justification au premier euro	314
Opérateurs	322
Analyse des coûts du programme et des actions	329

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La stratégie du programme est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), dans le cadre du contrat pluriannuel 2005-2010 que celui-ci a signé le 26 avril 2005 avec ses ministères de tutelle et celui du Budget, en cohérence avec les résolutions prises par les ministres européens en juin 2005, lors du Conseil espace conjoint Union européenne (UE) - Agence spatiale européenne (ASE), puis en décembre 2005, lors du Conseil ministériel de l'ASE. Dans un contexte international où les USA restent la première puissance spatiale, loin devant l'Europe, la clé du succès réside dans une coopération toujours plus efficace entre les pouvoirs publics, l'industrie spatiale européenne et les équipes de recherche scientifique.

Les lignes de force sont de préserver la présence nationale et européenne dans l'espace, porteur d'enjeux de souveraineté, de contribuer à notre développement économique par des activités à haute valeur ajoutée, de permettre, enfin, le développement de la recherche scientifique et technologique au meilleur niveau international dans des secteurs clés comme les sciences de la Terre et de l'Univers.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques spatiales en Europe, qui limite les perspectives pour lancer de nouveaux grands programmes de développement, les pouvoirs publics et l'industrie spatiale française et européenne doivent impérativement coopérer pour assurer notre présence sur le marché commercial des services de lancement et des satellites de télécommunications spatiales. Cela se traduit, en particulier, par l'application des accords de maintien et de développement des compétences dans les secteurs clés de la R&D pour les charges-utiles de satellites de télécommunication et pour les lanceurs, signés fin 2005 par le CNES et les entreprises concernées. Par ailleurs, 2007 devrait voir se poursuivre activement les travaux qui devraient permettre de tirer dès 2008-2009 les lanceurs Vega et Soyuz depuis le Centre spatial guyanais, en vue de compléter la gamme de services de lancement proposée par Arianespace. L'ASE mènera le programme Alphasat de télécommunications par satellites qui devrait valider en orbite la nouvelle grande plate-forme Alphabus ainsi que des technologies innovantes pour des charges-utiles.

Enfin, l'année 2007 devrait être la première de la nouvelle période budgétaire de l'Union européenne, qui devrait voir celle-ci s'impliquer bien davantage dans les programmes spatiaux, notamment dans GMES, qui est chronologiquement son deuxième grand projet spatial après Galileo. Une priorité française sera de s'assurer que ces programmes se dérouleront de manière satisfaisante, l'enjeu étant la capacité de l'Europe à se doter d'infrastructures spatiales permettant de développer de nouveaux services opérationnels.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

- INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique.
- INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique.
- INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.

■ OBJECTIF 2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

- INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.
- INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5

■ OBJECTIF 3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

- INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.

-INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.

■ **OBJECTIF 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**

-INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).

-INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.

■ **OBJECTIF 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**

-INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

Recherche spatiale

Programme n° 193 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	62 469 962	65 075 000	127 544 962	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	95 606 202	112 340 000	207 946 202	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	22 815 116	116 450 000	139 265 116	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	133 631 396	295 235 000	428 866 396	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	127 656 009	89 735 000	217 391 009	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 038 373	6 165 000	107 203 373	
07 Développement des satellites de météorologie		33 730 000	33 730 000	
Totaux	543 217 058	718 730 000	1 261 947 058	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	62 469 962	65 075 000	127 544 962	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	95 606 202	112 340 000	207 946 202	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	22 815 116	116 450 000	139 265 116	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	133 631 396	295 235 000	428 866 396	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	127 656 009	89 735 000	217 391 009	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	101 038 373	6 165 000	107 203 373	
07 Développement des satellites de météorologie		33 730 000	33 730 000	
Totaux	543 217 058	718 730 000	1 261 947 058	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68 900 000	88 910 000	157 810 000	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8 199 500	94 610 000	102 809 500	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25 772 500	68 498 000	94 270 500	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	119 302 149	305 122 000	424 424 149	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178 800 000	121 960 000	300 760 000	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	120 625 851	5 900 000	126 525 851	
07 Développement des satellites de météorologie		36 588 000	36 588 000	
Totaux	521 600 000	721 588 000	1 243 188 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science	68 900 000	88 910 000	157 810 000	
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	8 199 500	94 610 000	102 809 500	
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	25 772 500	68 498 000	94 270 500	
04 Maîtrise de l'accès à l'espace	119 302 149	305 122 000	424 424 149	
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	178 800 000	121 960 000	300 760 000	
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche	120 625 851	5 900 000	126 525 851	
07 Développement des satellites de météorologie		36 588 000	36 588 000	
Totaux	521 600 000	721 588 000	1 243 188 000	

Recherche spatiale

Programme n° 193 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

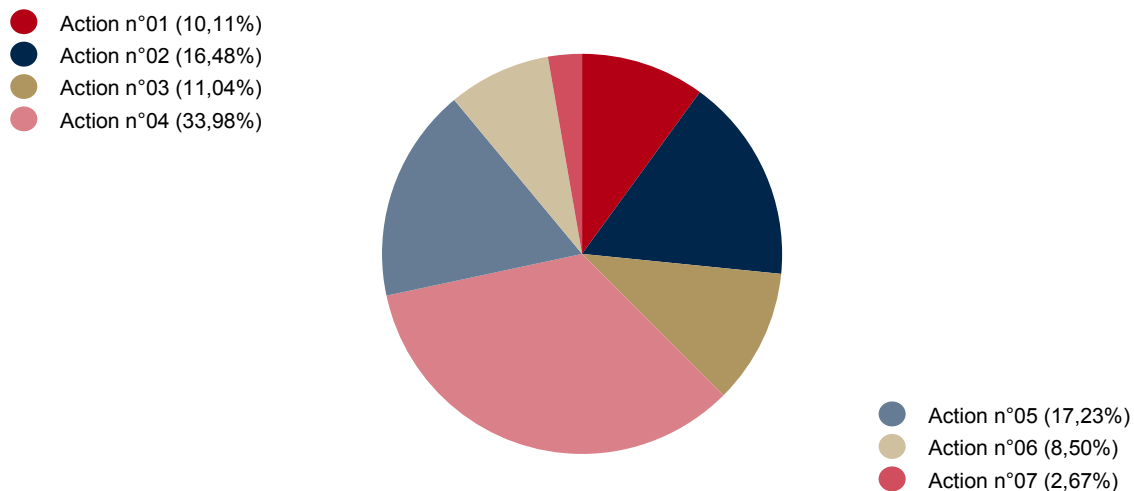
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		521 600 000	543 217 058		521 600 000	543 217 058
Subventions pour charges de service public		521 600 000	543 217 058		521 600 000	543 217 058
Titre 6. Dépenses d'intervention		721 588 000	718 730 000		721 588 000	718 730 000
Transferts aux autres collectivités		721 588 000	718 730 000		721 588 000	718 730 000
Totaux		1 243 188 000	1 261 947 058		1 243 188 000	1 261 947 058

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 544 962	127 544 962
02	Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	207 946 202
03	Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	139 265 116
04	Maîtrise de l'accès à l'espace	428 866 396	428 866 396
05	Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	217 391 009	217 391 009
06	Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	107 203 373
07	Développement des satellites de météorologie	33 730 000	33 730 000
Totaux		1 261 947 058	1 261 947 058

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles. Ses objectifs en découlent tout naturellement.

Mis à part les satellites de télécommunications, largement financés par le commerce, les systèmes spatiaux sont financés, directement ou indirectement, par les Etats, les utilisations commerciales n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs coûts de développement, de déploiement et d'opération ; dès lors, les orientations retenues par la puissance publique en matière d'orientation de la recherche spatiale sont primordiales.

Par ailleurs, les techniques spatiales étant fortement duales, la coopération avec le ministère de la défense est particulièrement importante.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la plupart des outils spatiaux, du moins les plus grands d'entre eux, doivent être développés à l'échelle européenne, car c'est à celle-ci que peut être définie une politique spatiale d'envergure internationale. Historiquement, l'Agence spatiale européenne (ESA) ou l'Organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) est leur maître d'ouvrage ; l'Union européenne est appelée à jouer un rôle croissant en vertu de l'accord cadre passé avec l'ESA en 2004. L'Union européenne s'est déjà engagée en partenariat avec l'ESA dans la réalisation du programme européen de navigation Galiléo.

L'industrie spatiale européenne s'est fortement structurée ces dernières années, avec l'émergence d'un maître d'œuvre principal pour les lanceurs et de deux pour les systèmes de satellites : les activités propres des agences spatiales doivent donc être fondamentalement la maîtrise d'ouvrage et l'expertise technique, en veillant à ce que l'industrie reste à la fois compétitive et techniquement compétente.

Mise à part la subvention pour la contribution française à EUMETSAT, le programme alimente exclusivement le budget du Centre national d'études spatiales (CNES), celui-ci ayant la charge de financer la contribution française à l'Agence spatiale européenne et les travaux confiés à l'industrie et aux laboratoires spatiaux. Le pilotage s'effectue par l'intermédiaire du ministère chargé de la recherche : le directeur générale de la recherche et de l'innovation en est le responsable.

Le programme est structuré en sept actions, les trois premières concernant les trois grands domaines d'utilisation, les deux suivantes les systèmes et les technologies génériques, la sixième les moyens généraux et la septième la contribution française à EUMETSAT :

- action n° 1 : développement de la technologie spatiale au service de la science ;
- action n° 2 : développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la Terre ;
- action n° 3 : développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication ;
- action n° 4 : maîtrise de l'accès à l'espace ;
- action n° 5 : maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique ;
- action n° 6 : moyens généraux et d'appui à la recherche ;
- action n° 7 : développement des satellites de météorologie.

En M€ (en %)	Marché institutionnel	Marché commercial
Chiffre d'affaires consolidé de l'industrie spatiale française en 2005	945 (49 %)	992 (51 %)

Source : Eurospace

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science
- ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre
- ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication
- ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace
- ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique
- ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche
- ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

10,1 %

**Développement de la technologie spatiale au service de la science**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers et ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

Schématiquement, les programmes financièrement importants (par exemple, les missions astronomiques Herschel et Planck) sont menés au sein de l'Agence spatiale européenne, essentiellement dans le cadre du programme scientifique obligatoire (auquel les Etats membres contribuent au prorata de leur PNB), qui finance les missions, les instruments embarqués faisant l'objet d'apports en nature des Etats membres après appel à propositions. La contribution française correspondante est portée par le CNES ; le financement des instruments français embarqués est, de son côté, partagé entre le CNES et les laboratoires publics concernés.

En complément, le CNES mène des programmes nationaux ou en coopération bilatérale (par exemple, le satellite Corot), généralement basés sur des micro ou des minisatellites.

ACTION n° 02

16,5 %

**Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre**

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites Spot ou Pléiades, ou encore de satellites d'océanographie (Jason).

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'Agence spatiale européenne ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen GMES de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par GMES.

ACTION n° 03

11 %

**Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication**

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation - localisation - synchronisation. Elle a pour but de préparer, de développer et de tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles ; les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé.

L'effort technologique entrepris permet également de renforcer la position de notre industrie sur le seul marché spatial commercial viable aujourd'hui, à savoir celui des télécommunications.

Les activités de télécommunications peuvent être conduites sous l'égide de l'Agence spatiale européenne ou au niveau national ; actuellement, la principale activité est le développement de la plate-forme Alphas.

Le programme européen Galiléo de navigation-localisation-synchronisation, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années.

ACTION n° 04
Maîtrise de l'accès à l'espace

34 %



Cette action concerne les programmes de lanceurs spatiaux et les infrastructures associées (Centre spatial guyanais). Elle a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques ; la commercialisation des services de lancement est assurée par Arianespace.

Les développements et les qualifications des lanceurs Ariane et Vega, ainsi que l'implantation du lanceur russe Soyouz au Centre spatial guyanais, sont menés sous l'égide de l'Agence spatiale européenne ; en complément, des travaux de recherche & technologie sont conduits dans un cadre national, notamment pour rester force de proposition dans la préparation de l'avenir.

ACTION n° 05
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

17,2 %



Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (SSI), qui sert de support aux missions nécessitant la présence de l'homme dans l'espace ; la construction et l'exploitation de cette station sont intimement liées aux vols de la navette spatiale américaine ; sous cette réserve, le premier véhicule européen ATV de ravitaillement de la SSI et le laboratoire européen Columbus devraient être lancés en 2007 ;
- la conception, le développement et les premiers modèles de plates-formes de mini et de micro-satellites (à ce jour, respectivement les filières Proteus et Myriades) ;
- les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'attitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul.

Mise à part la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue au travers de l'Agence spatiale européenne, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.

ACTION n° 06
Moyens généraux et d'appui à la recherche

8,5 %



Cette action concerne le fonctionnement général du CNES et les investissements associés.

ACTION n° 07
Développement des satellites de météorologie

2,7 %



Cette action concerne la subvention pour la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT), où Météo-France représente la France. Ces opérations d'investissement lourdes sont ainsi partagées entre l'ensemble des pays européens ; les moyens mis en place le sont en coordination à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américain et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par les satellites de ces derniers.

Après la première génération de satellites en orbite géostationnaire, METEOSAT 1 à 7 (le premier satellite a été lancé en 1977, le dernier en 1997), une nouvelle génération a été mise en service avec MSG 1, lancé en 2002, dont un exemplaire récurrent MSG 2 a été lancé fin 2005.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Cette nouvelle génération permet à l'Europe de disposer d'une imagerie en orbite géostationnaire au meilleur niveau mondial ; les données issues de MSG ont un impact majeur sur l'amélioration des prévisions effectuées, notamment à très courte échéance.

Le satellite METOP, qui fait partie d'un système conjoint avec la NOAA (agence météorologique et océanographique américaine) de satellites en orbite basse polaire, devrait encore renforcer la capacité de l'Europe dans ce domaine.

Le taux de contribution de la France aux programmes obligatoires d'EUMETSAT est fixé à 15,81 % (année 2004), suivant la clé de répartition au prorata des PNB.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises (du point de vue du citoyen)

Les techniques spatiales contribuent de manière essentielle aux progrès de la science car les données obtenues par les grands observatoires spatiaux n'auraient pas pu être acquises autrement. L'utilisation scientifique de l'Espace a été une véritable révolution scientifique pour l'étude et l'exploration de notre univers. Les communautés scientifiques françaises jouent un rôle de premier plan en particulier en Europe dans l'établissement des choix des programmes et leur exploitation scientifique.

INDICATEUR 1.1 : Indicateur de production scientifique.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 25)	%	15,5				20	25
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	4,6				4,8	5

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- La base de données étant en construction, l'indicateur ici renseigné est une estimation. Il n'est pas associé à l'ensemble des domaines de la recherche spatiale mais au seul domaine « observation de la terre ». Il a été calculé à partir d'un périmètre d'articles défini en collaboration avec le CNES. Compte tenu de l'étroitesse du domaine défini et du petit nombre de publications repérées qui en découle, l'indicateur est affecté d'une certaine instabilité qui doit conduire à une grande prudence d'interprétation des résultats.

INDICATEUR 1.2 : Indicateur de reconnaissance scientifique.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Indice de citation à 2 ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale							

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : ISI-Thomson Scientific, indicateurs OST.
- La base de données étant en construction, l'Indicateur ne pourra être renseigné avant la présentation du projet de loi de finances pour 2008.

INDICATEUR 1.3 : Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	69			90	95	100

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Eurospace et CNES.

• Chiffre d'affaires sur le marché commercial (année n) rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1).

Les fluctuations de l'indicateur (97% en 2001, 82% en 2002, 51% en 2003, 69% en 2004) reflètent à la fois le volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde et la compétitivité de l'offre française.

OBJECTIF n°2 : Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

L'accès à l'espace est évidemment indispensable à toute politique spatiale ; certaines missions étant liées à la souveraineté, cet accès doit être garanti de manière autonome.

En 2003, la société Arianespace a procédé à 4 lancements de fusées (1 Ariane 4 et 3 Ariane 5), tous réussis. En 2004, elle a lancé avec succès 3 fusées Ariane 5. En 2005, 5 fusées Ariane 5, dont deux du nouveau modèle ECA ont été tirées de manière nominale

Les indicateurs choisis s'appliquent, en conséquence, aux lanceurs mis en œuvre par l'opérateur européen Arianespace. Ils reflètent le caractère financièrement abordable et la compétitivité des systèmes de lancement.

INDICATEUR 2.1 : Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	46	35	35	*	*	50

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Arianespace

• Le marché « ouvert » est celui accessible par Arianespace et à au moins un concurrent ; en sont exclus les clients captifs des autres lanceurs (satellites gouvernementaux américains, russes, chinois, japonais essentiellement). Cet indicateur est construit à partir du nombre de contrats de lancements obtenus dans l'année considérée.

*Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2006 et 2007 ne peuvent être renseignées.

INDICATEUR 2.2 : Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2011 Cible
€/kg	33 000		33940	*	*	15 500

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Arianespace

• L'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » ou EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO) des satellites lancés.

*Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions 2006 et 2007 ne peuvent être renseignées.

• L'année cible choisie pour l'indicateur correspond à la première année du prochain lot du contrat d'approvisionnement d'Ariane 5 par Arianespace auprès d'EADS, pour lequel un gain de productivité est attendu.

OBJECTIF n°3 : Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

La maîtrise des technologies spatiales génériques permet de réaliser les systèmes spatiaux et d'en améliorer les capacités et la fiabilité.

Le premier indicateur retenu permet de quantifier la fiabilité moyenne de ces systèmes, tandis que le second mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage du CNES.

INDICATEUR 3.1 : Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Satellites géostationnaires	%				82	85	90
Autres satellites	%				92,9	94	95

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** multi sources collectées par le CNES
- **Mode de calcul :** proportion des satellites lancés ces quinze dernières années et développés sous maîtrise d'œuvre industrielle française encore en état de fonctionnement ou ayant dépassé la durée de vie « standard » au lancement, de 12 ans pour les satellites géostationnaires (GEO) et de 5 ans pour les satellites de recherche ou d'observation de la Terre (le choix de durées de vie « standard » plutôt que des durées de vie contractuelles permet d'obtenir une base homogène de comparaison).
- **Limites et biais connus :** le fait de sélectionner l'ensemble des satellites lancés depuis 15 ans permet d'obtenir un échantillon représentatif, mais induit une évolution lente de l'indicateur. Il est à noter que certaines anomalies peuvent être dues à des équipements communs sur les plateformes, indépendamment de la nationalité du maître d'œuvre.

INDICATEUR 3.2 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Coûts	%			4,8		4	3
Délais	mois			5,5		5	4
Performances	%			97		97	98

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données : CNES.**
- Pour chacun des trois sous indicateurs est mesuré l'écart entre l'estimation actualisée de la valeur à terminaison et celle présentée lors de la décision de réalisation du projet (généralement dans le dossier de lancement de la phase C/D du programme soumise au conseil d'administration). Les 10 projets choisis, pour chaque sous indicateur, sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les Etats européens, l'Inde... Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.
- **Coûts :** prévision, en euros courants, du coût à achèvement estimé mi-2006 de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.
- **Délais :** écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la tenue au plus tôt d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.
- **Performances :** moyenne des % de tenue de la performance (au sens technique : satisfaction du besoin, disponibilité). La tenue de performance est estimée par le responsable programmatique du CNES en fonction des éléments fournis par les équipes techniques et opérationnelles, ainsi que par les utilisateurs des données produites par les projets concernés qui ont fait l'objet de recettes en vol dans l'année considérée.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 4 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société (du point de vue du citoyen)

Un des buts fondamentaux de la recherche spatiale est de préparer la mise en place de systèmes spatiaux d'application. Ce sont donc ces derniers qui représentent le mieux la valorisation de celle-ci.

INDICATEUR 4.1 : Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	42,2			40	41	42

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets français enregistrés à l'Office européen de brevets (OEB) dans le domaine du programme, en demandes directes et PCT (Patent cooperation Treaty).

• **Sources des données :** base OEB de l'OST, ou CNES (pour les brevets déposés à partir de R&D financée par lui).

Dans l'état actuel du calcul, les fluctuations de l'indicateur sont grandes du fait de sa définition très spécifique qui ne prend pas en compte l'intégralité du domaine souhaité. Une analyse est en cours en vue d'une amélioration ultérieure de l'indicateur. La valeur cible proposée à ce stade est par conséquent d'une grande fragilité.

INDICATEUR 4.2 : Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre	154		166	166	163	160

En 2005, on a dénombré 13 instruments d'observation de la terre, 10 instruments dans le domaine de la sécurité et de la défense et 143 instruments dans le domaine des radiocommunications, soit un total de 166 instruments.

Précisions méthodologiques :

• **Sources des données :** décompte effectué par le CNES

• Décompte des instruments correspondants opérationnels le 30 juin de l'année.

On entend par instrument spatial, la ou les charges utiles intégrées(s) sur la plate-forme du satellite (exemple : l'instrument HRG sur SPOT ou Poséidon sur JASON ou MERIS sur ENVISAT).

OBJECTIF n° 5 : Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française (du point de vue du citoyen)

Un programme spatial complet doit associer nos partenaires européens, en particulier l'Union européenne. L'indicateur retenu permet de mesurer le degré d'intégration de ce principe dans les activités du CNES.

INDICATEUR 5.1 : Rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%			0,59	0,58	0,59	0,62

Précisions méthodologiques

Source de données : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne,...) ou des Etats européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède...).

Mode de calcul : Cet indicateur calcule la proportion des budgets alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne dans le budget complet des programmes du CNES.

On applique une pondération à ces projets pour tenir compte du niveau de la contribution des partenaires européens en multipliant le financement CNES correspondant par le facteur [(financements européens hors France du projet) / (financements européens du projet)] x [(budget spatial civil européen) / (budget spatial civil européen hors France)].

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Développement de la technologie spatiale au service de la science		127 544 962	127 544 962		127 544 962	127 544 962
02 Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		207 946 202	207 946 202		207 946 202	207 946 202
03 Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		139 265 116	139 265 116		139 265 116	139 265 116
04 Maîtrise de l'accès à l'espace		428 866 396	428 866 396		428 866 396	428 866 396
05 Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		217 391 009	217 391 009		217 391 009	217 391 009
06 Moyens généraux et d'appui à la recherche		107 203 373	107 203 373		107 203 373	107 203 373
07 Développement des satellites de météorologie		33 730 000	33 730 000		33 730 000	33 730 000
Totaux		1 261 947 058	1 261 947 058		1 261 947 058	1 261 947 058

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Développement de la technologie spatiale au service de la science

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		127 544 962	127 544 962
Crédits de paiement		127 544 962	127 544 962

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	62 469 962	62 469 962

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 62,470 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	65 075 000	65 075 000

Contributions à l'Agence spatiale européenne (ESA)

La France s'est engagée à maintenir sur son budget national, lors de la Conférence ministérielle de l'ESA du 27 mai 2003, sa contribution à l'Agence à hauteur de 685 M€ jusqu'en 2009. Elle est le premier contributeur de l'ESA (environ 30% des budgets), suivie par l'Allemagne (environ 25%) et par l'Italie (environ 17%).

Le budget de l'ESA pour 2006 s'élève à 2 903,900 M€ et couvre l'ensemble de ses activités, qui se divisent en deux catégories : les programmes obligatoires (participation européenne aux frais d'exploitation de la station spatiale internationale ou ISS, missions des sciences de l'Univers ou de physique fondamentale, études des projets futurs, recherche technologique, investissements techniques communs, systèmes informatiques et programmes de formation) conduits dans le cadre du budget général et du budget du programme scientifique commun et auxquels les 17 États membres contribuent sur la base de leur revenu national, et les programmes facultatifs qui n'intéressent qu'une partie

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

des États membres, dont ils déterminent leur niveau de participation (activités d'observation de la Terre, de transport spatial dont les programmes ARIANE, de vols habités, de recherche en microgravité, de télécommunications et navigation par satellites...); les programmes facultatifs sont ouverts à des pays non membres de l'ESA, européens ou non (Canada, République tchèque, Hongrie...), au titre d'accords de coopération.

A ce jour, les programmes obligatoires représentent environ 18,7% du budget total de l'ESA. 18,6 % sont consacrés au transport spatial; la participation européenne à l'ISS et la microgravité représentent 21,3%, les activités liées à l'observation de la Terre 15,0% et les télécommunications et la navigation 17,2%.

Le profil d'endettement/désendettement de la France, au regard de sa contribution ainsi inscrite en loi de finances sur la période serait ramené à zéro fin 2010 (arriérés de contributions cumulés jusqu'en 2007; excédents de contribution de 2008 à 2010).

Les conséquences des nouveaux programmes décidés lors de la Conférence ministérielle de l'ESA tenue à Berlin les 5 et 6 décembre 2005 ont été prises en compte dans le plan à moyen et long terme (PMLT) des programmes ESA 2005-2010, présenté dans sa version révisée au Conseil d'administration du CNES du 15 juin 2006. La contribution française appelée en 2006 reste fixée à 851,594 M€.

Ce cadrage financier correspondant à tous programmes décidés lors des Conseils ministériels de l'ESA d'Edimbourg (novembre 2001), de Paris (mai 2003) et de Berlin, auxquels ont été rajoutés les programmes obligatoires (notamment le programme scientifique), le budget général de l'Agence et les accords relatifs au CSG (Centre spatial guyanais) sur la période considérée.

Les hypothèses de construction de la contribution française à l'ESA prévue jusqu'à 2009-2010 ne tiennent pas compte des financements attendus de l'Union européenne pour certaines activités spatiales à compter de 2007.

Les principales modifications introduites dans le PMLT concernent les programmes ou opérations suivants: CSG Kourou (+ 9,100 M€), FLPP 2 étape 1 (+ 30,000 M€), ARIANE 5 ACEP (+ 9,000 M€), VERTA (+ 24,000 M€), ARTES 1 à 5 (+ 20,000 M€), GMES phase 1 (+ 9,500 M€), programme scientifique obligatoire (+ 9,500 M€), exploitation de l'ISS (- 80,600 M€), GSTP 4 (- 4,000 M€), nouveaux programmes (- 2,600 M€).

Pour la seule contribution française, la nouvelle planification intègre de plus les changements ci-dessous intervenus entre temps:

- a) ARTES 1 à 5 et 8 (continuité): sur les 112,000 M€ décidés à Berlin, 39,000 M€ ont été affectés sur la ligne ARTES 4 (phase 2) et 15 M€ sur la ligne ARTES 8 (sous élément 2). Le solde positionné sur la ligne commune ARTES 1 et 5 (et à répartir), soit 58,000 M€, sera ventilé ultérieurement sur les lignes de programme spécifiques, lors des mises en place budgétaires des crédits de paiement par l'ESA.
- b) GALILEOSAT 1 (complément): le CNES a adhéré à ce programme pour un montant de 31,5 M€ le 2 mai 2006. La ligne a été portée à 35,700 M€ courants, pour couvrir la souscription définitive.
- c) Marge pour risques et négociation: la planification réelle des lignes ARTES 4 (phase 2) et ARTES 8 (sous élément 2) par rapport aux hypothèses précédentes a permis de financer la variation sur GALILEOSAT 1 (complément) et permet un accroissement de 3,5 M€ de la marge, portée ainsi à 121,800 M€.

Sur ces bases, par grand secteur programmatique, la part française ajustée par l'ESA dans le cadre de son budget 2006 se répartit ainsi que suit:

- a) « Accès à l'espace » (programmes ARIANE, VEGA, SOYOUZ au CSG, démonstrateur P 80, FLPP 1, infrastructures du CSG...): 344,811 M€;
- b) « Utilisation de l'espace, grand public » (télécommunications, internet haut débit, navigation et localisation, santé et éducation: programmes ARTEMIS, ARTES, GALILEOSAT, plate-forme ALPHABUS...): 130,601 M€;
- c) « Utilisation de l'espace, développement durable » (suivi de l'environnement naturel, de l'exploitation rationnelle des ressources, de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de vie: programmes GMES, EOEP 1 à 3, ENVISAT, METOP 1...): 112,306 M€;
- d) « Utilisation de l'espace, sciences spatiales et préparation de l'avenir » (connaissance et compréhension de l'univers, du système solaire et de l'émergence et la distribution de la vie, programme scientifique obligatoire - dont l'exploitation de l'ISS; programmes ELIPS 1 et 2, AURORA, Micropesanteur EMIR, plate-forme COLOMBUS...): 190,958 M€ (actualisation de 2,5%);

e) Fonctionnement général de l'ESA (dont 19,953 M€ de participation de la France au budget général, 47,680 M€ de remboursement d'arriérés de contribution et 3,300 M€ de fais financiers induits par la dette de contributions) : 72,900 M€.

A compter de 2006, l'exécutif de l'ESA propose la mise en place du nouveau système de gestion fondé sur une hypothèse de flexibilité budgétaire entre programmes. Chaque programme se voit attribuer une marge haute et basse de flexibilité, et peut utiliser au cours de l'année un volume de crédits de paiement compris à l'intérieur de cette fourchette. La somme des marges hautes représente 596,000 M€ et la somme des marges basses 432,000 M€.

Le Directeur général de l'ESA s'engage à ne pas augmenter l'effectif, maintenu à 1.857 postes permanents (équivalents plein temps) en 2006.

Compte tenu de la contribution française arrêtée à 685 M€, le besoin de couverture s'élève à 166,594 M€ pour 2006. Après paiement de l'annuité 2006 de remboursement de la dette, celle-ci s'élèverait à 283,859 fin 2006 (= 164,955 M€ de dette cumulée fin 2005 + 166,594 M€ de variation 2006 - 47,680 M€ de remboursement 2006).

ACTION n° 02 : Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		207 946 202	207 946 202
Crédits de paiement		207 946 202	207 946 202

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	95 606 202	95 606 202

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 95,606 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	112 340 000	112 340 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		139 265 116	139 265 116
Crédits de paiement		139 265 116	139 265 116

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	22 815 116	22 815 116

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 22,815 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	116 450 000	116 450 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 04 : Maîtrise de l'accès à l'espace

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		428 866 396	428 866 396
Crédits de paiement		428 866 396	428 866 396

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	133 631 396	133 631 396

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 133,631 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaire figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	295 235 000	295 235 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 05 : Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		217 391 009	217 391 009
Crédits de paiement		217 391 009	217 391 009

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	127 656 009	127 656 009

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 127,656 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Recherche spatiale

Programme n° 193 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	89 735 000	89 735 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 06 : Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		107 203 373	107 203 373
Crédits de paiement		107 203 373	107 203 373

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	101 038 373	101 038 373

Il est prévu une subvention pour charges de service public au CNES d'un montant de 101,038 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	6 165 000	6 165 000

La justification des subventions versées à l'ESA est détaillée dans l'action 1 du programme.

ACTION n° 07 : Développement des satellites de météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		33 730 000	33 730 000
Crédits de paiement		33 730 000	33 730 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	33 730 000	33 730 000

Il est prévu au titre de l'action n°7 "Contribution à l'organisation européenne des satellites de météorologie (EUMETSAT) des dépenses d'un montant de 33 730 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ces crédits seront versés à l'établissement public administratif Météo-France qui représente la France au sein de cette organisation internationale et qui assure le paiement de la contribution française. Le budget annuel de l'organisation est de l'ordre de 230 millions d'euros, les deux principaux axes d'action de l'organisation étant les satellites de météorologie en orbite géostationnaire (satellites METEOSAT puis MSG) et les satellites en orbite basse (satellites METOP) qui représentent à eux deux plus de 90% du budget de l'organisation. La France y contribue à environ 16%.

Ce budget connaît des évolutions importantes au fil des ans en raison des cycles de développement des programmes de l'organisation, avec un pic budgétaire pendant les phases de développement des satellites puis un creux pendant la phase qui suit dans l'attente du lancement du développement des générations ultérieures.

Pour éviter ces fluctuations, la contribution française à l'organisation EUMETSAT versée par Météo-France est lissée par un emprunt conclu par l'organisation et garanti par la France (cette garantie a fait l'objet d'une validation législative). Le recours à cet emprunt complète le montant effectivement versé par Météo-France quand l'appel à contribution de l'organisation est d'un montant supérieur. La dette prévisionnelle à fin 2006 devrait être réduite à 0,05 M€ en raison du creux des demandes d'EUMETSAT observé cette année.

Pour 2007, le montant global de la contribution française pour EUMETSAT sera de 36,17 M€ (36,12 M€ d'échéance annuelle et 0,05 M€ en remboursement de la dette). La contribution du programme 193 sera de 33,73 M€.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Affectées non engagées au 31/12/2005	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Différence
	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	1 243 188 000	1 261 947 058	1 243 188 000	0	1 261 947 058	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			521 600 000	521 600 000	543 217 058	543 217 058
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			521 600 000	521 600 000	543 217 058	543 217 058

La régularisation des modalités d'assujettissement à la TVA des subventions pour charges de service public versées au CNES est entrée en vigueur au 1er janvier 2006. Cette mesure est consolidée au budget de l'Etat dans le projet de loi de finances pour 2007. En conséquence, ces subventions sont inscrites au PLF 2007 pour un montant HT alors qu'elles étaient présentées TTC en exécution 2005 et en LFI 2006.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		2 430	2 430

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
CNES	2 454		
Totaux	2 454		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Présentation de l'opérateur :

Le CNES est l'opérateur de l'ensemble du programme, mise à part la contribution française à EUMETSAT.

Le CNES est un EPIC doté de l'autonomie financière et d'un agent comptable. Il a pour mission de développer et d'orienter les recherches scientifiques et techniques poursuivies en matière spatiale ; à ce titre, il est notamment chargé :

- de recueillir toute information sur les activités spatiales nationales et internationales ;
- de préparer et de proposer à l'approbation de l'autorité administrative les programmes de recherche d'intérêt national dans ce domaine ;
- d'assurer l'exécution desdits programmes ;
- de suivre, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, les problèmes de coopération internationale dans ce domaine et de veiller à l'exécution de la part des programmes internationaux confiée à la France ;
- d'assurer, directement ou par des souscriptions ou des subventions, la publication de travaux scientifiques concernant l'espace.

Le CNES est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de la Recherche et de l'Espace. Celle-ci est, en particulier, concrétisée par l'élaboration d'un contrat pluriannuel, pour la signature duquel le ministre en charge du Budget se joint à ses collègues chargés de la tutelle. Celui actuellement en vigueur a été signé le 26 avril 2005 et concerne la période 2005-2010.

Partie « JPE » :

Conformément à l'engagement initial pris par le CNES, le déficit global issu de la crise programmatique et financière de 2002 (- 127,775 M€ de perte globale : - 265,917 M€ de perte de la société Arianespace Participation, + 86,700 M€ de constitution d'une provision spécifique pour dépréciation de ces titres, - 41,075 M€ de déficit sur la section de fonctionnement, +5,842 M€ d'excédent sur la section d'investissement) est définitivement apuré par la constatation d'un bénéfice au compte de résultat 2005 (+ 10,374 M€, après + 106,687 M€ en 2004 et + 16,208 M€ en 2003).

Pour mémoire, le solde des reports à nouveau fin 2003 s'établissait à -111,567 M€ (- 86,700 M€ de provision Arianespace, - 41,075 M€ de résultat de fonctionnement 2002, + 16,208 M€ de résultat 2003). Le résultat exceptionnel de 2004 (+ 106,687 M€, largement le fait des opérations de recapitalisation d'Arianespace) avait ramené le report à nouveau cumulé à - 4,880 M€.

Après intégration partielle du résultat 2005 (à hauteur de 4,880 M€, le solde étant affecté à diverses provisions pour 5,494 M€), le solde du report à nouveau cumulé est ainsi ramené à zéro ; là aussi, l'engagement du CNES a été tenu.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) du CNES pour 2006, adopté par le Conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance du 9 décembre 2005, distingue désormais (et conformément à la circulaire MINEFI n° 4BCJS-05-3152 du 1^{er} août 2005 relative à la préparation des budgets des établissements publics nationaux pour 2006) le compte de résultat prévisionnel de l'exercice (retraçant l'activité annuelle de l'établissement) et le tableau de financement abrégé prévisionnel (présentant l'ensemble des ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait).

Ces deux parties sont complétées par un tableau permettant le passage du résultat à la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement.

L'EPRD prévisionnel est présenté en cohérence avec le contrat pluriannuel passé avec l'Etat et le plan à moyen terme (PMT, soit le « budget de programmes ») glissant pour la période 2006-2010, présenté conjointement au Conseil d'administration et qui demeure le support stratégique privilégié de l'examen du budget de l'établissement ; sa version actualisée, présentée au Conseil d'administration du 15 juin 2006, est présentée *infra*.

Le budget 2006

Sur le fond, l'EPRD 2006 est présenté en équilibre réel et retient un montant total de charges de 1 466,335 M€ au compte de résultat et de 1 099,931 M€ d'opérations en capital au tableau de financement. Le tableau de passage constate une insuffisance d'autofinancement (- 4,484 €, reportés en emplois du tableau de financement).

Parmi les grandes lignes directrices du budget 2006 sont à souligner :

- a) la réduction des coûts fixes de fonctionnement et des coûts logistiques, les charges de maintien en conditions opérationnelles des moyens techniques étant maintenues ;
- b) la progression maîtrisée de la masse salariale (rémunérations, charges patronales, impôts et taxes), limitée à 1,0% (hausse maximale autorisée par le contrat pluriannuel) (205,471 M€ ; 2 430 ETPT permanents budgétés, soit 1 740 cadres et 690 agents de maîtrise ; 280 ETPT hors convention d'entreprise, soit 55 post-doctorants, 95 doctorants et thésards et 130 personnels saisonniers ou vacataires) ;
- c) un effort tout particulier porté sur la politique d'investissement, notamment les moyens techniques du Centre spatial guyanais (CSG) et le système d'information ;
- d) un accroissement du budget de R & T en matière de préparation de l'avenir, toutes thématiques confondues, notamment sur les systèmes orbitaux (démonstrateurs relatifs aux équipements critiques des plates-formes et aux mesures en vol) et les lanceurs (démonstrateur pré-X permettant de tester les technologies de vol de rentrée hypersonique planée).

Les recettes prévisionnelles au compte de résultat s'élèvent à 1 466,335 M€ ; elles recouvrent la subvention globalisée de l'Etat, les ressources contractuelles et la production interne immobilisée (PII).

Regroupées au sein de la Mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur » (MIREs), les subventions de l'Etat relevant des titres 3 et 6 (transfert ESA) des programmes 191 et 193 sont comptabilisées à hauteur de 1 310,241 M€ HT.

Par simplification, les deux subventions ministérielles pour charges de service public sont globalisées, en recettes du compte de résultat prévisionnel (338,565 M€ pour le fonctionnement) et en ressources du tableau de financement (286,676 M€ de recettes en capital). La TVA collectée est de 66,359 M€.

En pratique, dans la mesure où la subvention pour charges de service public ne comporte plus comme par le passé une part de fonctionnement et une part d'investissement, l'EPRD est construit sur la base d'un prélèvement effectué sur la subvention de fonctionnement viré au tableau de financement (ressources), soit l'opération inverse de celle qui était classiquement soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Pour autant, ce nouveau mécanisme n'altère en rien les destinations finales de la subvention, en produit du compte de résultat d'une part, et en ressource du tableau de financement d'autre part.

Hors production interne immobilisée, les ressources contractuelles sont affichées à 990,025 M€ et recouvrent les recettes liées aux projets nationaux, aux programmes ARIANE délégués au CNES (financés par l'ESA dans le cadre d'une trésorerie affectée), les recettes d'exploitation des centres spatiaux (travaux conduits pour le compte d'Arianespace à Kourou ; prestations de mise et maintien à poste à Toulouse ; frais de site remboursés par le siège d'Arianespace, implanté sur le centre d'Evry) et les recettes diverses.

Par rapport à leur niveau de référence inscrit au budget initial de 2003 (667,9 M€), la réduction des prestations réalisées par la direction des lanceurs au profit de l'ESA et d'Arianespace au titre des programmes ARIANE se poursuit : 370,400 M€ en EPRD 2004, 246,600 M€ en EPRD 2005 et 169,100 M€ en EPRD 2006. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage apportée par le CNES à l'ESA est ainsi mise en évidence, essentiellement sous la forme de main d'œuvre mise à disposition

Les recettes liées aux projets nationaux s'établissent à 490,500 M€ (contre 364,300 M€ en exécution 2005) : 323,700 M€ pour l'accès à l'espace (dont 126,500 M€ pour les structures opérationnelles de Guyane, 148,500 M€ pour l'ingénierie de la base de lancement des lanceurs SOYOUZ et VEGA à Kourou et 12,500 M€ d'assistance à la maîtrise d'ouvrage Arianespace), 157,000 M€ pour l'utilisation de l'espace, avec une part prépondérante du thème « Sécurité et défense » (95,900 M€, dont 65,6 M€ pour HELIOS et 7,900 M€ pour PLEIADES), 6,500 M€ pour les Directions et fonctions centrales et 3,300 M€ de provisions pour changement de méthodes comptables.

Reconduite à son niveau révisé en 2^{ème} modificatif budgétaire de 2005 (soit 260,000 M€, contre 343,6 M€ en EPRD 2005), l'importante décroissance de la production interne immobilisée (dont l'application de ce régime permet de classer en immobilisations à la fois la part de la valeur ajoutée produite par le CNES, celle résultant des travaux sous-traités contribuant à constituer ces immobilisations et la part des achats de la section d'exploitation qui entrent dans le processus interne de production) tient compte, dans le cadre de la stabilisation de son périmètre en exécution 2005, de

l'abandon de la pratique d'immobilisation des études de R & T et des études d'accompagnement scientifique des projets (- 50,300 M€ en premier modificatif budgétaire), y compris pour les phases 0/A et les démonstrateurs (- 33,300 M€ supplémentaires en second modificatif de 2005).

La sortie du périmètre d'application (non grevé de TVA) des phases A (occasionnellement immobilisées dans le précédent référentiel), des démonstrateurs et des frais de logistique ayant nature de coûts indirects explique la diminution du montant, réduit très significativement par rapport à celui constaté au compte financier de 2004 (358,867 M€).

Le plan à moyen terme : annuité 2006, révisée à l'occasion du Conseil d'administration du 15 juin 2006

Etablie initialement à 1 182,21 M€, l'annuité 2006 du PMT, détaillant opération par opération les dépenses en coûts complets des programmes, a été ramenée à 1 156,400 M€ à l'occasion du 1^{er} modificatif budgétaire de 2006 (approuvé par le Conseil d'administration du 15 juin 2006), avec la répartition suivante par grand thème :

a) « Accès à l'espace, lanceurs » : 404,3 M€

L'objectif de ce programme est de doter la France et l'Europe d'une famille de trois lanceurs opérationnels (Ariane 5, Soyouz et Véga), garants de leur autonomie dans la maîtrise de l'accès à l'espace. Au total, les crédits consacrés à l'ingénierie des bases de lancement (134,800 M€) dans le cadres des programmes SOYOUZ, ARTA et VEGA reflètent les conclusions du dernier Conseil ministériel de l'ESA (Berlin, 5 et 6 décembre 2005), qui a réaffirmé que les missions de l'ESA devront dorénavant utiliser en priorité cette gamme de lanceurs. Avec trois lancements réalisés en 2005, la version générique ARIANE 5 GS et le lanceur ARIANE 5 ECA ont obtenu leur qualification alors que, parallèlement, le CNES démarrait la phase industrielle du projet SOYOUZ en Guyane (160,500 M€ sur les structures opérationnelles). Le premier lancement de VEGA, destiné au marché des petit satellites, est prévu fin 2007 ; le développement de son moteur P 80 (démonstrateur de nouvelles technologies dans le domaine de la propulsion solide) a fortement progressé en 2005 et ces résultats permettront de concrétiser les essais de maquette de pilotage et le premier essai à feu du moteur complet.

b) « Utilisation de l'espace, ressources mutualisées » : 157,900 M€

La principale évolution porte sur la planification du contrat d'infogérance ; les crédits nécessaires au financement de ce contrat, qui entrera en vigueur au 1er juillet 2006, et positionnés sur la ligne « Exploitation des système d'information » (35,900 M€) et initialement prévus dans les centres (Toulouse, Evry et Siège) pour financer les activités désormais globalement infogérées ont été réduits à due concurrence pour prendre en compte ce changement de périmètre à partir du second semestre de l'exercice 2006. Une période de recouvrement de trois mois entre les anciens contrats et le nouveau contrat d'infogérance génère un surcoût sur l'exercice 2006 (+ 1,500 M€).

La modernisation des structures opérationnelles du centre de Toulouse représente 75,700 M€.

c) « Utilisation de l'espace, grand public » : 39,600 M€

Ce thème est actuellement dominé par le développement de la plate-forme ALPHABUS (dont la réalisation est prévue sur les budgets des programmes ARTES de l'ESA), à hauteur de 5,000 M€. Par ailleurs, la planification de ce domaine prend en compte les besoins en matière de maintien des compétences sur les télécommunications spatiales identifiés dans le protocole industriel signé avec ALCATEL. Ces besoins sont couverts sur la période 2006-2010 via les projets S-DMB (études et R&D de systèmes européens de diffusion de TV vers les mobiles ; 6,000 M€ en 2006), TCS 21 Charges utiles phase 2 (développements de composants de charges utiles conventionnelles et d'équipements reposant sur des technologies innovantes pour la bande Ku ; 0,800 M€ en 2006), Charges utiles flexibles (études d'architectures et de technologies de charges utiles permettant de répondre aux besoins du marché en terme de flexibilité de couverture, de puissance et de plan de fréquence ; 2,200 M€ en 2006) et, pour information, le projet ATHENA (thème « Sécurité et Défense »). Le maintien des compétences du secteur des télécommunications est également financé au travers des programmes ARTES 3, 4, 5 et 8, figurant au PMT des programmes ESA.

Par ailleurs, une ligne spécifique a été ouverte dans l'éventualité d'une décision de développement d'un Centre d'évaluation des performances du système GALILEO indépendant (CEPG).

d) « Utilisation de l'espace, développement durable » : 104,600 M€

Aucune évolution significative n'est à noter par rapport au PMT présenté au Conseil d'administration de décembre 2005. Le satellite CALIPSO a été mis sur orbite avec succès le 28 avril 2006, soit un retard de lancement de six mois qui a, par ailleurs, généré un retard et un surcoût de la mission COROT (phase C/D ; 12,900 M€) qui utilise également les équipes et les moyens d'intégration communs aux satellites utilisant la plate-forme PROTEUS. Le PMT révisé ajuste certains programmes sur 2006, des retard étant également constatés dans les développements des projets SMOS (9,500 M€), JASON 2 (21,000 M€) et VENUS (2,100 M€). Le programme de satellite franco-indien MEGHA-TROPICQUES (recherches atmosphériques) retient une enveloppe de 14,300 M€.

e) « Utilisation de l'espace, sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 136,300 M€

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OPÉRATEURS

L'année 2006 est marquée par le lancement du satellite COROT (mission de photométrie ayant pour objectif l'étude des intérieurs stellaires et la recherche d'exoplanètes), planifié en octobre 2006, et le démarrage de la phase B/C/D du programme BEPI-COLOMBO (2,800 M€ ; contribution à la mission BEPI-COLOMBO du programme obligatoire de l'ESA dont l'objectif est l'étude sous différents angles du champ magnétique, de la magnéto sphère, de l'intérieur et des strates superficielles de la planète Mercure).

Le modèle d'identification (MI) du projet PHARAO (5,300 M€ ; développement d'une nouvelle génération d'horloges atomiques dans l'espace) a été livré au CNES au mois d'avril 2006 et une provision (2,600 M€) a été positionnée sur l'exercice 2006 dans le PMT en « Risques et opportunités » afin de permettre, le cas échéant, le démarrage du développement du modèle de vol (MV) au cours du second semestre. Le démarrage du projet PRISMA (participation à une mission suédoise permettant de valider diverses technologies liées au rendez-vous et au vol en formation) est également pris en compte dans la programmation 2006 (2,600 M€), avec un objectif de démarrage des phases B des missions retenues dans le courant de l'année 2007 (voire 2008) pour certaines d'entre elles.

Enfin, un complément de budget a été alloué à la R&T sur les démonstrateurs (40,700 M€ en 2006) dans l'objectif de développement d'une filière européenne de composants stratégiques spatiaux.

f) « Utilisation de l'espace, sécurité et défense » : 193,900 M€

Dans le domaine de l'imagerie spatiale pouvant avoir des applications dans le secteur de la défense, l'annuité 2006 est dominée par deux programmes d'observation spatiale, cofinancés par la DGA : PLEIADES (90,600 M€) et HELIOS II (62,300 M€). La programmation 2006 retient également la phase A du projet ATHENA FIDUS (télécommunication haut débit ; 3,300 M€), en collaboration avec l'Agence spatiale italienne (ASI), et le démarrage de la phase A du projet Post HELIOS II (4,600 M€).

g) Directions centrales : 52,500 M€

Les budgets de dépenses externes des directions centrales se situent en retrait par rapport aux objectifs fixés par le Contrat Etat-CNES, traduisant l'effort volontaire de l'établissement pour réaliser des économies sur son fonctionnement.

Portée dans un premier temps de 53,000 M€ à 61,500 M€ courant 2005, à la suite de l'exclusion de la R & T de la production interne immobilisée, la TVA à payer s'ajoutant à la répartition programmatique est estimée à 67,300 M€.

Perspectives 2007

A structure constante, la subvention globale pour charges de service public inscrite au budget de l'Etat s'élèvera à 696,600 M€ en 2007 (+ 10,000 M€ ; + 1,5%) : 531,600 M€ sur le programme 193 et 165,000 M€ sur le programme 191. Parallèlement, le CNES continuera de porter, en 2007, la contribution française à l'ESA (685,000 M€).

Par rapport à la LFI 2006, la répartition des crédits par action en 2007 s'appuie sur les données extrapolées puis consolidées issues de la description analytique des activités, relevant désormais d'une organisation matricielle rassemblant les différentes compétences métiers en unités homogènes.

Conformément au PMT glissant de l'établissement (version actualisée de juin 2006), l'annuité 2007 est fixée prévisionnellement à 1 139,100 M€ : 414,300 M€ pour « l'accès à l'espace (lanceurs) », 606,1 M€ pour « l'utilisation de l'espace » (« Ressources mutualisées » : 137,500 M€ ; « Grand public » : 37,600 M€ ; « Développement durable » : 95,100 M€ ; « Sciences spatiales et préparation de l'avenir » : 117,400 M€ ; « Sécurité et défense » : 218,500 M€), 52,200 M€ pour les Directions centrales et 66,500 M€ de TVA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01	157 810	157 810	157 810	157 810	127 545	127 545
Subventions pour charges de service public	68 900	68 900	68 900	68 900	62 470	62 470
Dotations en fonds propres						
Transferts	88 910	88 910	88 910	88 910	65 075	65 075
Action n° 02	97 809	97 809	102 810	102 810	207 946	207 946
Subventions pour charges de service public	8 199	8 199	8 200	8 200	95 606	95 606
Dotations en fonds propres						
Transferts	89 610	89 610	94 610	94 610	112 340	112 340
Action n° 03	89 270	89 270	94 270	94 270	139 265	139 265
Subventions pour charges de service public	25 772	25 772	25 773	25 773	22 815	22 815
Dotations en fonds propres						
Transferts	63 498	63 498	68 498	68 498	116 450	116 450
Action n° 04	429 250	429 250	424 424	424 424	428 866	428 866
Subventions pour charges de service public	114 128	114 128	119 302	119 302	133 631	133 631
Dotations en fonds propres						
Transferts	315 122	315 122	305 122	305 122	295 235	295 235
Action n° 05	300 760	300 760	300 760	300 760	217 391	217 391
Subventions pour charges de service public	178 800	178 800	178 800	178 800	127 656	127 656
Dotations en fonds propres						
Transferts	121 960	121 960	121 960	121 960	89 735	89 735
Action n° 06	126 526	126 526	126 526	126 526	107 203	107 203
Subventions pour charges de service public	120 626	120 626	120 626	120 626	101 038	101 038
Dotations en fonds propres						
Transferts	5 900	5 900	5 900	5 900	6 165	6 165
Programme n° 193	1 201 425	1 201 425	1 206 600	1 206 600	1 228 217	1 228 217
Programme n° 191	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000
Totaux	1 366 425	1 366 425	1 371 600	1 371 600	1 393 217	1 393 217

Recherche spatiale

Programme n° 193 | OPÉRATEURS

■ 2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État(1)	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 310 241	2 557	0	777,158	2 089 956

(1) Subvention Hors taxe (TTC dans le tableau précédent).

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
205 471	1 044 554	839 931	2 089 956

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	2 454	2 430	2 430
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	223	280	280

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

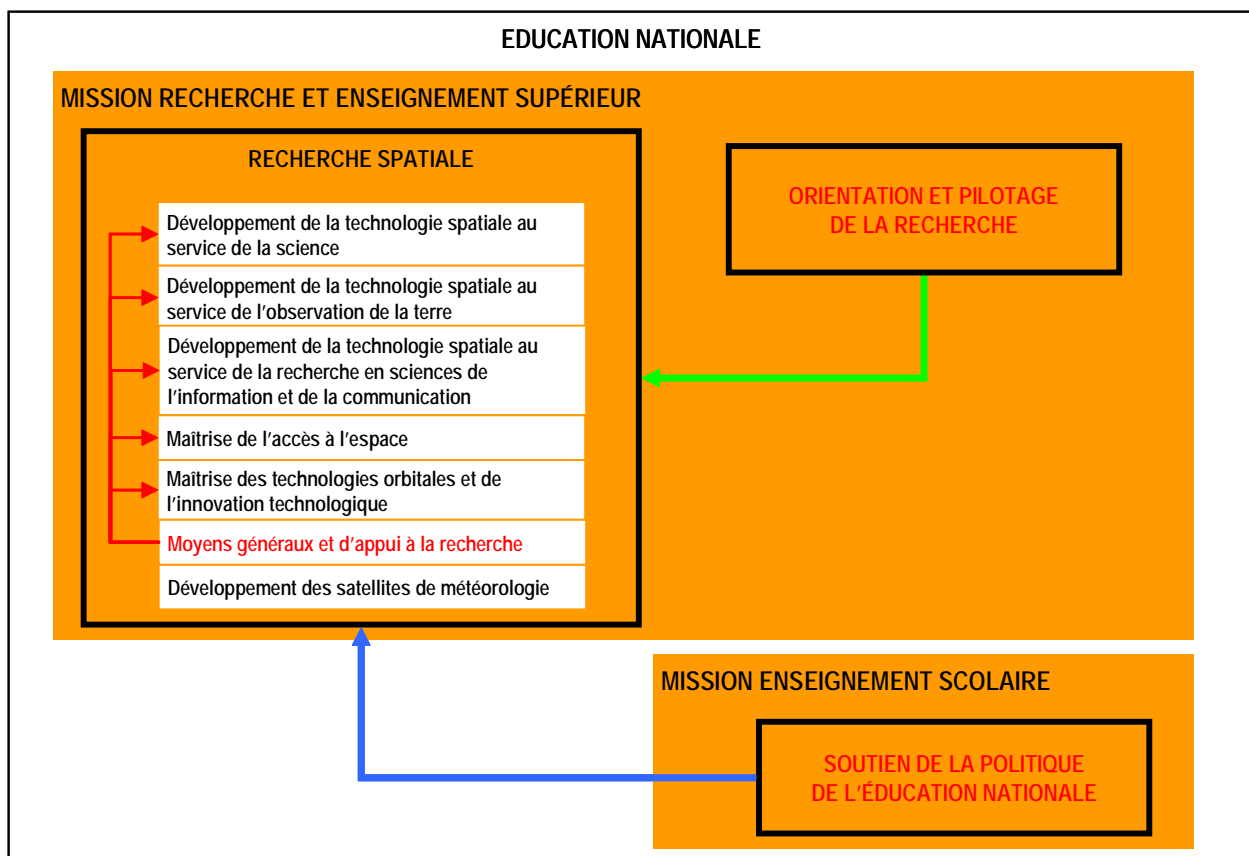
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Recherche spatiale

Programme n° 193 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement de la technologie spatiale au service de la science	127 544 962	+12 221 185	+747 759	+140 513 906	+172 566 493
Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	207 946 202	+28 194 487	+541 308	+236 681 997	+136 351 110
Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	139 265 116	+11 041 947	+457 791	+150 764 854	+107 513 078
Maîtrise de l'accès à l'espace	428 866 396	+47 169 484	+2 036 573	+478 072 453	+480 983 687
Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	217 391 009	+8 576 270	+1 359 202	+227 326 481	+311 458 806
Moyens généraux et d'appui à la recherche	107 203 373	-107 203 373		0	0
Développement des satellites de météorologie	33 730 000		+63 947	+33 793 947	+36 588 000
Total	1 261 947 058	0	+5 206 580	1 267 153 638	1 245 461 174

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-5 206 580
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-3 956 548
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission Enseignement scolaire)	-1 250 032

OBSERVATIONS

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien du programme Recherche spatiale :

L'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens de fonctionnement général et les investissements associés que le CNES met en œuvre pour gérer et administrer ses activités de recherche scientifique et de développement technologique. Elle représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Le déversement opéré à partir des crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (mission « Enseignement scolaire ») correspond aux activités des services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui bénéficient aux actions de recherche.

Ces crédits, distribués sur quatre actions du programme (« Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives », « Evaluation et contrôle », « Communication » et « Logistique, système d'information, immobilier »), comprennent les moyens en personnel et de fonctionnement de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ainsi qu'une partie des moyens (personnel et fonctionnement) des directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général du ministère.

Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions du programme :

Lors de la construction du programme, le choix a été fait d'identifier au sein d'une action spécifique, l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », les crédits de l'Etat que le CNES affecte à ses fonctions support. Cette option a

été dictée, d'une part, par la difficulté de répartir ex ante de manière pertinente les crédits réservés à ces fonctions entre les actions correspondant à des finalités de politiques publiques et, d'autre part, par l'intérêt qu'offre, pour l'information du Parlement, leur individualisation, leur documentation et leur suivi.

Dans ces conditions, la budgétisation des subventions du CNES s'effectue en coûts directs et l'analyse de ces coûts permet de présenter parallèlement une maquette en coûts complets. A cet effet, les crédits de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » sont ventilés vers les autres actions du programme qui portent les crédits du CNES, sur la base des données issues du contrôle et de l'analyse de gestion de l'opérateur, selon les clés suivantes :

- Développement de la technologie spatiale au service de la science : 11,4%
- Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre : 26,3%
- Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication : 10,3%
- Maîtrise de l'accès à l'espace : 44%
- Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique : 8%.

of the study. The authors are grateful to the staff of the Department of Health, Education and Welfare, the National Institute for Research in Health Sciences, and the National Institute of Statistics for their cooperation.

Correspondence: Dr J. M. B. B. B., Department of Health, Education and Welfare, National Institute for Research in Health Sciences, Avenida das Américas, 29630-120, Vitória, ES, Brazil.

Received 24 February 1998; accepted 28 May 1998; first published online 27 July 1998

REFERENCES

1. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 1997; 50: 1-12.
2. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 1998; 51: 1-12.
3. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 1999; 52: 1-12.
4. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2000; 53: 1-12.
5. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2001; 54: 1-12.
6. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2002; 55: 1-12.
7. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2003; 56: 1-12.
8. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2004; 57: 1-12.
9. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2005; 58: 1-12.
10. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2006; 59: 1-12.
11. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2007; 60: 1-12.
12. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2008; 61: 1-12.
13. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2009; 62: 1-12.
14. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2010; 63: 1-12.
15. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2011; 64: 1-12.
16. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2012; 65: 1-12.
17. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2013; 66: 1-12.
18. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2014; 67: 1-12.
19. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2015; 68: 1-12.
20. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2016; 69: 1-12.
21. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2017; 70: 1-12.
22. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2018; 71: 1-12.
23. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2019; 72: 1-12.
24. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2020; 73: 1-12.
25. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2021; 74: 1-12.
26. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2022; 75: 1-12.
27. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2023; 76: 1-12.
28. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2024; 77: 1-12.
29. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2025; 78: 1-12.
30. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2026; 79: 1-12.
31. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2027; 80: 1-12.
32. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2028; 81: 1-12.
33. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2029; 82: 1-12.
34. World Health Organization. *World Health Statistics Quarterly* 2030; 83: 1-12.

PROGRAMME 172

ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE

MINISTRE CONCERNÉ : GILLES DE ROBIEN, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	334
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	336
Présentation du programme et des actions	340
Objectifs et indicateurs de performance	346
Justification au premier euro	354
Opérateurs	364
Analyse des coûts du programme et des actions	370

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gilles BLOCH

Directeur général de la Recherche et de l'Innovation

Responsable du programme n° 172 : Orientation et pilotage de la recherche

Les objectifs stratégiques du programme ont été déterminés à partir du diagnostic partagé par de très nombreux acteurs de la recherche et de la société civile qui conclut à la nécessité d'une évolution du système français de recherche et d'innovation afin de maintenir la production scientifique française au meilleur niveau international. Cette évolution repose sur un pilotage d'ensemble efficace du système qui s'appuie lui-même sur un dispositif d'évaluation dont la cohérence est renforcée et dont les pratiques sont mieux diffusées. Il dépend aussi étroitement d'un bon niveau d'information sur l'activité des différents acteurs de la recherche, d'un renforcement des synergies entre la recherche publique et la recherche privée, et de la capacité à mobiliser des financements sur les grandes priorités de la politique scientifique et technologique fixées en cohérence avec la demande sociale, les besoins économiques et en fonction des ambitions de notre pays.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale

- INDICATEUR 1.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique

- INDICATEUR 2.1 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.
- INDICATEUR 2.2 : Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

■ OBJECTIF 3 : Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)

- INDICATEUR 3.1 : Indicateur d'évaluation des laboratoires.

■ OBJECTIF 4 : Préparer par la recherche en entreprise les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus
- INDICATEUR 4.2 : Indicateur d'insertion professionnelle.

■ OBJECTIF 5 : Renforcer les liens entre la science et la société

- INDICATEUR 5.1 : Qualité des liens entre science et société

■ OBJECTIF 6 : Accroître la mobilité des chercheurs des établissements publics de recherche vers l'enseignement supérieur et des chercheurs du secteur public vers l'entreprise

- INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année
- INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

OBJECTIF 7 : Accroître l'effort de R&D des entreprises

- INDICATEUR 7.1 : Mesure de l'effet de levier : accroissement de la dépense intérieure de recherche et de développement, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre
- INDICATEUR 7.2 : Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)

OBJECTIF 8 : Développer le financement de la recherche sur projets

- INDICATEUR 8.1 : Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)
- INDICATEUR 8.2 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche
- INDICATEUR 8.3 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000	11 756 770	15 176 770	810 000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		9 000 000	8 378 000	17 378 000	7 000 000
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	27 845 380	51 693 391	79 538 771	
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		450 058	8 509 530	8 959 588	
Totaux	300 000	40 415 438	80 337 691	121 053 129	7 810 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	3 120 000	11 756 770	15 176 770	810 000
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		9 000 000	8 378 000	17 378 000	7 000 000
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	27 845 380	51 693 391	79 538 771	
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		450 058	8 509 530	8 959 588	
Totaux	300 000	40 415 438	80 337 691	121 053 129	7 810 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	383 000	1 994 000	12 349 000	14 726 000	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6 400 000	10 178 000	16 578 000	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	273 871 825	23 170 528	46 303 433	343 345 786	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450 058	1 883 949	2 334 007	
Totaux	274 254 825	32 014 586	70 714 382	376 983 793	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	383 000	1 994 000	12 349 000	14 726 000	
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		6 400 000	10 360 500	16 760 500	
03 Formations à et par la recherche (allocataires, CIFRE, CORTECHS, postdoctorants)	273 871 825	23 170 528	46 303 433	343 345 786	
04 Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique		450 058	1 883 949	2 334 007	
Totaux	274 254 825	32 014 586	70 896 882	377 166 293	

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		274 254 825	300 000		274 254 825	300 000
Rémunérations d'activité		175 396 098	0		175 396 098	0
Cotisations et contributions sociales		86 858 727	0		86 858 727	0
Prestations sociales et allocations diverses		12 000 000	300 000		12 000 000	300 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		32 014 586	40 415 438		32 014 586	40 415 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 444 058	3 570 058		2 444 058	3 570 058
Subventions pour charges de service public		29 570 528	36 845 380		29 570 528	36 845 380
Titre 6. Dépenses d'intervention		70 714 382	80 337 691		70 896 882	80 337 691
Transferts aux entreprises		46 303 433	51 693 391		46 303 433	51 693 391
Transferts aux autres collectivités		24 410 949	28 644 300		24 593 449	28 644 300
Totaux hors fonds de concours prévus		376 983 793	121 053 129		377 166 293	121 053 129
Fonds de concours			7 810 000			7 810 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		376 983 793	128 863 129		377 166 293	128 863 129

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES⁴

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	700	730	900
300208	Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public	-	-	5

DÉPENSES FISCALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT, DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
080204	Dégrèvement afférent aux immobilisations affectées à la recherche	9	10	11

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement	0	0	50

4 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

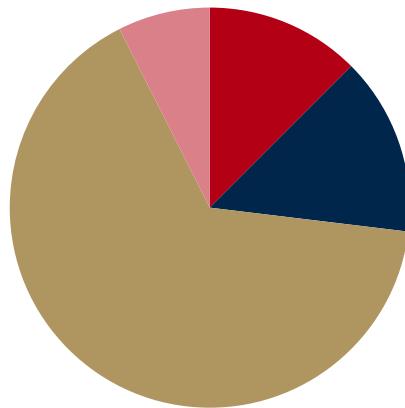
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pilotage et animation du programme et de la mission	15 176 770	15 176 770
02	Actions incitatives et soutien à l'innovation	17 378 000	17 378 000
03	Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	79 538 771	79 538 771
04	Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 959 588	8 959 588
Totaux		121 053 129	121 053 129

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (12,54%)
- Action n°02 (14,36%)



- Action n°03 (65,71%)
- Action n°04 (7,40%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme est un programme-support dont la finalité est de contribuer au pilotage du système français de recherche et d'innovation et répondre aux défis que constituent :

- le contexte international concurrentiel de l'activité scientifique,
- la construction d'un espace européen de la recherche,
- la valorisation économique des produits et des résultats de la recherche,
- la préparation des nouveaux viviers de compétences scientifiques,
- le renforcement des liens entre la science et la société.

Le ministère chargé de la recherche est le chef de file de la politique publique de recherche qui se met en œuvre au travers de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. L'administration centrale de ce ministère a pour mission, en liaison avec l'ensemble des acteurs du champ :

- en s'appuyant sur la base d'exercices prospectifs, de proposer une vision stratégique du système français de recherche et d'innovation incluant recherche publique et recherche privée ;
- d'orienter son évolution par le cadrage réglementaire de l'activité, par le pilotage des opérateurs et par la mobilisation de moyens financiers à divers niveaux ;
- de développer et de mettre en œuvre le système d'information de la mission interministérielle.

Le programme est mis en œuvre par les directions d'administration centrale compétentes et par les acteurs institutionnels associés.

Le responsable de la performance du programme est le directeur général de la recherche et de l'innovation.

Le programme est structuré en quatre actions :

- action 1 : Pilotage et animation du programme et de la mission ;
- action 2 : Actions incitatives et soutien à l'innovation ;
- action 3 : Formation à et par la recherche ;
- action 4 : Renforcement des liens entre science et société.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission
- ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation
- ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche
- ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Pilotage et animation du programme et de la mission

12,5 %



Le ministère chargé de la recherche joue, en matière de recherche, un rôle de chef de file au sein de la mission interministérielle. Il est responsable de la stratégie nationale de la recherche et propose les objectifs de la mission en concertation avec les ministères associés.

1. Le pilotage des activités de recherche par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère de la recherche élabore la politique de l'Etat en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaires à l'activité et prépare les évolutions législatives du domaine.

Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes.

Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne en liaison avec la direction des relations internationales et de la coopération, et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 194, 187 et 193 au sein de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires, répartit entre eux les moyens qui leur sont alloués annuellement et en contrôle l'utilisation à leur niveau ; elle assure un suivi régulier de leurs activités à travers la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin, dans le cadre de leurs contrats d'objectifs, elle oriente les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme.

Elle définit les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Elle est responsable de la diffusion de l'ICST.

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

2. La réflexion stratégique

Le pilotage du système national de recherche et d'innovation doit s'appuyer sur une réflexion stratégique combinant l'analyse des dynamiques de l'activité et la détermination des priorités à lui assigner.

Deux acteurs extérieurs au ministère concourent de manière privilégiée à nourrir cette réflexion stratégique :

- **Le haut conseil de la science et de la technologie (HCST)** est un organe consultatif composé de personnalités qualifiées de haut niveau dont la mission est de préparer les décisions stratégiques de l'Etat en faveur de la recherche et de l'innovation, en éclairant les pouvoirs publics sur les orientations à définir.

- **L'Observatoire des sciences et des techniques (OST)** est un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de produire des indicateurs et des études qui permettent aux acteurs de la science et de la technologie au sens large de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche et contribuent à apporter un éclairage sur les performances de la politique de recherche.

3. L'action internationale

L'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement de partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche sont des enjeux essentiels qui exigent une politique ambitieuse.

La politique internationale en matière de recherche et de technologies du ministère se développe selon un axe de coopération géographique et un axe de priorités thématiques qui correspond aux grands enjeux de la recherche mondiale.

La coopération géographique vise à créer et renforcer des réseaux d'excellence et s'adresse en particulier à l'ensemble des pays ayant un niveau de recherche comparable (UE, OCDE). L'accent est mis également sur une

coopération accrue avec les pays émergents qui seront les grands partenaires de demain (Brésil, Mexique, Afrique du Sud) et avec les pôles d'excellence déjà actifs en Chine et en Inde.

ACTION n° 02

Actions incitatives et soutien à l'innovation

14,4 %



Le financement sur programmes et projets est un facteur décisif de dynamisation du système de recherche.

Jusqu'en 2004, il a été assuré au niveau ministériel par les fonds incitatifs de la recherche, Fonds National de la Science et Fonds de la Recherche Technologique. En appui aux budgets des organismes, des universités et des écoles, ces instruments ont permis de répondre aux priorités de la recherche, d'être réactif face aux enjeux émergents et de développer les liens entre la recherche publique et les entreprises.

En 2005, cette responsabilité a été confiée, avec des moyens accrus, à un nouvel opérateur, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui, créée d'abord sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), devient établissement public à compter de 2007.

Dans le cadre de la politique de recherche définie par le Gouvernement, l'Agence nationale de la recherche a pour mission de financer le développement des recherches fondamentale et finalisée, d'encourager l'innovation et le transfert technologiques et de promouvoir le partenariat entre secteur public et secteur privé.

Pour accomplir ses missions, l'ANR qui dispose de crédits budgétaires pour son fonctionnement et de ressources extrabudgétaires pour le financement de ses interventions, procède principalement par voie d'appels à projets. Les projets, sélectionnés selon des critères de qualité scientifique et technique et de pertinence sociale, économique et culturelle, sont financés directement au niveau des laboratoires publics ou privés qui les ont soumis. Les appels à projets s'inscrivent dans le cadre d'une programmation arrêtée annuellement par l'agence. Cette programmation comporte deux grandes catégories d'actions déclinées en appels à projets :

- Les actions thématiques et les programmes « blancs » mobilisent les moyens d'incitation en faveur de la recherche non orientée, en s'appliquant à promouvoir l'interdisciplinarité et le partenariat entre les laboratoires des différentes institutions de recherche.
- Les actions partenariales sont prioritairement orientées vers le développement des produits et services fondés sur les nouvelles technologies dans une logique de demande, pour satisfaire des besoins économiques et/ou sociétaux à moyen terme. L'outil le plus utilisé est celui des réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) intégrés dans les appels à projets thématiques de l'ANR et qui associent, sur projets, des partenaires des secteurs publics et privés.

Le soutien à l'innovation s'est traduit depuis 1999 par un ensemble de mesures pour favoriser la création d'entreprises innovantes en particulier à partir de la recherche publique.

Le concours de création d'entreprises de technologies innovantes connaîtra en 2007 sa 9^{ème} édition. Il a permis de créer en 8 ans plus de 900 entreprises dont la moitié directement liées à la recherche publique. Sa dotation annuelle sur crédits budgétaires est complétée par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la mesure 7 de l'objectif 3 intitulé « Développer l'esprit d'entreprise et favoriser la création d'activités et l'innovation ».

Trente incubateurs, répartis sur l'ensemble du territoire national, ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de mars 1999. Créés principalement à l'initiative d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelon régional, leur objectif est de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche publique en offrant un accompagnement aux porteurs de projets. Fin 2005, ils avaient accompagné 1415 projets et permis la création de 844 entreprises. Le soutien financier du ministère est complété par des financements provenant pour l'essentiel des collectivités territoriales.

Par ailleurs, il convient de relever que la dépense fiscale globale liée au crédit d'impôt recherche augmente de + 170 M€ en 2007 du fait des réformes introduites en 2004 (introduction) d'une part du crédit d'impôt recherche assise sur le volume des dépenses de R&D) et en 2006 (doublement de celle-ci de 5 % à 10 %).

ACTION n° 03

Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche

65,7 %



La formation à la recherche et par la recherche est un axe d'intervention essentiel de la politique scientifique. Parallèlement au dispositif des allocations de recherche financé sur le programme 150, plusieurs autres dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre du programme 172 pour offrir aux jeunes doctorants et post-doctorants les meilleures

conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique aussi bien dans le secteur public que dans les entreprises.

1. Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE permettent à de jeunes doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise (PME ou grand groupe) qui les recrute en CDD ou CDI avec l'appui d'un laboratoire public. Autour d'un projet de recherche technologique, les doctorants associent à une formation de haut niveau une expérience de 3 ans dans une entreprise. C'est aussi, pour l'entreprise, l'opportunité de développer ses recherches et d'améliorer sa compétitivité avec l'appui financier de l'Etat et l'accompagnement d'un laboratoire. Dès la mise en place des conventions CIFRE en 1981, leur gestion a été déléguée à l'Association nationale de la recherche technique (ANRT). L'ANRT et le ministère signent chaque année une convention financière dans le cadre d'un contrat-cadre pluriannuel régissant le fonctionnement de leur collaboration. Cette convention annuelle précise les objectifs de l'année en termes de nombre de conventions et d'actions d'animation.

2. Contrats d'insertion des post-doctorants pour la recherche en entreprise (CIPRE)

Les CIPRE sont destinés, sur le même modèle que les CIFRE, à favoriser le recrutement de jeunes chercheurs en entreprise.

3. Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions CORTECHS ont été mises en place par le ministère chargé de la recherche pour développer la capacité d'innovation des PME (essentiellement des entreprises de moins de 50 salariés) et favoriser l'intégration professionnelle des jeunes diplômés à bac + 2. C'est une aide qui permet d'accroître la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Elle associe un technicien, une entreprise et un centre de compétences (laboratoire de recherche, centre de ressources technologiques...). Les apports de la convention CORTECHS se déclinent donc en trois volets :

- Une **subvention** versée à l'entreprise ;
- Un **accompagnement scientifique** et technique par le centre de compétences ;
- Une **formation à la gestion de projet**.

130 conventions ont été financées en 2004 par le ministère chargé de la recherche, 180 en 2005 et 220 devraient l'être en 2006. De plus, les conseils régionaux ayant inscrit cette priorité dans les contrats de plan Etat-Région participent au soutien actif de cette mesure. Il faut noter aussi que les CORTECHS peuvent bénéficier de financements européens, à travers le Fonds social européen (FSE). L'ANVAR est chargée de gérer cette procédure pour le compte du ministère.

4. Accueil de chercheurs post-doctorants

Le plan de recrutement de post-doctorants lancé en 2003 a pour objectif l'accueil dans des laboratoires relevant des EPST, des EPIC ou des universités, et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois en moyenne, de jeunes docteurs de grande qualité, français ou étrangers. Ce dispositif souple, géré directement par les établissements, sans contrainte de calendrier quant à la date de prise d'effet, doit permettre à de jeunes docteurs de réaliser une mobilité à partir de leur laboratoire de formation initiale, d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau et de se préparer ainsi, sans rupture après la fin de la thèse, à un recrutement ultérieur pérenne dans une entreprise ou un laboratoire académique français ou étranger.

ACTION n° 04

Renforcement des liens entre science et société

7,4 %



Adossée à un développement renforcé de l'information scientifique et technique, la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique (CST) doit se comprendre comme un volet à part entière de la politique culturelle nationale. Elle vise à combler l'écart qui se creuse entre les experts scientifiques et le grand public, et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

1- L'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST)

Inscrit dans le Pacte pour la recherche, l'Institut des Hautes Etudes pour la Sciences et la Technologie devra contribuer à renouveler le rapport de confiance entre la société et la science dans un contexte marqué par une

inquiétude, voire une remise en cause de certaines évolutions scientifiques et techniques, par une forte médiatisation et, corrélativement, un intérêt affirmé de nos concitoyens pour ces questions.

L'IHESST aura pour mission de contribuer à anticiper la demande nos concitoyens sur la science et la technologie, de renforcer notre capacité de dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation et participer à refonder les relations sciences-société.

Il devra aussi constituer progressivement un vivier de personnalités au service de la gouvernance de la recherche dans l'administration centrale comme déconcentrée, dans les établissements de recherche, dans les entreprises... et actualiser leurs connaissances sur ces enjeux.

Ce nouveau lieu de réflexion stratégique, associé à une formation facilitant le dialogue et le débat, accueillera des auditeurs, responsables dans le domaine de la recherche comme dans d'autres secteurs d'activité de la société et qui sont amenés à prendre en compte, à des titres divers, des questions scientifiques et technologiques.

Les auditeurs issus de l'Institut représenteront autant de relais pour débattre de la science et de la technologie, participer dans une attitude d'ouverture, en valorisant la diversité des approches, sur laquelle sera fondée la pédagogie et l'enseignement à base d'échanges et de partages des expériences des uns et des autres.

2-Information scientifique et technique (IST)

L'administration centrale du ministère de la recherche élabore la politique nationale d'information scientifique et technique et contribue à sa mise en œuvre avec les différents acteurs du domaine (organismes de recherche, universités, organisations professionnelles, sociétés savantes, entreprises, autres administrations, etc.). Elle a pour objectif de stimuler la **production scientifique** sous ses multiples formes : publications scientifiques, archives électroniques, sites collaboratifs et portails, bases de données d'images annotées ou de références, réservoirs de ressources, et de **rendre visibles** les travaux de la recherche française publique et privée, principalement dans l'espace numérique mondial, pour renforcer sa notoriété. L'action du ministère vise également à accroître les capacités d'accès pertinents et sûrs aux ressources scientifiques, de tri et de traitement de l'information aussi bien pour les besoins de la **veille scientifique** ou technologique, que pour la veille stratégique publique et privée.

3- Culture scientifique et technique (CST)

Pour favoriser la diffusion de la culture scientifique, différents moyens sont mis en œuvre :

-Le recours à des manifestations publiques comme la Fête de la Science, organisée à l'échelle de tout le territoire national, qui mobilise près de 7.000 chercheurs, et touche chaque année près de 7 millions de personnes.

-Le soutien à des associations nationales de diffusion de la culture scientifique et technique et, au-delà, à des projets de culture scientifique et technique portés par différents acteurs (structures associatives et opérateurs de recherche), en fonction des orientations ministérielles.

-L'appui aux actions régionales pour impulser localement une politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès de tous les publics. Dans la quasi-totalité des régions, les actions de culture scientifique et technique étaient jusqu'en 2006 inscrites au contrat de plan Etat-Région. Mais le financement de ce type d'action intervient même dans les régions où la CST n'est pas inscrite au contrat de plan. Il s'agit principalement de contribuer au développement de l'activité d'environ quarante centres de culture scientifique, technique et industrielle (**CCSTI**), répartis sur l'ensemble du territoire, et d'organiser des exposciences. Le pilotage et le financement de ces actions de culture scientifique et technique en région devront se faire par un mode renouvelé de contractualisation avec, notamment, les CCSTI.

-L'action en milieu scolaire (dans les écoles, collèges et lycées) est conduite conjointement depuis 1989 par la direction de la recherche, qui apporte les financements, et la direction de l'enseignement scolaire, qui mobilise les enseignants : cela concerne les Ateliers scientifiques et techniques dans les collèges et les lycées, ainsi que l'opération «Science à l'Ecole» soutenue conjointement par la DGRI, la DGES et la DGSCO, qui vise à encourager les initiatives de diffusion de l'approche scientifique expérimentales dans les établissements.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale (du point de vue du contribuable)

L'augmentation de la part des crédits consacrés aux domaines prioritaires et émergents de la recherche définis en comité interministériel est un axe d'intervention essentiel du programme. En effet, dans un contexte de concurrence internationale, c'est à court et moyen terme la compétitivité et l'attractivité de la recherche française qui sont en jeu, mais aussi la croissance et les emplois de demain liés à l'innovation où les pays leaders posséderont un avantage comparatif décisif. Dans ce contexte, le gouvernement est conduit à identifier des thématiques sur lesquelles les moyens du système national de recherche et d'innovation doivent prioritairement être concentrés. Deux indicateurs permettent de mesurer l'effort public dans les domaines définis comme prioritaires.

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des crédits de la mission attribués aux sciences de la vie (SDV)	%	25	27	27	27	28	30
Part des crédits de la mission attribués aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	%	10	9	9	10,5	11	12
Part des moyens de l'ANR relevant de domaines prioritaires	%		70	70	70	70	70

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir de l'enquête annuelle de la direction de l'évaluation et de la prospective sur les objectifs socio-économiques du BCRD (Budget civil de recherche et de développement relevant de la nomenclature de l'Ordonnance de 1959), menée depuis 1992. L'interrogation est réalisée à partir d'une nomenclature articulée avec celle d'EUROSTAT (NABS : nomenclature d'analyse des budgets scientifiques) afin de permettre des comparaisons à l'échelle européenne. Les indications sur l'année n sont réalisées à partir du montant de l'année n du BCRD du PLF auquel on applique les structures de dépenses fournies par l'interrogation des établissements du champ BCRD pour l'année n-1.

Les parts respectives des SDV et des STIC représentent en prévision 2005 40 % et 30 % des autorisations d'engagements du GIP ANR. Ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble des opérations scientifiques du GIP ANR, qu'elles s'appuient ou non sur un appel à projets.

Les données 2006 sont observées sur le périmètre MIRES.

Le passage du BCRD aux crédits MIRES ne modifie pas significativement le contour des crédits considérés (en particulier certains crédits de fonctionnement de la recherche universitaire n'étaient pas inclus dans le BCRD). La DEPP présente pour le PLF 2007 des données de structure comparable à celles fournies l'année précédente à périmètre identique. Entre parenthèses : contour MIRES.

OBJECTIF n°2 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique (du point de vue du contribuable)

L'innovation est au cœur de la capacité d'évolution des organisations, car elle assure aux entreprises le renouvellement de leurs produits et de leurs méthodes de production ou de distribution en réponse à la demande et à la concurrence. Favoriser les retombées et la diffusion des résultats de la recherche tout en étant attentif à l'efficacité des dispositifs incitatifs mis en place en direction du secteur privé afin d'impulser un comportement innovateur est donc un objectif prioritaire du programme. Deux indicateurs d'efficacité permettent de mesurer l'effet de levier des crédits publics d'aide à la création d'entreprises innovantes et à la création d'emplois pérennes à fort contenu scientifique et technologique.

INDICATEUR 2.1 : Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
ratio	3,2	3,1		3,2	3,3	3,5

En 2003, l'indicateur 2.1 (réalisation) était de 3,0.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête menée auprès des entreprises créées avec l'aide des crédits des dispositifs incitatifs ministériels.

Mode de calcul : Cet indicateur est un ratio calculé annuellement du chiffre d'affaires de l'année n-2 des entreprises technologiques innovantes créées en n-5 rapporté aux crédits des dispositifs incitatifs (concours pour la création d'entreprises innovantes, incubateurs) dont ont bénéficié ces mêmes entreprises pendant les trois premières années de leur existence.

Source des données : direction générale de la recherche et de l'innovation.

INDICATEUR 2.2 : Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
€/emploi	15 600	16 000		15 500	15 000	15 500

En 2003, l'indicateur 2.2 (réalisation), selon le nouveau mode de calcul (cf. ci-dessous) s'établit à 17 600.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est construit à partir d'une enquête menée auprès des entreprises créées avec l'aide des dispositifs incitatifs ministériels. Il convient de noter que l'effectif des entreprises dépend de la conjoncture économique et que cet effet ne peut être isolé dans la valeur de l'indicateur.

Mode de calcul : Cet indicateur est un ratio calculé annuellement des crédits mis en place au cours de l'année n-5 par les dispositifs incitatifs du programme rapportés au nombre d'emplois effectifs à la fin de l'année n-2 des entreprises innovantes créées au cours de l'année n-5 à l'aide de ces dispositifs.

Par rapport au PLF 2006, il a été décidé de ne plus tenir compte des moyens investis par OSEO Anvar sur ses crédits propres dans la procédure (qui relève du programme 192 « recherche industrielle ») et des crédits du Fonds Social Européen.

La complexité de ces deux indicateurs (2.1 et 2.2) s'explique par le temps nécessaire à l'obtention d'informations pertinentes sur les entreprises soutenues :

- les années de création ne correspondent pas toujours à l'année où l'aide est décidée ni à l'année où l'aide est reçue par l'entreprise ;
- il est nécessaire de laisser ces entreprises développer leur activité avant de mesurer leurs performances ; il a été choisi de retenir une période de 3 ans ; les mesures faites avec une période de 4 ans donnent un impact plus important ;
- les informations sur le chiffre d'affaires ne sont connues qu'après le dépôt des liasses fiscales soit jusqu'à 2 ans après la fin de l'exercice.

Source des données : direction générale de la recherche et de l'innovation.

OBJECTIF n° 3 : Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire) (du point de vue du citoyen)

L'évaluation est au cœur de l'activité de recherche et de son pilotage. Elle conditionne la qualité des projets retenus et financés et permet d'en suivre l'évolution selon des rythmes variables (généralement 4 ans) en fonction du caractère fondamental ou finalisé de la recherche conduite.

Cette évaluation concerne à la fois les institutions, les laboratoires de recherche et les individus et sa régularité est un gage du maintien de la qualité de la recherche au meilleur niveau.

Un indicateur permet de suivre la réalisation de cette procédure d'évaluation au niveau des laboratoires et des individus.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.1 : Indicateur d'évaluation des laboratoires.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
%	35,3		31,4	29	30	30

Précisions méthodologiques :

Pour le calcul de l'indicateur, les laboratoires proprement universitaires, les laboratoires mixtes ou associés ainsi que les laboratoires propres des organismes de recherche ont été pris en compte. Tous les laboratoires reconnus ou demandant une reconnaissance sont évalués au moins tous les quatre ans. Il est à noter que l'importance variable des vagues de contractualisation et les phénomènes de fusion d'unités de recherche ont un impact sur cet indicateur. Il n'est pas opportun de déterminer une valeur cible.

Mode de calcul : nombre de laboratoires évalués dans l'année / nombre total de laboratoires reconnus soit par un organisme, soit par la direction générale de l'enseignement supérieur.

Source des données : direction générale de la recherche et de l'innovation et direction générale de l'enseignement supérieur.

La formulation de cet indicateur est appelée à évoluer en fonction du nouveau dispositif d'évaluation de la recherche qui figurera dans le projet de loi de programmation de la recherche et de l'innovation.

OBJECTIF n° 4 : Préparer par la recherche en entreprise les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain (du point de vue du citoyen)

Dans une période de fort renouvellement des compétences du fait des départs en retraite, la reproduction et le maintien de la qualité du système français de recherche exigent une forte mobilisation pour attirer les meilleurs étudiants en nombre suffisant vers les carrières scientifiques et technologiques. Afin de leur assurer des conditions optimales pour conduire leurs travaux de doctorats, le ministère de la recherche attribue des allocations de recherche aux meilleurs d'entre eux, en particulier dans les disciplines scientifiques prioritaires.

Un dispositif équivalent (les conventions CIFRE) permet de favoriser la préparation de thèse en partenariat avec une entreprise et sur un sujet de recherche d'intérêt partagé.

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Pourcentage de doctorants CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (c)	%	39				43	50
Pourcentage de doctorants non CIFRE soutenant leur thèse en 3 ans au plus (d)	%					*	*
Ecart entre doctorants CIFRE et non CIFRE (c-d)	%					*	*

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure l'efficacité respective du dispositif et CIFRE dont la durée de principe est de 3 ans. Il prend en compte les thèses dont la convention arrive à échéance dans l'année de référence et soutenues dans un délai de 3 mois maximum après la date d'échéance de la convention.

Le sous-indicateur relatif aux conventions CIFRE est produit à partir des données de gestion de l'ANRT qui finance les CIFRE aux entreprises dans le cadre d'une convention signée avec le ministère. Les dernières données disponibles sont celles de l'année 2004. En 2003, le pourcentage était de 38%.

*Le sous-indicateur relatif aux doctorants « non CIFRE » sera disponible à partir de 2008 dans le cadre de l'enquête « suivi des doctorants et des docteurs » de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

INDICATEUR 4.2 : Indicateur d'insertion professionnelle.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
proportion de docteurs CIFRE insérés professionnellement (CDD+CDI) trois ans après leur thèse	%	93,8			93	94	95

Précisions méthodologiques :

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) a réalisé depuis 1987 une série de cinq enquêtes sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur. Ces enquêtes rétrospectives ont permis de reconstituer les trois premières années de vie active des jeunes diplômés sur le marché du travail. Ces enquêtes dites « Génération » portent sur des populations de jeunes de nationalité française et âgés de moins de 35 ans. Les enquêtes « Génération » ne portent que sur « des primo-sortants », c'est-à-dire des jeunes qui n'ont pas connu d'interruption d'études de plus d'un an. L'indicateur n'étant disponible que tous les trois ans, l'obtention des données pour 2006 est le résultat d'une enquête menée – selon la même méthodologie – par l'IREDU, laboratoire de l'Université de Bourgogne associé au CEREQ. Il n'y aura donc pas de données pour 2006.

Les données 2006 résultent d'une enquête menée entre mars et juin 2006, auprès d'un échantillon significatif de docteurs diplômés en 2003. Cette même enquête donne un taux d'insertion de la population d'ensemble des docteurs 2003 de 88%. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'une prévision.

OBJECTIF n° 5 : Renforcer les liens entre la science et la société (du point de vue du citoyen)

La place croissante des technologies dans notre vie quotidienne, la rapidité des changements dans les sphères du travail, de la consommation et du loisir ainsi que la maîtrise de multiples enjeux requièrent des connaissances et des compétences en science et en technologie dont l'appropriation constitue un impératif pour l'exercice d'une citoyenneté avertie et une condition essentielle pour accéder aux emplois qualifiés. Dans ce contexte, le ministère de la recherche crée les conditions favorables à la collaboration entre les producteurs, les médiateurs et les utilisateurs du savoir pour permettre une meilleure appréhension des enjeux de la science par les citoyens et favoriser le débat démocratique. L'organisation de manifestations et d'événements à caractère scientifique et technique, le soutien des actions de diffusion de la culture scientifique et technique par les associations, les établissements de recherche ou l'Education Nationale en sont les principaux leviers.

INDICATEUR 5.1 : Qualité des liens entre science et société

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part de la population européenne qui estime que la science et la technologie améliorent la qualité de vie (santé, bien-être, confort)	%	73				en hausse	78
Part de la population européenne qui estime que les progrès scientifiques et technologiques permettront de rendre les ressources naturelles de la planète inépuisables	%	12				en hausse	23

Précisions méthodologiques :

Plusieurs indicateurs pertinents seront construits sur des modèles comparables à ceux existant dans d'autres pays de l'OCDE, à partir d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif de Français adultes et de publics jeunes :

- la proportion de la population intéressée par la science et la technologie ;
- le niveau de confiance de la population à l'égard de la science et de la technologie ;
- l'intérêt manifesté à l'égard des émissions radiophoniques et audiovisuelles à caractère scientifique, des journaux et magazines de vulgarisation scientifique ;
- la proportion d'amateurs de loisirs scientifiques ;
- l'impact des actions de culture scientifique et technique soutenues par le ministère de la recherche.

Source des données : Ces indicateurs sont en cours de construction. En attendant les premières données qui seront disponibles fin 2006, l'indicateur intermédiaire fourni en 2006 est extrait d'un sondage Eurobaromètre sur « Les Européens, la science et la technologie », effectué dans l'UE 25 en janvier-février 2005 par la Commission européenne. Les indicateurs retenus n'interpellent pas la connaissance scientifique en tant que telle, mais la représentation des effets que son exploitation peut entraîner en termes de bien ou de mal sur les populations et leur environnement.

OBJECTIF n° 6 : Accroître la mobilité des chercheurs des établissements publics de recherche vers l'enseignement supérieur et des chercheurs du secteur public vers l'entreprise (du point de vue du citoyen)

La mobilité des chercheurs vers le secteur socio-économique est un des instruments essentiels pour leur permettre de mieux percevoir les préoccupations des entreprises et pour assurer vers celles-ci le transfert des connaissances et des compétences acquises dans les laboratoires publics ; les industriels sont intéressés principalement par la mobilité de jeunes chercheurs. Réciproquement, la mobilité des chercheurs des entreprises vers les organismes de recherche ou vers les universités doit être encouragée.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 6.1 : Pourcentage de chercheurs des établissements publics de recherche ayant rejoint l'enseignement supérieur dans l'année

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	0,85		0,78		0,85	1

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction générale de la recherche et de l'innovation. Enquête auprès des EPST.

Mode de calcul : Il s'agit de flux annuels (effectifs physiques) de mobilités sortantes des EPST vers l'enseignement supérieur rapportés au nombre de chercheurs permanents des établissements au 31 décembre de l'année.

Limites de l'indicateur : Les résultats ne peuvent être comparés aux mobilités entrantes dans les établissements d'enseignement supérieur.

Seules sont observables les mobilités qui se traduisent par un changement statutaire (détachement ou mise à disposition). Ces mobilités ne rendent pas du tout compte de la contribution des chercheurs d'EPST en heures d'enseignement, qui n'est pas documentable.

INDICATEUR 6.2 : Pourcentage de chercheurs du secteur public ayant rejoint une entreprise dans l'année

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	0,1		n.d.		n.d.	0,2

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Enquête biennale réalisée auprès des entreprises sur les chercheurs depuis 1992. Les résultats disponibles pour le PLF 2007 seront ceux de l'enquête 2004. L'enquête réalisée en 2007 fournira des données 2006 qui seront prises en compte pour le PLF 2008. La prévision 2007 n'aurait pas de sens.

Mode de calcul : Il s'agit de flux d'entrée (effectifs physiques) dans la fonction recherche des entreprises de personnels issus de la recherche publique rapporté au nombre total de chercheurs dans l'entreprise.

Limites de l'indicateur : La notion de chercheur en entreprise n'est pas homogène avec la stricte dénomination de chercheur de la fonction publique.

OBJECTIF n°7 : Accroître l'effort de R&D des entreprises (du point de vue du citoyen et du contribuable)

La structure du financement et de l'investissement en R&D des différents secteurs met en évidence le retard pris par l'Union Européenne sur les États-Unis : la faible croissance de la R&D, en particulier celle conduite et financée par les entreprises. Répondre à l'objectif fixé par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne nécessite non seulement de renforcer l'effort de R&D à l'horizon 2010, mais aussi d'augmenter la part de la recherche financée par les entreprises.

INDICATEUR 7.1 : Mesure de l'effet de levier : accroissement de la dépense intérieure de recherche et de développement, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
ratio	0,55				*	

Précisions méthodologiques :

Rappel : la réalisation 2003 (correspondant au mode de calcul du CIR antérieur à 2004) est à 3,15.

Le ratio 2004 résulte des données suivantes :

Numérateur (accroissement de la DIRDE, diminuée des subventions publiques, de 2003 à 2004) : 253 M€

Dénominateur (accroissement du CIR de 2003 à 2004) : 462 M€

Il existe un décalage de deux ans entre la réception des premières et des dernières déclarations de crédit d'impôt recherche. En effet, les entreprises doivent déclarer le crédit d'impôt recherche correspondant à l'année d'ouverture de leur exercice fiscal. Elles disposent ensuite de 4 mois pour déposer leur déclaration. Ainsi, une entreprise dont l'exercice fiscal a été ouvert du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, avait jusqu'en avril 2005 pour déposer sa déclaration de crédit d'impôt recherche 2004. Une entreprise dont l'exercice fiscal a été ouvert du 1er décembre 2004 au 30 novembre 2005, avait jusqu'en mars 2006 pour déposer sa déclaration 2004. La totalité des déclarations d'une année n sont donc reçues en année n+2.

Il y a effet d'aubaine lorsque le financement public se substitue au financement privé. Ceci se produit lorsque, toutes choses égales par ailleurs, la DIRDE financée par les entreprises diminue alors que le CIR augmente. Cette situation conduit à un ratio négatif.

L'indicateur de l'année de 2004 ne peut être comparé à celui de l'année précédente car le calcul du CIR a été modifié par la loi de finances 2004 (introduction d'une part en volume égale à 5%, puis à 10% des dépenses de recherche de l'entreprise dans l'année ; recherche sous-traitée portée de 2 à 10M€ ; plafond global du CIR porté de 8 à 10 M€).

***Les modifications successives de la législation applicable au CIR expliquent les fluctuations fortes enregistrées par l'indicateur. A ce stade, faute de disposer d'une série suffisamment longue, il serait hasardeux de fixer une cible et de proposer une prévision pour 2007.**

Coût de la créance de l'État :

Réalisation 2001	Réalisation 2002	Réalisation 2003	Réalisation 2004
519 M€	489 M€	428 M€	890 M€

Les chiffres indiqués, qui correspondent aux coûts de la créance de l'État, diffèrent des coûts fiscaux annuels du crédit d'impôt recherche (CIR), indiqués dans l'évaluation des dépenses fiscales rattachées à ce programme. En effet, hors entreprises nouvelles, le CIR dégagé au titre des dépenses engagées en est imputé de n+1 à n+3 sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, puis l'excédent éventuel est restitué en n+4.

INDICATEUR 7.2 : Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	1,34	1,32			1,6	1,8

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : les chiffres qui figurent dans le tableau ci-dessus ont été calculés à partir des chiffres du PIB en base 2000 de la comptabilité nationale publiés par l'INSEE en juin 2005. Ceux publiés par la DEPP dans les années précédentes utilisaient les chiffres du PIB de la base précédente (1995) de la comptabilité nationale et sont donc légèrement différents.

OBJECTIF n°8 : Développer le financement de la recherche sur projets (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. Le GIP ANR créé en 2005 a vocation à être l'un des pôles structurants de la montée en puissance du financement sur projets dans le système français de recherche et d'innovation.

INDICATEUR 8.1 : Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
€		5000	3808	4200	4200	4000

Précisions méthodologiques :

La sélection des dossiers ne sera finalisée qu'au début de l'automne 2005 ; seule une estimation large peut être proposée à ce stade.

Cet indicateur est obtenu sur le périmètre des projets nouveaux, issus d'un processus d'appel à projets et faisant l'objet d'une autorisation d'engagement pour l'année donnée. Il est calculé comme le ratio de la somme des coûts de gestion autorisés pour les appels à projets concernés et des coûts de fonctionnement du GIP ANR imputables à ces appels à projets rapportée au nombre de dossiers d'aide engagés.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 8.2 : Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%			5,9	8,6	12	15

Précisions méthodologiques

Source des données :

Données de base : crédits de paiement apportés par l'ANR aux opérateurs de recherche pour le financement de projets de recherche sélectionnés par appels d'offres thématiques.

Budgets des opérateurs de recherche.

Mode de calcul :

Les crédits de paiement apportés dans l'année par l'ANR aux principaux opérateurs de recherche pour financer des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets thématiques sont rapportés à la somme des budgets primitifs, hors masse salariale, de ces établissements.

Limites et biais connus :

Au numérateur apparaissent les versements de l'ANR (crédits de paiement) apportés aux quatre principaux EPST (CNRS, INSERM, INRA, INRIA) qui représentent à eux seuls 35% des AE ouvertes dans le cadre des appels à projets thématiques de la programmation 2005, soit plus de 70% des AE allouées à l'ensemble des organismes publics de recherche ; en conséquence ces données sont très représentatives.

En 2005, première année de fonctionnement de l'ANR, les crédits de paiements correspondent à 31,1% des AE ouvertes compte tenu d'une clef théorique de couverture qui s'établit de la façon suivante sur 4 ans : 30%, 30%, 30%, 10%. Cette première année n'intègre pas la couverture en CP d'AE ouvertes les années antérieures. Les trois premières années d'observation présenteront un biais. Il faudra attendre 2008 et la préparation du PAP 2010 pour disposer d'une première année consolidée en termes de CP qui correspondra au rythme de « croisière » suivant :

- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n (2008) ;
- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n-1 (2007) ;
- une couverture à 30% de CP des AE ouvertes en année n-2 (2006) ;
- et une couverture à 10% de CP des AE ouvertes en année n-3 (2005).

Au dénominateur figurent :

- pour 2005 l'ensemble des crédits de soutien de base aux unités (code 690 de la 3^{ème} section du budget) de ces établissements majorés des crédits versés par l'ANR ;
- pour 2006, année de passage au nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) des EPST (sauf pour le CNRS prévu en 2007), l'ensemble de l'agrégat 1 du NCBC (activités de recherche conduites par les unités) hors dépenses de personnels rémunérés sur crédits d'Etat des budgets primitifs de l'INSERM, l'INRA et l'INRIA et l'ensemble des crédits de soutien de base aux unités du CNRS ;
- pour 2007 un ajustement des données 2006 en fonction des taux de variation des subventions pour charge de service public des 4 établissements prévues au PLF 2007.

C'est à partir des données 2007 constatées en 2008, que le dénominateur de cet indicateur sera stabilisé et homogène pour les 4 établissements qui seront alors tous en régime NCBC. Il suffira de retenir alors l'ensemble des crédits de l'agrégat 1 (hors dépenses de personnels rémunérés sur crédits d'Etat) pour les 4 établissements.

Les EPSCP (universités) n'ont pas été pris en compte du fait de la dispersion des données budgétaires et de leur structure particulière qui ne permet pas d'isoler de façon simple l'ensemble des moyens consacrés à la recherche. Les EPIC ne l'ont pas été non plus dans la mesure où leur format budgétaire (EPRD) ne permet pas d'isoler le soutien de base aux unités.

Plus que la valeur intrinsèque de l'indicateur, c'est à partir de 2008, année où le rythme de croisière en termes de couverture en CP des AE ouvertes les années antérieures devrait être atteint et où les budgets des établissements seront homogènes dans leur structure (cf ci-dessus), que son évolution apportera des indications sur le développement de la recherche sur projets.

INDICATEUR 8.3 : Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	13,4		13,2	13,3	13,5	14,5

Précisions méthodologiques :

Les montants des contributions prises en compte sont celles qui figurent dans les contrats passés par la Commission européenne, donc au moment du lancement des projets. L'ensemble des contrats passés au titre des programmes cadres sont pris en compte sauf lorsque la ventilation des subventions entre les partenaires du projet n'est pas connue (cas des réseaux d'excellence). Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début des programmes cadres (CE et Euratom) en cours, de façon à éviter le risque d'avoir une fluctuation peu significative qui pourrait apparaître sur la somme des contrats d'une seule année. La comparaison pourra être faite avec la valeur de l'indicateur calculé pour les programmes cadres précédents. En début de période des nouveaux programmes cadres (durée de 4 ans qui sera sans doute portée à 7 ans pour le prochain programme), l'indicateur ne pourra être valablement déterminé qu'après un certain délai compte tenu du temps qui s'écoule entre le lancement des appels de propositions par la Commission et la passation des contrats (plus d'un an en moyenne), et pour disposer d'un nombre de contrats suffisamment important pour être statistiquement significatif.

Il faut par ailleurs être conscient qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux états membres mais aussi beaucoup d'autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux auront mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs. Le maintien de l'indicateur à son niveau actuel nécessite déjà un effort de progression de la part des acteurs français.

Source des données : une base de données des contrats signés au titre des programmes-cadres est fournie périodiquement par la Commission. Elle permettra à la Mission Affaires européennes du ministère de calculer l'indicateur.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Pilotage et animation du programme et de la mission	300 000	14 876 770	15 176 770	300 000	14 876 770	15 176 770
02 Actions incitatives et soutien à l'innovation		17 378 000	17 378 000		17 378 000	17 378 000
03 Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	0	79 538 771	79 538 771	0	79 538 771	79 538 771
04 Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)		8 959 588	8 959 588		8 959 588	8 959 588
Totaux	300 000	120 753 129	121 053 129	300 000	120 753 129	121 053 129

Enseignants chercheurs et assimilés		11 850		-11 850
Personnels administratif, technique et de service		7		-7
Catégorie		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement
Rémunérations d'activité		0		0
Cotisations et contributions sociales		0		0
Prestations sociales et allocations diverses		300 000		300 000

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Pilotage et animation du programme et de la mission

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	300 000	14 876 770	15 176 770
Crédits de paiement	300 000	14 876 770	15 176 770

VENTILATION DES EFFECTIFS

Évaluation de la recherche, prospectives et enquêtes

Le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST)

Le Pacte pour la recherche prévoit la mise en place du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST). Cet organe consultatif, composé de personnalités de haut niveau, afin d'éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation, a été créé par décret du 15 juin 2006. Cette instance informera le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministère en charge de la recherche, le Haut Conseil pourra commanditer des études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Un crédit de 1,000 M€ est consacré en 2007 à cet organisme dont **0,200 M€** destiné au versement de vacations et d'indemnités.

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST), est une structure créée courant 2006 ayant vocation à monter en charge et à acquérir la personnalité juridique fin 2007. A la fois lieu d'échanges, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, elle vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation. Un crédit de 0,500 M€ est consacré au fonctionnement de cette nouvelle instance, dont **0,100 M€** destiné au versement de vacations et d'indemnités.

Le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER)

Le Comité national d'évaluation de la recherche est chargé d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique définie par le Gouvernement. En 2007, les moyens consacrés au CNER sont transférés vers le programme 150 (formations supérieures et recherche universitaire), dans le cadre de la mise en place de la future Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante, prévue par la loi de programme sur la recherche du 6 avril 2006. Celle-ci intègrera en son sein les missions précédemment dévolues au CNER.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 120 000	3 120 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant des crédits de fonctionnement de cette action représente **3,120 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Evaluation de la recherche, prospectives et enquêtes : CNER

En 2007, les moyens consacrés au CNER sont transférés sur le programme 150 (formations supérieures et recherche universitaire), dans le cadre de la mise en place de la future Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante, prévue par la loi de programme sur la recherche du 6 avril 2006. Celle-ci intégrera en son sein les missions précédemment dévolues au CNER.

Evaluation : prospective et enquêtes

Il s'agit de crédits d'études et d'enquêtes (**0,940 M€**) menées par la direction générale de la recherche et de l'innovation (construction d'un référentiel des activités de recherche, élaboration d'un annuaire national des laboratoires, poursuite du schéma directeur des systèmes d'information de l'administration centrale, mise en œuvre d'audits sur l'efficacité des dispositifs d'incitation au transfert de technologie vers les entreprises) et par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (études programmées de la DEPP : « Prévisions des entreprises en matière de recherche et développement » (annuelle), « Insertion des docteurs 2005 », « Entreprises de nanotechnologies »).

Support du programme

Doté de **0,800 M€** en 2007, le budget de fonctionnement des 26 Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) permettra de prendre en charge :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les Délégués des DOM et des TOM) ;
- les loyers pour certaines d'entre elles qui ne sont plus abritées dans les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique de base.

Actuellement environ 30 personnes rémunérées sur des emplois de l'administration centrale travaillent dans les délégations régionales.

Le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST)

Le Pacte pour la recherche prévoit la mise en place du Haut conseil de la science et de la technologie (HCST). Cet organe consultatif, composé de personnalités de haut niveau, afin d'éclairer les décisions stratégiques de l'État en faveur de la recherche et de l'innovation, a été créé par décret du 15 juin 2006. Cette instance informera le Président de la République et le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations en matière de recherche et d'innovation. Doté d'un secrétariat permanent, assuré par le ministère en charge de la recherche, le Haut Conseil pourra commanditer des études nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Un crédit de 1,000 M€ est consacré en 2007 à cet organisme dont **0,800 M€** destiné à son fonctionnement.

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST), est une structure créée courant 2006 ayant vocation à monter en charge et à acquérir la personnalité juridique fin 2007. A la fois lieu d'échanges, tête de réseau et vivier de compétences pour la recherche, elle vise à anticiper la demande des citoyens sur la science et la technologie, à renforcer le dialogue sur les finalités de la recherche, ses méthodes, ses résultats et son évaluation. Un crédit de 0,500 M€ est consacré au fonctionnement de cette nouvelle instance, dont **0,400 M€** destiné à son fonctionnement.

Transfert des frais de mission des conseillers DGRI

Suite à la réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les frais de mission des conseillers de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sont transférés en 2007 du programme 150 (formations supérieures et recherche universitaire) au programme 172 (orientation et pilotage de la recherche), notamment dans la perspective de la comptabilité d'analyse des coûts (CAC). Cette mesure représente **0,180 M€**

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	11 756 770	11 756 770

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à **11,757 M€**

Evaluation : prospective et enquêtes

Ces crédits (**0,690 M€**) financent notamment le soutien à l'Observatoire des sciences et des techniques (GIP OST), aux fins de maintenir une production d'indicateurs et d'études permettant aux acteurs de la science et de la technologie de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leurs stratégies, tout en apportant un éclairage sur les performances de la politique de recherche (base de données originale et pluri thématiques sur la recherche et développement : publications scientifiques, brevets, participations aux programmes européens, mobilité internationale, démographie étudiante, diplômés...).

Action internationale

Sont inscrits **6,500 M€** pour l'ouverture internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'une espace européen de la recherche. Dans ce cadre, la programmation indicative des crédits sur l'exercice 2007 est la suivante :

- Les actions bi ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité et le soutien aux activités de la Fondation Alfred Koestler pour environ 2,000 M€ : mouvements de chercheurs avec les Etats-Unis, l'Afrique et le Moyen-Orient, Israël, l'Asie, l'Australie, y compris conventions de prestations avec l'association EGIDE ;
- l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires pour environ 1,000 M€ : co-publications et échanges de chercheurs avec l'Amérique de Sud, la Chine, l'Europe, incluant les engagements pris par la France vis-à-vis de l'organisation « Human frontier science program organization » lors de la Conférence intergouvernementale de Berne du 25 juin 2004 ;
- le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie pour 3,300 M€, au travers principalement du financement des programmes de l'agence universitaire de la francophonie (AUF) ;
- le soutien à la promotion de la recherche internationale avec un montant de 0,200 M€ consacré à la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

Actions communes d'animation

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les moyens d'intervention et d'études de l'Administration centrale de la recherche sont inscrits pour **4,046 M€** Ils recouvrent deux grands ensembles.

- les interventions (2,776 M€), soit principalement :

- les soutiens récurrents à des associations participant à la diffusion et à la valorisation de la recherche (Association Bernard Grégory, Agence nationale de la recherche technique, Bureau national de métrologie, Agence nationale de diffusion de l'information technologique...), Au sein de cette enveloppe, un crédit de 0,400 M€ est affecté en 2007 à la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) ;
- le financement de la Mission Parité (0,250 M€) ;
- l'animation des réseaux de recherche et d'innovation technologique (0,250 M€) visant à favoriser les échanges entre chercheurs.

- les moyens consacrés aux colloques et aux politiques incitatives menées en partenariat avec la presse d'information, afin de mieux répondre à la demande sociale d'informations scientifiques et techniques fiables et de mieux faire connaître au grand public l'activité de recherche (environ 1,000 M€).

Enfin, au titre des actions communes d'animation, est inscrit en 2007 un crédit de **0,270 M€** correspondant à la subvention qui sera versée à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) en substitution de la taxe qu'acquittaient auprès de cet organisme les organismes de recherche au titre des chercheurs étrangers qu'ils accueillent, en application de la décision prise lors du séminaire gouvernemental du 22 mai 2006 sur l'attractivité du territoire.

Académie des technologies

L'académie des technologies est une association ayant vocation à être transformée courant 2006 en établissement public administratif (EPA) de recherche dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Cet organisme a vocation à lancer, réguler et faire aboutir la réflexion interdisciplinaire sur toutes les questions où les technologies interagissent avec la société, sous leurs aspects nationaux et internationaux.

Sa subvention en 2007 représente **0,521 M€**, correspondant à 0,400 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,121 M€ de dépenses de personnel. Les crédits afférents aux dépenses de personnel ont fait l'objet d'une mesure de transfert puisque l'association disposait de moyens en personnels sous la forme d'emplois mis à sa disposition par l'administration centrale du ministère (P214) et par l'Institut de France (P150).

ACTION n° 02 : Actions incitatives et soutien à l'innovation

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		17 378 000	17 378 000
Crédits de paiement		17 378 000	17 378 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	9 000 000	9 000 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Agence nationale de la recherche

Pour 2007, il est prévu une subvention pour charges de service public d'un montant de **9,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour financer le budget de fonctionnement du groupement. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	8 378 000	8 378 000

Transferts de technologie

En 2007, les crédits d'intervention de cette action, inscrits jusqu'en 2006 dans les contrats de plan Etat-régions (CPER) 2000-2006, s'élèvent à **8,378 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement (majoritairement des salaires) dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) auprès des entreprises effectuée par les Conseillers en développement technologique, répartis dans différentes structures et associations (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie ou CRITT, plates-formes technologiques ou PFT, Agences).

Les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2007 tiennent compte d'un transfert au titre de la contribution du ministère au Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE).

ACTION n° 03 : Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	79 538 771	79 538 771
Crédits de paiement	0	79 538 771	79 538 771

VENTILATION DES EFFECTIFS**Allocataires de recherche**

Ces crédits sont transférés du programme "orientation et pilotage de la recherche" (P172) vers le programme "formations supérieures et recherche universitaire" (P150), ce dernier programme regroupant l'ensemble des crédits relatifs aux personnels enseignant dans les universités.

Dépenses de personnel	Titre 2
Autorisations d'engagement sur P172 avant transfert	304 935 862
Transfert vers P150	- 304 935 862
Autorisations d'engagement sur P172 après transfert	0
Crédits de paiement sur P172 avant transfert	304 935 862

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2
Dépenses de personnel	
Transfert vers P150	- 304 935 862
Crédits de paiement sur P172 après transfert	0

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	27 845 380	27 845 380

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC**Accueil de chercheurs post-doctorants**

La procédure d'accueil de post-doctorants permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, sur un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de 2.908,52 € en EPST et en EPIC, auquel s'ajoute pour les post-doctorants recrutés en EPST la taxe sur les salaires d'un montant de 185,41 €, ce qui porte le coût unitaire mensuel chargé en EPST à 3 093,93 €.

En 2007, sont budgétés 9000 mensualités (« mois post-doc »). Ce nombre est obtenu en tenant compte de "l'effet cohorte" pour des contrats de 18 mois prenant effet au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, soit :

- 400 contrats signés le 1^{er} juillet 2003 et redistribués le 1^{er} janvier 2005 puis le 1^{er} juillet 2006 (vague A)
- 200 contrats signés le 1^{er} juillet 2004 et redistribués le 1^{er} janvier 2006 puis le 1^{er} juillet 2007 (vague B)
- 100 contrats signés le 1^{er} juillet 2006 (vague C)
- 100 contrats à signer le 1^{er} juillet 2007 (vague D)

Au total, en 2007, l'encours représente 700 contrats post-doc (642 en EPST et 58 en EPIC). Les recrutements nouveaux, qui seront répartis courant 2007, représentent 100 contrats post-doc pour un montant de 1,856 M€.

Compte tenu de ces paramètres, le coût total théorique, qui résulte du produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année, s'élève à **27, 845 M€**

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	51 693 391	51 693 391

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans basés sur des projets de recherche et de développement confiés à des jeunes chercheurs (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche technique (ANRT) qui est une association. Le coût unitaire mensuel d'une convention CIFRE est de 1219,59 €. En 2006, l'objectif était la signature de 1 300 CIFRE nouvelles ; en 2007, ce objectif est de 1475 nouvelles CIFRE.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année 2007 de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année 2007. Compte tenu de la signature des CIFRE nouvelles "en biseau" au cours de l'année, avec une forte concentration vers la fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Corollairement, une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N -1 et N - 2 pèseront intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N - 3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires.

Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant de 3,034 M€ correspondant à l'abandon en cours et la sortie du dispositif des bénéficiaires de conventions CIFRE avant leur terme normal. Cette attrition est évaluée par l'ANRT à 7 % des conventions en cours (hors conventions nouvelles).

Enfin, il faut ajouter la prise en charge des frais de gestion de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation) qui représentent 4% du coût budgétaire théorique (attrition déduite), soit en 2007 un montant de 1,837 M€.

La dotation inscrite au projet de loi de finances s'établit ainsi à **47,780 M€**, représentant le montant total de la convention annuelle à passer avec l'ANRT.

Les Convention pour l'innovation et la promotion de la recherche en entreprise (CIPRE)

Ce dispositif nouveau, en cours de définition, visera à favoriser l'insertion des post-doctorants en entreprise, pour des activités de recherche. Il est envisagé que l'entreprise reçoive une subvention pendant une période de trois ans, représentant 50 % du salaire minimum (35 000 €) la première année et 25 % les deux années suivantes. Le coût unitaire annuel chargé d'une convention serait estimé sur cette base à 17 500€ la première année et de 8 750 € les deux années suivantes. Le dispositif sera amorcé en 2007 avec 100 conventions nouvelles financées en mi-année.

0,910 M€ sont budgétés en 2007 pour 600 mois. Ces crédits incluent les frais de gestion de l'ANRT en charges du dispositif qui représentent 4 % du coût total soit 0,035 M€.

Les conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)

Les conventions de formation par la recherche de techniciens supérieurs (CORTECHS) permettent l'embauche sur 12 mois au niveau BTS/DUT sur un projet de développement technologique. La gestion du dispositif est confiée à l'ANVAR qui subventionne l'entreprise d'accueil.

Le coût budgétaire est calculé sur la base d'une subvention annuelle forfaitaire de 13.000 € versée par l'ANVAR à l'entreprise. L'encours (220 conventions passés au 1^{er} juillet 2006) représente 1,430 M€. La reconduction en 2007 d'un flux de 220 conventions s'élevant au même montant, le coût total annuel 2007 se monte à 2,860 M€. A ce montant s'ajoutent les frais de gestion de l'ANVAR, représentant 5% du montant total des conventions nouvelles, soit 0,143 M€. La dotation CORTECHS au projet de loi de finances pour 2007 s'établit ainsi à 3, 003 M€.

ACTION n° 04 : Renforcement des liens entre science et société

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		8 959 588	8 959 588
Crédits de paiement		8 959 588	8 959 588

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	450 058	450 058

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

Les crédits de fonctionnement des actions de diffusion de la culture scientifique et technique, **0,450 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, seront dédiés dans le cadre du budget opérationnel de programme 2007 en fin d'année 2006 ; elle devrait néanmoins peu modifier les trois principales enveloppes, dédiées aux études (0,200 M€), aux manifestations et événements favorisant les contacts entre les scientifiques (0,100 M€) et du budget spécifique réservé à l'organisation et à la coordination de la « Fête de la science » (0,150M€).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	8 509 530	8 509 530

Les crédits d'intervention de cette action se montent à **8,509 M€** en 2007 en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Information scientifique et technique

Dotée de **1,768 M€** (AE = CP) en 2007, cette sous action recouvre la veille scientifique sur Internet (environ 1,330 M€) et les actions d'information scientifique et technique proprement dites (environ 0,438 M€), dont les activités liées à l'audiovisuel.

Au regard de la très forte concentration du monde de l'édition, la révolution technologique de l'environnement numérique nécessite la mutualisation des initiatives des différents acteurs pour une meilleure visibilité et rationalisation. Dans ce cadre, le ministère poursuivra ses actions, initiées en 2003, portant sur l'achat et l'archivage des revues scientifiques primaires sur support numérique.

L'aide à la création en matière d'audiovisuel scientifique sera reconduite ; elle concerne la production de documentaires scientifiques diffusés par les chaînes de télévision, et s'accompagne d'un achat systématique des droits de diffusion non commerciaux permettant ainsi la diffusion des films subventionnés dans les circuits culturels, les organismes de recherche et les circuits éducatifs.

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique

Les actions de diffusion de la culture scientifique et technique sont dotées de **6,821 M€** (AE = CP) en 2007 (reconduction de 2006). L'utilisation des crédits 2007 privilégiera largement le financement des Centres de culture scientifique technique et industrielle (environ 4,470 M€ ; plus d'une quarantaine de CCSTI sur toute la France), les aides aux manifestations et événements en régions (environ 1 M€ ; la « Fête de la science » mobilise 7.000 chercheurs et touche chaque année près de 7 millions de personnes à travers 1.800 sites ouverts au public, 100 « Villages des sciences » permettant partout en France de proposer au public la rencontre avec le monde de la recherche) et les actions de CST en milieu scolaire (environ 0,525 M€ consacrés à l'organisation d'ateliers scientifiques éducatifs revêtant une importance particulière car touchant le public jeune en associant plusieurs acteurs complémentaires -

chercheurs, enseignants, animateurs - dans une action éducative centrée sur l'expérimentation scientifique et mobilisant des méthodes pédagogiques innovantes).

Le solde des crédits sera affecté au financement d'associations et de structures ayant pour mission de diffuser la culture scientifique et technique (environ 0,190 M€), à la constitution de « réseaux » entre les différentes structures impliquées au niveau régional (environ 0,085 M€ ; rôle fédérateur dévolu aux CCSTI), aux colloques (environ 0,100 M€) et à diverses opérations (environ 0,450 M€ ; Musée de l'Observatoire de la Côte d'Azur, Planétarium de Dijon, aménagement du Centre de culture scientifique et technique « Cité Nature » d'Arras).

Enfin, dans un souci de cohérence, les crédits de la délégation aux usages de l'Internet (0,080 M€) sont transférés en 2007 vers le programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale) où se sont effectuées en 2006 la plupart des dépenses de cette structure.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	379 879 008	121 053 129	382 351 508	0	121 053 129	-2 472 500

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			29 570 528	29 570 528	36 845 380	36 845 380
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			29 570 528	29 570 528	36 845 380	36 845 380

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		11 857	
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		79	82

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
ANR	29		
Totaux	29		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Textes institutifs

Décision d'approbation de la convention constitutive : le 07 février 2005

Décret n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR

Missions

Groupement d'intérêt public (GIP), jusqu'à la fin de l'année 2006, date de sa transformation en établissement public, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs.

L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats.

La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

Organisation

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé.

L'ANR a bénéficié, pour l'année 2005, d'une capacité d'engagement de 700 M€ pour des projets de recherche d'une durée maximale de trois ans.

Plus de 30 appels à projets (AAP) ont été lancés cette année suscitant la soumission de plusieurs milliers de projets. Les décisions de financement seront prises pour la majorité en septembre, sur la base d'un processus de sélection fondé sur des expertises, effectuées par des chercheurs et enseignants-chercheurs français et étrangers, et des propositions collégiales préparées pour chaque AAP par un comité d'évaluation puis un comité stratégique.

L'action concernée au sein du programme est l'action 1 : actions incitatives et soutien à l'innovation.

Domaines scientifiques de programmation

La programmation des projets gérés par l'ANR porte sur quatre thématiques :

- énergie durable et environnement ;
- matière et information ;
- biologie et santé ;
- écosystèmes et développement durable.

Des appels à projets non-thématiques peuvent aussi être lancés, tels que :

- les chaires d'excellence : ce programme thématique vise à favoriser l'accueil de chercheurs étrangers de très haut niveau, en offrant aux meilleurs de ces scientifiques, des moyens substantiels pour les aider à réaliser rapidement leur projet de recherche, conçu dans la perspective de leur mobilité scientifique vers la France ;
- les jeunes chercheurs et jeunes chercheuses : concernant l'ensemble des champs de la recherche, toutes disciplines confondues, cet appel a pour but de soutenir les projets de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs de façon à favoriser leur prise de responsabilité, leur permettre de développer de façon autonome une thématique propre et leur donner la possibilité d'exprimer rapidement leur capacité d'innovation.

Partie « JPE »

Créée le 7 février 2005, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, l'ANR a été dotée, pour sa première année (partielle) d'activité de 700,000 M€ d'autorisations d'engagement et de 350,000 M€ de crédits de paiement.

L'exécution du budget d'intervention 2005

Ses moyens d'intervention, significatif, ont été engagés à hauteur de 688,834 M€, soit 539,199 M€ (78,3%) pour les programmes thématiques, au terme d'un processus de soumission et de sélection conforme aux standards internationaux (35 appels à projets ou AAP lancés, et 1 454 projets retenus sur les 5 652 dossiers reçus en réponse ; taux de sélection moyen de 25,7%), et 149,635 M€ pour les actions annuelles, ciblées sur le développement du partenariat public-privé et au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et développement.

Dans le détail, la répartition des engagements entre les thèmes et Départements thématiques est la suivante : 102,223 M€ pour le Département « Energie durable et environnement », 108,325 M€ pour le Département « Biologie santé », 49,398 M€ pour le Département « Ecosystèmes et développement durable », 135,963 M€ pour le Département « Matière et information » et 166,796 M€ pour le thème « Programmes non thématiques » (« Chaires d'excellence », « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs », programme « Blanc »).

Les actions annuelles recouvrent, hors frais de gestion globalisés dus aux « structures support » assurant la coordination scientifique et administrative de certains programmes (19,855 M€) : l'action régionale et les CPER (23 M€), l'organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants (4,408 M€), le dispositif européen Eurêka (4,279 M€), les centrales de micro-nanotechnologies (22,000 M€), le financement de l'Institut national du Cancer (GIP INCa ; 35,000 M€), le concours des créations d'entreprises auprès de l'ANVAR (18,000 M€), le programme IMAGENE auprès du CEA (19,100 M€), les premiers abondements complémentaires aux pôles de compétitivité (7,5 M€). La plupart des actions annuelles seront coordonnées, en 2006, par un nouveau Département, « Partenariats et compétitivité ».

En regard du démarrage réel de son activité au second trimestre 2005, l'ANR avait logiquement fait part de l'impossibilité de mandater la totalité des crédits de paiement inscrits à son EPRD d'intervention.

Les crédits de paiement ont finalement été consommés à hauteur de 276,809 M€ (79,1%), et les crédits inemployés (assez nettement supérieurs à l'estimation initiale de 64,200 M€ présentée au Conseil d'administration du 28 septembre 2005) ont été intégralement reportés au budget propre (+ 73,191 M€), à l'occasion de la 1ère décision modificative de l'exercice 2006.

Pour information (opérations gérées en compte de tiers, hors EPRD), l'ANR a reçu, le 29 décembre 2005, 326,000 M€ en provenance du compte d'affectation spéciale n° 902-24, fléchés ainsi que suit sur instruction des tutelles :

- 300,000 M€ pour les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et les fondations de coopération scientifique (ou « campus ») prévus par la loi de programme pour la recherche (LPR) ;
- 26,000 M€ correspondant aux reliquats de dotations en capital pour les fondations de recherche reconnues d'utilité publique (rappel de la LFI 2004 : dotation du CAS n° 902-24 de 150,000 M€ spécifiquement dédiés aux dotations en capital des fondations du secteur de la recherche reconnues d'utilité publique).

La programmation 2006

Les moyens programmatiques de l'Agence s'établissent à 800,000 M€ en 2006, le montant des crédits de paiement étant fixé à 590,000 M€. Ces dotations sont issues d'une dotation du compte d'affectation spécial n° 902-24 « Participations financières de l'Etat » versée fin 2005.

La répartition des volumes d'engagements globaux en 2006, pour un total de 634,000 M€, est précisée selon huit secteurs : cinq Départements thématiques (dont « Sciences humaines et sociales », nouveau), le Département « Partenariats et compétitivité » (nouveau), le secteur « Non thématique et transversal » et le secteur « Autres actions annuelles ».

Les programmes fonctionnant par appel à projet (AAP) gardent une part prépondérante des engagements et s'inscrivent largement dans la continuité des programmes lancés en 2005. En dehors du nouveau Département

« Sciences humaines et sociales », un nombre limité de nouveaux programmes (5 à 10) sera lancé dans les quatre Départements thématiques déjà existants en 2005.

La détermination des enveloppes budgétaires a été approuvée par le Conseil d'administration du 7 décembre 2005 au niveau des Départements et thèmes, avec les nouveaux programmes suivants (mentionnés entre parenthèses) : 147,000 M€ pour « Matière et information » (« Architecture du futur », « Robotique et systèmes interactif et cognitifs »), 113,000 M€ pour « Energie durable et environnement » (« Climat et milieux »), 51,000 M€ pour « Ecosystèmes et développement durable », 126,000 M€ pour « Biologie et santé » (« Biologie systémique », « Physique et chimie : complexité du vivant »).

Dans ces quatre Départements thématiques, les programmes lancés en 2005 donneront quasiment tous lieu à une nouvelle édition d'AAP en 2006.

L'évolution des enveloppes budgétaires et des périmètres scientifiques et technologiques s'appuiera sur le retour d'expérience de 2005. A quelques exceptions près, ces programmes sont en adéquation avec des objectifs de moyen ou long terme qui restent d'actualité : les éditions 2005 des AAP ont suscité une mobilisation des communautés de recherche à la hauteur escomptée (voir au-delà) et n'ont pas épuisé le vivier de projets de qualité susceptibles d'être financés. Certains AAP moins fructueux correspondent à une politique volontariste de développement d'un secteur d'activité de recherche nouveau ou insuffisamment vivace (nouvelles technologies de l'énergie).

Le secteur « Non-thématique et transversal » (187,000 M€) sera également reconduit à un niveau comparable à l'édition 2005. Un accent particulier sera mis sur le programme « Chaires d'excellence » pour le rendre encore plus attractif.

Dans le Département « Sciences humaines et sociales » (10,000 M€), créé au 1er janvier 2006, de nouveaux programmes thématiques seront lancés puisque seuls les programmes thématiques rattachés aux autres départements (programmes « Jeunes chercheurs » et « Blanc ») offraient, en 2005, la possibilité de soumettre des projets dans ces disciplines.

Ces nouveaux programmes doivent répondre à un relatif déficit de mobilisation de la communauté de recherche concernée, observé l'an passé.

La quasi-totalité des actions gérées hors AAP est regroupée dans le nouveau Département « Partenariats et compétitivité » (103,000 M€) : concours de créations d'entreprises de technologies innovantes, projets Eurêka, financement des projets dans le cadre de pôles de compétitivité, CPER, opérations de transfert de technologie et de maturation de projets innovants. Ce Département financera trois nouvelles actions en 2006 :

- a) l'animation des Réseaux de recherche et d'innovation technologiques (RRIT), par la redéfinition de leur périmètre scientifique et technologique ;
- b) le soutien aux Centres de ressources biologiques (CRB), notamment par la valorisation et la certification de collections d'échantillons biologiques d'origine humaine pour la recherche en santé (besoin bien identifié à la fois par les établissements publics impliqués dans la recherche biomédicale et par les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques) ;
- c) l'abondement des entités labellisées « Carnot », afin de favoriser le développement de leur recherche contractuelle par une recherche amont de qualité (budget spécifique de 40,000 M€).

Les autres actions annuelles (63,000 M€) sont désormais restreintes au financement du GIP INCa et des grandes centrales de micro-nanotechnologies.

S'agissant des crédits de paiement du budget d'intervention 2006, ils ont vocation à couvrir :

- a) les besoins occasionnés par la reprise, à compter du 1er janvier 2006, des obligations de l'Etat concernant les actions restant à solder sur les fonds incitatifs ministériels antérieurement gérés par les ministères chargés de la Recherche (Fonds national de la science et Fonds de la recherche technologique ; FNS et FRT) et de l'Industrie (Fonds de compétitivité des entreprises ; FCE) ;
- b) la tranche 2006 des appels à projets (AAP) de 2005 ;
- c) la tranche 2006 de la programmation 2006 (AAP correspondant aux programmes pluriannuels ; opérations annuelles inscrites en AE = CP).

Ils ont été majorés, à l'occasion de la DM 1 pour 2006, des reliquats de crédits constatés au 31 décembre 2005, et sont ainsi portés à 663,726 M€.

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | OPÉRATEURS

S'agissant des crédits de paiement, le budget d'intervention prévoit la prise en charge des CP « services votés » du FNS, du FRT et du FCE (partie RRIT).

Compte tenu des reports de crédits inscrits en DM 1 pour 2006, l'affectation du volume global des CP (soit 590,000 M€ + 73,191 M€) est la suivante :

- a) 180,000 M€ pour la 2ème tranche de la programmation 2005 ;
- b) 292,726 M€ pour la 1ère tranche de la programmation 2006 ;
- c) 191,000 M€ pour la reprise des actions du FNS, du FRT et du FCE ;
- d) 1,000 M€ de frais de gestion pour les programmes gérés directement par l'ANR en 2006.

Dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, le budget de fonctionnement de l'ANR s'établissait à 6,4M€. Il a été porté, à l'issue d'une décision budgétaire modificative, à 8,565M€.

Perspectives 2007

Les moyens d'engagement et les crédits de paiement de l'ANR, érigée en établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la Recherche par le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006, sont fixés à 825,000 M€ pour 2007. Il est proposé, dans le présent PLF que cette dotation soit financée en 2007 par l'affectation du produit de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés dans la limite de 825 M€.

La programmation 2007 de l'Agence relaiera le financement de la composante RNG (Réseau national des Genopoles) à hauteur de 9,550 M€, concomitamment à la réduction équivalente de la subvention pour charges de service public du CNRG (Consortium national de la recherche en génomique) opérée au programme 194.

Le budget de fonctionnement de l'Agence sera portée à 9M€.

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)**Ressources de l'opérateur (en CP)**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
596.400				596.400

Dépenses de l'opérateur (en CP)

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
2.280	6.400	590.000	596.400

Les données sont celles de l'EPRD 2006 de l'ANR avant décisions modificatives.

Les charges de personnel sont présentées dans les dépenses de fonctionnement de l'Agence (donc comprises dans les 6.4M€).

En dépenses d'investissement, ont été inscrites les dépenses liées à la programmation de l'ANR.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	29	79	82
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

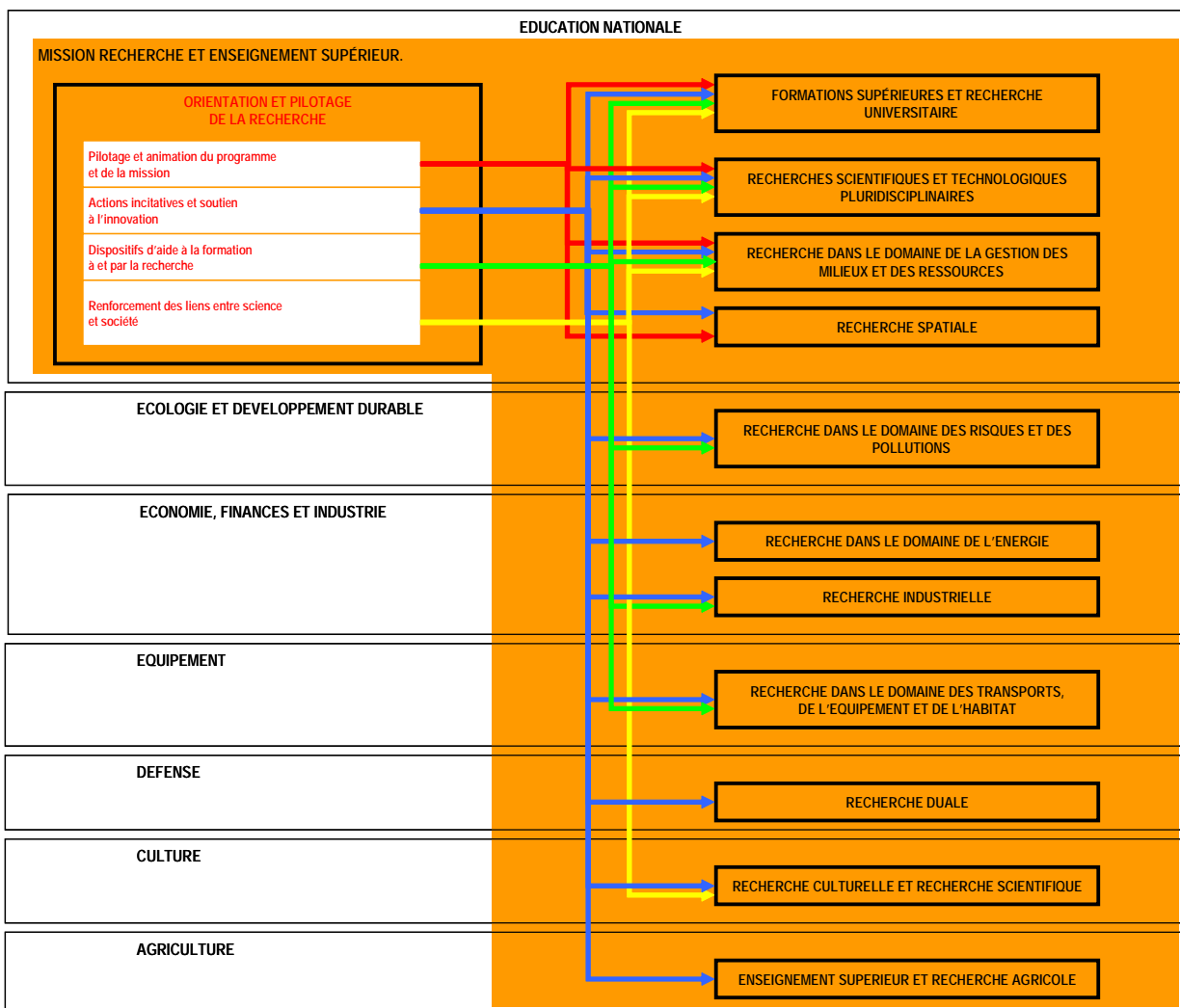
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation	LFI 2006 après ventilation
	(y c. fonds de concours)	au sein du programme	entre programmes	(y c. fonds de concours)	(y c. fonds de concours)
Pilotage et animation du programme et de la mission	15 986 770		-15 986 770	0	0
Actions incitatives et soutien à l'innovation	24 378 000		-24 378 000	0	0
Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche (libellé modifié)	79 538 771		-79 538 771	0	0
Renforcement des liens entre science et société (libellé modifié)	8 959 588		-8 959 588	0	0
Total	128 863 129		-128 863 129	0	0

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	+128 863 129
Enseignement supérieur et recherche agricoles (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+416 000
Formations supérieures et recherche universitaire (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+59 066 126
Recherche culturelle et culture scientifique (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+7 426 200
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+8 154 081
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+1 040 000
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+469 445
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+1 095 772
Recherche duale (civile et militaire) (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+318 400
Recherche industrielle (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+12 216 200
Recherche spatiale (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+3 956 548
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+34 704 357

OBSERVATIONS

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Présentation du programme Orientation et pilotage de la recherche :

Le programme est un programme soutien dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers l'ensemble des programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) et dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file. Il est structuré en 4 actions :

L'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » rassemble une partie des moyens de fonctionnement et d'intervention dont dispose l'administration centrale et déconcentrée de la recherche pour conduire ses missions de coordination et d'animation interministérielle, de tutelle des établissements publics de recherche, d'évaluation des structures, d'études et de prospective, ainsi que l'action internationale. Toutefois, les emplois et les autres moyens de fonctionnement des personnels de l'administration centrale sont rattachés au programme « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».

Orientation et pilotage de la recherche

Programme n° 172 | ANALYSE DES COÛTS

L'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » concerne les moyens incitatifs – actions d'incitation au transfert de technologie, crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) – que le ministère de la recherche consacre aux financements sur programmes ou projets de recherche qui interviennent en appui des budgets des organismes de recherche pour répondre aux priorités définies par le Gouvernement.

L'action « Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche » regroupe les outils – conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS), accueil de chercheurs post doctorants – destinés à offrir aux jeunes doctorants et post doctorants les meilleures conditions possibles de formation et d'accès aux carrières de la recherche scientifique.

L'action « Renforcement des liens entre science et société » est dédiée à la mise en œuvre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique qui, adossée à un développement renforcé de l'information scientifique et technique, vise à combler l'écart qui se creuse entre la science et le grand public et, au-delà, à faciliter les échanges entre les citoyens et les scientifiques.

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits du programme Orientation et pilotage de la recherche dans les actions d'autres programmes :

Les modalités de ventilation des crédits utilisées dans cet exercice sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006. A l'invitation du CIAP, elles prennent en compte la nature interministérielle de la MIRES et le rôle de pilotage de la mission affiché par le programme.

Ventilation des crédits de l'action « Pilotage et animation du programme et de la mission » : les crédits sont ventilés au prorata des moyens affectés à la recherche des programmes de la MIRES placés sous la responsabilité du MENESR, soit :

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire : 32,4% ;
- Programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 40,8% ;
- Programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 12,8% ;
- Programme Recherche spatiale : 14%.

Ventilation des crédits de l'action « Actions incitatives et soutien à l'innovation » : les crédits de fonctionnement de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes « recherche » de la MIRES, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode est préconisée par le CIAP aussi longtemps que les crédits d'intervention de l'ANR ne seront pas inscrits sur le programme « Orientation et pilotage de la recherche ». Par ailleurs, les crédits destinés au transfert de technologie sont imputés à l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche industrielle ». Il résulte de la combinaison de ces modalités la clé de ventilation suivante :

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire : 18,6% ;
- Programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 18,8% ;
- Programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 5,1% ;
- Programme Recherche spatiale : 7% ;
- Programme Recherche dans le domaine des risques et des pollutions : 1,8% ;
- Programme Recherche dans le domaine de l'énergie : 4,3% ;
- Programme Recherche industrielle : 37,8 % ;
- Programme Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat : 2,6 % ;
- Programme Recherche duale : 1,3 % ;
- Programme Recherche culturelle et culture scientifique : 1% ;
- Programme Enseignement supérieur et recherche agricoles : 1,7 %.

Ventilation des crédits de l'action « Dispositifs d'aide à la formation à et par la recherche » : pour les conventions CIFRE permettant à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public, les crédits correspondants sont ventilés vers les actions « recherche universitaire » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction des champs disciplinaires des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif. Pour les conventions CORTECHS visant pour leur part à favoriser l'insertion professionnelle des techniciens supérieurs pour développer la capacité d'innovation des PME au travers d'une subvention aux entreprises contractantes, les crédits sont déversés vers l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme « Recherche industrielle ». Enfin, les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces

jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des effectifs accueillis. Ces modalités conduisent à la ventilation suivante des crédits de l'action :

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire : 61,2% ;
- Programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 28,6% ;
- Programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 5,8% ;
- Programme Recherche dans le domaine des risques et des pollutions : 0,1% ;
- Programme Recherche industrielle : 3,8 % ;
- Programme Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat : 0,6 %.

Ventilation des crédits de l'action « Renforcement des liens entre science et société » : les crédits de l'information scientifique et technique, dont les finalités recourent celles des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche à partir des actions « Diffusion des savoirs » ou « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire », « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » sont déversés sur ces actions au prorata des crédits « recherche » des programmes concernés. Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont quant à eux ventilés vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication, compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis. Ces principes déterminent la ventilation suivante :

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire : 7,4% ;
- Programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires : 9,4% ;
- Programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources : 3% ;
- Programme Recherche culturelle et culture scientifique : 80,3%.

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 million to 12.5 million. The public sector has also become a major employer of women, with 6.5 million women employed in the public sector in 1997, compared with 5.5 million in 1988. The public sector has also become a major employer of young people, with 1.5 million young people employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people with disabilities, with 1.5 million people with disabilities employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people from ethnic minorities, with 1.5 million people from ethnic minorities employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 50 years of age, with 1.5 million people over 50 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 60 years of age, with 1.5 million people over 60 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 65 years of age, with 1.5 million people over 65 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 70 years of age, with 1.5 million people over 70 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 75 years of age, with 1.5 million people over 75 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 80 years of age, with 1.5 million people over 80 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 85 years of age, with 1.5 million people over 85 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 90 years of age, with 1.5 million people over 90 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 95 years of age, with 1.5 million people over 95 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 100 years of age, with 1.5 million people over 100 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 105 years of age, with 1.5 million people over 105 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 110 years of age, with 1.5 million people over 110 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

The public sector has also become a major employer of people who are over 115 years of age, with 1.5 million people over 115 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988. The public sector has also become a major employer of people who are over 120 years of age, with 1.5 million people over 120 years of age employed in the public sector in 1997, compared with 1.2 million in 1988.

PROGRAMME 189

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

MINISTRE CONCERNÉ : NELLY OLIN, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	376
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	378
Présentation du programme et des actions	381
Objectifs et indicateurs de performance	392
Justification au premier euro	397
Opérateurs	407
Analyse des coûts du programme et des actions	410

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Guillaume SAINTENY

Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale

Responsable du programme n° 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

La stratégie globale de ce programme consiste à regrouper et à coordonner l'ensemble des actions de recherche ayant pour fondement commun l'appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il s'agit également de veiller à la cohérence de ces actions avec le dispositif national de recherche et avec les plans d'action gouvernementaux. Ces actions de recherche sont développées par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), deux agences (l'ADEME et l'AFSSET) et deux organismes scientifiques d'expertise et de recherche (l'INERIS et l'IRSN). Elles visent à :

- produire des connaissances scientifiques adaptées aux besoins du MEDD ;
- produire, pour la sécurité nucléaire, l'expertise et la surveillance radiologique nationale en appui aux politiques publiques et aux autorités compétentes ;
- développer les technologies du développement durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'effet de serre ;
- accroître les connaissances permettant d'éclairer les politiques publiques de prévention des risques sanitaires environnementaux.

La recherche mise en place par les quatre opérateurs a également pour fonction de ressourcer en permanence leur expertise afin de leur conférer un niveau d'excellence internationale. Le MEDD pilote ces objectifs dans le cadre des contrats d'objectifs pluriannuels passés entre l'État et les organismes.

Le MEDD veille à la valorisation des résultats scientifiques et de l'expertise produite auprès des acteurs des politiques publiques environnementales.

Les indicateurs associés à l'objectif transversal du programme, relatif à la production scientifique au meilleur niveau scientifique international, sont harmonisés avec ceux des autres programmes de la mission (objectif n°1). Les particularités des mandats confiés aux opérateurs dans leur domaine, notamment l'IRSN et l'ADEME, justifient deux objectifs spécifiques du programme (objectifs n° 2 et 3).

La recherche en appui aux politiques publiques nécessite cependant une réflexion spécifique sur son mode d'évaluation et sur les indicateurs, notamment d'efficacité socio-économique et de qualité de service. Son efficacité ne peut, en effet, être mesurée ni par le marché sous forme de brevets, ni uniquement à travers les publications dans des revues scientifiques de haut niveau. C'est pourquoi le service de la recherche et de la prospective évalue ses programmes de recherche. Un guide méthodologique a été réalisé et l'évaluation de trois programmes est en cours en 2006 ; les instances de pilotage se mettent en place (une par programme) et la procédure de sélection des évaluateurs est lancée. En 2007, trois autres programmes de recherche seront évalués. Les résultats des premières années d'expérimentation et du retour d'expérience des indicateurs bibliométriques actuellement employés pourront amener à envisager une refonte des indicateurs.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
- INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)
- INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

■ **OBJECTIF 2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**

-INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

■ **OBJECTIF 3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**

-INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000		4 900 000	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000		1 100 000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400		236 779 400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884		28 422 884	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099	7 210 000	7 544 099	
Totaux	271 536 383	7 210 000	278 746 383	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000		4 900 000	
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000		1 100 000	
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400		236 779 400	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884		28 422 884	
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	334 099	7 210 000	7 544 099	
Totaux	271 536 383	7 210 000	278 746 383	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000		4 900 000	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000		1 100 000	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400		236 779 400	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884		28 422 884	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299 969	7 244 130	7 544 099	15 000
Totaux		271 502 253	7 244 130	278 746 383	15 000

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000		4 900 000	
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000		1 100 000	
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400		236 779 400	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884		28 422 884	
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	299 969	7 244 130	7 544 099	15 000
Totaux		271 502 253	7 244 130	278 746 383	15 000

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		271 502 253	271 536 383		271 502 253	271 536 383
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		299 969	334 099		299 969	334 099
Subventions pour charges de service public		271 202 284	271 202 284		271 202 284	271 202 284
Titre 6. Dépenses d'intervention		7 244 130	7 210 000		7 244 130	7 210 000
Transferts aux entreprises		2 420 130	1 802 500		2 420 130	1 802 500
Transferts aux autres collectivités		4 824 000	5 407 500		4 824 000	5 407 500
Totaux hors fonds de concours prévus		278 746 383	278 746 383		278 746 383	278 746 383
Fonds de concours		15 000			15 000	
Totaux y compris fonds de concours prévus		278 761 383	278 746 383		278 761 383	278 746 383

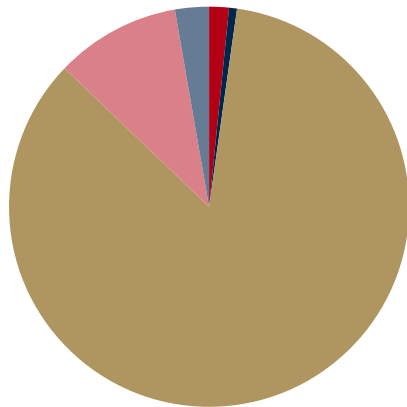
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000	4 900 000
02	Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000	1 100 000
03	Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400	236 779 400
04	Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884	28 422 884
05	Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 544 099	7 544 099
Totaux		278 746 383	278 746 383

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (1,76%)
- Action n°02 (0,39%)



- Action n°03 (84,94%)
- Action n°04 (10,20%)
- Action n°05 (2,71%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités générales du programme

Le programme a pour finalité de fournir les connaissances scientifiques indispensables à l'éclairage des politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Il contribue également à la réalisation du volet recherche de nombreux plans d'actions décidés par le gouvernement.

Les actions de recherche inscrites à ce programme permettent de mobiliser, autour des problématiques de l'écologie et du développement durable, toutes les sciences qui peuvent contribuer à sa compréhension : sciences physiques, sciences du vivant, sciences économiques, sciences humaines et sciences sociales. Les thèmes abordés sont centrés sur des questionnements exprimés par les gestionnaires et non sur des disciplines particulières, chacune des disciplines concernées étant invitée à apporter sa réponse aux questions posées. Le programme intègre également des activités de prospective qui fournissent des clés de compréhension de l'avenir.

Les politiques publiques de l'écologie et du développement durable sont porteuses de défis de société concernant les générations futures. Elles intègrent également d'importants enjeux de santé humaine et de protection de la biodiversité et du cadre de vie. Elles conditionnent nos capacités de développement qui devront s'appuyer sur une économie performante tout en arrêtant la dégradation du climat et de la diversité biologique, en s'adaptant aux changements globaux de l'environnement et en reconstruisant la confiance sociale dans une activité économique qui ne nuise pas à la santé humaine et au patrimoine naturel.

Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), en charge de ces politiques, ne peut agir efficacement sans un éclairage direct de sa gestion par des références scientifiques solides. Pour cela, il produit des connaissances scientifiques et les valorise notamment au sein des établissements publics scientifiques d'expertise et de recherche (INERIS, IRSN) et des agences d'objectifs (ADEME, AFSSET), qui constituent une part importante du service public de l'écologie et du développement durable. Il a également établi des partenariats étroits avec les organismes et ministères concernés par d'autres programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » afin de bénéficier de leurs apports et d'éviter les redondances.

L'importance de la dimension européenne dans la conception ou l'évaluation des politiques environnementales et l'intérêt d'une mise en commun des compétences à une échelle supranationale justifient les actions en faveur de l'ouverture européenne du programme : participation aux appels d'offres du 6ème programme communautaire de recherche et de développement (PCRD), participation aux négociations du 7ème et investissement significatif dans des actions de coordination des programmes nationaux, notamment de type ERANET. Le ministère de l'écologie et du développement durable publie ainsi des appels à proposition de recherche européens qui lui permettent de bénéficier d'apports de communautés scientifiques diverses et de contribuer à l'émergence de partenariats à l'échelle communautaire. Les établissements publics de ce programme ont également adopté une stratégie communautaire volontariste.

Ce programme s'inscrit au sein d'actions significatives pluriannuelles du gouvernement dans le but de renforcer la compétitivité nationale dans une logique de développement durable et en lien avec la stratégie de Lisbonne de l'Union Européenne :

- La loi d'orientation et de programmation sur la recherche : la loi prévoit un accroissement sensible du financement de la recherche publique. Elle explicite une nouvelle mission pour la recherche en appui à l'expertise dans les domaines de l'environnement et de la santé. Enfin, elle renforce le financement incitatif sur projets de recherche.
- La stratégie nationale de la biodiversité, notamment son plan d'action recherche publié en mars 2006 qui prévoit le renforcement des programmes de recherche du ministère de l'écologie et du développement durable.
- Le plan national santé-environnement, notamment l'action 34 de son volet recherche, qui vise au renforcement et à la coordination des programmes de recherche en appui aux politiques publiques mis en œuvre notamment par le MEDD et l'AFSSET.
- La stratégie nationale du développement durable qui prévoit une série d'actions de recherche et de développement technologique.
- Le Plan Climat qui vise à respecter, dès 2010, l'objectif du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme se caractérise également par une série d'objectifs génériques qui concernent la qualité des prestations financées, leur adéquation aux standards de qualité internationaux et la satisfaction du « client public ».

Evolution 2007

Conformément aux éléments stratégiques qui précèdent, ce programme s'attache au développement des financements incitatifs des agences et du MEDD. Il s'agit de cibler des actions de recherche en appui aux politiques publiques et de renforcer leur valorisation. Le plus grand soin est apporté à la complémentarité de ces programmes avec ceux de l'Agence Nationale de la Recherche avec laquelle le Service de la Recherche du MEDD se coordonne de façon permanente. Enfin, en 2007, suite aux efforts des années précédentes, la dimension européenne devient opérationnelle.

Opérateurs

Le programme est mis en œuvre, respectivement pour les actions 1 à 4, par des organismes publics sous tutelle ou cotutelle du MEDD :

- deux instituts qui créent de la connaissance et de l'expertise : l'INERIS, institut national de l'environnement industriel et des risques (action 1) et l'IRSN, institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (action 3).
- deux agences d'objectifs, maîtres d'ouvrage qui sont chargés de coordonner et d'inciter au développement de l'expertise et de la recherche dans leur champ de compétences : l'AFSSET, agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (ex AFSSE, action 2), l'ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (action 4).

Outre les opérateurs, le service de la recherche et de la prospective (action 5) au sein de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) assure la gestion et la valorisation de programmes incitatifs destinés à orienter et mobiliser la recherche académique en appui aux politiques publiques.

Pilotage et acteurs du programme

Le responsable du programme est le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale. Pour chacune des actions confiées à des opérateurs, des comités de la recherche (structures interministérielles, réunions de tutelles « spécifiques » pour l'IRSN) ont pour objectif de veiller à la conformité des recherches avec les contrats d'objectifs des établissements et la stratégie nationale.

	action 1	action 2	action 3	action 4
	INERIS	AFSSET	IRSN	ADEME
Contrat d'objectifs	Signé en 2006	En cours d'élaboration Signature prévue en 2006	Signé en 2006	En cours d'élaboration à signer fin 2006

De plus, un contrôle de la qualité de ces recherches est effectué en s'appuyant sur l'évaluation par les conseils scientifiques des établissements et sur l'examen d'une série d'indicateurs. Dans le cas des actions à caractère incitatif 2 et 5, chaque programme de recherches fait l'objet d'un comité d'orientation regroupant les responsables des politiques publiques concernées par la recherche qui y est développée. Les services déconcentrés y sont associés en tant que de besoin (action 5).

Modalités de gestion du programme

Ce programme est mis en œuvre, au niveau central, via deux budgets opérationnels de programme : le premier, concernant les actions 1 à 4, est placé sous la responsabilité de la direction de la prévention des pollutions et des risques du MEDD qui exerce la tutelle des opérateurs ; le BOP de l'action 5 est placé sous la responsabilité du service de la recherche et de la prospective de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux
- ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

1,8 %



Cette action a pour finalité de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en dotant ses recherches qui, conformément au décret du 7 décembre 1990, permettent d'évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

La gestion des risques liés aux substances chimiques et aux biocides, la prévention des accidents industriels et la protection des populations contre les accidents liés aux activités d'exploitation du sol et du sous-sol et à leurs séquelles, sont des enjeux importants de la politique de l'écologie et du développement durable. La connaissance est, dans tous les cas, au cœur des solutions apportées à ces problèmes complexes et politiquement sensibles qui impliquent de bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les déterminants de la santé humaine dans l'environnement. La plupart des outils de gestion des risques s'appliquant à la source de ces risques, une bonne connaissance des processus industriels et de leur sécurité est également nécessaire. Le MEDD doit donc disposer, pour éclairer cette politique, des instruments de recherche et d'expertise de dimension proportionnée aux enjeux.

L'INERIS, établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle unique du MEDD, contribue à des politiques publiques inscrites dans d'autres programmes de la mission interministérielle comme le programme de recherche dans le domaine de la gestion des milieux et ressources, le programme de recherche industrielle, le programme de recherche dans le domaine de l'énergie et le programme de recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat. L'INERIS a su créer une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France dans le domaine des risques accidentels et chroniques liés aux activités industrielles. Bien que peu dotée par rapport aux activités d'expertise, cette recherche a obtenu des résultats significatifs dans la communauté scientifique internationale. Les chercheurs de l'INERIS ont notamment montré une capacité élevée de succès aux appels d'offres de l'Union européenne et de pilotage de projets européens.

Orientations stratégiques

Risques chroniques : Risques environnementaux et sanitaires dus aux pollutions et nuisances.

Risques accidentels : Risques pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement liés aux accidents technologiques et industriels.

Risques liés au sol et sous-sol : Risques liés aux ouvrages souterrains et aux phénomènes naturels.

Gestion des risques : Aspects économiques et sociaux des risques environnementaux et de leur gestion.

Priorités pluriannuelles

Risques chroniques : La métrologie de l'environnement, la métrologie des expositions et la modélisation des pollutions et de leurs transferts ; la toxicité des substances pour les écosystèmes et pour l'homme à faibles niveaux d'exposition ; la contribution aux connaissances scientifiques sur les risques émergents ; la modélisation intégrée en appui aux nouveaux instruments économiques de régulation des impacts environnementaux.

Risques accidentels : La phénoménologie et la qualification des conséquences des scénarii accidentels ; la sécurité des procédés ; l'intégration de la composante humaine et organisationnelle dans l'analyse des risques ; l'évolution des méthodes et outils d'analyse des risques.

Risques liés au sol et sous-sol : Le comportement des terrains sus-jacents aux exploitations et vides souterrains ; la mécanique des fluides (eau-gaz) dans les espaces souterrains et l'aptitude des terrains à la séquestration du CO₂ ; la surveillance des mouvements du sol, des talus et falaises liés aux facteurs anthropiques ou naturels.

Gestion des risques : La participation à la diffusion de l'information technique contribuant à la perception et à la culture du risque ; l'appui et l'aide à la décision auprès des gestionnaires du risque.

Participation à des programmes européens

L'INERIS mène une politique européenne active de participation croissante aux programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRDT). Actuellement, l'INERIS participe à 24 programmes européens dont 2 en tant que coordinateur. L'INERIS a contribué activement à la mise en place d'une Plate-forme Technologique Européenne

sur la Sécurité Industrielle (ETPIS) qui réunit toutes les parties prenantes de la sécurité. Il s'agit de rédiger l'agenda stratégique de la recherche à moyen terme (10-20 ans) à mettre en œuvre dans le 7^{ème} PCRD, qui permettra, par une démarche globale de réduction des accidents, de maintenir un niveau d'activité industrielle européenne durable et compétitive au niveau mondial.

ACTION n° 02

0,4 %

**Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux**

Cette action a pour finalité de coordonner et de développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques chimiques et biologiques. Elle s'appuie sur l'agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFSSET), établissement public administratif, sous la cotutelle des ministères chargés de la santé, du travail et de l'emploi et du MEDD créé par la loi n°2001-398 du 9 mai 2001 et le décret 2002-299 du 1er mars 2002. Cette agence a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement de la population générale et des populations dans les milieux professionnels.

Le programme de recherches « environnement santé » (PRES), créé par le MEDD en 1998 et transféré à l'agence française de sécurité sanitaire et environnementale et du travail (AFSSET), constitue l'essentiel de cette action. Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Il couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et il vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution. Il est explicitement prévu de le renforcer dans le cadre du plan national santé-environnement.

L'AFSSET finance des recherches appliquées à l'analyse de risque comme le prévoit le décret n°2006-676 - article 3 – section 1 "R. 1336-1. - Pour l'exercice des missions énumérées à l'article L. 1336-1, l'agence exerce une veille sur l'évolution des connaissances scientifiques dans les domaines de sa compétence et définit, met en œuvre, soutient ou finance des programmes de recherche scientifique et technique. Ce programme de recherche est donc complémentaire d'autres programmes, tel que celui de l'Agence Nationale de la Recherche qui finance des recherches plus fondamentales. Cette action vise également à favoriser l'intégration des jeunes chercheurs français dans les réseaux internationaux existants et jouera un rôle dans la diffusion auprès du grand public des informations scientifiques. Elle participera au renforcement de l'influence de la France dans les instances communautaires et internationales en charge de l'environnement et de la santé.

Instances internes

Afin d'assurer un partage interministériel du pilotage des recherches en appui aux politiques de santé publique environnementale, cette action est pilotée par un comité d'orientation présidé par la directrice générale de l'AFSSET. Les ministères chargés de la santé, du travail et de la recherche sont représentés au sein de ce comité.

Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique par un **comité scientifique** formé de scientifiques indépendants.

Orientations stratégiques

Émissions de substances, présence d'agents potentiellement dangereux dans l'environnement et leur diffusion ou leur comportement dans les milieux.

Identification du danger correspondant et connaissance des mécanismes en jeu.

Caractérisation et estimation des expositions de la population et/ou des groupes sensibles et évaluation du risque sanitaire associé.

Pratiques et représentations sociales.

Priorités pluriannuelles

Elles sont définies en cohérence d'une part, avec les thèmes prioritaires identifiés par le plan national santé environnement et le plan cancer, et d'autre part, avec les programmes de recherche ou travaux de synthèse des connaissances déjà engagés en 2003 et 2004 :

- toxiques pour la reproduction dans l'environnement ;
- agents cancérigènes dans l'environnement ;
- risques infectieux liés aux modes de vie ;
- nuisances sonores ;

- risques en émergence ;
- points critiques de méthode en évaluation du risque.

Participation à des programmes européens

L'AFSSET participe activement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action communautaire en matière d'environnement et de santé. Dans ce contexte l'AFSSET coordonne, d'une part, avec l'appui du SRP, une proposition Er Janet de mise en réseau des gestionnaires de programme nationaux en environnement et santé dans 10 pays de l'Union Européenne (ENVHEALTH), et, d'autre part un volet du projet intégré INTARESE « Integrated Assessment of Health Risks from Environmental Stressors in Europe » du 6^{ème} PCRD pour la période 2005-2010 visant notamment à développer les outils et modèles nécessaires à l'évaluation intégrée des risques des substances chimiques pour le consommateur.

ACTION n° 03

Evaluation et prévention des risques nucléaires

84,9 %



Cette action a pour finalité de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires.

Cette expertise est nécessaire pour la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine des **risques nucléaires et radiologiques**. Elle est déployée en appui aux administrations chargées du contrôle des installations nucléaires et de la radioprotection et pour l'accomplissement des missions de service public, notamment en matière de surveillance radiologique de l'environnement et des personnes exposées aux rayonnements ionisants, ainsi qu'à des fins de formation professionnelle en radioprotection.

Cette action s'appuie sur l'**institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**, qui est chargé de la recherche et de l'expertise nationale et s'articule autour des sept défis que s'est fixé l'institut, détaillés ci-dessous. Créé par la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 et le décret n° 2002-254 du 22 février 2002, l'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé.

- 1. Contribuer à assurer un haut niveau de sûreté et de radioprotection dans les installations existantes** en veillant à maintenir au plus haut niveau, et jusqu'à la fin des opérations de démantèlement, la capacité d'expertise scientifique et technique nécessaires à l'évaluation des dossiers du point de vue de la sûreté comme de la radioprotection ;
- 2. Disposer à temps des connaissances et des moyens de l'expertise nécessaire pour les installations futures** en définissant suffisamment à l'avance les objectifs de sûreté des installations ainsi que des activités futures afin de disposer en temps utile des connaissances et de la capacité d'expertise nécessaire à l'évaluation des dossiers de sûreté des projets présentés aux autorités ;
- 3. Assurer la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants tant des travailleurs que du public, et de la radioactivité sur le territoire national** par la définition, la mise en place et l'exploitation de stations de prélèvements et de mesures afin de dispenser – au-delà de l'alerte - de l'information régulière à destination des autorités et du public ;
- 4. Contribuer à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi qu'à la maîtrise de la sécurité nucléaire et radiologique face au risque terroriste** en accentuant les recherches et développements sur les moyens de protection, de surveillance et de mesure des matières nucléaires en soutien à l'expertise ;
- 5. Développer la capacité de réponse technique et de mobilisation de l'IRSN face au risque de crise radiologique majeure** en faisant évoluer l'organisation, les outils techniques et les moyens sur le terrain afin d'assurer en toutes circonstances l'efficacité maximale de sa contribution à la gestion de crise ;
- 6. Comprendre les effets de l'irradiation chronique de faible niveau** en apportant de nouvelles données scientifiques, en priorité les plus directement et rapidement utilisables pour évaluer l'impact sur l'homme et sur l'environnement d'une exposition chronique à des concentrations modérées ou faibles de produits radioactifs ;
- 7. Développer la protection contre les rayonnements ionisants dans le secteur médical** en apportant son concours aux services publics dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation et en participant, en collaboration avec d'autres organismes, à l'évolution des pratiques en matière de radioprotection des patients, du public et des travailleurs.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

En matière de recherche, cette action contribue à des politiques publiques relevant d'autres programmes de la mission interministérielle comme le programme de recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, le programme de recherche dans le domaine de la gestion des milieux et ressources, le programme de recherche industrielle, le programme de recherche dans le domaine de l'énergie et le programme de recherche duale.

Orientations stratégiques

- Optimiser l'appui technique aux pouvoirs publics et les missions de service public.
- Viser l'excellence scientifique dans les activités de recherche.
- Ouvrir l'expertise de l'IRSN aux besoins de la société.
- Contribuer à la convergence des pratiques techniques de sûreté nucléaire en Europe et dans le monde.

Priorités pluriannuelles

- Renforcement des activités dans le champ de la radioprotection de l'homme et de l'environnement en dehors du champ de l'industrie nucléaire.
- Poursuite des travaux concernant la sûreté, la sécurité et la radioprotection pour les installations nucléaires existantes, notamment pour la prévention des accidents.
- Développement des activités liées aux installations futures envisagées : stockage géologique des déchets radioactifs, EPR (european pressurized reactor), réacteurs de 4^{ème} génération...

Participation à des programmes européens ou internationaux

L'activité couverte par cette action s'insère dans plusieurs réseaux de recherche internationaux (CABRI-BEP, Phébus PF, ASTEC, BORIS, EURADOS et CRONICRADEPID pour les plus importants).

L'IRSN a pris la responsabilité du réseau d'excellence européen SARNET (Severe Accident Network) qui regroupe 52 institutions ou organismes et 350 chercheurs.

Cette action comprend quatre sous actions liées aux différentes missions de l'opérateur.

N°	Intitulé de la sous-action
31	Recherche et missions de service public
32	Appui technique aux pouvoirs publics
33	Appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire
34	Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance

ACTION n° 04**Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie****10,2 %**

Cette action a pour finalité de développer et de diffuser dans le monde économique, les solutions innovantes pour la lutte contre le changement climatique et la pollution. Elle s'appuie sur **l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, qui conformément à la loi n°90-1130 du 19 décembre 1990, est compétente dans les domaines de l'énergie, des pollutions et de l'effet de serre.

Le changement climatique induit par l'émission de gaz à effets de serre est un défi majeur pour les politiques publiques. Cette menace met en cause un système énergétique fondé sur l'exploitation des ressources fossiles. La dissémination de substances polluantes et la complexité de nos systèmes de production et de consommation mobilisant de plus en plus de ressources et générant de plus en plus de déchets, représentent un deuxième enjeu majeur pour l'environnement.

L'ADEME est une agence d'objectifs qui déploie son activité sur ces questions. Sa capacité d'expertise lui permet de définir des « programmes » de recherche de base appliquée au développement industriel, de mobiliser les laboratoires

publics sur ces enjeux en apportant des crédits incitatifs, de soutenir les recherches conduites dans le cadre de ces programmes par les entreprises et de promouvoir la valorisation des résultats au travers d'opérations de démonstration aux financements desquels elle participe. Au total, deux tiers des financements de recherche de l'ADEME vont à la recherche des entreprises et le dernier tiers aux laboratoires publics.

Les recherches mises en œuvre ont une composante technologique importante dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement. Cette relation avec le « terrain » est possible grâce à une forte implantation régionale qui lui permet d'être confrontée à l'insertion des innovations dans le tissu économique et social et de tisser des partenariats avec les collectivités territoriales et les entreprises.

L'action est mise en œuvre, à travers le financement incitatif de projets de recherche et l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche, comme le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'AFSSET, le réseau des centres techniques industriels (CTI) et l'INERIS. Ces accords ont pour but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche, de mutualiser les expertises pour renforcer leur présence au niveau européen et international et de soutenir la formation de jeunes chercheurs par le financement de bourses de thèse.

Orientations stratégiques et priorités pluriannuelles :

- Energie et effet de serre : bâtiment sans effet de serre (programme PREBAT), transports propres (PREDIT), hydrogène et piles à combustibles, énergies renouvelables (photovoltaïque, bio-ressources, géothermie), capture et stockage du CO₂.
- Air et bruit : mesure et surveillance de l'air, caractérisation des polluants et leur impact sur la santé et les écosystèmes, réduction des émissions, qualité de l'air intérieur ; réduction des nuisances sonores.
- Déchets et sols : réduction de la production de déchets, valorisation et recyclage, traitement, gestion durable des sols, technologies pour les sites et sols pollués.
- Outils pour le développement durable : consommation durable, écoconception, nouveaux outils économiques, prospective analyses sociologiques, comportement et stratégies des acteurs.

Participation à des programmes européens

L'ADEME est partenaire de projets ERANET (cf. action n° 5), au sein desquels elle échange avec ses homologues européens sur les méthodes de programmation et sur la mise en œuvre de programmes de recherche. Un objectif est de parvenir, dans un nombre significatif de cas, à lancer des appels à projets communs, évalués selon les mêmes critères et à en assurer le financement. Les ERANET auxquels l'ADEME participe sont, mi 2006 :

SKEP : avec le MEDD (cf. action 5) ;

SNOWMAN : programme sur la réparation des sols pollués ;

CIRCLE : programme à visée socio-économique sur l'adaptation au changement climatique ;

ERA-PV : programme sur le développement de la recherche sur les composants photovoltaïques ;

INNER : identification et stimulation de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie ;

ERA-IB : programme sur les biotechnologies industrielles, en particulier les volets biomasse et procédés propres.

D'autres projets sont en cours de montage et des participations à des ERANET existants examinées (SusChem, EnvHealth, Neteris...).

L'ADEME est également présente ou représentée dans les plateformes technologiques européennes : Hydrogène et piles à combustible, Bio-énergie, Photovoltaïque...

ACTION n° 05
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

2,7 %



Cette action a pour finalité de développer des connaissances susceptibles d'éclairer les politiques publiques de l'écologie et du développement durable. Elle est basée sur la mise en compétition d'équipes universitaires et des établissements de recherche afin de sélectionner les meilleures réponses aux problématiques proposées. La tendance actuelle est de renforcer la dimension européenne de ces recherches, afin de stimuler l'excellence, d'élargir le spectre des apports possibles et de caler des recherches sur les agendas politiques européens. La plupart des projets rassemble des équipes de disciplines et spécialités diverses et complémentaires. Les résultats scientifiques font l'objet d'actions de valorisation auprès des décideurs et gestionnaires des politiques publiques.

Chaque programme de recherche est piloté par un comité d'orientation, garant de la pertinence des recherches. Ce comité comprend des représentants des services centraux et déconcentrés et des établissements publics du ministère, d'autres ministères et d'acteurs du monde socio-économique. Les projets sont évalués pour leur qualité scientifique a priori et a posteriori par un conseil scientifique formé de scientifiques indépendants. Les projets sont sélectionnés à la suite des procédures de mise en concurrence sous la forme d'appels à propositions de recherche ouverts. Les travaux européens sur le sujet (Workshop de l'UE : Science Meets Policy de Londres en 2005) présentent ce modèle comme un exemple. L'Agence Nationale de la Recherche a également adopté un fonctionnement similaire.

Les thèmes concernés sont la connaissance et la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, les risques dans leur dimension accidentelle et chronique, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, les outils économiques et les enjeux sociaux du développement durable. L'originalité par rapport aux programmes de la recherche académique vient du fait que ces thèmes sont abordés à partir de besoins des gestionnaires en co-construction avec les conseils scientifiques tout en maintenant un haut niveau d'excellence scientifique.

Un effort important est mené pour associer, dès le lancement des programmes, les différents ministères, établissements publics et usagers potentiellement intéressés par ces travaux, afin d'en garantir la pertinence. La diffusion des résultats à l'attention des décideurs publics et chercheurs se fait au travers de produits tels que des ouvrages de synthèse, des colloques de restitution, des informations sur le site internet du ministère ou la lettre mensuelle « recherche environnement ».

Cette action assure également le pilotage de l'ensemble du programme, le personnel correspondant (31 postes) étant essentiellement affecté aux recherches de la présente action et dépendant budgétairement de la mission écologie et développement durable.

Présentation des partenaires

La mise en œuvre de l'action mobilise le Service de la recherche et de la prospective (SRP) de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

Tous les partenaires en charge des politiques publiques peuvent participer à l'orientation des programmes de recherche dans le domaine concerné, qu'ils financent des recherches ou non. La possibilité de cofinancements est ouverte aux organismes, aux directions d'administration centrale ou agences compétentes sur le thème du programme et à d'éventuelles structures privées.

En fonction des sujets et en tant que de besoin, un certain nombre d'organismes peut être associé à l'animation des programmes de recherche : Cemagref, CNRS, INERIS, IRSN, INRA, GIP Medias France, GIP Ecofor, GIS BRG, IDDRI...

Orientations stratégiques

- Risques sanitaires : Recherche visant à fournir l'expertise nécessaire à la prévention des risques sanitaires environnementaux.
- Biodiversité, écosystèmes : Actions visant à protéger la biodiversité, la dynamique des écosystèmes et la prévention des impacts des activités humaines.
- Développement durable : Recherche visant à créer les outils nécessaires aux politiques publiques du développement durable.
- Europe : Mise en place d'appels d'offres coordonnés avec les autres pays européens, participation à l'animation collective européenne et pilotage d'actions de prospective.

Priorités pluriannuelles

Les priorités sont de contribuer, par ces programmes de recherche incitatifs, aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre de :

- La stratégie nationale de la biodiversité.
- Le plan national santé-environnement.
- La stratégie nationale du développement durable.
- Le plan Climat.
- L'intégration dans l'espace européen de la recherche.

Participation à des programmes européens

Cette action est partenaire de programmes ERANET financés par la commission européenne. Les réseaux ERANET visent à encourager la création de liens étroits et durables entre des programmes nationaux de recherche poursuivant des objectifs communs. Le coût de la mise en œuvre en réseau est pris en charge par la Commission européenne. Les

recettes générées viennent alimenter un fonds de concours du MEDD dédié ou bien sont versées directement à des partenaires français (ADEME, Institut Français de la biodiversité.). La collaboration prend en particulier la forme d'appels à propositions conjoints à l'ensemble des partenaires européens. Ainsi, en 2006, est publié un appel à propositions de recherches européen sur les inondations pour lequel 300k€ sont budgétés sur cette action. En 2007, l'objectif est d'investir dans ces collaborations multinationales plus de 1M€.

Les programmes ERANET en cours sont les suivants :

- BIODIVERSA, animé par l'Institut Français de la Biodiversité, met en commun les recherches européennes sur la biodiversité. Le MEDD anime une des tâches et participe à l'ERANET à travers les programmes suivants : Ecosystèmes tropicaux, Agriculture et biodiversité, Espèces invasives et Biodiversité et gestion forestière.
- CIRCLE, animé par l'agence autrichienne de l'environnement, s'intéresse aux impacts du changement climatique. Le MEDD, avec son partenaire le GIP Médias-France, anime le volet méditerranéen et participe au titre de son programme Gestion et impacts du changement climatique.
- CRUE, animé par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, regroupe les recherches sur les risques d'inondation. Le MEDD y participe grâce à son programme Risques, décisions, territoires.
- IWRM/NET, animé par l'Office International de l'Eau, concerne les recherches en appui à la mise en place de la directive cadre Eau de l'Union Européenne. Le MEDD anime le volet prospective et participe par ses programmes Ecotoxicologie, Pesticides et son projet de programme Eaux et territoires en liaison avec l'ANR.
- SKEP, animé par l'agence britannique de l'environnement, ce programme auquel participent le MEDD et l'ADEME a pour but de mettre en réseau l'ensemble des programmes nationaux des régulateurs de l'environnement. Le MEDD est chargé du volet prospective de ce programme. Les programmes de recherche impliqués sont à définir et pourraient être nouveaux en fonction des résultats de l'exercice de prospective.

Le MEDD intervient également en soutien de l'ADEME sur le programme SNOWMAN, a également participé au projet ENVHEALTH coordonné par l'AFSSET et enfin finance des équipes européennes dans le cadre de son programme Paysages et développement durable.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)

Les leviers d'action :

- le pilotage des opérateurs du programme appuyé par des comités de la recherche interministériels ;
- la politique d'action assise sur une méthodologie (mise en concurrence, évaluation...);
- le contrat d'objectif des établissements ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union européenne.

Le choix de l'objectif :

- Veiller à une bonne liaison des recherches conduites avec les programmes complémentaires conduits au niveau européen (sélection des thèmes, échanges d'informations, valorisation...);
- Veiller à la qualité scientifique intrinsèque des projets financés.

Le choix des indicateurs

Les indicateurs de production et de reconnaissance scientifique (« impact » au sens « bibliographique » des articles) sont deux indicateurs complémentaires. Ils sont basés sur les outils publiométriques classiques du monde de la recherche : extraction des nombres de publications et des indices de citation de la base de données internationale de l'Institute for Scientific Information (ISI). Ils sont fournis par l'observatoire des sciences et techniques (OST) en lien avec les opérateurs, ces derniers fournissant à l'OST les identifiants de leurs équipes de recherche afin que cet organisme puisse dénombrer les occurrences de ces identifiants dans la base de l'ISI.

L'indicateur « participation européenne » vise à renforcer la pénétration européenne de toutes les activités du programme.

Indicateurs du programme	Actions concernées				
	action 1	action 2	action 3	action 4	action 5
1- production scientifique	x		x		
2- reconnaissance scientifique	x		x		
3- participation européenne	x	x	x	x	x

Le choix des valeurs cibles

Les caractéristiques que ces indicateurs mesurent ont fait l'objet d'efforts importants ces dernières années ; il est attendu le maintien de ces indicateurs. En effet, le maintien de la part des publications de référence internationale des instituts de recherche du programme (INERIS et IRSN) constitue en soi une performance, compte tenu de l'importance croissante de nouveaux acteurs tels que la Chine au niveau mondial.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE	%	0,234 (estimation)	0,234	n.d.	0,234	0,234	0,234

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE EUROPÉENNE (UE 25)	%	0,031	0,031	n.d.	0,031	0,031	0,031
PART DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME DANS LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE MONDIALE	%	0,010	0,010	n.d.	0,010	0,010	0,010

Précisions méthodologiques :

Les trois sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes. Cet indicateur permet de mesurer la part des publications de niveau international des opérateurs du programme au niveau de la France, de l'Union européenne et du monde.

Les chiffres donnés en 2006 correspondent à l'année 2004 et sont provisoires car fondés sur des données incomplètes. Les chiffres 2003 disponibles sont indiqués ci-dessous :

- **Sous-indicateur 1.1** : il est exprimé par la part des publications des établissements du programme concernés dans la production scientifique française pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,150.

- **Sous-indicateur 1.2** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique européenne pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,021.

- **Sous-indicateur 1.3** : il est exprimé par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés dans la production scientifique mondiale pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités scientifiques, hors sciences humaines et sociales (SHS). En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,007.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs divisé par le nombre d'articles de référence. Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme. Bien que les variations de l'indicateur soient lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

INDICATEUR 1.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
indice	0,644	0,644	n.d.	0,644	0,644	0,644

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est harmonisé avec les autres programmes. Il exprime l'impact sur la recherche internationale des connaissances produites par les établissements du programme.

La réalisation 2004 est une estimation.

Mode de calcul : part des citations à deux ans des articles produits par les opérateurs du programme concernés (%) divisé par la part des publications de ces opérateurs (%), pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités. La valeur donnée durant l'année n est la valeur moyenne du nombre de citations recueillies au cours des années n-2 et n-3 par article publié l'année n-3 (**valeur 2003 donnée en 2006**). Le calcul se fonde sur la base de données de l'OST, qui est une extraction de celles de l'ISI. En 2003, la valeur de l'indicateur est de 0,644.

Le calcul est en compte fractionnaire sur les instituts de recherche du programme (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles) pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme.

Source des données : Thomson Scientific-Institute for Scientific Information, indicateur OST.

Limite et biais connus : La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.3 : Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Taux de succès des participations des opérateurs du programme au niveau européen	%	0,080	nd	0,064	0,064	0,080	0,080
Taux de coordination des opérateurs du programme au niveau européen	%	0,107	nd	0,109	0,109	0,109	0,109
Ouverture européenne	%		<10	37,5	44,9	45	50

Précisions méthodologiques :

- Sous-indicateurs 3.1 et 3.2 :

Ces deux sous-indicateurs sont harmonisés avec les autres programmes.

La Commission européenne maintient une base de données de projets qu'elle finance dans le cadre de ses programmes cadres de recherche développement de l'Union Européenne (PCRD) : la base CORDIS.

Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.

Les programmes cadres de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme.

Mode de calcul : Le sous-indicateur 3.1 est exprimé par le nombre de participations des opérateurs dans les programmes cadres rapporté au nombre total de participations dans les programmes cadres de l'Union européenne. Le sous-indicateur 3.2 est exprimé par la part de projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne dont les opérateurs sont coordinateurs.

Les valeurs correspondant à ces sous-indicateurs, fournies par l'OST en juin 2006, concernent d'une part le 5^{ème} PCRD, et d'autre part le 6^{ème} PCRD à mi-parcours. La valeur affichée pour la réalisation 2004 correspond donc à celle du 5^{ème} PCRD en totalité et celle de la réalisation 2005 au 6^{ème} PCRD à mi-parcours.

Source des données : OST via la base CORDIS.

- Sous-indicateur 3.3 :

Ce sous-indicateur s'adresse à l'ensemble des agences de programmation (ADEME, AFSSET, SRP).

Mode de calcul : Cet indicateur est exprimé par le pourcentage de programmes faisant l'objet d'une collaboration formalisée avec au moins un pays européen en ce qui concerne la valorisation des résultats ou la coordination des appels à proposition.

Source des données : AFSSET, ADEME, SRP

OBJECTIF n°2 : Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques (du point de vue du contribuable)

Les leviers d'action :

- le contrat d'objectif de l'IRSN.

- les réunions de tutelle portant sur la recherche qui examineront annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP.

Le choix de l'objectif :

Concernant l'IRSN dont l'ensemble des activités d'expertise et de recherche est financé par ce programme. Il convient de s'assurer d'un effort équilibré de l'opérateur entre activités à long terme, comme la recherche, et de répondre aux besoins immédiats, comme l'expertise.

Le choix des indicateurs :

L'indicateur vise le maintien d'une part de recherche correspondant à la moitié de l'activité.

INDICATEUR 2.1 : Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	49	50	48	53	50	50

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est exprimé par la part de subventions pour charges de service public de l'IRSN allouées aux activités de recherche.

Source des données : IRSN

OBJECTIF n°3 : Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (du point de vue du contribuable)
Les leviers d'action envisagés :

- le comité de la recherche qui examine annuellement la stratégie de développement et les résultats de l'organisme selon un agenda en phase avec la préparation du PAP et du RAP ;
- le contrat d'objectif de l'établissement ;
- une politique d'action assise sur une méthodologie : chaque programme s'appuie sur un conseil scientifique ;
- la coordination avec les programmes de recherche des autres états membres de l'Union Européenne.

Le choix de l'objectif :

Il s'agit de mesurer l'efficacité, en termes d'effet de levier, des actions de développement technologique financées par l'ADEME. En effet, l'ADEME développe des solutions technologiques innovantes devant être diffusées auprès des acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités territoriales, particuliers).

Le choix des indicateurs :

L'indicateur n°1, rendant compte de la contribution aux objectifs de Lisbonne, correspond assez bien aux modalités d'intervention de l'ADEME et de son appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le choix des valeurs cibles :

La valeur indiquée correspond à un haut niveau d'exigence qui doit être maintenu dans la durée. Il correspond aux objectifs de l'Etat en matière de part de la recherche privée dans l'effort national de recherche.

Le critère de Lisbonne (un euro de recherche publique donne lieu à deux euros de recherche privée) est reconnu comme stratégique. Le maintien de l'effet de levier au-dessus de 2 constitue donc en soi un défi important, du fait des difficultés des entreprises françaises à investir en recherche.

Il importe de noter que l'ADEME se doit de créer des incitations à la recherche dans des domaines émergents, donc plus risqués, où les investissements privés sont plus difficiles à susciter. Une cible plus élevée pourrait conduire à allouer des aides dans des domaines où ces aides ne jouent pas de rôle incitatif (effet d'aubaine).

INDICATEUR 3.1 : Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
ratio	1,87	nd	2,08	≥2	≥2	≥2

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est exprimé par le montant des dépenses de recherche et de développement (R&D) engagées par les entreprises bénéficiaires d'une aide de l'ADEME, cette aide étant exclue, divisé par le montant total des aides de Recherche et Développement (R&D) attribué par l'ADEME aux secteurs public et privé.

Source des données : ADEME

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions		4 900 000	4 900 000		4 900 000	4 900 000
02 Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux		1 100 000	1 100 000		1 100 000	1 100 000
03 Evaluation et prévention des risques nucléaires		236 779 400	236 779 400		236 779 400	236 779 400
04 Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		28 422 884	28 422 884		28 422 884	28 422 884
05 Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable		7 544 099	7 544 099		7 544 099	7 544 099
Totaux		278 746 383	278 746 383		278 746 383	278 746 383

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les emplois de l'action 05 intitulée « Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable » sont déversés à partir du programme 211 « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » de la mission « écologie et développement durable » qui regroupe tous les emplois du ministère. Cette action a un effectif théorique maximal de 31 ETPT, pour le service recherche et prospective de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		4 900 000	4 900 000
Crédits de paiement		4 900 000	4 900 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 900 000	4 900 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but de développer et maintenir la capacité d'expertise de l'INERIS en dotant ses recherches pour l'évaluation des risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement.

L'INERIS signe un nouveau contrat d'objectifs (2006 – 2010). Les orientations de ce contrat en termes de recherche consistent en une production et un développement de connaissances, au meilleur niveau international, quantifiables par des indicateurs de publications, de communications scientifiques et du nombre de préparation de thèses. Il prévoit d'accélérer l'effort de recherche en poursuivant le développement de la recherche entreprise depuis 1995, en identifiant clairement les axes prioritaires de travail, compte-tenu des mutations des problématiques environnementales et des risques émergents, et en renforçant l'insertion de l'Institut dans le dispositif national et européen d'expertise et de production de connaissances scientifiques en matière de sécurité environnementale. Ce contrat développe la volonté d'élargir l'activité de recherche finalisée à la recherche partenariale avec le monde industriel, traduisant ainsi l'engagement de l'Institut à s'inscrire toujours davantage dans une démarche de développement durable. Pour favoriser le développement de la recherche partenariale, l'INERIS s'est impliqué dans la mise en place des pôles de compétitivité retenus par le gouvernement. Les efforts de recherche portent sur les priorités pluriannuelles décrites dans la partie « présentation des actions » du présent document, notamment :

- Poursuivre l'investissement dans les risques liés aux substances chimiques, y compris les nanoparticules.
- Évaluer la pertinence, la robustesse et la durabilité d'installations souterraines pour stocker ou séquestrer des produits (hydrocarbures, CO₂, déchets), notamment dans l'hypothèse d'aléas climatiques.
- Devenir un acteur majeur du renforcement de la toxicologie de l'environnement, notamment dans le cadre du plan national santé-environnement (PNSE).
- Renforcer les compétences françaises en prévention des accidents industriels dans une logique de mutualisation des moyens au niveau européen.

Ces priorités ont été présentées et discutées lors du comité de la recherche réuni en décembre 2005. On note tout particulièrement l'excellente insertion dans les réseaux européens et nationaux (ANR) dans le domaine des risques accidentels et des risques chroniques et l'ambition de l'établissement de s'attacher à la connaissance des risques liés aux nouvelles technologies, notamment l'utilisation de l'hydrogène, les biocarburants et les nano-particules ; le souhait

de développer des recherches originales dans un secteur spécifique de ses compétences d'intérêt stratégique qui concerne le stockage du dioxyde de carbone dans les gisements de houille ; enfin le développement des recherches sur la pollution de l'atmosphère à grande distance et ses relations avec le climat.

AE 2007	CP 2007	CP 2007 sur AE antérieures	CP 2007 sur AE nouvelles
4 900 000	4 900 000	3 265 000	1 635 000

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission Ecologie et développement durable (EDD), dont l'INERIS est opérateur principal.

ACTION n° 02 : Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 100 000	1 100 000
Crédits de paiement		1 100 000	1 100 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 100 000	1 100 000

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a pour but de coordonner et développer les recherches de l'ensemble de la communauté scientifique, en appui aux besoins d'expertise publique des risques pour la santé et de connaissance des contaminations de tous les milieux par les agents physiques chimiques et biologiques. L'essentiel de l'action est constitué par le programme de recherches "environnement santé" (PRES). Il se caractérise par le lancement d'appels à propositions de recherche ouverts et la valorisation des résultats des recherches terminées. Le PRES couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire environnemental et vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution.

La subvention en AE s'inscrit dans les engagements du gouvernement dans le cadre du plan national santé-environnement (PNSE). Le volet 34 de ce plan prévoit explicitement le renforcement de cette action qui n'a jusqu'à présent pas bénéficié de crédits budgétaires.

Le PRES vise les projets de recherche s'inscrivant dans la démarche d'analyse du risque sanitaire d'origine environnementale, susceptibles d'améliorer une ou plusieurs dimensions de cette analyse et d'apporter les éléments pertinents pour fonder l'expertise :

- 1) connaissance des dangers et des expositions aux facteurs de risque sanitaire environnementaux ;
- 2) relations entre expositions et risques ;
- 3) modélisation et évaluation du risque ;

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 4) construction sociale, perception et comportements face au risque ;
 5) gestion des risques sanitaires environnementaux et facteurs limitant l'action publique.

Sont en particulier privilégiés les travaux visant des avancées méthodologiques sur des questions essentielles en évaluation du risque, par exemple : la validation d'indicateurs de qualité des milieux pertinents en terme de risque sanitaire, la prise en compte des expositions multiples et cumulées ; les relations dose-réponse aux expositions faibles et chroniques ; l'identification des populations sensibles et la caractérisation des moments critiques d'exposition, la recherche de biomarqueurs d'exposition et d'effets ; le développement d'outils d'identification et de mesure de risques émergents et réémergents pouvant constituer une menace grave pour la santé, etc.

Ainsi, cette partie finalisée du volet recherche du PNSE est-elle à même de fournir les résultats dont les décideurs ont besoin pour mener des politiques de prévention efficaces ; elle est complémentaire des actions de recherche fondamentales conduites par l'Agence Nationale de la Recherche depuis 2005, également dans le cadre du PNSE.

AE 2007	CP 2007	CP 2007 sur AE antérieures	CP 2007 sur AE nouvelles
1100 000	1 100 000	660 000	440 000

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission de l'écologie et du développement durable (EDD), dont l'AFSSET est opérateur principal.

ACTION n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		236 779 400	236 779 400
Crédits de paiement		236 779 400	236 779 400

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	236 779 400	236 779 400

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Cette subvention a pour but d'une part, le maintien et le développement de l'expertise sur les questions liées aux risques nucléaires et radiologiques, d'autre part, pour 50% de l'activité, la recherche pour faire progresser les connaissances et constituer le socle de l'expertise actuelle et future sur les sujets les plus complexes. Deux missions d'accompagnement complètent cette action : une contribution à la formation en radioprotection des professionnels de santé et des personnes professionnellement exposées et une veille permanente en radioprotection pour l'environnement, les travailleurs et les sources radioactives.

Les principales attentes vis à vis de l'IRSN, en cohérence avec les priorités pluriannuelles énoncées dans la partie « présentation des actions » du présent document sont :

- Maintenir le niveau de performance de l'expertise des risques nucléaires dans notre pays et dans le contexte international.
- Anticiper en permanence sur les nouveaux risques et les besoins liés aux nouvelles technologies du nucléaire.
- Développer une véritable culture de la concertation sur les risques nucléaires avec toutes les parties prenantes.

- Développer et améliorer la radioprotection des personnes potentiellement exposées aux rayonnements ionisants.
- Observer et rendre compte de la réalité des contaminations de l'environnement et des risques associés.

Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public

La recherche de l'IRSN n'a pas une vocation cognitive fondamentale, ou de développement technologique comme c'est le cas pour d'autres grands organismes (CNRS, CNES, INRA, CEA,...). Elle est toutefois indispensable pour anticiper les questions qui seront posées aux experts au fur et à mesure de l'évolution des technologies, et pour disposer des données et outils scientifiques nécessaires à l'exécution des missions opérationnelles de l'IRSN dans le cadre de l'appui technique aux pouvoirs publics.

Par ailleurs, il est essentiel de participer à des grands programmes de recherche qui s'inscrivent dans un cadre contractuel international, européen ou national (vis-à-vis notamment d'EDF).

- L'IRSN poursuit les travaux dans le domaine de la connaissance des impacts des radioéléments sur la santé humaine et les écosystèmes, l'organisme développe notamment des recherches sur les impacts des faibles doses. Les résultats permettent d'améliorer la connaissance des risques et des méthodologies de leur analyse. Ces activités de recherche sont cohérentes avec les efforts de recherche du plan santé-environnement.

- L'institut s'attache également à développer des outils de prévention des risques liés à la malveillance. Il s'attache également à accroître sa capacité de réponse médicale et sanitaire en cas d'urgence radiologique. Il s'agit notamment d'améliorer le diagnostic des tissus irradiés par la connaissance des effets de l'irradiation sur les tissus sains, la mise au point de nouveaux bio-indicateurs de diagnostic du tissu irradié et leur traitement par thérapie cellulaire ou moléculaire.

- Les recherches de l'IRSN ont également pour objectif l'amélioration des outils de connaissance des expositions des travailleurs aux radioéléments par voie interne ou externe. Ces travaux contribuent à l'amélioration de la connaissance des risques et au suivi de l'historique de l'exposition des individus. Un volet formation est intégré à destination des médecins du travail et des personnes compétentes en radioprotection. Des recherches se poursuivent sur les effets retardés des radiothérapies en lien avec les partenaires académiques concernés.

- Dans le domaine de la sûreté nucléaire, suite à la réalisation fin 2004 du dernier essai PHEBUS, l'année 2007 verra un redéploiement des équipes vers les programmes « Terme source », CABRI et PRISME. Le programme « Terme source » à vocation internationale vise la connaissance du comportement de l'iode, de matériaux et des produits de fission en situation d'accident grave afin de faire évoluer les scénarii accidentels. Le réacteur CABRI fera l'objet d'une rénovation en vue des essais de comportement du combustible des centrales nucléaires actuellement prévus en 2009.

Le programme PRISME a pour but l'étude de la propagation de la chaleur et des fumées en situation d'incendie dans une installation nucléaire.

- L'IRSN a prévu de reprendre ses travaux de recherche sur l'évaluation de la résistance des emballages de transports des matières nucléaires, recherches justifiées par la persistance du risque terroriste.

- Dans le domaine de la surveillance radiologique du territoire, l'IRSN poursuit le programme de modernisation du dispositif actuel, qui a notamment pour objectif de détecter de façon précoce les événements radiologiques majeurs de différentes origines. Il met en œuvre des outils de télémessure des milieux les plus sensibles répartis sur le territoire de façon comparable à ce qui existe à l'étranger. Les données issues du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement ont été récemment rendues accessibles au public via internet. Ce réseau poursuit son développement.

- L'IRSN a engagé la modernisation de ses moyens mobiles d'intervention afin de maintenir la capacité de faire face à toute situation d'urgence radiologique. Cette modernisation, initiée en 2006, s'intensifiera en 2007.

Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics

Cette activité est liée à la demande croissante des administrations (hors autorité de sûreté nucléaire). L'IRSN apportera notamment son concours à l'organisation de la gestion de crise et à la protection radiologique des travailleurs, en particulier par la poursuite de la mise en œuvre du système Siseri (base de données de recensement dosimétrique des travailleurs). En outre, l'Institut confortera sa participation à la mise en œuvre du Plan National Santé Environnement.

L'IRSN va également poursuivre le programme MIMAUSA (mémoire et impact de mines d'uranium : synthèse et archive), lancé en 2003, qui consiste en l'établissement d'un état radiologique de l'environnement autour des anciens sites miniers d'uranium.

Sous-action n°3.3 Appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire

Cette nouvelle sous-action est introduite pour identifier les crédits couvrant les activités d'expertise en appui à la nouvelle autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces activités ont trait, notamment, à :

- la sûreté et la radioprotection des installations nucléaires de base (INB) civiles,
- la sûreté et la radioprotection des transports de matières radioactives ou fissiles à usage civil,
- la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

L'accent sera en particulier mis sur le maintien du niveau de sûreté des installations existantes, sur la capacité d'expertise des installations de nouvelle génération (réacteur EPR, ...) ainsi que sur la protection radiologique dans le domaine médical.

Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre les malveillances

Dans le domaine de la lutte contre les risques de prolifération nucléaire, l'adoption du nouveau règlement EURATOM, et l'entrée en vigueur du protocole additionnel au Traité de non prolifération impliquent un accroissement de cette activité et le développement d'outils nouveaux.

La prochaine signature de l'amendement à la Convention internationale sur la Protection Physique des Matières Nucléaires et le renforcement en 2005 du jeu des menaces de référence à prendre en compte en France dans les études de sécurité et les plans particuliers de protection justifient les moyens de l'expertise de l'IRSN pour répondre aux demandes des pouvoirs publics dans les domaines de la prévention, de la détection, et de la réponse aux actions malveillantes.

Action 3*	AE 2007	CP 2007
Sous-action n°3.1 Recherche et missions de service public	138 012 000	138 012 000
Sous-action n°3.2 Appui technique aux pouvoirs publics	16 255 000	16 255 000
Sous-action n°3.3 Appui à l'autorité de sûreté nucléaire	65 000 000	65 000 000
Sous-action n°3.4 Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre la malveillance	17 512 400	17 512 400
Total	236 779 400	236 779 400

AE 2007	CP 2007	CP 2007 sur AE antérieures	CP 2007 sur AE nouvelles
236 779 400	236 779 400		236 779 400

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		28 422 884	28 422 884
Crédits de paiement		28 422 884	28 422 884

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	28 422 884	28 422 884

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention a pour but de permettre à l'ADEME la mise en œuvre de recherches constituant une composante technologique importante dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment les PMI du secteur environnement. Sur la base de ces ressources au titre du programme 189, l'agence finance environ 400 projets de Recherche et Développement par an dont 80 thèses. Les frais de fonctionnement financent 143 postes (ETP) de cadres scientifiques et ingénieurs de recherche qui, au-delà du montage d'appel à projets, de la contractualisation et du suivi des opérations, assurent la valorisation des résultats, en particulier dans le cadre de missions d'expertise pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces recherches, qui s'inscrivent également dans l'éclairage de la capacité d'expertise de l'agence, sont menées à travers le financement incitatif de projets, l'établissement d'accords avec des organismes d'expertise et de recherche comme le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), dans le but de favoriser la réalisation de grands programmes de recherche et le financement de bourses de thèse. Dans le cadre de cet effort significatif de formation par la recherche, ces bourses de thèse sont attribuées par un mécanisme de sélection ouvert à la compétition.

Les priorités des 10 programmes principaux de l'ADEME sont déterminées par le plan stratégique Recherche de l'agence. Ce plan définit quatre axes de recherche énoncés dans les orientations stratégiques et priorités pluriannuelles de la partie « présentation des actions » du présent document.

L'agence a un engagement important dans les recherches contribuant à la réussite du plan climat. Cet engagement représente près de 70% des ressources au titre de la recherche, soit :

- 28% pour les programmes sur l'efficacité énergétique des bâtiments (PREBAT) où l'ADEME sera l'opérateur du MEDD et qui complète celui sur les transports (PREDIT).
- 42% pour les recherches sur les technologies associées au vecteur Hydrogène et aux énergies renouvelables avec un accent particulier sur la biomasse et le photovoltaïque.
- 30% pour les programmes dans le domaine des déchets et des éco-technologies qui au-delà de la maîtrise des émissions polluantes, participent corrélativement à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Cette ventilation par grandes finalités inclut des travaux spécifiquement tournés vers l'appui aux politiques publiques, en particulier par la prospective énergétique et l'analyse sociologique, et par une meilleure connaissance des impacts sur l'environnement en relation avec les risques pour la santé.

	AE 2007	CP 2007	CP 2007 sur AE antérieures	CP 2007 sur AE nouvelles
Fonctionnement	14 404 000	14 404 000	0	14 404 000
Intervention	14 018 884	14 018 884	12 126 335	1 892 549
Total	28 422 884	28 422 884	12 126 335	16 296 549

Des éléments complémentaires figurent dans le projet annuel de performance du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission de l'écologie et du développement durable (EDD), dont l'ADEME est opérateur principal.

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 05 : Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		7 544 099	7 544 099
Crédits de paiement		7 544 099	7 544 099

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	334 099	334 099

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**Dépenses de fonctionnement : 334 099 €**

Sont regroupés dans cette action les crédits de fonctionnement du service de la recherche et de la prospective (SRP) qui permettent de mettre en œuvre les programmes de recherche du MEDD. Ces crédits représentent 4% des crédits de l'action 5.

Fonctionnement courant du SRP : 109 099 €

Ces crédits comprennent des dépenses courantes du service de la recherche, chargé de mettre en œuvre le programme 189, notamment des actions de valorisation communes aux recherches (brochures, plaquettes, sites web, ...), des abonnements à des revues, etc.

Les dépenses de fonctionnement correspondant à la valorisation spécifique à chaque programme (manifestations, colloques, édition d'ouvrages...), sont incluses dans les subventions de financement des programmes de recherche sur les crédits d'intervention, titre 6.

Financement de l'évaluation des programmes de recherche : 225 000 €

Un effort significatif d'évaluation des programmes de recherche de l'action 5 de ce programme est prévu. Le guide d'évaluation des recherches en appui aux politiques publiques sert de base à ces évaluations. Celles-ci sont confiées à des consultants extérieurs sous le pilotage d'un comité où l'ensemble des parties prenantes (SRP, chercheurs, acteurs des politiques publiques) est représenté. Un poste du SRP est dédié à la mise en œuvre de l'évaluation des programmes. Ces évaluations permettent le renseignement d'indicateurs de résultats, capitalisés progressivement au fur et à mesure des évaluations de programmes de recherches. Elles apportent également des analyses très précieuses pour la conduite des programmes de recherche, notamment sur l'apport des recherches aux politiques publiques et l'intérêt des décideurs publics pour leurs résultats. A l'instar de beaucoup de pays d'Europe du nord, et pour un investissement relativement modeste en regard du coût des recherches subventionnées, des données objectives sont ainsi disponibles pour conduire l'action publique. Après l'évaluation de 3 programmes en 2006, il est prévu d'évaluer 3 programmes de recherche en 2007, soit un coût estimé d'environ 75 k€ de dépenses externes par évaluation. Le rythme de croisière du système d'évaluation devrait être, in fine, de cinq programmes de recherche par an.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 802 500	1 802 500
Transferts aux autres collectivités	5 407 500	5 407 500

Dépenses d'intervention : 7 210 000 €

L'essentiel des dépenses d'intervention correspond au versement de subventions pluriannuelles. La ventilation de ces dépenses est établie de manière indicative à partir des données actuellement disponibles : environ un quart de ces crédits relève de la catégorie 2, transfert aux entreprises (essentiellement des EPIC) et près des 3/4 relèvent de la catégorie 4, transfert aux autres collectivités.

Le MEDD a mis en place une vingtaine de programmes de recherche qui publient régulièrement des appels à propositions. Chaque programme donne lieu également à une animation dont le but est d'organiser la réflexion collective, le dialogue chercheurs-décideurs et de transférer les connaissances en direction des responsables des politiques publiques. Les dépenses d'intervention représentent 96 % des crédits de l'action 5.

Les recherches financées sur ce titre sont donc des projets retenus après consultation, par le biais d'un appel à proposition de recherche, puis sélection par les instances concernées (conseil scientifique et conseil d'orientation indépendants du MEDD). L'engagement pour chacun de ces projets est formalisé par la rédaction d'une convention unipartite ou multipartite, dans le cadre du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 et de la circulaire du 2 mai 2002 relative aux modalités d'attribution des aides à la recherche du ministère. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des programmes de recherche du ministère créés par décision du directeur de la D4E. Le financement de ces recherches correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Le soutien de manifestations, colloques, actes de colloques représente actuellement environ 2% des crédits d'intervention. Toute demande de subvention doit avoir une finalité qui entre dans les préoccupations environnementales du ministère, en lien avec les thèmes des programmes de recherche. La subvention correspond à une participation inférieure ou égale à 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Dépenses liées au financement des programmes de recherche en 2007 : 6 430 000 €, pour une prévision d'environ 45 à 50 projets à financer. Les programmes concernés par les appels à proposition sont définis en fonction des orientations stratégiques et des priorités pluriannuelles du service indiquées dans la partie « présentation des actions » du présent document.

Le déterminant du coût retenu est le **coût unitaire d'un projet de recherche (CUPR)**. Le projet de recherche est l'unité de base commune à tous les programmes de recherche. Une typologie des projets a dû être mise en place afin de prendre en compte la montée en puissance des problématiques socio-économiques de ces dernières années qui a entraîné une diminution du coût moyen des projets (soit une estimation de 140 K€ par projet sur la période 1998-2004). Deux types de projets sont donc distingués :

- le type 1, projet centré sur un approfondissement des connaissances, correspondant à un montant compris entre 100-140 K€, incluant des frais d'équipement ;
- le type 2, projet centré sur une problématique socio-économique, correspondant à un montant compris entre 50-60 K€, soit environ la moitié du coût d'un projet de type 1.

Ces déterminants n'ont pas été actualisés en 2006 et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir ; en effet, la montée en charge de la dimension européenne des programmes de recherche, par l'augmentation du nombre de partenaires associés, augmentera l'efficacité du dispositif de recherche mais aura pour corollaire un accroissement mécanique du coût d'un projet et une diminution du nombre de projets à budget constant .

Dépenses liées à la valorisation annuelle des programmes : 780 000 € (concernant une prévision de 15 programmes).

Un programme de recherche correspond à une thématique importante et regroupe plusieurs projets de recherche pour lesquels il organise une série d'actions d'animation et de valorisation (colloques, éditions d'ouvrages, séminaires, plaquettes de présentation... Le déterminant du coût retenu est le **coût annuel de valorisation de programme de recherche (CAVPR)**. Il s'agit du coût moyen annuel de la valorisation attachée à tout programme de recherche, soit un

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme n° 189 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

calcul de 52 K€ par programme. La volonté d'augmenter l'activité de valorisation afin de mieux servir les politiques publiques, pourrait se traduire dès 2007 par une augmentation de ce déterminant.

	AE 2007	CP 2007	CP 2007 sur AE antérieures	CP 2007 sur AE nouvelles
Titre 3	334 099	334 099		334 099
Titre 6	7 210 000	7 210 000	5 768 000	1 442 000
Total	7 544 099	7 544 099	5 768 000	1 776 099

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Affectées non engagées au 31/12/2005	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Différence
	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
1 770 523	81 250 368	278 746 383	278 746 383	278 746 383	21 819 335	256 927 048	83 020 891

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			271 202 284	271 202 284	271 202 284	271 202 284
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			271 202 284	271 202 284	271 202 284	271 202 284

Pour le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), l'INERIS, l'AFSSET et l'ADEME sont opérateurs principaux du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « écologie et développement durable » et l'IRSN est opérateur principal pour le programme 189 de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1 626	1 637

Seuls figurent dans ce tableau les emplois de l'IRSN, opérateur principal du programme. Les emplois des trois autres opérateurs du programme, l'INERIS, l'AFSSET et l'ADEME, sont présentés dans le programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « écologie et développement durable » (EDD). L'évolution importante enregistrée depuis 2005 (voir tableau ci-dessous) dans les effectifs de l'établissement est due à l'intégration progressive des agents mis à disposition par le commissariat à l'énergie atomique, ce qui a entraîné une réduction équivalente des frais de sous-traitance.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
IRSN	1.568		
Total général	1.568		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial né en 2001 de la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). Il est régi par le décret n°2002-254 du 22 février 2002. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, de l'environnement, de l'industrie, de la recherche et de la santé. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques du MEDD exerce la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de l'Institut.

L'IRSN exerce pour le compte des pouvoirs publics des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

Le premier contrat d'objectif quadriennal, signé le 5 juillet 2006 entre l'Etat et l'IRSN, a pour objet d'encadrer l'approche stratégique d'ensemble retenue pour permettre à l'IRSN de remplir pleinement ses missions et de définir ses objectifs scientifiques et techniques majeurs en inscrivant les plus importants dans une perspective de moyen et long termes. Il explicite également les objectifs à atteindre en termes d'efficacité des politiques et instruments de gestion de l'institut. Les sept grands défis qui vont mobiliser et structurer les capacités de recherche et d'expertise de l'IRSN durant ce contrat d'objectifs sont décrits dans la fiche descriptive de l'action 3 concernée.

L'action de rattachement du programme

L'IRSN est opérateur unique de l'action n°3 « Evaluation et prévention des risques nucléaires » du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions ». Cette action a pour but de réaliser les activités d'expertise, de recherche et développement dans le domaine de la radioprotection, de la connaissance des contaminations environnementales par les radioéléments et de leurs impacts potentiels et de la sûreté des installations nucléaires. L'action est décomposée en quatre sous-actions : 3.1- recherche et missions de service public ; 3.2- appui technique aux pouvoirs publics ; 3.3- appui technique à l'autorité de sûreté nucléaire ; 3.4-sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires et protection contre les malveillances.

L'objectif de l'action est de « mettre à disposition de la Nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques ».

Cette action s'insère aussi dans plusieurs réseaux de recherche internationaux ; en particulier, l'IRSN a pris la responsabilité de l'animation du réseau d'excellence européen SARNET (Severe Accident Network) qui regroupe 52 institutions ou organismes et 350 chercheurs.

Les indicateurs de performance sont au nombre de cinq au niveau du programme. L'IRSN est concerné par quatre d'entre eux :

- trois indicateurs relatifs à un objectif transversal commun de production de connaissance au meilleur niveau international et harmonisés avec ceux des autres programmes LOLF de la mission interministérielle, deux indicateurs bibliométriques et un indicateur relatif à la dimension européenne des recherches :

1. production scientifique des opérateurs du programme ;
2. reconnaissance scientifique des opérateurs du programme ;
3. participation européenne des opérateurs du programme dont deux sous indicateurs concernent l'IRSN : le taux de succès des participations des opérateurs du programme au niveau européen et le taux de coordination des opérateurs du programme ;

- un indicateur intitulé "Synergie expertise/recherche" exprimé par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget subventionné de l'établissement. Valeur cible : 50%. Il correspond à un objectif spécifique du programme : « mettre à disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques ».

Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400
Subventions pour charges de service public	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400
Totaux	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400	236 779 400

Par ailleurs, il est prévu d'affecter en 2007 au budget de l'IRSN 10 millions d'euros provenant du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base, afin de permettre d'assurer la pérennité, la modernité et la sécurité de ses équipements de recherche ainsi que de provisionner le démantèlement de ses installations nucléaires de recherche.

Budget de l'opérateur

Budget prévisionnel 2006 (en milliers d'euros)	Ressources de l'opérateur				
	Subventions de l'Etat	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales (1)	Ressources propres et autres (2)	Total (HT)
Total	236 779		4 000	50 352	291 131

(1) affectation partielle de la taxe sur les INB

(2) Ces ressources incluent les participations aux contrats de recherche versées notamment par l'Union européenne

Source : EPRD initial 2006 - Le budget de l'opérateur est établi HT.

Budget prévisionnel 2006 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total (HT)
Total	112 227	147 055	28 359	287 641

Source : EPRD initial 2006 - Le budget de l'opérateur est établi HT.

Emplois de l'opérateur

Ces chiffres sont calculés hors salariés mis à disposition (DGSNR...) et intègrent les emplois rémunérés en qualité de thésards, post-doctorants et stagiaires. La prévision d'emplois est celle de l'opérateur, elle comprend les cinq emplois supplémentaires prévus par le PLF 2007.

Consolidation des emplois de l'opérateur	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	1 568	1 626	1 637
Autres emplois (ETP) en fonction dans l'opérateur :		0	
Total des emplois de l'opérateur	1 568	1 626	1 637

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

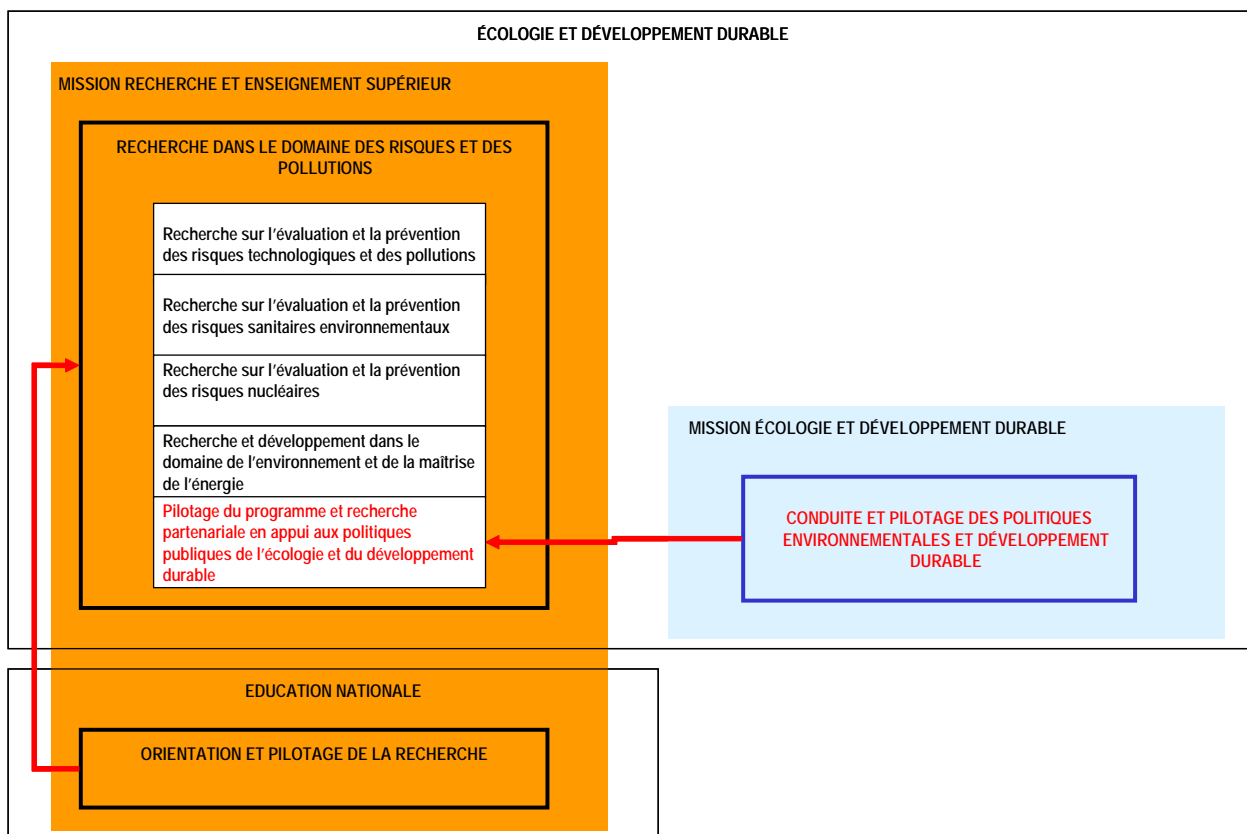
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques technologiques et des pollutions	4 900 000		+8 000	+4 908 000	+4 900 000
Recherche sur l'évaluation et la prévention des risques sanitaires environnementaux	1 100 000		+1 600	+1 101 600	+1 100 000
Evaluation et prévention des risques nucléaires	236 779 400		+403 845	+237 183 245	+236 779 400
Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	28 422 884		+44 800	+28 467 684	+28 422 884
Pilotage du programme et recherche partenariale en appui aux politiques publiques de l'écologie et du développement durable	7 544 099		+3 003 630	+10 547 729	+10 166 907
Total	278 746 383		+3 461 875	282 208 258	281 369 191

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-3 461 875
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-469 445
Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (Mission Écologie et développement durable)	-2 992 430

OBSERVATIONS

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les moyens de gestion (crédits de paiement) de chaque politique du programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » sont directement et intégralement affectés à chacune des actions concernées. Les seuls déversements dont bénéficie le programme ne sont donc relatifs qu'aux fonctions de soutien. A noter, toutefois, que les taxes affectées, directement perçues par certains des opérateurs du programme (IRSN, ADEME) et que l'analyse des coûts ne retrace pas, viennent en renforcement des moyens complets investis par le MEDD et ses ministères partenaires sur les politiques du programme.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Le MEDD a fait le choix de ne disposer d'actions comportant des crédits de soutien qu'au sein du seul programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » (action « développement durable », action « management et soutien » et action « information et communication »).

Les déversements du programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » sur le programme « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions » sont limités à l'action « management et soutien » (les 4 autres actions retraçant des opérateurs) et sont de deux ordres :

- masse salariale : intégralement budgétés dans l'action « management et soutien » (hors action « Commission nationale du débat public »), les crédits de titre 2 du MEDD sont répartis entre les diverses actions de politique et d'état-major des programmes et sur les fonctions soutien, sur la base d'une ventilation prévisionnelle en ETPT du plafond d'emplois et selon un barème de coûts moyens catégoriels : le volume de titre 2 déversé sur chaque action

correspond, alors, à la valorisation des ETPT mettant directement en œuvre l'action (ETPT de production) et à une part de la valorisation des ETPT de soutien, au prorata de ce que la masse salariale de production de chaque action représente de la masse salariale de production totale ;

- crédits d'investissement et de fonctionnement courants : directement budgétés dans l'action « management et support » (ou préalablement déversés depuis l'action « information et communication », pour les dépenses de ces deux types non spécialisées), ces crédits sont ventilés sur les actions de politique et d'état major, au prorata de la part de la masse salariale globale préalablement déversée sur chacune d'entre elles.

LES MOYENS ENGAGES PAR LES MINISTERES PARTENAIRES

Par rapport à la LFI 2006, un déversement complémentaire de crédits de soutien, en provenance du programme « Orientation et pilotage de la recherche » de la MIREs et concernant les activités de l'ANR, intervient sur l'ensemble des actions du programme, conformément à une recommandation émise en ce sens par le CIAP.

COMMENTAIRES

Les déversements des programmes « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » et « Orientation et pilotage de la recherche » ne conduisent qu'à augmenter de 1,24% la prévision de dépenses du programme. En revanche, la dépense prévisionnelle complète de l'action 5 qui est bénéficiaire prioritaire de ces déversements croît de 39,81%. Par ailleurs, celle du programme reste quasiment stable par rapport à 2006 (+0,30%).

Glossaire

MEDD : ministère de l'écologie et du développement durable

MIREs : mission interministérielle recherche et enseignement supérieur

ANR : agence nationale de la recherche

IRSN : institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ETPT : équivalent temps plein travaillé

the 1990s, the number of people with a mental health problem in the UK has increased by 25% (Mental Health Act 1983, 1993).

There are a number of reasons for this increase. One reason is that the definition of mental health problems has become broader. In the past, people with mental health problems were often those who were severely mentally ill. Now, the definition includes people with a wide range of mental health problems, including those with mild mental health problems.

Another reason for the increase is that people are more likely to seek help for their mental health problems. In the past, people often did not seek help for their mental health problems because they were ashamed or did not know where to go. Now, people are more likely to seek help for their mental health problems because they are more aware of their rights and are more likely to seek help for their mental health problems.

A third reason for the increase is that there are more people with mental health problems. In the past, there were fewer people with mental health problems because of a combination of factors, including a lower incidence of mental health problems and a higher mortality rate for people with mental health problems. Now, there are more people with mental health problems because of a combination of factors, including a higher incidence of mental health problems and a lower mortality rate for people with mental health problems.

There are a number of reasons for the increase in the number of people with mental health problems. One reason is that the definition of mental health problems has become broader. In the past, people with mental health problems were often those who were severely mentally ill. Now, the definition includes people with a wide range of mental health problems, including those with mild mental health problems.

Another reason for the increase is that people are more likely to seek help for their mental health problems. In the past, people often did not seek help for their mental health problems because they were ashamed or did not know where to go. Now, people are more likely to seek help for their mental health problems because they are more aware of their rights and are more likely to seek help for their mental health problems.

A third reason for the increase is that there are more people with mental health problems. In the past, there were fewer people with mental health problems because of a combination of factors, including a lower incidence of mental health problems and a higher mortality rate for people with mental health problems. Now, there are more people with mental health problems because of a combination of factors, including a higher incidence of mental health problems and a lower mortality rate for people with mental health problems.

There are a number of reasons for the increase in the number of people with mental health problems. One reason is that the definition of mental health problems has become broader. In the past, people with mental health problems were often those who were severely mentally ill. Now, the definition includes people with a wide range of mental health problems, including those with mild mental health problems.

Another reason for the increase is that people are more likely to seek help for their mental health problems. In the past, people often did not seek help for their mental health problems because they were ashamed or did not know where to go. Now, people are more likely to seek help for their mental health problems because they are more aware of their rights and are more likely to seek help for their mental health problems.

A third reason for the increase is that there are more people with mental health problems. In the past, there were fewer people with mental health problems because of a combination of factors, including a lower incidence of mental health problems and a higher mortality rate for people with mental health problems. Now, there are more people with mental health problems because of a combination of factors, including a higher incidence of mental health problems and a lower mortality rate for people with mental health problems.

There are a number of reasons for the increase in the number of people with mental health problems. One reason is that the definition of mental health problems has become broader. In the past, people with mental health problems were often those who were severely mentally ill. Now, the definition includes people with a wide range of mental health problems, including those with mild mental health problems.

Another reason for the increase is that people are more likely to seek help for their mental health problems. In the past, people often did not seek help for their mental health problems because they were ashamed or did not know where to go. Now, people are more likely to seek help for their mental health problems because they are more aware of their rights and are more likely to seek help for their mental health problems.

A third reason for the increase is that there are more people with mental health problems. In the past, there were fewer people with mental health problems because of a combination of factors, including a lower incidence of mental health problems and a higher mortality rate for people with mental health problems. Now, there are more people with mental health problems because of a combination of factors, including a higher incidence of mental health problems and a lower mortality rate for people with mental health problems.

PROGRAMME 188

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	416
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	418
Présentation du programme et des actions	422
Objectifs et indicateurs de performance	428
Justification au premier euro	435
Opérateurs	444
Analyse des coûts du programme et des actions	450

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Dominique MAILLARD

Directeur général de l'énergie et des matières premières

Responsable du programme n° 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

Les objectifs du programmes contribuent à :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves mondiales d'énergie conventionnelle ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La mise en œuvre, à moyen et long terme, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. La politique publique dans ce domaine vise à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assumer seules. La stratégie opératoire du programme passe par les contrats d'objectifs conclus entre l'État et trois opérateurs : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Les recherches servant les objectifs stratégiques du programme sont arrêtées conjointement entre les établissements et leurs tutelles.

Les priorités retenues reprennent les objectifs développés dans la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique qui dispose en particulier (article 5) que le troisième axe de la politique énergétique est de développer la recherche dans le secteur de l'énergie afin notamment de :

a – Permettre à la France de conserver sa position de premier plan dans le domaine de l'énergie nucléaire (opérateur CEA) grâce notamment à la mise au point du réacteur de troisième génération EPR, au développement des combustibles nucléaires innovants, au développement des technologies des réacteurs nucléaires du futur et des technologies nécessaires à une gestion durable des déchets nucléaires ;

b – Développer de nouvelles technologies de l'énergie (NTE) en améliorant les procédés et technologies de production, de stockage, de transport et d'utilisation. Les opérateurs contribuant à cette action sont, chacun pour ce qui le concerne, le CEA, l'ADEME et l'IFP.

Les orientations relatives au nucléaire (a) sont reprises dans le premier objectif stratégique du programme, " Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle".

Les ambitions en matière de NTE (b) sont affichées par l'objectif n°2 du programme " Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ".

Par ailleurs, si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national, ces derniers n'en représentent pas moins, et pour de nombreuses années encore, une part importante des formes d'énergie utilisées en France et dans le monde, notamment dans le secteur du transport. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel restent donc un objectif stratégique essentiel de la politique de recherche énergétique, affiché dans ce programme en objectif n°3 " Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières ". Cet objectif est mis en œuvre par l'IFP.

Enfin, la politique publique de recherche énergétique intègre, via l'objectif n°4, " Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ", la volonté d'optimiser le coût de ses actions.

Au-delà des informations contenues dans ce projet annuel de programme, un rapport sur la politique énergétique sera joint en annexe au projet de loi de finances, conformément à l'article 106 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle**
 - INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires ».
 - INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).
- **OBJECTIF 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique**
 - INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP
 - INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics par l'ADEME, le CEA et l'IFP
- **OBJECTIF 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières**
 - INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).
 - INDICATEUR 3.2 : Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG
- **OBJECTIF 4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie**
 - INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation de programmes de recherche
 - INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 600 000		439 600 000	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	76 251 459		76 251 459	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	139 532 756	8 255 969	147 788 725	
Totaux	655 384 215	8 255 969	663 640 184	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 600 000		439 600 000	
02 Nouvelles technologies de l'énergie	76 251 459		76 251 459	
03 Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	139 532 756	8 256 062	147 788 818	
Totaux	655 384 215	8 256 062	663 640 277	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	414 806 102		414 806 102	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	56 693 033		56 693 033	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	174 072 824	8 256 025	182 328 849	
Totaux		645 571 959	8 256 025	653 827 984	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	415 654 602		415 654 602	
02	Nouvelles technologies de l'énergie	56 693 033		56 693 033	
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	174 072 824	8 256 025	182 328 849	
Totaux		646 420 459	8 256 025	654 676 484	

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		645 571 959	655 384 215		646 420 459	655 384 215
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			1 000 000			1 000 000
Subventions pour charges de service public		645 571 959	654 384 215		646 420 459	654 384 215
Titre 6. Dépenses d'intervention		8 256 025	8 255 969		8 256 025	8 256 062
Transferts aux entreprises		8 256 025	8 255 969		8 256 025	8 256 062
Totaux		653 827 984	663 640 184		654 676 484	663 640 277

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES⁵

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
230404	Provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures	5	ε	nc

⁵ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

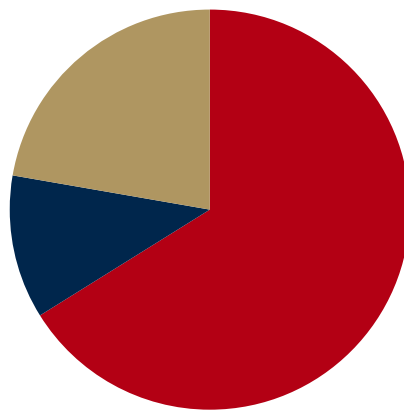
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 600 000	439 600 000
02	Nouvelles technologies de l'énergie	76 251 459	76 251 459
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	147 788 725	147 788 818
Totaux		663 640 184	663 640 277

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (66,24%)
- Action n°02 (11,49%)



- Action n°03 (22,27%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités

Les finalités de la recherche dans le domaine énergétique recoupent celles de la politique énergétique, présentée à l'action " politique de l'énergie " du programme 134 " Développement des entreprises " :

- fournir de l'énergie aux consommateurs, dans un contexte d'appauvrissement des réserves ;
- répondre à la demande à un coût supportable (compétitivité de l'énergie) ;
- maîtriser la consommation ;
- limiter l'impact sur l'environnement.

La création d'une mission interministérielle " Recherche et enseignement supérieur " a conduit à constituer un programme retraçant le volet " recherche " de la politique de l'énergie et des matières premières. Les autres volets de cette politique relèvent du programme " Développement des entreprises ".

La mise en œuvre, à moyen et long terme, des finalités poursuivies par la politique de l'énergie suppose de réaliser aujourd'hui un effort de recherche fondamentale et technologique. Les trois actions de ce programme visent à faciliter l'engagement des entreprises dans des projets de recherche qu'elles auraient des difficultés à assurer seules.

Le programme " Recherche dans le domaine de l'énergie " comporte des activités de recherche visant une application industrielle relativement bien définie. Il ne comprend donc pas les activités de recherche fondamentale, qui relèvent du programme " Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ". Par conséquent, les crédits du CNRS destinés aux laboratoires impliqués dans la recherche énergétique ne figurent pas dans ce programme.

Acteurs et pilotage

Le programme est mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) et piloté par son directeur, dans le cadre de la politique de l'énergie que cette direction est chargée de conduire.

Opérateurs

Trois établissements sont opérateurs du programme :

- le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), placé pour le volet civil de son activité sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère de l'Industrie ;
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), placée sous la triple tutelle des Ministères de l'Environnement, de la Recherche, de l'industrie ;
- l'Institut Français du Pétrole (IFP) sous la tutelle du Ministère de l'Industrie.

Le troisième contrat pluriannuel d'objectifs entre l'État et le CEA sur 2006-2009 pour ses activités civiles a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement du 9 mars 2006. Ce contrat présente notamment les orientations stratégiques, les programmes de recherche et les moyens pour les mettre en œuvre, ainsi que les outils de pilotage afférents sur la période du contrat.

Les contrats d'objectifs avec l'ADEME et l'IFP, arrivés à terme sont en cours de renégociation.

Une subvention annuelle est versée aux trois opérateurs et les programmes de recherche sont arrêtés conjointement entre les tutelles et les établissements. Au contraire des deux autres organismes, l'ADEME ne réalise pas directement d'opérations de recherches mais distribue des subventions aux acteurs de la recherche.

Présentation des actions

Le programme est composé de trois actions :

1 - La recherche en matière nucléaire vise à maintenir le haut niveau de compétitivité de cette filière, à accroître la sécurité de la production d'énergie nucléaire et à réduire encore son impact sur l'environnement.

Cette action est directement réalisée par le CEA.

2 - La recherche en matière de nouvelles technologies de l'énergie, poursuit un double objet :

- identifier et développer de nouvelles filières de production d'énergies propres et/ou renouvelables et les aider à atteindre un niveau de rentabilité minimum ;
- trouver et développer de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), permettant de réduire la consommation d'énergie tout en préservant la croissance économique.

Cette action est directement réalisée par le CEA (pour certaines nouvelles technologies de l'énergie telles que l'hydrogène, les piles à combustible, le solaire photovoltaïque et les nouveaux matériaux) et par l'IFP (pour la production d'hydrogène, la captation et le stockage du CO₂, et les bioénergies). Elle bénéficie également des

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

contributions fournies par d'autres organismes de recherche sur la base des subventions allouées par l'ADEME (pour l'URE et les énergies renouvelables –EnR-).

3 - La recherche en matière d'hydrocarbures (amont, avec le volet " exploration – production " ; aval avec le volet " raffinage – pétrochimie " et " moteurs – énergie ") vise, malgré la diminution des ressources conventionnelles, à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement des acteurs économiques en hydrocarbures au plus faible coût, à réduire les impacts sur l'environnement et à contribuer au développement économique des filières associées au pétrole, au gaz, aux moteurs et à la pétrochimie.

Cette action est directement réalisée par l'IFP.

La recherche en matière d'hydrocarbures bénéficie en outre de crédits incitatifs. Ainsi, pour contribuer au financement de la recherche technologique et de l'innovation dans le domaine pétrolier et parapétrolier, l'État octroie, par l'intermédiaire d'un dispositif appelé Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), des avances remboursables à destination de l'industrie – en particulier des PME – et d'organismes de recherche.

Modalités de gestion

L'ensemble des crédits de ce programme est regroupé dans un BOP unique et une unité opérationnelle, placés sous la responsabilité du responsable de programme.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire
- ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie
- ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

66,2 %



L'utilisation de l'énergie nucléaire est indispensable pour répondre aux besoins énergétiques de la France et plus généralement de l'Europe. Elle ne produit pas de gaz à effet de serre et assure une sécurité d'approvisionnement énergétique appréciable. Néanmoins, l'énergie nucléaire suscite des interrogations qu'il convient de prendre en compte : il s'agit de la problématique des déchets (impact environnemental), et de celle de l'impact potentiel sur la santé humaine.

La recherche en matière nucléaire permet de maintenir le haut niveau de compétitivité de cette énergie.

Le CEA est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de cette action. Sur un effectif civil total dédié aux programmes de recherche d'environ 6 200 personnes en 2005 (hors personnel support dédié à la réalisation de ces recherches), 3 800 d'entre elles travaillent sur le seul secteur de l'énergie au sein de l'établissement. Le nombre des effectifs travaillant dans le cadre du programme proprement dit, hors personnel support, s'élève quant à lui à 3 200.

Ses trois objectifs majeurs sont :

- 1) apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, principalement celle des énergies fossiles (réduction du coût du kWh nucléaire à tous les niveaux et en toute sûreté, augmentation de la durée de vie des réacteurs nucléaires, et amélioration de la performance des combustibles) ;
- 2) concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur - cycle du combustible) et les technologies clés sur lesquelles ils reposent, sur la base de critères tels que : sûreté, investissement réduit et compétitivité économique, utilisation optimale du combustible et minimisation des déchets, ...
- 3) mieux répondre aux préoccupations du public, en apportant des solutions techniques efficaces et acceptables pour la gestion des déchets radioactifs, en renforçant la connaissance de l'impact environnemental des activités nucléaires, tout en portant la plus grande attention aux travaux de démantèlement.

Le financement des actions de recherche civile conduites par le CEA fait l'objet d'un cofinancement État (subvention du ministère de la recherche et du Minéfi)-industriels. La part du cofinancement des opérations de recherche en matière d'énergie par les industriels représentait en 2005 environ 38 % des dépenses totales, avec de fortes disparités selon les segments - Exemple : optimisation du nucléaire industriel (54 %), NTE (35%), systèmes nucléaires du futur (19%) ;

Les programmes de recherche menés au sein du CEA font l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse. Un conseil scientifique placé sous l'égide du Haut-commissaire à l'énergie atomique établit ainsi un programme conduisant à l'évaluation d'une grande thématique chaque année. Cette évaluation est complétée par celle du " Visiting Committees " réunissant sur les domaines concernés les plus grands scientifiques au plan international afin d'apporter une vision globale sur les stratégies et les orientations de recherche du CEA. A titre d'exemple, en 2004/2005, le thème Recherche et développement sur les réacteurs du futur a été évalué dans le domaine de l'énergie, sujet qui a été également choisi par le " Visiting Committee " de mai 2005. Le conseil scientifique a ainsi fait part de son appréciation positive sur la qualité scientifique de la plupart des programmes engagés et de son adhésion à la stratégie présentée. Le " Visiting Committee " a apprécié l'ensemble des actions menées notamment en ce qui concerne les travaux réalisés dans le cadre de la séparation poussée. Ces deux groupes d'experts ont souligné que les moyens budgétaires engagés sur les systèmes nucléaires du futur n'étaient pas à la hauteur des enjeux ni surtout des défis techniques à relever.

Le contrat d'objectifs entre l'État et le CEA sur 2006-2009 prévoit qu'à partir de l'année 2007, les grands thèmes de recherche envisagés seront présentés au conseil d'administration. Enfin, l'activité de recherche des laboratoires du CEA est évaluée selon un découpage en thématiques défini pour un cycle de quatre ans. Tous les laboratoires de l'établissement sont ainsi évalués au moins une fois tous les quatre ans.

ACTION n° 02**Nouvelles technologies de l'énergie**

11,5 %



La finalité de cette deuxième action est d'accroître l'indépendance énergétique du pays et de maximiser l'efficacité énergétique en développant de nouvelles technologies basées sur les énergies renouvelables (EnR) et en maîtrisant la consommation. Elle contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, la politique de l'énergie ne peut se réduire à la seule problématique consistant à fournir de l'énergie aux consommateurs. Elle doit également prendre en compte l'appauvrissement des réserves naturelles et la nécessité de limiter les conséquences environnementales induites par la consommation d'énergie.

La recherche dans les domaines des énergies propres, des énergies renouvelables (EnR) et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) constitue l'un des moyens dont dispose le Gouvernement pour cette prise en compte, à côté d'instruments tels que la fiscalité ou la réglementation.

La recherche en matière d'énergies propres vise à trouver de nouvelles formes de production ou de transfert de l'énergie plus respectueuses de l'environnement (hydrogène par exemple) ; la recherche en matière d'EnR a pour finalité d'anticiper et à terme de limiter les conséquences de l'appauvrissement des ressources, et ainsi de permettre de maximiser l'indépendance énergétique ; la recherche en matière d'URE vise pour sa part à trouver des moyens de limiter les consommations sans impacter la croissance (réduire l'intensité énergétique).

La recherche dans le domaine des NTE tend également à suppléer l'insuffisance de la recherche privée européenne, inhérente au défaut (actuel) de rentabilité économique des filières concernées et à la prise en compte encore insuffisante des externalités environnementales par les marchés.

Trois opérateurs accomplissent cette action :

- l'ADEME se charge de l'URE et des EnR, et du financement de recherches qu'elle ne réalise pas elle-même mais fait réaliser par des établissements de recherche divers (publics ou privés) ;
- le CEA consacre une part significative des ressources qui lui sont allouées à des actions de recherche en matière de NTE.

Le contrat d'objectifs du CEA (2006-2009) retient dans ce domaine les programmes de recherche suivants : hydrogène et piles à combustibles, biomasse, photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétique, et matériaux.

Certaines de ces activités de recherche sont effectuées en partenariat avec d'autres laboratoires ou sont cofinancées. Par exemple, en 2005, sur un montant total de dépenses réalisées par le CEA dans le domaine des ENR de 34 M€, (hors budget de la recherche duale) les recettes externes s'établissaient à 12 M€.

- L'IFP est également acteur de la recherche dans le domaine des NTE à travers des travaux concernant : la production d'hydrogène ; le captage et le stockage du CO₂ ; les bioénergies.

ACTION n° 03**Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves**

22,3 %



Les hydrocarbures représentent et continueront de représenter dans les prochaines années une part importante des formes d'énergie utilisées dans le monde. C'est également le cas en France, même si le développement d'un important programme nucléaire a contribué à réduire la part des hydrocarbures dans le bilan énergétique national. La disponibilité et le coût du pétrole et du gaz naturel conservent néanmoins une incidence directe et importante sur l'économie du pays.

En France, la recherche en matière d'hydrocarbures touche tous les secteurs, de l'amont à l'aval. Dans cet ensemble, l'État prend en charge la part de la recherche que les entreprises de la filière ne peuvent assumer seules.

L'action conduite par l'État a trois finalités :

- aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible malgré la diminution de la ressource naturelle ;
- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des hydrocarbures ;
- contribuer au développement des filières associées au pétrole, au gaz, à la pétrochimie et aux moteurs.

En dehors du réseau RTPG qui permet d'accorder des aides remboursables à la recherche aux entreprises du secteur parapétrolier, c'est l'Institut Français du Pétrole (IFP) qui est le principal instrument de cette action.

L'IFP emploie 1 860 chercheurs, thésards, post-doctorants, ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise (OETAM) (ETPT). Il mène une action de recherche et développement, d'information et de formation. Ses activités sont encadrées par

un contrat d'objectifs pluriannuel passé avec l'État. Le dernier contrat en cours étant arrivé à échéance fin 2005, un nouveau contrat est en cours de négociation.

La recherche et développement conduite par l'IFP est une recherche à finalité industrielle. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et met l'accent sur la préservation de la sécurité des approvisionnements et la protection de l'environnement. Elle est organisée autour des trois domaines fondamentaux de la chaîne pétrolière : exploration-production, raffinage-pétrochimie, et utilisation des hydrocarbures, en particulier dans les moteurs à explosion.

Les programmes de recherche, définis en concertation étroite avec l'industrie, sont conduits sous forme de projets pluridisciplinaires menés à partir d'un large éventail de compétences scientifiques et de moyens techniques répartis selon dix directions de recherche. L'institut réalise également un volume significatif de recherche de base et exploratoire menée en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux.

L'Institut conduit également une importante action de formation au travers de l'ENSPM. Cette école, ouverte aux diplômés de l'enseignement supérieur du monde entier, offre une large gamme de formations aux métiers du pétrole, du gaz et des moteurs.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle (du point de vue de l'utilisateur)

Le choix de l'objectif correspond à la première des priorités du CEA ; il vise à améliorer la compétitivité et la sécurité de la production nucléaire.

L'objectif correspond aux finalités poursuivies par l'action 1 " politique de l'énergie " du programme " Développement des entreprises ", notamment le développement de la production nationale d'énergie. En répondant à la question des déchets et plus généralement de l'impact environnemental du nucléaire, il permet de renforcer l'acceptabilité de cette source de production d'énergie.

Les résultats de ces recherches ne peuvent apparaître qu'à moyen - long terme.

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés dans le contrat d'objectifs entre l'État et le CEA sur la période de 2006-2009, qui permettent aux tutelles (Recherche et Industrie) d'assurer le pilotage des programmes de recherche.

Les résultats de ces recherches ne peuvent apparaître qu'à moyen - long terme.

Compte tenu du caractère stratégique de l'objectif, et de la nécessité de s'assurer, pour une action de moyen/long terme de la correcte avancée des travaux, les nombreux programmes de recherche conduits sont séquencés en livrables (ou "résultats") assortis d'un échéancier, arrêtés de concert avec les tutelles et inclus dans le contrat d'objectifs, et le degré d'atteinte de cet objectif est évalué par la mesure des livrables effectivement remis aux dates prévues.

Par conséquent, le degré d'atteinte de cet objectif s'évalue par la mesure des livrables effectivement remis aux dates prévues.

La qualité des travaux vis-à-vis des industriels " consommateurs " fait l'objet d'une mesure complémentaire, à travers l'évaluation de la part que les industriels sont prêts à apporter dans le cofinancement des recherches du CEA.

Deux indicateurs sont donc retenus, portant sur la qualité du service rendu :

- Le premier indicateur permet de s'assurer de la qualité de service rendu à l'ensemble de la filière, par le respect de l'échéancier des résultats ;
- Le second indicateur mesure la qualité des travaux du point de vue de l'intérêt qu'ils présentent pour les industriels " consommateurs ". Cet intérêt est apprécié par la mesure de l'effort que les industriels sont prêts à consacrer en cofinçant les projets de recherche.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets « optimisation et évolution de l'outil industriel » et « déchets radioactifs, maîtrise de l'impact des activités nucléaires ».

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Optimisation et évolution de l'outil industriel	%	75	100	50	100	100	100
Déchets et maîtrise de l'impact	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques : nombre de résultats effectivement livrés sur ce volet et sur la période considérée rapporté au nombre de résultats prévus.

Sous-indicateur 1 : Le périmètre concerné par l'action LOLF comprend deux segments : optimisation du nucléaire industriel et systèmes nucléaires du futur.

		2004	2005	2005	2006	2007
Optimisation et évolution de l'outil industriel	Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision
Nb de résultats atteints	Nb	3	4 (3+1)	2	8 (6+2)	6
Nb de résultats attendus	Nb	4	4	4	8	6

Parmi les quatre résultats attendus en 2005, deux d'entre eux ont été atteints. Il s'agit de la validation par le Comité de l'énergie atomique des grandes étapes de la recherche nucléaire à long terme et de la mise en activité du laboratoire d'études des combustibles irradiés (PELECI), avec les premiers essais sur matériaux irradiés. Les deux autres résultats attendus qui n'ont pas été atteints en 2005 sont reportés en 2006, avec en particulier la mise en exploitation industrielle à EDF de la plateforme logicielle Pléiades réalisée pour la simulation numérique du combustible, ainsi que la finalisation du

tour de table financier du projet de Réacteur d'expérimentation Jules Horowitz (RJH). Pour l'année 2006, le nombre de résultats mentionné en prévision est donc de huit au total (six au titre de l'année 2006 et 2 reports de l'année 2005).

Sous-indicateur 2 : Le périmètre concerné comprend le segment " Recherche sur les déchets nucléaires ".

		2004	2005	2006	2007
Déchets et maîtrise de l'impact	Unités	Réalisation	Prévision	Prévision	Prévision
Nb de résultats atteints	Nb	3 (1+2)	7	*	*
Nb de résultats attendus	Nb	3	7	*	*

Tous les résultats attendus en 2005 ont été atteints (sept résultats atteints sur les sept attendus). Parmi ces sept résultats attendus, quatre d'entre eux méritent d'être soulignés : la remise aux ministres chargés de la Recherche et de l'Industrie du rapport sur les recherches effectuées par le CEA dans le cadre de la loi de 1991 en vue de l'examen par le Parlement du projet de loi de programme relatif à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, la démonstration de la faisabilité technique de la séparation poussée, l'examen post irradiation de cibles et combustibles irradiés dans Phenix, et la mise en service de la plateforme de démonstration d'entreposage en subsurface du Cecer (Centre d'expertise sur le conditionnement et l'entreposage des matières radioactives).

* La définition de nouveaux objectifs est liée aux dispositions qui viennent d'être très récemment adoptées par le Parlement, dans le cadre de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion des matières et des déchets radioactifs. Conformément à cette loi, ses conséquences opérationnelles doivent être déclinées d'ici au 31 décembre 2006 dans le cadre d'un décret d'application demandé par la loi et visant à détailler le contenu des programmes de recherche dans le plan national de gestion créé à l'article 6 de cette loi. Un travail est donc en cours entre le CEA et les Pouvoirs publics pour construire un programme de recherche détaillé et en reprendre les principales étapes dans un décret d'ici à fin 2006. Ce n'est qu'à cet horizon, que les livrables précis des programmes de recherche pourront être connus avec précision à partir de 2007.

Source des données : CEA (contrat d'objectif 2006-2009) et reportings annuels.

INDICATEUR 1.2 : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	46	49	46	48	50	51

Précisions méthodologiques : sur l'année écoulée et pour les segments CEA concernés par l'action LOLF (recherches sur les déchets nucléaires, systèmes nucléaires du futur, optimisation du nucléaire industriel) : montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences...) rapporté au coût des programmes.

A noter que le PAP 2006 ne prenait en compte pour cet indicateur que deux segments sur les trois de l'action 1, " systèmes nucléaires du futur " et " optimisation du nucléaire industriel ". Les recherches sur les déchets nucléaires avaient été omises. Elles ont été intégrées dans le PAP 2007, et la série de valeurs a été recalculée pour être homogène. Les nouveaux chiffres tiennent également compte de la programmation prévue dans le contrat d'objectifs (2006-2009)

Compte tenu des résultats actuels, une valeur cible est fixée pour 2009, en liaison avec le nouveau contrat d'objectifs Etat-CEA (2006-2009) ; le PAP 2006 ne s'engageait que jusqu'en 2007.

Source des données : CEA (demande de subvention, arrêté des comptes et contrat d'objectifs 2006-2009)

OBJECTIF n° 2 : Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique (du point de vue du citoyen)

Cet objectif répond aux finalités poursuivies par l'action " politique de l'énergie " du programme " Développement des Entreprises ". Il s'agit d'accroître l'indépendance énergétique en développant de nouvelles énergies et en maîtrisant la consommation.

La DGEMP finance actuellement des recherches sur les Nouvelles Technologies de l'Energie (énergies renouvelables, hydrogène, efficacité énergétique, ...) réalisées par le CEA, l'ADEME (qui redistribue sa subvention aux organismes de recherche) et l'IFP. La stratégie de recherche sur les NTE est déclinée dans les contrats d'objectifs de ces trois organismes.

Le degré d'atteinte de cet objectif est mesuré par deux indicateurs portant sur la valeur et la pertinence, du point de vue des industriels, de la recherche conduite dans le domaine des NTE. La part des brevets déposés dans le domaine des NTE par le CEA et l'IFP et faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession d'une part, la mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE grâce aux financements du CEA, de l'ADEME et de l'IFP

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

d'autre part, constituent des éléments d'appréciation de l'impulsion donnée par l'État et les crédits publics à l'industrie dans ce secteur.

Le premier indicateur doit être interprété tout en prenant en compte :

- le temps de transfert des brevets qui peut excéder un exercice ;
- la projection à l'horizon 2010, sur des techniques nouvelles, qui n'ont pas aujourd'hui de débouchés commerciaux et dont le succès en lié à des politiques nationales et internationales en matière de protection de l'environnement, de diversification énergétique et de fiscalité ;
- les brevets déposés par l'IFP dans le domaine de la recherche **de base et exploratoire donnent rarement lieu à transfert de licences** ;

Cet indicateur ne prend pas en compte les autres modes de valorisation de la recherche auprès des industriels. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs autres formes, par exemple, la conclusion de contrats de recherche et développement, de contrats de cession de brevets ou de contrats reposant sur des licences d'exploitation (ce qui fait l'objet de l'indicateur en question), ainsi que les participations au capital d'entreprises innovantes (via CEA Valorisation en ce qui concerne le CEA) et les créations d'entreprises issues des technologies développées par l'organisme dans le cadre des opérations d'essaimage. Toutefois, une évaluation de l'ensemble de ces activités de transfert se heurte à la difficulté majeure que constitue l'agrégation de données non homogènes (les contrats de collaboration peuvent par exemple être de nature très variée). C'est pourquoi, d'un point de vue opérationnel, il a été décidé de suivre les seules activités de transfert, à savoir les accords de licence et de cession réalisés à partir des brevets (objectif 2, indicateur 1) et les redevances perçues (objectif 4, indicateur 1).

Il importe d'être prudent vis-à-vis des prévisions d'évolution de cet indicateur, dans la mesure où il est difficile d'établir des prévisions fiables sur un domaine étroit : en plus des fortes fluctuations statistiques sur des nombres relativement faibles, les licences et cessions sont intrinsèquement liées à une gestion des risques et sont donc soumises à des aléas importants.

INDICATEUR 2.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	0	0	2,5	4	10
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année	%	0	0	0	5	8	20

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

Les brevets représentent les brevets en premier dépôt, dits " prioritaires ", sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA, uniquement en France pour l'IFP.

Sont pris en compte au numérateur tous les brevets ayant fait dans l'année l'objet d'accords de licence d'exploitation ou de cession, à titre onéreux ou gratuit, (les brevets ayant fait l'objet de plusieurs accords sont comptés pour autant d'accords). Le dénominateur est constitué par le nombre de brevets déposés dans l'année

CEA : sont pris en compte tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement par les Nouvelles Technologies pour l'Energie. Le périmètre de calcul du nombre de brevets du segment NTE a été réajusté entre le PLF 2006 et le PLF 2007 pour mieux prendre en compte les brevets financés sur le programme. Le nombre de brevets indiqué dans le PAP 2006 prenait en compte des brevets déposés par des unités travaillant à la fois sur les NTE et sur d'autres domaines connexes, notamment les matériaux. Ainsi, un certain nombre de brevets portaient sur les matériaux. La mise en place au CEA en 2007 d'un nouveau système d'information pour le suivi de la valorisation (associé à des fonctions comptables) permettra de renforcer la fiabilité des résultats dans ce domaine.

IFP : l'IFP centre ses efforts de recherche dans le domaine des NTE sur le captage et le stockage géologique du CO₂, la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et la production d'hydrogène. Ces ambitions seront traduites dans les priorités stratégiques n° 4 et 5 du Contrat d'Objectifs État-IFP 2006-2010. Les efforts de R&D entrepris dans le domaine des GTL/CTL (gaz liquéfié et charbon liquéfié) notamment sont intégrés dans le périmètre des NTE. En revanche, après concertation avec la tutelle, les "véhicules hybrides" ont été retirés du périmètre.

Les séries de valeurs CEA et IFP ont été recalculées pour tenir compte de ces évolutions de périmètre.

Pour expliciter les valeurs de l'indicateur, sont fournis ci-après les nombres de brevets entrant dans son calcul :

	Unités	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 cible
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nombre	29	31	39	40	45	60
Nombre de brevets CEA dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	0	0	1	2	6
Nombre de brevets IFP déposés dans l'année dans le domaine des NTE	nombre	18	17	17	19	23	30
Nombre de brevets IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession	Nombre	0	0	0	1	2	6

En ce qui concerne les brevets marquants déposés en 2005 par le CEA dans le domaine des NTE, il convient de noter les deux suivants :

- Tube amélioré pour échangeurs thermiques fonctionnant avec du dioxyde de carbone supercritique (substitution de CFC par CO₂) pour des applications, par exemple, dans les domaines de la production du froid, de la thermique dans l'habitat, pour les procédés industriels utilisant la haute pression, etc.
- Pile thermoélectrique dont la source d'énergie provient de l'effet Seebeck, par exemple, pour la recherche d'un skieur enfoui sous la neige, qui constitue le débouché le plus avancé à ce stade.

Source des données : CEA et IFP

INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE : participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics par l'ADEME, le CEA et l'IFP

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
ADEME	%	50	50	52	55	66	66
CEA	%	17,2	9,7	8,7	5,1	4,9	7
IFP	%	ND	ND	ND	5	5,2	7

Précisions méthodologiques : ratio des fonds privés sur financement total public et privé. Plus précisément :

CEA : Le ratio se calcule de la façon suivante : recettes externes des industriels / dépenses du segment NTE. Pour le CEA, est retenu le montant de la subvention de l'État au CEA affectée aux NTE, à travers ce programme et le programme 191 "Recherche duale". Un indicateur spécifique au programme "Recherche dans le domaine de l'énergie" ne peut être isolé car il n'est pas possible d'évaluer au numérateur le montant du financement privé issu des seuls crédits de ce programme. Ces derniers étant majoritaires, l'action du programme exerce toutefois une influence prépondérante sur la valeur de l'indicateur.

IFP : le numérateur est la somme des produits générés par les prestations et les travaux de recherche collaborative réalisés par l'IFP pour des industriels dans le domaine des NTE (hors redevances et dividendes), le dénominateur étant la somme de ces produits avec la dotation budgétaire associée aux NTE.

Les prévisions sur l'indicateur de l'IFP sont basées sur une hypothèse de croissance de la dotation publique de 3M€ par an.

Pour l'IFP et l'ADEME, le montant des fonds publics pris en compte au dénominateur est celui du programme, à l'exclusion de toute autre source de financement public (ANR, union européenne, etc.).

Commentaire des résultats:

* L'évolution de l'indicateur (recettes externes / dépenses totales) pour le CEA s'explique par l'effet conjugué de deux situations :

- sur la période 2004-2006, l'augmentation des dépenses sur le segment NTE traduit l'intensification de l'effort du CEA sur cette thématique considérée comme stratégique. Cette augmentation des dépenses est obtenue grâce à une croissance de la subvention affectée au segment afin de renforcer la recherche amont dans ce secteur. Cet effort accru de R&D se traduira à moyen terme (typiquement 5 ans) par une augmentation des recettes externes du segment lorsque les développements des concepts seront suffisamment avancés afin de retenir l'intérêt des industriels qui en financeront leur finalisation.

- simultanément, sur le sous-segment "matériaux", le CEA a réduit l'effort sur les matériaux traditionnels (pour le nucléaire notamment), sujets qui étaient bien financés par les industriels, afin de renforcer l'effort sur les nanomatériaux. Cette réorientation du sous-segment "matériaux" a donc contribué aussi à la diminution des financements industriels sur les NTE.

Source des données : CEA, IFP, ADEME

OBJECTIF n° 3 : Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières (du point de vue du citoyen)

Il s'agit de l'un des objectifs structurants de l'Institut Français du Pétrole (IFP).

L'indicateur mesure l'intensité du partenariat avec les entreprises et permet de s'assurer que la recherche est "utile" : les industriels ne financent que les projets qu'ils jugent économiquement prometteurs.

Il a été choisi, parmi les indicateurs du contrat de l'IFP, en raison de sa représentativité de l'action entreprise.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cet indicateur doit être interprété en tenant compte du fait qu'une partie des recettes prises en compte au numérateur correspond à des dépenses engagées plusieurs années auparavant.

La performance se mesure à travers cet indicateur par la capacité de l'IFP à maintenir à moyen terme le bon résultat de partenariat public - privé réalisé en 2004, compte tenu d'un environnement économique difficile (pressions sur les dépenses de R&D de moyen ou long terme dans les entreprises privées).

Le second indicateur porte sur l'outil que constitue le Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG). Il permet de mesurer la pertinence du choix de financement des projets de recherche effectué dans le cadre du réseau.

INDICATEUR 3.1 : Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	23	23	27	27	27	29

Le bon résultat pour 2005, lié à une conjoncture favorable, conduit à revoir à la hausse les prévisions et la cible. La mise en place des Pôles de compétitivité permettra de consolider les partenariats industriels existants et d'en développer de nouveaux. Les valeurs présentées pour 2006 sont cohérentes avec le budget approuvé par le conseil d'administration de l'IFP.

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : sont prises en compte les facturations à des partenaires ou à des clients portant soit sur des prestations effectuées par l'IFP seul, soit sur des parts de travaux réalisés par l'institut en collaboration avec partenaires. On notera que ne sont pas comptées les redevances perçues directement des partenaires industriels ainsi que celles provenant des filiales de l'IFP lorsque celles-ci assurent la commercialisation des résultats des travaux de recherche. L'IFP ne en effet peut distinguer NTE et hors NTE s'agissant des redevances car ces redevances proviennent soit de contrats globaux portant sur l'application de plusieurs technologies et produits - catalyseurs - qui peuvent ou non être utilisées dans le champ des NTE, soit d'un prélèvement sur le Chiffre d'Affaires global réalisé par certaines filiales de l'IFP.

Ne sont pas non plus pris en compte les dividendes provenant des filiales de l'IFP, les ressources provenant du RTPG, de l'ADEME, de l'Union européenne, de l'ANR et de l'AlI.

Dénominateur : les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet. A noter que les charges de recherche et développement incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; cet indicateur, interprété comme le résultat de la valorisation auprès de l'industrie des travaux à caractère industriel ou préindustriel menés par l'IFP, est donc légèrement sous-estimé par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

A titre d'information complémentaire :

- le nombre de contrats signés avec des industriels participant au financement des projets de recherche menés par l'IFP (hors NTE) s'élève à 45 à fin mai 2006 (du 1er janvier au 31 mai 2006).

- cette participation des industriels a permis d'atteindre un taux d'autofinancement de 27% en 2005 pour les activités de formation et l'IFP prévoit un ratio de 31% en 2010 (numérateur = recettes du Centre de Résultats "Formation" ; dénominateur = dépenses du Centre de Résultats "Formation". Ce taux reflète l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des industriels).

INDICATEUR 3.2 : Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	0,9 (*)	35	62,3	35	38	50

Source des données : DGEMP / DIREM / Bureau 1A

Mode de calcul : Les aides apportées aux industriels dans le cadre du RTPG prennent la forme d'avances remboursables. Le taux de remboursement des aides accordées est déterminé par la DGEMP à partir du degré de réussite de chaque projet soutenu. L'indicateur est actuellement calculé en comparant les remboursements perçus à l'année n et les engagements effectués la même année.

(*) La valeur réalisée 2004, indiquée dans le PAP 2006 sur la base des remboursements dus, n'a atteint en réalité que 0,9 % en raison des difficultés de gestion du dispositif par Oséo-ANVAR qui a décalé la perception d'une partie des sommes dues en 2004 sur 2005, ce qui explique le résultat élevé pour 2005. On notera que le taux moyen de remboursement sur les deux années 2004 et 2005 atteint 33,1%, valeur située dans l'ordre de grandeur des prévisions.

OBJECTIF n°4 : Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie (du point de vue du contribuable)

Pour conserver la lisibilité des objectifs précédents, les indicateurs d'efficacité, communs à l'ensemble de la mission interministérielle " Recherche et enseignement supérieur ", ont été regroupés dans un objectif dédié à cet axe d'analyse de la performance.

L'efficacité est mesurée sous deux angles : efficacité des activités de recherche ou valorisation des programmes de recherche, et efficacité de la gestion des brevets.

Sur le premier indicateur, et dans le domaine des NTE, les résultats pour les années 2004 et 2005 sont quasi nuls : les recherches en matière de NTE ne font pas encore l'objet de transferts importants vers l'industrie.

En outre, cet indicateur doit faire l'objet de plusieurs réserves :

- les contrats de recherche avec des partenaires constituent le mode prédominant de financement extérieur pour les grands organismes publics de recherche dans le monde ;
- il existe un décalage temporel important entre les activités de recherche et les retombées économiques ;
- les charges de recherche et développement figurant au dénominateur incluent des charges relatives à des travaux de recherche fondamentale ou prospective qui ne peuvent être valorisées en tant que telles auprès des industriels ; la valeur de l'indicateur est donc légèrement sous-estimée par rapport à sa valeur théorique du fait de la majoration du dénominateur.

Concernant le deuxième indicateur, on tiendra compte des précisions suivantes :

- les dépenses de propriété intellectuelle représentent moins de 3% des dépenses globales de l'Institut ;
- une part des brevets déposés par l'IFP ne donne pas lieu à redevances (brevets déposés dans le domaine de la recherche exploratoire).

INDICATEUR 4.1 : Mesure de la valorisation de programmes de recherche

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes de l'établissement relatives aux NTE	%	0,026	0,03	0	0,05	0,1	1
Produit des redevances et licences sur brevets IFP / charges directes de l'établissement	%		11	12,6	11	11	13

L'indicateur concernant le CEA est limité aux NTE car, sur les activités nucléaires (Recherche sur les déchets nucléaires, Systèmes nucléaires du futur et Optimisation du nucléaire industriel), le transfert de la recherche vers l'industrie passe notamment par l'implication en amont des industriels dans les programmes de recherche et est mesuré par l'indicateur 2 de l'objectif 1. En outre, l'activité NTE étant émergente, le produit des redevances et licences sur brevets est à ce jour faible compte tenu des délais habituels de valorisation mais l'objectif est de les accroître (cf. cible en 2010). Les évolutions des résultats d'une année sur l'autre sont moins pertinentes que la tendance de moyen terme.

Ainsi, pour l'IFP, la réalisation 2005, supérieure aux prévisions est liée à une conjoncture particulièrement favorable dans la filiale Axens (le montant des redevances est fonction du Chiffre d'Affaires de la filiale).

Précisions méthodologiques :

Source des données : CEA et IFP

Mode de calcul :

Ligne 1 : montant total, facturé au cours de l'année, des cessions de brevets, de savoir-faire et de logiciel, et des redevances sur licences d'exploitation de brevets, de savoir-faire et de logiciels dans le domaine des NTE. Les produits des licences ou des cessions de licences qui ne seraient pas libres d'emploi ne sont pas comptés.

Ce montant est rapporté aux dépenses directes du segment NTE.

Ligne 2 : - IFP : Au numérateur figure le chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit. Au dénominateur, les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement de l'IFP valorisées à leur coût complet.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 4.2 : Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	280	290	325	280	280	320

Comme pour l'indicateur précédent, la réalisation 2005, supérieure aux prévisions est liée à une conjoncture particulièrement favorable pour la filiale Axens (le montant des redevances est fonction du Chiffre d'Affaires de la filiale). Pour les années suivantes, les prévisions et la cible sont revues à la baisse, afin de mieux prendre en compte le fort enchérissement du coût de dépôt, maintien et défense des brevets. Les prévisions 2006 de dépenses externes liées au dépôt ou au maintien des brevets de l'IFP seront en augmentation de 17% par rapport à 2005.

En effet, le coût des redevances annuelles de maintien d'un brevet augmente fortement chaque année (en France : 35 euros la première année, 150 euros la deuxième, 300 euros la troisième, 600 euros la quatrième).

Par ailleurs, l'IFP a conduit ces dernières années une politique de nettoyage de son portefeuille de brevets, qui a conduit à de nombreux abandons. Cette politique ne pourra être reconduite en 2006.

Précisions méthodologiques :

Source des données : IFP

Mode de calcul :

Numérateur : chiffre d'affaires réalisé par l'IFP au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : dépenses du service chargé de la gestion des brevets calculées par la valorisation en coût complet du personnel chargés du dépôt, du maintien et de la défense des brevets de l'IFP. Le coût de l'analyse des brevets déposés par les concurrents de l'IFP est pris en compte dans les dépenses du service des brevets.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire		439 600 000	439 600 000		439 600 000	439 600 000
02	Nouvelles technologies de l'énergie		76 251 459	76 251 459		76 251 459	76 251 459
03	Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves		147 788 725	147 788 725		147 788 818	147 788 818
Totaux			663 640 184	663 640 184		663 640 277	663 640 277

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		439 600 000	439 600 000
Crédits de paiement		439 600 000	439 600 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 000 000	1 000 000
Subventions pour charges de service public	438 600 000	438 600 000

BRGM : AE = CP = 1 000 000 €

Les crédits sont destinés à financer le fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation (CNE) des résultats des recherches sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité à vie longue (HAVL). Créée par la loi du 30 décembre 1991, elle est composée de personnalités scientifiques. Jusqu'en 2006, la CNE était financée par le CEA et l'ANDRA sur leurs ressources propres.

La CNE a depuis sa création établi chaque année un rapport de ses travaux d'évaluation, transmis par le Gouvernement au Parlement (en pratique à l'Office parlementaire d'évaluation de choix scientifiques et technologiques). Son rapport final a été remis au Ministre de l'industrie en janvier 2006. Il présente l'état de 15 ans de recherche menée par l'Andra le CEA et le CNRS dans le domaine des déchets radioactifs.

La CNE a joué donc un rôle capital dans le dispositif prévu par la loi du 30 décembre 1991. La loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs prévoit le maintien de la CNE dans la mesure où les recherches doivent se poursuivre sur le stockage en couche géologique profonde, sur les procédés de séparation transmutation et sur l'entreposage. L'exposé des motifs du projet de loi prévoit en outre que les crédits nécessaires au fonctionnement de la CNE sont inscrits au budget général de l'Etat.

Les principaux frais couverts sont les frais de personnel, (rémunération du secrétariat scientifique qui est chargé de l'évaluation des travaux des organismes recherche), les frais nécessités par la tenue d'auditions des organismes de recherche, les frais de déplacement des membres de la Commission en France et à l'étranger, les frais d'assistance technique (tels que frais d'expertise), les frais d'impression des rapports et avis de la Commission, les frais de location des bureaux, les dépenses diverses nécessaires au fonctionnement courant du secrétariat de la Commission, les frais du BRGM pour l'exécution de la convention.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Bénéficiaire : CEA : AE = CP = 438 600 000 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme " Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires " .

Les trois objectifs majeurs de l'action 1, mise en œuvre en totalité par le CEA, sont d'apporter des solutions à l'industrie nucléaire pour accroître sa compétitivité face à la concurrence, de concevoir et évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteur et cycle du combustible) et de mieux répondre aux préoccupations du public, tout en apportant la plus grande attention aux travaux d'assainissement et de démantèlement des installations.

Les programmes de recherche du CEA qui participent à ces objectifs sont les suivants :

“ Recherche sur les déchets nucléaires ” (1 237 emplois) : le CEA poursuit ses recherches sur les déchets nucléaires. L'orientation des travaux de l'établissement dans ce domaine (définition de nouveaux objectifs et jalons de programmes de recherche) est en cours d'élaboration sur la base des dispositions de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs. Le CEA poursuivra notamment ses travaux sur la réduction de la toxicité des déchets en développant des procédés de séparation puis de transmutation dans l'installation nucléaire de recherche d'Atalante et dans le réacteur Phénix à neutrons rapides. La création de l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) dans l'environnement d'Atalante permettra au CEA de fédérer la recherche amont autour des sciences de la séparation et de disposer ainsi d'une infrastructure majeure sur le plan scientifique ;

“ Systèmes nucléaires du futur ” (732 emplois) : ces recherches visent à assurer le futur du nucléaire. Les travaux du CEA menés dans ce domaine permettront de répondre à l'annonce du Président de la République du 5 janvier 2006 de lancer la conception d'un prototype de réacteur de quatrième génération pour une mise en service en 2020 et d'en confier les recherches à l'établissement. Par ailleurs, le CEA continuera de représenter la France au sein du Forum International Génération IV sur le développement des systèmes nucléaires du futur dont l'accord cadre a été signé le 28 février 2005. En 2007, le CEA prévoit notamment de rendre disponible un système de calcul validé (à un premier niveau) pour les études de conception de réacteurs à gaz à très haute température, de remettre un dossier de synthèse sur les ruptures technologiques applicables au réacteur à eau légère (toutes puissances confondues) et de sélectionner le matériau de l'échangeur gaz-gaz du réacteur à très haute température ;

“ Optimisation du nucléaire industriel ” (1 963 emplois) : ces recherches constituent le socle de l'amélioration de la compétitivité de la filière nucléaire en portant notamment sur le fonctionnement du réacteur (durée de vie et amélioration des performances). En 2007, le CEA poursuivra ses expérimentations sur la qualification de nouveaux combustibles (amélioration du taux de combustion) ;

“ Démantèlement – assainissement nucléaire ” (1 190 emplois) : il s'agit notamment d'assurer le démantèlement et l'assainissement des installations de recherche (après leur arrêt) dans le respect des règles de sûreté, de minimisation de l'impact sur l'environnement et dans une logique de maîtrise des coûts financiers, ainsi que la mise en service de nouvelles installations de service. Les travaux en 2007 porteront notamment sur l'assainissement radioactif des centres de Fontenay-aux-Roses (fin de l'assainissement de la chaîne blindée Petrus et vidange de sa cuve) et de Grenoble. En outre, l'année 2007 verra notamment la mise en service de l'installation Rotonde (plate-forme logistique) à Cadarache dédiée à la gestion des déchets solides de faible et de très faible activité.

Par rapport à l'année 2006, le nombre des emplois prévu en 2007 par segment de recherche n'est pas comparable. En effet, les chiffres de 2007 sont désormais déterminés en coûts complets, prenant en compte les effectifs des programmes de recherche et ceux des activités de support dédiés à la réalisation de ces programmes.

Programme du CEA	Demande budgétaire 200 (en €)
Action 1	438 600 000
<i>Recherche sur les déchets nucléaires</i> réduction de la toxicité des déchets ultimes conditionnement des déchets de haute ou moyenne activité à vie longue participation en collaboration avec l'Andra au stockage des déchets en couches géologiques profondes	90 200 000
<i>Systèmes nucléaires du futur</i> lancement de la conception d'un prototype de réacteur de quatrième génération recherches et développements sur les systèmes nucléaires dits de “ quatrième génération ”	55 100 000
<i>Optimisation du nucléaire industriel</i>	119 100 000
<i>Démantèlement – assainissement nucléaire</i> l'assainissement radioactif des centres de Fontenay-aux-Roses (fin de l'assainissement de la chaîne blindée Petrus et vidange de sa cuve) et de Grenoble mise en service de l'installation Rotonde (plate-forme logistique) à Cadarache	174 200 000

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 02 : Nouvelles technologies de l'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		76 251 459	76 251 459
Crédits de paiement		76 251 459	76 251 459

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	76 251 459	76 251 459

La politique publique relative aux Nouvelles technologies de l'énergie (NTE) a fait l'objet d'une large réflexion interministérielle. Par ailleurs, ce domaine est au centre de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique

Dans ce contexte, un certain nombre de priorités ont été dégagées dont la mise en œuvre est confiée à titre principal et en fonction de leur compétence, à trois opérateurs principaux : le CEA, l'IFP et l'ADEME. Certains de ces organismes coopèrent sur des thématiques communes.

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP 76 251 459 €

Bénéficiaire n°1 : CEA : AE = CP = 32 800 000 €

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires".

Dans le cadre des priorités des pouvoirs publics, le CEA participe activement aux recherches sur le développement des énergies non productrices de gaz à effet de serre autres que le nucléaire afin notamment d'assurer le respect des engagements internationaux de la France (protocole de Kyoto). Dans ce cadre, l'établissement privilégie la recherche amont afin de lever les verrous technologiques, la réalisation de démonstrateurs et le transfert de technologies vers les industriels. Il entend ainsi poursuivre ses efforts en ce qui concerne :

- l'hydrogène et les piles à combustible pour les transports. L'objectif est de préparer la mise en place à terme d'une filière hydrogène complète traitant les aspects de production, de stockage et d'utilisation ;
- la production d'électricité par voie photovoltaïque, les technologies de stockage de l'énergie (batterie au plomb et/ou lithium) et l'amélioration de la thermique globale pour l'habitat et l'industrie ;
- la conception de nouveaux matériaux en particulier les nanomatériaux pour pouvoir mettre au point des technologies pouvant fonctionner en milieux extrêmes ;
- la biomasse via le développement de procédés de gazéification à haute température (bois et paille) pour la production de biocarburants.

S'agissant des piles à combustible, le CEA poursuivra notamment ses efforts sur les technologies pour les transports, pour les applications stationnaires et pour celles nomades (micropiles). En ce qui concerne le développement des technologies de stockage de l'énergie, le CEA poursuivra ses études sur les batteries au plomb optimisées pour les énergies renouvelables, sur les batteries lithium de puissance et de sources lithium miniatures. Dans le photovoltaïque, l'établissement confortera sa participation à l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) qui a vocation à regrouper sur un même site (région Rhône-Alpes) la grande majorité des acteurs nationaux du domaine de l'énergie solaire (CNRS, CSTB, industriels, université, etc.) afin de soutenir la filière industrielle. Les axes prioritaires de recherche portent sur des cellules photovoltaïques silicium et polymère. L'année 2007 verra le transfert des compétences du CEA dans ce

domaine sur le site de l'INES en particulier via la création d'une plate-forme " Recherche/Développement/Innovation industrielle " qui a vocation à transformer les innovations en des applications commerciales (laboratoires communs avec les industriels).

Bénéficiaire n°2 : ADEME : AE = CP = 5 351 459 €

L'ADEME fait l'objet d'un descriptif détaillé dans son PAP de rattachement, programme Prévention des risques et lutte contre les pollutions ".

En matière de nouvelles technologies de l'énergie, l'ADEME soutient des actions de recherche sur les énergies renouvelables (ENR) et l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). Ces actions ont pour vocation par le développement technologique d'amener ces filières à court ou moyen terme à un niveau où elles commenceront à être compétitives par rapport aux autres filières énergétiques plus matures. L'ADEME finance également des actions exploratoires pour faire émerger de nouveaux concepts qui auront des applications à plus long terme.

Le contrat d'objectif Etat – ADEME 2007-2010, en cours de négociation, définira un plan stratégique pour la recherche à l'ADEME afin d'organiser la programmation et la mise en œuvre de la R&D autour de modules de recherche technologique. Il prendra en compte les évolutions aux titres des programmes de l'agence nationale de la recherche (ANR), et de l'agence de l'innovation industrielle (AII) pour être complémentaire des programmes financés par ces agences. Il devra également s'inscrire dans la démarche des pôles de compétitivité dont plusieurs portent partiellement ou en totalité sur les ENR et l'URE.

Bénéficiaire n°3 : IFP: AE = CP = 38 100 000 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé à la rubrique " Projet annuel de performance : opérateurs ".

Les efforts de recherche menés par l'IFP dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie sont actuellement centrés sur le captage et le stockage géologique du CO2 et la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et d'hydrogène.

Sur la thématique " réduction des émissions de CO2 " les travaux de recherche prévus par l'IFP en 2007 porteront sur le captage des émissions dans les grosses installations industrielles (centrales thermiques, cimenteries, raffineries, complexes sidérurgiques...), ainsi que sur le transport, l'injection et le stockage du CO2 dans des formations géologiques.

En ce qui concerne la diversification des sources d'énergie pour la production de carburants, les travaux seront structurés autour de trois axes : la biomasse, le gaz naturel et le charbon.

Les besoins en crédits de paiement pour ces recherches sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2007 (en M€) (1)	Dont personnel			Dont fonctionnement	Dont investissement (4)
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)		
<i>Captage et stockage géologique du CO₂</i>						
- dépenses totales	19,8					
- à déduire : recettes hors dotation	-3,9	110	17,8	7,7	2,0	2,3
<i>Net</i>	15,9					
<i>Diversification des sources d'énergie pour la production de carburants et d'hydrogène</i>						
- dépenses totales	24,6	116	20,0	8,2	4,6	2,6
- à déduire : recettes hors dotation	-2,4					
<i>Net</i>	22,2					
Total dépenses	44,4	226	37,8	15,9	6,6	4,9
Total recettes hors dotation	-6,3					
<i>Total net</i>	38,1					

(1) La dotation budgétaire publique pour 2007 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (environ 13% de ces coûts, montant figurant pour indication).

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		147 788 725	147 788 725
Crédits de paiement		147 788 818	147 788 818

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	139 532 756	139 532 756

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (32) : AE = CP 139 532 756 €

Bénéficiaire: IFP: AE = CP = 139 532 756 €

Cet opérateur fait l'objet d'un descriptif détaillé à la rubrique " Projet annuel de performance : opérateurs ".

Les activités menées par l'IFP dans le cadre de l'action n°3 " Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves " s'articulent autour de cinq axes :

- contribuer à l'accroissement de la compétitivité de l'industrie para-pétrolière;
- apporter à l'industrie des hydrocarbures les solutions techniques nécessaires à l'exploitation des ressources existantes ;
- développer les technologies permettant l'accès à de nouvelles réserves d'hydrocarbures ;
- renforcer l'innocuité environnementale des technologies pétrolières et gazières tout au long de la chaîne d'exploitation du pétrole et du gaz ;
- optimiser l'utilisation des hydrocarbures, en particulier comme carburant dans les moteurs à explosion

Dans le domaine de l'exploration - production, les objectifs qui seront poursuivis en 2007 sont de contribuer à rendre accessibles les hydrocarbures " à haut contenu technologique " (pétrole et gaz situés dans l'offshore très profond ou dans des réservoirs très enfouis, bruts lourds...), d'améliorer les taux de succès en exploration et d'augmenter le taux de récupération des gisements en exploitation.

En ce qui concerne le raffinage et la pétrochimie, les trois objectifs principaux pour 2007 consistent à améliorer la conversion des bruts lourds, à poursuivre le développement des techniques contribuant à rendre les carburants moins polluants dans la perspective de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations plus sévères (notamment pour ce qui concerne le gazole et le kérosène), et à poursuivre le développement de procédés et de catalyseurs plus performants.

Dans le domaine des moteurs, les deux axes de recherche principaux porteront l'année prochaine sur la réduction des émissions de polluants et la diminution de la consommation des véhicules.

En parallèle à cette recherche appliquée, l'IFP mène également des recherches exploratoires dont l'objectif est d'identifier et de sélectionner les connaissances et les technologies émergentes qui pourront, dans le futur, être source d'innovation dans les domaines de recherche de l'institut, et qui permettront d'élaborer les technologies nécessaires à la poursuite de l'exploitation des hydrocarbures.

Outre ses activités de recherche, l'IFP poursuivra en 2007 ses actions de formation au travers de l'ENSPM ainsi que ses actions de diffusion des connaissances.

Les besoins en crédits de paiement pour l'ensemble des actions définies ci-dessus sont les suivants :

Programmes de recherche	Crédits prévus pour 2007 (en M€) (1)	Dont personnel			Dont fonctionnement	Dont investissement (4)
		ETPT	Personnel valorisé (2)	Part de frais de personnel (3)		
<i>Recherche dans le domaine de l'Exploration-Production</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	66,7 -26,4 40,3	296	50,4	20,8	16,3	6,55
<i>Recherche dans le domaine du Raffinage et de la Pétrochimie</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	61,3 -28,9 32,4	291	51,6	20,5	9,7	6,72
<i>Recherche dans le domaine des Moteurs</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	50,5 -16,3 34,2	240	38,7	16,9	11,8	5,03
<i>Recherche exploratoire, hors NTE, y compris thèses et post-doctorats</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	23,4 -0,0 23,4	162	21,9	11,4	1,5	2,85
<i>Formation (ENSPM)</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	17,9 -3,7 14,2	84	12,7	5,9	5,2	1,65
<i>Dépenses diverses (Mission Information, Gestion des participations, fonctions support)</i> - dépenses totales - à déduire : recettes hors dotation <i>Net</i>	47,2 -52,2 -5,0	679	21,5	47,7 (5)	25,7	2,80
Total dépenses Total recettes hors dotation <i>Total net</i>	267,0 -127,5 139,5	1 752	196,8	123,2	70,2	25,6

(1) La dotation budgétaire publique pour 2007 correspond aux chiffres nets de cette colonne. La répartition en termes de frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement figurant dans les colonnes de droite concerne pour sa part les dépenses totales de l'institut sur chaque thématique.

(2) Les frais de personnel valorisé s'entendent d'un coût analytique complet du personnel incluant salaires, charges sociales et frais généraux de fonctionnement non affectables directement sur les projets.

(3) La part des frais de personnel dans les coûts de personnel valorisé correspond à la somme salaires + charges sociales.

(4) Les coûts d'investissement ne sont pas individualisés par axe de recherche mais inclus sous la forme d'une charge d'amortissements dans les coûts de personnel valorisé (environ 13%. Ce montant est indiqué en dernière colonne pour lecture).

(5) Dont 36,9 inclus dans le personnel valorisé.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	8 255 969	8 256 062

Transferts aux entreprises (62) : AE = 8 255 969 ; CP = 8 256 062 €

Bénéficiaire : Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières :

AE = 8 255 969 CP = 8 256 062 €

Le but poursuivi au travers de l'octroi d'aides à la recherche et développement dans le cadre du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) est de soutenir la compétitivité de l'industrie para-pétrolière française qui a construit son développement sur son savoir-faire technologique et qui opère pour plus de 90% de son activité sur les marchés internationaux. Le RTPG, en associant autour de projets de recherche menés en commun, des

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

compagnies pétrolières et gazières, des entreprises para-pétrolières et des organismes de recherche génère une diffusion technologique à destination des sociétés para-pétrolières, en particulier des PME, qui leur permet d'accroître leurs compétences techniques et de construire un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents. En outre, les projets réalisés dans le cadre du RTPG permettent de mettre au point les techniques nécessaires au renouvellement et à la diversification des réserves d'hydrocarbures ainsi qu'à leur exploitation future.

Les projets de recherche qui seront sélectionnés pour bénéficier d'un financement au titre de la session 2007 du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG) ne sont pas connus à ce stade. En effet, la procédure de dépôt, d'examen et de sélection de ces projets n'a commencé que le 1^{er} juillet 2006. A cette date, des propositions de projets de recherche ont été déposées par les entreprises auprès du Comité d'études pétrolières et marines (CEP&M) qui doit procéder à un premier tri ainsi qu'à un regroupement. Les projets finalisés seront ensuite officiellement déposés auprès du CEP&M le 22 septembre 2006 et feront l'objet d'un examen au sein de groupes d'experts avant d'être réexaminés puis classés par une commission technique qui se tiendra le 15 janvier 2007. Sur la base de ce classement, la sélection des projets à engager sera effectuée dans le courant du premier trimestre 2007 par le service de la Direction des ressources énergétiques et minérales en charge de la gestion du RTPG.

Les projets de recherche qui seront soutenus en 2007 doivent s'inscrire, comme les années précédentes, dans le cadre défini par le Plan stratégique 2004-2008 du CEP&M, qui identifie les thématiques de recherche prioritaires suivantes pour l'industrie para-pétrolière française :

Thématiques	Axes de recherche
Découverte de nouveaux gisements	Amélioration des techniques d'imagerie sismique notamment pour accéder aux zones difficiles (zones plissées, zones sous écran, en particulier sous écran salin)
Prolongation de l'exploitation des hydrocarbures conventionnels	Développement des techniques de " monitoring " des gisements afin d'optimiser leur exploitation
	Développement de techniques de re-développement des champs matures afin d'augmenter le taux de récupération global sur les structures
	Développement de techniques de production par grande et très grande profondeur d'eau c'est à dire jusqu'à 3 000 m de fond et développement de techniques d'exploitation à un coût économiquement rentable des champs satellites et marginaux en mer
	Développement des technologies relatives au transport du gaz (amélioration des performances des méthaniers, diminution des coûts de transport par gazoduc, développement de la technologie CNG – gaz naturel comprimé) et à la conception ainsi qu'à la construction de terminaux de liquéfaction et de regazéification du gaz naturel liquéfié (GNL) en mer
Conciliation de l'exploitation des hydrocarbures et du développement durable	Développement de techniques de captage et de stockage géologique des gaz à effet de serre, et en particulier du CO ₂
Exploitation des hydrocarbures de demain	Développement de techniques de mise en production des ressources non conventionnelles (huiles lourdes, gaz très acides, hydrocarbures situés dans des réservoirs très profondément enfouis)

Au regard des propositions de projets déposées le 1^{er} juillet 2006, les thèmes suivants pourraient faire l'objet d'un effort de financement plus particulier en 2007 dans le cadre du RTPG :

- développement de concepts et d'équipements pour l'exploitation des hydrocarbures par grande et très grande profondeur d'eau (10 projets déposés) ;
- amélioration des technologies de forage (6 projets déposés) ;
- utilisation des matériaux composites pour l'exploitation pétrolière en mer (5 projets déposés) ;
- conception et exploitation de véhicules autonomes sous-marins (5 projets déposés) ;
- acquisition et traitement sismique (4 projets déposés) ;
- étude du comportement des aciers utilisés dans l'exploitation des hydrocarbures et développement de méthodes améliorant leurs performances (4 projets déposés).

Par ailleurs, un certain nombre de thèmes nouveaux susceptibles de faire l'objet d'un financement du réseau apparaissent dans les propositions présentées par les industriels. C'est notamment le cas de l'alimentation en énergie des installations d'exploitation en mer, de la conception d'installations pour l'exploitation des hydrocarbures en zones maritimes arctiques, de l'exploitation des réservoirs très profondément enfouis ou de la production des hydrates de gaz naturel.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	12 503 936	653 827 984	663 640 184	654 676 484	8 256 062	655 384 215	11 655 343

(*) Rappel : A l'ouverture de la gestion 2006, le montant des engagements pris au titre des autorisations d'engagement des années antérieures s'élevait à : 82,5 M€.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			645 571 959	646 420 459	654 384 215	654 384 215
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			645 571 959	646 420 459	654 384 215	654 384 215

Il s'agit des crédits versés au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et à l'Institut Français du Pétrole (IFP), qui sont tous trois opérateurs principaux.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1 860	1 860

Il s'agit des emplois de l'IFP, seul opérateur rattaché au programme. La prise en compte de stagiaires au sein de l'établissement conduirait à prendre en compte un effectif de 1978 emplois.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Opérateur 1 : IFP	1860		
Totaux	1860		

La prise en compte des stagiaires au sein de l'IFP conduirait à retenir un effectif de 2008 ETPT en 2005.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel qui relève de la catégorie de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). Le fonctionnement de l'établissement et ses relations avec l'État sont définis, outre les dispositions du Code de la recherche (articles L.332-1 et suivants) par divers textes, en particulier le décret n°70-878 du 29 septembre 1970 modifié et son décret d'application n°72-1158 du 14 décembre 1972 modifié. Ces textes fixent les principes de présentation, de contrôle et de financement des activités du CEA par l'État.

S'agissant de ces activités, le CEA a pour mission de « poursuivre les recherches scientifiques et techniques, de participer à la protection des personnes et des biens contre les effets de l'énergie atomique, d'exercer des activités de recherche, de production, de stockage, de transport, de transformation et de commerce de matières premières nucléaires. Il peut également, dans des conditions fixées par voie réglementaire, prolonger certaines de ces activités de recherche et de développement dans des domaines non nucléaires ».

Le CEA, rattaché au programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », fait l'objet d'une présentation détaillée dans le PAP de ce programme.

Le CEA assure la mise en œuvre de l'action 1 « l'énergie nucléaire » et contribue, avec l'ADEME et l'IFP, à celle de l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

L'action 1 a pour objet de maintenir un processus d'innovations indispensables à la compétitivité de la filière nucléaire afin de répondre durablement aux besoins du pays dans le respect des impératifs de sûreté, de protection de l'homme et de l'environnement (travaux sur les technologies du futur, sur les déchets nucléaires, et sur l'optimisation du parc, ainsi que sur le démantèlement et l'assainissement des installations et sur leur modernisation). L'action 2 vise, avec les Nouvelles Technologies de l'Énergie, à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement.

En matière d'ENR, le CEA privilégie les domaines ayant le plus fort potentiel à savoir les transports et le bâtiment (hydrogène et pile à combustible, solaire photovoltaïque, stockage et rationalisation énergétiques, nouveaux matériaux, etc.)

Le troisième contrat pluriannuel d'objectifs entre l'État et le CEA sur 2006-2009 pour ses activités civiles a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement du 9 mars 2006. Ce contrat présente notamment les orientations stratégiques, les programmes de recherche et les moyens pour les mettre en œuvre, ainsi que les outils de pilotage y afférents sur la période du contrat.

Voir programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » pour plus de détails.

Le CEA met directement en œuvre l'objectif 1 « Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité de l'énergie de nucléaire sur l'ensemble du cycle », et, participe à l'objectif 2 « Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Il est également concerné par l'objectif 4 d'efficacité de la recherche, transversal à l'ensemble du programme « Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie ».

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

2 indicateurs de qualité de service à la filière : « Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur les volets - optimisation et évolution de l'outil industriel- et -déchets radioactifs et maîtrise de l'impact des activités nucléaires- » et « Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (objectif 1);

2 indicateurs de qualité de service et d'impact (communs avec l'IFP pour le premier et, pour le second avec l'IFP et l'ADEME) : « Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels » à travers le nombre de brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet d'accord de licences d'exploitation ou de cession, rapporté au nombre de brevets déposés dans l'année, et « Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE » par la participation des industriels au financement de ces projets de recherche (objectif 2);

1 indicateur d'efficacité : « Produit des redevances et licences sur brevets CEA dans le domaine des NTE / charges directes affectées aux NTE » (objectif 4).

Dans le cadre d'une partie de l'exercice de la tutelle et des responsabilités du conseil d'administration de l'établissement, des indicateurs tant financiers que techniques ou d'organisation ont été élaborés. Ces derniers figurent notamment dans le contrat d'objectifs de 2006-2009.

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'ADEME est un établissement public à caractère économique et commercial, créé par la loi n°90-11130 du 19 décembre 1990. Ses missions sont définies par le décret n°91-731 du 26 juillet 1991 modifié.

L'ADEME est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'énergie, de l'écologie et de la recherche. Sa mission dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie est de favoriser l'essor des énergies renouvelables et de contribuer à la diffusion des techniques visant à maximiser l'efficacité énergétique.

L'ADEME constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie du ministère de l'industrie et à ce titre conduit des actions de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.

L'ADEME est opérateur principal du programme. Rattachée au programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions », elle fait l'objet à ce titre d'une présentation détaillée dans le PAP de ce programme.

L'ADEME met en œuvre, avec le CEA et l'IFP, l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

Cette action vise à développer les énergies renouvelables et les méthodes d'utilisation rationnelle de l'énergie, afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de préserver l'environnement. Les crédits octroyés à ce titre traduisent l'intérêt du Gouvernement pour une dynamique de recherche sur les volets économies d'énergie, développement des énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie, de la politique de l'énergie.

Un avenant au Contrat de Plan 2000-2006 liant l'ADEME et ses tutelles signé en septembre 2004 répertorie l'ensemble des engagements qualitatifs et quantitatifs de l'ADEME. En matière de recherche, l'ADEME s'est engagée à organiser la programmation et la mise en œuvre autour de modules de recherche d'une durée de vie de 3 à 5 ans et suivre chaque module selon un protocole d'évaluation prédéfini.

La préparation du contrat pour la période 2007-2010 est en cours; la version finale du contrat devrait être prête en novembre et la signature est prévue en décembre. Des indicateurs de suivi des missions confiées à l'ADEME seront finalisés et repris en liaison avec les programmes de la LOLF.

Voir programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

L'ADEME met en œuvre, avec le CEA et l'IFP, l'objectif « Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique ».

Sa performance est mesurée par un indicateur de qualité, commun aux trois opérateurs du programme, évaluant l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE par la participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics « Montant des crédits engagés par l'industrie rapporté au financement total (privé et public) ».

La grille d'analyse de chaque module de recherche mise en place par l'ADEME permet un suivi plus fin des actions financées.

Partie « JPE » : Voir JPE du programme.

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

L'Institut français du pétrole est depuis la publication du décret n°2006-797 du 6 juillet 2006 portant statuts de l'établissement, un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie (Direction générale de l'énergie et des matières premières).

L'IFP est un centre de recherche et développement qui mène des recherches en propre ou en partenariat avec les milieux scientifiques et industriels français et internationaux dans les domaines du pétrole, du gaz naturel et de l'automobile.

Ses activités couvrent l'ensemble de la chaîne des hydrocarbures (exploitation, production, raffinage, pétrochimie, moteurs et utilisation des produits pétroliers).

Dans le domaine amont, l'IFP contribue au renouvellement et à l'appréciation des réserves d'hydrocarbures, à l'optimisation de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, et à la diminution de l'impact environnemental lié à la production des ressources fossiles.

Dans le domaine aval, ses recherches ont pour principaux objectifs la mise à disposition des raffineurs et des pétrochimistes de procédés leur permettant de fournir au moindre coût et en respectant l'environnement des carburants, combustibles et bases pétrochimiques, ainsi que l'amélioration de la technologie des moteurs et des procédés de combustion dans le but notamment de diminuer la consommation des véhicules et l'émission de particules nocives.

L'IFP est également chargé d'une mission d'information au profit des acteurs institutionnels et de l'industrie des hydrocarbures et assume une activité de formation au travers de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM) qui fait partie intégrante de l'Institut.

L'IFP met en œuvre, avec le CEA et l'ADEME, l'action 2 « Nouvelles technologies de l'énergie ».

Voir présentation de l'action 2 dans la partie relative à l'opérateur n°1 (CEA).

L'IFP est également le principal acteur de l'action 3 « Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves », à côté du Réseau de recherche sur les technologies pétrolières et gazières (RTPG), qui vise à offrir une aide remboursable à la recherche dans le secteur para-pétrolier.

L'action 3 poursuit trois finalités :

aider à maintenir le niveau actuel d'approvisionnement de l'économie en hydrocarbures au coût le plus faible possible, malgré la diminution de la ressource naturelle ;

contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

contribuer au développement des filières pétrolières et para pétrolière nationales.

L'IFP est propriétaire d'un grand nombre de brevets et il en dépose plus d'une centaine par an en France depuis plus de dix ans. En 2005, 139 premiers dépôts ont eu lieu dont 17 dans le domaine des NTE. Cette même année, le portefeuille de brevets a procuré à l'IFP des redevances d'un montant de 28,2 M€. La part des travaux de R&D vendus à l'industrie a représenté pour sa part plus de 40 M€ en 2005.

L'IFP est sous tutelle unique du ministère de l'Industrie (DGEMP).

Il est lié à l'État par un contrat quinquennal d'objectif.

Un contrat d'objectifs relatif à la période 2006-2010 est en préparation. Il devrait mettre l'accent sur les priorités stratégiques suivantes, s'agissant de l'activité de recherche et développement :

- Renouveler et accroître les réserves mondiales d'hydrocarbures ;

- Concevoir des procédés de raffinage propres et à haute efficacité afin d'optimiser l'utilisation des ressources ;

- Réduire les émissions et la consommation des véhicules en développant des technologies moteurs et des carburants innovants ;

- Diversifier les sources d'énergie - production de carburants de synthèse et d'hydrogène, utilisation de biocarburants - afin de sortir d'une dépendance quasi-exclusive vis-à-vis du pétrole ;

- Maîtriser les émissions de CO₂ en développant les technologies de capture et de stockage du CO₂, notamment dans l'industrie (cimenteries, raffineries, etc.) et pour la production d'électricité.

Partie « performance » : Voir performance du programme

L'IFP contribue aux objectifs 2 et 4, qui visent respectivement à « favoriser l'essor des NTE » et « assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie », et met en œuvre l'objectif 3 d'accroissement de la compétitivité et de réduction de l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, et de soutien au renouvellement et à la diversification des ressources pétrolières et gazières.

Sa performance sur ces trois objectifs est mesurée par :

2 indicateurs de qualité de service et d'impact (communs avec le CEA pour le premier et, pour le second avec le CEA et l'ADEME) : « Nombre de brevets CEA et IFP dans le domaine des NTE faisant l'objet de licences transférées à l'industrie rapporté au nombre de brevets déposés » et « participation des industriels au financement des projets de recherche financés sur fonds publics par le CEA, l'ADEME et l'IFP » (objectif 2) ;

1 indicateur de qualité de service via le taux de participation des industriels au financement des projets de recherche sur l'objectif 3 ;

2 indicateurs d'efficacité sur l'objectif 4 mesurant la valorisation des programmes de recherche « produit des redevances et licences sur brevets / charges directes » et l'efficacité de la gestion des brevets « montant des redevances et licences sur brevets : dépenses de propriété intellectuelle ».

Les actions de recherche menées par l'IFP font l'objet d'une description approfondie dans la partie « JPE » de ce document.

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)						
Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n°2 : nouvelles technologies de l'énergie			16 154	16 154	38 100	38 100
Subventions pour charges de service public			16 154	16 154	38 100	38 100
Action n° 03 : compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversifications des réserves			166 296	166 296	139 532	139 532
Subventions pour charges de service public			166 296	166 296	139 532	139 532
Total			182 450	182 450	177 632	177 632

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
182 450	10 100	0	86 900	279 450

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Destination 1 : recherche sur exploration, production, raffinage et pétrochimie	151 100	29 300		180 400
Destination 2 : recherche sur moteurs et procédés de combustion	37 000	11 300		48 300
Destination 3 : formations (école nationale supérieure du pétrole et des moteurs ENSPM)	11 300	5 000		16 300
Autres dépenses	1 400	24 100	29 400	54 900
Totaux	200 800 *	69 700	29 400	299 900

Les dépenses de personnel sont valorisées à leur coût complet (incluant une part des dépenses de fonctionnement et d'investissement).

La différence entre les ressources et les dépenses de l'opérateur qui peut être constatée dans ces tableaux résulte, pour partie de différences de présentation entre les documents comptables de l'opérateur et les chiffres volontairement simplifiés du tableau de synthèse des dépenses figurant dans les projets annuels de performance.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur		1860 ETPT	1860 ETPT
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)		0	0

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

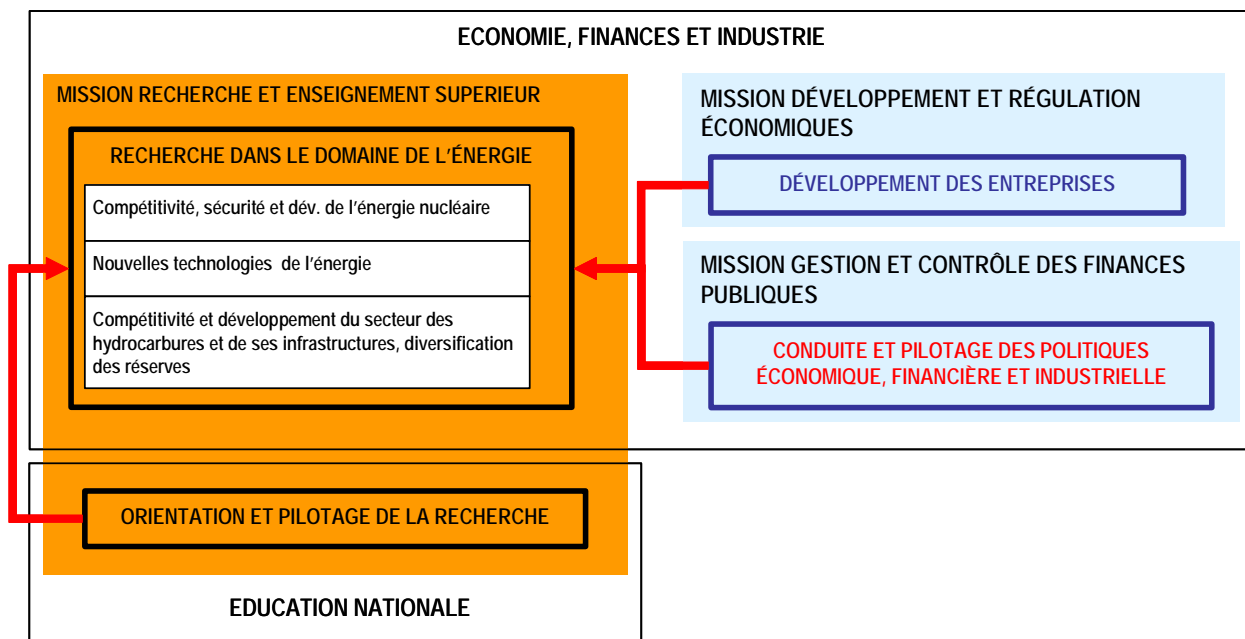
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire	439 600 000		+1 180 714	+440 780 714	+416 461 236
Nouvelles technologies de l'énergie	76 251 459		+668 504	+76 919 963	+57 668 651
Compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves	147 788 818		+1 069 530	+148 858 348	+183 318 862
Total	663 640 277		+2 918 748	666 559 025	657 448 749

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-2 918 748
Développement des entreprises (Mission Développement et régulation économiques)	-1 245 040
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-1 040 000
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission Gestion et contrôle des finances publiques)	-633 708

OBSERVATIONS

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Interactions avec le programme « développement des entreprises » et modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

Le programme « recherche dans le domaine de l'énergie » ne comporte pas de crédits de personnel. En raison de leur nombre trop faible pour être gérable de manière optimisée, les 15,8 ETP de la Direction Générale de l'Energie et des matières premières (DGEMP) travaillant sur ce programme ont été rattachés au programme « développement des entreprises », qui regroupe d'ailleurs la totalité des effectifs de cette direction.

Les crédits de personnel correspondants ont été calculés de la manière suivante :

- 1- sur le fondement d'une enquête auprès des services de la DGEMP, répartition nominative des ETP travaillant directement sur les actions des programmes auxquels collabore la direction ;
- 2- répartition des agents à compétence transversale sur l'ensemble de la direction (encadrement et fonctions de soutien) au prorata des ETP déjà répartis ;
- 3- valorisation sur la base des masses salariales réelles, des ETP nominatifs ainsi répartis sur chaque action ;
- 4- la proportion de masse salariale de la DGEMP sur chaque action constitue la clé de répartition :
 - 2,03% sur l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » ;
 - 2,21% sur l'action « nouvelles technologies de l'énergie » ;
 - 2,82% sur l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves ».

Interactions avec le programme « orientation et pilotage de la recherche » et modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

En application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), sont déversés dans les actions du programme une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche, inscrits sur le programme « orientation et pilotage de la recherche », au prorata de leur contribution à leur mise en œuvre, soit :

Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme n° 188 | ANALYSE DES COÛTS

- pour l'action « compétitivité, sécurité et développement de l'énergie nucléaire » 660 800 euros ;
- pour l'action « nouvelles technologies de l'énergie » : 89 600 euros ;
- pour l'action « compétitivité et développement du secteur des hydrocarbures et de ses infrastructures, diversification des réserves » : 289 600 euros.

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Les crédits des actions « état-major, médiation et politiques transversales », « promotion de l'action du ministère » et « prestations d'appui et de support » du programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » sont ventilés dans les différents programmes de politique. Toutefois, notamment en application de recommandations du CIAP, ne sont pas réparties les fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense), les fonctions de pilotage, le personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du Minéfi.

De même les coûts des actions « expertise, audit, évaluation et contrôle » et « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants peu significatifs.

La part de crédits ventilée dans le programme « recherche dans le domaine de l'énergie », au prorata des effectifs de la DGEMP, correspond au soutien des effectifs de cette direction contribuant à la réalisation de ce programme.

COMMENTAIRE DE RESULTAT DE L'ANALYSE DES COÛTS

A ce stade et malgré le peu de recul que permet le caractère récent de l'exercice, l'analyse des coûts du programme a permis de mettre en évidence le fait que, pour des motifs d'optimisation de la gestion des ressources, les fonctions soutien qui concourent à sa mise en œuvre ont été rattachées à d'autres programmes, dont, fait nouveau, le programme « orientation et pilotage de la recherche », dans le cadre interministériel de la mise en œuvre de la mission.

L'exercice a également mis en évidence le caractère marginal (0,44 %) de la part des crédits de soutien externes au programme, par rapport au montant total après ventilation.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (1990-2000) (Office for National Statistics 2001).

There is a growing awareness of the need to address the health care needs of the elderly population. The Department of Health (2000) has set out a strategy for the care of the elderly, which includes a commitment to improve the quality of care for the elderly. This strategy is based on the following principles:

- To ensure that the elderly are treated as individuals and not as a homogeneous group.
- To ensure that the elderly are given the opportunity to express their views and preferences.
- To ensure that the elderly are given the opportunity to participate in decisions about their care.
- To ensure that the elderly are given the opportunity to live in their own homes, wherever possible.

The Department of Health (2000) also states that the following are the key areas for action:

- Improving the quality of care for the elderly.
- Improving the access to care for the elderly.
- Improving the support for carers of the elderly.
- Improving the information available to the elderly.

The Department of Health (2000) also states that the following are the key areas for research:

- Improving the quality of care for the elderly.
- Improving the access to care for the elderly.
- Improving the support for carers of the elderly.
- Improving the information available to the elderly.

The Department of Health (2000) also states that the following are the key areas for practice:

- Improving the quality of care for the elderly.
- Improving the access to care for the elderly.
- Improving the support for carers of the elderly.
- Improving the information available to the elderly.

The Department of Health (2000) also states that the following are the key areas for policy:

- Improving the quality of care for the elderly.
- Improving the access to care for the elderly.
- Improving the support for carers of the elderly.
- Improving the information available to the elderly.

The Department of Health (2000) also states that the following are the key areas for legislation:

- Improving the quality of care for the elderly.
- Improving the access to care for the elderly.
- Improving the support for carers of the elderly.
- Improving the information available to the elderly.

PROGRAMME 192

RECHERCHE INDUSTRIELLE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	456
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	459
Présentation du programme et des actions	464
Objectifs et indicateurs de performance	471
Justification au premier euro	477
Opérateurs	483
Analyse des coûts du programme et des actions	488

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Luc ROUSSEAU

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 192 : Recherche industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche constitue, aux côtés des instruments de régulation des marchés et de la politique fiscale, le principal instrument de politique industrielle. Ce programme vise à dynamiser le développement économique en renforçant la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologies. Il s'appuie tout notamment sur le déploiement des pôles de compétitivité, tant au plan des compétences (en favorisant l'établissement et les coopérations de chercheurs publics et privés et le développement de leurs activités en France) qu'au plan géographique (en incitant au regroupement des activités de recherches).

La stratégie qui structure ce programme repose sur la R&D industrielle stratégique et l'innovation technologique et industrielle. La recherche industrielle stratégique est fondée sur une analyse et des orientations qui s'insèrent dans un cadre de compétition internationale. Elles permettent d'identifier avec précision les secteurs de R&D les plus porteurs sur le long terme pour l'économie nationale. Les actions de soutien à la R&D stratégique visent à lever de véritables verrous technologiques. Elles tiennent compte du fait que les travaux, souvent inaccessibles à un seul acteur, supposent la construction de partenariats et la nécessité de mettre en œuvre une masse critique de moyens. Le développement d'innovations, dites « incrémentales » car il se fait par sauts successifs, est quant à lui impulsé et soutenu au travers d'actions d'accompagnements ciblées, de diffusion d'informations et de transferts technologiques.

États Unis, Japon et Union Européenne disposent aujourd'hui d'un leadership en termes de production scientifique. Des pays émergents, comme la Chine ou l'Inde, déploient cependant des efforts de rattrapage conséquents. Si au sein de l'Union Européenne, la France a un rôle scientifique moteur aux côtés de l'Allemagne et du Royaume-Uni, des pays comme l'Espagne, l'Italie, la Finlande, les Pays Bas, l'Irlande ou la Suède deviennent, dans plusieurs créneaux, de redoutables compétiteurs. L'exacerbation de cette concurrence plaide en faveur d'un soutien net et volontariste à la recherche.

En effet, bien que la France soit en tête des pays de l'OCDE pour l'effort de recherche publique avec 1 % du PIB, l'effort de recherche privé (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport aux autres pays. L'écart entre la part de PIB consacrée à la dépense de R&D des entreprises en Europe particulièrement en France et celle des États unis ou du Japon continue à croître. Enfin la part mondiale de la France dans les dépôts de brevets est en baisse. L'objectif de Lisbonne vise, par ailleurs, à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010. En France, le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la R&D et de l'innovation ne sont aujourd'hui pas encore optimaux. Il en est de même de la synergie recherchée entre entreprises, centres de recherche, organismes de formation et territoires.

Le soutien à la recherche industrielle passe par les quatre principaux leviers suivants :

(i) Les pôles de compétitivité visent à développer et promouvoir un environnement favorable au développement des entreprises et de l'emploi ainsi qu'à l'attractivité du territoire. Pour ce faire, ils combinent, sur un espace donné, la présence d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale dont le but est de dégager des synergies autour de projets communs et innovants et d'atteindre la masse critique suffisante pour acquérir une visibilité internationale. Le fonds unique interministériel des pôles de compétitivité, créé par le CIIACT en mars 2006 et intégré au sein du Fonds de compétitivité des entreprises regroupe l'ensemble des financements ministériels pour les projets de R&D menés dans le cadre des pôles de compétitivité.

(ii) Oséo-Anvar a pour mission de favoriser le développement des PME innovantes et la diffusion de l'innovation dans le tissu des très petites, petites et moyennes entreprises en élevant leur niveau technologique et en accompagnant de jeunes entreprises innovantes. Il soutient le transfert de technologie auprès des porteurs de projets, créateurs

d'entreprises et PME et accompagne leur croissance sur les marchés porteurs. Il intervient dans les phases les plus risquées de l'innovation

(iii) L'action de l'agence de l'innovation industrielle (AII) est au contraire tournée vers les grandes entreprises et les grands programmes d'innovation industrielle. Elle a pour mission de détecter, promouvoir et accompagner le développement d'activités industrielles sur des ruptures technologiques et a pour objectifs le développement d'emplois hautement qualifiés et l'accroissement de nos exportations. Elle a pour mission d'apporter un appui financier à des Programmes Mobilisateurs pour l'Innovation (PMII) : elle aidera par exemple, la conception et la production d'un produit nouveau et innovant impliquant une rupture technologique, avec pour perspective sa production, sa diffusion et la détention d'une part significative du marché mondial.

(iv) Les écoles des mines et des télécommunications, dans le domaine de la recherche industrielle, ont pour objectif de former les ingénieurs et chercheurs dont les entreprises ont besoin. Elles conduisent des travaux de recherche, et notamment en partenariat avec les entreprises sur des technologies de pointe. Elles contribuent au développement économique et territorial et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises au travers des partenariats de recherche ou de développement noués avec les entreprises.

Les objectifs du programme

Les objectifs de performance de ce programme sont au nombre de 6, cohérents avec les finalités et stratégies du programme :

- 1 - Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité ;
- 2 - Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base ;
- 3 - Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes ;
- 4 - Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation ;
- 5 - Former les docteurs dont les entreprises ont besoin ;
- 6 - renforcer l'efficacité des aides de l'État au travers de leur ciblage.

Ils permettent d'initier une première évaluation de l'impact de la politique de développement des pôles de compétitivité (objectif 1), tout en donnant un éclairage fort porté sur les mesures de l'efficacité (objectifs 4 et 6) des différents outils d'intervention. Les objectifs 2, 3 et 5 complètent cette approche sur les relations entre les écoles et les entreprises ainsi que sur le développement des entreprises technologiquement innovantes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ **OBJECTIF 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité**

- INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.
- INDICATEUR 1.2 : Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) consacrées aux pôles de compétitivité en engagements

■ **OBJECTIF 2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base**

- INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme
- INDICATEUR 2.2 : Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).

■ **OBJECTIF 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes**

- INDICATEUR 3.1 : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide
- INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.

OBJECTIF 4 : Développer l'efficience dans la gestion des aides à l'innovation

- INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer
- INDICATEUR 4.2 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.
- INDICATEUR 4.3 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.
- INDICATEUR 4.4 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette aide

OBJECTIF 5 : Former les docteurs dont les entreprises ont besoin

- INDICATEUR 5.1 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.
- INDICATEUR 5.2 : Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.

OBJECTIF 6 : Renforcer l'efficience des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

- INDICATEUR 6.1 : Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.
- INDICATEUR 6.2 : Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.
- INDICATEUR 6.3 : Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.
- INDICATEUR 6.4 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	55 150 000	112 000 000	167 150 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		395 546 846	395 546 846	
Totaux	140 568 950	507 546 846	648 115 796	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		85 418 950	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	55 150 000	112 000 000	167 150 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		327 696 846	327 696 846	
Totaux	140 568 950	439 696 846	580 265 796	

Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche publique sur les technologies de base	82 819 096		82 819 096	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	46 650 000	182 650 000	229 300 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		262 946 846	262 946 846	
Totaux	129 469 096	445 596 846	575 065 942	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche publique sur les technologies de base	82 819 096		82 819 096	
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique	46 650 000	194 350 000	241 000 000	
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		200 946 846	200 946 846	
Totaux	129 469 096	395 296 846	524 765 942	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		129 469 096	140 568 950		129 469 096	140 568 950
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			4 150 000			4 150 000
Subventions pour charges de service public		129 469 096	136 418 950		129 469 096	136 418 950
Titre 6. Dépenses d'intervention		445 596 846	507 546 846		395 296 846	439 696 846
Transferts aux entreprises		398 596 846	397 545 134		360 696 846	350 950 134
Transferts aux autres collectivités		47 000 000	110 001 712		34 600 000	88 746 712
Totaux		575 065 942	648 115 796		524 765 942	580 265 796

Recherche industrielle

Programme n° 192 | CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES⁶

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
110218	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation	90	100	100
140124	Exonération des dividendes perçus par l'associé unique d'une société unipersonnelle d'investissement à risque (SUIR)	ε	ε	ε
160102	Abattement de 30 % sur les produits de cession de licences autres que ceux taxés au taux forfaitaire de 16 %	nc	nc	nc
160103	Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance	nc	nc	nc
160104	Report d'imposition de la plus-value réalisée lors de l'apport, par un inventeur personne physique, d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel à une société chargée de l'exploiter	nc	nc	nc
190207	Taxation réduite des plus-values professionnelles à long terme et de certains produits de la propriété industrielle	500	500	500
200308	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement	0	0	50
210108	Amortissement dégressif majoré pour les investissements de recherche scientifique et technique acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 2004	5	10	5
230504	Exonération des plus-values de cession :- d'actions ou de parts de sociétés agréées pour la recherche scientifique ou technique ;- de titres de sociétés financières d'innovation conventionnées	nc	nc	nc
230603	Étalement de l'imposition de certaines subventions afférentes à des dépenses de recherche immobilisées	nc	nc	nc
230604	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013	10	20	30
300207	Exonération des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR)	ε	ε	ε
320124	Réduction d'impôt au titre des versements faits au profit d'établissements, d'organismes sans but lucratif de recherche et de petites et moyennes entreprises innovantes	5	10	-

6 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
320103	Taxation réduite des plus-values à long terme provenant des cessions de titres de participation et de certaines parts de FCPR et de SCR, et des produits de concession de brevet. Taxation à 0 % sous réserve d'une quote-part de 5 % des plus-values provenant de la cession de certains titres de participation réalisée dans le cadre d'une admission aux négociations sur certains marchés d'instruments financiers	1600	2000	2300

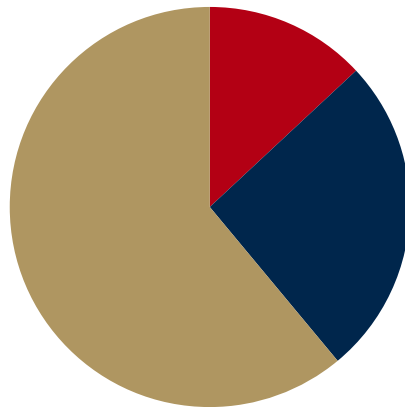
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950	85 418 950
02	Soutien et diffusion de l'innovation technologique	167 150 000	167 150 000
03	Soutien de la recherche industrielle stratégique	395 546 846	327 696 846
Totaux		648 115 796	580 265 796

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (13,18%)
- Action n°02 (25,79%)



- Action n°03 (61,03%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités

Ce programme tend à accroître la compétitivité de notre industrie par le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies. La recherche industrielle se finalise par de nouveaux produits ou services qui impactent notre environnement et nos conditions de vie. Soutenir également l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de notre économie en aidant les entreprises à anticiper et assimiler de nouveaux savoirs dans un monde en changement où la concurrence est mondiale. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue la priorité principale de la stratégie européenne de Lisbonne.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme

La France est en tête des pays de l'OCDE pour l'effort public de recherche avec 1 % du PIB. Mais l'effort privé de recherche (1,2 % du PIB) accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays. La recherche publique a aujourd'hui un effet d'entraînement insuffisant sur le développement de la recherche dans le secteur privé. L'objectif du Conseil Européen de Lisbonne vise à porter l'effort de recherche dans l'Union à 3 % du PIB en 2010 dont 2/3 en entreprises. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation ne sont pas optimaux. Le développement des pôles de compétitivité mettant en synergie entreprises, centres de recherche, organismes de formation et territoires, permettra cependant de les améliorer et ainsi d'accroître notre compétitivité et l'emploi.

Ce programme est étroitement associé au programme « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».

Différentes mesures économiques et fiscales concourent aux finalités de ce programme. En outre, des capitaux privés (business angels, fondation...) ou parapublics (capital amorçage, incubateurs...) sont également drainés vers les projets d'innovation.

Acteurs et pilotage

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur général des entreprises (DGE). Il est mis en œuvre par la DGE et par des opérateurs relayant l'Etat : écoles des mines, groupe des écoles des télécommunications (GET), OSEO-anvar et Agence de l'innovation industrielle (All), créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005. Le programme comprend un seul BOP placé sous la responsabilité du DGE.

Présentation de la structuration du programme en actions

La stratégie de ce programme, et sa construction par actions, reposent sur une distinction fondamentale entre la R&D industrielle stratégique et l'innovation technologique et industrielle.

Ce volet de la politique industrielle repose notamment sur :

- des relations suivies avec les entreprises industrielles (grandes et petites) et des laboratoires (privés et publics) ;
- le déploiement des pôles de compétitivité ;
- le soutien aux projets coopératifs (recherche publique et industrielle) d'émergence ou de développement de nouvelles technologies ;
- l'accompagnement du transfert et de l'appropriation de technologies et de services innovants par les entreprises, notamment les PME ;
- une attention particulière aux risques et opportunités de l'environnement réglementaire national, communautaire et international des entreprises, notamment en ce qui concerne l'encadrement des aides d'Etat ;
- le développement et la qualité des infrastructures notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), des centres d'excellence en recherche et des pôles de compétitivité ;
- l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises technologiques y compris le renforcement en fonds propres, le développement du capital risque et la création d'entreprises innovantes (incubateurs, fonds d'amorçage...) ;
- des allègements fiscaux et sociaux favorables à l'innovation : crédit d'impôt recherche (relevant du programme n°172 « orientation et pilotage de la recherche »), statut fiscal des jeunes entreprises innovantes, des fonds d'investissement, orientation de l'épargne privée vers l'innovation, exonération de cotisations sociales patronales pour les projets des pôles de compétitivité ;
- l'attractivité internationale de la France et la promotion internationale des technologies et de l'industrie française.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Elle est complétée par des politiques spécifiques sur la propriété industrielle, la lutte contre les contrefaçons, la normalisation et la formation de cadres techniques de haut niveau. En outre, la DGE participe aux travaux d'orientation des programmes communautaires de soutien à la R&D, et lors de leur mise en œuvre, à la mobilisation du tissu des acteurs français concernés par ces programmes.

Le programme se décline selon trois actions qui œuvrent en synergie :

- Recherche publique sur les technologies de base ;
- Soutien et diffusion de l'innovation technologique ;
- Soutien à la recherche industrielle stratégique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base
- ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique
- ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche publique sur les technologies de base

13,2 %



Finalités spécifiques de l'action

La finalité de cette action est de permettre un déploiement optimal de la recherche publique et partenariale des écoles rattachées à ce programme sur les technologies de base.

Cette recherche technologique, mobilisée au profit du développement industriel, se différencie de la problématique de production de connaissances académiques. Elle offre des perspectives de partenariat étroit avec les industriels et ses résultats sont résolument orientés vers la valorisation industrielle. C'est cette dynamique qui permet de passer des concepts de la recherche publique à la formulation des brevets, puis à des prototypes et in fine à de nouveaux produits ou services.

Mise en œuvre de l'action

Cette recherche technologique est conduite dans les laboratoires des établissements publics ayant noué des liens étroits avec les industriels tels ceux du groupe des écoles des télécommunications (GET) et des écoles des Mines. Les plates-formes de recherche technologique permettent d'alimenter et de concilier deux horizons de temps fortement différents : le temps de maturation et de validation des concepts de base (3 à 8 ans) et le temps du développement et de la valorisation industriels (1 à 3 ans). Cette action permet de financer, de façon la plus régulière et continue possible, des projets et des réalisations construits sur des échelles de temps variables.

La présente action vise à affecter aux opérateurs (écoles des mines et Groupe des écoles des télécommunications) les moyens nécessaires pour leur permettre, par une gestion optimale, de mettre en œuvre une recherche publique et partenariale sur des technologies-clefs. Cette action est complémentaire à l'action « Offre de formation pour les entreprises » du programme « Développement des entreprises ».

Description des bénéficiaires de l'action et modalités d'action

Les écoles des mines développent des actions de recherche dans 11 domaines scientifiques (génie industriel, mécanique et métrologie, génie des procédés, management des risques et qualité, génie des matériaux...).

Le groupe des écoles des télécommunications concourt à la recherche dans trois domaines (systèmes de communications, systèmes de traitement, élaboration de contenus -logiciels ou progiciels- et de nouveaux usages ou services de la société de l'information).

Les écoles développent, en plus des formations classiques, des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées.

Elles participent au développement économique et territorial, à la création d'activités, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent aussi directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites ou moyennes industries avec lesquelles de nombreux partenariats sont noués. Elles développent également des actions de création d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles. L'ensemble de ces établissements mène une politique soutenue en matière d'ouverture et de partenariat à l'international.

Ces acteurs publics se caractérisent par des contrats très nombreux avec le monde industriel et des placements de leurs chercheurs dans les entreprises où ils développent des carrières scientifiques et technologiques au bénéfice de notre compétitivité. Pour ces deux raisons le gouvernement a souhaité donner la priorité à ces filières par rapport aux institutions plus académiques.

ACTION n° 02

25,8 %

Soutien et diffusion de l'innovation technologique**Finalités spécifiques de l'action**

Cette action vise à agir sur le développement de la compétitivité de notre industrie en soutenant et diffusant l'innovation technologique auprès des entreprises industrielles et de services à l'industrie installées en France.

Mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise les services de l'Etat (notamment DGE et Drire au plan local), ses opérateurs (Agence de l'innovation industrielle, OSEO-anvar, Groupe des écoles des télécommunications, écoles des mines...) et ses partenaires (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies-CRITT, centres techniques industriels-CTI...). Elle prend en compte :

- 1 - le développement de projets d'innovation technologique et industrielle par les entreprises (OSEO-anvar pour les PME et Agence de l'innovation industrielle pour les grands groupes) et la stimulation de leur croissance ;
- 2 - les difficultés de certains secteurs économiques dont les acteurs ne maîtrisent pas suffisamment les technologies développées et utilisées par ailleurs du fait, par exemple, de leur taille ou de la faiblesse de leur veille technologique ;
- 2 - la nécessité d'accompagner, par du financement ou du conseil, les entreprises dans l'incorporation de nouvelles technologies ou la réalisation de sauts technologiques stratégiques dont elles ne peuvent assumer seules le coût ou la technicité de l'appropriation.

Description des bénéficiaires de l'action

La volonté du gouvernement d'agir en faveur de l'innovation technologique et industrielle, facteur de croissance, s'est notamment concrétisée par les plans innovation et la création de l'Agence de l'innovation industrielle (All) et le renforcement des moyens d'intervention d'OSEO anvar. Elle se traduit en particulier par un soutien public :

- 1 - à des grands groupes, par l'intermédiaire des grands programmes d'innovation industrielle, visant des marchés mondiaux et concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle ;
- 2 - à la diffusion des technologies, sous forme d'accompagnement de projets collectifs et par la mise en relation des PME avec les sources de compétences technologiques, qui sont coordonnées au niveau régional à travers les réseaux de développement technologique (RDT) ;
- 3 - à la création d'entreprises innovantes notamment au travers d'instruments spécifiques (capital amorçage, capital risque, fonds de soutien thématiques...);
- 4 - à l'accompagnement des PME qui réalisent des avancées technologiques, innovent ou mettent en œuvre des technologies nouvelles pour elles.

Du fait de leur réactivité et de leur capacité de progression, les PME constituent une catégorie d'acteurs spécifiques, moteurs de l'innovation industrielle globale. Toutefois, leur taille réduite et leur plus grande exposition au risque constituent des faiblesses qui limitent fortement leur accès aux financements classiques et donc leur développement. Ces limites peuvent être compensées par des interventions appropriées de l'Etat.

Modalités d'action

L'Agence de l'innovation industrielle (All) exerce une mission de promotion et surtout de soutien de grands programmes d'innovation industrielle. Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de R&D de nature préconcurrentielle, visant, sur des marchés de grande taille, à donner aux entreprises qui les portent un avantage décisif.

Au titre de cette mission, l'All :

- suscite, identifie et sélectionne les grands programmes d'innovation industrielle ;
- participe à leur financement ;
- procède au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes.

Lorsque de nouveaux produits de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de production apparaissent, il est important que les PME se les approprient, afin d'accroître leur propre efficacité. Le transfert et la diffusion des technologies représentent ainsi un enjeu très important pour l'ensemble de l'économie en constituant un débouché pour les entreprises qui produisent ces innovations et une condition de rentabilité sur le long terme pour les autres. En la matière, le soutien financier accordé par OSEO-anvar aux projets d'innovation des PME constitue une des modalités d'intervention essentielles de cette action, en complément du dispositif d'aide aux projets de jeunes entreprises innovantes (JEI), mis en place en janvier 2004. Ce dispositif, dont le coût pour la sécurité sociale est compensé par

l'Etat permet, sous conditions, à des entreprises de bénéficier d'allègements fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales patronales, pour les personnels participants aux projets de recherche de l'entreprise.

Afin d'aider les entreprises à appréhender les technologies critiques qu'elles devaient développer et maîtriser en interne, l'étude « technologies clés 2010 » a été diffusée en 2006. Cette étude, régulièrement mise à jour, est un outil d'aide à la décision pour les PME, via les acteurs territoriaux du développement et les relais des entreprises.

Enfin, relevant du programme n°172 « orientation et pilotage de la recherche », le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) vient diminuer l'impôt sur les sociétés des entreprises qui accroissent leurs dépenses de R&D. Cet instrument se caractérise par son caractère transversal à tous les secteurs d'activité.

ACTION n° 03
Soutien de la recherche industrielle stratégique

61 %



Finalités spécifiques de l'action

Cette action s'inscrit dans une politique volontariste basée sur des choix stratégiques nationaux destinés à soutenir les secteurs-clés de la croissance et de l'emploi d'aujourd'hui et de demain. Elle vise à focaliser le soutien public sur les secteurs qui présentent un caractère stratégique en termes technologiques et industriels.

Elle permet également d'accroître le positionnement d'entreprises françaises comme leader technologique européen, voire mondial, et l'attractivité de la France tout en concourant à faciliter l'accès des laboratoires ou des entreprises installées en France à des programmes de recherche ou de financements communautaires ou internationaux.

Mise en œuvre de l'action

Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un seul acteur.

Cette action s'articule et se structure autour des principes suivants :

- très forte sélectivité et effet de levier maximal. Les secteurs, objets du soutien, sont sélectionnés essentiellement sur la base de trois critères impératifs : importance des effets d'entraînement sur l'économie nationale, rapidité de l'évolution technologique et positionnement privilégié vis-à-vis de la concurrence des pays à faibles niveaux de coûts, de technologies ou d'intensité en capital ;

- projets coopératifs amont associant notamment de grands groupes industriels (mêmes concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets pré-compétitifs. Ils démultiplient ainsi les économies d'échelle ainsi que les transferts technologiques. Cette logique coopérative permet de développer les synergies entre l'industrie et les laboratoires publics et renforce la mobilisation de ces derniers au profit de l'industrie nationale. Les travaux apportent également une contribution très importante à l'établissement des standards au niveau mondial. Enfin, la mobilisation des collectivités locales autour de ces projets est fortement recherchée ;

- optimisation de l'emploi des fonds publics. La focalisation très poussée des actions de soutien contribue à une optimisation maximale des ressources publiques et évite les risques de dilution.

La DGE, forte des expertises qu'elle rassemble dans les domaines des stratégies industrielles et des enjeux technologiques, assure le pilotage du FCE (Fonds de compétitivité des entreprises) et contrôle l'efficacité et la pertinence des choix opérés. Elle a par ailleurs un rôle clef dans la mise en œuvre et le déploiement des pôles de compétitivité :

- elle assure, aux côtés de la DIACT, le secrétariat du groupe interministériel (GTI) qui a préparé l'appel à projets qui a conduit à la sélection de 66 pôles de compétitivité, dont 16 mondiaux ou à vocation mondiale

- elle gère, au sein du FCE, support du Fonds unique interministériel des pôles de compétitivité (créé par le CIACT de mars 2006), l'ensemble des financements apportés par l'Etat aux projets de R&D des pôles sélectionnés à partir d'appels à projets interministériels.

Description des bénéficiaires de l'action

Sans exclure d'autres secteurs, le soutien à la recherche industrielle vise aujourd'hui prioritairement trois domaines :

- les technologies de l'information et de la communication (composants électroniques et nanotechnologies, logiciels, télécommunications, société de l'information et multimédia) ;

- les biotechnologies ;
- la croissance et la compétitivité durables (transports terrestres, matériaux y compris nanomatériaux et procédés, technologies clés liées à la performance des entreprises).

Les projets de R&D des pôles de compétitivité, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des unités de recherche et des centres de formations, sont financés, à partir du fond unique, après un processus de sélection rigoureux, à partir d'appels à projets. Les critères de sélection du premier appels à projets interministériel (mars 2006) ont porté sur :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois ;
- le contenu technologique innovant
- le développement de nouveaux produits ou services pouvant être mis sur le marché à moyen terme ;
- la cohérence des projets avec la stratégie du pôle et des entreprises concernées.

Modalités d'action

L'instrument privilégié de l'action est le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), élargi, en tant que fonds unique et interministériel, depuis mars 2006, au financement de l'ensemble des projets de R&D des pôles de compétitivité. Le FCE intervient sous forme de subventions. Son taux d'intervention s'élève en moyenne à 30 % et présente un fort effet levier (à comparer au taux de 50 % dans le cas du programme cadre de recherche et développement européen – PCRD). Le déploiement du FCE s'effectue dans le cadre de quatre outils structurés :

- la poursuite des engagements pris par l'Etat dans l'opération Crolles II, qui a préfiguré la politique des pôles de compétitivité ;
- le soutien aux pôles de compétitivité permettant la mise en synergie, sur la base de programmes de R&D coopératifs ambitieux, d'un tissu d'entreprises, de capacités de recherche et de formation, dans une vision stratégique partagée du développement d'un territoire et d'un secteur d'activité dominant ;
- les « clusters » EUREKA concentrant l'essentiel des financements du programme intergouvernemental européen EUREKA sur les grands domaines stratégiques et mettant en réseau les pôles de compétitivité afin de constituer des masses critiques au niveau européen ;
- la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles par la mobilisation, dans un délai souvent très court, de moyens financiers appropriés pour soutenir l'offre du site France (en lien avec l'AFII).

C'est dans ce cadre qu'ont pu être développées par exemple les actions comme l'Alliance à Crolles dans la microélectronique ou la définition des standards de la télévision à haute définition.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité (du point de vue du citoyen)

Les pôles ont pour objectif, dans une zone géographique et un domaine technologique donnés, d'assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle innovante en jouant des synergies entre celle-ci et le potentiel local de R&D. Ils visent donc, sur la base d'un ou plusieurs projets de recherche industrielle, coopératifs et ambitieux, à obtenir une certaine masse critique (laboratoires publics, entreprises, centres de formation...).

INDICATEUR 1.1 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique interministériel de compétitivité des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
Ratio				Pôles labellisés à partir de 2006	*	

Précisions méthodologiques : Progression, entre les années n-4 et n-1 de la dépense interne de R&D (DIRDE) des entreprises aidées au sein d'un pôle de compétitivité labellisé rapportée au montant de l'aide du Fonds unique interministériel engagée en année n-3.

Source des données : La source des données en ce qui concerne la DIRDE sera l'enquête du ministère chargé de la recherche. Cette enquête fournit des informations avec un décalage dans le temps. La liste des entreprises (centres de recherche compris) concernées au sein du pôle de compétitivité, sera établie par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en liaison avec les gouvernances des pôles de compétitivité et les autres ministères concernés par la mise en œuvre du fonds unique.

Le mode de calcul est le suivant : $[(\Sigma \text{DIRDE de l'année } n-1 - (\Sigma \text{DIRDE de l'année } n-4))] / \text{montant total des aides du Fonds unique interministériel versées en année } n-3$.

Une expérimentation sera réalisée en 2009 sur la base des aides du FCE versées en 2006, compte tenu de la date de labellisation des pôles de compétitivité.

* eu égard aux modalités de calcul de l'indicateur par référence aux aides versées en année n-3, les prévisions 2007 ne sont pas identifiables.

INDICATEUR 1.2 : Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) consacrées aux pôles de compétitivité en engagements

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	*	20	23	50	50	60

* données non disponibles, les pôles de compétitivités ayant été labellisés par le CIACT postérieurement.

Précisions méthodologiques : Part des aides du FCE engagées au cours de l'année n au titre des pôles de compétitivité labellisés rapporté à l'ensemble des aides du FCE.

Les prévisions faites pour 2006 intégraient les aides accordées dans le cadre de l'opération Crolles II. Les données fournies à partir du PLF 2007 ne prennent en compte que les financements accordés aux projets des pôles de compétitivité labellisés par les CIACT de juillet 2005 et mars 2006.

Sources des données : La source de donnée est la base du suivi budgétaire et des dépenses de la DGE.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°2 : Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base (du point de vue du contribuable)

Optimiser les résultats de la recherche par une valorisation industrielle efficace est l'objectif essentiel du programme. L'évaluation des retombées industrielles fournit la mesure pertinente des actions engagées et constitue le véritable gage des contributions recherchées à la croissance et à la compétitivité technologique. Cet objectif est calé sur l'action « Recherche publique sur les technologies de base ».

INDICATEUR 2.1 : Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	50	194	60	70	200

Précisions méthodologiques : Montant des redevances sur brevets obtenues en année n par l'ensemble des écoles relevant du programme rapporté au montant des dépenses engagées en année n par les mêmes écoles pour déposer, maintenir et défendre leurs brevets.

Les brevets visés comprennent ceux déposés directement par les écoles et ceux déposés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes et dépendent fortement de l'usage de tel ou tel brevet ou de l'évolution de la réglementation sur la brevetabilité (exemple des logiciels pour les écoles des mines). Le taux constaté en 2005 s'explique par les redevances reçues par le GET sur les turbocodes. Cette situation exceptionnelle n'est pas prise en compte dans l'objectif cible, compte tenu de son caractère non pérenne.

Source des données : la source des données est constituée par la consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

INDICATEUR 2.2 : Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	20	37	22	23	30

Précisions méthodologiques : Montant des contrats de recherche de l'ensemble des écoles relevant du programme perçu en année n rapporté au montant des ressources consacrées à la recherche perçues en année n par ces mêmes écoles (subventions du programme + contrats de recherche).

Les contrats de recherche visés comprennent ceux réalisés directement par les écoles et ceux réalisés par les écoles des mines dans le cadre du partenariat avec l'association ARMINES. Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes.

Source des données : la source des données est constituée par la consolidation des informations apportées par les organismes concernés.

OBJECTIF n° 3 : Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes (du point de vue du citoyen)

L'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services des entreprises sont des garants de leur compétitivité. Les indicateurs retenus présentent deux facettes importantes des actions qui contribuent à cet objectif. Le premier insiste sur l'impact des aides d'OSEO-anvar. Le second porte sur l'impact de l'accompagnement des créateurs d'entreprises par les écoles notamment au travers d'incubateurs ou de pépinières en liaison avec les collectivités locales, les universités ou d'autres écoles ne relevant pas de ce programme. Ces actions financières (bourse, avance ...) ou non financières (soutien en logistique, apport technique, méthodologique ou scientifique, médiation ...) n'accompagnent que des projets sélectionnés et permettent aux porteurs de projets d'aller jusqu'au bout du processus de création d'entreprises. Les écoles appellent « entreprise technologique » une jeune entreprise qui se crée pour développer une technologie particulière et spécifique.

INDICATEUR 3.1 : Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
Ratio	ND	ND	ND	ND	ND	

Précisions méthodologiques : la mesure du chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide nécessitera, compte tenu de la diversité des projets aidés par OSEO-Anvar, opérateur de l'Etat, un travail d'approfondissement qui est actuellement mené. En effet les aides d'OSEO-Anvar à des projets d'innovations concernent tout autant des processus ou des méthodes de fabrication que des services ou des produits manufacturés, et touchent le plus souvent de façon diffuse une bien plus large part de l'activité des entreprises aidées. Il est donc difficile d'isoler le chiffre d'affaire généré directement par l'innovation aidée. En 2007, une première étape sera formalisée. Elle permettra de mesurer, sur un échantillon de projets, la part de chiffre d'affaires généré par ces projets innovants depuis le constat de fin de programme technique et de le rapporter au montant de l'aide perçue. Source des données : la source des données sera constituée par une interrogation ciblée d'entreprises aidées, réalisée par OSEO-Anvar, révélant l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises qu'elle a aidées. Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{chiffre d'affaires généré par l'innovation entre l'année } n \text{ et l'année d'achèvement technique du programme aidé}) / \text{montant des aides versées aux mêmes entreprises par OSEO-Anvar}$.

INDICATEUR 3.2 : Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Points	ND	ND	15	> 0	> 0	5

Précisions méthodologiques : Différence entre le rapport (nombre d'entreprises technologiques toujours en activité en année / nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année n-3) et le taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE.

A titre d'information les éléments disponibles auprès de l'INSEE indiquent que pour les entreprises créées il y a 3 ans le taux de survie est de l'ordre de 63%.

Source des données : consolidation des résultats des enquêtes réalisées par les écoles concernées.

Mode de calcul : $(\text{nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles toujours en activité en année } n / \text{nombre d'entreprises technologiques créées dans les écoles en année } n-3) - (\text{taux de survie à trois ans d'entreprises nouvelles donné par l'INSEE})$

OBJECTIF n° 4 : Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation (du point de vue du citoyen)

La DGE a confié à OSEO-anvar un rôle spécifique dans le dispositif de soutien direct à l'innovation. Un contrat quadriennal entre cette agence et l'Etat formalise les engagements réciproques et définit les indicateurs stratégiques et opérationnels qui seront suivis. Les indicateurs qui éclairent l'objectif seront directement suivis par OSEO-anvar.

INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	ND	5	3,62	5	5	5

Précisions méthodologiques : Le ratio est le rapport entre la dotation de l'Etat en fonctionnement (dont les dotations de fonctionnement Eureka, d'investissements et le prélèvement pour fonctionnement sur le budget d'intervention mais hors dotation RDT) rapporté au montant total des restes à payer et des restes à recouvrer sur les aides gérées par OSEO-Anvar sur son budget propre.

Il est à noter que le coût de fonctionnement d'OSEO-anvar ne couvre pas uniquement la gestion des aides mais également l'ensemble des missions de l'agence (information, accompagnement non financier d'un projet ...).

Source des données : la source des données est issue des données de gestion, notamment comptables, d'OSEO-Anvar présentées en CA.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 4.2 : Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	54,50	55	52,95	55	55	55

Précisions méthodologiques : Total des remboursements perçus par OSEO-anvar jusqu'en année n sur les avances remboursables (hors ADT) versées par OSEO-anvar rapporté aux versements faits sur les mêmes dossiers.

En règle générale les dossiers réussis d'avance remboursable clos en année n ont fait l'objet de versement depuis l'année n-7 jusqu'à l'année n-5 et de phases de remboursement jusqu'à l'année n selon un échéancier arrêté entre le porteur de projet et OSEO-anvar.

L'analyse montre que l'essentiel des remboursements est achevé sept années après le dernier versement de l'aide, mais pour des raisons économiques, un certain nombre de dossiers voient leur durée de remboursement échelonnées sur quelques années supplémentaires.

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO-anvar.

Le mode de calcul est le suivant : $(\sum \text{des remboursements jusqu'en année n des aides à l'innovation en avance remboursable -hors ADT- dont le dossier a été clos en année n}) / (\sum \text{des versements aux mêmes dossiers})$.

INDICATEUR 4.3 : Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	77,7	78,8	78,26	79	79	79

Précisions méthodologiques : Montant total des engagements juridiques nets d'aides sur le budget propre d'OSEO-anvar donnant lieu à un retour en année n rapporté au total des engagements réalisés par OSEO-anvar sur son budget propre en année n.

Source des données : résultat d'une enquête issue des bases de données d'OSEO-anvar.

INDICATEUR 4.4 : Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'AII, entre la dernière année précédant le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette aide

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%				Mise en place progressive de l'AII	ND	

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la progression en pourcentage de la dépense interne de R&D (DIRDE) des entreprises aidées par l'AII.

Source des données : en ce qui concerne la DIRDE, ça sera une enquête menée par l'AII. Cette enquête fournit des informations avec un décalage dans le temps.

Le mode de calcul est le suivant : $[(\sum \text{DIRDE de la première année de remboursement de l'aide (année n-1)}) / (\sum \text{DIRDE de la dernière année précédent le versement de la première avance remboursable})] - 1$.

L'indicateur sera précisé dans le cadre du PLF 2010, compte tenu de la date de mise en route de l'AII.

OBJECTIF n° 5 : Former les docteurs dont les entreprises ont besoin (du point de vue du citoyen)

La réponse apportée par les écoles aux besoins des entreprises et des partenaires peut notamment s'évaluer par un taux de placement de docteurs élevé et par la part de financement propre. Ces taux révèlent l'adéquation de la recherche aux besoins des partenaires économiques et industriels, l'efficacité des dispositifs de prospection auprès

des employeurs potentiels, la qualité des relations avec les acteurs économiques locaux, nationaux et internationaux et le niveau de confiance élevé que leur accordent ces derniers.

INDICATEUR 5.1 : Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	40	49	45	46	50

Précisions méthodologiques : part des docteurs formés par les écoles concernées au cours de l'année n-1 ayant trouvé un emploi dans une entreprise ou un établissement industriel à la date de l'enquête « premier emploi » réalisée par les associations d'anciens élèves de ces écoles rapporté au nombre de docteurs de la même promotion.

Source des données : la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées (GET et écoles des mines) à leurs tutelles sur la base d'enquêtes réalisées annuellement révélant le nombre d'anciens élèves chercheurs (docteurs) des écoles concernées ayant trouvé au cours de l'année passée un emploi dans une entreprise.

INDICATEUR 5.2 : Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Ratio	ND	30	32	32	33	40

Précisions méthodologiques : Les chiffres affichés reflètent imparfaitement la réalité des différentes écoles des mines et du GET puisqu'ils résultent de la moyenne de situations très hétérogènes.

Source des données : la source des données est constituée par les informations apportées par les écoles concernées (GET et écoles des mines) à leurs tutelles sur la base de l'analyse des comptes des opérateurs concernés.

OBJECTIF n° 6 : Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage (du point de vue du citoyen)

Cet objectif porte sur l'efficacité des aides de l'Etat mises en œuvre pour accompagner le développement de la R&D. L'indicateur retenu cible l'action du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE).

La mise en œuvre d'une nouvelle politique de soutien à la recherche industrielle se cristallise particulièrement sur le lancement des pôles de compétitivité pour lesquels, en 2005, année de démarrage, ce sont plus de 100 dossiers qui ont été déposés. Elle s'est également appuyée sur un recentrage du FCE sur les actions les plus structurantes pour la recherche industrielle : les clusters Euréka, les pôles de compétitivité et les actions de R&D stratégiques. Après réflexions et en cohérence avec les thèmes définis dans le cadre de la politique transversale de recherche la DGE a défini les secteurs stratégiques qu'elle soutiendrait prioritairement en 2006 : les biotechnologies, les STIC et les nanotechnologies. Bien entendu ces secteurs ne sont pas exclusifs.

INDICATEUR 6.1 : Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Ratio	ND	3,33	3,33	3,33	3,33	3,33

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant des dépenses de R&D éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée. Les crédits du FCE sont mis en œuvre par une convention avec le porteur de projet. Cette convention définit notamment le taux de l'aide (montant de l'aide rapporté au montant éligible du programme aidé).

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une analyse, réalisée par la DGE, sur l'ensemble des conventions du FCE engagées.

INDICATEUR 6.2 : Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND	95	70	70	70

Précisions méthodologiques : montant des aides du FCE engagées en année n sur les secteurs stratégiques / Montant total des aides du FCE engagées en année n.

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une analyse, réalisée par la DGE, révélant la part des aides du FCE consacrées aux secteurs stratégiques définis pour 2007.

INDICATEUR 6.3 : Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	ND	22	16,5	25	26	33

Source des données : la source des données est constituée par le résultat d'une enquête issue des bases de données de l'ANR.

INDICATEUR 6.4 : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND	ND	3,5	3,5	3,5

Précisions méthodologiques : L'effet de levier moyen est calculé en rapportant le montant des dépenses de développement préconcurrentiel éligibles des programmes aidés rapporté au montant de l'aide engagée.

Les crédits de l'Agence de l'innovation industrielle seront mis en œuvre par une convention avec le porteur de projet. Cette convention définira notamment le taux de l'aide (montant de l'aide rapporté au montant éligible du programme aidé).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche publique sur les technologies de base		85 418 950	85 418 950		85 418 950	85 418 950
02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique		167 150 000	167 150 000		167 150 000	167 150 000
03 Soutien de la recherche industrielle stratégique		395 546 846	395 546 846		327 696 846	327 696 846
Totaux		648 115 796	648 115 796		580 265 796	580 265 796

Recherche industrielle

Programme n° 192 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche publique sur les technologies de base

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		85 418 950	85 418 950
Crédits de paiement		85 418 950	85 418 950

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	85 418 950	85 418 950

Il est prévu des subventions pour charges de service public pour le Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) d'un montant de 41,3 M€ en AE=CP et de 43,8 M€ en AE=CP pour les Écoles des mines, auxquelles s'ajoute une dotation de 0,4M€ en AE=CP destinée à financer 25 créations d'emplois de chercheurs à la rentrée 2007. Ces subventions couvrent majoritairement des dépenses de personnel mais également le fonctionnement et les investissements liés à l'activité de ces personnels.

Opérateurs	AE	CP
Groupe des Écoles des Télécommunications	41.261.294	41.261.294
Écoles des mines	43.757.656	43.757.656
Créations de 25 emplois de chercheurs à la rentrée 2007	400.000	400.000
Total	85.418.950	85.418.950

Les subventions attribuées annuellement à ces écoles ont pour objet de leur permettre de remplir leur mission qui relève de la formation initiale d'ingénieurs dans les domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société (sciences, biotechnologies, microélectronique, sciences et technologies de l'information et de la communication, télécommunications...). La qualité de ces enseignements ne peut être assurée que par une activité de recherche soutenue de ces écoles.

En 2006, le GET a prévu de délivrer 1 500 diplômes (+11% par rapport à 2005), dont 975 d'ingénieurs ou de managers, 108 doctorats, 100 Masters of Science (+100%), 322 mastères spécialisés. Outre son activité de formation, le GET conduit des activités de recherche fondamentale et appliquée, dans les domaines des télécommunications et du traitement de l'information. Le GET se positionne comme un organisme public de recherche unique, doté d'une direction scientifique au niveau du groupe, regroupant les laboratoires de ses écoles. Il dispose de pôles d'excellence répartis sur l'ensemble du domaine des TIC, complémentaires de ceux des autres grands organismes publics comme le CNRS, l'INRIA et le CEA : systèmes de communications, systèmes de traitement de contenus et applications des TIC. L'augmentation des moyens humains consacrés à la recherche (environ 800 équivalents temps plein, incluant les chercheurs associés, doctorants, etc.), accompagnée d'un renforcement de sa cohérence (mise en place d'une direction scientifique au niveau du groupe et structuration de la recherche en programmes et projets communs à plusieurs écoles), s'est traduite par une augmentation importante des publications, de l'accueil de doctorants et du chiffre d'affaires en recherche. Le GET est ainsi le premier acteur académique dans le réseau national de recherche en

télécommunications, étant présent dans près de 80 projets et un acteur académique important de 5 pôles de compétitivité de niveau mondial : System@tic et Cap Digital (multimédia) en Ile de France, Images&Réseaux en Bretagne, ainsi que le pôle Solutions Communicantes Sécurisée en PACA et le pôle Mer en Bretagne ; il participe également à 5 autres pôles. La recherche partenariale génère un chiffre d'affaires de 11M€.

Outre leur mission de formation d'ingénieurs de haute qualification pour l'industrie (3 125 élèves en formation initiale d'ingénieurs, 112 élèves en formation continue diplômante...), les écoles des mines développent une importante activité de recherche, notamment dans des domaines qui correspondent à des enjeux forts de l'économie et de la société (biotechnologie, microélectronique, management des risques, technologie de l'information, énergétique...). Elle a donné lieu à 702 publications internationales avec comité de lecture et à la délivrance de 212 doctorats. En 2006, les écoles des mines accueillent 1 001 élèves chercheurs (masters recherche et doctorants).

Une caractéristique forte de cette recherche est de marier excellence académique et réponse aux besoins de l'industrie. La recherche partenariale a ainsi généré en 2005 un chiffre d'affaires d'environ 35 M€.

Cette activité sera renforcée, dès la rentrée 2007, par la création de 25 nouveaux postes de chargés de recherche, qui seront affectés aux écoles des mines et au GET.

L'augmentation de 0,92 M€ de la dotation prévue pour le GET sur le programme Recherche industrielle est liée à l'extension, en année pleine, du coût des 20 emplois de chargés de recherche créés à la rentrée 2006. Elle est de 1,28M€ pour les 25 créations d'emplois de chargés de recherche créés dans les écoles des mines à la rentrée 2006.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 134 « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques ».

ACTION n° 02 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		167 150 000	167 150 000
Crédits de paiement		167 150 000	167 150 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 150 000	4 150 000
Subventions pour charges de service public	51 000 000	51 000 000

Le montant des subventions pour charges de service public s'élève à 51M€ en AE=CP.

Ces crédits regroupent les dotations versées aux deux opérateurs de l'action : l'Agence de l'innovation industrielle (4,9 M€) et OSEO-anvar (46,1 M€).

Une dotation de 4,15 M€ en AE et CP est prévue sur l'imputation 31 « dépenses de fonctionnement autres que celle de personnel » au titre des actions d'accompagnement de la politique d'innovation, pour la mise en œuvre du programme CAP'TRONIC qui vise à apporter des prestations de conseil et d'assistance technique aux PME dans le domaine de la micro et de la nano électronique pour leur permettre de conserver ou prendre un avantage compétitif par rapport à leur concurrents étrangers.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	AE	CP
Agence de l'innovation industrielle	4.900.000	4.900.000
OSEO-anvar	46.100.000	46.100.000
Actions d'accompagnement de la politique d'innovation	4.150.000	4.150.000
Total	55.150.000	55.150.000

La subvention versée à l'Agence de l'innovation industrielle à hauteur de 4,9 M€ en AE=CP permet de financer le fonctionnement de cette agence. L'augmentation de ses moyens, par rapport à la dotation prévue en 2006, correspond au développement de cette agence, dont la mise en place est progressive depuis septembre 2005. A terme, en 2007, l'All devrait être composée d'une trentaine de personnes pour susciter, instruire, évaluer et assurer le contrôle des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle (PMII) qu'elle soutient. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performance de ce programme.

Les dotations prévues en faveur d'OSEO-anvar permettent le financement du fonctionnement et de l'équipement :

- de l'agence OSEO-anvar, pour un montant de 42,53 M€ ;
- des réseaux régionaux de développement technologique (RDT), instrument de coopération essentiel au niveau régional en matière d'innovation et dont l'Etat assure 50 % du financement, pour un montant de 2,661M€ ;
- du secrétariat français d'Eurêka, pour un montant de 0,909M€.

Le programme CAP'TRONIC, qui sera confié à un prestataire extérieur, permet à une PME de bénéficier des conseils d'un expert en électronique pour mener à bien un projet technologique, cet interlocuteur aide l'entreprise à explorer des solutions techniques et la conseille dans la façon de gérer un projet. Le prestataire sera également chargé d'organiser des séminaires de sensibilisation et de veille technologique. Le détail des actions et les objectifs associés sont définis dans le cahier des charges sur la base duquel le prestataire sera choisi, pour une durée maximale de 3 ans.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	112 000 000	112 000 000

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 112 M€ en AE et 112 M€ en CP.

Dispositifs	AE	CP
OSEO-anvar	7.000.000	7.000.000
Jeunes entreprises innovantes	105.000.000	105.000.000
Total	112.000.000	112.000.000

Ils recouvrent :

- une dotation de 7M€ en AE et CP destinée à renforcer les moyens que l'agence OSEO-anvar consacre au soutien des PME qui bénéficieront de taux d'aide bonifiés (50 %) lorsqu'elles collaborent dans les zones de R&D des pôles de compétitivité, avec des laboratoires publics. Cette dotation budgétaire est complétée par un versement de 160 M€ de l'EPIC OSEO à sa filiale permettant de doubler entre 2005 et 2007, les moyens d'intervention OSEO-anvar.

- une dotation destinée à l'ACOSS fixée, comme en 2006, à 105 M€, en AE=CP, au titre de la compensation de l'allègement des cotisations sociales patronales pour les personnels participant aux projets de recherche des Jeunes entreprises innovantes (JEI). Depuis le 1er janvier 2004, les jeunes entreprises indépendantes (PME) qui consacrent plus de 15 % de leurs charges à des dépenses de recherche et développement bénéficient d'une exonération de cotisations sociales pour les emplois de recherche et personnels d'appui à la recherche. L'Etat doit compenser à l'ACOSS les cotisations sociales qu'elle ne perçoit pas. Après 2 années de forte croissance (37M€ en 2004, 81M€ en 2005), le dispositif doit, à partir de l'année 2006, connaître une certaine stabilisation.

ACTION n° 03 : Soutien de la recherche industrielle stratégique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		395 546 846	395 546 846
Crédits de paiement		327 696 846	327 696 846

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	285 545 134	238 950 134
Transferts aux autres collectivités	110 001 712	88 746 712

Les interventions de cette action, dont le montant des crédits s'élève à 396 M€ en AE et à 328 M€ en CP, relèvent intégralement du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), géré par le ministère de l'Industrie/ direction générale des entreprises (DGE). Il permet de soutenir, par le biais de subventions, la recherche et le développement réalisés au sein de projets partenariaux public/privé, dont la vocation est de faire sauter des verrous technologiques. Il intervient dans deux domaines :

- pour des projets de recherche et développement cruciaux, relevant du secteur industriel. Le FCE finance les partenaires français participant aux projets labellisés dans le cadre du programme européen Euréka, au titre des clusters, organisés par grands domaines stratégiques : micro et nano électronique avec MEDEA+, micro systèmes avec EURIMUS 2 et interconnexion et packaging avec PIDEA+, qui seront regroupés, en 2007, dans le nouveau cluster EURIPIDE, logiciel « middleware » avec ITEA et télécommunications avec CELTIC ; soutiens apportés à des projets de « recherche et développement dite « stratégique », au titre de laquelle sont soutenues des opérations comme Crolles II dans le domaine de la microélectronique ;
- pour l'ensemble des projets de recherche et développement des 66 pôles de compétitivité labellisés en 2005 et 2006. Dans un souci de rationalisation et de simplification, le gouvernement a en effet décidé, lors du CIACT du 6 mars 2006, de constituer, au sein du FCE, un guichet unique de financement des projets de R&D des pôles qui rassemble les contributions des différents ministères. Les projets sont sélectionnés à l'issu d'appels à projets et font l'objet d'une instruction interministérielle commune, gérée par la DGE

Le même souci de simplification conduit le gouvernement à proposer, dans le cadre du PLF 2007, la suppression du dispositif d'allègements de cotisations sociales patronales pour les personnels des entreprises participant à des projets de R&D localisés au sein des zones de R&D des pôles de compétitivité délimitées par décret. En contrepartie, les aides directes et ciblées pour les projets des pôles de compétitivité sont renforcées, notamment pour les PME situées dans les zones de R&D des pôles de compétitivité (bonification de 15 points du taux de subvention pour ces PME).

Dispositifs	AE	CP
Fonds de compétitivité des entreprises	395.546.846	327.696.846
Dont fonds unique interministériel	222.300.000	136.450.000

Les interventions du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) étant destinées à des projets associant des partenaires privés (grandes entreprises et PME) et des laboratoires publics, les dotations relèvent :

- de l'imputation 62 « transferts aux entreprises » pour 285,5 € en AE et 239 M€ en CP
- de l'imputation 64 « transferts aux autres collectivités » pour 110 M€ en AE et 89 M€ en CP.

Recherche industrielle

Programme n° 192 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les interventions du FCE se font uniquement sous forme de subventions, à un taux de 30 % pour les entreprises et couvrant au maximum les coûts marginaux pour les laboratoires publics. Les PME situées dans les zones de R&D des pôles de compétitivité peuvent bénéficier de taux bonifiés pour les projets agréés (45%).

Par projet, la moyenne des partenaires financés sur le FCE, pour les projets de R&D industrielle (hors pôles de compétitivité) est de 5, dont au moins une PME et deux laboratoires. Le montant moyen d'aide par projet est de 2 M€, dont 25 % environ bénéficient aux laboratoires publics. Le montant moyen d'aide, par partenaire, est de 0,450 M€. En 2005, une soixantaine de projets, dont 52 au titre des clusters Euréka, ont été soutenus pour un montant de 140M€. En 2006, les quelque 160M€ disponibles permettront de soutenir les participations françaises à environ 70 projets.

Pour les projets de R&D des pôles de compétitivité, le nombre de partenaires est plus important : 8 en moyenne, avec une représentation équivalente des grandes entreprises, des PME et des laboratoires. Le montant moyen des aides par projet est de 2,2 M€, soit un peu moins de 0,3M€ par partenaire. Les PME bénéficient de 20% environ du montant des aides et les laboratoires publics de 25%. En 2005, à l'issue d'une première sélection, 19 projets ont été soutenus pour un montant de 42M€. En 2006, les deux appels à projets ont permis de sélectionner 142 projets qui bénéficieront de 195M€ de subventions au titre du fonds unique interministériel.

L'augmentation importante du montant d'autorisations d'engagement prévues en 2007 sur le FCE (+162M€) correspond à la décision prise par le gouvernement en 2006 de doubler la contribution de l'Etat au financement des projets de R&D des pôles de compétitivité, pour la porter à 600M€ sur 3 ans. L'augmentation intègre 21M€ de crédits transférés par les différents ministères et programmes contribuant au fonds unique interministériel (DIACT, santé, agriculture, équipement...), ainsi que le montant des dotations prévues, en 2006, au titre des compensations des allègements de charges sociales.

Sur la base d'une dotation de 395,5 M€ en AE, la programmation du FCE permettra :

- de poursuivre l'effort français au sein d'EUREKA, d'assumer les engagements antérieurs, pris sur l'opération Crolles II, et de maintenir la capacité d'intervention en faveur de la R&D dite « stratégique » correspondant à la captation sur le territoire national d'investissements technologiques ou de R&D internationalement mobiles. 173M€ sont prévus pour ces différentes actions ;
- de soutenir les pôles de compétitivité, conformément aux engagements pris, depuis le CIADT de septembre 2004, à hauteur de 222M€.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	407 706 853	575 065 942	648 115 796	524 765 942	284 128 474	296 137 322	525 856 853

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			129 469 096	129 469 096	136 418 950	136 418 950
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			74 150 000	74 150 000	7 000 000	7 000 000
Totaux			203 619 096	203 619 096	143 418 950	143 418 950

Il s'agit des crédits versés au Groupe des Écoles des Télécommunications (GET), aux Écoles des mines, à OSEO-anvar et à l'Agence de l'innovation industrielle.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		478	482

Seuls figurent dans ce tableau les emplois d'OSEO-anvar et de l'Agence de l'innovation industrielle, opérateurs principaux du programme. Les emplois des deux autres opérateurs du programme, le Groupe des Écoles des Télécommunications (GET) et les Écoles des mines, sont présentés dans le programme n°134 « Développement des entreprises ».

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Opérateur 1 All	9		
Opérateur 2 OSEO ANVAR		469	
Totaux	9	469	

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ANVAR

Présentation synthétique des missions d'OSEO anvar

Dans le cadre de la politique volontariste du gouvernement en faveur de l'innovation, OSEO anvar s'est vue confier une mission de service public : « promouvoir et soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que contribuer au transfert de technologies » (statuts d'OSEO anvar). Cette mission s'articule avec celles des principaux acteurs publics du soutien à la R&D industrielle (Agence nationale de la recherche, Agence de l'innovation industrielle, Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) du ministère de l'industrie). Au sein de ce dispositif de soutien, OSEO anvar intervient en faveur des PME qui ont un projet innovant. L'action d'OSEO anvar est définie par l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005 et du décret 2005-766 du 8 juillet 2005.

Les priorités suivantes lui ont été fixées :

- Le soutien aux PME innovantes dans les pôles de compétitivité,
- Le soutien aux PME moyennes, à fort potentiel de croissance ou d'export ;
- Le soutien au secteur des services ;
- Le montage des dossiers européens (PCRDT) et les partenariats transnationaux;
- Le recrutement des docteurs et le soutien aux sociétés de recherche contractuelle (SRC) ;
- L'optimisation de l'organisation interne et la modernisation de la gestion des aides pour en améliorer la performance.

Action du programme :

OSEO anvar est rattachée au programme « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique ». Les montants figurant dans le PLF 2007, sont de 46,1 M€ en fonctionnement et de 7 M€ en intervention.

Ces dotations budgétaires sont complétées, par un versement de 160 M€ de l'établissement public OSEO à sa filiale permettant de doubler entre 2005 et 2007, les moyens d'intervention d'OSEO anvar.

Nature des liens avec l'opérateur

Depuis juillet 2005, OSEO anvar, société anonyme soumise au contrôle de l'État (contrôle général économique et financier), filiale de l'établissement public OSEO, est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'économie, de la recherche, de l'industrie et du budget. Le Directeur général des entreprises (DGE) est le commissaire du Gouvernement.

Le contrat quadriennal 2004-2007 qui avait été conclu entre l'Etat et l'Anvar a été complété par la lettre ministérielle du 12 octobre 2004 relative notamment aux orientations d'OSEO anvar. En outre, une convention a été établie entre l'Etat et OSEO pour définir l'appui du groupe aux pôles de compétitivité.

Principaux objectifs et indicateurs

L'opérateur OSEO-anvar contribue à la performance du programme en participant à la réalisation de deux objectifs du projet annuel de performance : Il participe ainsi à l'objectif « Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes » suivi via l'indicateur « Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide ».

Il contribue par ailleurs à la réalisation de l'objectif « Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation », à travers 3 indicateurs :

- Frais de gestion rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer.
- Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées en année n-7.
- Part des aides donnant lieu à un retour au sein de l'enveloppe des aides attribuées.

Ces quatre indicateurs présentés dans le PAP sont également inscrits dans le contrat quadriennal 2004-2007 entre l'Etat et Oseo-Anvar, évoqué ci-dessus, au regard de la mesure des impacts de l'aide à l'innovation et de la performance de la gestion des aides à l'innovation demandée à l'organisme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique						
Subventions pour charges de service public			43 000 000	43 000 000	46 100 000	46 100 000
Dotations en fonds propres						
Transferts			74 150 000	74 150 000	7 000 000	7 000 000
Totaux			117 150 000	117 150 000	53 100 000	53 100 000

Une dotation de 11,7 M€ était inscrite en LFI 2006 en CP (catégorie 62) au titre de l'extinction de la procédure Atout.

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
146 833	34		89 569	236 402

Les subventions de fonctionnement sont indiquées hors TVA. 114,15 M€ de financement en provenance de l'État sont affectés aux interventions d'OSEO anvar, somme complétée par 35 M€ en provenance, notamment des régions, pour diverses interventions.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Totaux	29 009	16 362	191 031	236 402

La colonne investissement regroupe les dépenses d'intervention de l'opérateur.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETP)	469	461	452
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)			

AGENCE DE L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Présentation synthétique des missions de l'All

La création de l'Agence de l'innovation industrielle (All) a été décidée par le Président de la République à la suite des recommandations du rapport remis par M. Jean-Louis BEFFA en janvier 2005 et de la mission de préfiguration de l'agence qui lui a été confiée. Créée par un décret en Conseil des ministres le 25 août 2005, l'All est un établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'industrie.

Cette agence exerce une mission de promotion et de soutien de grands programmes d'innovation industrielle, porteurs d'activités et d'emplois. Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de R&D concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle et visant, sur des marchés mondiaux, à donner aux entreprises qui les portent un avantage décisif.

Au titre de cette mission et dans le respect de la réglementation européenne, l'All :

- suscite, identifie et sélectionne les grands programmes d'innovation industrielle ;

Recherche industrielle

Programme n° 192 | OPÉRATEURS

- participe à leur financement ;
- procède au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes.

L'All complète le dispositif gouvernemental de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation qui prévoit les interventions :

- de l'établissement OSEO-anvar dont l'objet est de promouvoir et de soutenir les petites et moyennes entreprises dans leur développement industriel et leur croissance par l'aide à l'innovation ;
- de l'Agence nationale de la recherche, chargée notamment de soutenir le développement des recherches fondamentales, de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de contribuer au transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique ;
- du fonds de compétitivité des entreprises du ministère de l'industrie qui finance les projets de R&D à caractère technologique inscrits notamment dans le cadre des « clusters européens Eurêka » et des pôles de compétitivité.

Action du programme

L'All est rattachée au programme n° 192 « Recherche industrielle », action n° 2 : « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » pour le financement de son fonctionnement.

Nature des liens avec l'opérateur

L'All est pilotée par un conseil de surveillance, composé de treize personnalités qualifiées (dont quatre parlementaires et trois représentants des organisations syndicales) et de sept représentants de l'État, qui détermine les orientations générales de l'agence et sélectionne les programmes qui seront soutenus. Il est aussi doté d'un directoire, composé de trois membres, nommés par décret.

L'établissement public est soumis au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et au contrôle économique et financier. Le commissaire du Gouvernement placé auprès de l'établissement public est le Directeur général des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Celui-ci a accès aux documents nécessaires à l'exercice de sa mission et peut s'opposer à toute délibération du conseil de surveillance

Description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme

La contribution de l'All à la performance du programme est retracée dans le projet annuel de performance au travers de sa participation à deux objectifs.

L'All contribue ainsi à la réalisation de l'objectif « Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage » via l'Indicateur : Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'Innovation Industrielle en engagements.

L'opérateur participe aussi à l'objectif Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation » à travers le suivi de l'indicateur « Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par l'All, entre la dernière année précédent le versement de la première avance remboursable et la première année de remboursement de cette avance ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 Soutien et diffusion de l'innovation technologique						
Subventions pour charges de service public			3 000 000	3 000 000	4 900 000	4 900 000
Dotations en fonds propres						

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						
Totaux			3 000 000	3 000 000	4 900 000	4 900 000

Fin 2005, 1,7 milliard d'euros, en provenance du CAS n° 902-24, ont été attribués à l'All. Dans le budget initial, les interventions ont été fixées à 1 milliard d'euros d'engagement pour 2006. Ces interventions sont constituées par des soutiens financiers à des projets de R&D industriels. Pour le 1^{er} semestre 2006, 416 M€ d'aides (236 M€ de subventions et 180 M€ d'avances remboursables) sur 7 projets ont été décidés, sous réserve d'un avis de la Commission européenne.

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
3 500	0	0	36 458	39 958

* dotation LFI + complément attribué par fongibilité au sein du programme

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Totaux	2 587	1 084	529 125	532 796

*Budget initial avant DM

La colonne investissement regroupe les dépenses d'intervention de l'opérateur. Ces dépenses correspondent aux subventions engagées par l'All et aux provisions liées aux avances remboursables octroyées pour un montant d'engagement total prévisionnel de 1 000 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	9	17	30
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

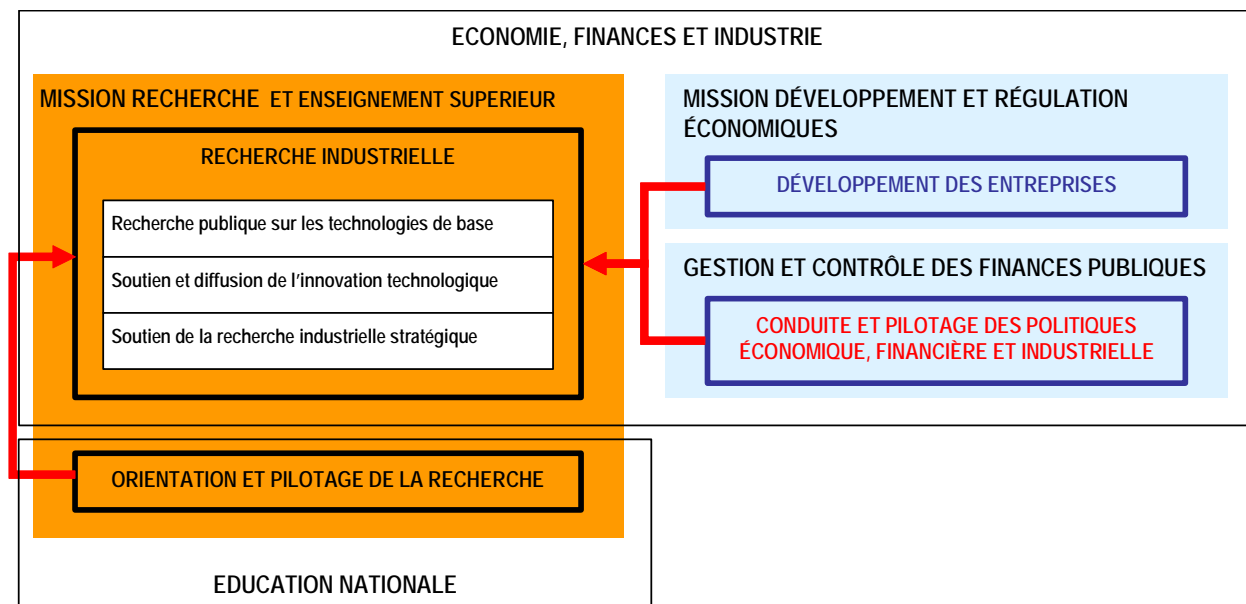
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche publique sur les technologies de base	85 418 950		+520 348	+85 939 298	+83 425 224
Soutien et diffusion de l'innovation technologique	167 150 000		+14 836 694	+181 986 694	+244 198 780
Soutien de la recherche industrielle stratégique	327 696 846		+9 061 749	+336 758 595	+208 561 790
Total	580 265 796		+24 418 791	604 684 587	536 185 794

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-24 418 791
Développement des entreprises (Mission Développement et régulation économiques)	-7 832 897
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-12 216 200
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission Gestion et contrôle des finances publiques)	-4 369 694

OBSERVATIONS

MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Compte tenu du mode de fonctionnement de la direction générale des entreprises (DGE) qui met en synergie les activités qui relèvent des programmes « développement des entreprises » et « recherche industrielle », l'ensemble des effectifs et des frais de fonctionnement afférents à ces deux programmes a été rattaché au premier. Il est à noter que l'ensemble des agents de la DGE, à quelques exceptions près, exercent des activités qui relèvent de plusieurs actions, voire des deux programmes, d'où la nécessité de ventiler les dépenses selon les résultats prorata temporis d'une enquête unités d'œuvre.

La part des crédits de personnel de la DGE contribuant à la mise en œuvre du programme « recherche industrielle » est ventilée sur le fondement de la dernière enquête réalisée (année 2005), selon les clés suivantes :

- 0,14% pour l'action « recherche publique sur les technologies de base » ;
- 7,62% pour l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;
- 18,14% pour l'action « soutien de la recherche industrielle stratégique ».

Par ailleurs, en application de recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), une part des crédits du programme « orientation et pilotage de la recherche » est déversée vers le programme « recherche industrielle » :

- les crédits destinés au transfert de technologies et ceux des contrats de formation par la recherche des techniciens supérieurs (CORTECHS) vers l'action « soutien et diffusion de l'innovation technologique » ;
- une partie des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche vers l'action « soutien de la recherche industrielle stratégique ».

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION

Les crédits des actions « état-major, médiation et politiques transversales », « promotion de l'action du ministère » et « prestations d'appui et de support » du programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » sont ventilés dans les différents programmes de politique. Toutefois, notamment en application de recommandations du CIAP, ne sont pas réparties les fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense), les fonctions de pilotage, le personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du Minéfi.

De même les crédits des actions « expertise, audit, évaluation et contrôle » et « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants peu significatifs.

La part des crédits du programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » concourant à la mise en œuvre du programme est calculée en fonction de clés de répartition et des dépenses spécifiques réalisées, décrites dans le PAP du programme conduite et pilotage.

COMMENTAIRE DES RESULTATS

A ce stade et malgré le peu de recul que permet le caractère récent de l'exercice, l'analyse des coûts du programme a permis de mettre en évidence le fait que, pour des motifs d'optimisation de la gestion des ressources, les fonctions de soutien qui concourent à sa mise en œuvre ont été rattachées à d'autres programmes, dont, fait nouveau, le programme « orientation et pilotage de la recherche », dans le cadre interministériel de la mise en œuvre de la mission.

L'exercice a également mis en évidence la part relativement faible (4,45 %) des crédits de soutien externes au programme, par rapport au montant total après ventilation.

PROGRAMME 190

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITATMINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE PERBEN, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TOURISME ET DE LA MER

Présentation stratégique du projet annuel de performances	494
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	497
Présentation du programme et des actions	502
Objectifs et indicateurs de performance	508
Justification au premier euro	512
Opérateurs	521
Analyse des coûts du programme et des actions	530

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine BREHIER

Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise à développer les recherches en partenariat pour répondre aux questionnements prioritaires de la vie en société urbanisée (efficacité et sécurité des transports et développement durable en matière de transports, d'équipements et de constructions), tout en favorisant l'innovation technologique et le rayonnement de la France au niveau international dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat.

Le but de ces recherches est de fournir aux pouvoirs publics les références scientifiques et technologiques indispensables à la conduite des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme, d'infrastructure, de transports, de construction et de logement.

Les programmes incitatifs et les organismes concernés développent des actions de recherche qui mobilisent la communauté scientifique (sciences humaines, sciences physiques, chimie, biologie, ...) et des partenaires économiques ou issus des collectivités publiques ; ils organisent ou participent à des démarches prospectives nationales et européennes ; ils complètent d'autres programmes de recherche de la mission « Recherche et enseignement supérieur » comme les programmes concernant le domaine des risques ou encore le domaine industriel ; c'est ainsi que nombre d'actions de recherche participent, par exemple, à la mise en œuvre du plan climat.

Les programmes incitatifs s'inscrivent également dans une forte logique européenne qui consistent à rendre aussi complémentaire que possible les axes de recherche nationaux et ceux du programme cadre de recherche et développement (PCRD) et à soutenir fermement les participations des organismes aux appels à propositions européens.

Sur le domaine aéronautique, spatial ou ferroviaire, l'importance des programmes incitatifs pour le positionnement de la France au niveau européen est majeure.

Cinq thématiques prioritaires de recherche, directement liées aux politiques publiques, guident les programmes et les organismes tout en laissant une part à l'anticipation des évolutions à préparer :

- la sécurité routière,
- l'efficacité des systèmes de transport de marchandises,
- le développement durable des constructions et des villes,
- l'équilibre des territoires et des habitats,
- l'efficacité économique et environnementale de l'aéronautique civile.

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » structure son action autour de cinq objectifs :

Trois d'entre eux visent les domaines de recherche en aménagement, habitat et transports terrestres :

- Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Les programmes incitatifs (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres – PREDIT –, réseau génie civil et urbain – GCU –, plan urbanisme, construction et architecture – PUCA –, Programme de recherche dans l'énergie du bâtiment – PREBAT –) et les organismes de recherche (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité – INRETS –, Laboratoire central des ponts et chaussées – LCPC –, Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB –) développent des recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif de mobilisation des milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches et des expérimentations associées aux politiques publiques. Parmi les acteurs de la recherche, il convient de noter le rôle des laboratoires des écoles : ENPC (École nationale des ponts et chaussées), ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État) et l'implication des organismes du réseau scientifique et technique du ministère.

- Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les thématiques prioritaires

Les thématiques prioritaires ont permis de recentrer des actions de recherche dans chacun des programmes incitatifs comme dans les organismes de recherche (cf. les quatre premières thématiques plus haut). L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

- Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important de leur crédibilité et de la motivation de leurs chercheurs. Cet objectif concourt à maintenir et développer une expertise de niveau international.

Deux priorités du programme concernent plus particulièrement le champ de l'aéronautique civile qui fait l'objet de démarches stratégiques tant au niveau national que de l'Europe. Cette réflexion d'ensemble alimente un référentiel d'objectifs de haut niveau sur différents axes de recherche technologique qui guident le conseil et le soutien que l'État apporte aux laboratoires et aux constructeurs.

- Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

L'impact des actions de R&D en ce domaine s'apprécie sur le long terme et s'articule selon trois axes principaux :

- réduire l'impact des aéronefs sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer la sécurité et la sûreté des aéronefs ;
- renforcer l'efficacité économique et la productivité des aéronefs.

- Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

L'État a toujours favorisé le développement de la construction aéronautique française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux. Cet objectif est indissociable maintenant de l'organisation à l'échelle européenne de cette industrie.

Les indicateurs de contexte ci-après reflètent l'évolution de l'activité du secteur de l'aéronautique civile :

La plupart de ces indicateurs proviennent de sources extérieures au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (Groupement des industries françaises aéronautiques – GIFAS –, constructeurs).

S'il peut paraître difficile d'établir le lien entre l'action du ministère, qui intervient de nombreuses années en amont avant la commercialisation d'un produit, et les résultats actuels des entreprises françaises du secteur, de nombreux indicateurs (chiffres d'affaires, effectifs, balance commerciale, parts de marché) convergent pour démontrer la réussite industrielle et commerciale de ce secteur et par conséquent la validité de l'action du ministère sur le long terme.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires (non consolidé) de l'ensemble de l'industrie aérospatiale civile en M€	16.196	17.550	18.974	17.716	16.566	17.842	19.535
Nombre d'emplois	97.000	99.000	102.000	101.500	101.500	118.000	119.500
Solde de la balance commerciale en M€	7.532	7.823	8.336	8.234	10.860	10.897	12.306

Évolution des parts de marché d'Airbus sur le marché des avions de plus de 100 places.

	2003	2004	2005
Unités	Réalisation	Réalisation	Réalisation
%	52	53	57

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**■ OBJECTIF 1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat**

- INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs.
- INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

■ OBJECTIF 2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

- INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

■ OBJECTIF 3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

- INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur
- INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

■ OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

- INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique.

■ OBJECTIF 5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

- INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 540 370	1 651 374		45 191 744	0
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	198 706	1 651 374		1 850 080	0
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 341 664			43 341 664	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		56 200 000	205 947 000	262 147 000	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		56 200 000		56 200 000	
02-02 Grands programmes et équipements			205 947 000	205 947 000	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	41 904 756	6 958 345		48 863 101	22 000
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 310 153	5 328 881		6 639 034	
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 800	1 629 464		1 861 264	22 000
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 362 803			40 362 803	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 583 421	2 980 000		26 563 421	134 000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	591 250	2 980 000		3 571 250	134 000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment	22 992 171			22 992 171	
Totaux	109 028 547	67 789 719	205 947 000	382 765 266	156 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	43 540 370	2 112 394		45 652 764	0
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	198 706	2 112 394		2 311 100	0
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	43 341 664			43 341 664	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		48 580 000	209 835 000	258 415 000	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		48 580 000		48 580 000	
02-02	Grands programmes et équipements			209 835 000	209 835 000	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	41 904 756	7 877 856		49 782 612	22 000
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 310 153	5 908 570		7 218 723	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 800	1 969 286		2 201 086	22 000
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	40 362 803			40 362 803	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 580 079	3 080 000		26 660 079	134 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	587 908	3 080 000		3 667 908	134 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 992 171			22 992 171	
Totaux		109 025 205	61 650 250	209 835 000	380 510 455	156 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41 932 890	1 651 374		43 584 264	34 000
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)	198 706	1 651 374		1 850 080	34 000
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 734 184			41 734 184	
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		62 200 000	222 119 344	284 319 344	
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		62 200 000		62 200 000	
02-02 Grands programmes et équipements			222 119 344	222 119 344	
03 Recherche et développement dans le domaine des transports	39 935 205	6 963 624		46 898 829	
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 310 153	5 334 109		6 644 262	
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 800	1 629 515		1 861 315	
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 393 252			38 393 252	
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 243 421	2 980 000		26 223 421	5 000
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	591 250	2 980 000		3 571 250	5 000
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment	22 652 171			22 652 171	
Totaux	105 111 516	73 794 998	222 119 344	401 025 858	39 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190

CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	41 926 611	2 118 672		44 045 283	34 000
01-01	Réseau génie civil et urbain (RGCU)	192 427	2 118 672		2 311 099	34 000
01-02	Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)	41 734 184			41 734 184	
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		54 580 000	218 191 316	272 771 316	
02-01	Recherche en amont et subventions à divers organismes		54 580 000		54 580 000	
02-02	Grands programmes et équipements			218 191 316	218 191 316	
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	39 930 218	7 887 962		47 818 180	
03-01	Recherche en matière de transports (PREDIT)	1 305 915	5 917 719		7 223 634	
03-02	Recherche en matière de transports (autres programmes)	231 051	1 970 243		2 201 294	
03-03	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)	38 393 252			38 393 252	
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	23 240 079	3 080 000		26 320 079	5 000
04-01	Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)	587 908	3 080 000		3 667 908	5 000
04-02	Centre scientifique et technique du bâtiment	22 652 171			22 652 171	
Totaux		105 096 908	67 666 634	218 191 316	390 954 858	39 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		105 111 516	109 028 547		105 096 908	109 025 205
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 331 909	2 331 909		2 317 301	2 328 567
Subventions pour charges de service public		102 779 607	106 696 638		102 779 607	106 696 638
Titre 6. Dépenses d'intervention		73 794 998	67 789 719		67 666 634	61 650 250
Transferts aux entreprises		67 997 499	58 495 859		61 123 317	51 229 125
Transferts aux autres collectivités		5 797 499	9 293 860		6 543 317	10 421 125
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		222 119 344	205 947 000		218 191 316	209 835 000
Prêts et avances		222 119 344	205 947 000		218 191 316	209 835 000
Totaux hors fonds de concours prévus		401 025 858	382 765 266		390 954 858	380 510 455
Fonds de concours		39 000	156 000		39 000	156 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		401 064 858	382 921 266		390 993 858	380 666 455

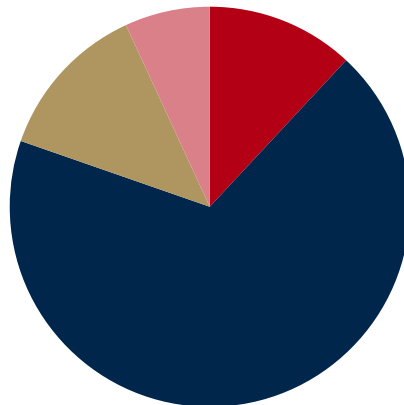
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 191 744	45 652 764
02	Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	262 147 000	258 415 000
03	Recherche et développement dans le domaine des transports	48 863 101	49 782 612
04	Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 563 421	26 660 079
Totaux		382 765 266	380 510 455

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (11,81%)
- Action n°02 (68,49%)



- Action n°03 (12,77%)
- Action n°04 (6,94%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités générales :

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » vise, dans ces domaines divers, à assurer la mise en œuvre des politiques de recherche et développement, en cohérence avec les orientations générales du ministère.

Environnement dans lequel s'inscrit le programme :

Chacune des actions du programme associe autant que possible en tant que cofinanceurs des partenaires divers des milieux professionnels, des organismes de recherche publics ou privés, des écoles ou des universités. Parmi les indicateurs retenus figurent d'ailleurs l'effet de levier, c'est-à-dire la mesure de la capacité de mobilisation de financements à partir des dépenses du programme.

Présentation des acteurs et du pilotage du programme :

La direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), qui est rattachée au secrétariat général (SG) du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM), est en charge du pilotage du programme.

La DRAST est directement responsable des actions 1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et 3 « Recherche et développement dans le domaine des transports » auxquelles ont été associés d'autres directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (Direction générale de la mer et du transport et de la mer, Direction générale des routes et Direction de la sécurité et circulation routières).

La deuxième action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » est du ressort de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et la quatrième « Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement » relève de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC).

Modalités de gestion du programme :

Chaque action, hors aéronautique civile, associe un programme incitatif et un organisme de recherche dans les divers domaines couverts : dans l'action 1, le Réseau génie civil et urbain (RGCU) est ainsi associé au Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), dans l'action 3, le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et dans l'action 4 le Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) et le Programme de recherche dans l'énergie du bâtiment (PREBAT) au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

L'action du programme est coordonnée par la DRAST avec celle de l'Agence nationale de recherche (ANR) et la politique des pôles de compétitivité. Celle-ci elle est relayée par des appuis locaux.

En ce qui concerne l'aéronautique civile, la Recherche et développement s'appuie sur l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) et sur des programmes spécialisés en partenariat avec les laboratoires de recherche et d'expérimentation du secteur, permettant des recherches exploratoires amont (aérodynamique, avionique, matériaux, environnement...).

Les modalités financières d'impulsion de ce programme sont la commande directe, la subvention et l'avance remboursable. Elles permettent de réaliser des appels à commande, des recherches pré compétitives, des expérimentations et des démonstrations ainsi qu'une action constante de valorisation des résultats des recherches et d'expertise.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement
- ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile
- ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports
- ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

**Les finalités propres de l'action :**

L'action consiste à la réalisation des recherches et expérimentations correspondant aux besoins du ministère en matière d'innovation en génie civil, en liaison avec les acteurs du secteur : maîtres d'ouvrages publics, bureaux d'études, entreprises, organismes de recherche, écoles et universités. L'action comprend aussi la maîtrise d'œuvre de la recherche incitative et le suivi des programmes de recherche ainsi que la participation aux programmes européens de recherche et développement. Elle inclut la veille technologique la diffusion, la valorisation des résultats.

Elle se réalise par l'animation du RGCU (Réseau génie civil et urbain), programme incitatif qui soutient les actions collectives de recherche et de développement, d'animation scientifique et technique et de valorisation, ainsi que par le LCPC (Laboratoire central des ponts et chaussées).

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action :

Le RGCU s'organise autour d'équipes de recherche et de développement du monde industriel ou du secteur public (entreprises, organismes et laboratoires de recherche y compris des laboratoires dépendant des écoles pilotées par le MTETM), en associant aussi les maîtres d'ouvrage.

Le RGCU est renforcé par la participation de 5 correspondants régionaux, qui sont en relation avec les acteurs potentiels du réseau.

Il a récemment lancé deux appels à propositions : technologies des infrastructures urbaines, et vulnérabilité des infrastructures vis-à-vis des impacts du changement climatique. Il travaille en étroite liaison avec l'ANR, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et les pôles de compétitivité.

Le LCPC a cinq orientations prioritaires de recherche : valoriser les infrastructures et ouvrages existants, maîtriser le rôle de l'infrastructure dans la sécurité routière, maîtriser les impacts sur l'environnement, sécuriser les ouvrages et les sites, optimiser les ouvrages de génie civil (multi-usages) en zones urbaines, et actions génériques « amont » (favoriser l'introduction des nouveaux matériaux et des nouvelles technologies).

ACTION n° 02

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

**Les finalités propres à l'action**

La construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les Gouvernements depuis que ce secteur contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France.

L'activité du secteur est caractérisée par une forte concurrence internationale en particulier américaine et la politique de soutien à cette industrie par les États est généralisée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

La mise en œuvre de la politique de soutien à la construction aéronautique en France a été confiée en 1977 à la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC), qui a été créée à cet effet au sein de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Les effets de cette politique obéissent à des cycles économiques très particuliers : de 5 à 15 ans de recherche sont nécessaires avant d'en appliquer les résultats à un aéronef ou un équipement, qui sera ensuite produit puis commercialisé pendant deux, trois ou quatre décennies.

L'aéronautique civile offre de nombreux emplois directs et indirects hautement qualifiés qui permettent à la France de jouer son rôle dans les industries de hautes technologies sur la scène mondiale. L'effort de recherche est l'un des plus importants de tous les secteurs industriels français et l'aéronautique occupe le premier poste de l'excédent commercial national.

Il s'agit d'atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique au travers principalement :

- **du soutien à la recherche** : Financement des projets d'étude ou de recherche que les industriels du secteur ou les organismes de recherche comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) lui

présentent ainsi que les programmes d'investissement relatifs notamment aux grands moyens d'essais installés en France et en Europe qui sont utilisés dans le cadre des projets de recherche.

- **du soutien aux développements** : Financement des développements d'avions de transport public, d'avions d'affaires, d'avions légers, d'hélicoptères, de moteurs, d'équipements structuraux ou de bord ; le support juridique utilisé est celui de l'avance remboursable.

Il s'agit également des actions de coopération internationale destinées à favoriser la présence de l'aviation civile française sur les marchés internationaux et apporte un soutien financier aux travaux de production de normes industrielles dans le secteur.

Le cadre réglementaire de l'action

Le cadre supra national est constitué :

- de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires de l'Organisation Mondiale du Commerce, accord non spécifique au secteur mais contenant certaines dérogations qui reconnaissent la spécificité de l'industrie aéronautique mondiale ;
- de l'accord euro-américain de 1992 visant à contrôler et limiter les soutiens accordés aux industriels de part et d'autre de l'Atlantique pour les avions de 100 places et plus ;
- de l'encadrement communautaire des aides à la recherche et au développement adopté par la Commission européenne le 6 décembre 1995 en application duquel la France doit notifier les modalités des soutiens financiers qu'elle apporte à son industrie aéronautique, un nouvel encadrement devrait être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action

La politique de soutien est mise en œuvre pour l'essentiel par le biais des ordonnateurs secondaires du ministère de la Défense (Délégation générale pour l'armement) et de la DGAC.

ACTION n° 03

Recherche et développement dans le domaine des transports

12,8 %



Les finalités propres de l'action :

L'action vise à assurer la réalisation d'actions de recherche et développement cohérentes avec les orientations générales de la politique des transports du ministère. Elle prend en compte les besoins des collectivités territoriales, des usagers et des entreprises de transport. Aux niveaux national et européen, en liaison avec les autres directions concernées, elle élabore les orientations du ministère pour les programmes de recherche et développement à caractère incitatif dans le domaine des transports, hors aéronautique et maritime. Elle veille à la cohérence de ces programmes avec ceux des organismes scientifiques et techniques du ministère et développe les coopérations nécessaires. Elle passe principalement par la mise en œuvre du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) et par les travaux de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS).

Le PREDIT est un programme de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres, qui vise à favoriser l'émergence de systèmes de transport économiquement et socialement plus efficaces, plus sûrs, plus économes en énergie, et plus respectueux de l'homme et de l'environnement. Le PREDIT 3 comprend trois thèmes généraux : la mobilité durable des personnes et des biens, la sécurité des systèmes de transport, la réduction des impacts environnementaux et la lutte contre l'effet de serre.

L'action inclut enfin l'évaluation et la valorisation du programme.

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action :

Le pilotage de l'action est assuré, en ce qui concerne le PREDIT, par les ministères chargés des transports, de la recherche, de l'environnement et de l'industrie, en association avec trois agences : l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'ANR (Agence nationale de la recherche) et OSEO Anvar (Agence nationale de valorisation de la recherche, dite agence française de l'innovation). Au niveau régional, il comprend des pôles régionaux et inscrit son action en liaison avec les pôles de compétitivité État-régions ; au niveau national, en tant que réseau, il s'articule avec les autres réseaux de recherche et d'innovation technologique, et surtout avec les réseaux télécommunications, technologies logicielles, pile à combustible, micro-nano technologies, matériaux et

procédés, terre et espace ; au niveau européen, il s'articule avec le VI^e programme cadre, l'initiative Eureka et la coopération bilatérale de recherche en transport avec l'Allemagne.

L'INRETS est concerné par les trois priorités thématiques nationales du gouvernement :

- les sciences de la vie avec la prise en compte de l'insécurité routière comme problème de santé publique,
- les sciences et technologies de l'information et de la communication avec leur forte potentialité pour l'amélioration de la mobilité, les systèmes embarqués, l'interopérabilité des systèmes et l'énergie et le développement durable,
- l'énergie et le développement durable avec les nouvelles technologies de l'énergie, l'obligation de réduire la dépendance au pétrole, le plan véhicules propres et économes.

ACTION n° 04

Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

6,9 %



Les finalités propres de l'action :

L'action se réalise au travers du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA), cadre d'intervention des programmes de recherches et d'actions d'expérimentations, de soutien à l'innovation et de valorisation des résultats de recherche, ainsi qu'à travers les activités de recherche du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Le travail du PUCA est encadré depuis l'année 2000 par un programme pluriannuel composé de six programmes finalisés (la ville pour tous, habiter et vivre en ville, les méthodes du renouvellement urbain, organiser les territoires, le futur de l'habitat et innover ensemble), ainsi que d'ateliers thématiques.

Les structures participant à la mise en œuvre de l'action : Pour le PUCA, il s'agit du CSTB, du CNRS, des universités et des laboratoires d'écoles, dont celles que le MTETM pilote, des chercheurs indépendants, des bureaux d'études, des collectivités locales, des bailleurs de logement, des entreprises de bâtiment ou de services urbains.

Le champ d'intervention du CSTB est le bâtiment, la construction, et plus largement le cadre de vie urbanisé et certains aspects liés au transport dans des secteurs scientifiques d'excellence : acoustique, aérodynamique et effets du climat. Ses actions de recherche sont définies en fonction des besoins exprimés tant par les pouvoirs publics, les collectivités locales et la société civile que par les acteurs économiques, industriels, entreprises, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat (du point de vue du contribuable)

Choix de l'objectif : Les programmes incitatifs (PREDIT, RGCU, PUCA et PREBAT) et les organismes de recherche (INRETS, LCPC, CSTB) développent les recherches partenariales, tant avec le secteur privé qu'avec d'autres structures publiques ou la recherche académique. Cet objectif, qui mobilise les milieux techniques et professionnels, permet de mieux assurer le caractère finalisé des recherches.

Choix des indicateurs : Dans un contexte d'action partenariale, l'effort direct de l'État voit son action multipliée par un effet de levier, coefficient multiplicateur des crédits incitatifs.

À cet indicateur, est annexé un sous-indicateur exprimant l'effet de levier sur les seuls partenaires « économiques » c'est à dire aussi bien les sociétés de droit privé que les sociétés non financières publiques comme la SNCF ou la RATP dont la recherche n'est pas la finalité première.

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier des crédits incitatifs.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
effet de levier des crédits incitatifs	ratio	1,48	1,46	1,26	1,57	1,63	1,70
effet de levier des crédits incitatifs sur les partenaires économiques	ratio	0,63	0,63	0,60	0,68	0,71	0,80

Précisions méthodologiques :

Sources des données : RGCU, PUCA, PREDIT, PREBAT.

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant total annuel des projets de recherche diminué des crédits incitatifs des programmes, rapporté à ces mêmes crédits incitatifs ; il mesure la capacité de mobilisation de l'effort public sur des projets dont l'intérêt justifie le co-financement apporté par d'autres partenaires, aussi bien publics qu'économiques.

INDICATEUR 1.2 : Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes	%	12	12	11	12	12	15
part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales des organismes	%	2	3	3	3	3	4
part des contrats européens dans les recettes totales des organismes	%	3	3	3	3	3	4

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le montant annuel des contrats de recherche détenus, rapporté à tout ou partie des recettes de ces organismes (contrats de recherche + subvention pour charges de service public). À cet indicateur sont associés deux sous-indicateurs : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques » et part des contrats de recherche européens.

OBJECTIF n°2 : Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires (du point de vue du contribuable)

Choix de l'objectif : Des thématiques prioritaires ont été définies dans chacun des programmes incitatifs, comme dans les organismes de recherche : la sécurité routière, le transport de marchandises, le développement durable des constructions et des villes, l'équilibre des territoires et habitat. L'objectif vise à mesurer l'effectivité de la priorité accordée à ces thématiques dans l'action des programmes et organismes.

Choix des indicateurs : La place des thématiques prioritaires dans le financement est significative de l'effort accompli.

INDICATEUR 2.1 : Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	54 %	54 %	54 %	54 %	54 %	56 %

Précisions méthodologiques :

Sources des données : programmes incitatifs (RGCU, PUCA, PREDIT) et organismes (CSTB, LCPC, INRETS).

Explications sur la construction de l'indicateur : C'est le rapport du financement annuel accordé aux thématiques prioritaires sur le montant total des dépenses de recherche.

OBJECTIF n°3 : Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international (du point de vue du contribuable)

Choix de l'objectif : La reconnaissance, aux niveaux européen et international, de la qualité des recherches mises en œuvre par les organismes français (CSTB, INRETS, LCPC) est un élément important.

Choix des indicateurs : Le nombre par chercheur de publications et l'indice de citations à 2 ans dans des revues scientifiques internationales est significatif de la qualité des organismes de recherche.

INDICATEUR 3.1 : Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	nombre	0,29	0,30	0,34	0,33	0,36	0,40

Précisions méthodologiques :

Sources des données : CSTB, LCPC, INRETS

Explications sur la construction de l'indicateur : On compte les publications annuelles dans des revues à caractère scientifique rapportées au nombre de chercheurs. En attente de pouvoir disposer des informations provenant de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST), les valeurs calculées des établissements sont renseignées dans le tableau.

INDICATEUR 3.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme	%	NC	NC	NC	NC	NC	sera précisé dans le PLF 2008

Précisions méthodologiques :

Source de données : OST

Mode de calcul : part des citations à 2 ans des organismes du programme sur le nombre de citations dans ces domaines de recherche au niveau national, européen, et international. Cet indicateur est en cours d'élaboration et sera renseigné pour le PLF 2008. Il a pour but de permettre une appréciation de la reconnaissance internationale des opérateurs du programme.

OBJECTIF n°4 : Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques (du point de vue du contribuable)

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Il est possible de donner des exemples de thèmes de recherche soutenus par la DPAC qui ont donné lieu, en général plusieurs années plus tard, à des réalisations industrialisées et commercialisées : utilisation de matériaux nouveaux, profils aérodynamiques améliorés, techniques de réduction de bruit ou de consommation d'énergie.

L'impact des actions de R&D s'apprécie sur le long terme et s'articule selon 3 axes principaux :

- réduire l'impact des aéronefs sur l'environnement (pollution sonore, rejet d'émissions) ;
- améliorer la sécurité et la sûreté des aéronefs ;
- renforcer l'efficacité économique et la productivité des aéronefs.

Quelques exemples de ces évolutions technologiques liées aux efforts de R&D sur le premier axe :

- Un avion à réaction des années 60 tel que la Caravelle produisait autant de bruit que 125 avions de la génération actuelle tels que l'A320, soit une réduction de 20 décibels. D'ici à 2020, les réductions en matière de bruit devraient se poursuivre, l'objectif visé étant une diminution du niveau sonore de 10 décibels supplémentaires ;
- Les émissions de dioxyde de carbone (effet de serre) ont été réduites de l'ordre de 20% entre les années 70 et actuellement. Un avion long-courrier consomme de nos jours moins de 4 litres aux 100 kms par passager transporté. D'ici à 2020, les émissions de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote (pollution locale et environnement) devraient diminuer respectivement de 50% et 80% par passager/km ;
- Les recherches sur les matériaux composites permettent de réduire le poids des aéronefs (donc, leur consommation d'énergie) tout en améliorant leur résistance (donc, leur productivité). Au carbone, déjà largement utilisé aujourd'hui sur les aéronefs, viendront s'ajouter l'utilisation de nouveaux matériaux sur les avions de la prochaine génération tels que l'A380 : aluminium-lithium, GLARE (aluminium et fibre de verre).

Les résultats de ces recherches contribuent à améliorer la compétitivité des produits français. Les soutiens publics ont, par leur caractère incitatif, un effet de levier sur les travaux menés par les centres de recherche, privés ou publics.

INDICATEUR 4.1 : Effet de levier de l'aide publique.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2006 Cible
Ratio	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8

Précisions méthodologiques :

Source des données : DPAC

Le ratio présenté pour chaque année est celui du coût total, pour les centres de recherche, des projets soutenus, rapporté au montant total des crédits utilisés ; il prend en compte tous les dossiers de demande de soutien adressés à la DPAC et retenus par cette dernière.

OBJECTIF n°5 : Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique (du point de vue du contribuable)

Cet objectif est rattaché à l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile ».

Au cours des 30 dernières années, l'État a fortement soutenu, de manière constante et équilibrée, le développement de la construction aéronautique civile française en accompagnant les projets des industriels jugés novateurs au plan technologique et susceptibles de connaître des succès commerciaux.

Des avances remboursables ont été allouées pour le développement de programmes d'avions de transport, de moteurs, d'avions d'affaire ou légers, d'hélicoptères ou d'équipements. La France présente ainsi aujourd'hui, seule dans le monde avec les USA, la plus large palette de produits aéronautiques.

Cet investissement public a contribué à hisser l'industrie aéronautique française au 2^{ème} ou 3^{ème} rang mondial, niveau qu'il faut maintenir ou améliorer ; les parts de marché acquises par les industriels français constituent en conséquence de bons indicateurs de la réussite de la politique menée.

Il faut néanmoins noter le temps de latence entre le versement d'une avance remboursable et le constat des succès en termes de remboursement ; l'avance est versée au moment du développement du produit dont la durée de commercialisation peut être, selon sa catégorie, de 2 à 4 décennies.

INDICATEUR 5.1 : Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2006 Cible
%	51,4	52	53,2	54,2	55,8	54,27

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du taux de remboursement des avances remboursables, calculé comme le quotient du total des remboursements exigibles jusqu'à l'année N par le total des avances versées également jusqu'à l'année N ; les valeurs sont actualisées avec l'indice INSEE France entière hors tabac. L'ensemble des avances remboursables allouées depuis le début de la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique est pris en compte. Cet indicateur illustre le succès des programmes aidés par avances remboursables ; il a un lien direct avec l'action de soutien de la DPAC mais différé dans le temps du fait de la durée des remboursements sur plusieurs décennies ; cet indicateur est à corrélérer avec celui du maintien des parts de marché.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement		45 191 744	45 191 744		45 652 764	45 652 764
01-01 Réseau génie civil et urbain (RGCU)		1 850 080	1 850 080		2 311 100	2 311 100
01-02 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)		43 341 664	43 341 664		43 341 664	43 341 664
02 Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		262 147 000	262 147 000		258 415 000	258 415 000
02-01 Recherche en amont et subventions à divers organismes		56 200 000	56 200 000		48 580 000	48 580 000
02-02 Grands programmes et équipements		205 947 000	205 947 000		209 835 000	209 835 000
03 Recherche et développement dans le domaine des transports		48 863 101	48 863 101		49 782 612	49 782 612
03-01 Recherche en matière de transports (PREDIT)		6 639 034	6 639 034		7 218 723	7 218 723
03-02 Recherche en matière de transports (autres programmes)		1 861 264	1 861 264		2 201 086	2 201 086
03-03 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)		40 362 803	40 362 803		40 362 803	40 362 803
04 Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement		26 563 421	26 563 421		26 660 079	26 660 079
04-01 Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA)		3 571 250	3 571 250		3 667 908	3 667 908
04-02 Centre scientifique et technique du bâtiment		22 992 171	22 992 171		22 992 171	22 992 171
Totaux		382 765 266	382 765 266		380 510 455	380 510 455

DÉPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » ne dispose pas d'ETPT.

En effet, si des agents de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et du réseau scientifique et technique du ministère ont été recensés comme relevant de ce programme, leur faible nombre (moins de 200) et la diversité des statuts parmi ces agents ne permettaient pas d'avoir une gestion efficiente.

Ils ont donc suivi le traitement retenu dans ce cas de figure pour les personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer :

- Les agents affectés en administration centrale à la DRAST (26 ETPT) et les agents affectés dans les services du réseau scientifique et technique (48 ETPT) sont pris en charge par le programme « Soutien et pilotage des politiques

de l'équipement », les 35,5 ETPT identifiés à la DGAC étant imputés sur le programme « Transports aériens ». La masse salariale de ces personnels est réaffectée en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

- Les personnels qui participent à la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		45 191 744	45 191 744
Crédits de paiement		45 652 764	45 652 764

VENTILATION DES EFFECTIFS

La mission génie civil (MGC) au sein de la Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (SG/DRAST) se compose de 6 agents rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et est déversée en analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ». Elle a en charge le programme incitatif réseau génie civil et urbain (RGCU).

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	198 706	198 706
Subventions pour charges de service public	43 341 664	43 341 664

La dotation globale du LCPC s'élève pour 2007 à 43,34, c'est à dire + 0,86 M€ par rapport à 2006. Elle finance la masse salariale à hauteur de 83 % de la subvention, le fonctionnement et l'investissement programmé pour 17%. Par rapport à 2006, on assiste à un renforcement des équipes de chercheurs (+1 agent).

Le montant des dépenses de fonctionnement du RGCU représente 199 k€. Le montant attribué au RGCU va permettre de soutenir la plate-forme technologique française « construction-BTP » (ECTP) et d'organiser son forum annuel. De façon plus générale, ces crédits permettent de soutenir certaines manifestations scientifiques et de favoriser la mise en réseau de nouveaux partenaires pour une politique de contractualisation avec les associations de recherches européennes. Le RGCU contribue également au lancement du PREBAT (cf. plus loin). Enfin la participation très active à la plate-forme technologique européenne, aux discussions sur le futur 7^{ème} programme cadre de recherche et développement (PCRD) entraînent un accroissement des déplacements en Europe.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	825 687	1 056 197
Transferts aux autres collectivités	825 687	1 056 197

Les dépenses d'intervention de l'action n°1 « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » concernent exclusivement le RGCU. Les crédits attribués sont plus importants en CP (2,11 M€) qu'en AE (1,65 M€) pour couvrir les engagements antérieurs. La mission génie civil commande en moyenne 8 études par an (chiffre 2005).

Le RGCU travaille également en étroite collaboration avec l'ANR et les pôles de compétitivité. En 2007, il interviendra aussi bien dans les domaines de recherche suivants :

- **Les recherches technico-économiques** qui font le lien entre les apports de connaissances et leurs débouchés techniques en matière de génie civil.

Les axes de recherche sont :

- 1) la minimisation de la gêne à l'utilisateur induite par les travaux,
- 2) le développement d'outils d'analyse de la valeur tout au long du cycle de vie des constructions et des aménagements.

- **Les recherches pré-compétitives** qui permettent la mise en adéquation des propositions des industriels avec les attentes des consommateurs et des maîtres d'ouvrage.

Les axes de recherche sont :

- 1) les nouveaux matériaux : composites pour ouvrages d'art, produits dédiés aux voiries urbaines,
- 2) les nouveaux procédés de construction : inclusions rigides, structures mixtes acier-béton,

- **Les expérimentations de terrain ou la mise en œuvre de démonstrateurs** qui nécessitent des partenariats de recherche public-privé et un soutien à leurs réalisations avant portage par le marché.

Les axes de recherche sont :

- 1) l'auscultation des ouvrages hydrauliques,
- 2) l'évaluation de l'état patrimonial des ouvrages,
- 3) les effets des sollicitations cycliques sur les fondations (par exemple : séismes, aléas climatiques).

ACTION n° 02 : Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		262 147 000	262 147 000
Crédits de paiement		258 415 000	258 415 000

VENTILATION DES EFFECTIFS

Les effectifs de la Direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC), unité opérationnelle qui met en œuvre l'action, représentent 35,5 ETPT (38 personnes dont 10 cadres), prises en charge dans le programme « Transports aériens » de la mission « Transports ». La masse salariale correspondante se déverse en comptabilité d'analyse des coûts sur l'action 2 du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	52 701 000	44 694 000
Transferts aux autres collectivités	3 499 000	3 886 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des crédits en faveur de la recherche amont de l'aéronautique civile s'élève à 52,2 M€ en AE et à 44,6 M€ en CP. Il convient de noter que 6 M€ en AE=CP sont inscrits sur le Fonds unique interministériel (retracé sur le programme Recherche Industrielle) en faveur des Pôles de compétitivité, au titre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique et espace », qui se trouve en Aquitaine et Midi Pyrénées.

Ces crédits sont destinés à financer les projets de recherche des industriels de la construction aéronautique civile. Le dispositif repose sur les demandes déposées par ces derniers à la direction des programmes aéronautiques et de la coopération. Chaque année, les soutiens à la recherche donnent lieu à environ 50 décisions dont bénéficient une quinzaine d'entreprises.

Les projets financés sont très variés mais concernent tous des innovations technologiques relatives notamment à la performance des avions (par exemple de nouveaux matériaux pour la fabrication des cellules, nouveaux systèmes de motorisation plus économiques et moins polluants...) ou à la sécurité des avions (nouveaux systèmes d'avionique embarquée, de freinage électrique ...).

Une dotation de 4 M€ en AE=CP est destinée à attribuer trois financements :

- une dotation d'investissement à l'Office national d'études aéronautiques et spatiales (ONERA) de 3,499 M€ en AE et CP est destinée à financer le programme annuel d'investissement qui entretient et développe ses moyens d'essais dont les souffleries et les bancs d'essais ;
- la participation française au financement de la soufflerie transsonique européenne ETW installée à Cologne (0,387 M€) ;
- la subvention au Bureau de normalisation de l'aéronautique (BNAé), association dépendant de l'AFNOR qui assure l'élaboration des normes appliquées par les industriels de la construction aéronautique, la normalisation étant un des outils permettant de renforcer la sécurité des avions (0,114 M€).

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	205 947 000	209 835 000

Une dotation est destinée à financer les aides d'État aux développements de programmes nouveaux d'avions, de moteurs, d'hélicoptères, d'équipements de bord ; ces aides sont versées sous forme d'avances remboursables dont le remboursement intervient au fur et à mesure de la vente des produits.

En 2007, les crédits prévus portent sur la poursuite du financement de l'Airbus A380 et du Falcon F7X ainsi que sur le développement du nouveau moteur SM 146 et de l'hélicoptère EC 15 et sur une dotation annuelle pour le financement de nouveaux équipements de bord ou structuraux.

Détails des prévisions pour 2007

Programmes (en M€)	AE	CP
Airbus A380	148,656	150,542
Falcon F7X	0	10,506
Nouveau moteur SaM 146	21,000	10,500
Nouvel hélicoptère EC175	5,000	2,500
Équipements de bord et structuraux	31,500	33,287
Total	205,947	209,835

ACTION n° 03 : Recherche et développement dans le domaine des transports

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		48 863 101	48 863 101
Crédits de paiement		49 782 612	49 782 612

VENTILATION DES EFFECTIFS

Les personnels de la mission transport et du secrétariat permanent du PREDIT représente 11 ETPT, auxquels il faut ajouter 3 personnes mises à disposition, par la RATP, par le CNRS, par l'université de Lille. L'association franco-allemande Deufrako, dans les locaux du secrétariat permanent du PREDIT, a pour mission le rapprochement des deux pays dans le domaine de la recherche sur les transports. Ces agents sont rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » de la mission « Transports » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et e l'habitat ».

En outre les personnels de la sous-direction des affaires financières et internationales composées de 9 personnes et du service de prospective et de veille scientifique et technologique sont également rémunérés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » et ventilés en comptabilité d'analyse des coûts sur cette action.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 541 953	1 541 953
Subventions pour charges de service public	40 362 803	40 362 803

La dotation globale de l'INRETS s'élève pour 2007 à 40,36 M€, soit +1 M€ par rapport à la LFI 2006. La dotation globale finance la masse salariale à hauteur de 72%, le fonctionnement 23%, l'investissement 5%. Par rapport à 2006, on assiste à un renforcement des équipes de chercheurs (+4 emplois).

Le fonctionnement du PREDIT et des autres programmes de recherches scientifiques et techniques représentent 1,54 M€ en AE et CP, 1,31 M€ pour le PREDIT et 0,23 M€ pour les autres programmes. Ces crédits de fonctionnement servent à la valorisation des résultats du PREDIT 3, ainsi qu'au bilan et à l'évaluation de la recherche scientifique et technique : (séminaires, journées d'information, plaquettes, publications d'ouvrage, maintenance et développement du site web, etc.). Ces crédits servent aussi à développer les relations et les recherches internationales, dans le cadre exemplaire de Deufrako (coopération franco-allemande de recherche en transport) et à mobiliser tous les organismes de recherche, publics comme privés, sur les appels à proposition de la Commission européenne (la DRAST est le point de contact national sur la priorité transport dans le cadre du 6ème PCRD). Ainsi le MTETM participe-t-il dorénavant à plusieurs ERA-NETs dans le domaine des transports maritimes et de la prospective. De plus la mission transport de la DRAST participe au groupe de travail interministériel (GTI) qui a en charge une mission générale, d'accompagnement et de suivi des pôles de compétitivité labélisés, de contrôle du processus de labellisation.

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	3 479 172	3 938 928
Transferts aux autres collectivités	3 479 173	3 938 928

Le montant de crédits d'intervention du PREDIT représente 5,33 M€ en AE et 5,91 M€ en CP. La mission transport commande en moyenne 40 études par an (chiffre 2005). L'intervention du PREDIT se réalise aussi bien directement dans le secteur économique que par l'intermédiaire d'associations de recherche.

Le PREDIT, par la multiplicité de ses partenaires, peut intervenir aussi bien dans les recherches sociologiques et économiques, que dans des recherches spécifiques en rupture par rapport aux recherches et développement des industriels du secteur, que dans des expérimentations de nouveaux systèmes. Il développe un partenariat fort avec l'ANR et les pôles de compétitivités. En 2007 l'effort de valorisation des recherches sera accentué.

Pour les recherches socio-économiques, les axes prioritaires sont les suivants :

- 1) soutenabilité et perspectives économiques pour les transports collectifs urbains,
- 2) économie globale de la sécurité routière,
- 3) politique de transport et santé publique,
- 4) suivi et propositions sur les politiques publiques de sécurité routière.

Pour les recherches pré-compétitives :

- 1) SARI (suivi automatisé de l'état des routes en vue de l'information des conducteurs des gestionnaires d'infrastructure) : poursuite du projet engagé par le ministère sur le thème de la route intelligente appliquée à la sécurité,
- 2) sécurité dans les tunnels,
- 3) recherches et innovations sur les bus et les camions du futur,
- 4) IVED (Infrastructure virtuelle pour l'échange de données) applications des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) aux marchandises.

Pour les expérimentations :

- 1) déploiement du projet LAVIA terminé en 2006 (Limitateur s'adaptant à la vitesse autorisée),
- 2) réalisation d'expérimentations sur le poids lourd : 60T, GNV (gaz naturel de véhicules),
- 3) expérimentation, dans le domaine des marchandises en ville, d'un opérateur multimodal de proximité.

Pour les autres programmes, le montant d'intervention atteindra 1,63 M€ en AE et 1,97 M€ en CP. L'activité représente en moyenne 31 études par an (chiffre 2005).

Le centre de prospective et de veille scientifique développera son action en direction de 4 axes :

- 1) ateliers de prospective territoriale,
- 2) scénarios d'évolution des politiques européennes dans le domaine des données publiques et satellitaires,
- 3) appui à la définition de stratégies de recherche pour le RST du ministère,
- 4) méthode de gestion des risques et l'analyse de la vulnérabilité.

L'effort de recherche porte sur des programmes à forte demande sociétale comme :

- 1) le programme national de la prévention du risque sismique (auscultation non destructive des bâtiments et des ouvrages, vulnérabilité des réseaux),
- 2) vulnérabilité des ouvrages aux risques naturels et technologiques,
- 3) l'adaptation aux changements climatiques et les aspects environnementaux liés aux infrastructures et à l'aménagement.

Enfin, durant l'année 2007, la DRAST poursuivra l'animation et le management du réseau scientifique et technique (RST), sans omettre la forte dimension européenne, et plus particulièrement les activités du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) et la participation à l'ERANET MARITIM TECHNOLOGY .

ACTION n° 04 : Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		26 563 421	26 563 421
Crédits de paiement		26 660 079	26 660 079

VENTILATION DES EFFECTIFS

Le Plan urbanisme construction architecture fait partie de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, il comprend 44 agents rémunérés sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ».

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	591 250	587 908
Subventions pour charges de service public	22 992 171	22 992 171

La subvention pour charges de service public du CSTB atteint 22,99 M€. Cette subvention finance 210 salariés dont 184 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 707 emplois.

Le CSTB est également partenaire dans les pôles de compétitivité et les pôles de recherche de l'enseignement supérieur (PRES), répond aux appels d'offre de l'Agence nationale de la recherche, de l'Agence de l'innovation industrielle. Le CSTB favorise la fondation Bâtiment énergie. Enfin la création du label Carnot permet au CSTB d'augmenter sa notoriété.

Les domaines d'intervention du CSTB sont répartis dans les domaines suivants :

- ville durable (27%) dont environnement et cadre bâti,
- bâtiment propre et efficace (16 %) dont bâtiments à énergie positive,
- maîtrise des risques (30%) dont protection contre les risques naturels et accidentels,
- efficacité du processus de construction du bâtiment et de sa gestion (27%).

Le secrétariat permanent du PUCA dispose de 0,59 M€ en AE et CP. Ces crédits permettent de mettre en valeur les actions de recherche par l'organisation de colloques, la publication de documentations en particulier la revue (les annales de la recherche urbaine). Les actions diverses telles que, la maintenance du site web, le fonctionnement courant et le soutien d'autres programmes du PUCA (PREBAT) sont également financés par ces crédits.

Le PUCA participe à l'Eranet urban, ainsi il devrait recevoir en fond de concours un montant de 207 000 €, 50% en 2006, 30% en 2008, 20% en 2010 ; par ailleurs il reçoit des recettes provenant de la publication des annales de la recherche (30 000 €).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux entreprises	1 490 000	1 540 000
Transferts aux autres collectivités	1 490 000	1 540 000

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme n° 190 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 2,98 M€ en AE et 3,08 M€ en CP. Elles ne concernent que les crédits d'intervention du PUCA. Le domaine d'intervention du PUCA se situe dans la sphère socio-économique et au niveau des collectivités territoriales. Le nombre d'études a atteint 75 sur des thématiques prioritaires en 2005.

Le budget 2007 du PUCA est organisé pour développer des programmes d'actions de recherche regroupées autour d'un enjeu crucial le bâtiment à énergie positive et de 4 enjeux majeurs :

- 1) le programme de recherche sur l'énergie des bâtiments (PREBAT) qui regroupe des partenaires variés sur le concept du bâtiment à énergie positive,
- 2) gouvernance et cohérence territoriale (qui renvoie à l'affirmation de la citoyenneté dans les villes et les territoires),
- 3) cohésion sociale et renouvellement urbain (cohésion sociale et accès au logement, mixité sociale et renouvellement urbain, économie de l'aménagement),
- 4) défi démographique pour l'habitat et les territoires (solidarité intergénérationnelles, mode de vie, service à l'habitat et innovations urbaines),
- 5) développement durable et développement économique (dont logements optimisés et ré-industrialisation du bâtiment).

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
6 688 402	259 403 786	401 442 802	382 765 266	391 600 456	144 604 191	235 906 264	278 189 345

(*) Rappel : A l'ouverture de la gestion 2006, le montant des engagements pris au titre des autorisations d'engagement des années antérieures s'élevait à : **259 403 786 €**

S'agissant des AE, à la clôture de l'exercice 2005, les AE affectées non engagées du programme Recherche s'élevaient à 6 688 402 € dont 3 392 729 € pour l'administration centrale et 3 295 675 € pour les services techniques centraux. Le montant des engagements pris au titre des années antérieures s'élevait à 259 403 786 € au 31/12/05, celui de la LFI 2006 et des reports s'établit à 401 442 802 €. Le montant demandé pour 2007 s'élève à 382 765 266 €.

S'agissant des CP, le montant de la LFI 2006 et des reports s'établit à 391 600 456 €. En 2007, le montant consacré au rattrapage de la dette s'élève à 144 604 191 €. De ce fait, le montant de CP demandé sur les AE nouvelles est de 235 906 264 €.

Le montant de 278 029 345 € qui apparaît dans le tableau ci-dessus correspond à la différence entre :

la somme des AE pris au titre des années antérieures, de la LFI 2006 (avec reports) et des AE demandées pour 2007,

et la somme des CP de la LFI 2006 (avec reports), et des CP demandés en 2007 sur les AE antérieures et sur les AE nouvelles.

Ces AE devront donner lieu à ouverture de CP dans les années 2008 et 2009, compte tenu d'une part du rythme de réalisation des programmes et d'autre part du paiement des engagements pluriannuels.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			102 779 607	102 779 607	106 696 638	106 696 638
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			102 779 607	102 779 607	106 696 638	106 696 638

Opérateurs : Le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » comporte trois opérateurs :

- deux établissements publics scientifiques et techniques (EPST) : l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- un établissement public industriel et commercial (EPIC) : le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment).

Le montant des dotations des trois opérateurs cumulés atteint 106,70 M€ et représente 28 % de l'ensemble du programme.

Le montant de la dotation globale du LCPC représente 43,34 M€, de l'INRETS 40,36 M€, du CSTB 22,99 M€.

L'INRETS et le LCPC sont deux opérateurs principaux du fait de l'importance de leurs budgets dans le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et de l'importance de la dotation dans leurs budgets respectifs (85%).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1 895	1 917

Commentaires : observations sur les emplois, justification des variations emplois.

En 2006, le LCPC disposait de 661 agents dont 563 effectifs permanents et 98 non permanents, l'INRETS de 429 permanents et 97 non permanents soit 526 agents, le CSTB de 686 permanents et 21 non permanents soit 707 agents. Au titre de 2007, il est prévu de renforcer les effectifs de 5 postes en octobre 2007 pour les EPST du programme.

■ 2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Opérateur INRETS			518
Opérateur LCPC			654
Opérateur CSTB			689
Totaux			1 861

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR SÉCURITÉ (INRETS)

L'INRETS fait partie du groupe des Instituts de Recherche finalisée, sous statut d'EPST. Il est rattaché à l'action n° 3 « Recherche dans le domaine des transports ». L'INRETS participe aux trois premiers objectifs présentés dans le volet performance du programme.

1 - Ses missions sont :

1. D'effectuer, de faire effectuer ou d'évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :

- a) L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'usager, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;
- b) La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;
- c) Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;
- d) L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport, et sur la protection de l'environnement ;
- e) L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances et rendre plus compétitives les industries concernées.

2. De mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés.

3. De valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de participer à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger.

2 - Ses moyens sont :

- 429 emplois budgétaires, auxquels se rajoutent l'équivalent de quelque 100 emplois (doctorants, post-doctorants, CDD sur contrats de recherche),

- un budget de 46,5 M€, qui se décompose entre 3 types de dépenses : 72% de masse salariale, 23% de fonctionnement, 5% d'investissement.

Les recettes proviennent à 80% de l'État par le biais de subventions, 20% de ressources propres dont 13% de contrats de recherches et d'expertises avec des partenaires économiques.

3 - Les programmes de recherche de l'INRETS font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les ministres de la recherche et de l'équipement. Le contrat couvre la période 2006-2009.

Les 3 axes prioritaires de recherche sont :

Axe I : accroître la sécurité des personnes (49% de l'activité de l'Institut) :

- domaine I-A : santé des personnes et insécurité routière (29%),
- domaine I-B : politiques publiques, action sur les comportements et régulation des risques (10%),
- domaine I-C : technologie et facteurs humains, coopération homme-machine (10%).

Axe II : optimiser l'usage des réseaux de transport – de la mobilité à l'aménagement des territoires (26% de l'activité de l'Institut) :

- domaine II-A : mobilité des personnes, modes de vie, territoires (11%)
- domaine II-B : transport des marchandises (6%)
- domaine II-C : trafic, déplacements et gestion des réseaux : outils et méthodes (9%)

Axe III : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport (25% de l'activité de l'Institut) :

- domaine III-A : exploitation sûre et performante des systèmes guidés (7%),
- domaine III-B : communication, navigation, surveillance, diagnostic, maintenance (6%),
- domaine III-C : évaluation et réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants (7%),
- domaine III-D : évaluation et réduction du bruit des transports, analyse multi-nuisances et réduction de la dépendance du pétrole (5%).

Il s'inscrit dans une forte coopération avec les autres organismes de recherche du ministère des transports, dans l'institut Navier (ENPC-LCPC).

L'INRETS est l'un des organismes de recherche français le plus engagé dans la construction de l'espace européen de la recherche :

- 25% de ses ressources contractuelles proviennent de contrats européens : l'INRETS est actuellement engagé dans une cinquantaine de projets européens du 6^{ème} PCRD ;
- à l'initiative de la constitution de l'association européenne ECTRI (European Conference of Research Transport Institutes) ; l'institut en assure le secrétariat général ;
- une filiale est entièrement dédiée à la gestion des contrats européens, et notamment de trois réseaux d'excellence du 6^{ème} PCRD.

L'INRETS s'est engagé dans quatre pôles de compétitivité : un à vocation mondiale en matière ferroviaire, itrans dans le Nord-Pas de Calais, deux en matière de camion et d'autobus à vocation nationale en Rhône-Alpes (Lyon Urban Truck et Bus 2015), un sur la mobilité urbaine (Ville et mobilité durables Île-de-France). Il participe aux appels d'offre de l'ANR.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03						
Subventions pour charges de service public	37 812	37 812	38 393	38 393	40 363	40 363
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Totaux	37 812	37 812	38 393	38 393	40 363	40 363

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
38 393			6 683	47 046

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Destination : accroître sécurité des personnes	15 683	5 114	1 078	21 875
Destination : optimiser l'usage des réseaux de transport	8 322	2 713	572	11 607
Destination : accroître la fiabilité et la durabilité des systèmes de transport	8 002	2 609	550	11 161
Totaux	32 007	10 436	2 200	44 643

La différence entre les ressources et les dépenses de l'opérateur qui peut être constatée dans ces tableaux résulte de différences de présentation entre les documents comptables de l'opérateur et les chiffres volontairement simplifiés du tableau de synthèse des dépenses figurant dans les PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur	518	526	534

LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le LCPC, établissement public à caractère scientifique et technologique, est un organisme public de recherche scientifique à vocation technologique (EPST). Il est rattaché à l'action n° 1 du programme « Recherche dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et aux trois premiers objectifs présentés dans le volet Performance du programme.

Ses missions :

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement ;

Pour ce faire, l'établissement a vocation notamment à :

- conduire des recherches de base et appliquées, des études méthodologiques et des développements d'essais ;
- créer des unités mixtes ou associées avec d'autres organismes techniques ou de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale, notamment dans le cadre de groupements européens d'intérêt économique ;
- associer des partenaires français et étrangers à la réalisation et à l'utilisation de ses grands équipements de recherche ;
- participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées conjointement avec des services de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- mener dans les domaines mentionnés au premier alinéa tous travaux d'expertise et de conseil ;
 - mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assurer la diffusion des connaissances acquises par les publications, la réglementation technique et la normalisation ;

- valoriser les recherches notamment par des actions de développement de logiciels et de matériels d'essai et de mesures en laboratoires et in situ ;
- orienter, programmer, évaluer, dans ses domaines de compétence, la recherche-développement des CETE
- prendre des participations et constituer des sociétés filiales, en vue d'assurer la valorisation des recherches, des matériels, des procédés, des logiciels et des brevets.

Pour tous ces domaines, il occupe donc une position spécifique, entre recherche « académique » et besoins « opérationnels ».

1) Les travaux du LCPC bénéficient à l'ensemble des acteurs de ses domaines d'activités, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre ou gestionnaires d'infrastructures, sociétés d'ingénierie, entreprises de construction, producteurs de matériaux ou d'équipements. Les attentes sur la qualité des travaux du LCPC sont d'autant plus fortes qu'ils concernent des objets ayant une longue durée de vie, un caractère souvent public et une exigence forte de sécurité.

Les productions du LCPC sont constituées de connaissances nouvelles, de méthodologies de conception, de mesure ou d'évaluation, comportant des logiciels, des matériels de mesure ou d'essais, des matériels d'évaluation ou d'auscultation pour des produits et des ouvrages. Le LCPC s'implique également dans l'expertise, qui est une composante nécessaire de son activité pour assurer la pertinence des priorités de recherches et de ses productions.

Les recherches menées par le LCPC associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrains. Elles sont réalisées en partenariats nationaux et internationaux, avec des entreprises, productrices de biens ou de services, des établissements de recherche et des universités.

2) Les moyens se composent de 563 emplois auxquels se rajoutent 100 emplois de doctorants, post doctorants ; un budget de 51 M€ se répartit entre 3 grands types de dépenses : masse salariale qui représente 65%, fonctionnement 27%, investissement 8%. Les recettes proviennent de l'État pour un montant de 43 M€ et des recettes propres pour 8M€.

3) Ses programmes font l'objet d'une contractualisation quadriennale avec les deux ministères de tutelle respectivement en charge de la recherche et de l'équipement. Le contrat qui couvre la période 2006-2009 répond aux attentes identifiées de la société pour les 25 ans à venir.

Face à ces attentes, le LCPC a structuré son programme de recherche et développement en cinq orientations thématiques :

- faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière, ce qui représente environ 20% de l'activité de recherche et de développement de l'établissement,
- développer des matériaux et des structures économes en ressources non renouvelables, pour environ 15% de l'activité,
- assurer l'insertion des infrastructures dans l'environnement urbain et périurbain (pollutions, risques naturels), pour environ 20% de l'activité,
- valoriser les infrastructures existantes : diagnostic et maintenance, pour environ 25% de l'activité,
- développer les outils et les méthodes du génie civil, pour 20% de l'activité.

Le LCPC développe les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat, au niveau européen en répondant aux appels d'offre (en particulier sur le champ de la sécurité routière notamment par l'utilisation d'aides à la conduite), avec les partenaires du monde de la recherche, en répondant aux appels d'offre de l'ANR, par le biais du label Carnot, des pôles de compétitivité (génie-civil ouest, pole ville et mobilité durable).

Pour cela il s'appuie sur l'institut Navier qui permet une synergie avec les collaborations de l'ENPC et de l'INRETS en particulier. En partenariat avec le monde industriel et structurée par des contrats-cadre avec l'IRSN et EDF

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02						
Subventions pour charges de service public	41 856	41 856	41 951	41 951	43 342	43 342
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Totaux	41 856	41 856	41 951	41 951	43 342	43 342

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
41 951			8 741	50 692

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Faire contribuer l'infrastructure à la sécurité routière	6 487	3 112	540	10 139
Développer des matériaux et des structures économiques en ressources non renouvelables	4 865	2 334	405	7 604
Assurer l'insertion des infrastructures dans l'environnement urbain	6 487	3 112	540	10 139
Valoriser les infrastructures existantes	8 109	3 890	675	12 674
Développer les outils et les méthodes du génie civil	6 487	3 112	540	10 139
Totaux	32 434	15 559	2 700	50 692

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur	654	661	675

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Le code de la construction et de l'habitat précise que le Centre scientifique et technique du bâtiment est un établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité conjointe

du ministère en charge du logement et de l'équipement. Cet établissement est rattaché à l'action n°4 du programme et contribue aux 3 premiers objectifs du volet performance du programme.

1) Ses missions :

- participer à l'instruction de normes intéressant la construction ;
- participer aux travaux d'une commission, constituée auprès du ministre chargé de la construction et de l'habitation, chargé de formuler les avis techniques sur l'aptitude à l'emploi des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, lorsque leur nouveauté ou celle de l'emploi qui en est fait n'en permet pas encore la normalisation ;
- apporter son concours aux services demandeurs pour toute étude portant sur la technique ou l'économie de la construction ;
- participer aux activités de coopération technique internationale concernant l'habitation et la construction ;
- contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en matière d'habitation et de construction par des publications et par toutes autres mesures appropriées.

2) Les moyens

Le budget du CSTB représente 72 M€ dont 50 M€ de ressources propres et de 22 M€ de subvention. Cette subvention finance 210 salariés dont 184 chercheurs et 26 agents des fonctions supports sur 707 emplois.

3) Les domaines d'intervention du CSTB sont répartis dans les domaines suivants :

- ville durable (27%) dont environnement et cadre bâti,
 - bâtiment propre et efficace (16%) dont bâtiments à énergie positive.
- Ces deux domaines ont pour objet de répondre à l'efficacité énergétique des bâtiments, du point de vue du climat, de l'étude de la ville, des transports et de l'activité urbaine. Ces deux thématiques sont en liaison avec le PREBAT ;
- maîtrise des risques (30%) dont protection contre les risques naturels et accidentels (pandémies et qualité de l'air intérieur),
 - efficacité du processus de construction du bâtiment et de sa gestion (27%). Le CSTB valorise ses recherches par le transfert de technologie et l'appropriation par l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment.

Le CSTB est également partenaire dans les pôles de compétitivité, répond aux appels d'offre de l'Agence nationale de la recherche. Le CSTB favorise la fondation Bâtiment énergie. Enfin, la participation au label Carnot permet au CSTB d'augmenter sa notoriété.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02						
Subventions pour charges de service public	22 765	22 765	22 652	22 652	22 992	22 992
Dotations en fonds propres						
Totaux	22 765	22 765	22 652	22 652	22 992	22 992

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
22 652			50 203	72 855

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Ville durable et cadre bâti	11 194	6 682	1 795	19 670
Bâtiment propre et efficace	6 633	3 960	1 064	11 657
Maîtrise des risques liés aux bâtiments	12 438	7 425	1 994	21 857
Processus de construction et entretien du Bâtiment	11 194	6 682	1 795	19 671
Totaux	41 459	24 749	6 647	72 855

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur	689	707	707

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

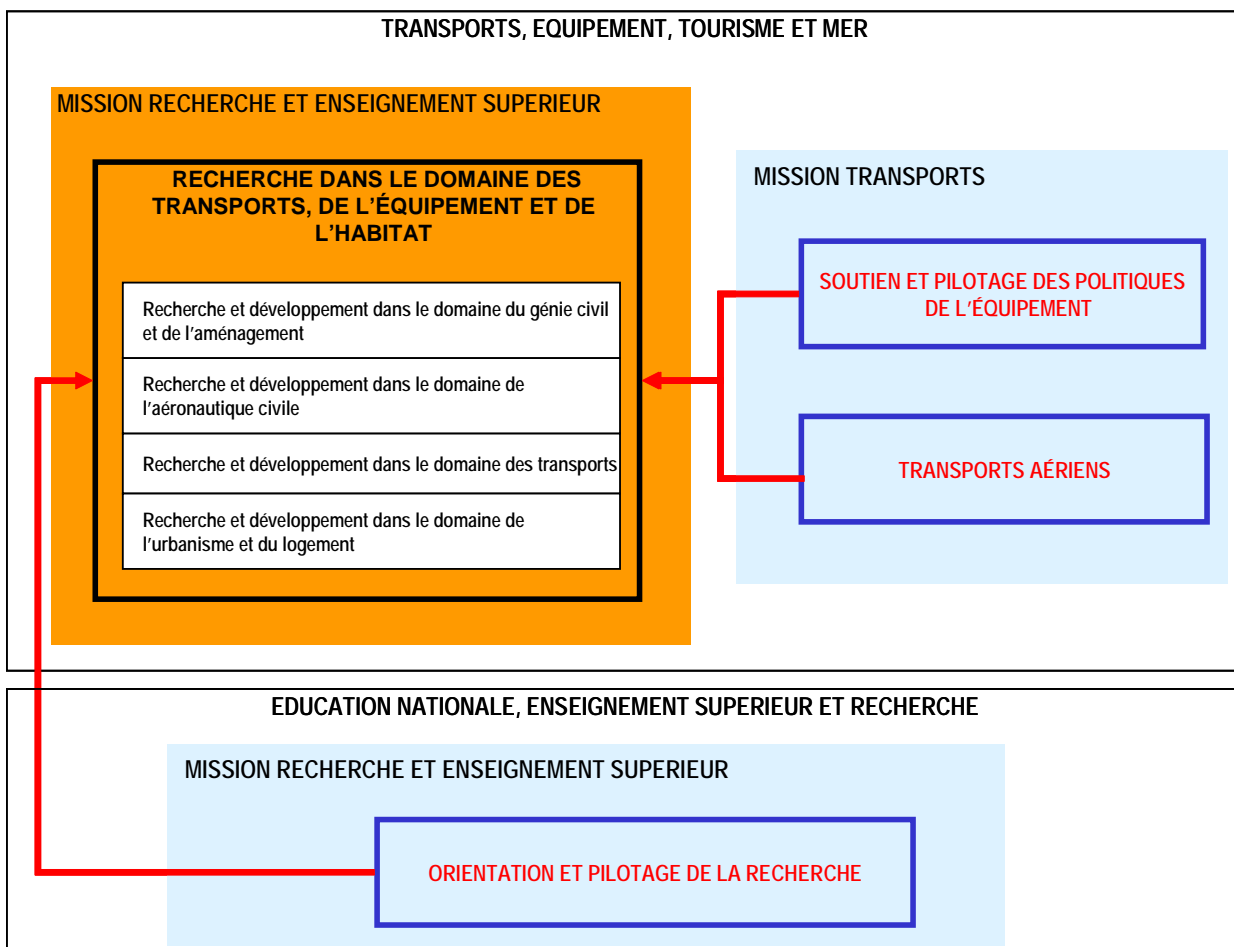
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement	45 652 764	0	+2 456 432	+48 109 196	+46 157 079
Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	258 415 000	0	+3 500 000	+261 915 000	+276 071 316
Recherche et développement dans le domaine des transports	49 804 612	0	+3 560 218	+53 364 830	+50 349 039
Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement	26 794 079	0	+982 245	+27 776 324	+27 410 801
Total	380 666 455	0	+10 498 895	391 165 350	399 988 235

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-10 498 895
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-1 095 772
Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (Mission Transports)	-5 903 123
Transports aériens (Mission Transports)	-3 500 000

OBSERVATIONS

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Présentation des fonctions de soutien

- du programme ministériel de soutien « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » :

Suite à la fusion, en 2007, des programmes « Stratégie en matière d'équipement » et « Conduite et pilotages des politiques d'équipement », pour constituer le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement », celui-ci est désormais le programme de soutien des programmes relevant du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) dans les missions « Transports », « Politiques des territoires », « Recherche et enseignement supérieur » et « Régimes sociaux et de retraite ».

Le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » mène des actions mutualisées pour le compte de tous les programmes à travers ses actions thématiques et contribue, à ce titre, à la mise en oeuvre du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Les personnels de la Direction de la recherche et de l'Animation scientifique et technique (DRAST) représentent une cinquantaine de personnes dont les rémunérations sont inscrites sur le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » : 26 ETP de la DRAST contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

Une partie de ces agents participant activement à l'animation des pôles de compétitivité tant à leur coordination nationale qu'au management des pôles régionaux concernant le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme

et de la mer, la contribution correspondante en charges de personnel et de moyens de fonctionnement sera évaluée en 2008.

- du programme « Transports aériens » :

Le programme « Transports aériens » comporte les personnels de la direction des programmes aéronautiques et de la coopération (DPAC) qui concourent à l'action « Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile ». 35,5 ETP de la DPAC contribuent directement au programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et sont par conséquent imputés sur ce programme en comptabilité d'analyse des coûts.

- du programme « Orientation et pilotage de la recherche » :

Le programme « Orientation et pilotage de la recherche » comporte les crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les crédits d'accueil de chercheurs post-doctorants. Il apporte ainsi un appui à tous les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » conduisant à un déversement de ces crédits en comptabilité d'analyse des coûts.

- d'autres programmes :

Les personnels qui suivent la mise en œuvre du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) sont inscrits sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » : à ce stade, la masse salariale correspondante à cette activité n'a pas été estimée et n'a donc pas été déversée en PLF 2007 sur le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits :

- du programme ministériel de soutien « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » :

Le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » donne lieu à une ventilation de l'action « Stratégie et fonctions d'état-major » pour la partie relative à la programmation économique et financière », selon le volume budgétaire du programme, consolidée avec la masse salariale qui s'y rapporte. Outre les dépenses d'état-major qui ne sont pas déversées, cette action regroupe les dépenses indivises liées à la gestion financière et budgétaire des programmes dont le MTETM a la charge, notamment pour la préparation et l'exécution budgétaires, et à l'exercice de la tutelle des opérateurs relevant du programme.

Sont également déversées, avec la masse salariale qui s'y rapporte et au prorata des ETP concernés du programme :

- l'action « Fonction juridique » qui correspond aux dépenses relatives au pilotage juridique du MTEM, hors crédits de contentieux thématiques, inscrits sur les programmes de politiques,

- l'action « Politique des ressources humaines et formation » qui correspond aux dépenses portant sur la gestion des agents à tous niveaux (gestion des corps et des statuts Equipement, évolution de carrière, formation continue, gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières, ...) et aux dépenses de formation transverses aux programmes.

Sont en outre réparties, avec la masse salariale qui s'y rapporte et selon les ETP pondérés :

- l'action « Politique et programmation de l'immobilier et des moyens généraux », qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des activités de soutien exercées tant au bénéfice des services centraux que des services déconcentrés. Elle regroupe les dépenses de fonctionnement courant des services, la gestion des projets et implantations immobiliers et les prestations logistiques au profit de chaque responsable de programme.

- l'action « Politique de gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques » qui regroupe les dépenses concernant l'informatique transverse (système d'information des ressources humaines, maintenance et maîtrise d'ouvrage informatiques, etc...), l'informatique de type métier étant prise en compte par les programmes sectoriels.

Par ailleurs, l'action miroir du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'urbanisme » sur laquelle est inscrite la masse salariale des 48 ETP du réseau scientifique et technique oeuvrant pour le programme « Recherche » est déversée sur ce programme selon une répartition au prorata du volume budgétaire des actions, hors action « Recherche dans le domaine de l'aéronautique civile » puisqu'ils n'y contribuent pas.

Les 26 ETP de la DRAST sont déversés selon la répartition suivante :

- 6 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement », imputés directement sur la partie génie civil,
- 20 sur l'action « Recherche et développement dans le domaine des transports » (dont 12 en imputation directe sur la mission transport et le programme de recherche incitative PREDIT).

- reçus du programme « Transports aériens » :

Les rémunérations correspondant aux 35.5 ETP identifiés dans le programme « Transports aériens » et oeuvrant pour le programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » (2.7M€), ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes (0,8M€), sont déversées sur l'action « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ».

- reçus du programme « Orientation et pilotage de la recherche » :

Le déversement en provenance du programme « Orientation et pilotage de la recherche » correspond aux crédits effectivement mobilisés et rattachables aux actions du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » :

- le déversement fait au titre des crédits de fonctionnement de l'ANR est effectué selon le pourcentage du financement de l'agence dans les programmes incitatifs du programme « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat » et vient donc abonder les actions « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement », « Recherche et développement dans le domaine des transports » et « Recherche et développement dans le domaine de l'urbanisme et du logement ».
- le déversement fait au titre des crédits d'accueil de post-doctorants s'appuie sur la programmation des crédits de ce dispositif et vient donc abonder les actions « Recherche et développement dans le domaine du génie civil et de l'aménagement » et « Recherche et développement dans le domaine des transports ».

Eléments de comparaison des déversements 2006/2007

L'architecture du programme de soutien « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » a profondément évolué par rapport au programme de soutien « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » qui apparaissait en PLF 2006.

Le ministère a souhaité maintenir les principes de déversement de son programme de soutien, mais les périmètres de déversement ont logiquement changé, ce qui peut expliquer sur certains programmes des écarts substantiels d'une année sur l'autre. Aussi, l'exercice de comparaison au titre de l'analyse des coûts ne peut être optimal à ce stade.

Les écarts sur les déversements du programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » vers l'ensemble des autres programmes sont essentiellement dus aux modifications de l'architecture du programme, à la prise en compte, en PLF 2007, des ETP du réseau scientifique et technique dans l'ensemble des clefs de déversement ainsi qu'à de profonds changements dans le poids des programmes en ETP. En effet, le transfert au sein de l'action « Personnels des services transférés aux collectivités territoriales » d'une majeure partie des personnels du programme « Réseau routier national » ainsi que l'exclusion des ouvriers des parcs du compte de commerce, s'ils entraînent une baisse des déversements au profit de ce programme, provoquent par ricochet l'augmentation du poids des autres programmes dans les déversements calés essentiellement sur les prorata d'ETP.

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 million to 12.5 million. The public sector has become a major employer in the UK, and this has implications for the way in which the public sector is managed and the way in which it is funded.

The public sector is a complex and diverse organisation, and it is difficult to define what it is. The public sector is often defined as the part of the economy that is owned and controlled by the state. This includes the government, local authorities, and public corporations. The public sector is also often defined as the part of the economy that provides public services. This includes the health service, the education system, and the social security system.

The public sector is a major employer in the UK, and it has a significant impact on the economy. The public sector is a major source of government revenue, and it is also a major source of government expenditure. The public sector is also a major source of public services, and it is a major source of public goods.

The public sector is a complex and diverse organisation, and it is difficult to define what it is. The public sector is often defined as the part of the economy that is owned and controlled by the state. This includes the government, local authorities, and public corporations. The public sector is also often defined as the part of the economy that provides public services. This includes the health service, the education system, and the social security system.

The public sector is a major employer in the UK, and it has a significant impact on the economy. The public sector is a major source of government revenue, and it is also a major source of government expenditure. The public sector is also a major source of public services, and it is a major source of public goods.

The public sector is a complex and diverse organisation, and it is difficult to define what it is. The public sector is often defined as the part of the economy that is owned and controlled by the state. This includes the government, local authorities, and public corporations. The public sector is also often defined as the part of the economy that provides public services. This includes the health service, the education system, and the social security system.

The public sector is a major employer in the UK, and it has a significant impact on the economy. The public sector is a major source of government revenue, and it is also a major source of government expenditure. The public sector is also a major source of public services, and it is a major source of public goods.

The public sector is a complex and diverse organisation, and it is difficult to define what it is. The public sector is often defined as the part of the economy that is owned and controlled by the state. This includes the government, local authorities, and public corporations. The public sector is also often defined as the part of the economy that provides public services. This includes the health service, the education system, and the social security system.

The public sector is a major employer in the UK, and it has a significant impact on the economy. The public sector is a major source of government revenue, and it is also a major source of government expenditure. The public sector is also a major source of public services, and it is a major source of public goods.

PROGRAMME 191

RECHERCHE DUALE (CIVILE ET MILITAIRE)

MINISTRE CONCERNÉ : MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE LA DEFENSE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	536
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	537
Présentation du programme et des actions	540
Objectifs et indicateurs de performance	544
Justification au premier euro	546
Opérateurs	551
Analyse des coûts du programme et des actions	553

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

François LUREAU

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Pour les quatre actions, les mêmes objectifs et indicateurs correspondants ont été définis. Ils répondent à l'objectif général du programme de renforcer les liens entre le ministère de la défense avec la recherche civile et d'utiliser au mieux à son profit les compétences disponibles dans la communauté nationale de recherche; ils répondent également à la demande du Premier Ministre d'identifier en concertation avec le ministère de la recherche à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Les montants considérés sont les montants des projets, globaux ou de tranche annuelle, lancés dans l'année.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

- INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.
- INDICATEUR 1.2 : Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

■ OBJECTIF 2 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 2.1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale
- INDICATEUR 2.2 : Indice de citation des publications issues des recherches financées

■ OBJECTIF 3 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	
Totaux	200 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	
Totaux	200 000 000	

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	
Totaux	200 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	
04 Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	
Totaux	200 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
Subventions pour charges de service public		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

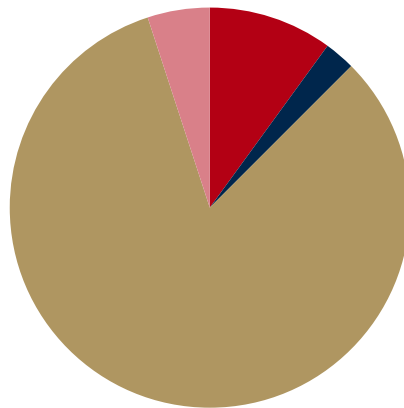
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	20 000 000
02	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	5 000 000
03	Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	165 000 000
04	Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	10 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (10,00%)
- Action n°02 (2,50%)



- Action n°03 (82,50%)
- Action n°04 (5,00%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalité du programme

Le programme 191 intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Les actions de ce programme s'inscrivent dans la politique du ministère de la défense visant à renforcer ses liens avec la recherche civile pour tenir compte de l'imbrication croissante des technologies civiles avec ses besoins et utiliser au mieux les compétences disponibles à son profit. Il s'agit par ailleurs d'identifier, conformément à la demande du Premier ministre (octobre 2003), et en concertation avec le ministère de la recherche, à quels programmes les crédits de recherche duale sont affectés, et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. Ce programme contribue ainsi à optimiser l'efficacité globale du système national de recherche.

S'agissant de recherche duale, il est rattaché à la mission interministérielle sur la recherche. Il est composé de quatre actions conduites par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) et définies avec le ministère de la recherche :

Action 1 : recherche duale en sciences du vivant ;

Action 2 : recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication ;

Action 3 : recherche duale dans le domaine aérospatial ;

Action 4 : autres recherches et développements technologiques duaux.

Les acteurs

Les acteurs identifiés sont :

- le ministère de la recherche pour toutes les actions,
- le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) pour l'action 3,
- le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), pour les actions 1, 2 et 4.

Plus généralement, ce programme a pour vocation de financer des actions d'intérêt pour la défense menées par le CNES et le CEA.

Il vise à maintenir le lien entre la défense et les bénéficiaires du programme et obtenir un contrôle effectif de l'activité ainsi financée par la préparation du programme de recherche des organismes (interventions en particulier aux Conseils d'administration du CNES et du CEA, concertation au titre de protocoles particuliers, comités de pilotage, équipe défense au CNES).

Le pilotage est conduit selon les modalités suivantes, similaires pour toutes les actions : la définition d'un programme annuel de recherche duale, associant les ministères de la défense et de la recherche ainsi que les organismes concernés, l'identification de projets et d'objectifs technologiques associés à ces projets, le pilotage trimestriel de l'avancement des études et le suivi de l'avancement des projets.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant
- ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication
- ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial
- ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01**Recherche duale en sciences du vivant****10 %**

L'action 1 regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des sciences du vivant.

Dans le cadre d'actions duales, intéressant la communauté civile et celle de défense, les sciences du vivant incluent notamment les disciplines suivantes :

- la biologie et la microbiologie,
- la pharmacie,
- l'ergonomie et les facteurs humains,
- les technologies pour la santé ...

et présentent des applications dans les domaines suivants :

- la lutte (prévention, protection) contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC),
- les biotechnologies,
- la protection du combattant face aux agressions,
- l'interaction homme - machine ou homme - système complexe,
- l'imagerie médicale,
- la télémédecine.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA, en partenariat avec le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), en particulier pour les sujets liés à la sécurité et à la lutte contre la menace NRBC, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, fondations), les laboratoires universitaires, et des PME-PMI.

ACTION n° 02**Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication****2,5 %**

L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC).

Les sujets intéressant la communauté civile et celle de défense sont les suivants :

- l'ingénierie et l'optimisation des systèmes complexes,
- les réseaux de (télé-) communications et leur sécurité,
- le génie logiciel, les méthodes de développement et de vérification de grands logiciels,
- l'informatique, incluant celle embarquée ou en temps réel,
- la robotique et la microrobotique,
- l'interaction homme-machine (côté homme), la modélisation du dialogue homme-machine et la modélisation du comportement d'opérateurs.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche (CNRS, INRIA), les laboratoires universitaires, et des PME-PMI.

ACTION n° 03

Recherche duale dans le domaine aérospatial



L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans le domaine aérospatial, et notamment en ce qui concerne :

- les systèmes orbitaux,
- l'environnement spatial,
- les télécommunications,
- les microsattelites,
- les horloges.

Ces recherches sont menées par le CNES, en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité et d'autres établissements de recherche.

ACTION n° 04

Autres recherches et développements technologiques duaux



L'action regroupe les efforts de recherche duale (conduite dans un domaine civil mais intéressant la défense) dans les domaines autres que ceux traités dans les trois premières actions du programme. Il s'agit, par exemple, des domaines scientifiques et technologiques suivants :

- les micro- et nano-technologies,
- les matériaux et les procédés,
- les technologies de l'énergie,
- la connaissance de l'environnement,
- l'optique et la physique,
- l'environnement et le développement durable.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer dans le temps, en particulier, par la prise en compte de préoccupations en matière de sécurité.

Ces recherches sont menées par le CEA en partenariat avec le SGDN pour la prise en compte de sujets liés à la sécurité, avec d'autres établissements de recherche, les laboratoires universitaires et des PME-PMI.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile (du point de vue du citoyen)

Commentaire : pour cet objectif, il s'agira d'élaborer dans le cadre d'une concertation du ministère de la défense avec la recherche civile des projets de recherche duale.

Cet objectif met en valeur le travail de réflexion commune entre les ministères de la recherche et de la défense pour l'élaboration de projets de recherche duaux. Les projets sont sélectionnés et labellisés par des comités associant les spécialistes des ministères de la recherche et de la défense.

INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND	ND	60	90	90

Commentaire : l'indicateur associé est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants financiers et sur une évaluation de l'intérêt des retombées de ces projets pour la défense conduite par les spécialistes du ministère de la défense.

INDICATEUR 1.2 : Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND		ND	15 (1)	20

(1) le respect de cette prévision permettra de s'assurer que la part des brevets déposés par les opérateurs en matière duale est comparable à la part des brevets déposés par les opérateurs dans l'ensemble de la recherche

OBJECTIF n° 2 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)

Commentaire : cet objectif d'excellence met en valeur la productivité scientifique issue des recherches conduites dans le cadre de l'action ainsi que leur impact dans la communauté scientifique internationale.

INDICATEUR 2.1 : Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre	ND	ND		ND	15(2)	18

(2) le respect de cette prévision permettra de s'assurer que la part des publications faites par les opérateurs en matière duale est au moins égale à la part des publications faites par les opérateurs dans l'ensemble de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Indice de citation des publications issues des recherches financées

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
ND	ND	ND		ND	0.96 (3)	1.00

3) le respect de cette prévision permettra de s'assurer que les publications faites par les opérateurs en matière duale sont citées de manière comparable aux publications faites par les opérateurs dans l'ensemble de la recherche.

OBJECTIF n°3 : Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND		0	20	30

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche duale en sciences du vivant		20 000 000	20 000 000		20 000 000	20 000 000
02 Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
03 Recherche duale dans le domaine aérospatial		165 000 000	165 000 000		165 000 000	165 000 000
04 Autres recherches et développements technologiques duaux		10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Totaux		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

DÉPENSES RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM – ÉCHÉANCIER

	PLF 2007 en M€									
	AE					CP				
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1		20,00			20,00		20,00			20,00
Action 2		5,00			5,00		5,00			5,00
Action 3		165,00			165,00		165,00			165,00
Action 4		10,00			10,00		10,00			10,00
Total		200,00			200,00		200,00			200,00

Engagements en M€ :

	Engagements antérieurs à 2007								Engagements envisagés en 2007				
	Titre 2	Titre 3		Titre 5		Titre 6		Total	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total
	2006	Avant 2006*	2006	Avant 2006*	2006	Avant 2006*	2006						
Action 1			19,96					19,96		20,00			20,00
Action 2			5,00					5,00		5,00			5,00
Action 3			164,67					164,67		165,00			165,00
Action 4			9,98					9,98		10,00			10,00
Total			199,61					199,61		200,00			200,00

* : Engagements - paiements effectués au 31-12-2005

Paiements M€:

	Paiements sur engagements antérieurs à 2007									Total après 2007
	Titre 3			Titre 5			Titre 6			
	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	
Action 1	19,96									
Action 2	5,00									
Action 3	164,67									
Action 4	9,98									
Total	199,61									

	Paiements sur engagements 2007									Total après 2007
	Titre 3			Titre 5			Titre 6			
	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	
Action 1		20,00								
Action 2		5,00								
Action 3		165,00								
Action 4		10,00								
Total		200,00								

	Paiements totaux									Total après 2007
	Titre 3			Titre 5			Titre 6			
	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	2006	2007	Après 2007	
Action 1	19,96	22,00								
Action 2	5,00	25,00								
Action 3	164,67	100,00								
Action 4	9,98	53,00								
Total	199,61	200,00								

DÉPENSES RELEVANT DU PÉRIMÈTRE FINANCIER DE LA LPM

La définition d'action duale « contribuer à des objectifs intéressant à la fois les communautés civile et de défense, avec un cofinancement et un copilotage par les acteurs civils et de défense » a pour but d'offrir une réelle synergie avec la politique d'autres ministères, suivant la lettre du Premier Ministre d'octobre 2003 au ministre de la Défense : « Il vous appartient, en liaison avec [le] ministre de la Recherche, d'identifier plus précisément sur quels programmes ces montants seront affectés et à quels retours la défense et l'industrie de défense peuvent prétendre. » Le contenu des travaux prévus pour 2007 est détaillé ci-dessous par action.

Coûts synthétiques par acteurs et thèmes :

Acteurs et thèmes	Actions en M€(AE=CP)				
	Sciences du vivant	Information Communication	Aérospatiale	R&D duaux (1)	Total
CNES			165		165
CEA (hors NRBC)	5	5		10	20
Programme NRBC SGDN	15	0	0		15
Total	20	5	165	10	200

(1) Recherche et développements technologiques duaux recouvre les domaines : micro et nanotechnologies, matériaux et procédés, énergie, environnement et développement durable, optique, physique, etc.

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche duale en sciences du vivant

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		20 000 000	20 000 000
Crédits de paiement		20 000 000	20 000 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	20 000 000	20 000 000

Le CEA (hors programme NRBC), pour un montant de 5 M€, est concerné par les thématiques suivantes : biopuces, lutte contre le bioterrorisme et imagerie médicale. L'action recouvre également le programme de lutte NRBC du SGDN (15 M€ pour la part CEA). Il s'agit de poursuivre le financement du programme de recherche interministériel pour la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC). Ce programme de recherche est gouverné et mis en œuvre par un comité de pilotage interministériel présidé par le secrétaire général de la défense nationale (SGDN), une cellule exécutive associant la délégation générale pour l'armement (présidence) et le CEA (secrétariat), et un conseil scientifique.

ACTION n° 02 : Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		5 000 000	5 000 000
Crédits de paiement		5 000 000	5 000 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 000 000

Le CEA (hors programme NRBC) est concerné par les thématiques suivantes : systèmes embarqués (informatique, électronique, etc.) et objets communicants (logiciels, télécommunication).

ACTION n° 03 : Recherche duale dans le domaine aérospatial

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		165 000 000	165 000 000
Crédits de paiement		165 000 000	165 000 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	165 000 000	165 000 000

Cette action inclut les programmes de recherche et développement du CNES ayant des applications potentielles duales (projets sécurité et défense, recherche et technologie et autres actions amont, projets d'observation de la terre et de navigation).

ACTION n° 04 : Autres recherches et développements technologiques duaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		10 000 000	10 000 000
Crédits de paiement		10 000 000	10 000 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	10 000 000	10 000 000

Le CEA (hors programme NRBC) est concerné par les thématiques suivantes : capteurs de détection (assemblage et mise en œuvre de matériaux avancés) et nouvelles sources d'énergie (énergies embarquées).

Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	200 000 000	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000	0

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			0	0	0	0
Transferts (titre 6)			0	0	0	0
Totaux			200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000

Centre national d'études spatiales (CNES)**Missions de l'opérateur :**

Le CNES est un établissement public à caractère industriel et commercial. Créé en 1961, il est chargé de proposer au gouvernement la politique spatiale de la France au sein de l'Europe et de la mettre en oeuvre. A ce titre, il "invente" les systèmes spatiaux du futur, maîtrise l'ensemble des techniques spatiales, et garantit à la France l'accès autonome à l'espace.

Dans le domaine de l'observation optique de la Terre, le ministère de la défense délègue au CNES la maîtrise d'ouvrage du segment spatial et de ses composantes, à travers notamment des programmes comme Hélios, élément constitutif d'une défense européenne dans le domaine spatial ou encore Pléiades qui annonce le franchissement d'un nouveau pas dans la synergie civil-militaire où utilisateurs civils et militaires partageront un même système d'observation (dualité).

Par ailleurs, le CNES participe à la démarche de coopération mise en oeuvre par la France destinée à fédérer l'ensemble de ses partenaires européens autour d'une vision commune de l'utilisation militaire de l'espace.

Action de rattachement :

Les missions du CNES sont décrites dans le programme "recherche spatiale" de la mission "recherche et enseignement supérieur". Les crédits militaires du CNES proviennent du programme "recherche duale".

Nature des liens avec l'opérateur :

La tutelle du CNES est statutairement assurée par les ministères chargés de la recherche et de l'espace (actuellement le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le ministère de la défense. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 26 avril 2005 pour la période 2005-2010.

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)**Missions de l'opérateur**

Créé en 1945, le CEA est un organisme public à caractère industriel et commercial. Il intervient dans trois grands domaines : Énergie, Technologies pour l'information et la santé, Défense et Sécurité.

Dans le domaine de la Défense, la direction des applications militaires (DAM) du CEA développe, dans le cadre des lois de programmation militaire, les programmes nécessaires pour garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire française.

La DAM conçoit, fabrique, maintient en condition opérationnelle puis démantèle les têtes nucléaires qui équipent les forces océaniques et aéroportées. Elle développe deux projets d'armes futures : la tête nucléaire océanique qui équipera les missiles M51 dès 2015, et la tête nucléaire aéroportée qui équipera le premier escadron mi-2009 (missile ASMPA).

Aujourd'hui, l'objectif de la DAM est de continuer à assurer sur le long terme, la capacité de dissuasion sans recourir aux essais nucléaires dont l'arrêt définitif a été décidé en 1995. A cette fin, sa priorité est la mise en œuvre du **programme Simulation**. Ce programme comporte trois volets : la physique des armes, la simulation numérique et la validation expérimentale. Il s'appuie sur d'importants moyens expérimentaux et de calcul :

- La machine radiographique Airix, en fonctionnement depuis 1999 ;
- Le Laser Mégajoule, dont le prototype LIL a été mis en fonctionnement en 2002 ;
- Les Supercalculateurs TERA : après son choix industriel en 2005, la version TERA 10 a été mise en service mi-2006.

En matière de **propulsion nucléaire** (sous-marins, porte-avions, réacteur d'essais à terre), le CEA est notamment responsable de la conception, de la réalisation et de la maintenance des cœurs ainsi que de la réalisation et de la qualification de la première chaufferie nucléaire de chaque nouveau type. Les principaux jalons sont : la fabrication de cœurs pour le porte-avions en vue de son grand carénage (2007-2008), le lancement en 2006 de la réalisation des chaufferies des sous-marins Barracuda et la poursuite des travaux du futur réacteur à terre RES, qui entrera en service en 2010.

Le CEA/DAM est chargé de l'approvisionnement en matières nucléaires pour les besoins de la défense, que ce soit pour la propulsion navale ou pour les armes.

Il a assuré jusqu'en 2004, le **démantèlement des anciennes installations de production de matière fissile** de Marcoule (au sein du GIE CODEM, maître d'ouvrage) et de Pierrelatte. Suite à la mise en place, conformément à la LPM 2003-2008, d'un fonds dédié défense, l'exécution du programme de démantèlement de Marcoule est passé sous la responsabilité du CEA civil, la DAM restant maître d'ouvrage du démantèlement de Pierrelatte (unités de diffusion gazeuse).

Enfin, il intervient (en tant qu'expert technique) dans les **instances nationales et internationales** où il contribue à la surveillance du respect des traités internationaux tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il participe à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Cette expérience nucléaire est aussi employée pour la sécurisation des manifestations internationales en France ; en outre, le CEA/DAM participe à des exercices annuels, au niveau national ou en collaboration avec d'autres pays afin de contrer la menace terroriste nucléaire.

Action de rattachement

Les missions du CEA sont décrites dans le programme "recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" de la mission "recherche et enseignement supérieur". Les crédits militaires du CEA proviennent de quatre programmes du ministère de la défense : "préparation et emplois des forces", "équipement des forces", "soutien de la politique de défense" et "recherche duale".

Nature des liens avec l'opérateur

La tutelle du CEA est assurée par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de la défense.

Performance

Dans le cadre de la stratégie de performance du programme, le CEA/DAM a pour objectif de fournir ses prestations dans le respect des délais convenus et avec la meilleure efficacité possible.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée au moyen d'indicateurs qui portent sur les activités de base de la division d'application militaire du CEA, et notamment le respect des jalons techniques de réalisation des catégories de programmes (têtes nucléaires, simulation, matières et assainissement, surveillance et non-prolifération, propulsion), ainsi que sur la maîtrise des coûts et l'efficacité des dépenses.

Les contraintes de confidentialité ne permettent pas de développer les jalons et les objectifs de manière plus précise.

Les budgets et emplois du CEA sont présentés de manière détaillée dans le programme 194 "recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires".

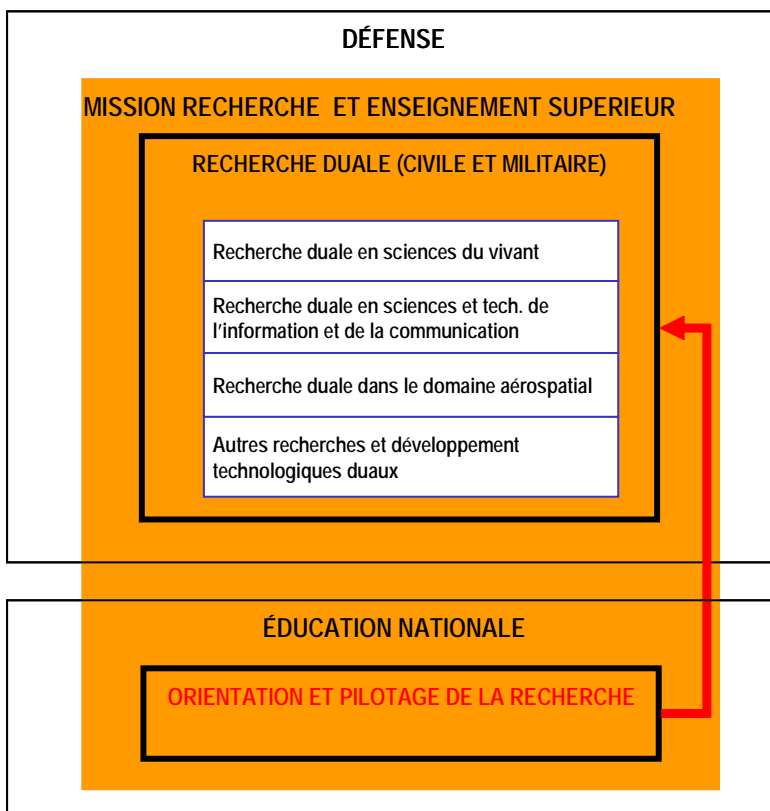
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS**Avertissement**

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Recherche duale (civile et militaire)

Programme n° 191 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche duale en sciences du vivant	20 000 000	0	+32 000	+20 032 000	+20 000 000
Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 000 000	0	+8 000	+5 008 000	+5 000 000
Recherche duale dans le domaine aérospatial	165 000 000	0	+262 400	+165 262 400	+165 000 000
Autres recherches et développements technologiques duaux	10 000 000	0	+16 000	+10 016 000	+10 000 000
Total	200 000 000	0	+318 400	200 318 400	200 000 000

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-318 400
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-318 400

OBSERVATIONS

En application d'une recommandation du comité interministériel d'audit des programmes, le programme « recherche duale (civile et militaire) » fait l'objet d'un déversement depuis le programme « orientation et pilotage de la recherche ». Les modalités en sont explicitées dans le projet annuel de performances de ce programme. En l'espèce, ce déversement porte sur des crédits de fonctionnement de l'agence nationale de la recherche (ANR).

PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	558
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	559
Présentation du programme et des actions	562
Objectifs et indicateurs de performance	568
Justification au premier euro	572
Opérateurs	581
Analyse des coûts du programme et des actions	586

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Benoît PAUMIER

Délégué au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme Recherche culturelle et culture scientifique vise d'une part à promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture et en particulier, celles concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national, afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière, dans l'espace européen et international.

Afin d'atteindre ses objectifs, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent chacun des principaux axes définis :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

■ OBJECTIF 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

- INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

■ OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

- INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
- INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI
- INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)
- INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

■ OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

- INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche en faveur des patrimoines		3 151 799	1 112 496	2 857 076	7 121 371	40 000
02 Recherche en faveur de la création		1 151 304		916 608	2 067 912	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 891 949			105 891 949	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	763 119		1 997 598	37 033 870	
Totaux	34 273 153	110 958 171	1 112 496	5 771 282	152 115 102	40 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Recherche en faveur des patrimoines		3 149 995	947 662	2 867 739	6 965 396	40 000
02 Recherche en faveur de la création		1 112 673		914 475	2 027 148	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		104 891 949			104 891 949	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	647 034		2 050 422	36 970 609	
Totaux	34 273 153	109 801 651	947 662	5 832 636	150 855 102	40 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche en faveur des patrimoines	5 312 791	3 370 991	1 204 000	3 092 074	12 979 856	0
02 Recherche en faveur de la création	255 842	1 246 000		980 345	2 482 187	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		100 203 244		5 000	100 208 244	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	28 860 775	825 886		2 146 492	31 833 153	
Totaux	34 429 408	105 646 121	1 204 000	6 223 911	147 503 440	0

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Recherche en faveur des patrimoines	5 312 791	3 376 991	1 028 000	3 110 852	12 828 634	365 000
02 Recherche en faveur de la création	255 842	1 207 000		980 345	2 443 187	
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		100 203 244		5 000	100 208 244	
04 Recherches transversales et pilotage du programme	28 860 775	701 886		2 208 714	31 771 375	
Totaux	34 429 408	105 489 121	1 028 000	6 304 911	147 251 440	365 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		34 429 408	34 273 153		34 429 408	34 273 153
Rémunérations d'activité		21 482 586	21 719 916		21 482 586	21 719 916
Cotisations et contributions sociales		12 840 366	12 269 192		12 840 366	12 269 192
Prestations sociales et allocations diverses		106 456	284 045		106 456	284 045
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		105 646 121	110 958 171		105 489 121	109 801 651
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 986 226	2 783 942		2 865 226	2 665 919
Subventions pour charges de service public		102 659 895	108 174 229		102 623 895	107 135 732
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 204 000	1 112 496		1 028 000	947 662
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 204 000	1 112 496		1 028 000	947 662
Titre 6. Dépenses d'intervention		6 223 911	5 771 282		6 304 911	5 832 636
Transferts aux collectivités territoriales		3 092 074	2 857 076		3 110 852	2 867 739
Transferts aux autres collectivités		3 131 837	2 914 206		3 194 059	2 964 897
Totaux hors fonds de concours prévus		147 503 440	152 115 102		147 251 440	150 855 102
Fonds de concours		0	40 000		365 000	40 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		147 503 440	152 155 102		147 616 440	150 895 102

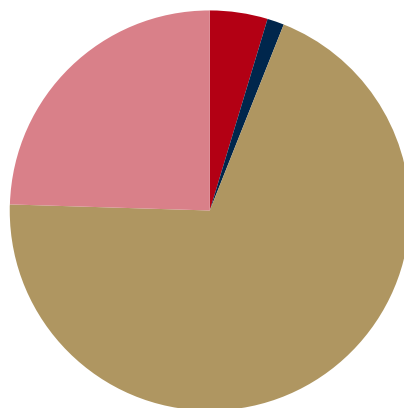
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	7 121 371	6 965 396
02	Recherche en faveur de la création	2 067 912	2 027 148
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	105 891 949	104 891 949
04	Recherches transversales et pilotage du programme	37 033 870	36 970 609
Totaux		152 115 102	150 855 102

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (4,68%)
- Action n°02 (1,36%)



- Action n°03 (69,61%)
- Action n°04 (24,35%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme, qui relève de la politique transversale de la Recherche (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), contient deux grands axes d'action, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Ces deux axes se décomposent en 4 actions :

- Action 1 : recherche en faveur des patrimoines
- Action 2 : recherche en faveur de la création
- Action 3 : opérateurs de la culture scientifique et technique
- Action 4 : recherches transversales et pilotage du programme

Le Délégué au développement et aux affaires internationales (DDAI) est responsable du programme, la mission de la recherche et de la technologie (MRT) est chargée de son suivi au sein de la DDAI.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture et de la communication.

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture;
- développer les recherches appliquées concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique;
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit l'intégration des recherches aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats et le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère. Ce développement s'appuie également sur les sciences exactes (physique, chimie, géologie, environnement, etc.) et les sciences et technologies de l'information et de la communication, indispensables à la progression des connaissances.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Un accord-cadre avec le CNRS, renouvelé en 2003, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels ou interministériels, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenaires publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère.

Ce programme regroupe des moyens budgétaires et des personnels répartis entre la DDAI, la DAG, les différentes directions sectorielles (direction de l'architecture et du patrimoine - DAPA, direction des musées de France - DMF, direction des archives de France - DAF, direction du livre et de la lecture - DLL, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - DMDTS, délégation aux arts plastiques - DAP) et les DRAC. Les directions centrales émergent à un BOP commun, chaque DRAC disposant de son propre BOP.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2 et 4, pilotées par la DDAI.

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 « recherche en faveur des patrimoines et de la création » tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action,

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

au sein du ministère, est conduite par de grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte (établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche). A travers ces deux opérateurs, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3, « opérateurs de la culture scientifique et technique », pilotée par la DDAI, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche en faveur des patrimoines

4,7 %



L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, l'audiovisuel et le cinéma ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des recherches sur les outils et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre) ou cotutelle (institut national d'histoire de l'art, institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de réseaux européens, constitués grâce aux financements mis en place par la commission européenne (VIe PCRD programme-cadre européen de recherche), et dans lesquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

ACTION n° 02

Recherche en faveur de la création

1,4 %



La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, à développer les relations avec les universités dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur l'impact des œuvres dans la transformation culturelle du cadre de vie, sur la réception de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des pratiques (par exemple les recherches menées à l'IRCAM, institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.) et des méthodes spécifiques, comme par exemple pour la danse.

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif de ses coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs

disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

ACTION n° 03

Opérateurs de la culture scientifique et technique

69,6 %



Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce rôle est principalement dévolu à la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche.

L'établissement a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe pour cela une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science... Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts, et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de l'État.

Cette démarche est confortée par l'inscription de la plus grande partie des crédits de fonctionnement et d'investissement du Palais de la Découverte, établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, et dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre... Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine.

ACTION n° 04

Recherches transversales et pilotage du programme

24,3 %



Cette action regroupe les recherches transversales interdisciplinaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, des nouvelles technologies et de la conservation du patrimoine.

Ces recherches sont menées en étroite partenariat avec la communauté scientifique nationale, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais également dans celui des sciences exactes et des sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec des universités et de grands organismes de recherche : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Museum d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED)... Des institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT...) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE...) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

La structuration de réseaux partenaires s'appuie également sur le lancement de projets interministériels et sur la participation à des programmes européens.

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC coordonné par la DDAI/MRT.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes, en s'attachant aux aspects et perspectives les plus novateurs aux plans méthodologiques et théoriques. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques..., ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques d'aménagement urbain, de partage des espaces publics et privés ou sur les opérations de re-qualification des territoires et de recompositions identitaires des habitants. Les recherches transversales visent à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international (du point de vue de l'utilisateur)

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur l'indicateur déterminé en accord avec les autres programmes de la mission recherche et enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)	Nombre	0,69	0,68	0,9	0,9	1	1

Précisions méthodologiques : On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2005, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 29 publications, 40 pour la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) et 11 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France).

Sources des données : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT. Le périmètre qui portait pour les valeurs 2004, exclusivement sur les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH, (Centre de recherche et de restauration des musées de France, Centre de recherche et de conservation des documents graphiques, Laboratoire de recherche des monuments historiques), a été étendu à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), au Centre national de la préhistoire (CNP) et au Centre national d'archéologie urbaine (CNAU).

Mode de calcul : Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

OBJECTIF n° 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère (du point de vue de l'utilisateur)

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers les projets partenariaux auxquels elle est en mesure de participer et à travers sa reconnaissance au niveau européen et international. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des partenariats et des réseaux nationaux et européens, la mise en place de conventions avec les organismes nationaux et européens, la participation à des appels à projets de recherche nationaux et européens. L'un des enjeux stratégiques est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiquement reconnues (évaluation par les pairs) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable de l'indicateur. Il s'agit toutefois de ne pas pénaliser, par une progression trop forte de la part des projets partenariaux, les autres types de projets.

On décompte en 2005 29 unités mixtes de recherche (UMR), 1 groupement de recherche (GDR), 1 groupement d'intérêt scientifique (GIS), ainsi que 24 conventions particulières (18 conventions sur projet, 3 pour l'hébergement d'unité de recherche et 3 conventions de publications). Il est également important de souligner les efforts faits par les différentes entités pour développer les projets partenariaux : ainsi dans le domaine du patrimoine, le Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC) vise à fédérer les équipes travaillant dans ce domaine et a retenu 6 projets nationaux en 2005. Le laboratoire des monuments historiques (LRMH) a signé en 2005 9 partenariats avec le CNRS ; on citera aussi les 30 actions collectives de recherche (ACR) liant le CNRS et le ministère (DAPA/département de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information), programmes de 3 ans qui étaient en cours de réalisation en 2005.

INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche	%			22	22,5	23	25
Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens	%	8,62	7,52	7,5	8	8	12

Précisions méthodologiques :

1^{ère} ligne : ces crédits concernent principalement les collaborations menées avec le CNRS, avec lequel il existe un accord cadre assurant une évaluation conjointe des résultats par le CNRS et le ministère de la culture et de la communication.

2^{nde} ligne : Nombre de programmes de recherche en cours dans l'année menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne : LRMH : 7 en 2004, 4 en 2005 ; C2RMF : 3 en 2004 et 2005 ; ainsi que les programmes MINERVA et MICHAEL coordonnés par la DDAI.

Sources des données :

1^{ère} ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

2^{nde} ligne : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

OBJECTIF n°3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui sont aujourd'hui indissociables de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large éventail de publics. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne.

La Cité des Sciences et de l'industrie (CSI) participe également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que de leurs actions menées en régions (expositions itinérantes notamment). Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes, et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en milliers	7 520		9 024	9 900	10 900	14 500
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère	%			+20	+10	+10	+10

Précisions méthodologiques :

Ont été prises en compte les bases suivantes : pour le patrimoine, base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2005 : 125.321) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2005 : 2.070.000) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2005 : 1.163.799) ; Archidoc (nb de visites en 2005 : 101.199) ; Mérimée (nb de visites en 2005 : 2.600.000) ; Mémoire (nb de visites en 2005 : 1.750.000) ; Palissy (nb de visites en 2005 : 944.341) Joconde (nb de visites en 2005 : 269627) ; pour la création : RICERCAR (base du centre d'études supérieures de la renaissance à tours) (nb de visites en 2005 : 273.800) ; NB : en raison de modifications techniques, la base Philidor n'a pas été en service pendant plus de la moitié de l'année 2005, afin de préserver la comparabilité des périmètres, cette base n'apparaîtra ni dans les chiffres 2005, ni 2004.

Sources des données : les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. La collecte des données est effectuée par le DSI sous la coordination de la DDAI/MRT.

INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels de la CSI

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en milliers	5 283	5 400	5 830	6 200	6 350	6 650
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles	%			+10,3	+6	+2,4	+1,5
CSI : fréquentation physique	Nombre en milliers	2 798	2 839	3 186	2 855	3 000	3 150
CSI : taux d'évolution de la fréquentation	%			+12,2	-10,4	+5,1	+1,5

Précisions méthodologiques :

La fréquentation physique 2006 prend en compte la fermeture du planétarium pendant environ la moitié de l'année, la valeur cible 2008, quant à elle, intègre la réouverture du planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants. La ré-évaluation des données 2004 a été faite à partir des bases fiabilisées des entrées de cette année.

Sources des données : direction des publics de la CSI. (Il a été décidé de ne pas faire apparaître, dans les indicateurs sur les opérateurs, les lignes concernant le Palais de la découverte, tant que la tutelle de cet établissement relèvera du ministère chargé de la Recherche. En effet, à ce stade, le Palais de la découverte n'a pas à répondre de la performance du ministère de la culture et de la communication.)

INDICATEUR 3.3 : Temps de connexion aux sites de la CSI (en nombre de pages vues)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI	Nombre de pages vues	5,6		6,63	6,7	6,8	7

Précisions méthodologiques :

Le temps de connexion n'est pour le moment pas disponible en minutes et l'intérêt porté au site de la CSI est donc pour le moment exprimé en nombre de pages vues par visiteur virtuel.

Sources des données : Direction des publics de la CSI.

INDICATEUR 3.4 : Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	71	73	72	72,6	73,2	75

Précisions méthodologiques :

Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

OBJECTIF n°4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres (du point de vue du contribuable)

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats via la fondation Villette, pour la CSI les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres de la CSI

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
CSI	%	21,40	21,22	21	19,55	20	>20

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

Sources des données : **Direction financière de la CSI.**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche en faveur des patrimoines		7 121 371	7 121 371		6 965 396	6 965 396
02 Recherche en faveur de la création		2 067 912	2 067 912		2 027 148	2 027 148
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 891 949	105 891 949		104 891 949	104 891 949
04 Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	2 760 717	37 033 870	34 273 153	2 697 456	36 970 609
Totaux	34 273 153	117 841 949	152 115 102	34 273 153	116 581 949	150 855 102

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Filière administrative		30	19	-11	482 894
Filière scientifique		586	588	+2	33 790 259
Totaux		616	607	-9	34 273 153

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	21 719 916	21 719 916
Cotisations et contributions sociales	12 269 192	12 269 192
Prestations sociales et allocations diverses	284 045	284 045

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Le programme comprend 607 ETPT, dont 19 de la filière administrative (contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984) et 588 de la filière scientifique.

Les coûts moyens figurant dans le présent document comprennent les éléments suivants :

- la rémunération indiciaire
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions au CAS pensions

Le coût moyen d'un agent de la filière administrative est de 25 000 € (Dans ce programme, il s'agit uniquement de contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984).

Le coût moyen d'un agent de la filière scientifique est de 42 100 €.

Note méthodologique relative aux hypothèses de flux :

Les données qui suivent doivent être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu de la faiblesse des effectifs du programme.

Par ailleurs, ces hypothèses de flux ne peuvent être rapportées aux emplois figurant dans la LFI 2006 en raison de changements de périmètre : transferts d'emplois (notamment aux établissements publics) et ajustements de la répartition des emplois entre programmes (Les agents contractuels recherche ont notamment été réintégrés dans le programme).

Les hypothèses de flux ne concernent pas les contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984, en raison de leur forte variabilité.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

20 départs sont prévus pour la filière scientifique, dont 12 départs définitifs (tous au titre des départs à la retraite) à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen des sortants est de 50 400 €.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

13 entrées sont prévues pour la filière scientifique, dont 6 recrutements externes, à la date moyenne du 1^{er} juillet. Le coût moyen des entrants est de 39 800 €.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,91% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,47 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,26% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une réduction de la masse salariale de 0,06 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1er janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1er février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71% par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant total de 0,17 M€ hors CAS pensions pour le programme.

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1er novembre 2006 représente 0,03 M€ hors CAS pensions en 2007.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de 0,04 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 8,97 M€, dont 8,92 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 50,74%) et 0,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,31%).

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,2 M€ hors CAS pensions, intégrant le financement du plan d'amélioration des carrières conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006, a été prévue pour le programme.

Elle doit permettre, en fonction des disponibilités budgétaires, d'adapter la structure des emplois des corps de recherche aux besoins des services et de revaloriser le régime indemnitaire des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Recherche en faveur des patrimoines	
02	Recherche en faveur de la création	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	607
Total		607

Tous les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant à des corps de recherche, ainsi que les contractuels « recherche », sont rattachés au programme, indépendamment de leurs fonctions.

Par convention, tous les emplois du programme ont été regroupés sur l'action 04 « Recherches transversales et pilotage du programme ».

AUTRES ÉLÉMENTS

Un montant de 0,3 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		7 121 371	7 121 371
Crédits de paiement		6 965 396	6 965 396

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 020 823	2 018 885
Subventions pour charges de service public	1 130 976	1 131 110

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL :

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine, du livre et de la lecture et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Est également concerné le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), groupement d'intérêt public installé à Marseille.

	AE	CP
Crédits de fonctionnement des services centraux et délocalisés : archives et patrimoine	103 259	103 018
LRMH -Laboratoire de recherche des Monuments historiques - études et recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	567 885	569 329
CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre	207 900	207 416
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	479 767	478 651
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	662 012	660 471
TOTAL	2 020 823	2 018 885

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC :

	AE	CP
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux UMR.	526 680	528 220
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	113 652	113 388
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	25 872	25 812
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	318 780	318 038
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	55 440	55 311
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	90 552	90 341
TOTAL	1 130 976	1 131 110

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 112 496	947 662

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement (matériel d'analyse et de datation des matériaux culturels) et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la direction des musées de France (DMF) et la direction des archives (DAF).

	AE	CP
DAPA : archéologie : analyse et stabilisation de matériaux trouvés en fouilles	584 579	471 445
DAPA : inventaire général : études scientifiques	112 117	112 086
DAPA - LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	162 624	162 246
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine	182 952	145 652
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	70 224	56 233
TOTAL crédits d'investissement	1 112 496	947 662

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	2 857 076	2 867 739

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

DAPA	AE	CP
Inventaire : partenariat avec d'autres organismes de recherche	98 867	99 559
Ethnologie : soutien aux programmes de recherche (appel d'offres, programmes des ethnopoles, réalisation de la cartographie ethnologique de la France)	400 092	401 927
Archéologie : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...). Le coût moyen de ces opérations va de 2.000 à 20.000 €; le nombre moyen d'opérations menées annuellement est, selon la taille de la DRAC, de 15, 25 ou 55.	2 358 117	2 366 253
TOTAL	2 857 076	2 867 739

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		2 067 912	2 067 912
Crédits de paiement		2 027 148	2 027 148

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	AE	CP
Subventions pour charges de service public	1 151 304	1 112 673		
Ecoles d'architecture : soutien aux programmes des laboratoires de recherche des 20 écoles d'architecture, en lien avec la politique doctorale mise en place dans le cadre du décret LMD, soutien des 4 UMR, financement des appels à projets de recherche pluri-disciplinaires, valorisation et publication de la recherche			1 132 824	1 094 236
Ecoles d'art			18 480	18 437
TOTAL			1 151 304	1 112 673

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	916 608	914 475

Afin d'insuffler une dynamique de recherche en art contemporain au sein de ses écoles d'art, la délégation aux arts plastiques (DAP) soutient par ces crédits les actions menées dans le cadre d'un appel à projets de recherche annuelle.

La création musicale, et plus particulièrement les recherches menées par l'IRCAM bénéficient également de crédits d'interventions.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	AE	CP
DAP : projets de recherche sur les arts plastiques	47 124	47 014
DMDTS : soutien aux laboratoires de recherche sur la création musicale (Institut national polytechnique de Grenoble, laboratoire SCRIME) et sur le spectacle	147 840	147 496
IRCAM	721 644	719 965
TOTAL	916 608	914 475

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		105 891 949	105 891 949
Crédits de paiement		104 891 949	104 891 949

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	105 891 949	104 891 949

Deux opérateurs émergent sur cette action : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Cité des sciences et de l'industrie

	AE	CP
Fonctionnement	81 645 000	81 645 000
Investissement	9 430 000	8 430 000
Total	91 075 000	90 075 000

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs principaux ».

Palais de la découverte

	AE	CP
Fonctionnement	12 816 949	12 816 949
Investissement	2 000 000	2 000 000
Total	14 816 949	14 816 949

Nom de l'opérateur	Budget 2006		Subvention 2006*		Subvention 2007	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Palais de la Découverte	16 843 309 €	16 843 309 €	10 061 949 €	10 061 949 €	14 816 949 €	14 816 949 €
<i>dont fonctionnement</i>	16 538 309 €	16 538 309 €	9 695 051 €	9 695 051 €	12 816 949 €	12 816 949 €
<i>dont investissement</i>	305 000 €	305 000 €	366 898 €	366 898 €	2 000 000 €	2 000 000 €

*En 2006, le Palais de la Découverte émergeait, en plus de la subvention du ministère de la culture, sur le programme 150 de la MIREs à hauteur de 1.1 M€. En 2007, la totalité des subventions dédiées au Palais sont regroupées sur le programme 186.

Le Palais de la découverte est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Son activité vise à développer une meilleure compréhension de l'environnement scientifique et technique par l'expérimentation sur les grandes lois des sciences de l'Univers, de la Terre, de la matière et du vivant. Il présente de façon dynamique, particulièrement pour un public de jeunes, les sciences fondamentales et contemporaines sous forme de démonstrations et d'expériences spectaculaires, concourant ainsi au développement de vocations scientifiques. En 2005, le Palais de la Découverte a accueilli 640.000 visiteurs dont 568.000 payants.

Le projet d'investissement financé concerne des opérations urgentes de mise en sécurité du bâtiment.

Pour 2007, le plafond d'emploi passera à 192 personnes compte tenu du transfert de 3 ATER depuis le Ministère de la Recherche.

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	34 273 153	2 760 717	37 033 870
Crédits de paiement	34 273 153	2 697 456	36 970 609

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	763 119	647 034

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

	AE	CP
DDAI : publications en ligne de valorisation de la recherche (sites professionnels et grands publics), réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles	763 119	647 034

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 997 598	2 050 422

Les crédits d'intervention de l'action 4 sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. En 2006, il permet de soutenir 35 unités mixtes de recherche et 21 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	957 192	955 077
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles... Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine...	1 040 406	1 095 345
TOTAL	1 997 598	2 050 422

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
708 364	7 167 338	147 503 440	152 115 102	147 751 440	697 884	150 157 218	8 887 702

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			102 659 895	102 623 895	108 174 229	107 135 732
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			102 659 895	102 623 895	108 174 229	107 135 732

Les subventions pour charges de service public regroupent principalement les dotations en faveur de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		616	607
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		942	942

Le nombre d'emplois indiqués est celui correspondant aux emplois rémunérés par la Cité des sciences et de l'industrie. La détermination du plafond d'emplois en ETPT du Palais de la découverte est en cours.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Cité des sciences et de l'industrie	938		
Palais de la découverte			189
Totaux	938		189

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Textes institutifs

Le Décret n°85-268 du 18 février 1985 modifié portant création de l'Établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie est abrogé.

Le décret n°2006-222 du 24 février 2006 relatif au statut de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Organisation

L'opérateur est un établissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication et du ministère en charge de la recherche.

En plus de son conseil d'administration, la CSI est dotée d'un conseil scientifique de 24 membres (composé notamment de biologistes, chimistes et physiciens) qui donne un avis sur les orientations scientifiques de l'établissement.

Missions

Ainsi que spécifié dans le décret n°2006-222, la Cité des sciences et de l'industrie a pour mission de « rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de sociétés liés à leur évolution ». Par ailleurs, elle « participe à leur diffusion en France et à l'étranger ». Dans cet esprit, l'analyse notamment des enjeux de société liés à l'évolution de la science vient répondre aux attentes croissantes des visiteurs en la matière.

Au service de ses missions, la Cité des sciences et de l'industrie développe une offre diversifiée, en accès gratuit ou payant : des expositions permanentes et temporaires pour tous les publics, y compris les plus jeunes (Cité des enfants), des conférences et des débats scientifiques, la mise à disposition de ressources documentaires, via notamment la médiathèque, la Cité des métiers, le Carrefour numérique ou le site internet, www.cite-sciences.fr, une programmation cinéma 3D et grand écran (à la Géode, dont elle est l'actionnaire majoritaire) et, aussi, l'organisation de spectacles et d'événements culturels nationaux, tels que la fête de la science.

Toutes ces activités sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques dans les espaces, et complétées par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou d'accompagnement à la visite. La Cité contribue également à la diffusion de la culture scientifique et technique par son activité de co-édition d'ouvrages de vulgarisation.

Les choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau installé en 2003 et renouvelé en 2006.

La Cité participe activement, à travers son Plan d'action régionale, à la diffusion sur l'ensemble du territoire national d'une offre étendue de produits muséologiques de qualité, adaptés aux conditions de présentation en région et, pour certains, co-produits avec des partenaires locaux (ex. du Vaisseau à Strasbourg).

La Cité est aussi active à l'international (édition scientifique, partenariat avec TV5, soutien à la francophonie...)

La Cité contribue par ailleurs activement à la mise en œuvre du plan national de diffusion de la culture scientifique et technique lancé en février 2004 par les ministres chargés de la culture et de la recherche, à travers des actions de portée nationale (mise en place d'un portail de la culture scientifique et technique, soutien à l'édition de vulgarisation scientifique, constitution d'un réseau des médiathèques, ...)

Installée dans un bâtiment conçu en 1986 dans le souci de valoriser et d'animer le quartier de la Villette, la Cité mène également des activités visant à exploiter au mieux le site et le bâtiment qui lui sont remis en dotation. Elle mène ainsi depuis 2003 un plan de réhabilitation technique pour le renouvellement et l'entretien de nombreuses installations. Par ailleurs, la Cité exploite le centre de congrès sis dans son bâtiment. Enfin, la Cité a lancé en 2005 le projet « Villette Perspective » visant à faire aménager et exploiter par un opérateur privé la 4ème travée du bâtiment restée inoccupée depuis l'inauguration du site.

Fréquentation

Quatrième musée le plus fréquenté de France après le Louvre, Orsay et Pompidou, la Cité a reçu en 2005, 3.2 millions de visiteurs (dont 1.9 millions de payants) sur son site parisien ce qui constitue son record historique de fréquentation.

Etat de la contractualisation

La Cité des Sciences a proposé le 1er juin 2006 un contrat de performance aux ministères de la culture et de la recherche. Il s'agit pour ce contrat de présenter les grands axes de la politique de l'établissement tels que développés dans le « tableau de dépenses de l'opérateur » ainsi que des objectifs prioritaires tels que détaillés dans les « perspectives 2007 ». Ce contrat est en cours de finalisation à fin juin 2006.

Présentation budgétaire et justification au 1er euro

Action de rattachement

L'opérateur est rattaché à l'action 3 intitulée « opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRE).

Présentation du budget/ Justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 45% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 992 ETPT.

Les crédits de fonctionnement sont concentrés sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment (31%) et sur les offres culturelles (production d'expositions) et l'accueil du public (36%), alors que la masse salariale est principalement affectée à l'offre culturelle. En matière d'investissement, 90% du budget sont consacrés à l'offre culturelle (expositions en particulier) et à l'entretien du bâtiment.

Hors subventions, les ressources de la CSI représentent 18,9 M€ soit 21% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 8,1 M€ soit 43% des ressources propres de la CSI. Les locations d'espaces et les autres services apportent 6,1 M€ soit 33% des ressources propres, le reste de ressources propres soit 4.6 M€ provient des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2006 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	45%
Part de la subvention de l'Etat dans les charges du compte de résultat	73%
Coût d'un jour de fonctionnement	267 349 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'Etat	52.59%

Les charges du compte de résultat incluent les amortissements pour 9.041 M€

Perspectives 2007

La Cité entend consolider, au cours de la période 2006-2008, sa position d'institution nationale de référence en matière de culture scientifique et technique, notamment par sa politique d'offres culturelles. La Cité engagera le renouvellement de son offre permanente, afin de rester à la pointe de l'offre de culture scientifique et technique. Les projets suivants, inscrits dans le plan de rénovation de la Cité seront mis en œuvre sur la période 2006-2008 : la rénovation de la Cité des enfants, avec, en premier lieu l'ouverture en 2007 d'un espace destiné aux 2-7 ans, puis, en 2008, celui réservé aux plus grands (5-12 ans), la restructuration progressive des espaces d'exposition permanente, afin de fournir au visiteur les repères dont il a besoin pour mieux comprendre le monde et la science contemporaine. En 2007 ouvrira un premier espace, Le grand récit de l'Univers, consacré aux origines de la matière et aux lois physiques de l'univers. Le renouvellement des autres espaces permanents sera également mis à l'étude durant cette période ; enfin, un observatoire des innovations, conçu autour d'îlots thématiques et partenariaux, constituera le deuxième élément de la future Galerie des innovations, dont le premier espace, temporaire, a été ouvert en 2005 (expos Téléphonie mobile, tout capter, puis Biométrie, l'homme identité). Le rythme et les contenus seront liés aux partenariats mis en place par la Cité avec le monde industriel et scientifique.

La Cité place le public au cœur de sa mission. Dans cette perspective, elle veillera en parallèle à développer l'attractivité de son offre, en capitalisant sur le succès rencontré depuis 2003, son accessibilité à tous les publics et notamment les plus éloignés de la culture et des sciences, et la qualité de son accueil. Cet objectif se décline sur l'ensemble des segments de son offre, payante ou gratuite aussi bien que physique ou en ligne. Des études seront conduites en 2007 pour mettre en place un projet volontariste d'amélioration des modalités d'accueil des visiteurs, facteur-clé de son attractivité, de l'augmentation de sa fréquentation et de la fidélisation de nouveaux publics. Quatre axes seront mis à l'étude en 2006-2008 afin de bâtir un projet concret :

- renforcer la lisibilité de l'offre et la construction des parcours de visite ;

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OPÉRATEURS

- améliorer le confort et la convivialité de la visite ;
- développer la qualité des services et des commerces ;
- optimiser l'exploitation et la gestion des fonctions d'accueil.

Enfin, dans le cadre de sa recherche de performance économique et sociale, La Cité entend maintenir au cours de la période 2006-2008, un niveau élevé de performance économique et sociale, indispensable pour atteindre les deux premiers objectifs qui lui sont assignés. Cela inclut le développement des compétences des salariés, par la formation, la gestion prévisionnelle des emplois, l'emploi des personnes handicapées. Dans le domaine de la gestion, sont développées la politique achats, le contrôle de gestion, l'audit interne et la qualité comptable ainsi que l'optimisation des ressources propres.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires fixés en commun avec les tutelles lors de la rédaction du contrat de performance.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 3						
Subventions pour charges de service public	89 106	87 606	89 776	90 606	91 075	90 075
Totaux	89 106	87 606	89 776	90 606	91 075	90 075

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)**Ressources de l'opérateur**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
90 606	1 711		18 901	111 218

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Offres culturelles	19 923	11 100	8 712	39 735
Accueil du public	9 217	7 196	695	17 108
Diffusion nationale et internationale	3 452	2 437	275	6 164
Activités commerciales	1 772	1 977	145	3 894
Bâtiment et installations techniques	8 171	15 721	8 995	32 887
Fonctions support	6 581	12 779	560	19 920
Totaux	49 116	51 120	19 382	119 708

Le décalage entre les ressources et les dépenses de l'opérateur s'explique par le jeu de la capacité d'autofinancement (3.4 M€) et du prélèvement sur le fond de roulement (4 M€) autorisé par les tutelles lors du vote du budget 2006, qui ont servi à financer une partie des investissements.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
ETPT	938.33	941.63	942
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	48	50	50

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, il s'agit de mises à disposition rattachés au ministère de l'éducation nationale. Le chiffre de 2007 n'est que la reconduction à titre conservatoire de 2006, le travail établissant le plafond d'emploi des emplois permanents et non permanents n'étant finalisé qu'en fin d'année au moment du vote du budget 2007

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

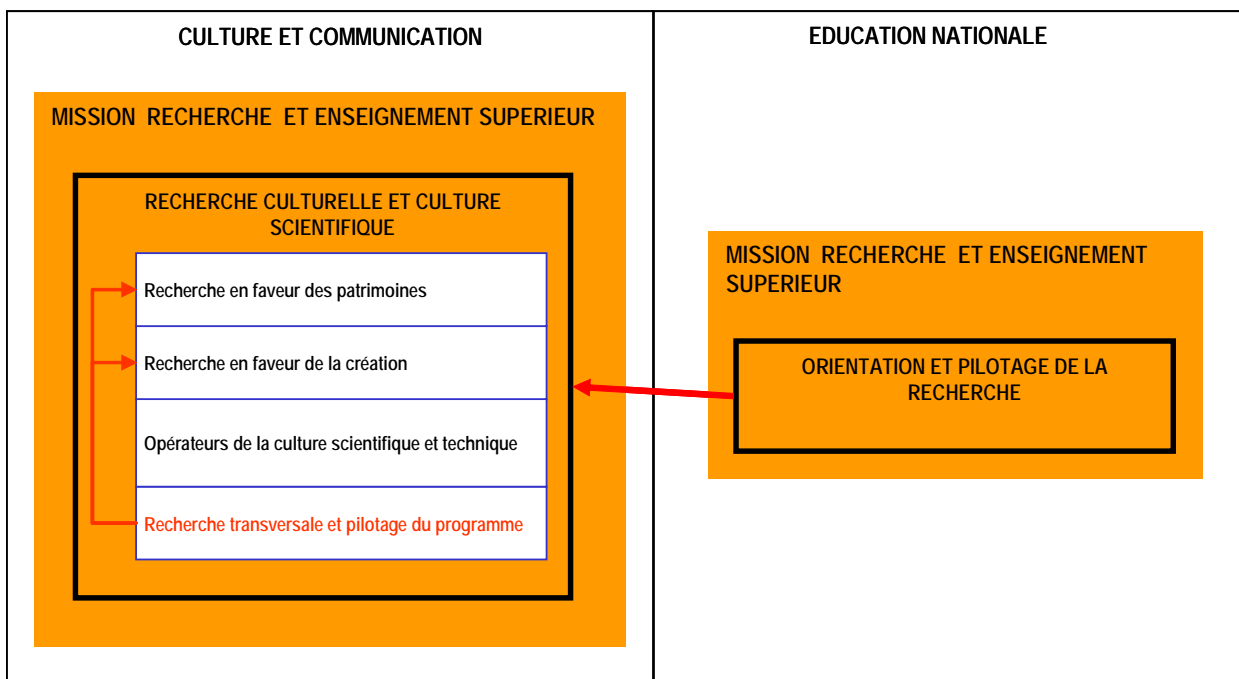
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	7 005 396	+28 678 532	+140 142	+35 824 070	+35 733 125
Recherche en faveur de la création	2 027 148	+8 346 349	+40 786	+10 414 283	+3 901 693
Opérateurs de la culture scientifique et technique	104 891 949		+7 191 000	+112 082 949	+100 208 244
Recherches transversales et pilotage du programme	36 970 609	-37 024 881	+54 272	0	+7 773 378
Total	150 895 102	0	+7 426 200	158 321 302	147 616 440

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-7 426 200
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-7 426 200

OBSERVATIONS

Le coût direct des actions est constitué à partir des crédits de l'action inscrits au PLF 2007 abondés des fonds de concours directement imputables à cette action.

En conformité avec les recommandations du CIAP, il a été décidé de re-ventiler une partie des crédits du programme « Orientation et pilotage de la recherche » sur les autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » au prorata du poids budgétaire des programmes au sein de la mission.

A l'issue de cette ventilation externe, une ventilation interne au programme « Recherche culturelle et culture scientifique » a été effectuée : les crédits de l'action « Recherches transversales et pilotage et animation du programme » ont été ventilés sur les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création ».

VENTILATION EXTERNE DES CRÉDITS EN PROVENANCE DU PROGRAMME « ORIENTATION ET PILOTAGE DE LA RECHERCHE »

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

Il a été décidé par le ministère en charge de la recherche de procéder à un déversement a posteriori des crédits de fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur les autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (exception faite du programme vie étudiante). Ces re-ventilations ont été effectuées au prorata du poids budgétaire des différents programmes concernés. Le ministère de la culture et de la communication a effectué ces reventilations au prorata du poids budgétaire des actions soutenant la recherche au sein du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ». Ainsi, l'action « Recherche en faveur des patrimoines » est abondée à hauteur 140 142 EUR, l'action « Recherche en faveur de la création » à hauteur de 40 786 EUR et l'action « Recherches transversales et pilotage et animation du programme » à hauteur de 54 272 EUR.

Les crédits relatifs aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique inscrits en coûts directs sur l'action « renforcement des liens entre science et société » du programme « Orientation et pilotage de la recherche » sont déversés sur l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » à hauteur de 7 191KEUR.

VENTILATION INTERNE AU PROGRAMME

Présentation de l'action « Recherche transversale et pilotage du programme ».

L'action « Recherche transversale et pilotage du programme » comprend :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire,
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville »,
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;
- des crédits pour la valorisation des travaux de la recherche.

Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits.

L'action « Recherche transversale et pilotage du programme », puisque transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création, a donc été répartie entre les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création » au prorata du coût direct de ces actions, avant re-ventilation des crédits issus du programme « Orientation et pilotage de la recherche ».

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

La ventilation externe des crédits issus du programme « Orientation et pilotage de la recherche » conduit à une augmentation de 5% des crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Le poste principal du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action « Opérateurs de la culture scientifique du programme » représente en effet plus de deux tiers des crédits du programme, et ce, avant comme après re-ventilations.

Pour les crédits ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, après re-ventilation, l'action « Recherche en faveur des patrimoines », pèse près d'un quart des crédits du programme, contre 5% avant re-ventilations au sein du programme. Les crédits relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires passant environ de 1 à 7% du programme.

PROGRAMME 142

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE BUSSEREAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	592
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	594
Présentation du programme et des actions	598
Objectifs et indicateurs de performance	604
Justification au premier euro	607
Opérateurs	617
Analyse des coûts du programme et des actions	625

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement ; c'est ce que le MAP a choisi en proposant la constitution de pôles de compétences en sciences et technologies du vivant et de l'environnement qui fédèrent les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les instituts techniques sous sa responsabilité dans une même zone.

L'enseignement supérieur agricole, qui forme chaque année plus de 13 000 étudiants dans 25 établissements publics et privés, dispose d'un système de formation de haut niveau dans des établissements où la recherche a maintenant une reconnaissance complète au niveau universitaire avec la participation aux Écoles Doctorales, aux activités des Établissements à caractère scientifique et technologique (EPST) et aux Unités Mixtes de Recherche (UMR). Cette formation s'appuie aussi largement sur l'insertion dans la vie professionnelle avec différents stages en entreprises, des travaux de gestion de projet.

La recherche est conduite dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes nationaux de recherche. La recherche finalisée constitue un axe majeur d'intervention du MAP qui assure le financement des organismes placés sous sa tutelle et l'attribution de soutiens de programme aux UMR.

En matière de développement, les interventions du MAP portent sur l'appui aux centres techniques, le financement d'actions de recherche dans le domaine de la sélection végétale, de la qualité et de la sécurité des aliments, et la mise en place de plates-formes technologiques.

La labellisation d'Unités Mixtes Technologiques (UMT) et de Réseaux Mixtes Technologiques (RMT) dans le courant de l'année 2006 devraient créer des liens efficaces entre formation, recherche et développement.

Le choix des trois objectifs suivants est à relier avec la stratégie du MAP en matière de formation de recherche et de développement. Les secteurs relevant du MAP doivent relever le défi de l'évolution des contextes économique, social et environnemental, auxquelles ils s'adapteront en innovant et en renouvelant leurs compétences.

Ce renouvellement des compétences passe par la formation de cadres de haut niveau ouverts à l'international et en phase avec les avancées de la science (objectif n° 1).

S'agissant de l'efficacité de la mise en œuvre, l'introduction progressive du contrôle de gestion dans tous les établissements permettra d'appréhender la part des moyens globaux affectés à chacune de leurs productions finales (calcul des coûts complets). S'agissant de la dépense de l'État par catégorie d'étudiants, l'indicateur mis en place sera renseigné à partir des moyens en personnels et en crédits attribués par le MAP à chaque établissement (objectif n° 2).

Il s'agit en outre d'observer la fluidité de la chaîne qui s'étend de la production des connaissances à leur diffusion (objectif n° 3). L'innovation suppose une mobilisation rapide des connaissances scientifiques et techniques dans des projets en partenariat entre la recherche publique et ses partenaires du développement et de la formation disséminés sur le territoire à proximité des acteurs économiques et des créateurs de valeurs.

Un indicateur, actuellement en construction, permettra d'appréhender l'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques, lesquelles bénéficient aux services centraux et déconcentrés de plusieurs ministères, mais aussi aux branches professionnelles.

Les leviers d'action stratégique retenus s'articulent principalement, pour l'enseignement supérieur et la recherche, autour de la constitution de pôles de compétences associant formation, recherche et développement, et agissant dans le cadre de partenariats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ **OBJECTIF 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**

-INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

■ **OBJECTIF 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

-INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

■ **OBJECTIF 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques**

-INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Enseignement supérieur	156 657 779	44 955 274	29 349 444	230 962 497	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	32 623 829	7 306 400	42 207 482	
Totaux	158 935 032	77 579 103	36 655 844	273 169 979	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Enseignement supérieur	156 657 779	46 555 274	29 349 444	232 562 497	
02 Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	32 913 829	8 861 400	44 052 482	
Totaux	158 935 032	79 469 103	38 210 844	276 614 979	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Enseignement supérieur	145 027 767	45 825 195	28 971 741	219 824 703	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	15 679 174	9 567 139	14 891 514	40 137 827	
Totaux		160 706 941	55 392 334	43 863 255	259 962 530	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Enseignement supérieur	145 027 767	46 609 195	28 971 741	220 608 703	
02	Recherche, développement et transfert de technologie	15 679 174	9 722 139	15 733 514	41 134 827	
Totaux		160 706 941	56 331 334	44 705 255	261 743 530	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		160 706 941	158 935 032		160 706 941	158 935 032
Rémunérations d'activité		100 770 586	98 570 320		100 770 586	98 570 320
Cotisations et contributions sociales		59 567 257	60 000 725		59 567 257	60 000 725
Prestations sociales et allocations diverses		369 098	363 987		369 098	363 987
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		55 392 334	77 579 103		56 331 334	79 469 103
Subventions pour charges de service public		55 392 334	77 579 103		56 331 334	79 469 103
Titre 6. Dépenses d'intervention		43 863 255	36 655 844		44 705 255	38 210 844
Transferts aux ménages		7 412 802	7 500 000		7 412 802	7 500 000
Transferts aux autres collectivités		36 450 453	29 155 844		37 292 453	30 710 844
Totaux		259 962 530	273 169 979		261 743 530	276 614 979

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES⁷

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers	nc	nc	nc

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur	160	160	165

⁷ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

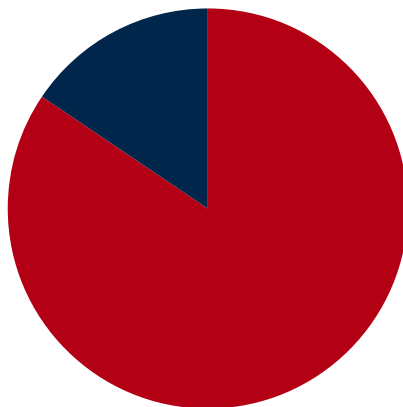
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Enseignement supérieur	230 962 497	232 562 497
02	Recherche, développement et transfert de technologie	42 207 482	44 052 482
Totaux		273 169 979	276 614 979

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

● Action n°01 (84,55%)



● Action n°02 (15,45%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Enseignement supérieur et recherche agricoles" regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation de vétérinaires, de paysagistes et d'ingénieurs dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. Le pilotage du programme vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement.

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau associée à une activité de recherche, reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et, au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Les missions des établissements d'enseignement supérieur sont, notamment, les suivantes :

- dispenser les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale appliquée et clinique ;
- conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuer à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) a défini les quatre axes de la politique qu'il entend mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

A la suite de cette annonce, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de sept pôles de compétences. Ceux-ci regroupent sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement, en sciences et technologies du vivant.

L'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage s'appuie sur un réseau de 25 établissements (18 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 13.000 étudiants.

Ces établissements, répartis principalement en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation de fonctionnaires) forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

L'action "Enseignement supérieur agricole" est décomposée en quatre sous-actions : enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, enseignement supérieur privé et aide aux étudiants (public et privé).

La recherche menée au sein des établissements d'enseignement supérieur et des organismes nationaux de recherche, notamment l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), est utilisée en faveur du développement d'une agriculture multifonctionnelle.

La recherche finalisée en appui aux politiques publiques constitue un des axes d'intervention du MAP, qui assure :

- le financement d'organismes sous cotutelle : l'INRA et le Centre national du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF) pour des missions d'appui scientifique technique ;
- l'attribution de soutiens de programmes aux unités mixtes de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

En matière de **développement**, les interventions du MAP portent sur :

- l'appui aux centres techniques assurant des activités de recherche appliquée et développant le transfert des connaissances scientifiques et techniques et des innovations aux exploitations agricoles (ACTA - Association de Coordination Technique Agricole) et aux PME-PMI du secteur agroalimentaire (ACTIA - Association de Coordination

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Technique pour l'Industrie Agroalimentaire) en complément des moyens alloués aux organismes de développement grâce à une taxe fiscale affectée ;

- le financement d'actions de recherche en matière de sélection végétale et dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments (notamment actions inscrites dans les Contrats de Plan État-Régions) ;
- la mise en place de plates-formes technologiques sur les sites de l'enseignement technique et les réseaux thématiques qui préparent en partenariat avec l'enseignement supérieur et les professionnels à la licence professionnelle.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

■ ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 **84,5 %**
 Enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur agricole long relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche sont passés de 11.235 étudiants en 1997-98 à 13.271 étudiants (en intégrant les formations de 3^{ème} cycle) en 2005-2006, ce qui représente pour cette période une hausse de 18,12 %.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des effectifs en 1997-1998 et en 2005-2006 par type de formation :

Famille de formations	1997-1998	2005-2006
I. Enseignement public (+9,1%)	7.798	8.508
Écoles d'ingénieurs agronomes (ENSA)	2.562	2.868
Écoles d'ingénieurs des travaux (ENIT et assimilée)	2.024	2.637
Centres de 3e cycle et écoles d'application	543	491
Écoles vétérinaires (ENV)	2.244	2.202
Formation de paysagistes	178	195
Formation d'enseignants	247	115
II. Enseignement privé (+38,5%)	3.437	4.763
Écoles d'ingénieurs en agriculture	3.437	4.763
Total I et II	11.235	13.271

Les principaux financements mobilisés par l'État en faveur de l'enseignement supérieur agricole sont attribués selon les modalités décrites ci-dessous.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

S'agissant des moyens de fonctionnement ordinaires des établissements d'enseignement supérieur agricole public, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis au point un mode de répartition entre établissements « CERES » (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur) qui sert de base à l'attribution de la dotation de fonctionnement hors-contrat.

En effet, la contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur a été engagée par la DGER et constitue un des quatre axes de la politique en faveur de l'enseignement agricole.

Le contrat établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. L'ensemble des établissements ont finalisé leur projet en 2005.

Des dotations particulières seront attribuées dans ce cadre contractuel.

La DGER a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts,

ingénieurs de travaux, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Enseignement supérieur privé

Le financement de l'enseignement supérieur agricole privé résulte des dispositions du décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. La subvention est calculée automatiquement à partir des paramètres suivants, définis dans le décret :

• Paramètres fixés :

- Obligations annuelles horaires des enseignants,
- Volume horaire nécessaire à l'enseignement,
- Effectif des travaux dirigés et des travaux pratiques.

• Paramètres variables :

- Nombre d'étudiants (augmentation plafonnée à 1 % par an),
- Pourcentage d'enseignants permanents,
- Valeur du point de la Fonction Publique.

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le Code de l'Éducation et le Code Rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte parité est observée avec les étudiants relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

ACTION n° 02

Recherche, développement et transfert de technologie

15,5 %



Cette action se partage entre l'appui à la recherche, d'une part, et les aides au transfert de technologie et au développement agricole, d'autre part.

Appui à la recherche

Outre les crédits de rémunération des personnels mis à disposition du CEMAGREF (missions d'appui scientifique et technique au MAP), les moyens mobilisés concernent, d'une part, des subventions aux établissements publics de recherche et, d'autre part, des aides à la formation par la recherche.

Le MAP assure la cotutelle d'organismes exerçant des missions de recherche : l'INRA et le CEMAGREF.

Le Ministère participe à la définition de la politique de recherche de l'INRA et du CEMAGREF, notamment, par le biais des contrats quadriennaux pour qu'une réponse optimale soit apportée à des problèmes scientifiques et techniques, mais aussi qu'un appui aux politiques publiques soit réalisé.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, un peu moins de 10 % des étudiants sont amenés à suivre une formation par la recherche pour compléter la formation initiale. Le plus souvent, cette formation par la recherche est dispensée au sein d'unités labellisées, bénéficiant d'un soutien de programme, soit relevant en propre des établissements d'enseignement supérieur, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR).

Transfert de technologie et développement agricole

Les financements concernent, principalement, les instituts et centres techniques agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

A ce titre, le MAP mène une politique incitative en attribuant des crédits à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA). En contrepartie, ces têtes de réseaux élaborent des plans d'orientation stratégique.

Conformément aux recommandations du comité national d'évaluation de la recherche (CNER – rapport 2004, chapitre recherche agronomique), ces crédits sont essentiellement destinés à renforcer le rôle d'interface des instituts et centres techniques entre la recherche finalisée et les professionnels. Ils permettent de soutenir et de conforter les structures qui, après évaluation, auront démontré la qualité de leurs programmes et de leurs résultats. Ceci inclut leur implication dans les diverses formes de partenariat que promeut le MAP pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (pôles de compétence, unités mixtes technologiques, projets transversaux à plusieurs filières de production...).

Ces crédits financent également des opérations dans les domaines de la sélection végétale et de la qualité et de la sécurité des aliments.

Le caractère appliqué des travaux de recherche financés est particulièrement souhaité. Enfin, ces crédits contribuent aux transferts de technologie effectués par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, notamment dans le cadre de la nouvelle mission d'animation des territoires ruraux que leur confie la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international (du point de vue du citoyen)

L'efficacité socio-économique de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire est appréciée notamment par le taux d'insertion professionnelle. Ce taux est mesuré par une enquête 3 mois après la sortie du cursus.

Cette insertion est notamment favorisée, outre l'adéquation des référentiels aux besoins des secteurs économiques, par les stages en milieu professionnel effectués en cours d'études, par la formation, par la recherche et par l'ouverture à l'international des étudiants. C'est pourquoi sont présentées à l'appui de l'indicateur retenu les informations suivantes concernant l'année 2005 :

- la part des stages en milieu professionnel dans les études : plus de 30 % ;
- le taux d'étudiants formés par la recherche : 7,6 % ;
- le taux d'étudiants ayant effectué un stage à l'étranger : 15,8 %.

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Taux d'insertion des diplômés à 3 mois	%	62%	63%	62.6%	64%	65%	65%

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : données transmises à la DGER après enquête annuelle auprès des étudiants diplômés faite par la conférence des grandes écoles.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : l'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie sur la population totale des diplômés de la même année qui ont recherché un emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international. Le délai de 3 mois peut paraître court, mais il s'agit de formations professionnalisantes et d'étudiants sortant avec des compétences très ciblées.
- **Commentaires** : Il n'a pas été possible de reprendre les données du CEREQ (taux d'insertion à 3 ans – « Enquête génération 2001 »-) car les réponses des diplômés de l'enseignement agricole sont en trop petit nombre pour être significatives. Pour sa part, la DGER mène, tous les 4 ans, une enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole. Pour la dernière enquête effectuée en 2002, le taux d'insertion net des diplômés des écoles publiques d'ingénieurs est de 96,3 %.

OBJECTIF n°2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service (du point de vue du contribuable)

Les formations concernées sont celles des cadres supérieurs techniques du MAP ainsi que des personnels d'enseignement, des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes. Chaque catégorie est traitée séparément.

Lorsque le contrôle de gestion sera généralisé dans les établissements, il est prévu de présenter pour information le coût complet intégrant à la fois le financement du MAP et les autres financements.

L'objectif est d'optimiser la dépense unitaire de formation.

INDICATEUR 2.1 : Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Cadres supérieurs techniques du MAP	€			14 323	15 700	15 700	15 500
Personnels d'enseignement	€		NC			*	*
Ingénieurs	€			11 815	13 000	13 500	14 000
Vétérinaires	€			12 709	15 000	15 000	16 500
Paysagistes	€			14 549	15 700	16 500	16 000

Précisions méthodologiques :

• **Sources des données :** Ces dépenses sont calculées à partir de la grille CERES d'attribution des subventions de fonctionnement et des emplois à chaque école.

• **Explications sur la construction de l'indicateur :** L'indicateur donne la dépense de fonctionnement pour l'Etat des différentes catégories de formés et par année de formation. Il s'agit de la dépense de formation au sens strict ; les dépenses de l'Etat pour la recherche, faite par les enseignants-chercheurs qui sont en poste dans ces écoles de formation, ne sont pas prises en compte.

Pour les vétérinaires, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 4 écoles vétérinaires.

Pour les ingénieurs, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 12 écoles de formation.

Pour les cadres supérieurs techniques du MAP, il s'agit de la dépense moyenne de formation des ingénieurs fonctionnaires. Le salaire de ces ingénieurs en formation n'étant pas pris en compte.

• **Commentaires :**

Pour la catégorie du personnel enseignant qui est formé par l'ENFA de Toulouse, il n'est pas possible de donner une valeur moyenne, d'une part, parce que les personnels formés ont des durées de formation très variables suivant le type de concours de recrutement (de 2 semaines à une année complète), et, d'autre part, parce que l'ENFA assure une mission d'appui à l'enseignement technique agricole et il serait nécessaire de pouvoir évaluer séparément cette mission d'appui.

Les prévisions 2006 prennent en compte le changement de taux du prélèvement (passage de 33% à 50 %) pour le Compte d'Affectation Spéciale pension des agents de l'Etat.

En ce qui concerne les prévisions pour les vétérinaires, elles tiennent compte de la modification du cursus de formation.

* Ce sous-indicateur pourra être renseigné à l'issue de la contractualisation des actions d'appui au système éducatif.

OBJECTIF n° 3 : Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques (du point de vue du citoyen)

Il s'agit de renforcer l'appui scientifique et technique aux politiques publiques de la part des principaux opérateurs attributaires de moyens spécifiques. Cela concerne plusieurs catégories d'opérateurs et de thématiques :

- **l'INRA**, attributaire de missions d'intérêt général déléguées par l'État et concernant notamment la cartographie des sols, la sélection animale et la sélection végétale ;
- **le CEMAGREF**, qui effectue par convention des travaux concernant la gestion durable de l'agriculture, des espaces ruraux et de la forêt, le développement des territoires ruraux, les services publics locaux eau et déchets, l'eau, l'agriculture et l'hydraulique de l'espace rural, la qualité des milieux aquatiques, l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants, la santé et la sécurité des opérateurs agricoles, la sécurité sanitaire et l'hygiène des aliments, les systèmes d'information et la traçabilité, la gestion des compétences, la diffusion et le transfert ;
- **les établissements d'enseignement supérieur agricole** concernant la formation par la recherche ;
- **les organismes de développement** concernant les interfaces entre la recherche et l'agriculture ainsi qu'entre la recherche et les industries agroalimentaires. Les opérateurs sont les instituts et centres techniques de l'agriculture (ICTA) et des industries agroalimentaires (ICTIA).

INDICATEUR 3.1 : Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques : (indicateur en cours de construction)

• **Sources des données :** moyens affectés aux différentes thématiques et niveau d'atteinte des objectifs renseigné par les bénéficiaires à partir des bilans annuels de réalisation.

• **Explications sur la construction de l'indicateur :** le taux d'efficacité sera la résultante du niveau d'atteinte des objectifs d'appui dans les principaux champs thématiques concernés, pondéré par les volumes de moyens spécifiques attribués.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Commentaires** : les éléments nécessaires pour renseigner l'indicateur seront intégrés aux conventions avec les opérateurs pour l'exercice 2006, et le premier résultat sera connu début 2007 pour la préparation du PAP annexé au PLF 2008.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Enseignement supérieur	156 657 779	74 304 718	230 962 497	156 657 779	75 904 718	232 562 497
02 Recherche, développement et transfert de technologie	2 277 253	39 930 229	42 207 482	2 277 253	41 775 229	44 052 482
Totaux	158 935 032	114 234 947	273 169 979	158 935 032	117 679 947	276 614 979

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
A administratifs		85	86	+1	7 008 622
A techniques		505	433	-72	30 588 749
B et C administratifs		352	362	+10	14 403 718
B et C techniques		752	751	-1	28 500 108
Enseignants		1 002	1 038	+36	78 433 835
Totaux		2 696	2 670	-26	158 935 032

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	98 570 320	98 570 320
Cotisations et contributions sociales	60 000 725	60 000 725
Prestations sociales et allocations diverses	363 987	363 987

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Remarque méthodologique : la ventilation des crédits par catégorie d'emplois, telle que figurant au tableau ci-dessus, inclut les dépenses correspondant aux prestations sociales et allocations diverses, aux crédits de vacances et aux autres crédits divers du titre 2.

Le programme emploie 2 670 ETPT pour une masse salariale globale de 158.935 032 €. Sur les 176 suppressions d'ETPT de titulaires qui seront réalisés au niveau ministériel, 14 le seront dans le cadre de ce programme, soit 30 départs définitifs sur un total de 390 pour l'ensemble du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les hypothèses de sorties et d'entrées retenues devront permettre d'atteindre cet objectif. La différence entre le solde des entrées-sorties et la variation des effectifs entre le PLF 2007 et la LFI 2006 s'explique par l'extension en année pleine des suppressions d'emplois 2006, par des transferts entre programmes et par des mesures de périmètre.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

HYPOTHÈSES DE SORTIESCes sorties définitives se font à la date moyenne du 1^{er} juillet.

	Départs en retraite	Autres sorties ⁽¹⁾	Total	Date moyenne de sortie (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	5	0	5	7	57 441 €
A techniques	6	13	19	7	60 491 €
B-C administratifs	9	11	20	7	20 550 €
B-C techniques	18	1	19	7	28 345 €
Enseignants	13	21	34	9	35 824 €
TOTAL	51	46	97		

⁽¹⁾ détachements, disponibilités, décès,...**HYPOTHÈSES D'ENTRÉES**

	Recrutements externes	Autres entrées ⁽¹⁾	Total	Date moyenne d'entrée (mois)	Coût moyen indiciaire et indemnitaire hors charges sociales
A administratifs	3	1	4	7	47 303 €
A techniques	8	9	17	8	46 297 €
B-C administratifs	0	7	7	7	19 631 €
B-C techniques	6	6	12	7	22 496 €
Enseignants	27	0	27	8	29 552 €
TOTAL	44	23	67		

⁽¹⁾ recrutements externes hors concours, hors contrats, retours de mobilité, de détachement, de disponibilité,...**AUTRES EFFETS DE STRUCTURE**

Le GVT positif est estimé à 1,77% ce qui représente une progression de la masse salariale de 1,9M€ (hors CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,60% ce qui représente une diminution de la masse salariale de 0,6M€ (hors CAS pensions).

Coûts moyens par catégorie d'emplois

A administratifs	81 227 €
A techniques	71 155 €
B-C administratifs	38 848 €
B-C techniques	37 425 €
Enseignants	75 326 €

ÉLÉMENTS SALARIAUX**MESURES GÉNÉRALES**Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006.

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1er novembre 2006 est prise en compte en 2007.

L'impact financier de ces mesures est de 0,8 M€ pour ce programme.

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions (taux civil de 51,05%) dont 0,31% au titre des allocations temporaires d'invalidité est de 43,56M€.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

AE = 0,79M€

CP = 0,79M€

Les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique

1) La catégorie C bénéficiera d'une restructuration globale avec une nouvelle grille dont le coût est estimé en 2007 à 0,29 M€.

2) La catégorie B bénéficiera de mesures dont le coût est estimé en 2007 à 0,15 M€.

3) La catégorie A bénéficiera des mesures suivantes dont le coût est estimé en 2007 à 0,07 M€ :

Plans de requalification :

Le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuit la mise en oeuvre de plusieurs plans de requalification qui s'inscrivent dorénavant dans le cadre des accords du 25 janvier 2006.

1) Plan en faveur des B administratifs estimé à 0,01 M€

2) Plan en faveur des C techniques estimé à 0,07 M€

3) Plan de requalification de la filière administrative en catégorie C estimé à 0,03M€.

Enfin, la réforme des contingents annuels d'avancement de grade est estimée à 0,096 M€.

Les mesures indemnitaires

Le coût de ces mesures est estimé à 0,077M€.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Enseignement supérieur	2 634
02	Recherche, développement et transfert de technologie	36
Total		2 670

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le programme comprend 2 670 ETPT.

	ETPT	% du total
Action n°1	2 634	98,65%
Action n°2	36	1,35%
TOTAL	2 670	100%

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

L'action 01 regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

L'action 02 regroupe les personnels de la recherche.

■ AUTRES ÉLÉMENTS

LES PRESTATIONS SOCIALES

AE : 363 987€

CP : 363 987€

Ces crédits alloués aux prestations sociales participent notamment aux dépenses suivantes :

- 0,01M€ au titre des crédits affectés aux congés de fin d'activité.
- 0,20M€ au titre des crédits affectés aux congés de longue durée.

L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

AE = 83 746€

CP = 83 746€

Aides à la famille

- Prestation pour la garde de jeunes enfants de moins de 3 ans : son montant est de 2,68€ par jour et par enfant ; cette allocation est soumise à des conditions de ressources ;
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : son montant est de 19,88€ par jour et par enfant ; aucune condition de ressources n'est exigée pour cette allocation.

Séjours d'enfants

- Séjours en centre de vacances avec hébergement : allocation variable selon les ressources ;
- Séjours en centre de loisirs sans hébergement : allocation variable selon les ressources ;
- Séjours en maison familiale de vacances et gîte de France : allocation variable selon les ressources ;
- Séjours dans le cadre éducatif : allocation variable selon les ressources ;
- Séjours linguistiques : allocation variable selon les ressources.

Enfance Handicapée

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans : son montant est de 139,21€ par mois et par enfant ;
- Allocation les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans : son montant est de 110,14€ par mois et par enfant ;
- Séjours en centre de vacances spécialisés : l'allocation est de 18,22€ par jour et par enfant.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Enseignement supérieur

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	156 657 779	74 304 718	230 962 497
Crédits de paiement	156 657 779	75 904 718	232 562 497

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'action 01 comprend 2 634 ETPT. Elle regroupe les personnels de l'enseignement supérieur agricole public.

Pour cette action les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à 156 657 779€.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	44 955 274	46 555 274

Les crédits de l'action 1 sont versés aux 18 établissements publics et aux 7 établissements privés de l'enseignement supérieur agricole pour la réalisation des missions décrites dans la partie opérateur. Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « opérateurs » du projet annuel de performance du programme.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS : AE : 44 955 274 € CP : 46 555 274 €

Fonctionnement des établissements : AE : 21 009 570 € CP : 21 009 570 €

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a élaboré un système de calcul et de répartition des dotations de fonctionnement finançant la formation initiale et continue diplômante. Le CERES (Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur) repose sur des critères objectifs et quantitatifs.

Les paramètres intervenant dans le calcul sont :

- 7 787 étudiants pris en compte dans le calcul (correspondant à environ 9 000 étudiants accueillis en établissements),
- 326 870 heures de formation nécessaires,
- 202 896 heures assurées par les enseignants-chercheurs et enseignants des établissements publics,
- 561 948 m² de bâtiments d'enseignement et de recherche, dont près d'un quart (127 617 m²) est consacré à la recherche.

Moyens de la contractualisation avec l'État : AE : 13 122 614 € CP : 13 122 614 €

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

A la différence de la subvention de fonctionnement de base qui s'appuie sur des critères identiques pour tous les établissements, les paramètres pris en compte dans la contractualisation sont propres à chaque contrat et aux actions retenues avec les établissements. Les actions le plus souvent retenues relèvent de la pédagogie, de la vie étudiante, de la formation continue, de l'international, de la politique scientifique ou de la prise en compte de missions spécifiques confiées à certains établissements (Potager du Roi à l'ENSP, missions d'appui au système éducatif...).

Pôles et structures : AE : 271 000 € CP : 271 000 €

Certaines structures de gestion de pôles agronomiques ou vétérinaires bénéficient d'un financement en application d'engagements contractuels à l'exemple d'Agrobiosciences dans le cadre du CPER.

Gestion des étudiants : AE : 1 075 000 € CP : 1 075 000 €

Les établissements organisateurs des concours étudiants reçoivent une subvention qui s'établit à 80 € par étudiant soit 700 000 € pour 2007. Les bourses sur critères universitaires sont attribuées en priorité aux étudiants de 3^{ème} cycle sur la base d'un montant moyen de 250 € par étudiant. Il est prévu d'y consacrer 375 000 € en 2007 (1 500 bénéficiaires).

Gestion des élèves fonctionnaires : AE : 526 000 € CP : 526 000 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (ENGREF, ENGEES, ENITA et ENFA) bénéficient d'un financement particulier qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité.

Missions spécifiques des établissements : AE : 351 090 € CP : 351 090 €

Les concours de recrutement des personnels des établissements et la formation continue des enseignants chercheurs font l'objet d'un financement spécifique.

Investissements hors CPER : AE : 5 600 000 € CP : 5 800 000 €

Les crédits de paiement permettent avant tout le financement de travaux de sécurité (notamment à la suite de l'intervention des commissions de sécurité) et de maintenance des bâtiments. En 2005, 30 opérations ont été financées pour un montant de 9,5 M€ et 8 opérations le sont en 2006, pour 6,3 M€.

En 2007, 21 opérations devraient pouvoir être engagées.

Investissements CPER : AE : 3 000 000 € CP : 4 400 000 €

Les opérations financées dans le cadre des CPER portent principalement sur la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées s'élève à 12 en 2005 et devrait être de 20 en 2006 et 14 en 2007.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	7 500 000	7 500 000
Transferts aux autres collectivités	21 849 444	21 849 444

TRANSFERTS AUX MENAGES AE : 7 500 000 € CP : 7 500 000 €

Aides aux étudiants : AE : 7 500 000 € CP : 7 500 000 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de 2 catégories de bourses :

- Les bourses sur critères sociaux (BCS) sont attribuées à plus de 2 500 étudiants, dont 526 bénéficient seulement de l'exonération des droits de scolarité (échelon 0) et 2 053 se répartissent entre les 5 échelons de bourse. Les étudiants boursiers se situent majoritairement à l'échelon le plus élevé (échelon 5), soit 641 d'entre eux en 2005-2006. Sur la base d'un taux moyen de 2 680 €, les BCS représentent une dépense de 6 700 000 €.

- Les bourses de coopération internationale (BCI) bénéficient à 2 000 étudiants, soit le quart des inscrits en formation initiale (en vue de l'obtention des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste). Le montant unitaire de la bourse à l'étranger est fixé à 400 € soit 800 000 M€ consacrés aux BCI.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE : 21 849 444 € CP : 21 849 444 €

Enseignement supérieur privé : AE : 21 849 444 € CP : 21 849 444 €

Le financement des établissements d'enseignement supérieur agricole privé sous contrat avec l'État est défini par le décret n° 86-1171 du 31 octobre 1986, modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003. Ce dernier prend en compte les paramètres suivants dans le calcul de la subvention :

- obligations annuelles horaires des enseignants [192 heures en 2006]
- volume horaire nécessaire à l'enseignement
- effectifs des TD et TP
- coût théorique d'un enseignant [Indice majoré 716 * 1,55 * valeur du point = 60 181 €]

3 335 étudiants pris en compte, soit un volume de 69 074 heures qui entraîne la prise en charge financière de 360 enseignants et, compte tenu du coût moyen d'un enseignant, le besoin 2007 s'établit à 21 849 444 € en AE = CP.

ACTION n° 02 : Recherche, développement et transfert de technologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 277 253	39 930 229	42 207 482
Crédits de paiement	2 277 253	41 775 229	44 052 482

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'action 02 comprend 36 ETPT. Elle regroupe les personnels de la recherche mis à disposition.

Pour cette action les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des dépenses de personnels s'élèvent à 2 277 253€.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	32 623 829	32 913 829

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLICS AE : 32 623 829 € CP : 32 913 829 €

CEMAGREF AE : 22 330 878 € CP : 22 330 878 €

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il convient de préciser que l'évolution sensible de la dotation 2007 par rapport à celle de 2006 est due au transfert des personnels mis à disposition (MAD) jusqu'ici rémunérés directement par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les moyens demandés serviront au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du MAP et au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement techniques et supérieurs agricoles :

- Rémunérations d'emploi de personnel technique et administratif ; personnels mis à disposition
- Subvention pour soutien de base aux activités de recherche et d'appui aux politiques publiques.

A. Mesures d'emplois

Les mesures reflètent les dispositions du contrat quadriennal entre le Cemagref et l'État, signé le 10 février 2005 ainsi que la décision de transférer sur le budget de l'établissement des MAD par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

* 41 agents (35 ETPT) de catégorie B et C ont été transférés au 1^{er} janvier 2006

* 191 ingénieurs (186 ETPT) ont été transférés au 1^{er} juillet 2006

B. Financement du fonctionnement et des activités scientifiques et techniques

1) Fonctionnement

La subvention doit permettre le financement des actions de formation continue et d'action sociale des emplois transférés par le MAP.

2) Financement des activités scientifiques et techniques

Le contrat quadriennal prévoit que l'État accompagnera les dotations de soutien de base « en tenant compte de l'ensemble des effectifs permanents, quelle que soit leur origine ».

INRA AE : 2 660 900 € CP : 2 660 900 €

Ces crédits sont destinés à couvrir la rémunération de 84 agents qui assurent pour le compte du MAP des missions régaliennes déléguées à l'institut :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales,
- système d'information support des schémas de sélection animale,
- inventaire et cartographie des sols.

Pour 2007, la dotation est similaire à celle de 2006.

155 000 € en autorisations d'engagement et 310 000 euros en crédits de paiement sont inscrits sur le « programme d'intervention territoriale de l'État », géré par les services du ministère de l'Intérieur, et dédiés à l'action « Eau pure » en région Bretagne.

Organismes de développement AE : 1 400 000 € CP : 1 400 000 €

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et à l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) d'un montant de 1 400 000 € en AE = CP. Cette subvention permet à ces associations de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Organismes de développement AE : 2 223 961 € CP : 2 868 961 €

Afin de renforcer le développement d'innovations, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP établit une procédure de qualification (ou labellisation), associant le ministère chargé de la recherche, des instituts et centres techniques qui s'impliqueront de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

Il est prévu d'allouer une dotation forfaitaire par personnel de recherche présent dans les unités. Ces centres emploient environ 2 000 personnels scientifiques et techniques. Une prévision de 75 % de qualification sur une base

de 1 000 € par personnel, amène à proposer un montant d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de 1 500 000 €.

Sont également demandés 723 961 € d'AE et 1 523 961 € de CP qui permettront de payer les soldes de financement accordés dans le cadre d'appels à projets de recherche antérieurs lancés par l'ACTA et l'ACTIA.

155.000 € en crédits de paiement sont inscrits sur le programme « intervention territoriale de l'Etat » géré par les services du ministère de l'Intérieur, et dédiés à l'action « eau pure en région Bretagne ».

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances de ce programme.

Partenariat national de développement des industries agroalimentaires (PNDIAA) AE : 3.458.090€ CP : 3.458.090 €

Une convention doit être signée en 2007 par le MAP avec OSEO permettant par un financement complémentaire de développer un fonds spécifique pour compléter et élargir les actions en faveur des IAA . Ces crédits visent également de soutenir des projets partenariaux de recherche et développement, sources d'innovation au bénéfice des industries agroalimentaires.

AGRICE AE : 550 000 € CP : 195 000 €

Le MAP est en première ligne sur le sujet en tant que responsable du Plan Gouvernemental sur les biocarburants et que membre fondateur du GIS AGRICE qui se préoccupe de l'utilisation des ressources agricoles à des fins énergétiques et chimiques (seule structure nationale à œuvrer sur le thème de la valorisation non alimentaire des plantes).

Les crédits demandés permettront à AGRICE de financer des projets novateurs sur ces thèmes.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	7 306 400	8 861 400

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES AE : 7 306 400 € CP : 8 861 400 €

Formation par la recherche AE : 4 756 400 € CP : 4 911 400 €

Les moyens alloués se répartissent en des dotations de soutien à des unités qualifiées, des financements de projets de recherche et développement sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres et des bourses de thèse et de « post-doc ».

Quelques indicateurs peuvent être fournis pour démontrer la forte implication des établissements dans cette démarche :

- 32 masters co-habilités avec l'Université
- 5 écoles habilitées à délivrer le doctorat
- 750 étudiants inscrits en formation par la recherche
- 163 unités de recherche labellisées
- 350 projets de recherche financés depuis 1998
- plus de 160 bourses financées depuis 1998
- plus de 720 cadres scientifiques

Il doit de plus être signalé que de nombreux chercheurs d'établissements publics, principalement l'Inra, sont présents dans les écoles.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le MAP a engagé une réorganisation de son enseignement supérieur. Les orientations retenues doivent permettre la constitution de pôles de compétences (au nombre de sept en début 2007) en favorisant les collaborations entre les établissements du ministère, les universités, les organismes de recherche et les structures de développement.

Les actions de recherche concernent :

1) les soutiens de programme aux unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole attribués à chaque équipe en fonction du nombre de cadres scientifiques ; le nombre total de cadres scientifiques s'élevant à près de 790 (établissements publics et privés), chacun bénéficiera d'un montant moyen de 4 150 € par an.

2) le financement de la part recherche des contrats quadriennaux d'établissement (bourses de thèses, équipement scientifique, aide au développement de l'encadrement doctoral) ; en 2007, la totalité des établissements auront signé leur contrat et cette dépense s'élèvera à 925 000 €.

3) le financement d'équipements scientifiques et de bourses de thèses en accord avec les besoins exprimés par les régions et les organismes de recherche partenaires, notamment dans le cadre des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013.

155 000 € en autorisations d'engagement et 310 000 € en crédits de paiement seront toutefois transférés sur le « programme d'intervention territoriale de l'Etat », géré par les services du ministère de l'Intérieur, et dédiés à l'action « Eau pure » en région Bretagne.

Recherche appliquée au domaine agroalimentaire AE : 2 000 000 € CP : 3 400 000 €

Les objectifs sont de produire des connaissances nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques alimentaires dans un contexte de collaboration entre les scientifiques, les professionnels et les pouvoirs publics. Les actions financées dans le cadre d'appels à projets permettent de développer des partenariats solides entre la recherche publique et la recherche privée et de renforcer le maillage du territoire national par des acteurs locaux de recherche et développement.

Près de 2 900 000 € d'AE ouvertes au titre des années antérieures doivent être honorées en 2007.

Recherche appliquée à la sélection végétale AE : 550 000 € CP : 550 000 €

Le MAP soutient financièrement des projets de recherche sélectionnés à la suite d'appels d'offres concernant les semences et les organes de multiplication végétative. Ces projets doivent permettre en particulier d'obtenir des données pour adapter les techniques de production et d'inscription aux besoins de qualité nécessaire et de quantité exprimés par cette filière. Ces travaux peuvent aussi permettre à l'agriculture conventionnelle de progresser dans des techniques de production de semences et de plants plus respectueuses de l'environnement.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
884 176	270 805 147	259 962 530	273 169 979	261 743 530	276 614 979		266 463 323

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			55 392 334	56 331 334	77 579 103	79 469 103
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			15 416 780	16 247 580	17 770 000	18 570 000
Totaux			70 809 114	72 578 914	95 349 103	98 039 103

En 2007, des subventions pour charge de service public pour un montant de 22,3 M€ en AE=CP et de 2,6 M€ en AE=CP seront respectivement versés au CEMAGREF et à l'INRA. Ces opérateurs font l'objet d'une présentation dans un programme distinct du programme n°142 du ministère de l'agriculture au sein de la mission Recherche.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		2 696	2 670
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		1 063	1 103

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Détail des emplois 2005 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	966		
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	39		
Totaux	1 005		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

Présentation des écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

Sont regroupés 18 établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire :

- le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC), institué par le décret n°81-254 du 18 mars 1981 codifié à l'article R.812-42 du code rural,
- l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT), instituée par le décret du 26 mars 1964,
- l'École Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD), instituée par le décret n°93-739 du 29 mars 1993,
- l'École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), instituée par le décret n°73-1038 du 9 novembre 1973,
- l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB), instituée par le décret n°63-637 du 28 juin 1963,
- l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITACF), instituée par le décret n°84-882 du 4 octobre 1984,
- l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), instituée par le décret n°66-260 du 25 avril 1966 (créant l'ENITRTS, dénomination changée en ENGEES par l'arrêté du 23 novembre 1992),
- l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF), instituée par les décrets n°65-426 du 4 juin 1965 et n°65-799 du 21 septembre 1965 modifié par le décret n°99-893 du 19 octobre 1999,
- l'École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM), instituée par la loi du 10 juillet 1875,
- l'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et alimentaires (ENSIA), instituée par le décret n°61-632 du 20 juin 1961 codifié à l'article R.812-12 du code rural,
- l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP), instituée par le décret n°94-1225 du 30 décembre 1994 modifié par le décret n°2001-335 du 10 avril 2001,
- l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'École Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), instituée par ordonnances royales de 1762 et 1765 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'École Nationale Vétérinaire de Nantes (ENVN), instituée par le décret du 4 juillet 1979,
- l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), instituée par ordonnance royale du 6 juillet 1825 et par les décrets n°78-115 et n°78-117 du 27 janvier 1978,
- l'Institut national de l'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (AGROCAMPUS), institué par décret n°2004-50 du 13 juillet 2004 modifié,
- l'Institut National d'Horticulture (INH), institué par décret n°97-1235 du 26 décembre 1997 modifié,
- l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG), institué par le décret n°71-1124 du 31 décembre 1971,

Ces établissements peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- les écoles d'ingénieurs,
- les écoles vétérinaires,
- l'école de paysagistes,
- les écoles de formation de fonctionnaires.

Ils sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception de l'ENESAD qui est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche), ils forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Domaine d'intervention :

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales et au niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) par la création d'unités mixtes de recherche (UMR).

Missions :

Au titre de leur mission, ces établissements publics :

- dispensent les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux ;
- participent à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- conduisent des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuent à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche ;
- participent à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourent à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Évolution en 2006 et 2007 :

Cette configuration va évoluer pour deux raisons :

- des regroupements d'établissements s'opèrent dans le contexte de la mise en place des pôles de compétences ;
- le MAP (DGER) a fait le choix d'adosser progressivement les centres d'appui à l'enseignement technique agricole – qui relèvent aujourd'hui du programme 143 – aux établissements d'enseignement supérieur. Deux des quatre établissements publics nationaux doivent être rapidement intégrés dans des établissements de l'enseignement public agricole :

- le Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture de Beg-Meil (CEMPAMA) sera intégré à l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de rennes (AGROCAMPUS) selon le décret n° 2006-610 du 26 mai 2006 ;
- le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac (CEP) participe à la création du centre international d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro).

Deux décrets sont en cours d'élaboration en vue de la création au 1^{er} janvier 2007 de deux établissements :

- l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech), issu du regroupement de l'INA-PG, de l'ENGREF et de l'ENSIA de Massy,
- le centre international d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro), à partir de l'ENSAM, du CNEARC, du CEP de Florac et de la Section des industries agroalimentaires des régions chaudes (SIARC) qui est un département de l'ENSIA de Massy spécialisé dans ce domaine et situé à Montpellier.

Ces deux établissements auront la particularité de prendre le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et, plus précisément, de « grand établissement ».

AXES POLITIQUES DES ÉTABLISSEMENTS :

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a défini les quatre axes suivants pour la politique que les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole mettront en œuvre :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'État.

MISE EN PLACE DE PÔLES DE COMPÉTENCES :

En vue de l'application de cette politique, le Ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de pôles de compétences. Ceux-ci regrouperont sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement en sciences et technologies du vivant. Ces pôles sont au nombre de sept :

- quatre dans lesquels les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture représentent, seuls, la dimension « formation » : les pôles francilien, montpelliérain, ouest et Clermont-Lyon ;
- trois dans lesquels sont présents les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur : les pôles toulousain, dijonnais et lorrain.

Ces pôles de compétence devront être dotés d'une structure juridique au plus tard le 1^{er} janvier 2007, en vue de contractualiser avec le MAP sur des actions identifiables et de leur donner une existence concrète.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT :

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont financés principalement par l'action 01 « enseignement supérieur » du programme.

Ces financements se décomposent en 4 sous-actions : établissements d'enseignement supérieur public, formation initiale des agents de l'État, aide aux étudiants, enseignement supérieur privé. Les modalités d'attribution des trois premières sous actions sont présentées ci-après.

Enseignement supérieur public

Sont regroupés les moyens en personnel, de fonctionnement et d'investissement.

S'agissant des moyens de fonctionnement ordinaires des établissements d'enseignement supérieur agricole public, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a mis au point un mode de répartition entre établissements "CERES" (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur) qui sert de base à l'attribution de la dotation de fonctionnement hors-contrat.

En effet, la contractualisation avec les établissements publics d'enseignement supérieur a été engagée en 2004 par le MAP (DGER) et constitue un des quatre axes de la politique en faveur de l'enseignement agricole.

Le contrat, établi pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine. Durant l'année 2004, 3 établissements (l'ENITAC, l'ENITAB, l'ENITIAA) ont signé un contrat portant sur la période 2004-2007.

En 2005, ils ont été rejoints par 6 établissements : l'INAPG, l'ENVN, l'ENVA et l'IHN pour la période 2005-2008 et l'ENSAM et le CNEARC pour la période 2005-2006 (contrat limité à 2 ans en raison de la réorganisation prochaine touchant ces 2 établissements).

En 2006, 7 contrats seront signés (la totalité des autres établissements, à l'exception de ceux qui « fusionnent » : l'ENGREF et l'ENSIA).

Des dotations particulières sont attribuées dans ce cadre contractuel.

Le MAP a développé une politique de soutien en faveur des étudiants ayant satisfait à des critères de mérite dans le cadre d'études longues : dernière année d'ingénieur, dernière année de master, thèses vétérinaires,... Au moyen des bourses sur critères universitaires, l'objectif du MAP est de renforcer l'attractivité des formations de 3^{ème} cycle dispensées dans ses établissements, favorisant l'ouverture à l'international des diplômes de l'enseignement supérieur agricole et confortant la professionnalisation des formations par la pratique des stages.

Par ailleurs, des moyens particuliers sont attribués aux établissements organisateurs des concours d'entrée dans les écoles.

De plus, la DGER verse aux établissements des subventions d'investissement destinées principalement :

- aux travaux de sécurité et de maintenance des bâtiments, compte tenu des besoins en la matière,
- aux rénovations et constructions, essentiellement dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER).

Formation initiale des agents de l'État

Le MAP a fait le choix d'identifier les moyens humains et financiers des établissements d'enseignement supérieur publics consacrés à la formation initiale des futurs agents de l'État (ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts, ingénieurs de travaux, inspecteurs de la santé publique vétérinaire, professeurs de l'enseignement technique agricole...).

Aide aux étudiants

L'aide sociale a pour objectif de permettre aux étudiants issus des familles les plus modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Elle relève de l'application de dispositions législatives et réglementaires inscrites dans le code de l'éducation et le code rural. Les ressources des parents de l'étudiant constituent le paramètre principal dans la détermination des bourses. Une stricte parité est observée avec les étudiants relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les bourses à l'étranger ont vocation à permettre aux étudiants d'y effectuer des stages et des périodes de formation.

Soutien à la recherche

Enfin, il convient d'indiquer que les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche. Ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées avec des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR). Ces subventions, d'un faible montant relativement à l'ensemble du programme, sont inscrites sur l'action « recherche, développement et transfert de technologie ».

Autres subventions et ressources propres

Outre les subventions de l'État, les établissements de l'enseignement supérieur bénéficient de subventions de la part des collectivités publiques (15% du total des subventions versées aux établissements en 2003, dont 6 % par les régions essentiellement dans le cadre des CPER), de la taxe d'apprentissage (4%), du versement des bourses (5%) et de diverses autres subventions d'exploitation (en provenance d'organismes internationaux notamment – 7%).

Enfin, la catégorie des ressources propres et autres regroupe les recettes liées aux inscriptions, à l'organisation des concours, aux produits des exploitations (agricoles ou viticoles), aux prestations de service (hébergement, restauration, formations, cliniques dans les écoles vétérinaires) et aux amortissements. La part relative des ces recettes dans les budgets totaux, sera mieux identifiée au niveau national dès lors que le contrôle de gestion, actuellement en phase d'élaboration, sera mis en place dans tous les établissements.

Il convient de rappeler que deux EPN (CEMPAMA de Beg-Meil et CEP de Florac) faisaient partie, jusqu'au 31 décembre 2006, du programme 143. A compter du 1^{er} janvier, ils sont intégrés dans le programme 142 (enseignement supérieur et recherche agricoles) dans le cadre des pôles Agrocampus de Rennes pour le CEMPAMA et Sup'agro de Montpellier pour le CEP.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : enseignement supérieur	54 933	53 177	53 396	54 125	52 445	54 055
Subventions pour charges de service public	47 481	45 725	45 880	46 609	44 955	46 555
Transferts	7 452	7 452	7 516	7 516	7 500	7 500
Action n° 02 : recherche, développement et transfert de technologie	3 740	3 740	4 296	4 296	4 756	4 756
Transferts	3 740	3 740	4 296	4 296	4 756	4 756
Programme n° 142 : enseignement supérieur et recherche agricole	58 673	56 917	57 692	58 421	57 201	58 811
Programme n° 143 : enseignement technique agricole	1 435	1 435	1 435	1 435	1 458	1 458
Totaux	60 108	58 352	59 127	59 856	58 659	60 269

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
59 856	26 364		90 982	177 202

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
18 établissements d'enseignement supérieur	36 069	91 220	49 913	177 202
Totaux	36 069	91 220	49 913	177 202

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	966	1 025	1 065
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	2 523	2 672	2 667

NB : En 2007, dans le cadre du plan gouvernemental, 15 postes d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs seront créés dans le secteur public de l'enseignement supérieur agricole et viendront conforter les opérateurs (écoles).

ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

L'ACTA et l'ACTIA, associations loi 1901, sont les structures de coordination des réseaux d'instituts et centres techniques agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique d'amont et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le MAP souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies » du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Cette action permet la mise en œuvre d'opérations qui viennent en appui aux politiques publiques du MAP (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques) et vise à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Le montant total de cette action s'élève à 39,9 M€ en AE et 41,9 M€ en CP (hors titre 2).

Le Conseil d'administration de l'ACTA comprend un contrôleur d'Etat (MINEFI) et un commissaire du Gouvernement (MAP). Les ministères chargés de l'agriculture, de la recherche et de l'environnement sont représentés dans le comité d'orientation scientifique et technique qui définit, dans le cadre du plan d'orientation scientifique et technique quinquennal, les thèmes et orientations prioritaires.

La représentation des pouvoirs publics au conseil d'administration de l'ACTIA est assurée par le contrôleur financier et par les ministères de l'agriculture et de la recherche. Ces ministères sont également représentés au sein du conseil scientifique et technique qui définit le plan d'orientation scientifique et technique quinquennal.

Le MAP souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et renforcer leurs liens avec la recherche et la formation. A cet effet, en application de la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006, le MAP élabore une procédure de qualification des instituts et centres et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (unités mixtes technologiques -UMT- et réseaux mixtes thématiques -RMT-). L'Etat soutiendra financièrement les structures s'engageant dans ces démarches (de l'ordre de 1,5 K€ par scientifique présent dans un centre qualifié ; 75 K€ par UMT ; 50 K€ par RMT).

Concernant le domaine agroalimentaire, ces crédits s'inscrivent dans le Partenariat National de Développement des Industries Agroalimentaires (PNDIAA) qui vise à soutenir la filière.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : recherche, développement et transfert de technologie	3 197	3 898	4 413	5 244	7 632	8 077
Subventions pour charges de service public	787	787	809	809	1 400	1 400
Transferts	2 410	3 111	3 604	4 435	6 232	6 677
Programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricole	3 197	3 898	4 413	5 244	7 632	8 077
Programme n° 775 : CAS développement agricole et rural			2 138	2 039	2 000	2 000
Totaux	3 197	3 898	6 551	7 283	9 632	10 077

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OPÉRATEURS

■ 2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
7 283	179		2 235	9 697

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
ACTA	2 074	1 797	60	3 931
ACTIA	316	577	6	899
Totaux	2 390	2 374	66	4 830

Dépenses de transfert non retracées dans le tableau des dépenses : les AE et CP (4,867 M€) autres que ceux correspondant aux subventions pour charge de service public sont utilisés pour le financement des projets retenus dans le cadre des appels d'offre lancés par l'ACTA et l'ACTIA.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	39	38	38
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	2	2	2

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

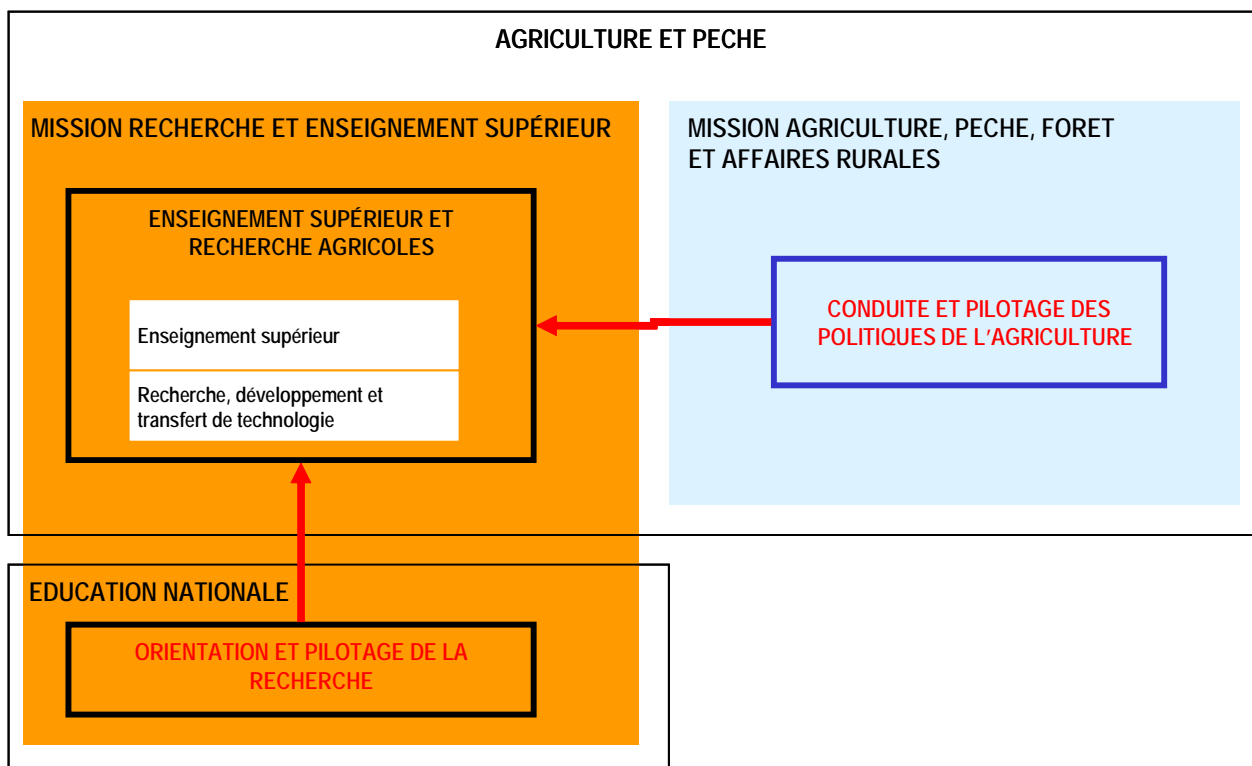
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation	LFI 2006 après ventilation
	(y c. fonds de concours)	au sein du programme	entre programmes	(y c. fonds de concours)	(y c. fonds de concours)
Enseignement supérieur	232 562 497		+7 162 634	+239 725 131	+227 957 590
Recherche, développement et transfert de technologie	44 052 482		+2 275 338	+46 327 820	+45 091 920
Total	276 614 979		+9 437 972	286 052 951	273 049 510

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-9 437 972
Orientation et pilotage de la recherche (Mission Recherche et enseignement supérieur)	-416 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales)	-9 021 972

OBSERVATIONS**MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE**

Les actions de ce programme intègrent l'ensemble des dépenses de personnel, fonctionnement et investissement liées à la gestion et à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche agricoles.

FONCTIONS DE SOUTIEN ET MODALITÉS DE RAPPROCHEMENT ET DE VENTILATION

Le programme bénéficie de sa quote-part des crédits en provenance des actions du programme « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » : moyens de l'administration centrale, moyens des directions régionales de l'agriculture et de la forêt, moyens communs. Cette quote-part est estimée à 2,3% pour 2007.

Par ailleurs, ce programme bénéficie d'une partie des moyens de l'action « actions incitatives et de soutien à l'innovation » du programme « orientation et pilotage de la recherche ». Les montants déversés sont établis au prorata du poids budgétaire du programme dans la mission « recherche et enseignement supérieur ». A l'intérieur du programme, ils sont déversés au prorata du poids budgétaire de chaque action.